This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Revue de Bretagne, de Vendée & d'Anjou

Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, Nantes

Digitized by Google

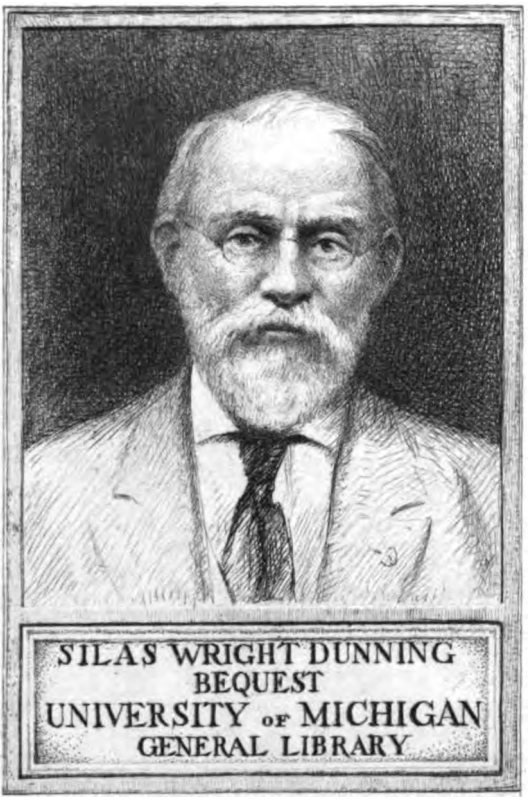

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
de Bretagne

Digitized by Google

Digitized by Google

Tome XXVIII. 2e Série. 1re Année, n° 7

JUILLET 1902.

REVUE de Bretagne

REVUE de Bretagne et de Vendée — REVUE Historique de l'Ouest

RÉUNIES

Mis de L'ESTOURBEILLON, *Directeur*

Cte RENÉ DE LAIGUE, *Secrétaire général*

MM. Le Cte DE PALYS, Secrétaire régional pour l'Ille-et-Vilaine. — RENÉ BLANCHARD, pour la Loire-Inférieure. — Le Chanoine PEYRON, pour le Finistère. — AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, pour le Morbihan. — ALAIN RAISON DU CLEUZIOU, pour les Côtes-du-Nord. — OLIVIER DE GOURCUFF, pour Paris.

VANNES

LAFOLYE FRÈRES, ÉDITEURS

M DCCCC II

S'adresser pour la RÉDACTION et l'envoi des manuscrits à M. le Cte RENÉ DE LAIGUE, au château de Bahurel, par Redon ; pour l'ADMINISTRATION, à MM. LAFOLYE frères, 2, place des Lices, Vannes.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

COMTE DESGRÉES DU LOÛ

PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE

AUX

ÉTATS DE BRETAGNE, DE 1768 ET DE 1772

ET SON PROCÈS

CONTRE LE DUC DE DURAS, DE 1778 A 1784

INTRODUCTION

Tout vient d'être dit, magistralement et en dernier ressort, relativement à la lutte du Parlement et des Etats de Bretagne contre l'absolutisme et l'arbitraire du pouvoir royal par Monsieur Pocquet du Haut-Jussé dans son remarquable ouvrage sur *le Duc d'Aiguillon et la Chalotais*. Nous n'essaierons donc pas de refaire ce qu'il a si bien fait, et nous désirons simplement exposer le rôle important joué dans cette période troublée par un gentilhomme breton, jusqu'ici trop inconnu, le comte Desgrées du Loû.

Mêlé activement depuis 1750 à toutes les luttes pour la revendication des droits constitutifs de sa province, il eut l'honneur d'être élu Président de la Noblesse aux Etats de 1768 et de 1772 ; situation, qui, par son importance même, le désigna à l'animosité des partisans de

Digitized by Google

la Cour, lesquels l'accusèrent d'avoir en 1769 reçu du duc de Duras une somme de quinze cents livres pour faire passer une délibération. Cette inculpation était, de fait, peu grave, car un grand nombre de gentilshommes s'honoraient d'avoir reçu des gratifications de ce genre ; mais, jaloux de l'indépendance et de l'intégrité de sa conduite, le comte Desgrées protesta contre cette imputation calomnieuse et mit le duc en demeure de prouver le fait qu'il avait imprudemment avancé. D'où un procès, qui, vu la haute situation des deux adversaires, passionna la France entière, et tourna tellement à la honte du duc de Duras que le roi, renouvelant le procédé que son prédécesseur avait employé dans l'affaire du duc d'Aiguillon et de la Chalotais, déclara ne pas vouloir connaître de coupable et interdit à ce sujet aucune espèce de procédure.

Le comte Desgrées, voyant alors qu'il ne pouvait plus compter sur la justice des hommes, en appela au tribunal même de Dieu et fit paraître, sous forme de testament, une protestation aussi ardente qu'éloquente de son innocence et de son patriotisme.

Bien bretons ce noble entêtement et ce scrupule d'honneur ! Bien bretons aussi ce caractère, cette figure et cette vie, que nous allons esquisser à grands traits.

Etant l'un des arrière-petits-neveux du comte Desgrées, je considère, à tous les titres, comme un devoir de faire connaître et de saluer bien bas l'un des anciens Présidents de ces gentilshommes bretons, si fiers dans leur pauvreté, si désintéressés du côté des honneurs, si châtouilleux du côté de l'honneur et de la liberté. Aujourd'hui, c'est contre l'arbitraire royal qu'ils défendent les franchises et les droits de leur province ; demain, ce sera pour Dieu et le Roi qu'ils lutteront contre la

Digitized by Google

tyrannie sanguinaire des révolutionnaires, et que, martyrs de la fidélité, ils verseront leur sang sur les échafauds républicains ou dans les champs de bataille de la Bretagne et de la Vendée. Ces fiers et vaillants défenseurs des foyers, des autels et du trône, les bandits qui avaient alors accaparé le pouvoir les ont appelés des Brigands; mais l'histoire, qui sait et qui juge, les a sacrés de leurs vrais noms de Géants et de Martyrs.

Ces Géants, ces Martyrs, ce sont nos pères : soyons-en fiers, restons-en dignes !

Comme eux et comme la blanche hermine, pur emblème de notre Bretagne, préférons tout à la plus petite tache, à la moindre défection, à l'apparence même d'un reniement, et demeurons toujours, partout et malgré tout, fidèles à notre belle devise : « Plutôt la mort que la souillure » !

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Naissance et famille du comte Desgrées du Loû. — Il devient en 1758 Commissaire des Etats de Bretagne pour l'Evêché de Saint-Malo. — Situation de la Province et aperçu sur la lutte des Etats et du Parlement contre le pouvoir absolu. — Mariage du comte Desgrées avec Mademoiselle du Hallay. — Etats tenus à Saint-Brieuc, du 12 décembre 1768 au 6 mars 1769. — Présidence intérimaire du comte Desgrées. — Délibération du 5 mars 1769.

Jacques-Bertrand-Colomban Desgrées, comte du Loû, qui devait avoir le très grand honneur d'être élu Président de l'Ordre de la Noblesse aux Etats de Bretagne de 1768 et de 1772, naquit le 17 novembre 1725 au château de Kerhoarno, près de Locminé, qui appartenait à sa mère, Julienne Le Malliaud. Il fut baptisé le surlendemain dans l'église Saint-Colomban de Locminé, et il eut pour parrain messire Jacques Angeneau, recteur de Plumelin, et pour marraine sa grand'mère maternelle, Suzanne Le Queux, veuve de François Le Malliaud de Kerhoarno (1).

La famille Desgrées (2), d'ancienne extraction de chevalerie, est, dit-on, originaire d'Ecosse, où elle

(1) Arch. dép. du Morbihan. E. supp. g. 62.

(2) Ce nom s'est écrit tantôt « Desgrée », « des Grées » et « Desgrées » : le Président, et, après lui tous les actes du XVIIIe siècle, portent « Desgrée » : l'orthographe qui a généralement prévalu est celle de « Desgrées ».

Digitized by Google

serait encore représentée. Un de ses membres, Jean Desgrées (de Gray), l'un des principaux officiers du roi d'Angleterre, Henri III, fut envoyé par ce prince, en 1234, au secours du duc de Bretagne, Pierre de Dreux, et se fixa dans le pays de Ploërmel où sa postérité se perpétue depuis plus de six cents ans.

Son premier chef-lieu fut le château de la Touraille, en la paroisse d'Augan (1), où les Desgrées demeurèrent jusqu'en 1622 ; ils allèrent ensuite se fixer au château du Loû, en Saint-Léry, près de Mauron, qu'ils habitèrent jusqu'en 1829.

Maintenus avec qualité de chevaliers et d'écuyers aux Montres et aux Réformations des XIVe, XVe et XVIe siècles (2), les Desgrées portèrent le titre de « vicomtes de la Touraille » de 1560 à 1622, et celui de « comtes du Loû », à partir de 1659. Ils ont contracté des alliances avec les plus illustres familles bretonnes et se sont rattachés par quatre côtés différents à la maison ducale de Bretagne (3).

Après avoir vaillamment combattu sous Beaumanoir et Duguesclin, qui les traitait de cousins, ils donnèrent toujours sans compter leur sang et leur or pour le service de leurs souverains. Jean IV Desgrées, vicomte de la Touraille, mérita le surnom de « prodigue » pour avoir dépensé toute sa fortune pour la cause royale, durant les guerres de la Ligue, et avoir vu ses

(1) Le château de la Touraille appartient actuellement au marquis de Bellevüe. — Voir à l'*Appendice*, la *Généalogie des Desgrées*.

(2) Montres (revues) de Jean de Beaumanoir en 1368, de Duguesclin en 1373, de Guillaume de Beauvais en 1375 ; et Réf. de 1427, 1440, 1448, 1454, 1513, 1536, en Augan et Guer.

(3) Alliances avec les d'Avaugour en 1450 ; les Quéjau en 1567 ; d'Angoulevent, 1607 ; Avril, 1620. — Voir *Généalogie*.

Digitized by Google

châteaux de la Touraille, de Jerguy, de Boquidé et du Gaffre ruinés par les partisans de Mercœur, irrités de la fidélité de ce gentilhomme à ses princes.

Cette famille, qui compte encore de nombreux représentants, fut, lors de la Réformation de 1668, maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction avec onze générations.

Elle s'arme : « *d'azur à la fasce d'hermines, accompagnée de trois étoiles d'argent* ». — Devise : « SEMPER FIDELIS ».

Jacques-Bertrand-Colomban descendait en quatorzième génération de Berthieu Desgrées, chevalier, seigneur de la Touraille ; il était fils aîné de Bertrand, comte Desgrées du Loû, chef de nom et d'armes, seigneur du Loû et de Lesné, ex-officier au régiment des Bombardiers, avocat et sénéchal de Ploërmel, et de Julienne le Malliaud, dame de Kerhoarno. Son père mourut à Ploërmel, et fut inhumé le 29 décembre 1734, dans la chapelle des Carmélites de cette ville (1) ; sa veuve lui survécut cinquante ans et mourut au Loû le 27 août 1784.

Colomban, à la mort de son père, venait d'avoir dix ans ; il fut placé sous la tutelle de sa mère, qui l'envoya faire ses études à Rennes, au collège des Pères Jésuites. Emancipé par acte du 14 avril 1744, il voulut d'abord entrer dans les ordres et fut même tonsuré le 10 septembre 1746. Mais il quitta peu après la soutane pour la toge, et se fit recevoir licencié en 1747 et avocat en 1748. Il se lança alors dans l'arène politique et prit une part active à tous les travaux et à toutes les luttes des Etats de Bretagne, où son intelligence, son caractère et

(1) *Nunc*, chapelle des Ursulines.

Digitized by Google

ses relations lui acquirent bientôt une grande influence.

Ces luttes des Etats et du Parlement, défenseurs des libertés bretonnes contre les empiétements du pouvoir royal, commencées depuis longtemps déjà, avaient repris avec une nouvelle ardeur. Aux Etats, tenus à Rennes du 25 septembre au 26 décembre 1752, le commandant pour le Roi en Bretagne, le duc d'Aiguillon avait renouvelé la prétention de faire payer par les Bretons des impôts dont jusque-là ils avaient été reconnus exempts. La Noblesse voulut maintenir les privilèges et les franchises de la province, qui, formellement réservés lors de l'annexion du duché à la Couronne en 1491 et 1499, avaient été ratifiés depuis par tous les rois de France et confirmés par Louis XV lui-même à son avènement au trône. D'Aiguillon dut employer la violence pour essayer de vaincre cette juste et courageuse résistance. La lutte n'en reprit qu'avec plus d'énergie aux Etats de 1758 et de 1763 : c'était toujours la même prétention de la Cour de frapper la Bretagne de nouveaux impôts, et toujours aussi la même opiniâtreté des Bretons, rappelant à la monarchie ses serments et soutenant le droit contre l'arbitraire. Pour cette cause légitime et patriotique nos paysans avaient été pendus sous Louis XIV et nos gentilshommes décapités par le Régent (1).

Par les menaces, la prison et l'exil, le roi essaya de dompter cette rébellion. Mais les Bretons ne se courbent jamais devant la violence, et, sur les quatre-vingt-cinq membres dont se composait le Parlement de Bretagne, soixante-treize répondirent à l'oppression en donnant leur démission. Les douze dissidents furent injuriés,

(1) Révolte du Papier Timbré, en 1675 ; Conspiration de Pontcallec en 1718.

Digitized by Google

chansonnés, caricaturés, sous le surnom des Ifs (J... F...), tandis que les démis, dits Bastionnaires, rempart et protecteurs du pays, recevaient chacun, des dames de la halle, un bouquet de fleur d'oranger, et, sous le nom d'orangistes, étaient acclamés par tout le peuple breton. A la tête des opposants était le procureur général la Chalotais, qui, sur une fausse accusation, fut arrêté avec son fils et enfermé au château du Taureau, près de Morlaix, tandis que la plupart des démissionnaires étaient exilés ou emprisonnés (novembre 1765).

La lutte des Etats et du Parlement contre l'autorité royale passionna bientôt la France entière, qui fut dès lors divisée en deux partis irréconciliables : d'un côté, la cour, les ministres, les fonctionnaires, les Jésuites, et quelques membres du haut clergé et de la noblesse ; de l'autre, les Parlements, et, derrière les Parlements, la Nation. Ce fut en réalité le début de la Révolution, qui, commencée par la noblesse bretonne pour la protection des droits constitutifs de la Bretagne, allait aboutir à la ruine de la noblesse et de la Bretagne en même temps qu'à celle de la monarchie.

Mais, de cette rebellion au despotisme et à l'arbitraire, il ne faut pas conclure que les chefs de l'opposition bretonne n'étaient que des « séditieux », des « entêtés » et des « brouillons ». Patriotes zélés et indépendants, ils bravèrent la disgrâce, la prison et l'exil pour la défense de leurs droits contre un gouvernement exacteur. Royalistes ils l'étaient plus que personne ces énergiques gentilshommes, et les martyrologes de Quiberon et des guerres de l'Emigration et de la Chouannerie le prouveront éloquemment ; mais ils étaient des sujets fidèles, non des serviteurs et des courtisans ; et, préférant l'honneur aux honneurs, ils exigeaient d'abord le main-

Digitized by Google

tien intégral des privilèges de leur province et le respect des promesses jurées.

Les Etats réclamèrent avec persistance le retour des soixante-dix magistrats exilés, qui fut enfin accordé en juillet 1769. Dès le 11 septembre 1768, le duc d'Aiguillon avait été révoqué de ses fonctions ; et cependant, bien qu'accusé de faux, de malversations et d'abus de pouvoir, il fut, quelques mois après, trouvé bon par le roi pour être un de ses ministres : la monarchie semblait à plaisir se précipiter vers l'abîme. « La Bretagne n'avait pas seulement vaincu son adversaire, elle l'avait flétri ; et cette victoire avait en même temps porté un coup profond à l'autorité royale : c'était le premier grondement de la foudre annonçant un grand orage »..[1] « Le duc avait sauvé sa tête ; mais le Parlement lui avait tordu le cou »..[2]

Cette explication préalable était nécessaire pour montrer les difficultés qu'allait rencontrer le comte Desgrées comme Président des Etats en 1769 et en 1772, et pour apprécier combien étaient grandes l'estime et la confiances qu'il avait su inspirer à ses amis pour mériter le grand et périlleux honneur d'être choisi par eux dans des circonstances aussi difficiles.

Dès l'âge de vingt-cinq ans, le comte Desgrées avait pris une part active aux luttes précédentes ; il avait siégé aux Etats de 1752 à 1766 et s'y était fait remarquer parmi les plus zélés bastionnaires. Depuis 1758 il faisait parti de la Commission Intermédiaire de l'Evêché de Saint-Malo (3). Son intelligence et son énergie le fai-

(1) *Histoire des Etats de Bretagne*, par le comte de Carné.

(2) Expression du Maréchal de Brissac.

(3) Les Etats ne siégeant régulièrement que tous les deux ans, la Commission Intermédiaire, (établie en 1734), continuait leurs tra-

Digitized by Google

saient redouter des agents du gouvernement : et, en 1766, les commissaires du Roi, prétextant d'un retard de quelques jours qu'il avait mis à se faire inscrire sur la liste de son ordre (1), lui avaient interdit l'entrée des Etats. Plus de quarante gentilhommes, dans le même cas, avaient obtenu de siéger quand même ; mais, pour lui, vu son indépendance et son influence, il fallut que son Ordre tout entier réclamât à plusieurs reprises pour qu'après deux mois de sollicitations le Commandant consentît à lui accorder l'accès demandé.

Les Etats suivants devaient lui donner une preuve d'estime plus éclatante encore.

Dans l'intervalle entre ces deux tenues eut lieu à Rennes le mariage du comte Desgrées du Loû.

Il était alors âgé de quarante-trois ans : d'une taille moyenne (1m65 environ), il était brun, maigre et pâle, avec un nez aquilin, des lèvres minces, de grands yeux

vaux. Nommée à chaque tenue, elle se composait d'un bureau central, dont le siège était à Rennes, et qui, sous la présidence de l'Evêque, comptait dix-huit délégués, six de chacun des trois Ordres ; avec ce bureau central correspondaient les bureaux secondaires des huit évêchés de Bretagne, comprenant chacun neuf membres également choisis parmi les trois Ordres. Cette commission, ainsi formée d'administrateurs élus qui remplissaient gratuitement leurs fonctions délicates et complexes, centralisait tous les renseignements locaux et statuait sur les affaires urgentes introduites dans l'intervalle des tenues. « Ainsi était réalisé autant que possible, écrit M. du Bouëtiez, le vœu si souvent émis de nos jours de l'administration du pays par le pays » : administration économique et intelligente, qui assurait la protection permanente de tous les intérêts de la province. C'est à peu près au même but que répond actuellement la Commission Départementale du Conseil général.

(1) La liste de chacun des Ordres devait, d'après un décret de 1736, être arrêtée dans les six premiers jours de chaque session ; et régulièrement nul se pouvait siéger s'il n'avait été inscrit avant ce délai ; Mais, de fait, cette mesure souffrait de fréquentes exceptions.

Digitized by Google

bruns et expressifs recouverts d'épais sourcils (1). Il épousa en l'église Toussaint de Rennes, le 21 mai 1767, par contrat passé le 18 mai, Mademoiselle Marie-Sainte du Hallay, née en 1743, fille de feus Christophe-René, comte du Hallay et de Montmoron, seigneur de la Borderie, et de Marie-Renée de Bizien du Lézard, et petite-fille d'Emmanuel, marquis du Hallay, et de Marie-Renée de Sévigné, comtesse de Montmoron, dame de Rimou. La Maison du Hallay, d'ancienne extraction de chevalerie bretonne, s'armait : *fretté d'argent et de gueules* ; elle s'était alliée en 1576 aux Coëtquen, descendants des comtes de Dinan et de Penthièvre (2) ; et, par suite de ce mariage, le comte Desgrées devint parent du duc de Duras, qui avait épousé le 16 juin 1736 Mademoiselle de Coëtquen, dame de Combourg. Il se trouvait également parent, par suite d'alliances précédentes, du duc d'Aiguillon par les Bréhant, du vice-amiral d'Estaing par les la Porte d'Artois, des Sérent et des Geslin de Trémergat, par les Judes, des Coëtlogon, des Rosmadec, etc. — Après son mariage, le comte Desgrées se trouva posséder, y compris la fortune de sa femme, environ dix à douze mille livres de rentes.

Les Etats de 1768 s'ouvrirent à Saint-Brieuc le 12 décembre, sous la présidence du duc de Rohan (3), et

(1) Le portrait du comte Desgrées, peint vers 1770, se trouve actuellement, ainsi que celui de sa femme, Marie-Sainte du Hallay, chez son arrière-neveu, le comte Roger Desgrées du Loû.

(2) Pour les du Hallay, voir à la *Généalogie Desgrées* en appendice.

(3) Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, duc de Rohan, prince de Léon, comte de Porhoët, né en 1733, époux depuis 1757 de Elisabeth-Louise de la Rochefoucauld, et lieutenant-général des armées du Roi. Il émigra à l'armée des Princes en 1790, et fut rayé de la liste des émigrés le 2 juillet 1796 ; il a pour arrière-petit-fils, Alain, duc de Rohan, député du Morbihan.

Digitized by Google

peu de temps après la rentrée triomphale des Bretons exilés et la révocation du duc d'Aiguillon, auquel avait succédé dans le commandement de la Bretagne le duc de Duras (1).

La tenue eut lieu dans la chapelle du Séminaire.

Le 17 février 1769, le siège de la présidence étant devenu vacant par suite d'une absence du duc de Rohan, tous les suffrages se portèrent sur le comte Desgrées, qui fut proclamé Président Intérimaire de son Ordre. Le duc de Rohan, rentré cinq jours après, le 22 février, reprit la Présidence et la conserva jusqu'à la clôture des Etats, qui eut lieu le 6 mars suivant.

Ce fut pendant cette session que, plus tard, en 1777, comme nous le verrons plus loin, le comte Desgrées fut accusé d'avoir reçu du duc de Duras, commandant de la province, une somme de quinze-cents livres pour faire passer une délibération, celle du 5 mars 1769 : voyons donc de suite ce que fut cette délibération.

De tout temps les Etats avaient fait eux-mêmes leur règlement. Ce droit, constamment reconnu, tenait à leur constitution même et dérivait de la liberté dont tout corps national doit jouir sous peine de perdre son autorité. Jamais encore le gouvernement n'avait osé contester ce privilège essentiel, quand, le 10 mai 1767, le duc d'Aiguillon prétendit l'abolir. Il fit enregistrer un règlement « par ordre du Roi », ne laissant plus aux représentants de la province que le droit fort platonique de faire des remontrances. Les Etats se bornèrent alors à faire des représentations, qui signées de cent trente et un gentilshommes, furent portées le 22 mai 1767 par quinze d'entre eux, dont le comte Desgrées, à

(1) Pour le duc de Duras, voir notice plus loin.

Digitized by Google

Me Pocquet, notaire, qui les enregistra L'assemblée de 1768 suivit d'abord la même voie et adressa au Roi des remontrances; puis, au moment de se séparer, la noblesse, comprenant l'inutilité et le danger de ce moyen, reconnut la nécessité de reconstituer le droit qui lui avait été enlevé injustement et qui annihilait sa liberté. Mais les circonstances étaient délicates : refuser d'enregistrer les dernières réponses du Roi à ce sujet c'était reconnaître qu'on avait eu tort d'enregistrer les premières, avouer que l'on s'était compromis précédemment, et, par là-même, se compromettre davantage encore ; de l'autre côté, consentir à ce nouvel enregistrement c'était accepter irrévocablement le fait accompli et vouer pour jamais les États à l'impuissance et à l'esclavage. Il fallait donc, dans cette position critique, réparer une faute sans laisser voir qu'on l'avait commise, assurer les droits de la nation sans blesser l'autorité royale, changer de tactique sans paraître inconséquent. Tel fut l'objet de la délibération du 5 mars 1769.

Le premier projet fut l'œuvre d'un gentilhomme justement considéré dans la province, le comte de Montmuran (1). Ayant eu connaissance des réponses du roi aux dernières remontrances, la veille du jour où elles devaient être lues à l'assemblée, il rédigea, d'accord avec le comte Desgrées et quelques autres bastionnaires, un avis, dont voici le texte : « Les

1) René-Marie-Anne de la Motte, comte de Montmuran, né en 1713, fils de Pierre, sgr de la Ville-Agan et de Montmuran, et de Servanne Miniac, dame de la Ville-ès-Nouveaux ; il fut l'un des plus zélés bastionnaires, et présida par intérim l'ordre de la Noblesse aux Etats le 13 janvier 1773. Il mourut en 1795, sans postérité de Marie-Anne Vion de Tessancourt.

Digitized by Google

Etats, pénétrés de respect et d'amour pour la personne sacrée du Roi et toujours occupés du désir de lui plaire, ont ordonné et ordonnent que, *par soumission à ses volontés*, la réponse de Sa Majesté à leurs dernières représentations sur divers articles du nouveau règlement, présentée ce jour à l'assemblée par MM. les Commissaires du Roi, *sera inscrite sur le registre des Etats*. Et néanmoins, attendu que, suivant leur constitution nationale, *le droit de faire leur règlement appartient aux Etats*, sous le bon plaisir du Souverain, *droit indéniable et inaliénable*, Sa Majesté sera très humblement suppliée de *ne donner au dit règlement qu'un effet provisoire* jusqu'à ce qu'il y ait été pouvu et satisfait par les Etats pour le plus grand bien du service du Roi et pour celui de la Province conformément à ce qui s'est passé en 1645, 1685 et 1687. »

Ce projet, fort habile, ayant été lu et approuvé par un grand nombre de gentilshommes, ce fut le comte Desgrées qui fut choisi pour en donner lecture à son Ordre, lequel l'adopta par acclamation et en ordonna l'envoi aux Chambres. Après une délibération qui dura plus de cinq heures, les trois Ordres finirent par accepter l'enregistrement de cette déclaration telle qu'elle avait été rédigée par le comte de Montmuran.

Le lendemain, 6 mars, les Etats étaient clos.

Telle fut la délibération du 5 mars 1769 pour le vote de laquelle les ennemis du comte Desgrées l'accusèrent, sept ans plus tard, d'avoir reçu quinze-cents livres et trahi les intérêts de la province. Le succès de cette délibération n'avait été au contraire qu'un nouveau titre de gloire pour le comte Desgrées puisqu'elle avait rendu aux Etats leur indépendance et qu'elle leur permit de faire librement leur règlement aux tenues de

Digitized by Google

1770 et de 1774. (1) Le comte, accusé postérieurement d'avoir en cette occasion reçu de l'argent pour trahir son pays, n'avait ni reçu, ni trahi ; mais bien plutôt affirmé une fois de plus son indépendance et son zèle pour la province. Il venait d'ailleurs de prouver qu'il n'avait pas une âme vénale. Quand, à la fin de ces mêmes Etats de 1768, plusieurs membres de l'Assemblée lui avaient offert de solliciter en sa faveur la gratification de dix mille livres, qu'il était d'usage d'accorder à tout président intérimaire et dont avait entre autres bénéficié en 1760 M. du Rocher de Beauregard, le comte Desgrées s'était opposé à cette démarche, déclarant « qu'il se trouvait largement récompensé des frais que lui avait accasionnés sa présidence par l'honneur qu'il en avait reçu ».

Après avoir pris une part importante aux travaux des Etats, tenus à Rennes du 25 septembre au 30 octobre 1770, sous la présidence de Guillaume de Rosnyvinen, marquis de Piré, en l'absence du comte de la Trimoïlle, le comte Desgrées allait encore être élu président de son Ordre pour toute la tenue de 1772.

(*A suivre.*)

Comte de Bellevüe.

(1) Voir les arrêtés du 4 décembre 1770 et du 4 novembre 1774, pris par les Etats en se basant sur la délibération du 5 mars 1769.

Digitized by Google

CAPITULATION DE DINAN

EN 1488

L'acte de capitulation de la ville de Dinan prise par Louis II de la Trémoïlle (1) en 1488 a été publié dans les *Preuves* de D. Morice (2), d'après une copie empruntée aux archives de Blain ; mais cette copie est incomplète. On a passé sous silence les noms des bourgeois de Dinan qui figurent dans le document ; le jour de l'acte est erroné, 9 au lieu de 8 ; de plus on a négligé d'indiquer les signatures des personnages qui ont reçu la soumission des Dinannais.

Grâce à la grande obligeance de M. le duc de la Trémoïlle j'ai pu avoir communication de ce document, en original, revêtu des signatures autographes des contractants et j'ai pensé que ce texte exact pouvait figurer utilement dans la *Revue de Bretagne*, sans trop l'encombrer.

Il est plusieurs fois fait allusion au siège de Dinan dans la Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers ainsi qu'avec Louis de la Trémoïlle. Dans une lettre du 24 juin le roi lui trace l'itinéraire qu'il doit suivre : « venant de Martigné, le chemin où vous serez

(1) Louis II de la Trémoïlle, fils d' Alain IX et de Marie de Lorraine, mort à Pavie en 1524.

(2) Tome III, p. 393.

Digitized by Google

le mieux est d'aller à Dignan ou Fougères par les Grèves. » Un mois après, le 23 juillet, il lui écrivait encore. « Vous n'aurez que trois places à prendre, « Rennes, Dinan et Saint-Malo ».

Le 8 août suivant, Louis de la Trémoïlle faisait prisonnier le prince d'Orange et le duc d'Orléans, depuis Louis XII à la bataille de Saint-Aubin du Cormier.

A. DE BARTHÉLEMY.

Cy apres ensuist les points,et articles parlez et devisez par apointement et traicté entre tres redoubté et tres puissant seigneur le sires de Rohan (1) d'une partie et missires Amaury de la Moussaye seigneur dudit lieu, maistre Rolland du Breill seigneur de Rays, sénéchal de Rennes, Thomas de Québriac, seigneur dudit lieu, Jehan Chesnel, seigneur de Maillechat, lieutenant du capitaine de la ville de Dinan, maistre Guillaume de la Vallée, alloué et Charles du Breill, procureur dudit lieu, missire Bertram de Quédillac, seigneur de Tadam, messire Gilles Ferré, seigneur de la Garaye, Guion de Vendel seigneur dudit lieu, Pierre de Plouer seigneur dudit lieu, Guillaume de la Bouexière, seigneur de Monfort, Hervé Pastau, Jehan d'Ivignac, seigneur dudit lieu, Auffray de la Motte, Pierre d'Espinay seigneur de la Ville Gilouart, Guillaume Legac, seigneur du Pleisseix, Guillaume de la Bouexière, seigneur de Launay-Baudouin, Gilles Hingant, Jehan Ruffier du Cobas, Henry de Launay, Geffroy Lesage, Jehan le Rebours, Jehan Girard, Guillaume et Jehan de la Villermayt, Robert Couplière, maistre Bertram de

(1) Jean II, vicomte de Rohan, fils d'Alain IX et de Marie de Lorraine.

Digitized by Google

Porcon, Jehan de Tremigon, René Avallour, Alain du Bouais Adam, Olivier de Pelimeuc, Briant de Pleumaugat, Bertram de la Vallée nobles capitaines et gens d'armes estant apresent à la garde et garnison de ladite ville de Dinan ; Guillot Chollet, Guillaume Lambert, Franczois Mucet, Jehan Fontenaye [Jehan Cadet, Alain de Saint-Cire, Charles Chauchart, Lembert, Jehan Razel, Raoullet Lemarchant, Thomas Picot, Jocelin Sarcel, Bertram Giquel, Guillaume Lemaczon, Pierre Gourcuff, Guillaume Cadet, Guillaume Le Bastet, Jaquet Aubelet, Rogier Vincent lesne, Charles de la Haye, Jehan Caragnel, Thevenot Diepays, Richier Maufras, Jehannot Vassal, Jehan Vincent, Perrinot le Reffeit bourgeoys, manens et habitans de ladite ville de Dinan representant la maire et plus saine parti d'iceulx bourgeoys, manens et habitans dudit lieu d'aultre partie, touchant la composition des ville et archidiaconé de Dinan.

Et premier :

Que lesdits capitaines, nobles bourgeois et habitans de ladite ville bailleront et mettront entre les mains dudit sire de Rohan ladite ville et place de Dinan pour la bailler entre les mains de qui bon lui semblera et y metre tels gens que lui plera ; queulx demorant en ladite ville feront serment audil sire ou à ceulx à qui il baillera la garde de ladite ville, que s'ils savent ou cognoissent quelque chose préjudiciable au roy, ses pays et subgects, qu'ils le lui reveleront ou a celx qui auront la garde de ladite ville. Et ce faisant ledit seigneur leur a promis, octroié et acordé que incontinent l'armée du roy qui de present est davant ladite ville sera retirée ailleurs et que les demorans et habitans en

Digitized by Google

icelle ville et oudit archidiaconé de Dinan seront par ledit sire et autres qui auroit le gouvernement de ladite ville troictés, regis et gouvernés en paix, transquilité avec tous et chacuns leurs biens, meubles et immeubles quelque part qu'ils soient situés et assis et sans ce qu'ils soient prins ne leurs biens en aucune manière, mais les troictera et sera troictés en toute doulceur, paix et amitié. Et s'il y a aucunes places fortes oudit archidiaconé qui voulseissent tenir contre le roy neanmoins ceste conposicion, on les poura assieger prandre par force et par tous autres moiens que on voira l'avoir affere avecques pugnir et corriger au voulloir dudit sires.

Aussi a este accordé de maintenir, garder et entretenir les dessus dits capitaines, nobles bourgeois et habitans et autres demorans oudit archidiaconé en toutes et chacunes leurs libertez, droiz et franchises qui leur apartiennent et dont ils ont acoustumé joir et user sans aucune chose, faire au contraire, mais en joiront et useront.

Item leur a esté acordé qu'ils ne seront tirez pour faire la guerre en quelque lieu et contre quelque personne que ce soit, mais seront et demouront esdites ville et archediaconé pour la garde d'iceulx ou ailleurs en leurs maisons comme bon leur semblera.

Item que s'il y a aucuns desdits nobles bourgeoys ou habitans de sadite ville et archidiaconé ou autres estrangiers estans apresant en icelle ville qui s'en vouldroint aller et retirer ailleurs ilz le pourront faire dedans quinze jours prochains venans et emporter avecque eulx tous et chacuns leurs biens et bagues sauffves sans ce que aucuns inpeschement leur y soit donné au contraire, oultre leur bailler seurtés et sauf conduits vallables durant ledit temps, oultre a esté

Digitized by Google

octrié, acordé et promis ausdits nobles bourgeoys et habitans fere rendre et restituer les bestails et prinsonniers qui seront trouvés en nature qui ont esté prins audit archidiaconé dempuis la letre escripte par ceulx dudit lieu de Dinan audit sire pour louverture de ceste presente composition.

Lequel traicté et composition les dits sire de Rohan et nobles bourgeoys, et habitans, respectivement chacun de sa part et pour ce que lui touche ont prins et jures tenir de bonne fois parceque hault et puissant le sire de la Tremouille lieutenant général du Roy auquel a esté ledit traicté remonstré l'a ainsi baillé, promis et octrié. Fait le ouitième jour d'Aougst lan mil IIII' quatre vingts ouit.

Signé : DE LA TREMOILLE, DU BREILL, DE LA VALLÉE, DE LA MOUSSAYE, GILLES FERRE, JEHAN DE TREMARGAT, DU BOUAISADAN.

Digitized by Google

LES

PARDONS & PÈLERINAGES

DU PAYS DE

LANNION ET TRÉGUIER[1]

VII

La paroisse de Plestin conserve fidèlement le souvenir de trois saints qui la sanctifièrent au VIe siècle ; peu de figures aussi poétiques, aussi attachantes, se présentent à nous ; laissez-nous donc vous raconter ce que furent saint Gestin, saint Efflam et sainte Enora.

« Un roi d'Irlande avait une fille à marier : c'était la plus belle des princesses ; elle se nommait Enora.

« Beaucoup l'avaient demandée, et elle avait refusé tous les partis, à l'exception du grand seigneur Efflam, fils d'un roi étranger, et qui était jeune et beau (2). »

Ainsi commence le chant poètique que le peuple breton à consacré à l'un de ses saints vénérés. Mais si Enora aimait Efflam, ce jeune prince ne pouvait répondre à cet amour, car il avait pris la ferme résolution de conserver sa virginité. Toutefois on sait que les enfants des rois ne s'appartiennent pas ; les pères d'Ef-

(1) Voyez la *Revue* de mai et juin.

(2) Hersart de la Villemarqué, *Barzas-Breiz*.

Digitized by Google

flam et d'Enora étaient en guerre depuis de longues années ; ils finirent par faire trêve à leurs différends et résolurent l'un et l'autre de cimenter une paix durable par le mariage de leurs enfants. Lorsqu'Efflam apprit cette décision, il n'osa repousser l'union proposée, crainte de voir le terrible fléau de la guerre apparaître de nouveau, il se résigna, donc au mariage ; mais « au milieu même de la nuit des noces, il sortit du palais sans éveiller personne, formant le projet d'aller faire pénitence en un ermitage au fond de quelque bois. »

Efflam quitta la Grande Bretagne en s'embarquant secrètement et vint aborder sur les côtes de Tréguier. La légende raconte qu'à son arrivée dans le pays il trouva le roi Arthur luttant contre un horrible dragon qui avait fait sa retraite dans une caverne du Roc'h-Hyrglaz. Le héros breton allait succomber à la peine, dévoré par une soif ardente, lorsque le saint fit jaillir du rocher une source qui désaltéra Arthur et lui rendit assez de force pour terrasser le monstre qu'il combattait. On voit encore cette fontaine, objet de vénération depuis des siècles, coulant doucement sur le roc.

Lorsque saint Efflam se trouva seul sur le rivage, il chercha un lieu propre à exécuter son dessein de vivre en ermite ; avisant une petite cabane abandonnée, il s'y établit pour servir Dieu.

Mais il n'y demeura pas longtemps seul ; d'abord arriva certain jour un dévot personnage appelé Gestin, auquel appartenait la cabane, puis vint à son tour sainte Enora elle-même.

Saint Gestin, solitaire breton, avait quitté son ermitage pour faire le voyage de Rome. A son retour il trouva saint Efflam occupant sa cellule ; ce fut alors une touchante scène de charité fraternelle : Efflam vou-

Digitized by Google

lait rendre à Gestin la cabane qu'il avait construite. Gestin refusait d'accepter et voulait s'éloigner ; il fallut qu'un ange, dit la tradition, vint terminer cette pieuse dispute en obligeant saint Efflam à demeurer ; quant à saint Gestin, il se retira à peu de distance, et bâtit un nouvel ermitage là où s'élève aujourd'hui le bourg qui porte son nom (1).

« Les vieillards ont dit comment les anges portèrent Enora endormie dans leurs bras, par delà la grande mer, et la déposèrent sur le seuil de l'ermitage de son mari.

« Quand elle se réveilla au seuil de l'ermitage de son mari, elle frappa trois coups à sa porte : — je suis votre douce et votre femme que Dieu a amenée ici.

« Et lui de la reconnaître à sa voix, et de se lever bien vite, et de sortir ; et, avec de belles paroles sur Dieu, il mit sa main dans sa main.

« Puis il lui éleva une petite cabane près de la sienne, à gauche au bord de la fontaine, couverte de genêts verts, à l'abri, derrière la roche verte (2). »

C'est dans cette solitude que vécut sainte Enora, là même où se trouvent encore les derniers débris d'une chapelle élevée en son honneur sur le Roc'h-Hyrglaz. « A certains jours, dit le P. Albert Le Grand, elle se rendoit à la cellule de son époux, lequel de dedans, sans ouvrir sa porte, l'entendoit, lui parloit et lui donnoit de salutaires instructions ; puis, avec sa bénédiction, elle se retiroit dans son petit domicile (3). »

C'est ainsi que saint Efflam, saint Gestin et sainte Enora menaient une vie plus angélique qu'humaine : leur fin fût digne d'une si pieuse existence. Un matin

(1) *Plou Gestin* par contraction *Plestin*.

(2) Hersart de la Villemarqué, *Barzas Breiz*.

(3) *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique*.

Digitized by Google

une pauvre femme vint à la cabane d'Enora qui n'ouvrit point sa porte ; alors elle regarda par une fente et elle vit « la dame étendue morte, aussi belle que le blond soleil, et toute la cabane éclairée, et près d'elle à genoux un ange vêtu de blanc ».

La mendiante, surprise d'un tel spectacle, courût avertir le bienheureux Efflam, mais elle trouva sa cellule ouverte : Efflam était mort en même temps que sa femme bien aimée.

De retour chez elle, la pauvresse apprit encore d'autres merveilles : la nuit précédente les hommes qui étaient sur mer avaient vu le ciel s'ouvrir et avaient entendu de ravissants concerts ; c'était les anges du Seigneur qui introduisaient en paradis les âmes si pures des deux saints époux Efflam et Enora.

Aujourd'hui dans l'église paroissiale de Plestin on voit à la place d'honneur, à l'entrée du chœur, les statues de saint Efflam et de saint Gestin ; on fait la fête du premier le dimanche de la Trinité et la fête du dernier le quatrième dimanche après Pâques.

De plus, dans la nef, s'élève de terre un beau tombeau de granit sculpté, décoré d'arcatures en accolade et d'autres ornementations du XVe siècle ; c'est la tombe de saint Efflam. Sa statue couchée sur le mausolée le représente en juste-au-corps couvert d'un manteau, la couronne en tête, un sceptre fleurdelysé à la main gauche et un livre fermé à la main droite ; un dragon vaincu se tord à ses pieds.

Sous le monumental porche de cette église de Plestin daté de 1575, — au milieu des statues des douze apôtres — apparaît aussi sainte Enora, appelée parfois sainte Honorée ; c'est une œuvre du XVe siècle, la figurant revêtue d'une longue robe et d'un riche manteau ; elle

Digitized by Google

est tête nue, mais de la main droite elle tient un sceptre et de la gauche un livre de prières.

La chapelle de sainte Enora est malheureusement en ruines, comme nous l'avons dit; celle de saint Efflam a été reconstruite en 1620 par Perceval Efflam, recteur de Plestin.

Non loin de ce dernier sanctuaire est la fontaine du Bienheureux, abritée par un édicule quadrangulaire que soutiennent des contreforts d'angle. Cette fontaine de saint Efflam est l'objet de la dévotion des fidèles et l'on attribue à son eau des vertus miraculeuses.

Ce qu'on nomme la Lieue de Grève est tout l'espace sablonneux s'étendant de la chapelle Saint-Efflam à l'église paroissiale de Saint-Michel en Grève. Au milieu de ces sables recouverts à chaque marée par les eaux de la mer se dresse une croix qui, d'après la tradition, fut élevée par saint Efflam lui-même pour guider les voyageurs traversant ce périlleux passage. Dans cette paroisse Saint-Michel se trouve la chapelle de Sainte-Geneviève dont le pardon est très suivi.

VIII

Le pardon de l'église paroissiale de Lanvelec se célèbre en l'honneur de saint Brandan le troisième dimanche de septembre, mais il n'offre rien de particulier. Il n'en est pas de même du pardon de Notre-Dame de Pitié qui a lieu, en la Chapelle-Neuve, au village de Saint-Carré en Lanvelec ; c'est l'une des plus belles fêtes populaires religieuses de Basse-Bretagne.

Le village de Saint-Carré doit son nom à une très antique chapelle dont l'origine se perd dans la nuit des

Digitized by Google

temps. Elle était complètement ruinée quand vers 1660 un pauvre journalier nommé Jean Bizien, dévot serviteur de la sainte Vierge, fut favorisé d'apparitions merveilleuses de la Reine du ciel, retrouva dans les fondations du vieux sanctuaire une statue de Marie et entreprit de relever la chapelle. Aidé par le seigneur du lieu M. de Perrien et par les habitants du village, ce bon laboureur réussit dans son entreprise et put poser convenablement la statue miraculeuse de la Vierge dans l'édifice qu'il éleva et qui porte encore le nom de la Chapelle-Neuve. Jean Bizien termina son œuvre en 1697 et mourut en 1702.

C'est aux fêtes de la Pentecôte que la foule des pèlerins vient à Saint-Carré gagner les indulgences appelées autrefois pardons et concédées par les Souverins Pontifes depuis Innocent XII en 1677 jusqu'à Grégoire XVI en 1838. Pendant trois jours on évalue ordinairement à quinze mille le nombre des pieux visiteurs du sanctuaire. La fête commence le samedi par les premières vêpres solennelles suivies de la procession des Miraculés ; elle se continue le dimanche et le lundi ; une grande foire se tient le mardi autour du sanctuaire.

Le samedi 12 juin 1886, quittant Plouaret nous nous acheminions nous-même vers Saint-Carré. Ignorant le chemin nous suivions les pèlerins déjà nombreux partis de Plouaret. Après avoir marché pendant quelque temps le long d'une grande route, nous nous engageâmes dans les champs, et apercevant au fond de la vallée le clocher de Saint-Carré nous nous agenouillâmes à l'imitation de ceux qui nous précédaient pour saluer le sanctuaire béni. Jusqu'alors les enfants, très nombreux ce jour-là, avaient couru les sentiers, mais une fois la chapelle aperçue et saluée ils mar-

Digitized by Google

chèrent, comme leurs parents, gravement, en silence ou récitant des prières.

Nous sommes arrivés au village : une foule énorme entoure déjà la chapelle car le son des cloches annonçant les vêpres se fait entendre ; à l'ombre du sanctuaire grouille une multitude de pauvres estropiés et mendiants; les uns sont couchés sur de méchantes paillasses, les autres reposent dans de petites carioles à bras, ceux-ci chantent des complaintes en breton, ceux-là sont des aveugles conduits par la main ; si l'on avance vers la fontaine qui avoisine le sanctuaire on en retrouve d'autres assis sur les gradins de pierre et tenant à la main des écuelles, vous offrant de puiser l'eau dans la source sacrée ; tout le banc de granit formant la cloture du cimetière autour de la chapelle est également occupé par ces malheureux dont l'existence se passe à se rendre de pardon en pardon.

Mais chose touchante, au milieu de tous les cris des mendiants, de tous les chants des aveugles, du bruit causé par la multitude, circulent en silence des centaines de pèlerins faisant, le chapelet à la main, le tour du sanctuaire ; c'est, en effet, de la sorte qu'il faut agir avant d'entrer dans le temple, si l'on veut mériter la faveur de Marie. Beaucoup achètent ensuite des cierges et en façonnent des *ex-voto* comme le raconte le joli chant de *Notre-Dame de Saint-Carré* dont voici quelques extraits traduits du breton.

« La pauvre mère disait à son fils le jour du pardon de Saint-Carré : Jannik, Jannik, mon fils chéri, lève-toi un peu et sortons :

« Vois mon fils, vois le beau temps ! comme le soleil béni est clair ! N'entends-tu pas le chant des petits oiseaux ? Partout des fleurs dans les champs !

Digitized by Google

« Mon mal est si grand, ô ma mère, que je ne vois ni n'entends rien, ni la lumière du soleil béni, ni le chant des petits oiseaux !

« Je ne rêve qu'à Marguerite; elle est morte, hélas ! et mon pauvre cœur est brisé de douleur et ne guérira plus jamais !

« Lève-toi, mon fils, Dieu est grand et il te donnera encore la santé : c'est aujourd'hui le pardon de Saint-Carré, la sainte Vierge te guérira.

« Allons donc prier la Vierge pleine de pouvoir et de bonté, celle-là guérira ton cœur, quelque grand et profond que soit le mal !

. . . . . .

« La mère prend un cierge de cire, blanche comme la neige sur la terre, et le pétrit en forme de cœur devant l'image de Notre-Dame.

« Elle le donne à son cher fils et dit : prenez, Jannik, allez et consacrez-le à la Mère de Dieu et tôt après vous serez guéri.

« Jannik prend le cœur de cire, le consacre à la Vierge et dit : Vierge Marie, qui êtes si pure, je veux vous dire ma peine :

« Le jour du pardon de Saint-Pierre je vis, devant le saint en son église, Marguerite... comme elle était belle ! et moi je n'étais qu'un pauvre pâtre !

« Vierge Marie, Mère de compassion, mère du Dieu tout puissant, nuit et jour, pendant que je serai dans ce monde, on m'entendra vous dire : Gloire et louange à la Vierge, pleine de pitié et de bonté ; chantons à la Vierge Marie : gloire, amour et louanges !

. . . . . .

« Le fils et la mère sont couchés dans une petite et pauvre chaumière ; et voilà qu'entre dans la maison la Mère de Dieu, la Vierge Marie.

Digitized by Google

« Sans faire de bruit, tout doucement, elle pose la main sur le cœur de Jannik, elle lui sourit aussi, après quoi elle se retire.

« Au matin quand se reveilla la mère, hélas ! son fils était mort ! Le soleil levant remplissait la chaumière et il paraissait lui sourire encore.

« Elle se jette à terre sur ses genoux et s'écrie : Gloire à la Vierge Marie qui guérit toute douleur et toute plaie.

« Gloire à Marie en tout temps puisqu'elle a guéri mon cher fils ? Mon fils Jannik est maintenant à chanter avec les anges de Dieu (1) ».

Comme la plupart des constructions de la fin du XVIIe siècle la Chapelle-Neuve n'a rien d'architectural. Cependant au chevet est une représentation de la descente de croix du Sauveur digne d'être signalée. Ce groupe d'une demi-douzaine de grands personnages est une œuvre intéressante de sculpture. Sur la façade de l'édifice est pratiquée une tribune renfermant un autel ; c'est là que se font les offices solennels quand la multitude des pèlerins ne peut s'assembler dans la chapelle, ce qui a lieu durant les trois jours du pardon.

Après les vêpres du samedi sermon en langue bretonne et procession des Miraculés ; on appelle ainsi les pèlerins attribuant à une grâce extraordinaire le succès de leurs espérances, la guérison de leurs maladies, la consolation de leurs peines intérieures, la résignation et le courage obtenus durant l'année par l'intercession de la Vierge de Saint-Carré ; ils forment un groupe à part, quelquefois revêtus d'habits de pénitence, toujours recueillis et priant.

(1) **Luzel**, *Bepred Breizad*.

Digitized by Google

La procession fait le tour du village et s'arrête devant un grand bûcher ; le clergé met alors le feu aux fagots qui brûlent en crépitant et dont les flammes s'élancent bientôt dans les airs ; pour activer ce feu on y lance force pétards et c'est un embrasement général qui, au milieu des coups produits par la poudre, gagne la croix fleurie posée au sommet du bûcher.

Pendant que le feu de joie se consume, le clergé chante debout, devant le brasier, le *Cantique de Saint-Carré.*

Miret ho fe d'ar Vretoned,
Hag ar Vretoned dei bepred
Da welet chapel Zant-Kare
Hag Itron Varia Drue (1)

Et la foule des pèlerins répète en chœur le refrain du cantique :

Itron Varia Zant-Kare
O mamm Jezuz, Mam a Drue,
Goulennet evid-on pardon,
C'houi zo ma Mam ha ma Itron (2)

Au retour de la procession la bénédiction du Saint-Sacrement, donnée du haut de la tribune, termine la cérémonie.

Mais jusqu'au soir les pèlerins continuent de circuler

(1) Gardez leur foi aux Bretons,
Et les Bretons viendront toujours
Voir la chapelle de Saint-Carré
Et Notre-Dame de Pitié.

(2) Dame Marie de Saint-Carré,
Mère de Jésus, Mère de pitié,
Demandez pour moi pardon,
Vous êtes ma mère et ma dame.

Digitized by Google

autour de la chapelle et viennent encore prier au pied de la statue miraculeuse.

Les deux autres jours du pardon, grand'messes, vêpres et processions solennelles, mais sans feu de joie.

Signalons en finissant l'usage de la *promenade* qui se pratique à Saint-Carré le lundi surtout entre la grand' messe et les vêpres. En ce moment de la journée, les jeunes gens venus au pardon se joignent aux jeunes filles et se promènent avec elles sur la place du village ; les parents, les laissent ainsi libres de se livrer aux rêves de leur âge et de s'entretenir, deux à deux, des projets de mariage que plusieurs forment déjà. Cette promenade, faite en plein jour et sous les yeux de la famille, est un trait caractéristique des mœurs bretonnes. Les vieux parents aiment à voir leurs enfants purifier en quelque sorte leurs amours à l'ombre du sanctuaire béni de Notre-Dame de Saint-Carré.

L'Abbé Guillotin de Corson,
Chan. hon.

(A suivre.)

Digitized by Google

LE SAUT DE ROLAND (1)

Roland, vainqueur des Sarrasins,
Déjà touchait à ses domaines,
Et par-dessus les bois voisins
Il reconnaissait ses grands chênes.

Sa dame attendait sur la tour :
Pour revoir la belle héritière,
Il fallait faire un long détour
Ou bien franchir une rivière.

Roland, monté sur son cheval
Atteint le haut de la colline
D'où l'on voit, au delà du val,
Le fier château qui le domine.

Il éperonne son coursier
En criant à voix de tonnerre :
« Pour Dieu ! » Sur ses jarrets d'acier
Le cheval s'enleva de terre.

Traversant le large vallon
Il retombe sur l'autre rive ;
Mais Roland veut que l'étalon
Renouvelle sa tentative.

« Pour la Vierge ! » dit-il encor.
Le destrier franchit l'espace,
Et guidé par la bride d'or
Il saute à la première place.

(1) Légende d'Ille-et-Vilaine.

Digitized by Google

Quand il revint sur ce haut lieu,
Son écuyer lui dit : « Messire,
Il ne faut jamais tenter Dieu :
Ce double essai doit vous suffire »

— Non, répondit le paladin,
Je repasserai, sur mon âme,
Dussé-je ici périr soudain ;
Coursier, saute au nom de ma dame ! »

Le cheval était fatigué,
Ses pieds glissèrent sur la roche,
Tous deux sont tombés dans le gué ;
Roland voit que sa fin s'approche.

— J'ai, dit-il, péché par orgueil ;
Ecuyer, va trouver ma mie ;
Qu'elle accorde en ce jour de deuil
Un baiser à ma chair blémie »

Quand elle eut vu ce corps glacé,
La dame en proie à la tristesse
En l'embrassant a trépassé :
Dieu prit en pitié sa détresse.

PAUL SÉBILLOT.

Digitized by Google

LES ROSES DE LA CHARITÉ

A M. le chanoine GUILLOTIN DE CORSON (1)

La grêle a ravagé les blés :
Tout le pays est en détresse,
La grêle a ravagé les blés,
Les pauvres gens sont désolés.

La baronne de Villaudrain
Pour eux dépense sa richesse ;
La baronne de Villaudrain
Pour eux a fait venir du grain.

On voit accourir au château
Les indigents de la paroisse ;
On voit accourir au château
Tous ceux qu'atteignit le fléau.

Bientôt le grain est consommé
Et la dame en sent de l'angoisse,
Bientôt le grain est consommé,
Le peuple se presse, affamé.

« Allez, mes gens, dans les greniers,
Balayez toute la poussière ;
Allez, mes gens, dans les greniers,
Voir s'il n'est rien pour les meuniers. »

(1) Légende de Guipry.

Digitized by Google

Le cœur rempli de charité
La dame s'est mise en prière :
Le cœur rempli de charité,
Elle implore la Trinité.

Les serviteurs sont revenus
Disant de très étranges choses ;
Les serviteurs sont revenus
Les greniers ne sont plus tout nus :

Sur un grand amas de froment
Est un épais buisson de roses,
Sur le grand amas de froment
Il semble cueilli fraîchement.

On est pourtant en plein hiver,
Et nul arbuste ne boutonne :
On est pourtant en plein hiver
Et le sol de neige est couvert.

C'est un bouquet de fleurs du ciel
Et Dieu l'envoie à la baronne ;
C'est un bouquet de fleurs du ciel
Il flaire plus doux que le miel.

PAUL SÉBILLOT.

Digitized by Google

DOCUMENTS

TOUCHANT L'INSURRECTION DU LÉON EN MARS 1793 (1)

TROISIÈME PARTIE

A Saint-Pol, les commissaires ne recevant aucune réponse du général étaient dans la plus grande anxiété ! ils lui écrivirent :

Le 23 mars 1793 (2).

« Citoyen général, l'exprès que nous vous envoyâmes hier ne revient pas ; ce retard nous inquiète infiniment plus que nous ne pouvons vous le dire, nous craignons qu'il n'ait été arrêté, s'il l'avait été en allant vous n'auriez pas reçu notre lettre, et s'il l'avait été à son retour nous ne recevrions pas votre réponse ; nous n'avons pas de remède à ce dernier mal, mais nous vous adressons copie de nos deux missives d'hier.

Nous apprenons par voie sûre que le pont de Ker-

(1) Voyez la *Revue* de janvier, février, mars, avril, mai et juin.
(2) L. 85.

Digitized by Google

guiduff est coupé, les attroupements se continuent aussi, mais c'est hors le district de Morlaix ; nous avons été informés ce matin que 3,000 hommes s'étaient portés à Plougoulm, que les habitants de cette commune s'étaient refusés de se joindre à cette horde de scélérats dont le projet était de fondre de nouveau sur Saint-Pol, d'où nous concluons que cet attroupement n'était formé que des communes de l'arrondissement de Lesneven dans ce voisinage, car nous sommes sûrs que celles de Saint-Pol, Plouénan et Taulé sont parfaitement tranquilles, nous vous réitérons, citoyen général notre prière de vous rendre incessamment dans cette ville. »

« Nous recevons avis du comité de surveillance de Landivisiau qu'un attroupement devait se porter sur cette ville, (Saint-Pol) nous appelons les commandants, nous leur participons cet avis et nous les requérons de faire toutes les dispositions militaires que peut exiger la défense de la ville. Il est arrêté entre eux et nous que quelques retranchements seraient établis sur le chemin de Lesneven, que les postes avancés seraient doublés, que de deux heures en deux heures des gendarmes et des gardes nationaux seraient envoyés à la découverte sur les chemins qui conduisent aux communes coalisées, que des vigies seraient établies dans les tours.

Nous recevons une lettre du général Canclaux annonçant qu'il marcherait le 25 (1) vers Saint-Pol ; nous y répondons immédiatement :

« Citoyen général, nous avons communiqué votre lettre aux commandants de la force armée à Saint-Pol,

(1) Nous avons vu plus haut que le général avait devancé d'un jour sa marche sur Saint-Pol, et nous allons voir que Saint-Pol eut avis de ce changement par un message de Landerneau.

Digitized by Google

ils ont arrêté qu'ils porteraient 400 hommes, lundi 25. au pont de Kerguiduff, cette force sera appuyée par un canon et suffira sans doute pour protéger d'une manière efficace le rétablissement du passage. Pour qu'il puisse être effectué avec plus de soin et de célérité nous écrivons à Morlaix pour demander l'ingénieur des Ponts et chaussées qui y réside et nous comptons bien qu'il sera ici dès demain, d'après renseignements reçus ce pont n'est pas un ouvrage de conséquence ; c'était un pont plat de 24 pieds de hauteur à peu près. il sera d'autant plus facile à reconstruire qu'on m'assure que. non loin de là, se trouvent des arbres propres à cet emploi. Ce pont est à deux lieues de Saint-Pol et la force armée que nous destinons à y marcher partira d'ici lundi à telle heure que vous jugerez convenable de lui prescrire par le retour de notre exprès.

« En attendant, les commandants viennent de concreter les mesures de défense que, d'après un avis de Landerneau, il nous a paru à tous nécessaire de prendre pour la sûreté de cette ville ; cet avis porte qu'elle doit être attaquée *demain* par une horde de brigands des paroisses de Cléder, Sibiril, Plougoulm, Trefflez et autres au nombre de treize et le rapport de l'exprès qui nous a remis cette lettre le confirme.

« Qu'ils se présentent quand ils voudront, nous sommes en état de les recevoir et nous les attendons de pied ferme. Rien ne nous tourmente plus que les délais dont on est forcé d'user pour réduire les rebelles, la lenteur peut les enhardir et en accroître le nombre : c'est le cas de brusquer et puis, en outre, les dépenses s'accroissent, les gardes nationals de Morlaix sont cruellement vexés par un aussi long service hors de leurs foyers.

Digitized by Google

« L'homme que nous vous envoyons prendra la route que vous nous indiquez et nous lui donnerons les instructions que nous croyons les plus propres à assurer sa marche, son arrivée et son retour. Nous avons oublié de vous dire que l'eau de Kerguiduff est assez forte et très rapide dans son courant. »

24 mars 1793 (1).

« Le commandant du *Calvados* vient à six heures du matin nous communiquer une lettre qu'il vient de recevoir du général Canclaux, lui donnant ordre de partir ce jour-là même avec 400 hommes et une pièce de canon, au pont de Kerguiduff où il se réunirait à la force de Saint-Pol, et de commencer s'il arrivait le premier, le rétablissement de ce pont.

« Les autres chefs militaires appelés prennent aussi connaissance de cette lettre. Aussitôt, nous faisons travailler aux préparatifs de ce départ ; nous faisons délivrer les munitions de guerre, nous ordonnons l'apprêt de celles de bouche, nous faisons fournir des bois pour le rétablissement du pont et nous rassemblons tout ce que nous pouvons d'ouvriers; la générale est battue, le détachement est formé de 340 hommes du *Calvados* et de 60 gardes nationals dont 40 de Morlaix et 20 de Saint-Pol.

« A neuf heures tout est prêt, le détachement part. Guiller et Pinchon l'accompagnent; le reste de la force armée qui ne sert pas, soit dans les postes avancés, soit dans les corps de garde, soit dans les tours, demeure en bataille sur la place.

« A une lieue et demie de Saint-Pol le détachement

(1) L. 85.

Digitized by Google

a eu connaissance d'un attroupement considérable qui quoiqu'éloigné a tiré sur lui. Le commandant s'est emparé d'une éminence et de là a fait tirer sur les rebelles trois coups de canon qui les a dispersés.

« L'armée s'est remise en route et bravant les fusillades dont les brigands la harcelaient de temps en temps elle s'est empressée de se rendre au pont pour que les attroupements qui semblaient la suivre sur les flancs ne s'en fussent emparés avant elle.

« Elle est arrivée au pont à onze héures et demie. Les ouvriers ont commencé de suite son rétablissement sous la protection d'un peloton. Les rebelles se sont alors approchés de l'armée et ont fait feu sur elle par derrière les hayes et de dessus les coteaux voisins. Le canon placé pour les déloger y a réussi, mais en se divisant ils ont filé derrière le long des fossés et fusillé tantôt de près, tantôt de loin.

« Le commandant a fait faire un bataillon carré qui a riposté des quatre parties, il a ensuite ordonné la charge, mais au moment qu'on allait l'exécuter, l'essieu du canon a rompu et la troupe a été obligée de tenir de pied ferme et de fusiller de cette position en attendant le général.

« Il est arrivé à une heure et demie. Il s'est porté sur la hauteur au-dessus du pont, il y a établi la pièce de canon de 4 qu'il avait amenée avec lui. Le feu vif de cette pièce a dispersé les rebelles, le pont a été fini, le genéral l'a passé avec son armée.

« Cependant les rebelles se rejetèrent avec opiniâtreté du côté où était le détachement de Saint-Pol et soutenaient un feu roulant ; le général a couru alors au bataillon du *Calvados* et l'a mené, pendant un feu continuel du canon, la bayonnette au bout du fusil contre

Digitized by Google

les rebelles. Ils ont tenu quelque temps, mais enfin ils ont pris la fuite, les moins alertes ont été pris ou tués.

« Le général s'est disposé alors à se rendre à Saint-Pol. Dans la route une troupe fraîche de rebelles venant du côté de Landiviziau a eu l'audace d'attaquer l'arrière-garde de l'armée. On a fait halte, la pièce de canon a été portée de ce côté ; il a fait quatre décharges qui ont tué plusieurs rebelles et mis les autres en fuite. Ils ont cependant paru suivre l'armée de loin ; mais comme il était tard et que leur projet paraissait être de retenir notre armée en route pour la fusiller plus sûrement par dessus les fossés, le général a continué sa route, il est rentré à Saint-Pol à dix heures du soir.

« Guiller et Pinchon attestent ici que tout le monde en général a fait son devoir dans cette périlleuse affaire; mais ils attestent surtout que le général Canclaux s'y est distingué par une bravoure et une habileté de manœuvre et par un dévouement dont on ne peut avoir une idée, sans en avoir été témoin. Ils rendent la même justice à ses deux aides de camp La Valette et Mayer qui ont exécuté à travers les dangers, les ordres du général, avec une intelligence et une promptitude au-dessus de tout éloge.

« Après l'arrivée du général, on lui a rendu compte des mesures de sûreté qui avaient été prises et il en a indiqué d'autres.

« Les cinq prisonniers arrêtés ont été mis en prison et dénoncés au juge de Paix.

« Nous nous sommes fait rendre compte du nombre et de l'état des blessés par les citoyens l'Allemand et Decourt chirurgiens à la suite de l'armée, il en est résulté qu'ils étaient au nombre de huit plus ou moins grièvement blessés, ils nous ont assuré que la vie d'aucun d'eux n'était en danger ».

Digitized by Google

Le citoyen Prat, qui accompagnait le général Canclaux en qualité de commissaire, après être resté quelque temps à Berven avec 50 hommes, avait rejoint le gros de l'armée dès qu'il avoit entendu le canon du côté de Kerguidu « où nous sommes arrivés, écrit-il (L. 16) dans la chaleur de l'affaire et si notre armée que nous y avions rejointe une demi-heure après son arrivée, n'était pas venue en cet instant, nos frères d'armes de Saint-Pol étaient sacrifiés. » Après bien des décharges de part et d'autre, surtout de canon, nous avons pu faire fuir nos brigands qui ont blessé 7 à 8 de nos camarades.

« Je ne puis, citoyens collègues, vous rendre compte de la perte de nos ennemis, mais je puis vous assurer que j'ai vu plusieurs de ces *grandes culottes* dégringoler les fossés. Nous avons fait cinq à six prisonniers parmi lesquels il y a une femme qui a été blessée et sur laquelle on a trouvé encore deux pistolets.

« Le général s'est comporté dans cette affaire comme un Dieu ; un officier du *Calvados* a été légèrement blessé à ses pieds ; je me rendais dans ce moment, autant que mon cheval avait de jambes, auprès du général, pour lui rendre compte du motif qui nous avait porté à quitter Berven. La troupe a arrêté mon cheval et m'a engagé à descendre parce que les balles tombaient en ce moment comme grêle. J'ai mis pied à terre et ai mis en main les pistolets de l'aristocrate Kerven et comme ils ne portaient pas bien loin, j'ai attendu que les ennemis se fussent approchés d'assez près pour pouvoir les essayer, mais on m'a dispensé, car personne ne s'est mis à portée.

« J'ai trouvé le citoyen Guiller dans l'armée et je lui ai témoigné ma surprise de ce que des administrateurs fussent forcés de se trouver quelquefois au feu ; il en a

Digitized by Google

ri et moi aussi et nous avons été assez contents de nous-mêmes car quoique nous ayons été dans le poste où le feu était le plus fort, nous ne nous sommes pas trouvés déconcertés et nous avons prévu que nous pouvions assez nous faire à cette sorte de farandole. »

Signé : PRAT. (1)

(A *suivre.*) ABBÉ PEYRON.

(1) Prat était administrateur du district de Lesneven.

Digitized by Google

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

EN 1790, 1791 ET 1792. (1)

BOUAYE, Brains, Pont-Saint-Martin, Saint-Aignan, Saint-Léger.

Citoyens actifs, environ 800; 7 électeurs.

Le 28 mars 1790. — Élection irrégulière contre laquelle s'élevèrent les protestations de Sorin maire, et de Archambaud, procureur de la commune. M. Jeulin, chapelain de la Senaigerie, qui avait eu le plus de voix, ne fut pas proclamé; nombre des votants et des voix obtenues non indiqué au procès-verbal.

François Fruneau, de Bouaye.
Simon Fruneau, id.
François Mounier, de la Vincée.
Nicolas Bretagne du Frety, de Pont-Saint-Martin
Louis Quillaud, de Saint-Aignan.
Hamaud, de la Daumerais.
Jean-Baptiste Bâtard, de Saint-Léger.
Mathurin Jahonneau, de Brains.

(Archives.)

(1) Voyez la *Revue* de juin.

Digitized by Google

Le 19 juin 1791. — Cit. act.... (égl. parois.), vot 35; 7 él.

Pierre-Etienne Boquin. .	35 v.	Auger, d'Indre.	29 v.
Pierre Tessier.	35	Antoine Radigois. . . .	21
Garde, de Saint-Herblain.	33	Jacques Templé. . . .	21
Rolland.	30		

Le 26 août 1792. — Votants, 133; 7 électeurs.

J.-M. Constantin Pichon, curé de St-Herblain. .	98 v.	N.-Fr. de la Motte, régisseur de la Fonderie d'Indret.	76 v.
Jean Gerde.	98	J.-F. Tartu.	69
Ch.-J. Piton, curé de Chantenay.	82	Etienne Rolland. . . .	59
		M. Bertet, constr. de nav.	58

CHAPELLE-SUR-ERDRE, Grandchamp, Orvault, Sautron, Sucé, Treillières.

Citoyens actifs... — 12 électeurs.

Le 28 mars 1790. — 375 votants dans la première section: nombre non indiqué pour la seconde ; l'élection faite à la pluralité sans chiffres de voix constaté; réunion au cimetière.

1re Section.	2e Section.
Chapelle-sur-Erdre, Orvault, Treillières :	*Grandchamp, Sucé, Sautron :*
Jean Thébaud, laboureur.	D. Bellanger, tonnelier.
Jean Brard, de la Chapelle.	Louis Burot, laboureur.
Broussard, recteur d'Orvault.	Chevé, recteur de Sautron.
Louis Robert, laboureur.	Jean Mabit, laboureur.
Alexandre Vincent, mait. de poste.	Jean Desmars, laboureur.
Pierre Briand, de Treillières.	Pierre Thébaud, laboureur.

Digitized by Google

Le 19 juin 1791. — Cit. act. 1600 ; votants, 40 ; 12 élect.

Marot.	Etienne-François Arrouet.
Huard.	Mathurin Assailly.
Ch. Ordronneau.	Jacques Mocquard.
Liret.	Nicolon.
François Bertrand.	Yves Ertaud.
Math. René Deguer.	Pierre Guyo.

Nombre de voix non indiqué.

Le 26 août 1792. — 12 électeurs.

P. F. Huart.	85 v.	Lebris.	65 v.
Guyon Kerlegan.	82	Mathurin Deguer.	65
Lecouteulx, curé.	77	Germon aîné.	61
Jacques Bricaud.	68	Charles Ordronneau.	59
Demescq.	68	Jean Lefèvre.	14
Bertrand.	67	Meysignac.	10

BOURGNEUF, Fresnay, Saint-Cyr.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 347 ; 3 électeurs.

Hubin de la Girardière, ingénieur.	Guilbaud de la Cour, commandant de la Garde Nationale.
Himène, négociant.	

(Maison des Cordeliers.)

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 306 ; votants 46.

Mourain.	26 v.	Himène, à la majorité.
Gouy.	19	

Le 26 août 1792. — Votants 54.

Louis Hubin-Girardière.	Louis Lécomte.
Michel Amoureux.	

Nombre de voix non indiqué.

Digitized by Google

CAMPBON, Bouvron, Quilly.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 827 ; 8 électeurs.

Jean Orain.
Ch.-A.-Th. Meignen de la Plumetaie.
Ch.-Louis Gérard de la Préverie, av.
Jean Mérot, proc.
Jean Boudazain, laboureur.
Roland Chotard, laboureur.
Guillaume Chauvel.
Robert Orain.

Le 19 juin 1791. — Votants, 30 ; 6 électeurs.

Ch.-Anne-Th. Meignen. .	23 v.	Jean Mérot, frère. . . .	19 v.
Louis Gérard.	23	François Moriceau. . . .	18
Legrand.	23	Jean Tegret, pluralité.	

2 suppléants : François Becigneul et François Bouvron.

Le 26 août 1792. — 6 électeurs.

Une moitié des citoyens venus à l'Assemblée se retira, refusant de prêter le serment civique, 26 seulement restèrent.

Ch.-Anne-Théod. Meignen.	22 v.	François Moriceau . . .	16 v.
Jean Tregret.	17	Jean Mérot, frère. . . .	15
Charles-Louis Gérard . .	16	Gilles Bouron, frère. . .	14

CHANTENAY, Haute et Basse-Indre, Saint-Herblain.

Citoyens actifs, 668 ; 7 électeurs.

Le 28 mars 1790. — Réunion dans l'église, 118 votants.

Oger.	107 v.	Gicquél, rect. de St-Herblain.	65 v
Ravenel.	103	Livinic, vicaire de Chantenay.	65
Guillaume Saulny. . . .	97	Jean Viau de Chantenay.	
Pierre Loyer.	94		

(Archives.)

Digitized by Google

Le 19 juin 1791. — Citoy. actifs,... vot. 105. ; 8 électeurs.

Louis Quillaud. . . .	91 v.	Collet, du Pont-S.-Martin.	24 v.
Pierre Raud.	88	Simon Allaire, de Bouaye.	23
Hauréau.	74	Jean Trouillard, de Brains.	14
François Bruneau . . .	73		
Thom. Jean Couillaud, cap. cann. garde côte, de Saint-Léger.			

Le 28 août 1792. — Votants, 73 ; 8 électeurs.

Jean Batard.	52 v.	Louis Quillaud. . . .	35 v.
Hannau.	44	Mathurin Quillaud. . .	20
Colet.	44	Pierre Raud.	18
Jean Trouillard. . . .	41	Mathurin de Laume, procureur de la commune.	17

BOUGUENAIS, Rezé.

Citoyens actifs, 1200 ; 12 électeurs.

Le 28 mars 1790.—Le procès-verbal porte : Bouguenais et Rezé ; celui de Saint-Sébastien, porte également Rezé, ce qui peut être une erreur de rédaction. Le nombre des votants est d'environ 120 pour le bureau ; le nombre des voix attribuées n'est pas indiqué.

Mathurin-René Deguer de Boisjolly, conseiller-doyen honoraire du présidial de Nantes.
Dupré Villaine, recteur de Rezé.
François Bertrand.
Etienne-François Arrouet.
Jacques Mocquard, contrôleur des sels.
Pierre Buaud.
Joseph Demeocq.
Julien Ordronneau.
Yves Peillac.
Clair Gendron.
Claude Bertrand.
Sébastien Guilbaud.

(Archives.)

Digitized by Google

Le 19 juin 1791. — Citoy. actifs.... (*Eglise*), 12 élect. ; vot. 60.

Guillaume Marquer, not. et greff. j. de paix de Sucé.
Joseph Robert, maire de La Chapelle.
P. Broussart, recteur d'Orvault.
Louis Savary, lab. de Grandchamp.
Jean-Hilaire Godin, de Moulin-l'Evêque.
Aug. Renaud, juge de paix, Grandchamp.
Louis-Guillaume Gérard, recteur de Sautron.
René Brossaud, laboureur à Sautron.
Pierre Robert, lab. à Orvault.
Julien Bonraisin, lab. de la Chotinière, en Sucé.
Joseph Launeau, laboureur à la Beaumondière, Sucé.

Nombre de voix non indiqué.

Le 26 août 1792. — 12 électeurs.

Deux cents citoyens actifs présents ; discussion violente sur le mode de procéder et sur le nombre d'électeurs à attribuer à chaque commune. Constitution pénible du bureau. Absence le lendemain du curé Moreau, l'un des scrutateurs ; refus de serment par les citoyens présents ; en définitive, choix des électeurs par les membres du bureau, choisis sans indication du nombre des voix.

Terrien, du bourg de la Chapelle.
Julien Alliot.
Jean Retière, de la Chotinière, Sucé.
Jean Ravily, de la Bodinière, id.
Jacques Lebreton, des Herses.
Dumesnil de Nort, greffier de paix.
Julien Collas, maire de Grandchamp.
Jean Viollin de la Guittonais, Treillières.
Jean Renaud, de Treillières.
Bouchaud, d'Orvault.
Ricordel, de la Pluche.
Recadille.

Digitized by Google

CHATEAUBRIANT, Saint-Jean-de-Béré.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1405; 1re assemblée, 6 électeurs.

Méaulle, avocat, procureur de la commune.
Fresnais Delevin, maire.
Ernoul de la Chenellière, avocat, lieutenant-colonel.
Louard, colonel.
Bruneau de Saint-Méen, officier municipal.
Bernard Dutreil, sénéchal de Chateaubriant.

2e assemblée, même canton, 9 électeurs.
Fercé, Noyal, Rougé, Soudan, Soulvache, Villepot.

Freule de la Roulière.
Jambu de Launay, notaire.
J.-L. Demolons, notaire et direct. de verrerie.
Berthelot, recteur de Noyal.
Pierre Ermine, laboureur
Jos. Bourgine, laboureur.
René Verron, prêtre.
Haicault de la Huberdière, maire.
Pierre Aunette laboureur.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Réunion chap. Saint-Nicolas, 4 électeurs.

Le procès-verbal ne comprend que l'élection de la paroisse de Saint-Jean-de-Béré ; nombre des voix des candidats non indiqué. Le membre du bureau qui avait le plus de voix en avait 29; votants : 87 au début.

Méaulle.
Delourmel.
Leminihy.
Louard.

Le procès-verbal de l'élection de l'autre assemblée manque.

(A suivre.) ALFRED LALLIÉ.

Digitized by Google

CHOSES DE CHEZ NOUS

Chronique de Bretagne

Les élections et le voyage de M. Loubet en Russie. — Vitré : Mme de Sévigné et M. de la Borderie. — Congrès : L'union régionaliste et l'Association bretonne. — Les « chansons en sabots » de Botrel. — Voyage de S. M. Oscar II en Bretagne.

Parmi les locutions qu'on emploie dans la Haute-Bretagne, il en est une assez singulière. Quand un homme est dans la peine, dans l'embarras ; quand, découragé, il ne sait plus à quel saint se vouer, ni comment se tirer d'affaire ; il s'écrie : « Je n'ai plus qu'à me mettre.... dans la douane ! » Pourquoi, dans la douane ? Elle a donc bien mauvaise réputation, cette administration, pourtant si utile et si nécessaire, pour être regardée comme le dernier refuge de l'infortune, comme le but suprême du désespoir !.... Quoi qu'il en soit, amis lecteurs, sans vouloir m'attarder plus longtemps à expliquer cette expression, je me permets de vous en indiquer une autre : désormais, quand vous serez environnés de difficultés et entourés d'obstacles, vous pourrez dire en toute vérité : « Il ne me reste plus qu'à entrer.... dans la chronique ! » Jugez-en.

Depuis plusieurs mois, les élections et le voyage le

Digitized by Google

M. Loubet en Russie ont occupé toutes les imaginations, ont été le thème de toutes les conversations et ont rempli les colonnes de tous les journaux. Je devrais moi aussi vous en entretenir, n'est-il pas vrai ? mais, hélas ! vous n'avez point oublié les promesses que je vous ai faites.... parce que j'ai été obligé de vous les faire ; et je vous entends d'ici me dire : parler des élections ; mais vous ne devez pas toucher à la politique ! — parler du voyage en Russie ; mais vous ne devez pas sortir de Bretagne ! Et voici comment je suis pris entre Charybde et Scylla. Eh bien ! malgré tout, je vais vous en parler, et, en évitant ces deux écueils, je vais essayer de ne pas faire naufrage dans ce gouffre aussi dangereux que celui du détroit de Sicile.

Le 27 avril dernier, je me rendais au bourg d'une très petite commune du Morbihan. Le temps était radieux ; tout était joie et paix dans la nature ; et cette douceur de l'atmosphère contrastait singulièrement avec les rivalités, les haines et les jalousies qui, ce jour-là, déchaînaient des tempêtes dans les salles des mairies et aux environs. Un jeune homme vint à moi. C'était un beau gars, à la figure ouverte et franche, portant le joli costume de son pays : pantalon clair, veste courte, gilet bordé de velours ouvert sur sa chemise blanche et le grand chapeau de feutre, d'où pendaient par derrière de longs rubans retenus par un anneau de métal. Après m'avoir « boujouré », il régla son pas sur le mien et nous fîmes route ensemble. Comme je lui demandai s'il avait rempli son devoir de citoyen, il me répondit avec ce laconisme, qu'on retrouve chez tous nos paysans, par des bouts de phrases, coupées

Digitized by Google

de longs silences : « Oui..... j'ai voté ce matin..... J'crois qu'j'ai voté pour le bon..... Ils sont deux..... Mais sait-on jamais ?..... On dit tant de choses !..... » Il s'arrêta, puis, brusquement, s'écria avec un accent de conviction profonde, avec un sentiment de véritable regret : « Ils ont d'la chance là-bas, à Vannes ; ils ont M. de l'Estourbeillon ; au moins celui-là tout le monde l'aime ! »

En offrant à notre Directeur général nos respectueuses félicitations, nous lui envoyons ce mot, qui résume les sentiments de tous ceux qui le connaissent ; et nous sommes sûrs que cet hommage spontané, sorti d'une bouche humble mais sincère, lui ira droit au cœur. Qu'il nous soit permis d'unir au nom de M. de l'Estourbeillon ceux de M. le comte Lanjuinais et de M. le comte Le Gonidec de Traissan. A la tête de toutes nos sociétés savantes, estimés de tous : amis et même ennemis, s'ils en ont (mais qui n'en a pas en politique ?) ils ont trop fait pour la Bretagne pour que toute âme bretonne n'applaudisse pas à leur succès. Au Parlement comme ailleurs, comme partout, ils représenteront dignement notre petite patrie, ils porteront haut et ferme son drapeau, et ils seront dans l'avenir ce qu'ils ont été dans le passé : toujours sur la brèche pour défendre les plus chères de nos libertés et les plus sacrés de nos droits.

Maintenant que Charybde est franchi, abordons Scylla... Dans le splendide cortège de la fête des Fleurs, qui, le 18 mai, parcourut en tous sens la ville de Rennes, on remarqua une voiture d'un goût très original et très particulier. Elle n'avait point la pompeuse archi-

Digitized by Google

tecture des chars qui la précédaient et qui la suivaient ; elle n'était ornée ni de roses odorantes, ni de pivoines éclatantes, ni d'œillets multicolores. Non ; c'est dans les champs, dans les landes sauvages que cette voiturette était allée cueillir sa parure et sous un gracieux berceau de fleurs de pommiers s'épanouissaient de merveilleux bouquets de genêts d'or. C'était la *Fédération bretonne des étudiants* qui avait eu cette heureuse idée et quelques ménestrels complétaient avec leurs pittoresques costumes l'harmonie de ce tableau, que tout le monde a applaudi et admiré.

Nos bardes ont pensé, que puisqu'ils avaient trouvé une place dans une fête de bienfaisance, ils en trouveraient peut-être bien une aussi dans des fêtes plus solennelles ; ils se sont rappelé qu' « *Excelsior* » est une devise de leur pays ; et voilà pourquoi, avant de partir pour la Russie, monsieur Loubet put voir à Brest, parmi les délégations venues pour le saluer, un petit groupe, dont les *bragou-braz* et les gilets brodés mettaient une note gaie et souriante au milieu de la tristesse lugubre des graves habits noirs. C'était le *Ti Kaniri Breiz*, cette jeune société, fondée il y a quelques années, et qui a entrepris la grande œuvre de la renaissance bretonne et celtique. Quand son tour arriva, Monsieur Jaffrennou s'avança vers le Chef de l'Etat et lui tint ce joli petit discours :

Monsieur le Président de la République.

« Au nom de mes confrères du *Gorsedd* des bardes, accourus « pour vous saluer, au nom de tous ceux des nôtres qui en ont « été empêchés, je viens vous remercier respectueusement de « l'honneur que vous nous faites de nous recevoir aujourd'hui.

« Profondément attachés aux institutions républicaines, « tant à titre d'enfants du peuple qu'en qualité de Bretons,

Digitized by Google

« notre but est de travailler au développement de l'industrie,
« de l'agriculture, du commerce et des arts par l'intermédiaire
« de notre langue maternelle, qui nous est chère. Nous
« voudrions la voir briller chez nous à côté de la belle et riche
« langue française, comme une aînée près de sa sœur. Vous
« même, Monsieur le Président, fils du pays ensoleillé de
« Provence, membre du Félibrige, avec lequel nous sommes
« en relations constantes, vous savez goûter tout l'intérêt qui
« s'attache à la conservation des idiômes nationaux.

« Nous osons donc espérer que le gouvernement de la Répu
« blique nous aidera dans cette tâche éminemment démocra-
« tique ; car, c'est en conservant la langue bretonne que l'on
« maintiendra les belles qualités de notre race et que l'on
« arrivera à l'union de tous les Bretons pour la grandeur du
« pays français. En un mot, Monsieur le Président, nous vou-
« drions voir la Bretagne, si pleine de ressources et d'avenir,
« rester ce qu'elle a toujours été jusqu'ici : le diamant de la
« France, dûr et compact, la source féconde de vitalité de la
« grande patrie française. Soyez donc, Monsieur le Président,
« le bienvenu parmi les Bretons, qui espèrent vous revoir
« encore parmi eux... *Doue ra ziwallo ar penn rener, ha bevet ar*
« *Republick, da virviken !...*

M. Loubet serra la main du jeune barde et le remercia chaleureusement. Puis il partit pour la Russie et sans nul doute il dut remettre là-bas à la « Douce » de l'empereur, avec le charmant sonnet de Botrel que vous avez lu dans tous nos journaux, une belle gerbe de notre bruyère, qui est la fleur préférée de l'Impératrice.

*
* *

Placée comme sentinelle à l'entrée de notre province, la petite ville de Vitré est sans contredit une de celles où le cachet breton ait été le moins endommagé par les

Digitized by Google

injures du temps et par le vandalisme des hommes. Malgré la disparition de ses murs, telle elle était il y a deux cents ans, telle elle est presque aujourd'hui, avec son château, dont les tours massives dominent tout le pays; avec ses rues étroites, bordées de vieux porches ; avec ses curieux hôtels, qui ont tout le charme triste et poétique des habitations du XVe et du XVIe siècles. Si Vitré a gardé avec soin, et avec un soin jaloux, ses monuments, elle a gardé aussi avec orgueil le souvenir de tous ses enfants célèbres, de tous ceux qui ont illustré son nom, comme : d'Argentré, René Croissant, Claude Savary, Hay du Chastelet et surtout Madame de Sévigné.

La charmante marquise, la femme la plus spirituelle du XVIIe siècle, n'était pas bretonne ; mais on peut dire qu'elle était Vitréenne. Quand Marie de Rabutin-Chantal mit sa main dans celle du marquis de Sévigné, cet homme « qui, au dire de Conrart, l'estimait et ne l'aimait point, au lieu qu'elle l'aimait et ne l'estimait point » on peut dire qu'elle épousa avec lui le pays dont il portait un des noms les plus illustres. Elle affectionnait par dessus tout son beau château des Rochers, qui fut sa résidence favorite, et son vieil hôtel de Vitré, qui était enclavé dans la porte Gatesel, et que les Etats de Bretagne firent réparer en 1670, comme faisant partie des fortifications. Elle séjourna dans ces deux demeures pendant les années 1654, 1661, 1671, 1676, 1680, 1684, 1686, 1689, 1690, et écrivit de là plus de deux cent soixante-sept lettres, de ces lettres, qui sont comme la fine fleur de l'esprit français, et qui resteront immortelles, parce que le cœur et le génie ne connaissent ni la mort, ni l'oubli.

Si Madame de Sévigné était fière de son nom breton, si elle revendiquait hautement une place, et une

Digitized by Google

des premières, parmi les familles du noble pays qui l'avait adoptée, il suffit pour n'en pas douter de relire cette lettre, qu'elle écrivait, le 4 décembre 1668, au comte de Bussy-Rabutin :

« Je sais, dit-elle, que vous avez mis au bas du por-
« trait que vous avez de moi, que j'ai été mariée à un
« gentilhomme breton, *honoré* des alliances de Vassé et
« de Rabutin. Cela n'est pas juste, mon cher cousin ;
« je suis, depuis peu, si bien instruite de la maison de
« Sévigné, que j'aurais sur ma conscience de vous
« laisser dans cette erreur. Il a fallu montrer notre
« noblesse en Bretagne ; et ceux qui en ont le plus ont
« pris plaisir de se servir de cette occasion pour étaler
« leur marchandise. Voici la nôtre : quatorze contrats
« de mariage de père en fils ; trois cent cinquante ans
« de chevalerie ; les pères quelquefois considérables
« dans les guerres de Bretagne et bien marqués dans
« l'histoire ; quelquefois retirés comme des Bretons ;
« quelquefois de grands biens, quelquefois de médio-
« cres, mais toujours de bonnes et grandes alliances ;
« celles de trois cent cinquante ans, au bout des quelles
« on ne voit que de noms de baptême, sont : du Quel-
« nec, Montmorency, Baraton et Châteaugiron. Ces
« noms sont grands ; ces femmes avaient pour maris
« des Rohan et des Clisson. Depuis ces quatre, ce sont
« des Guesclin, des Coaquin, des Rosmadec, des Clin-
« don, des Sévigné de leur même maison, des du Bel-
« lay, des Rieux, des Bodégal et d'autres.... jusqu'à
« Vassé et jusqu'à Rabutin. Tout cela est vrai, il faut
« m'en croire... »

Dites donc après cela que la châtelaine des Rochers n'était pas une vraie Bretonne, une Bretonne par le

Digitized by Google

cœur et par l'âme ?.. Nous sommes trop modestes pour ajouter : par l'esprit !..

Eh bien ! dans un temps, où bientôt les villes ne seront pas assez grandes, ni les rues assez larges pour loger tous les socles qu'on y met chaque jour ; à une époque, où on élève des monuments à tant d'illustres inconnus que bientôt ce sera une exception que de n'être pas taillé en marbre ou coulé en bronze, Mme de Sévigné n'a pas de statue en Bretagne ! Vitré vient enfin de se souvenir qu'une certaine indifférence est cousine-germaine de l'ingratitude ; un comité s'est formé pour dresser un monument à la célèbre marquise et il a le droit d'espérer que tous ceux, à qui, en Bretagne et ailleurs, cette grande mémoire est restée chère, entendront son appel. Par son génie, par ses œuvres, par son sexe même, Mme de Sévigné est en dehors et au-dessus de toutes les questions qui peuvent diviser ; comme l'écrivait, le 20 avril 1894, M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, l'un de ceux qui ont le mieux pénétré et analysé son incomparable talent : « Sur presque tous les autres noms, on discute ; mais elle, tout le monde s'accorde à l'admirer et à l'aimer ». L'éminent académicien a bien voulu continuer à l'œuvre le haut patronage dont il l'avait honorée dès la première heure et accepter la présidence du comité, auquel des collègues de monsieur Boissier, à l'Académie Française et dans les autres classes de l'Institut, des sommités du monde des lettres et des arts, ont confirmé leur constante sympathie. Enfin des membres de la famille de la marquise de Sévigné ont accepté d'être inscrits parmi ceux, qui ont pris à tâche de glorifier leur illustre aïeule.

Digitized by Google

Il est un autre nom, qui restera attaché comme une gloire à la ville de Vitré ; c'est celui de l'auteur de « l'*Histoire de Bretagne* » de M. de la Borderie. S'il n'est pas question encore de lui élever une statue, du moins on rend de toutes parts à sa mémoire des hommages publics, qui sont aussi mérités que flatteurs. C'est un devoir pour nous de les enregistrer avec orgueil et avec joie, et de remercier tous ceux qui ont entrepris d'honorer notre grand historien, dont la perte restera irréparable, et dont le souvenir reste si vivant dans les cœurs de tous ceux qui l'ont connu.

Le 8 avril dernier, au Conseil général d'Ille-et-Vilaine, M. Martin-Métairie donna lecture du rapport suivant de M. le Préfet : « Messieurs, j'ai l'honneur de déposer sur votre bureau l'ampliation d'un décret, approuvant la délibération par laquelle le Conseil général a attribué à l'hôtel des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine la dénomination de : *Pavillon de la Borderie*. En exécution de cette délibération, j'ai fait placer cette inscription au-dessus de la porte d'entrée des Archives. » Le rapporteur ajouta : « En apportant à M. A. de la Borderie un hommage public, l'Assemblée départementale rend d'ailleurs justice à l'un des siens, puisqu'il appartint au Conseil général de 1865 à à 1871. L'assemblée ne saurait oublier que ce nom de la Borderie lui est doublement cher, puisqu'on l'entend prononcer dans cette enceinte depuis quarante ans. A Arthur de la Borderie succéda son frère, le doyen de notre Conseil général, dont vous connaissez la haute compétence et toute la noblesse de caractère. » M. le Président se leva aussitôt et s'associa en termes chaleureux aux paroles prononcées par M. Martin-Métairie. Et quand M. W. de la Borderie, très ému et rete-

Digitized by Google

nant à grand'peine ses larmes, exprima au Conseil général combien il était touché de l'hommage rendu à son frère, des applaudissements frénétiques éclatèrent dans l'assemblée et furent la meilleure preuve que chez nous nous ne savons pas oublier nos grands hommes et que nous sommes fiers quand on les honore.

De son côté la ville de Rennes a décidé de donner le nom de : *la Borderie*, à la nouvelle rue qui reliera le faubourg de Paris au boulevard de la Duchesse Anne ; et bien qu'il ne nous appartienne pas de donner des conseils aux municipalités, ne pourrait-on pas souhaiter que Paramé imitât l'exemple que vient de lui donner Rennes. Pendant près d'un demi-siècle, M. de la Borderie vint pendant l'été s'y reposer, si on peut appeler repos, des journées de travail, qui commençaient à l'aube pour ne se terminer qu'à la nuit. Comme Mme de Sévigné aima les Rochers, le grand historien aima ce délicieux coin de la côte d'Emeraude ; il en parlait sans cesse et quand il le quittait chaque année, à l'automne, il pensait au moment où il pourrait y revenir. Ne trouvez-vous pas que ce serait justice d'inscrire son nom sur une des rues ou une des places de cette gracieuse cité ; que beaucoup d'autres villes seraient fières de pouvoir lui rendre un pareil hommage ; et que le plus honoré des deux par cette manifestation, ce serait... Paramé !..

*
* *

A l'heure où j'écris ces lignes, on ne se douterait certes pas que l'été approche. Le ciel est triste et sombre ; le mois de juin ressemble au mois de novembre, et si le proverbe est vrai : « A la Saint-Barnabé, la faux dans le pré », il y a tout lieu de craindre que la faux y ren-

Digitized by Google

contre cette année plus d'eau que de foin. Mais le calendrier, moins capricieux que l'atmosphère, nous annonce officiellement que l'été est arrivé. Or si l'été est la saison des voyages et des bains de mer, c'est aussi l'époque des Congrès.

L'*Union Régionaliste Bretonne* qui, l'année dernière, avait tenu ses assises à Quimperlé, se réunira prochainement à Auray. Les journaux ont publié en breton un premier programme, comprenant :

1° Des prix de sônes (pour une valeur de 100 francs) sujet au choix des poètes.

2° Des prix de guerz (même valeur), sujet tiré des légendes ou de l'Histoire de Bretagne.

3° Trois prix (250, 190 et 100 francs) attribués par une généreuse bienfaitrice irlandaise, Mme Mosher, au trois meilleurs poèmes sur un sujet intéressant à la fois la Bretagne et les autres pays celtiques.

4° Enfin trois prix (40, 10 et 10 francs) offerts par une amie du pays de Galles, Mlle Williams, pour un recueil de contes (en prose), une pièce de vers à la mémoire d'un barde breton du siècle dernier, une description (en prose) d'un site ou d'un monument breton.

L'Union Régionaliste ajoute à ce programme de nouveaux prix (pour une valeur de 100 francs), destinés à récompenser les meilleurs recueils de poésie bretonne. Les travaux seront jugés par un comité composé de : MM. Loth, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes ; Ernaut, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers; Anatole Le Braz, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes ; abbé Buléon, curé de Bignan ; Pilven, juge à Rennes ; et F. Vallée, professeur à Saint-Brieuc.

Le programme se termine par ces mots : « Nous in-

Digitized by Google

vitons avec instance nos compatriotes à préparer des recueils de mélodies populaires inédites. En contribuant à remettre ces mélodies en honneur et en vogue et en renouvelant d'après le vrai caractère de notre race le texte vieilli de nos chansons, on fait acte de patriote en même temps que d'artiste, on moralise le peuple et on lui fait aimer son pays. Qu'on nous forme enfin des Bretons, qui soient fiers d'être Bretons ! »

On ne saurait mieux dire ; et si l'on obtient un jour ce résultat si désirable, l'Union Régionaliste pourra se vanter justement d'y avoir largement contribué.

L'*Association Bretonne* tiendra cette année son Congrès à Redon, et l'on ne pouvait faire un choix plus heureux. Tout le monde connaît cette jolie petite ville, baignant ses pieds dans la Vilaine, assise au bas de la montagne de Beaumont, et qui, si elle est restée moins bretonne que Vitré, n'en est pas moins pittoresque avec sa vieille église, dont le chœur est un chef-d'œuvre ; le cloître et la maison des Eudistes, derniers vestiges de son ancien couvent ; son bassin à flot et ses marais. Comme presque toutes nos cités, celle-ci est riche en souvenirs. Redon a des armoiries, où l'on voit un fier navire, voguant à pleines voiles sous un ciel d'hermines. Elle pourrait en avoir d'autres ; sur son blason on pourrait mettre un antique monastère avec, au-dessus, deux mains croisées, dont l'une tiendrait une épée et l'autre une croix. Nos farouches sectaires modernes ne manqueraient pas de s'écrier : « La voilà, l'alliance du sabre et du goupillon ! » Mon Dieu ! oui ;... la voilà !. . mais savez-vous ce que peut faire cette alliance, quand la croix est tenue par un saint Convoyon et le sabre par

Digitized by Google

un Nominoë ? Elle a élevé une abbaye qui a été un trésor de science et de piété ; elle a défriché un pays jusque-là inculte et l'a rendu le plus fertile de la contrée ; elle a fondé une ville florissante entre toutes ; elle a victorieusement repoussé les ennemis qui l'attaquaient au dehors et a fait régner au dedans la prospérité, le bonheur et la paix.

L'Association Bretonne a un double but ; c'est pourquoi elle est composée de deux sections : l'une consacrée à l'agriculture ; l'autre à l'histoire et à l'archéologie ; et c'est pourquoi aussi elle ne pouvait mieux choisir que Redon pour y convoquer ses membres. L'union des lettres et des travaux de la campagne était, pour les savants fondateurs de l'abbaye, une règle monastique et les cartulaires nous en ont conservé le souvenir. La légende, elle aussi, n'a pas oublié cette union féconde et elle l'a mentionnée dans de jolis traits comme celui-ci : « Un jour, après le temps ordinairement donné à la culture des terres, deux religieux bretons lisaient, assis à l'ombre, de saints poèmes en langue hébraïque. Ils étaient tout entiers livrés au charme de cette lecture, quand un serviteur vint l'interrompre : « Mes frères, dit-il, le bois manque pour préparer le repas de la communauté. » Se levant aussitôt, et laissant le livre ouvert à la page inachevée, les deux religieux, une hache à la main, se rendirent à la forêt. Or, le lendemain matin, en revenant aux champs, leurs compagnons trouvèrent le livre toujours ouvert à la même place et, quoiqu'il eut plu toute la nuit, pas un feuillet n'était mouillé. Ainsi le ciel, par un miracle, récompensait l'heureuse harmonie des intérêts intellectuels et des intérêts matériels au sein de la communauté. »

Digitized by Google

Ne rions pas de cette foi de nos pères ; le miracle s'est renouvelé de nos jours, il se renouvellera encore à Redon au mois de septembre et nous en serons les témoins. Pendant que les archéologues et les historiens y liront de savants travaux, un concours régional qui comprendra : un concours hippique, un concours d'animaux et des expositions variées de tous les produits agricoles, viendra récompenser et encourager nos paysans laborieux. Pour ce Congrès la ville de Nantes a voté une subvention de 500 francs et la ville de Redon, ne voulant pas se laisser dépasser et comprenant quel intérêt elle avait à ouvrir toutes grandes ses portes à l'Association, a voté pour elle une somme de 1000 francs. Cette réunion s'annonce comme devant être un grand succès ; nous savons que pour mêler l'agréable à l'utile des fêtes nombreuses s'organisent et, sans vouloir commettre des indiscrétions qui ne laisseraient plus aucune surprise aux congressistes, nous pouvons dire dès maintenant que Botrel, le barde exquis et toujours charmant, a promis de venir y donner une séance et de nous enchanter... en chantant !..

*
* *

A propos de Botrel, vous savez qu'il est inépuisable et que, si ses œuvres ne sont pas sur toutes les tables, elles sont sur tous les pianos. Il vient de faire paraître un nouveau volume, dont notre éminent critique, O. de Gourcuff, vous parle aujourd'hui même ; mais je ne crois pas sortir de mon rôle en venant saluer son apparition et en vous disant que les « *Chansons en sabots* » sont toutes aussi jolies que les « *Chansons de chez nous* » dont elles sont la suite.

La couverture d'abord est délicieuse. Adossé à une

Digitized by Google

vieille croix de granit qui regarde la mer sauvage, un Bas-Breton, qui ressemble, ma foi, beaucoup à l'auteur, joue du pipeau. Son air doit être bien entraînant, car quatre jeunes filles, vêtues de costumes différents, s'en donnent à cœur joie et, se tenant par la main, dansent sur la lande un pas rustique, qui semble des mieux réussis. Et, comme il convient, tout ce monde-là porte des sabots. Ouvrez le livre maintenant et vous y trouverez quarante-cinq chansons, de ces chansons naïves, charmantes et si bretonnes, dont Botrel a le secret. Il y en a pour les marins, comme : « *La Belle Corvette — Les Deux Gabiers — La Nuit en Mer* » ; et il y en a pour les laboureurs, comme : « *Vas-y, la Grise* » ; il y en a de tragiques, comme : « *La Cloche d'Ys — La Croix de Grêve — Le Mouchoir rouge de Cholet — Les Guetteurs d'épaves* » ; il y en a qui feront rire, comme ; « *Yan-la-Goutte* » ; d'autres qui feront peur aux enfants, comme : « *Le Grand Lustucru* » ; d'autres enfin qui feront pleurer les mamans, comme : « *La Lettre du Gabier — La Réponse de la Grand'Mère* ».

Et comme il a eu raison, Sullian Collin, le poète délicat, auquel on pourait faire le reproche d'être trop modeste et de ne pas publier assez, comme il a eu raison de dire à l'auteur en manière de préface :

« Et vous êtes venu vers les déshérités,
« Et vous avez compris, vous dont grandit le rêve,
« Au rythme languissant des vagues sur la grêve,
« Que s'ils n'étaient pas lus, les vers seraient chantés.

« Et vous avez chanté la chanson la meilleure ;
« Non pas celle qui passe et qu'on écoute en vain,
« Mais celle qui pour l'âme est un baume divin,
« Et met comme un rayon sur le front qu'elle effleure.

Digitized by Google

« Et vous, le barde aimé que la foule environne,
« Vous avez par des vers, que tous ont recueillis,
« Su rendre encor plus cher à tous le grand pays,
« Dont Anne de Bretagne a porté la couronne.

« Même en France gardant les costumes si beaux,
« Qui furent des Bretons l'orgueil et la richesse,
« A l'égal maintenant de la bonne Duchesse,
« Vous quittez vos souliers pour chausser des sabots.

*
* *

La vie est pleine de contrastes ; pendant que le Président de notre République allait visiter un empereur, un Roi est venu visiter notre République. Sa Majesté Oscar II, roi de Suède et de Norwège, après un court séjour en France, a voulu connaître la Bretagne. Il a passé à Rennes un après-midi seulement, admirant les serres du Jardin des Plantes, les merveilles du Palais de Justice, l'Hôtel-de-Ville, la Cathédrale ; et saluant avec une bonne grâce parfaite la population qui se pressait sur son passage et qui lui a fait un accueil, plein de sympathie et d'enthousiasme. Le Roi ignorait que son aïeul, le fondateur de sa dynastie, l'illustre général Bernadotte, avait commandé à Rennes en 1801 et en 1802, et il a paru vivement intéressé par les documents officiels qui lui ont éte présentés à ce sujet.

De Rennes, le roi Oscar s'est dirigé vers Dinard, dont il a été ravi : ce qui ne surprendra aucun touriste ; puis il est allé au Mont Saint-Michel, qui l'a enthousiasmé : ce qui ne surprendra aucun archéologue ; il a goûté chez Madame Poulard une omelette, qu'il a trouvée délicieuse : ce qui ne surprendra aucun gourmet ; et enfin il a déclaré à plusieurs reprises que la Bretagne

Digitized by Google

était superbe : ce qui n'étonnera guère, mais ce qui flattera beaucoup tous les Bretons.

Vous vous souvenez sans doute, amis lecteurs, qu'au mois de mai, j'avais comparé nos causeries familières à celles qui remplissent les veillées bretonnes ; *or* une veillée, qui se respecte, qui est vraiment digne de ce nom, ne se termine jamais sans une poésie ; *donc* il me faut une pièce de vers. Si vous n'avez pas tout à fait oublié votre philosophie, vous trouverez que mon syllogisme est irréfutable et si vous ne pouvez faire aucun reproche à ma majeure et à ma mineure, vous attendez impatiemment la conclusion. La voici : c'est M. Tiercelin, le distingué directeur de l' « *Hermine* » l'incomparable ciseleur de vers que vous connaissez tous, qui va vous la donner. A l'occasion du passage de sa Majesté le roi de Suède en Bretagne, il lui a adressé ce ravissant sonnet :

« La terre était maussade et les cieux étaient froids ;
« La mer grise roulait sa vague monotone ;
« Sur notre Hôte pourtant nous voulons que rayonne
« Le consolant azur qui doit fêter les Rois.

« Le fêter, lui, surtout, car nul n'a plus de droits
« A l'accueil souriant de l'amitié bretonne ;
« Petit-fils d'un Français et Roi, c'est sa couronne
« Et c'est son nom qu'il faut saluer à la fois.

« Or, dès que vous voilà parmi nous, c'est merveille,
« Sire, la mer est bleue et le printemps éveille
« La gaieté des ajoncs et des pommiers en fleurs.

« La Bretagne a senti tressaillir sa bruyère.
« Vive le Roi ! Des cris ardents montent des cœurs...
« *C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la Lumière !* »

Digitized by Google

N'est-ce pas, amis lecteurs, que la langue des dieux n'est pas morte dans notre petite patrie ? N'est-ce pas que, lorsqu'on lit des vers de Collin, de Botrel, de Tiercelin (on peut unir ces trois noms ; ils le sont par l'amitié autant que par le talent) on voit qu'il y a toujours chez nous de merveilleux écrivains, de délicats artistes ? N'est-ce pas que si la Bretagne est force, si elle est douceur, si elle est beauté, il serait vrai de dire : qu'aussi et surtout : « *Bretagne est poésie !* »

Abbé A. Millon.

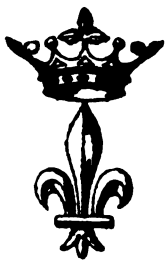

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

CHANSONS EN SABOTS, de Théodore Botrel. — Paris, Georges Ondet, éditeur, 1902.

Sans comparer entre eux les poètes bretons ni même les chansonniers, on peut dire que Théodore Botrel s'est fait, parmi les uns et les autres, une place privilégiée. On le chante, on le connaît partout en Bretagne et en France ; il suffisait, pour juger de sa popularité, d'écouter les observations qui s'échangeaient autour de son portrait, exposé au Salon de 1902 et reproduit en tête du présent volume.

Ces *Chansons en sabots* constituent une des lectures les plus savoureuses et les plus réconfortantes que j'aie faites depuis longtemps. Elles démentent, en ce qui les concerne, l'aphorisme moqueur de Beaumarchais, car, valant autant la peine d'être dites que chantées, elles procurent encore grand plaisir à qui les lit. Pénétrant sous une forme ailée la nature physique de la Bretagne, la nature morale de ses habitants, elles ajoutent quelque chose de nouveau et de très personnel, d'intimement populaire, au cantique breton. J'ajoute qu'elles ont, à mon sens, sur certaines de leurs devancières du même auteur, la supériorité qui naît d'une philosophie plus haute et plus vaste, d'une compréhension plus large de la vie sociale. Ceux qui ont lu et voudront relire *La Cloche d'Is*, *Le Couteau*, *Voilà Pierre qui roule*, seront de mon avis. N'en déplaise, d'ailleurs aux poètes de lettres (dont Dieu me garde de médire !) la vraie *Chanson de Bretagne*, fière et douce, faite de rêve et d'amour, de pitié et de gaieté, c'est Botrel aujourd'hui qui la chante. Il a plus fait, pour le renom et la gloire du cher pays, avec trois recueils de chansons accessibles à tout le monde, que n'ont ou n'auraient pu faire les forces coalisées de l'histoire, de la philosophie ou du roman. Il est enfin le vrai

Digitized by Google

poète populaire, le barde dont les Bretons de Bretagne et ceux de Paris répètent le nom dans les chaumières ou les maisons à six étages ; et, s'il fallait nommer un homme, un seul en qui la Bretagne se personnifiât, nul doute que le nom de Botrel ne montât à toutes les lèvres.

Théodore Botrel, qui a le génie des titres, a appelé son dernier livre *Chansons en sabots* et évoqué ainsi, comme le fait remarquer le délicat poète Sullian Collin dans une préface rimée, le souvenir de la Bonne Duchesse. Ces *Chansons en sabots* se relient harmonieusement au livre de début. *Chansons de chez nous*, prenant aux recueils intermédiaires telle pièce d'une heureuse venue, *Le Mouchoir rouge de Cholet*, *Messe en mer*, par exemple, ajoutant çà et là une strophe nouvelle, une pièce inédite. L'ensemble est charmant et fait valoir, à chaque page, les rares qualités du chansonnier, son habileté caractéristique à trouver, à manier le refrain, cette pierre de touche. Mais je prêcherais des convertis en faisant plus ample éloge d'un livre qui sera bientôt dans toutes les mains et que son élégance typographique, sa jolie couverture illustrée, dessinée par René Lelong, recommandent encore aux amateurs. Botrel met de la coquetterie à parer ses ouvrages ; il les veut aussi séduisants de forme qu'il les fait gracieux ou généreux de fond C'est encore un hommage qu'il rend à la Bretagne, sa mère, en conviant des artistes aimés à la peindre sous les plus vives et riantes couleurs. Sachons regarder les images et mieux savourer une chanson, qu'une note d'art, musique et dessin, accompagne. Si l'écrin est digne du bijou, c'est tant mieux ; ne nous plaignons pas qu'on l'ait faite trop belle, la mariée bretonne.

O. DE GOURCUFF.

∴

CHARETTE ET LA GUERRE DE VENDÉE, par R. Bittard des Portes. — Paris, Emile Paul, 1902.

La guerre de Vendée inspire à ceux qui l'étudient de bonne foi un étonnement qui ne va ni sans une pitié mêlée

Digitized by Google

d'horreur pour les victimes et les excès, ni sans une réelle admiration pour les héros illustres ou méconnus qui défendirent leurs autels et leurs foyers avec une intrépidité dont l'histoire devait offrir peu d'autres exemples Napoléon, Balzac, Victor Hugo lui-même quand il écrivait *Jean Chouan*, ont rendu hommage au paysan vendéen ; des livres d'histoire, fort remarquables mais souvent entachés de partialité, ont remis en lumière telle figure de général, telle silhouette de chef. L'un des plus discutés parmi ces généraux ou ces chefs, celui dont il semble difficile, même aujourd'hui, de parler sans enthousiasme ou sans colère, Charette de la Contrie vient de trouver enfin un biographe aussi indépendant que bien renseigné. Le livre de M. Bittard des Portes, qui n'est pas plus un panégyrique qu'un réquisitoire, sert mieux au fond sa mémoire que tel témoignage d'une sincérité suspecte.

Dès les premières lignes de la préface, nous comprenons que le « cruel aventurier » flétri par M. Chassin va rejoindre, au pays des légendes, le héros chrétien que de trop zélés partisans nous ont présenté comme un modèle des vertus guerrières et autres. Non, Charette fut — M. Bittard des Portes le dit et le prouve, — un chef, même un roi de partisans, d'un courage à toute épreuve, d'une adresse dans l'attaque et d'une ténacité dans la défense qui se démentirent rarement et frappaient Napoléon lui-même. Emporté, cédant souvent à la colère, il avait des élans de générosité et des caprices de grand seigneur ; il entraînait les hommes et courtisait les femmes avec une ardeur souriante ; ayant les qualités et les défauts de sa race, cette race poitevine qui est française par excellence, on comprend l'ascendant qu'il a exercé sur ses contemporains et ce n'est pas seulement son panache blanc qui dut plus d'une fois le faire comparer au Béarnais.

Ce *particularisme* même, qu'on lui a tant reproché au point de vue militaire, et qui l'isola souvent, lui et ses Maraîchins, en pleine Vendée insurgée, est un des traits dominants de son caractère. Il ne voulut et ne sut jamais se plier au joug.

Inférieur en valeur morale à la plupart de ses frères d'armes

Digitized by Google

les généraux vendéens et angevins, un Lescure, un Cathelineau, un Bonchamps, en talents militaires à l'un d'entre eux, d'Elbée, Charette les dépassa tous par son impétuosité, son extraordinaire endurance ; il eut aussi sur eux l'avantage du succès, et, ne prenant qu'une faible part aux grandes batailles où se brisa l'armée vendéenne, il livra, fréquemment avec bonheur, des centaines de combats, d'escarmouches, qui convenaient bien mieux et à la nature du sol et aux aptitudes de ses rustiques soldats. C'est à la petite guerre, si pittoresquement dénommée *guérilla*, que la Vendée a dû de n'être point toute écrasée et d'obtenir, en somme, le rétablissement du culte catholique en France ; sans Charette qui fit école, ce résultat n'eût jamais été atteint.

Depuis la préface et les premiers chapitres où se dessine en traits de flamme la silhouette du chef indomptable, craint des hommes, aimé des femmes, jusqu'au dernier acte de la tragédie où Charette, traqué dans les halliers comme une bête fauve, tombe enfin aux mains de l'ennemi et s'élève, par degrés, jusqu'au martyre, le livre de M. B. des Portes ne laisse rien ignorer des prouesses d'un personnage qui semble appartenir à la légende. L'intérêt du sujet, le mérite du biographe rendent ce livre d'histoire plus passionnant qu'aucune fiction. L'anecdote y a sa place près du rapport militaire et le tout s'enchaîne avec un art d'autant plus réel qu'il est moins apparent. Luçon et Torfou, le siège de Nantes et la double attaque de Noirmoutier sont racontés avec une précision documentaire, une abondance de détails caractéristiques qu'on ne trouverait ni chez Beauchamp, ni chez Crétineau-Joly lui-même. M. B. des Portes démêle la part de Charette dans ces événements généraux, il le montre plus volontiers encore sur le terrain qui lui était propre, harcelant ou surprenant ses adversaires, accomplissant de véritables prodiges d'audace et de valeur. Les plaisirs succédant aux combats, ou plutôt alternant avec eux, les galants divertissements du camp de Legé, les réjouissances qui suivent le traité de le Jaunais et font fusionner les blancs avec les bleus, donnent au tableau

Digitized by Google

des touches moins sombres et éclairent d'un jour nouveau l'extraordinaire physionomie de Charette. La médiocre compilation de Le Bouvier Desmortiers qui eut son utilité, d'ailleurs, est aujourd'hui remplacée par un ouvrage définitif où ne manquent pas plus le sens critique et la patiente érudition que la sympathie pour un courage à toute épreuve et la compassion pour une grande infortune. Quand il met au-dessus de tout soupçon la fidélité des convictions de Charette et l'opiniâtreté de sa résistance (deux vertus bien bretonnes) l'auteur est sûr de n'être démenti par aucun juge de bonne foi, par aucun homme de cœur.

OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

LE DERNIER DES RIEUX ET YVONNE DE CORNOUAILLES, roman historique par Mme N. Dondel du Faouëdic. — Vannes, Lafolye, et Paris, Téqui, 1901.

Mme du Faouëdic a su aborder avec succès des genres littéraires variés. Nous avons beaucoup apprécié ses impressions de voyages de Provence et d'Italie, en Anjou et en Bretagne, ou encore ces voyages aux rives prochaines, autour d'un clocher, dans une maison, qui lui donnent un air de famille avec Xavier de Maistre. La distance paraît grande, de ces jolis recueils, aux titres spirituels, à la forme alerte, *Bagatelles*, *Brimborions*, *Menue monnaie*, à un roman historique comme *Le Dernier des Rieux* ; l'auteur a su la franchir sans fatigue pour elle ou pour ses lecteurs.

Jamais roman ne fut plus historique, ou histoire ne fut plus romanesque. Il s'agit du dernier représentant de la très noble maison de Rieux, l'une des plus anciennes de Bretagne, puisqu'elle remontait authentiquement à l'an mil, l'une des plus illustres aussi, puisqu'elle a compté deux maréchaux de France, et que son château seigneurial, situé à l'embouchure de la Vilaine, avait reçu souvent des hôtes royaux. Le vingtième descendant de Roland de Rieux, Louis, compagnon d'armes de Tinténiac et de Sombreuil, fit partie des émigrés

Digitized by Google

qui succombèrent à Quiberon ; par une cruelle ironie du sort, après avoir échappé aux fusillades d'Auray, il fut assassiné par un garçon meunier au moment où il traversait le Loch à la nage. Mme du Faouëdic l'a pris pour héros de son livre ; mais, sans apprécier ses vertus d'homme et de soldat, on peut dire qu'il est dépassé par l'héroïne, sa fiancée, Yvonne de Cornouailles, qui consacre à Dieu une vie brisée et, prodiguant son dévouement à toutes les infortunes, devient, sous le nom de sœur Louise, une des victimes du choléra de 1832. Avant de prendre le voile, Yvonne de Cornouailles vécut au château de Kerànval ; c'est de là qu'elle fit en Bretagne, au Croisic, notamment, à Rennes, à Dinan, de petits voyages, dont elle conserva le récit dans des lettres écrites à son aumônier, l'abbé Thomas. Mme du Faouëdic a eu la bonne pensée de publier ces lettres instructives et attrayantes, pleines de cœur et d'esprit ; elle en a fait l'un des ornements de son livre, qu'elle a décidément calomnié en l'appelant un roman. *Le Dernier des Rieux* restera l'une des productions littéraires les plus distinguées de cette école de Redon qui compte, en Mme du Faouëdic, en MM. de Calan et de Laigue, trois des meilleurs écrivains de la Bretagne.

O. DE GOURCUFF

∴

LA MAISON DE LAVAL (1020-1605). *Etude historique accompagnée du Cartulaire de Laval et de Vitré*, par le Cte Bertrand de Broussillon, illustrée de nombreux sceaux et monuments funéraires, par Paul de Farcy, t. IV, les Montfort-Laval et leurs cadets (1501-1605). Paris, Picard, 1902. In-8°, 417 p.

Nous avons, au fur et à mesure de leur apparition, rendu compte des divers tomes de cet important ouvrage dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* (nos de janvier 1896, septembre 1898 et janvier 1901). La *Revue de Bretagne*, qui lui succède, ne pouvait manquer de bien accueillir les quelques lignes que nous voudrions consacrer à ce dernier volume.

Digitized by Google

Pendant sept années — le t. 1er date de 1895 — M. de Broussillon a poursuivi avec une ardeur qui ne s'est point ralentie, l'histoire d'une maison qui compte parmi les plus illustres dont s'honore la France : histoire documentaire surtout, car les preuves de cette publication considérable ne comprennent pas moins de 3170 nos. Pour arriver à réunir un pareil nombre de pièces, on voit à quel labeur l'auteur a dû s'astreindre. Nous avons eu déjà l'occasion d'énumérer une partie des sources manuscrites et imprimées auxquelles M. de Broussillon a recouru ; mais il en est une que nous rappellerons encore, car il y a puisé à pleines mains et elle lui a fourni le meilleur contingent de son travail, nous voulons parler du précieux chartrier de M. le duc de la Trémoïlle, bien connu des érudits auxquels il a été ouvert avec une constante générosité.

L'œuvre personnelle de l'auteur consiste dans une série de monographies des seigneurs qui ont successivement possédé Laval, depuis la première famille de ce nom (1020-1264) jusqu'aux Coligny (1567-1605), en passant par les Montmorency, les Montfort et les Rieux. A la mort de Guy XX de Laval, décédé à vingt ans (1605), le comté échut à son cousin Henri de la Trémoïlle, dont la famille posséda Laval jusqu'à la Révolution. M. de Broussillon n'a pas voulu poursuivre plus loin son étude, estimant que le duc de la Trémoïlle, membre de l'Institut, avait déjà publié, avec la compétence que l'on sait, nombre de travaux sur sa famille et qu'il n'avait point à aller sur ses brisées pour ce qui lui restait à en faire connaître.

La réunion d'une semblable quantité de matériaux sur les Laval a permis à M. de Broussillon de compléter et de rectifier sur plus d'un point ce qu'on savait de leur histoire. Quelques-uns de ses résultats ont une réelle importance au point de vue général. La reproduction d'un grand nombre de sceaux et celle non moins intéressante de tombeaux, de verrières et de portraits ajoutent encore à l'intérêt de l'ouvrage.

Dans nos précédents comptes-rendus, nous avons été heureux de signaler à l'auteur quelques pièces qui avaient pu

Digitized by Google

lui échapper : des études similaires sur les XIVe et XVe siècles nous ayant mis à même de rencontrer souvent les Laval. Pour le XVIe siècle, qu'embrasse son tome IV, nous sommes moins bien informé, et c'est tout au plus si nous pouvons lui apprendre que le contrat de mariage de Guy XIX et d'Anne d'Alègre, daté du 7 août 1583 (n° 2864 de son cartulaire), qu'il semble ne connaître que par une note, existe encore *in extenso*. Il forme un cahier de 6 pages, en copie du XVIIe siècle, dans le fonds Dugast-Matifeux (liasse 150), nouvellement entré et classé à la Bibliothèque de Nantes.

Puisque l'ouvrage est terminé, M. de Broussillon nous permettra encore deux remarques relatives aux précédents volumes.

T. 1er, p. 183, note 1. Le nom de Guy VI de Laval n'a rien d'anormal sur la liste des féodaux astreints au service militaire, et point n'est besoin de supposer que ce fut Emma de Laval qui reçut l'assignation du roi de France. La liste en question est sans date, il est vrai, mais elle est certainement antérieure à 1214. Elle remonte à 1207 ou 1208 au plus tard — les noms qu'elle renferme l'établissent — et Guy VI mourut en 1210.

T. II, p. 46-47. M. de Broussillon dit ne connaître Louis de Laval, fils de Guy VIII, que par deux actes datés de 1292 et de 1314. Nous pouvons lui en signaler un troisième. C'est une procédure du 7 septembre 1322 (Arch. Loire-Inf., E 183) entre ledit Louis et Jean III, duc de Bretagne. Le procureur de Louis de Laval étant le doyen d'Aubigné, ainsi se trouverait confirmée l'assertion de Du Chesne dont parle M. de Broussillon, au sujet de la terre d'Aubigné.

En terminant, nous ne pouvons que féliciter l'auteur d'avoir mené à bonne fin son important ouvrage et le remercier des nombreux matériaux que, tout en travaillant pour sa province, il a mis aussi à la disposition de ceux qui s'occupent de l'histoire de la Bretagne. RENÉ BLANCHARD.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LA POÉSIE

BRETONNE CONTEMPORAINE (1)

(1889-1899).

MESDAMES,

MESSIEURS,

L'historien national de la Bretagne, M. Arthur de la Borderie, eut naguère un mot qui fit fortune : « La Bretagne est une poésie. »

En effet, c'est une poésie par les splendides exploits de ses héros, les admirables légendes de ses vieux saints, l'infinie variété de ses paysages toujours pittoresques, et surtout par l'originalité de ses costumes, de sa langue, de ses mœurs, de ses croyances et de ses traditions : « poésie rustique dont la fraîcheur embaume comme une senteur d'aubépine, et que Brizeux appelle très heureusement une vivante harmonie. »

Vous savez, Mesdames, Messieurs, que les œuvres de nos grands prosateurs : Châteaubriand, Lamennais, Jules Simon, Ernest Renan, en sont imprégnées aussi bien que les Chansons populaires recueillies par la Vil-

(1) Causerie faite à Paris à la fin de mai 1899.

Digitized by Google

lemarqué, Luzel, Sébillot ou que les moindres strophes du chantre de *Marie* et des *Bretons*. Mais, faute de temps et pour ne point faire double emploi avec le volume très intéressant de M. Joseph Rousse sur la poésie bretonne depuis le début de notre siècle jusqu'en 1880, nous restreindrons le champ de notre étude. L'esquisse du mouvement poétique breton depuis une dizaine d'années, tel sera, si vous le voulez bien, l'objet de cette causerie pour laquelle nous avons l'honneur de solliciter toute votre indulgence. Et encore ne parlerons-nous ni de la chanson qui a valu à Théodore Botrel, Léon Durocher et Yann Nibor une si grande notoriété, ni de la poésie dramatique où se sont particulièrement distingués Durocher, Olivier de Gourcuff, Eugène Le Mouël et Louis Tiercelin ! Ainsi, nous pourrons étudier d'une manière quelque peu détaillée la poésie lyrique bretonnante et française et insister sur les œuvres qui ont eu le plus de retentissement en Bretagne, ou dans lesquelles nous trouverons le mieux dépeints les traits caractéristiques de la terre et de l'âme bretonnes.

I

Les richesses poétiques de l'une et de l'autre étaient bien connues de Louis Tiercelin et de J.-Guy Ropartz, quand, après l'inauguration de la statue de Brizeux, due au délicat ciseau de notre compatriote Pierre Ogé, ils pensèrent à réunir en un volume quelques-unes des œuvres de poètes contemporains soit nés, soit *acclimatés* en Bretagne, soit issus de parents bretons. Mais ils ne se doutaient point du nombre et de l'importance des envois. La sélection nécessaire une fois faite, *Le Parnasse Breton* contint des pièces d'une centaine de poètes, la

Digitized by Google

plupart inédits ou peu connus, et l'on put y lire, par exemple, à côté de chefs-d'œuvre du maître Leconte de Lisle, le premier sonnet d'un jeune homme de dix-neuf ans, Marcel Béliard, qui s'intitulait : *Le plus petit follet de la côte bretonne.*

« Nous avons espéré », disait Tiercelin dans la préface, « que de cette réunion fortuite l'union naîtrait « entre passionnés du même art ; qu'en apprenant à « connaître les autres, chacun se jugerait mieux ; « qu'en groupant les poètes sous la bannière de la Bre- « tagne, plus de sympathie irait vers eux... Nous « avons cru ainsi, faisant œuvre de bons Bretons, « nouer un lien solide, favoriser un mouvement utile, « provoquer des jugements sincères et profitables et, « par là, déterminer un progrès. »

Le succès de leur publication dépassa les espérances de Tiercelin et Ropartz : aussi voulurent-ils par la fondation d'une revue mensuelle transformer en un lien durable le lien momentanément établi entre les poètes bretons. Telle fut l'origine de *L'Hermine* dont le premier numéro parut à Rennes en octobre 1889 avec des vers de Charles Le Goffic, que son délicieux recueil *Amour Breton* venait de révéler au public, de Mme Sophie Hüe, l'auteur des *Maternelles*, et d'Edouard Beaufils. Nous retrouvons ces noms et ceux de Louis Tiercelin, Sullian Collin, Lud Jan, Anatole Le Braz, Frédéric Plessis, Thomas Maisonneuve, Frédéric Blin, Henri Droniou, Louis Daligaut, Stanislas Millet, Xavier d'Haucour, Eugène Le Mouël, etc., dans les exemplaires suivants de *L'Hermine* et dans les dix livraisons du *Pour Fair*, recueil de vers inédits. On n'a pas oublié à Rennes les magnifiques soirées où les poètes disaient leurs vers, et les joyeux banquets dans les-

Digitized by Google

quels ils se réunissaient pour fêter l'apparition des volumes de leurs confrères. C'est ainsi que, de 1890 à 1892, furent fêtés successivement : *Les Chrysanthèmes*, d'Edouard Beaufils, *Dans la Bruyère*, de Lud Jan, et *Chansons Douces*, de Charles Bernard, *Par la Lande*, de Victor Thomas, et *Sous les Chênes* de Jos Parker, *La Chanson de la Bretagne*, d'Anatole Le Braz... Si l'on veut avoir une idée de l'enthousiasme qui régnait en ces fraternelles agapes, il suffit de se reporter au récit du banquet du 4 avril 1891. Parker et Le Braz étaient venus de Cornouaille en costume breton. Pilven (Le Sévellec) les salua dans la langue bretonne et, dans ce même idiome, Le Braz répondit :

« Gars de la Haute-Bretagne, Tiercelin a fait une chose grande. Il a rassemblé autour de lui quiconque rêve de voir encore la bannière de Bretagne onduler au vent, quiconque est prêt à maintenir droite sa hampe. Mon cœur à moi se prend à bondir, quand je vois combien de Bretons montent encore la bonne garde autour de la vieille patrie... Un temps à venir, il sera fait état de nous dans le monde, comme autrefois. Dans ce temps-là, vous, les gars de la Haute-Bretagne, vous entendez, j'en suis sûr, la langue dans laquelle vous parle aujourd'hui un Cornouaillais. Et d'un bout à l'autre de la Bretagne, cœur, langue, costume, tout sera breton. »

Le Braz avait entendu l'éloquent appel que, de Rennes, lui adressait Edouard Beaufils :

O frères, encore un coup, ne désespérons pas !
Chez nous le désespoir n'est connu que du lâche,
Et pour que la Bretagne ait raison du trépas
Sachons ne point faillir à notre sainte tâche.

Digitized by Google

Vivons parmi les gens de la glèbe, vivons
Dans la communion des histoires passées,
Avec tous ceux dont les yeux vagues et profonds
Reflètent la candeur natale des pensées.

Dans l'idiome ancien, chaque jour, disons-leur
Les mots qui font aimer l'Armor et vont à l'âme
Et la vieille foi celte en ce rêve meilleur
Que l'idéal chez nous éclaira de sa flamme.

La plupart des poètes de *L'Hermine* collaboraient également à la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* publiée à Nantes, depuis une trentaine d'années, par la *Société des Bibliophiles Bretons.* Ce périodique est surtout consacré à l'érudition ; mais le distingué rédacteur en chef, M. Olivier de Gourcuff, excellent poète lui-même, accueille volontiers les poésies de ses confrères : Joseph Rousse, Dominique Caillé, Yves Berthou, René Kerviler, Louis Bonneau, vicomte Odon du Hautais, etc.

Nous avons à mentionner, en 1893, la naissance à Lorient d'une petite revue littéraire, *Le Biniou.* Pendant deux ans, on y lut des vers de Jos Parker, Yan Carnel, Victor Slane, Johël d'Armor, Paul Lorans, Manrique, etc... Lorsque *Le Biniou* eût cessé de paraître, deux de ses collaborateurs, M. René Saïb et Mme Madeleine Desroseaux, — ce sont les pseudonymes de M. et Mme André Degoul, — fondèrent en juillet 1895, *Le Clocher Breton.* Depuis, cette publication mensuelle nous a permis d'assister aux débuts pleins de promesses de plusieurs poètes : Louis Beaufrère, Auguste Dupouy, Simon Le Beaudour, Jean Le Guillou, Maurice Le Dault, Hubert de Launay, Henry de La Guichardière, etc.

En 1897, à Lorient, *La Mer*, de Johël d'Armor, et, à Morlaix, *La Revue Armoricaine*, de Yves Le Febvre,

Digitized by Google

Alexandre Verchin et Marc Daubrive, n'eurent qu'une existence éphémère. Dans cette dernière ville, paraît un journal hebdomadaire, *La Résistance*. Avec *La Dépêche de Brest*, dirigée d'abord par M. Dessoye puis par M. Coudurier, *L'Indépendance Bretonne* et la *Kroaz ar Vretoned*, de Saint-Brieuc, *L'Union Agricole et Maritime*, de Quimperlé, *La Revue Morbihannaise*, de Vannes, *Le Salut*, de Saint-Malo, *Le Finistère*, de Quimper, que rédigent les bons poètes, Max Nicol, Boivin, Paban, cette petite feuille mérite d'être signalée à l'attention de quiconque s'intéresse au mouvement poétique dont nous avons tenté de donner une esquisse aussi complète et impartiale que possible. Nous ne regretterons point d'être entré dans les détails qui précèdent, s'ils contribuent à faire savoir en quelles circonstances s'est produite la renaissance de la poésie bretonnante et française, et aussi quels en ont été les initiateurs et les principaux propagateurs.

II

Nous avons parlé de poésie bretonnante. En effet, il y a maintenant, et plus nombreux que jamais, grâce à l'action de nos trois revues provinciales, de certains journaux locaux, et de *L'Association Bretonne*, de *L'Association Artistique et Littéraire de Bretagne*, de *L'Union Régionaliste*, il y a, disons-nous, un groupe de poètes qui écrivent dans « l'idiome d'or » célébré par Brizeux...

N'est-ce pas Luzel qui s'écriait dans son *Bepred Breizad*, en 1865 :

« Aussi longtemps qu'il y aura de la bruyère en Basse-Bretagne, — et sur le rivage de la mer bleue des

Digitized by Google

rochers, — notre vieille langue ne saurait mourir...

« Aussi longtemps qu'il y aura des rochers au rivage de la mer, — aussi longtemps le vieux barde chantera sur le seuil de sa porte, — et toujours dans la vieille langue d'Armor. »

En 1892, Luzel renouvelait sa profession de foi celtique :

« Rac te iez ker hor zent coz,
« A gompzont c'hoas er Baradoz,
« Té ê ar frankiz hac ar vro.

« Nos pères te parlaient, nos vieux saints t'ont chérie,
« Ils te parlent encore, et tout cœur breton crie :
« Oui, c'est toi la Patrie, et toi, la Liberté ! »

Jusqu'à sa mort, Luzel collabora à *La Revue de Bretagne* et à *L'Hermine*. Ces deux périodiques et *Le Clocher Breton* publient presque tous les mois une poésie en langue bretonne. Il faut lire les vers du rossignol de Saint-Yves, du Barde du Ménez-Bré, de Michel Le Dorner, des abbés F. Le May, J. Buléon, J.-M. Cadic, Le Strat, Falquerho, de Charles Guennou, François Vallée, J.-M. et P. Martin, Louis Tiercelin, Anatole Le Braz, Pilven (Le Sévellec), F. Le Lay, Charles Rolland, Charles Le Rodallec, Jean Le Fustec, Toussaint Le Garrec, François Jaffrennou, Charles Le Bras, Tanneguy Malmanche, etc. Pourquoi ces poètes n'imiteraient-ils point l'exemple de Jaffrennou qui vient de réunir ses premiers essais sous le titre de *An Hirvoudou* (Les Sanglots) ? Ou, du moins, pourquoi ne publierait-on pas une anthologie, pourquoi Clairet, par exemple, ne donnerait-il point une nouvelle édition des *Bleuniou Breiz* (Fleurs de Bretagne) ? *An Hirvoudou* est peut-être, avec *Breiz* (Bretagne), de Narcisse Quellien, *En Est* (La Moisson),

Digitized by Google

de l'abbé J.-M. Cadic, et *Foér Veriadec* (La Foire de Mériadec), de l'abbé Jean Mary, le seul volume de poésie bretonnante qui ait paru depuis 1889. Tous les poètes que nous avons nommés continuent dignement la tradition des Proux, des Le Jean et des Güillôme. Nous n'avons pas le temps d'en citer des extraits : une poésie allégorique de F. Le Lay, *Gwerches Arvor* (La Vierge d'Arvor), va nous faire connaître les principaux thèmes de leur inspiration :

. . . . . .

« Elle est morte ! elle est morte !... ricanait l'étranger, — la poésie des Bretons !

« Ce n'est pas vrai ! ce n'est pas vrai ! on a menti. — Ecoutez, Bretons, sa voix sur la montagne, — Regardez votre vierge, dans sa robe blanche, — Une main sur sa harpe, — — Belle et forte surtout, — Ecoutez comme elle chantait :

« Tant què sur la Bretagne notre pays aimé — Le soleil sa clarté répandra — Tant que la grande mer furieuse — De sa vague l'enserrera, - Je chanterai sur ma harpe retentissante — Les rayons du soleil et les bruits de la vague.

« Tant que Dieu, sur nos prairies — Le gazon fleuri éparpillera, - Et dans les genêts de nos landes, - Des fleurs jaunes mêlera, — Je chanterai sur ma harpe retentissante, — Le gazon de l'été et sa fleur.

« Tant que par les bois, le vent, — Dans les arbres de pin grondera, — Et que gémira la tourterelle, — Cachée au fond des ronces en broussailles. — Je chanterai doucement sur ma harpe — La plainte de la tourterelle dans les ronces.

« Sur les hautes cîmes des montagnes, — Quand hurle le vent des batailles, — Et sur le dos de la large plaine, — Quand ruisselle le sang des combattants, — J'ai toujours aimé à chanter, — Les excitations pleines d'angoisses du barde guerrier.

Digitized by Google

« Je chante, aussi joyeuse surtout, -- Les mugissements de la mer sur les grèves, — Le grondement du tonnerre, et l'éclair, – Qui déchire le ciel en mille morceaux, Et mon cœur tressaille dans ma poitrine, — Chaque fois que je chante une chanson bretonne.

« Au mois d'avril, aux coins des bois, — Quand gazouillent les oiseaux dans les arbres, Quand vont les jeunes gens, la main dans la main, — Par les sentiers fleuris d'eglantine, — Près de leur oreille, toujours ma chanson, — A chanté délicieusement à leur cœur.

« Mon chant mélancolique berce — Le cœur de l'homme fatigué de son sort. — Aussi, doucement comme la voix d'un ange, — Ma chanson l'enlèvera au-dessus de la terre, – Et versera sur sa tristesse, — La rosée tendre de l'oubli.

« Venez donc, Bretons, sur la montagne, — Venez, et je chanterai, comme autrefois, — Quand je lançais de-ci de-là — Mes chefs de bande sur les pays étrangers, – A vous aussi doucement comme chante le rossignol du bois,

Je chanterai la beauté de vos filles, — Leurs cheveux noirs longs et brillants, Leur œil bleu comme la fleur · Répandue dans vos champs, – Leur taille flexible et mince, comme — Sur le bord des rivières les roseaux.

« A vous aussi, gars de Basse-Bretagne, — Désireux de suivre mes traces, — A vous, joyeuse, et à haute voix, — Je dirai mes plus belles poésies – Pour planter dans vos cœurs – La vigueur de vos ancêtres, et leurs âmes.

Et maintenant, Bretons, mes enfants, – Par dessus les ennuis de ce monde, – Levons notre tête vers Dieu, — Et demandons-lui tous — Qu'il conserve toujours en Bretagne — Les vieilles mœurs, la vieille langue, la vieille foi ! »

(A suivre.) PIERRE LAURENT.

Digitized by Google

LES

PARDONS & PÈLERINAGES

DU PAYS DE

LANNION ET TRÉGUIER[1]

IX

Dans la paroisse de Vieux-Marché, ancienne trêve de Plouaret, sur un large plateau dominant tout l'horizon Lannionnais s'élève la chapelle des Sept-Saints.

Ce sanctuaire reconstruit en 1702 a la forme d'une croix latine ; il offre cette particularité que le sol de ses transepts est élevé de 2 mètres 50c au-dessus de celui de la nef avec lequel il est relié par des escaliers ; la raison en est que sous le transept méridional se trouve un superbe dolmen qu'on a conservé en le sanctifiant.

De ce monument primitif on reconnaît quatre pierres larges de plus d'un mètre chacune formant supports, et deux autres pierres aussi considérables, juxtaposées, constituant le plafond ; une septième pierre occupant vraisemblablement le fond du dolmen est cachée par un autel et son retable. La grotte a intérieurement un peu moins de deux mètres d'élévation. Son entrée est à l'Occident et dans le cimetière, car ce petit sanctuaire ne communique pas avec la chapelle supérieure. Sur l'autel de cette grotte antique sont placées huit statues vermoulues et bien antérieures à l'an 1702 ; aussi sommes-nous persuadé que la chapelle actuelle des Sept-Saints en a remplacé une beaucoup plus ancienne. Ces statues en bois polychromé sont

(1) Voyez la *Revue* de juillet.

Digitized by Google

celles de la sainte Vierge et des sept frères Martyrs d'Ephèse, dont on lit les noms au pied de chaque figure : Maximilien, Marc, Martinien, Denis, Jean, Séraphin et Constantin. Un chant breton fort répandu dans le pays sous le nom de *Gwerz des Sept-Saints* reproduit la légende des Martyrs d'Ephèse popularisée par la *Légende dorée* ; il ajoute que la chapelle souterraine décrite ci-dessus date de la création du monde et n'est pas faite de main d'homme :

« La chapelle n'est formée que de six pierres : quatre rochers servent de murailles et deux autres de toiture. Qui ne comprendrait que seul le Dieu tout puissant a pu la bâtir ? Vous me demanderez peut-être quand et comment elle fut bâtie ? Et moi je réponds que je crois que quand furent créés le monde, le ciel, la mer, la terre, elle fut aussi bâtie (1). »

Tout autour du cimetière environnant la chapelle règne une longue suite de bancs de granit, c'est là que s'asseyent les pèlerins venus au pardon des Sept-Saints. Ce pardon a un certain éclat ; non seulement les habitants de Plouaret et de Vieux-Marché s'y rendent en grand nombre, mais il était de tradition naguères que la paroisse de Pluzunet y vint processionnellement pour accomplir un vœu et rehausser la solennité.

Au-dessous de la chapelle coule doucement une petite fontaine dans un massif de verdure : le *Gwerz des Sept-Saints*, n'a eu garde de l'oublier : « Outre la sainte chapelle il y a encore dans le voisinage une belle fontaine dédiée aux Sept Saints et qui a sept sources. Ce sont sept canaux par lesquels Dieu répand ses grâces et fait constamment grand nombre de miracles (2). »

(1) *Mélusine*, I. 203.
(2) *Ibidem*.

Digitized by Google

X

La paroisse de Loguivy-Plougras tire son nom de son ancienne église dédiée à saint Ivy et de son voisinage de Plougras. Actuellement le chef-lieu de la paroisse est le village de Saint-Emilion, dont la chapelle est devenue l'église paroissiale de Loguivy.

Agrandie et restaurée avec goût de nos jours, l'église de Saint-Emilion est le monument le plus vaste, le plus complet et le plus intéressant de l'architecture du XVIe siècle dans cette partie de la Bretagne.

Ses trois nefs se terminent par un magnifique chevet droit de style flamboyant, occupé par une maîtresse vitre fort remarquable ; mais ce chevet est moderne tandis que sur la façade occidentale de la tour on lit cette inscription : *Ceste chapelle fust commencée en 1516 et la tour en 1566*. Cette tour a trois étages et autant de galeries permettant d'en faire plusieurs fois le tour. La flèche en pierre ajourée présente quatre grandes lucarnes et autant de grands clochetons.

C'est le véritable type du clocher breton ; « ses découpures multipliées, qui par toutes les faces permettent au jour de pénétrer dans l'intérieur des flèches, n'ont pas seulement pour effet d'en augmenter la légèreté. Le soleil, à chaque instant de sa course, y produit des jeux de lumière extrêmement variés et toujours harmonieux. »

A l'intérieur de l'église remarquons deux anciennes statues de saint Emilion et de saint Ivy. La première est en pierre et semble du XVIe siècle ; elle représente

Digitized by Google

le saint la tête rasée, revêtu d'un froc monacal et tenant un livre ouvert.

D'après la légende, saint Emilion naquit dans le pays de Vannes et fut employé d'abord dans la maison du comte du Browerec'h ; mais il quitta bientôt cette cour et même la Bretagne, se fit religieux et fonda un monastère en Guyenne où il mourut en 767 ; son abbaye donna naissance à la ville qui porte son nom, rendu célèbre par les vins qu'on récolte aux alentours.

Le pardon de Saint-Emilion se célèbre le dernier dimanche d'août ; il est très fréquenté par les Kernevotes qui appellent saint Emilion *Tad ar bara* le père du pain. La tradition raconte, en effet, que accusé injustement de gaspiller le bien du comte de Vannes, saint Emilion se justifia en changeant en pain des copeaux de bois. Aussi les pèlerins chantent-ils à l'envi son cantique le jour du pardon :

Eunn devez, dre nerz ho peden,
Koat enn bara 'nem chanche ;
D'ann dud dal roec'h sklerijen,
D'ar re varo ar vue (1),

Les dévots serviteurs de saint Emilion viennent l'invoquer pour la conservation de leurs récoltes ; ils apportent en offrande du grain et reçoivent en échange quelques épis de blé que les trésoriers leur offrent et qu'ils emportent comme de précieux talismans et comme un doux souvenir du pardon. Enfin ils ont bien soin, avant de quitter Saint-Emilion, d'aller pieusement boire à la fontaine du Bienheureux.

(1) Un jour par ses prières il changeait du bois en pain ; il rendait la vue aux aveugles et la vie aux morts.

Digitized by Google

XI.

L'intéressante chapelle de Notre-Dame de Keramanach appartenait à l'origine aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui l'unirent à leur commanderie de Plouaret.

Bâtie dans la paroisse de Plounevez-Moëdec, cette chapelle est une œuvre remarquable du XVe siècle : c'est un rectangle parfait composé d'une nef qu'accompagne un seul collatéral au nord. Son porche méridional est très beau ; l'entrée en est ogivale avec guirlande, et la porte ornée de trois voussures chargées de feuillages est surmontée d'une accolade. De chaque côté de cette porte se dressent des pinacles présentant chacun six statuettes d'apôtres superposées. Au-dessus dans une ogive est une statue de la sainte Vierge aux pieds de laquelle s'agenouille le seigneur fondateur présenté par son patron. La voûte de ce joli porche est garnie de pendentifs soutenant des anges qui tiennent en main les instruments de la Passion ; enfin la frise régnant autour est composée d'animaux et de rinceaux habilement entremêlés.

A l'intérieur on est tout d'abord frappé de la beauté du chevet ; il renferme une superbe vitre dans une rose flamboyante reposant sur de multiples meneaux. En éminence brillent la bannière de Bretagne et la devise *A ma vie* ; immédiatement au-dessous les armes de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; plus bas les blasons des sires de Keranrais et de Kergorlay. Malheureusement la grande légende de ce vitrail, renfermée en dix-huit panneaux, n'existe plus. Pour se consoler

Digitized by Google

de cette perte l'artiste peut admirer dans le retable du maître-autel neuf jolis bas-reliefs d'albâtre : au centre est Jésus en croix accompagné de sa sainte Mère et de saint Jean ; dans les côtés sous des dentelles fouillées à jour figurent le baiser de Judas — la flagellation — le portement de croix — la descente de croix — l'ensevelissement — et la résurrection ; à l'une des extrémités est la statue de saint Fiacre, et à l'autre celle d'un saint religieux.

Dans les autres verrières de cette chapelle apparaissent les armoiries des seigneurs de Plougras et de Coëtmen, et les figures de saint Fiacre et de saint Tugdual.

Jadis la décoration de l'édifice se complétait par un beau jubé en bois sculpté, qu'on a transféré en l'église paroissiale de Plounevez-Moëdec pour en faire une tribune. Ce jubé présente trois arceaux surbaissés, avec des frises en guirlandes bien travaillées ; sous d'élégantes arcatures apparaissent les douze Apôtres et aux extrémités du jubé l'*Ecce Homo* et la Résurrection.

Le pardon de Notre-Dame de Keramanach a lieu à la fête de l'Assomption ; il n'attire pas grand nombre d'étrangers mais toute la population d'alentour s'y rend avec bonheur.

La paroisse de Pluzunet tire, croit-on, son nom de saint Idunet, religieux du VIe siècle qui vécut en Armorique. On y conserve respectueusement deux auges sépulcrales qui passent pour avoir renfermé les corps de saint Idunet et de sa sœur, sainte Tunevelle. D'après la tradition Pluzunet fut le dernier séjour de ces deux saints personnages. Leurs statues sont honorées dans l'église paroissiale reconstruite depuis peu : saint Idunet y figure en moine bénédictin et sainte Tunevelle porte aussi un habit de religieuse.

Digitized by Google

L'église paroissiale de Trégrom est sous le patronage de saint Brandan et son pardon se célèbre le sixième dimanche après Pâques. Dans le cimetière se trouve un antique cercueil monolithe que la tradition signale sous le nom de tombeau de saint Brandan. Ce saint religieux, vivant au VIe siècle, est invoqué pour la guérison des plaies et des ulcères ; il est représenté dans l'église de Trégrom en froc monacal, tenant en main une crosse d'abbé. Il fut, en effet, l'un des maîtres de saint Malo et accompagna celui-ci dans de lointains voyages. Comme on ignore où mourut saint Brandan, la tradition locale de Trégrom, concernant son tombeau, mériterait d'être prise en considération et sérieusement étudiée.

XII

L'ancienne ville épiscopale de Tréguier célèbre le 19 mai avec grande pompe le pardon de son glorieux official saint Yves.

Les cérémonies commencent la veille par le chant des premières vêpres solennelles dans la monumentale cathédrale pleine des souvenirs de saint Yves. Puis, à la tombée de la nuit, arrivent de nombreux pèlerins. Vers minuit ils se groupent tous à la principale porte du temple, et comme ils la trouvent fermée, ils s'agenouillent sur le seuil et le baisent pieusement ; se relevant alors et marchant en silence ils se dirigent gravement vers l'église Saint-Yves du Minihy située à environ 1500 mètres de Tréguier.

Ce sanctuaire du Minihy — qui tire son nom de l'ancien lieu d'asile ou *minihy* de saint Tugdual, premier évêque de Tréguier — fut à l'origine une simple chapelle bâtie et dotée par saint Yves lui-même, en 1293, en

Digitized by Google

l'honneur de la sainte Vierge près de son manoir patrimonial de Kermartin. Mais l'édifice a été rebâti au XVe siècle et l'on y voit peint sur la muraille l'acte de fondation du sanctuaire, appelé improprement le testament de saint Yves.

C'est donc au Minihy que se réunissent nos pèlerins nocturnes ; neuf fois ils font le tour de l'église en récitant pieusement leur chapelet ; ce n'est qu'après cette prière qu'ils se jugent dignes d'entrer dans le temple resté ouvert durant cette nuit de fête. Ils y font alors leurs dévotes recommandations à saint Yves et entendent la sainte messe, car dès deux heures du matin on commence au Minihy la célébration du saint sacrifice ; nombreux sont, en effet, les prêtres venus des alentours pour assister au pardon de Tréguier et heureux d'offrir ce jour-là l'Auguste Victime sur l'un des autels de Saint-Yves du Minihy.

La messe entendue, les pèlerins quittent le Minihy ; les uns retournent directement chez eux, les autres se rendent de nouveau à Tréguier pour assister à la solennité du pardon.

L'intérieur de la belle cathédrale de Tréguier est admirablement décorée pour la circonstance : ce sont partout des massifs de fleurs, des faisceaux de drapeaux, d'éclatants écussons armoiriés. Dominant toutes les autres, paraissent les armes de la famille Hélory, à laquelle appartint saint Yves : *D'or à la croix engreslée de sable, cantonnée de quatre allérions de même.*

Dans la nef repose au milieu de fleurs choisies avec soin un grand reliquaire entouré de lumières contenant le chef de saint Yves et le bras de saint Tugdual ; au-dessus plane la bannière des Hélory ; au devant s'étend une belle mosaïque de fleurs variées.

Digitized by Google

A côté s'élève le tombeau de saint Yves reconstruit depuis peu, magnifique édicule de pierre blanche, vrai chef-d'œuvre de sculpture où repose l'effigie en marbre du Bienheureux, au milieu des statues de nos plus grands saints bretons et de celles d'autres personnages ayant glorifié notre province.

Cependant le bourdon de la cathédrale se fait entendre et voici qu'arrivent successivement et processionnellement toutes les paroisses d'alentour. Voici Penvenan avec sa belle bannière et ses fiers marins de Portblanc et de Buguélés, accompagnant trois gentils navires que portent trois groupes de jeunes gens, d'adolescents et d'enfants. — Voilà Plougrescant avec sa relique insigne, le chef de saint Gonery renfermé dans un superbe reliquaire gothique que soutiennent sur leurs épaules de vigoureux jeunes hommes. — Camlez vient maintenant avec ses nombreux oriflammes, puis Sainte-Tréphine dont la croix est entourée de groupes d'enfants ; Coatreven et Plouguiel rivalisent ensuite d'entrain et de piété ; mais signalons surtout Langoat et Lanmodez apportant les reliques de leurs saints patrons : Langoat celles de sainte Pompée, mère de saint Tugdual, et Lanmodez celles du glorieux saint Maudez. Touchant usage du pardon de Saint-Yves : tous les Saints du pays Trégorois viennent lui rendre visite le jour de sa fête ; et c'est entouré des restes de saint Tugdual, saint Gonéry, saint Maudez, sainte Pompée, que le chef de saint Yves est porté en triomphe.

Toutes les paroisses se rangent en cercle sur la place du Martray précédant la cathédrale ; là sur une estrade se dit une messe suivie d'un sermon en langue bretonne. Détail intéressant, la messe est servie par un jeune garçon portant le grossier vêtement qu'adopta

Digitized by Google

saint Yves, une robe en bureau grisâtre, avec cotte et chaperon.

Enfin se forme la grande procession composée de celle de Tréguier et des processions rurales que nous venons de signaler. Elle s'avance lentement au milieu des maisons pavoisées, couvertes de guirlandes, décorées d'écussons. Derrière l'étendard de saint Yves, la bannière de saint Tugdual et la croix de la cathédrale marchent les congrégations et le Petit Séminaire qu'accompagne sa musique ; puis apparaît le chef de saint Yves porté par des prêtres ; il est accompagné de quatre grands étendards et de gros cierges couverts d'hermines et de fleurs. Ordinairement Mgr l'évêque de Saint-Brieuc préside la fête, entouré d'un nombreux clergé.

Quittant bientôt la ville la procession gagne à travers la campagne l'église du Minihy ; des deux côtés de la route, sur un parcours de près d'une demi-lieue, s'agenouillent des chrétiens au nombre de quinze à vingt mille. Non seulement tout Tréguier et ses alentours sont réprésentés là, mais il s'y trouve des pèlerins venus du Goëllo, du Lannionnais et jusque de la Cornouaille : tous ont la médaille de saint Yves attachée à leur boutonnière et tous ont leur chapelet en main.

Tout-à-coup la procession s'arrête : c'est la paroisse du Minihy qui vient au devant de saint Yves ; ses belles, anciennes et lourdes bannières, au nombre de trois, s'abaissent jusqu'à terre, à triple reprise, pour saluer la relique ; puis la croix de Tréguier donne le baiser de paix à la croix du Minihy. La procession reprend alors sa marche et ne tarde pas à arriver au petit bourg du Minihy et à l'église de Saint-Yves. Mais avant d'y pénétrer il lui faut percer les rangs d'innombrables mendiants, estropiés et malades, dont les cris couvrent les

Digitized by Google

chants liturgiques et dont les sébiles se tendent vers les pèlerins. Mais qu'y faire ? Ne sont-ils pas chez eux ces pauvres, dans l'ancien domaine de saint Yves ? Presque tous ont en mains de petites pierres extraites de la fontaine du Minihy consacrée à saint Yves, et ils les offrent à ceux qui leur font l'aumône : touchante et naïve façon de témoigner leur gratitude.

Mais il nous faut finir et nous ne pouvons ni décrire la belle ornementation de l'église du Minihy où se donne le salut du Saint-Sacrement — ni détailler la curieuse table de pierre placée à la porte du temple et destinée à recevoir le reliquaire de saint Yves, sous lequel passent courbés et priant ses dévots serviteurs — ni raconter le retour triomphal de la procession à la cathédrale de Tréguier.

Et pourtant la fête ne finit pas ce jour-là ; elle se prolonge durant huit jours, et chaque jour voit quelque paroisse venir processionnellement chanter une grand' messe à Tréguier devant les reliques et le tombeau de saint Yves ! Le jour de l'octave est particulièrement émouvant. Toutes les paroisses de ce qu'on nomme la Presqu'île se donnent rendez-vous à Tréguier pour honorer saint Yves. Elles viennent des rives de l'Armor, des bourgs de Pleubian, Pleumeur-Gaultier et Pleudaniel, des confins de Lezardrieux, des grèves sauvages de Lanmodez, des territoires de Kerbors, de Trédarzec, etc. Toutes visitent la cathédrale et le Minihy, chantant avec ardeur les gloires de saint Yves assistant au saint sacrifice suivi d'un sermon en beau langage celtique, puis s'en retournant bénies par Dieu, saint Tugdual et saint Yves.

(*A suivre.*) L'Abbé Guillotin de Corson,
Chan. hon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

COMTE DESGRÉES DU LOÛ

PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE

AUX

ÉTATS DE BRETAGNE, DE 1768 ET DE 1772

ET SON PROCÈS

CONTRE LE DUC DE DURAS, DE 1778 A 1784

CHAPITRE SECOND (1)

Aperçu sur la situation de la France et de la Bretagne en 1772. — Ouverture des Etats à Morlaix le 20 octobre 1772. — Le comte Desgrées est élu Président de la Noblesse. — Les Etats réclament le rappel de l'ancien Parlement. — Vive opposition des Commissaires du Roi. — Attitude énergique du comte Desgrées. — Discussion du budget. — Incidents relatifs à une demande d'indemnité en faveur de MM. de la Chalotais et de Caradeuc. — Nomination des membres de la Commission intermédiaire; quatre d'entre eux sont cassés par le duc de Fitz-James, commandant de la Province. — Clôture de la session le 20 janvier 1773.

La France entière était alors dans une situation difficile et dangereuse. La lutte en Bretagne de l'esprit provincial contre le pouvoir absolu, la démission et l'exil des Membres du Parlement, le procès de la Chalotais, l'affaire du Poison avait éveillé et surrexcité l'attention publique. La plupart des Cours avaient applaudi à la courageuse résistance de celle de Rennes et avaient protesté contre les mesures arbitraires et violentes prises par l'autorité royale. En face de ces protestations et de cette véritable rébellion, le roi, voyant sa puissance menacée, avait dissous les Parlements de Paris,

(1) Voyez la *Revue* de juillet.

Digitized by Google

de Besançon, de Douai, de Toulouse, de Bordeaux, de Rouen et de Rennes, et les avaient remplacés par des Conseils Supérieurs composés de magistrats, trop souvent indignes et à la dévotion du Ministre Maupeou.

L'étincelle allumée en Bretagne avait produit un incendie général qui allait tout consumer et tout détruire (1).

Le renversement et le mépris des lois plongeaient l'Etat dans une espèce d'anarchie. Les protestations des princes du sang ; les mémoires, les libelles et les chansons ; les réclamations, les murmures et les plaintes de citoyens de tout rang ; tout annonçait la désorganisation et menaçait d'une ruine prochaine. Soulevée par un souffle soudain de liberté et d'indépendance, une première vague avait passé, et le calme s'était un peu rétabli ; « mais déjà on pouvait voir s'avancer du large la lame de fond qui allait submerger le vieux monde : le déluge, égoïstement prévu par Louis XV, allait engloutir la monarchie et la France ».

La situation en Bretagne était plus effrayante encore. Lorsqu'une révolution malheureuse avait renversé l'ordre établi dans l'administration de la justice, les États n'avaient été ni consultés, ni entendus et un de leurs droits constitutifs s'était ainsi trouvé enfreint ; les ministres étaient prévenus contre cette province ; et quelques-uns d'entre eux, comme le duc d'Aiguillon, étaient personnellement indisposés contre elle. Une guerre acharnée était engagée entre les partisans de la cour, fonctionnaires ou courtisans, et les défenseurs, ardents mais désintéressés, des franchises bretonnes. Au duc de Duras, considéré comme trop conciliant, avait succédé à la fin de septembre 1771 le duc de Fitz

(1) Voir l'*Observateur Anglais*, t. I, p. 125.

Digitized by Google

James, brave soldat, mais mauvais politicien (1), qui venait en Bretagne « armé d'une verge de fer pour essayer de porter les derniers coups à la liberté expirante. » Il y avait été précédé par ce propos terrible tenu aux députés des États : « Sa majesté ne veut pas de résistance. Si les prochains États de Bretagne s'occupent des affaires du Parlement ils seront cassés dans trois jours. » Et l'abbé Terray, contrôleur général des finances, avait déclaré de son côté que « le Roi au besoin n'hésiterait pas à dissoudre l'assemblée ». Ajoutez à cela un Parlement sans considération et sans autorité, des augmentations incessantes d'impôts, des maladies épidémiques, des révoltes intestines, et la mésintelligence entre les membres des différents ordres, causée par la défiance et l'envie et fomentée par la délation. Partout le désordre, la rivalité et l'espionnage.

Tel était le tableau qu'offrait la Bretagne lorsque les Etats s'ouvrirent à Morlaix le 20 octobre 1772.

Dès le 15 octobre, les membres des Etats avaient commencé à arriver en foule dans cette ville, où le duc de Fitz-James fit son entrée solennelle le dimanche 18 octobre.

Le mardi suivant, les trois Ordres se réunirent dans la grande salle du couvent des Jacobins. Les membres de la Noblesse étaient au nombre de 325, ceux du Tiers de 130, et ceux du Clergé de 25. Les Présidents du Clergé et du Tiers étaient de droit l'Evêque du diocèse et le Sénéchal de la circonscription où avait lieu la tenue ;

(1) Jean-Charles, duc de Fitz-James, chevalier de Berwick, Pair et Maréchal de France, né en 1712, fils du Maréchal de Berwick et petit-fils du roi Jacques II d'Angleterre ; il prit une part glorieuse à toutes les guerres de 1730 à 1763. Nommé gouverneur de Bretagne le 28 septembre 1771, il occupa ce poste jusqu'au 27 mars 1775. Il mourut en mars 1787, laissant postérité.

Digitized by Google

ce furent donc Monseigneur de Royère, évêque de Tréguier, et M. Léon de Tréverret, maire et sénéchal de Quimper (1). Quant à l'Ordre de la Noblesse, les Etats avaient décidé en 1579 que « la Présidence appartiendrait alternativement à Messieurs de Rohan, barons de Léon, et à Messieurs de la Trimoïlle, barons de Vitré comme héritiers des Laval ; et, qu'au cas où la Présidence serait vacante par l'absence des barons, la Noblesse élirait son Président à la pluralité des voix et par scrutin ». Ainsi avaient été élus Renaud de la Marzelière en 1506, le marquis de Coëtquen en 1626, le marquis de Montbourcher du Bordage en 1645, M. de Kergomar en 1647, le baron de Pont-l'Abbé en 1651, le baron de Gaël en 1657, le marquis de Locmaria en 1661, Guillaume de Lambilly, baron de Kergroix en 1687, M. de Tréduday en 1695, le prince de Talmont en 1697, le prince de Tarente en 1701, M. de Léon en 1709, le comte de la Rivière en 1710, le comte de Montbazon en 1715, le marquis de Piré en 1722, M. du Plessis d'Argentré en 1724, le mar-

(1) M. Jean-Alain-Léon de Tréverret, conseiller du roi, sénéchal de Quimper depuis 1768, devint sénéchal de Rennes en 1774. « En lui, écrit M. de Calan dans la Bretagne sous Louis XVI », revivait l'esprit de ces légistes fonctionnaires issus de la bourgeoisie, qui avaient toujours soutenu la Monarchie dans ses luttes contre les libertés de la Province. Aux tenues des Etats il se faisait l'homme du Roi et soutenait toutes les demandes de la cour. Dans l'intervalle des séances il se démenait comme un beau diable, ayant tous les jours à dîner ou à souper vingt à trente députés du Tiers, dont il réchauffait le zèle et qu'il empêchait de céder à l'influence des membres de la Noblesse. Il ne se contentait pas de ces moyens détournés et il allait jusqu'à recourir à la corruption directe, à l'achat des votes ». Aussi le pouvoir royal, reconnaissant de son zèle, lui accorda à la suite des Etats de 1772 une gratification supplémentaire de 36.000 fr. et le proposa pour des Lettres d'anoblissement et le cordon de Saint-Michel. Il avait épousé Jeanne-Anastasie Moigno de Mezouet.

Digitized by Google

quis d'Acigné en 1730, M. de Calan en 1738, le vicomte Huchet de la Bédoyère en 1742, M. du Bois de la Motte en 1748, M. de Lorgeril en 1752, M. de Kerguezec en 1762, le maréchal de Richelieu en 1764, M. de Bruc en 1765, M. de la Besneraye en 1767. Depuis le commencement des dissensions entre les Etats et la Cour, les chefs des maisons de Rohan et de la Trimoïlle, qui jusques-là s'étaient entendus pour présider chacun à leur tour, se soucièrent peu de remplir un poste devenu difficile et dangereux. Ne voulant point se compromettre et redoutant de mécontenter le roi ou les Bretons, ils ne parurent ni l'un ni l'autre aux Etats, de 1769 à 1789, et y eurent pour remplaçants élus le marquis de Piré et le comte de Goyon en 1770, le comte Desgrées du Loû en 1772, le comte de Montmuran et le marquis de Sérent en 1774 et 1776, le comte de Boisgeslin en 1778, 1780, 1786 et 1788, le comte de Berthou de la Violaye en 1782, et le comte de Geslin de Trémergat en 1784.

A l'ouverture de la Tenue de 1772, aucun des barons n'étant présent, la Noblesse dut élire son Président; et la pluralité des voix se porta sur le comte Desgrées, bien qu'il ne fut âgé alors que de quarante-six ans.

« Les Présidents, écrit M. A. Dupuy (1), avaient à remplir un rôle important et difficile, et de grandes charges à supporter. Ils dirigeaient les délibérations, recueillaient les votes et proclamaient les décisions. Tous les soirs ils allaient conférer avec les commissaires du roi, dont ils recevaient les instructions. Ils devaient, pour ménager leur crédit, tenir table ouverte et donner des banquets et des fêtes, dont les dépenses

(1) *L'abbé Terray et les Etats tenus à Morlaix en 1772*, par A. Dupuy.

Digitized by Google

dépassaient généralement les indemnités qu'ils recevaient. »

La Tenue de 1772 fut ouverte dans l'après-midi du 20 octobre par des discours de monseigneur le duc de Fitz-James, lieutenant-général et commandant de Bretagne, de M. de la Briffe d'Amilly, premier président du Parlement, et de M. de la Bourdonnaye du Boishulin, procureur-syndic des Etats en Cour (1). Ces discours ne furent pas déposés.

Le lendemain, suivant l'usage, la messe du Saint-Esprit fut célébrée à dix heures du matin dans l'église collégiale de Notre-Dame-du-Mûr par Monseigneur de Hercé, évêque de Dol, en présence des membres des Etats. Le comte Desgrées, président de l'Ordre de la Noblesse, avait un prie-Dieu dans le chœur du côté de l'évangile. Après cette cérémonie, les députés se rendirent solennellement à la Salle des Etats, ou « Théâtre », où, sur la demande de M. Dupleix, intendant en Bretagne, ils accordèrent au roi, sans discussion, un « don gratuit » de deux millions de livres payables mensuellement pendant l'exercice de 1773 et de 1774.

Les séances des 22, 23, 24 et 26 octobre furent très calmes, mais la lutte commença à la réunion du mardi 27 par la décision que prirent les Etats « qu'il y avait lieu de délibérer sur l'édit royal de septembre 1771, concernant le Parlement de Bretagne. »

(1) Les commissaires du Roi étaient : le duc de Fitz-James, commandant ; le comte Dupleix de Bacquancourt, intendant ; et M. de la Briffe d'Amilly, Président du parlement de Rennes. Le gouverneur de Bretagne était le duc de Penthièvre (Louis-Jean-Marie de Bourbon, né à Rambouillet le 16 novembre 1725, fils du comte de Toulouse et de Marie-Victoire-Sophie de Noailles ; nommé gouverneur de Bretagne en 1757, il conserva ce poste jusqu'en 1790. Il épousa la Princesse de Modène, et mourut à Vesnon le 4 mars 1793.)

Digitized by Google

Comme nous l'avons dit, le roi, par la bouche de ses ministres, avait formellement interdit aux Etats toute délibération relative au Parlement de Rennes, qui, brisé à nouveau en 1771, avait été rétabli sur de nouvelles bases. Malgré cette interdiction, la Noblesse et une partie du Tiers proposèrent d'adresser au roi des remontrances pour obtenir le retour de l'ancien Parlement, et des représentations sur l'état actuel de la justice en Bretagne. Mais le Clergé, ayant émis un « tardé à délibérer », la décision, comme de droit, fut retardée de vingt-quatre heures et renvoyée à la séance suivante (1).

Le lendemain, 28 octobre, M. de la Bourdonnaye, au nom des commissaires du roi, apporte aux Etats une « défense expresse de s'occuper du Parlement et de l'administration de la justice dans la Province ». Les trois Ordres déclarent alors que « cette défense blessait essentiellement la liberté qu'ils ont et qu'ils doivent avoir de délibérer sur tous les objets qui intéressent la Province et leur droit incontestable de s'occuper de l'administration de la justice en Bretagne » ; et ils nomment une députation composée de dix-huit membres chargée d'aller solliciter des commissaires du roi le retrait de leur injonction.

Cette députation fut reçue par les commissaires à cinq heures du soir ; et, le jeudi 29 octobre, son président, l'évêque de Saint-Brieuc, rapporta à l'Assemblée que le Duc avait déclaré que « la volonté du Roi étant formelle, il ne pouvait rien changer aux ordres in-

(1) Ces détails et les suivants sont puisés aux archives d'Ille-et-Vilaine G. 1790, 1791 et 1792, au registre des Etats de 1772, aux archives du Parlement de Bretagne D. 124, et aux papiers de la famille Desgrées.

Digitized by Google

timés ». Les Etats décident alors que « la même députation, dirigée cette fois par les Présidents des trois Ordres, irait retrouver les commissaires pour les prier de faire connaître à Sa Majesté les intentions de l'Assemblée et de solliciter d'elle une prompte réponse ».

Le duc de Fitz-James ayant déclaré « qu'il consentirait à communiquer au Roi le vœu des Etats, mais qu'il connaissait trop les intentions de Sa Majesté pour lui demander de les modifier », les Etats rédigèrent, sous forme de Mémoire, une requête, et décidèrent que M. de la Bourdonnaye, leur Procureur syndic, partirait de suite pour Versailles afin de la remettre lui-même au roi et de solliciter une réponse prompte et favorable. Alors le duc déclara qu'il avait bien voulu s'engager à transmettre la demande des Etats, mais qu'il interdisait à M. de la Bourdonnaye de la porter ; défense qui, maintenue malgré les instances réitérées des trois Ordres, fut inscrite le 2 novembre sur le régistre des Etats en la faisant suivre d'une protestation.

La réponse du roi à cette requête fut communiquée à l'Assemblée le mercredi 11 novembre : « Il interdisait de nouveau aux Etats de s'occuper du Parlement et de l'administration de la justice, objets absolument étrangers aux affaires pour lesquelles ils sont convoqués. » Cet ordre semblait devoir terminer toute discussion relative au Parlement, mais cette affaire reprit le jour même sur une question similaire.

Dans l'article 8 de leur rapport, les députés en cour faisaient savoir que, sur leurs démarches, Messieurs de la Chalotais, de Caradeuc et du Sel des Monts avaient recouvré la liberté, mais avec défense de résider à Paris ou en Bretagne. La Noblesse demanda de solliciter ; 1° le retrait de cette défense, 2° le rétablissement de

Digitized by Google

tous les anciens membres du Parlement dans leurs fonctions antérieures. La première partie, le retrait de la défense, fut acceptée par les trois Ordres ; mais le Tiers, sous la pression de son Président, M. de Tréverret, ayant refusé de voter la seconde partie, la réclamation ne put aboutir.

La Noblesse en conserva une irritation profonde, qui se manifesta le surlendemain, 13 novembre, voici à quel sujet.

A la Tenue de 1770 les Etats avaient, par délibération du 21 décembre, ordonné l'impression d'un Mémoire en réponse à un libelle que Linguet (1) avait fait paraître en juin 1770 en faveur du duc d'Aiguillon et qui était diffamatoire pour la Bretagne ; mais un arrêt, du conseil des Ministre, à la date du 2 janvier 1771 et postérieur à la clôture des États, avait cassé cette délibération. Il s'agissait de décider si les États suivants, ceux de 1772, allaient consentir à enregistrer cet arrêt. L'avis du Tiers, énoncé suivant l'usage le premier, fut de « considérer comme non avenue la délibération du 21 décembre 1770, cassée par les ministres, et, par suite, de prier le roi de retirer l'arrêt du 2 janvier 1771. » Aussitôt que M. de Tréverret eut proclamé l'avis de son Ordre, le comte Desgrées se leva, et, dans un éloquent et habile discours, il déclara que la décision

(1) Linguet (Simon-Nicolas-Henry), né à Reims en 1736, avocat distingué tout dévoué au pouvoir, avait publié en juin 1779 un « Mémoire » ayant pour but de défendre l'administration en Bretagne du duc d'Aiguillon ; il se brouilla ensuite avec son client, fut rayé en 1775 du barreau, et, après une vie d'aventures, fit en 1786 un procès à d'Aiguillon auquel il reprochait de ne lui avoir pas payé ses honoraires. En 1789 il embrassa avec ardeur les idées nouvelles ; mais ses opinions révolutionnaires ne l'empêchèrent pas d'être guillotiné à Paris à la fin de juin 1794.

Digitized by Google

proposée par le Tiers étaient « nulle dans la forme » et « outrageante dans le fond » : illégale, car les États étaient appelés à delibérer sur l'arrêt du 2 janvier non sur la délibération du 21 décembre : injurieuse, car elle désavouait une protestation prise par les Etats contre un libelle odieux et attentatoire aux libertés bretonnes. Malgré cette déclaration, M. de Tréverret ayant refusé de modifier la décision de son Ordre, la Noblesse, d'accord avec son Président, proposa de rédiger séance tenante, un Mémoire contre le Président du Tiers ; et l'assemblée devint tellement houleuse, que le Président du Clergé dut lever la séance.

Le lendemain matin, les commissaires du roi mandèrent le comte Desgrées et voulurent lui faire signer une copie du discours qu'il avait prononcé la veille ; mais il s'y refusa, prétextant qu'un président ne pouvait rien signer en dehors de l'Assemblée et sans l'assentiment de son Ordre. En vain les commissaires lui commandèrent au nom du roi d'obéir : « Je ne puis croire, répondit-il, que l'intention de Sa Majesté puisse être de réduire un gentilhomme à l'alternative de se déshonorer ou de désobéir ; et je préférerais, s'il le fallait, sacrifier ma liberté et ma vie que de compromettre mon honneur. » Les commissaires, en face de cette résistance, décidèrent alors de lui notifier par écrit l'ordre qu'ils lui avaient donné ; mais, comme ils étaient occupés à le rédiger, le comte Desgrées sortit à l'improviste et se rendit dans la Chambre des Etats où était réuni son Ordre, auquel il rendit compte de sa conduite qui fut unanimement applaudie.

(*A suivre.*) Comte de Bellevüe.

Digitized by Google

PRÉLUDE[1]

Mon cœur est une harpe éolienne qui vibre...
Tous les frémissements éveillés dans l'air libre,
Les palpitations de la terre et des eaux,
La petite chanson des brins d'herbe, un bruit d'ailes,
Le murmure étouffé qui court dans les roseaux,
Tout émeut un frisson sur les cordes fidèles !

Mais les chants éoliens sont si frèles, si doux !
Pour entendre vibrer la harpe, approchez-vous ;
Au silence elle ajoute encore du mystère,
C'est un écho Là-Haut des choses de Là-Bas,
Et ceux qu'ont assourdis les vains bruits de la terre
Auraient beau l'écouter, ils ne l'entendraient pas.

Approchez-vous tout près, vous qui voulez l'entendre ;
Ecoutez la chanson mélancolique et tendre
Aux sons trop affaiblis, aux accords incomplets .
Mais cette pauvreté d'harmonie est touchante,
Et cela doit suffire aux chants où je me plais
Que vous reconnaissiez la Bretagne qui chante.

LOUIS TIERCELIN.

(1) *La Bretagne qui chante.*

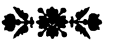

Digitized by Google

CHATEAU DE VITRÉ

AVE

En saluant ceux qui daignent me donner une place dans cette publication, il m'est doux de penser à l'illustre écrivain qui fut le créateur et l'âme de la « Revue de Bretagne et de Vendée », à feu M. A. de la Borderie, qu'un bon Breton n'oubliera jamais, et de rendre à mon maître de plus en plus regretté un hommage public de ma reconnaissance et de mon admiration.

Si j'avais été rossignol, dans le concert de louanges qui accompagna l'Historien de la Bretagne à son départ pour le lieu où reposent les saints d'Armorique, j'aurais chanté bien haut, mais roitelet je suis, ma voix est impuissante, mon cœur, en revanche, bat bien fort pour celui que nous avons perdu.

LA TOUR DITE DE LA CHAPELLE

Tel qu'il était, avant 1870, avec ses tours ébréchées et ses ruines vêtues de lierre, le vieux château de Vitré offrait un vaste et curieux sujet d'études aux artistes et aux archéologues.

Intéressant encore aujourd'hui, il le serait moins

Digitized by Google

demain si l'on continuait à faire fi des rares indices que ce monument garde de son état primitif.

Du côté de la route de Rennes à Paris, où il se dresse majestueusement au-dessus des maisons assises au pied du rocher qui lui sert de base, le château est flanqué de quatre tours dénommées : Montafilant, la Chapelle, l'Argenterie et Saint-Laurent ; ces deux dernières parfaitement restaurées aux frais de la ville et de l'administration des Beaux-Arts ; les deux autres, propriété du département, entièrement négligées.

Je me trompe. On a travaillé malheureusement sur la tour de la Chapelle, au siècle dernier et en l'an 1899.

Au temps jadis, certainement avant 1738 (1), la façade méridionale avait entre ses tours d'angle deux tours semi-circulaires, que nous connaissons déjà sous le nom de l'Argenterie et de la Chapelle.

A cette époque le seigneur du lieu, Charles-Armand-René de la Trémoille, fit raser la tour dite de la Chapelle et, sacrifiant aux goûts de l'époque, lui substitua une construction très soignée de forme rectangulaire, dans laquelle il remplaça par un simulacre de hourde, les créneaux et mâchicoulis, devenus inutiles pour la défense (2).

De cette tour il fit deux pièces : l'une à rez-de-chaussée de la cour intérieure avec porte dans le flanc nord et l'autre au premier étage communiquant avec la Montafilant, à droite, et, à gauche avec des appartements construits en même temps sur la galerie rejoignant l'Argenterie.

(1) Un plan du Château, antérieur à 1738, conservé au Musée de Vitré, montre que cette tour était semi-circulaire.

(2) Il supprima probablement aussi l'escalier, qui dans chaque tour part de l'extérieur.

Digitized by Google

Transformation malheureuse à laquelle est venue s'ajouter une regrettable mutilation en 1899.

Le charmant édicule (1) renaissance, construit par l'ordre de Guy XVI de Laval et collé je ne sais par qui au pignon de ladite tour, s'en allant en morceaux, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine décida en 1898 de réparer des ans le réparable outrage, et l'année suivante les travaux commencèrent.

Mais l'absidiole était moins menacée par les ans que par le pignon auquel elle était accrochée et qu'elle entraînait vers la terre; c'est pourquoi, pierre à pierre, absidiole et pignon furent descendus.

Or, auprès d'une des arêtes du pignon, il y avait un pan de mur, reste du vieux hourde roman, oublié par le seigneur qui fit diminuer la hauteur de la tour. Il restait là pour protester contre le vandalisme du baron et affirmer à tout venant que jadis la tour avait été romane et que, à l'instar de sa sœur et voisine la Montafilant, elle avait eu un diadème à arcades portées sur des consoles.

Le pan de mur a été démoli.

Entassés soigneusement par les maçons, encorbellement, claveaux et assises demeurèrent longtemps au pied de leur vieille compagne, attendant qu'on leur rendît leur place. Attente vaine, hélas ! Un jour, trouvées gênantes, ces précieuses reliques furent dispersées. L'une d'elles, un claveau plus obstiné, erre encore deci, de-là, dans la cour à la grande satisfaction des écoliers en vacances.

Tout en applaudissant aux mesures prises pour restaurer et conserver cette admirable œuvre qu'est l'édi-

(1) L'édicule a dû être déplacé. Nous avons l'intention d'en parler bientôt.

Digitized by Google

cule du château de Vitré, il y a lieu de regretter la disparition d'un jalon (1) indispensable à l'ouvrier de la restauration finale et de se demander si la restauration future suivra le projet anciennement dressé par M. Darcy.

Dans ce cas la tour en question reprendrait sa forme première et l'aspect de la façade y gagnerait.

Mais si, considérant les sommes récemment dépensées et celles qu'exigeraient les travaux de réfection, on gardait à la Chapelle sa forme et ses proportions actuelles, on ferait une consolidation de ruines et non une restauration.

L'abbé AUDREN.

(1) Il se voit encore sur une épreuve photographique que je dois à l'obligeance de M. Lépinay.

Digitized by Google

NOTICE SUR LE MS. DE GUER

« *Histoire de la Loire-Inférieure.* »

Le chevalier de Guer, membre des anciens Etats de Bretagne avant la Révolution, mort à Paris le 27 ou le 28 juin 1816, est bien connu par ses écrits. On peut lire la liste de ses ouvrages dans *la France littéraire* de Quérard, tom. III, p. 506. Un membre de sa famille, M. Hippolyte de Guer, plus tard président de Chambre à la Cour Impériale d'Angers (en 1863), a laissé à la bibliothèque de cette ville deux manuscrits de son parent :

I. — *L'Itinéraire de Paris à Rennes.* Autographe de 1827. Papier. 53 feuillets grandeur petit in-4°. Ms. 646 (583).

II. — *L'Histoire du département de la Loire-Inférieure.* Ms. 943 (842). 260 feuillets, 269m sur 181m.

Ce second manuscrit est assez intéressant et mérite une description détaillée. Il n'était pas d'ailleurs connu de Girault de Saint-Fargeau (1). C'est un autographe, inédit, composé en majeure partie de notes biographiques. Il ne porte pas de date, mais je puis lui assigner celle de 1828 (et non 1827 comme l'indique le cata-

(1) *Hist. nationale et dict. géogr. de toutes les communes du dép. de la Loire-Inférieure.* Paris. Baudouin. 1829. in-8°, p. 146. Notice des mss. et des principaux ouvrages publiés sur la Bretagne et sur le dép. de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

logue publié chez Plon), par l'examen des fol. 123, 124, 158, 177, 199, 222 et 256.

En voici la description détaillée. Les dates sont celles qu'indique le manuscrit lui-même :

Fol. 1-14. — Histoire générale du pays qui forme aujourd'hui la Loire-Inférieure.

Fol. 7. — Note sur dom Lobineau et les historiens de la Bretagne.

Fol. 10. — Nantes « l'œil de la Bretagne », « une des deux capitales de la province de Bretagne ». Son commerce.

Fol. 16. — Les évêques. « Saint Clair qui le premier... y prêcha la morale de l'Evangile dans le cours du troisième siècle. »

Fol. 23. — « Pour trouver quelques hommes dont on ait gardé le souvenir, il faut du douzième siècle passer de suite au quinzième. »

Fol. 24. — Hommes remarquables du seizième siècle.

Fol. 28. — Hommes remarquables du dix-septième et du dix-huitième siècle.

Fol. 41. — Biographies de la Révolution et du dix-neuvième siècle. — Athénas, secrétaire de la chambre de commerce en 1814, 1815.

Fol. 42. — Bacqua, chirurgien de Nantes, mort en 1814.

Fol. 43. — Baret, professeur à l'école centrale de Nantes, mort en 1814.

Fol. 44. — Barbier, élu à la chambre introuvable de 1815.

Fol. 45. — Blanchard de la Musse.

Fol. 45. — Bertrand de Geslin, né au Luc (Var), épousa la fille unique de M. Bureau de la Batardière, maire de Nantes sous le premier Empire.

Fol. 48. — Benoiston, Jean-Marie, député en 1791.

Fol. 49. — Bachelier, Jean-Marguerite, né en 1751, révolutionnaire.

Fol. 50. — Blin, médecin, député du Tiers-Etat en 1789, collaborateur à l'*Ami des Patriotes*.

Digitized by Google

Fol. 52. — Boulay-Paty, Pierre, avocat, député aux Cinq-Cents en 1798.

Fol. 55. — Boulay-Paty, fils du précédent.

Fol. 56. — Brunet, Pierre, médecin et voyageur, né vers 1778.

Fol. 59. — Le marquis de Brie-Serrant, seigneur de Machecoul, né vers 1745.

Fol. 63. — Bouteiller, Charles-François, député en 1810.

Fol. 64. — Crucy, Mathurin, architecte, né à Nantes en 1750.

Fol. 66. - Comte de Curzay, né à Nantes le 4 mars 1780, épousa la fille du marquis de Lespinay, député de la Vienne en 1820.

Fol. 70. — Chappelain, Ludovic, homme de lettres, rédacteur du journal *Le Breton*.

Fol. 71. — Burot de Carcouet, conseiller général de la Loire-Inférieure, député.

Fol. 72. — Colombel, député en 1815.

Fol. 75. — Ceineray, Jean-Baptiste, né à Paris en 1772, architecte de Nantes, mort en 1811.

Fol. 76. — Cavoleau, auteur en 1818 de *la description du département de la Vendée*.

Fol. 77. — Chateignier, Alexis, né à Nantes en 1772, graveur, mort à Paris en 1817.

Fol. 79. — Le baron Charles de Charette, pair de France, né en 1794.

Fol. 80. — Cailliaud, Frédéric, né à Nantes en 1787.

Fol. 85. — Le comte Cornet, député au Conseil des anciens en mars 1798, sénateur. (La suite de cette biographie est au fol. 170).

Fol. 86. — Cacault, François, né à Nantes en 1742, membre du conseil des Cinq-Cents en 1798, mort à Clisson le 1er octobre 1805.

Fol. 89. — Cambronne, Le Baron, Pierre-Jacques-Etienne, né en 1770 à Saint-Sébastien, près de Nantes.

Fol. 96. — Charette de la Contrie, François-Athanase, né à Couffé le 21 avril 1763, général vendéen.

Digitized by Google

Fol. 118. — Derival, membre de la Société académique de Nantes, mort en 1818.

Fol. 119. — Dithury, Charles, poète, né à Paimbœuf et mort en 1824, à la fleur de l'âge.

Fol. 120. — Dubuisson, naturaliste, conservateur du musée d'histoire naturelle de Nantes en 1810.

Fol. 121. — Desol de Grisolles, né à Guérande, nommé major-général par Cadoudal.

Fol. 123. — Dobrée, Thomas, armateur, mort à Nantes en 1828.

Fol. 124. — Ducoudray-Bourgault, Henri, négociant, en 1828.

Fol. 125. — Dufrenoy (Adélaïde-Gillette-Billet) née à Nantes le 3 décembre 1765, femme de lettres.

Fol. 131. — Fouché, Joseph, duc d'Otrante, né à Nantes le 29 mai 1763, ministre de Napoléon, mort à Trieste en 1820.

Fol. 154. — Fremilly (ou Freuilly), Auguste-François (comte de) député, nommé à la Chambre en 1827.

Fol. 155. — Fournier, Pierre-Nicolas, architecte, mort en 1810.

Fol. 156. — Fleuriot de la Fleuryais, né à Ancenis, chef vendéen, signateur du traité de la Jaunais en 1795.

Fol. 158. — De Guer, Pierre-Augustin, commerçant, traducteur de *Child-Harold*.

Fol. 159. — De Guer de Boisjolin, René-Clair, frère du précédent, né comme lui à Nantes, mort à Caen en 1817.

Fol. 160. — Graslin, Jean-Joseph-Louis, né à Tours en 1727, mort à Nantes en 1791.

Fol. 162. — Grimaud, Jean-Charles-Marguerite-Guillaume de, né à Nantes en 1750, professeur de médecine à l'Université de Montpellier.

Fol. 164. — Grandmaison Michel, dit Moreau de, complice de Carrier, condamné à mort le 25 novembre 1794.

Fol. 166. — Giraud, Pierre-Guillaume-Henry (dit Giraud-Duplessis), avocat, député en 1789.

Digitized by Google

Fol. 167. — Grêlier, député au conseil des Cinq-Cents en l'an V.

Fol. 168. — Gourlay, Jean-Marie, député aux Cinq-Cents.

Fol. 169. — Gaignard, principal du collège d'Ancenis, mort vers l'an VIII ou l'an IX.

Fol. 171. — Guilley, officier, l'auteur de *Gustave de Sydenheim ou les illusions d'un honnête homme.*

Fol. 172. — Huette, opticien.

Fol. 173. — Huet, sous-préfet de Bazas (Gironde), ancien secrétaire général de la préfecture de Nantes.

Fol. 174. — Huet de Cœtlizan [ou Coetisans] né à Nantes en 1772, mort à Savenay en 1823.

Folio 175. — Haudaudine, Louis-Joseph, négociant, soldat bleu pendant la Révolution.

Fol. 177. — Halgan, contre-amiral, député en 1819, vice-amiral en 1829.

Fol. 178. — Jagorel, commissaire de marine, mort à Nantes en 1814.

Fol 179. — Jarry, député aux Etats généraux de 1789.

Fol. 181. — Hérivalant (Le Deist de), maître à la Chambre des comptes, mort en 1814, à Nantes.

Fol. 182. — Lecadre, Jean-Jacques.

Fol. 183. — Le Boyer, professeur au collège royal de Nantes.

Fol. 184. — Lebouvier de Mortiers, René-Thomas, né à Nantes le 1er mars 1739.

Fol. 185. — Lévêque, Pierre, mathématicien, né à Nantes le 3 septembre 1746, mort au Havre le 16 octobre 1814.

Fol. 190. — Letourneux, avocat, ministre de l'intérieur du 21 septembre 1797 au 17 juillet 1798.

Fol. 191. — Luminais, auteur de poésies.

Fol. 192. — Lefebvre, Julien, député à la Convention et aux Cinq-Cents.

Fol. 193. — Lucas de la Championnière, magistrat.

Fol. 194. — Lainé, Pierre-Marie, né le 22 décembre 1768, à Nantes, ennobli en 1816.

Digitized by Google

Fol. 195. — Laferronaye, Jules-Basile, né à Saint-Mars près de Nantes, évêque de Saint-Brieuc, puis de Bayonne, et de de Lisieux en 1783, mort émigré en Angleterre en 1807.

Fol. 196. — Laënnec, médecin, mort à Nantes, le 8 février 1822.

Fol. 197. — Mercœur, Elisa, née à Nantes le 24 juin 1809.

Fol. 202. - Mellinet-Malassis, imprimeur.

Fol. 203. — Le comte Joseph Robert de Maccarthy le Vignac, maréchal de camp en 1814.

Fol. 206. — Maisonneuve, recteur de St-Etienne de Montluc, député aux Etats généraux.

Fol. 207. — Mosneron (J.-B.), député à l'Assemblée législative de 1791.

Fol. 208. — Mellinet, François, né en 1738, député en 1792.

Fol. 210. — Méchin, curé de Brain, député en 1791.

Fol. 211. — Meaulle, député à la Convention.

Fol. 213. — Pierre-François-Marie Massey de Tyronne, né à Nantes, vers 1794.

Fol. 216. — Maupassant, député du Tiers en 1789.

Fol. 218. — Menot, médecin.

Fol. 219. — Edouard Mennechet, poète, né à Nantes le 25 mars 1794, petit neveu de Lapeyrouse.

Fol. 222. — Ogée, architecte.

Fol. 224. — Jean Peltier, écrivain politique.

Fol. 229. — Louis-André Pichon, diplomate, né à Nantes en 1771.

Fol. 231. — Auguste Paulin, écrivain, mort à Nantes le 14 août 1824.

Fol. 232. — Peccot, Antoine, commissaire du roi à la Monnaie à Nantes, mort en 1814 à l'âge de 47 ans.

Fol. 233. — Piron de la Varenne, général vendéen.

Fol. 235. - Pepin de Bellisle, maître des requêtes, né à Nantes en 1788.

Fol. 237. — Rollin, député aux Cinq-Cents en 1798.

Fol. 238. — Richer, Edmond, homme de lettres.

Digitized by Google

Fol. 239. — Richard, Fr., jeune, député en août 1815.

Fol. 240. — Renou, Pierre-Marie, né à Nantes en 1762, professeur, mort en 1815.

Fol. 241. — Saget, défenseur de Nantes en 1799 contre les Chouans.

Fol. 242. — Vicomte de Sesmaisons, et son fils comte Humbert, et Donatien, fils du comte de S.

Fol. 246. — Jean-Baptiste de Saint-Victor, homme de lettres, né à Nantes vers 1775.

Fol. 247. — Constance-Marie Theis, princesse de Salm-Dick, né à Nantes le 7 novembre 1767, femme de lettres.

Fol. 252. — Auguste, baron de Saint-Aignan, député en 1820.

Fol. 254. — Louis de Saint-Aignan, député sous Louis XVIII.

Fol. 257. — Sotin, administrateur du département de la Loire-Inférieure en 1792.

Fol. 259. — Alexandre-Etienne-Guillaume, baron de Theis, né en 1765, à Nantes.

Fol. 260. — De Tollenare, négociant et homme de lettres.

Le manuscrit du chevalier de Guer est particulièrement intéressant aux notices consacrées à la princesse de Salm-Dick, à Elisa Mercœur, à Fouché, duc d'Otrante, et au général Charette de la Contrie.

F. Ubald d'Alençon.

28, Cour Saint-Laud (Angers).

Digitized by Google

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

EN 1790, 1791 ET 1792 (1).

CLISSON, Notre-Dame et Saint-Jacques de Clisson, Boussay, Gétigné, Gorges, Saint-Hilaire-du-Bois.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1048 ; 11 électeurs.

Bureau, av. et procureur fiscal.
Duboueix, méd. et maire de Clisson.
Louis Gautret, bourgeois.
Lemarié, recteur de Gétigné.
Paquereau, vicaire de Gorges.
Mathurin Baron, métayer.
Gautret, recteur de Boussay.
Etienne Paquereau, métayer.
Du Ronceray, rect. de St.-Hilaire.
Albert, de Gétigné, métayer.
Rousseau, de Boussay, id.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 1243 ; votants, 46 ; (Aux Cordeliers) ; 12 électeurs.

Louis Gautret	41 v.	Peltier	37 v.
Duboueix	41	Forget	35
Dinot	41	Andrieux, ancien curé de la Madeleine de Clisson	33
Boyer	41	Aubin	32
Belorde	39	Ménard	24
Dardel	38	Bousseau, jeune	24

(1) Dans la *Revue* de juillet, une erreur de mise en pages a eu pour conséquence d'attribuer à certains cantons des noms d'électeurs appartenant à d'autres cantons. Pour rétablir l'ordre véritable il faut lire les pages dans l'ordre suivant : 48, 52, 50, 51, 49, 53 et 54.

Digitized by Google

Le 26 août 1792. — Votants, 295 ; 12 électeurs.

Gautret, de la Petite-Palaire. 226 v.
Bureau, juge. 225
Forget. 221
Loriot, commiss. du roi. . 219
Paviot. 210
Forget, maire de Gétigné 204
Pierre Loriot, père, tailleur. 190
François Belleroche. . . 176 v.
Michel Douillard, homme de loi. 173
Pierre Loiret, de Beaulieu. . 170
Pierre Braud, de la Brie en Gorges. 164
J.-Jul Grasset, pr. du trib. 149

COUËRON, Cordemais, Saint-Etienne-de-Montluc.

Le 28 mars 1790. — 10 électeurs.

Papin, sénéchal.
Morin, id.
Pierre Pillet, laboureur.
François Benoiston, laboureur.
Loyen du Puygaudeau.
Nicolas Even, laboureur.
Charles Leray, id.
Julien Simon, id.
Jean Pillet, id.
François Babin, marin.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 1114 ; votants, 175 ; 11 électeurs.

Perchais, juge de paix. . 137 v.
Courtois, curé de Cordemais. 127
Heurteau, proc. de la commune de Couëron. . 117
Vallin, comm. garde nat. de Couëron. 90
Gendron, offi. munic. Couëron.
Heurtin, notaire de Couëron.
Jean Rouaud, ass. j. de paix.
Daubin, de la Bourdinière, en Couëron.
François Begneau, du Bois.
Joseph Lebreton de la Vilaté, en Saint-Etienne.
François Bernard, ass. j. de paix, à la pluralité.

Digitized by Google

Le 26 août 1792. — Votants, 144.

Tardiveau, curé de Couëron. 77 v.
Jourdan, curé de S.-Etienne. 37
Germain Vallin, comm. gard. nat. . . . . 3 6 .
Jobert, aîné. 34
Courtois, curé de Cordemais. 30
Bernard, ass. j. de paix.
Jean Pillet, ancien maire de Saint-Etienne.
Audubon, capitaine de nav.
Jean-Baptiste Vallin.
Charles Vallin, cap. gard. nat.
Jobert, jeune id.

Nombre de voix non indiqué pour les 6 derniers.

DERVAL, Jans, Lusanger, Mouais.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 583 ; 5 électeurs.

Potiron de Couesnarion, sénéchal et maire de Derval.
F. Maillard, prêtre.
Jean Rigaud, laboureur.
Jean Riallan, id.
Pierre Tourillon, id.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Citoyens actifs, 605 ; votants, 138 ; 5 électeurs.

Jacques Blouin, du Boismen en Derval. . . . . 83 v.

Les suivants portés comme ayant eu la pluralité :

Pierre-Ollivier, de la Muce, Derval.
Jean Rouillé, de la Salmonière en Lusanger.
René-Pierre Bourdeau de la Henriais, en Mouais.
François Martin, de Quillevrant en Jans.

Digitized by Google

FROSSAY, Corsept, Sainte-Opportune, Saint-Père-en-Retz, Saint-Viau, Vue.

Citoyens actifs, 1005 ; 10 électeurs.

Le 28 mars 1790. — Deux sections, l'une réunie à la chapelle du Prieuré, l'autre, d'abord au champ-de-foire, et ensuite cour du Prieuré ; 228 votants pour les deux sections qui se réunirent en une seule assemblée pour le dépouillement.

Etienne Chauvet, de Vue.	126 v.	Pierre Bouyer, de Frossay.	73 v.
Jean Gabou, de Ste-Opportune.	111	Pierre Chauvet, de Vue.	64
David, cap. de nav. de Frossay.	87	Guérin, prêtre du Migron.	63
Lemercier, de Frossay.	80	Vivien, de Saint-Père-en-Retz.	58
Moreau, de Vue.	77	Hautecœur, de Saint-Viau.	57

Le 19 juin 1791. — Votants, 59 ; 9 électeurs.

Augal.	40 v.	Terrien.	18 v.
François Chauvet.	35	Luzeau.	16
Lehours.	34	Fouché.	12
Gabou.	32	Pierre Grailleau.	12
Gabriel David, capit.	24		

Le 26 août 1792. — (*Chapelle du Prieuré*), votants, 101 ; 8 électeurs.

Margain.	66 v.	Bonvallet.	26 v.
Terrien.	60	Jacques Fouché.	23
Angot.	53	Lemercier.	23
Marionneau.	45	Jacques Avril.	17

Deux électeurs emprisonnés pour avoir prêté un serment ironique ; *Veni Creator* et *Te Deum* chantés par Hannel, curé const. de Vue, dans l'église de Frossay.

Digitized by Google

GUÉMENÉ-PENFAO, Beslé trève, Conquereuil, Marsac, Massérac, Pierric.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1075 ; 10 électeurs

Potiron de Boisfleury, avocat.
Ganuchaud, rect. de Conquereuil.
Thomas Cousseau, rect. de Pierric.
Lemarchand, de Belleville.
Rochedreux, de la Hygnonais.
J. Gautier, de la Thébaudrie, lab.
René Menuet, laboureur.
Jean Bréger, de Trebuton.
Jean Dandé, laboureur.
Pierre Leparoux, de la Colle, lab.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Citoyens, 1000 ; 10 électeurs ; votants, 328.

Belleville, Julien	200 v.	**René Lateste**	171 v.
Perigot, Pierre	197	**Julien Michel**	171
Breger	185	**Jean Taillandier**	170
Simon, Mathurin	178	**Etienne Cocaud**	76
Pierre Michel	174	**René Prier**	76

GUENROUET, Drefféac, Saint-Gildas-des-Bois, Séverac.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs... ; 7 électeurs.

N. M. Pichon recteur de Drefféac.
Demoayres, avocat.
Jacques Gucho, laboureur.
Jean Ménager, laboureur.
François Renaud.
Vincent Porcher.
Pierre Milhomme, laboureur.

Le 19 juin 1791. — Citoy. actifs, 593 ; vot. 110. 6 élect.

Julien Gérard, de Séverac.
Pierre Nicolas, de Drefféac.
Antoine Joubier, de Saint-Gildas.
Etienne Biguet, de St-Gildas.
Augustin Lebeau.
François Toupel, de Guenrouet.

Digitized by Google

Le 26 août 1792. — Votants, 153; 6 électeurs.

Emeute violente au début de la réunion de Guenrouet ; un grand nombre d'électeurs se transportèrent à Saint-Gildas, et s'assemblèrent dans la sacristie de l'église paroissiale.

Joseph Rousseau. . . .	137 v.	Pierre Milhomme. . .	75 v.
Pichon fils	94	Hervé Texier.	44
Nic. Pichon, curé de Drefféac.	77	Antoine Joubier. . . .	36

GUÉRANDE, la ville et frairies de Carheil, Saillé, Queniquen, Clis, Trescalan, Coispéan.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1165; 12 électeurs.

Laragon des Buttes, juge rapporteur du Point d'honneur.
Bataille aîné, marchand.
Guyomard, notaire royal.
Jean de Brairy, marchand de draps.
Leborgne, notaire royal.
Dory, boulanger.
Payen, de Trohudal, bourgeois.
Le Bourdiec, capitaine marchand.
Belliotre de Bouchardé, marchand.
Lallemand, aîné, bourgeois.
Chottard, bourgeois.
Ledroux, marchand.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs....; votants, 69 ; 12 électeurs.

Chottard.	46 v.	Laragon.	23 v.
Payen.	46	Dufrexou.	19
Le Bourdiec.	44	Lepeley.	19
Jean Lallemand, avoué. .	38	Leborgne.	19
Larrey.	36	Beluard.	17
Retel.	35	Godet.	16

Digitized by Google

Le 26 août 1792. — (Chap. Sainte-Anne), votants, 101 ; 12 électeurs.

Jacques-Marie Chottard. .	69 v.	Louis Marchand. . . .	34 v.
Charles Busson. . . .	66	Arthur-Charles Poton. .	29
Hilarion Lebourdiec. . .	66	Thomas Talery. . . .	28
Phil. Domin Crespel. .	65	André Reynaud . . .	27
Jean-Marie Masson. . .	52	H. Jos. Lepeley. . . .	27
Jean Lallemand . . .	52	Christophe Jan. . . .	25

HERBIGNAC, Assérac, Saint-Liphard.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 916 ; 8 électeurs.

Crespel de Kercado, avocat.	Jean Guénel, marchand.
Caillo, notaire et procureur.	Jean Boullard, architecte.
Pierre Philippe, laboureur.	Lebail, notaire et procureur.
Haumont Després, avocat.	Jacques Auger, lab. et marchand.

Le 19 juin 1791. — (Chap. N.-D. Miséricorde), citoyens actifs, ... ; votants, 35 ; 8 électeurs.

Jean-Louis Tilly. . . .	30 v.	Jean Lizeul.	23 v.
Yves Auger.	30	Alexis Devigot.	20
Gabriel Delaunay . . .	26	Jean Josse.	18
François Legal.	25	Jean Yviquel.	18

Le 26 août 1792. — (Chapelle Notre-Dame-Miséricorde), votants, 61 ; 8 électeurs.

Julien Simon.	47 v.	Pierre Jube.	33 v.
Pierre-Charles Quesneau. .	40	Guillaume Belliot. . . .	30
Prudent Boulard. . . .	39	Michel Hougard. . . .	27
Charles Rival.	33	Yves-René Ollivier. . .	15

Digitized by Google

ISSÉ, Abbaretz, Treffieuc, Saint-Vincent-des-Landes.

Aucune mention du canton d'Issé, même dans la liste imprimée de 1790 ; à cette élection la commune d'Abbaretz vota avec le canton de la Meilleraye.

19 juin 1791.

Le procès-verbal manque.

26 août 1792. — 6 électeurs.

Le procès-verbal mentionne comme étant du canton d'Issé les quatre communes inscrites ci-dessus.

Les électeurs choisis au scrutin de liste ; 239 citoyens, au début de la réunion : messe du Saint-Esprit célébrée par Phelippes, curé de Saint-Vincent-des-Landes ; nombre de voix non indiqué.

Simon Chevalier.	Pierre Massicot.
Paul Lefoux.	Jean Eluère.
Julien Bicoul.	Louis Paty.

LÉGÉ, La Benate, Saint-Etienne de Mer-Morte, Touvois.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs,...; 5 électeurs.

Ménard, avocat	Goëau, rect. de la Benate.
Goëau de la Noë, bourgeois.	Francheteau, avocat.
Cailleteau, négociant.	

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 600 ; vot. 38 ; 6 électeurs.

Vrignaud.	22 v.	Chauvin.
Francheteau	21	Collinet.
François Bossis.		Mignen, à la majorité.

Digitized by Google

Le 26 août 1792. — Votants, 43 ; 6 électeurs.

J. A. Francheteau.
François Bossis.
Jean Cavoleau, de Touvois.
Massé.
Bouvier.
Collinet.

Nombre de voix non indiqué.

LIGNÉ, Le Cellier, Couffé, Mésanger, Mouzeil, Teillé.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1500 ; 15 électeurs.

Lebouvier, notaire.
Drouet, notaire.
Tardiveau, laboureur.
Salierne, fermier.
Terrien, laboureur.
Davy, laboureur.
Delanoue, laboureur.
Belorde.
Beaudouin, laboureur.
Collard, marchand.
Hamon, tonnelier.
Rocher, lab.
Halbert, marchand.
Pageau, lab.
Deshayes, id.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Votants, 106 ; 13 électeurs.

Louis Guérin, procur de la comm. de Ligné.
Pierre Baudouin de la Primaudière.
Pierre Pageot
Sébastien Belin Deshayes.
Pierre Lambert, de la Bordelière.
Mathurin Drouet.
Julien-François Lebouvier. Ces quatre derniers de Mésanger.
Toussaint Hérard.
Simon Brégeon, fils, de Teillé.
René Helbert.
Louis Hamon, du Cellier.
François Collard, de Couffé.
Pierre Tardiveau, de Mouzeil.

Nombre de voix non indiqué.

Digitized by Google

LA LIMOUZINIÈRE, Saint-Colombin, Saint-Etienne-de-Corcoué, Saint-Jean-de-Corcoué.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs... ; 6 électeurs.

Buor, prieur de Saint-Etienne.
Chauvin, cap. de navire.
Louis Cavoleau, agriculteur.
Levaulle de la Goulinière, bourg.
Guitteny boucher.
Jean Padioleau, labour.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 562 ; 5 électeurs.

Rullier, de Roquette. Saint-Colombin.
Bouanchaud, de Favet, Saint-Etienne-de-Corcoué.
Cavoleau, de Saint-Colombin.
Chauvin, de la Limouzinière.
Menu id.

Nombre de voix non indiqué.

Le 26 août 1792. — Votants, 29; 5 électeurs.

Louis-Jean-François Chauvin, de la Limouzinière.
Jean Bouanchaud, de Favet.
Pierre Mouërier de la Paquetière.
Edouard Rullier de Bellevue, Saint-Etienne de Carcoué.
Julien Garreau de la Relandière Saint-Colombin.

Nombre de voix non indiqué.

(A suivre.) ALFRED LALLIÉ.

Digitized by Google

UNE VISITE

CHEZ LE

SEIGNEUR DE TRONJOLLY

APRÈS SON DÉCÈS

(1698) (1).

DANS LE CABINET SUR L'ENTRÉE DE LA CHAMBRE HAUTE

— Un lit accoutré.	26#	»
Un crucifix divoire dans un cadre dorré. . . .	12	»
— *Une chaise faite douvrage est.*	39	»
Un patron dautre chaise.	9	»
— Un petit coffre d'ouvrage est.	2	»

= Dans la gallerie de la cour :

2 gr. coffres et huges et une cave à buée.

Dans la cave : fûts vides | quélornes.

Dans l'écurie : une couette et traversin de balle et une couverture de laine verte est.	4	»
— Une cheze à porteurs avec les bricoles est la somme de	36	»

PORCELAINE

Toutte la porcelaine consistante en saize piesces fines sçavoir six tasses avec leurs soubs couppes.	18	»
Quattre salladiers est.	6	»
Quattre escuelles est.	3	»

(1) Voyez la *Revue* de juin.

Digitized by Google

La fayance

Cinq salladiers scavoir trois grands et deux petits.	3#	»»
Trente cinq piesces de porcelaine de Hollande.	10	»
Quattre gobeletz aussy porcelaine de Hollande.		30
Sept bustes Est.	7	»
Cinq piesces de terre rouge avecq sept vases de verre servant de garniture de cheminée. . . .	3	»
Unze porcelennes de cristal et huict tasses. .	4	»
Un escran garny de damas vert est. . . .	3	12

Vêtements

(Chargés de l'estimation :

Le sieur Jan Lange, marchand de soy et de draps et la demoiselle Couard aussy marchande aud. XX).

— Une robbe de chambre de damas brun à fleurs et rayeures d'or doublé de vellour rouge. . . .	84#	»
— Un habit escorce d'arbre orore, manteau et juppe.	24	»
—Un habit de taffetas changeant gris porte-manteau et juppe.	60	»
— Un habit de damas blanc avec fleur or, manteau doublé de chagrain couleur de feu, est. . .	180	»
— Autre habit de velour cramoisy, manteau et juppe et jupon blanc, corps de juppe et les galons d'or y estant.	700	»
— Une juppe bleuff tissu dor.	100	»
— Une juppe de vellour vert. Est.	50	»
— Une juppe de damas rouge Uzé. . . .	10	»
-- Autre de siamoise vert.	12	»

Digitized by Google

— Autre Juppe point Marseille.	10#	»s
— Un habit de Toscane juppe et manteau. .	13	10
— Deux autres juppes de cretonne et bazin. .	9	»
— Une vieille robe de chambre en taffetas aurore rayé d'argent et un juppon rayeur d'or. .	10	»
— Quatre paires de mules neufves est. . .	14	»
— Une paire de souliers à femme et deux paires de vieilles mules.		45
— *La toilette* point de Marseille garnye de grande dentelle d'Angleterre et le dessus de toile de coton avec une dentelle d'Angleterre, un porte peigne point de Marseille, la couvre plotte, un miroir bordé de velour cramoisy avecq deux quarré garny de mesme velour, une bouette d'argent à mouches, un petit coffre de chagrin garny d'argent un peignouer de dentelle d'Angleterre est | Ens.—.	36	»
— Une bague d'or avec son diamant est | la somme de.	300	»
— Une esquille de diamant fin Est.	100	»
— Deux autres esquilles de pierre fausses. .	30	»
— Un tablier de Raiseur dor (?).	15	»
— Un tablier de taffetas noir garny de raiseur dargent.	3	»
— Trois meschants tabliers de taffetas blanc et rouge.	30	»
— Une basquière et une ceinture dargent. .	2	»
— Une escharpe de gaz a fleur dor et une coeffe de gaze noir.	30	»
— Trois paires de bas de soye : vert, coulleur de chair et rouge. Est.	15	»
— Une piesse de taffetas aurore neuff aulnes à 50 s. l'aulne.	22	10

Digitized by Google

— Une robbe de chambre de chambre de taffetas viollet à fleur dargent.	10#	»s
— Une doublure de taffetas aurore. . . .	30	»
— Deux *Rideaux* de taffetas vert à *miroir*. . .	3	»
— Des vieux rubans.	4	10
— Deux tabliers de mouseline rayés. . . .	4	»
— Six paires de gans de toille à 10 s. la paire.	3	»
— *Une coueffure point de maline avec les Engageantes* :	9	»
— Autre coueffe de point à lesguille. . . .	6	»
— Autre de dantelle.	3	»
— Cinq paires *d'engageantes* : 2 à dentelle. . .	3	»
— 2 simples.		40
— Deux coueffes de nuit.	4	10
— 3 aulnes de dantelle dangleterre en deux pièces.	9	»
— *Une quantité de vieilles dentelles, est.*	6	»
— *Une palatine à poil*	»	15
— Deux paires de gands de cuir.	»	20
— Trois fers à coueffer.	»	9
— Une couverture de table de velours vert, est.	3	»
— Une grande coueffe de taffetas noir garny de velours, est.	5	»
— Deux tabliers de toile de mesnage, est. . . .	3	»
— *Trante chemises tant bonnes que mauvaises*, est.	54	»
— Trante-huit aulnes de mesnage à 25s l'aulne.	47	10
— Une courte-pointe blanche picquée . . .	15	»
— Un rideau de fenestre, toile de cotton, est.	»	40
— Quatre camisoles de nuit de Toscane et fantaisie, est.	»	40
— 2 paires de bas de fil blanc, est.	»	30

Digitized by Google

— 6 paires de bas de toile, est.	» #	30ˢ
— Le nombre de 13 liv. de fil buandé à 17ˢ la liv. =	20	»
— 20 livres de fil écru à 2ˢ la livre = ...	12	»
— *Un pochon de vellour cramoisy garny dor avec le livre d'heures de lad. dame*.	18	»
— Une coueffure de *papyer*, est.	30	»

HABITS DU DEFFᵗ SEIGʳ DE TRONIOLLY.

— Un habit descarlatte composé de juste au corps et veste garny dor, est.	545 #	»
— Une culotte de *tripe* de velours.	15	»
— Un juste au corps de drap gry blanc, est. .	15	»
— Une culotte de chamois.	»	45
— Une veste de toille rayée.	»	30
— Une veste destoffe brochée.	»	25
— Une paire de bas de laine grise.	4	10
— Autre paire de bas de laine rouge. . . .	»	10
— Une paire de mules. est.	3	»
— Une paire de souliers.	»	20
— 3 camisoles de nuit.	»	15
— *Neuf chemises, est*.	»	27
— Un couvre-placet d'ouvrage, est.	4	»
— Une vieille robe de chambre.	4	»
— *Une perrucque, est*	»	36
— *Un estuy avec trois razoirs et une paire de cizeaux, est*.	»	30

L'abbé ANTOINE FAVÉ.

(A suivre.)

Digitized by Google

DOCUMENTS

TOUCHANT L'INSURRECTION DU LÉON EN MARS 1793 (1)

TROISIÈME PARTIE

Par cette lettre dans laquelle le citoyen Prat témoigne assez naïvement de sa valeur, nous apprenons d'un témoin autorisé que sans l'intervention du général Canclaux, le bataillon du *Calvados* eut été impuissant à résister aux paysans à Kerguidu et à protéger la ville de Saint-Pol. Tout l'honneur de cette journée revient donc au général en chef qui allait encore intervenir pour la parfaite soumission à la loi et la punition des coupables. Mais avant de dire un mot de cet épilogue fatal, nous allons entendre le citoyen Cahel, commissaire de la convention, nous raconter les opérations pour la levée du contingent dans le Bas-Léon du côté de Lesneven et Plouzévédé. Sa lettre est écrite le jour même de la bataille de Kerguidu le 24 mars 1793 (2).

« Citoyens collègues, à la réception de la commission que vous me délégâtes, je m'empressai de faire exécuter la loi du recrutement. Le principe de cette opération m'annonçait un succès flatteur pour sa continuation avec tranquillité, mais je me suis trompé.

Lesneven fut le premier à fournir son contingent et le fit au gré de notre satisfaction commune ; nul ne fut obligé de mettre la main *au chapeau*. Nos jeunes concitoyens s'inscrivirent volontairement jusqu'au complé-

(1) Voyez la *Revue* de juillet.
(2) L. 16.

Digitized by Google

ment du nombre exigé deux. Languengar (1) en agit de même ; nous nous rendîmes ensuite au Folgoët pour le contingent de Guicquelleau (2), ce fut là le principe de tous nos scènes aussi scandaleuses que funestes. Les jeunes citoyens de cette paroisse s'y étaient rendus et nous attendaient depuis sept heures et demie du matin ; nous y arrivâmes à neuf heures et le nombre des étrangers qui s'y trouvaient des paroisses voisines armés de bâtons, excédait de beaucoup le nombre des jeunes gens de Guicquelleau qui y étaient sans armes et nous paraissaient dociles et prêts à se soumettre à la loi s'ils n'avaient été entravés par le grand nombre de ces insurgés qui menaçaient de fendre la tête au premier qui entrerait dans l'église où nous étions pour leur faire fournir leur contingent.

D'après ces menaces et celles faites au citoyen Barjou, officier municipal en écharpe dont j'étais accompagné, je fis venir un gendarme et l'envoyai requérir une force armée à Lesneven pour dissiper ces rebelles. La troupe arriva et à son arrivée tous les mutins prirent la fuite. Ils furent quelque temps poursuivis par nos dragons de Brest et nos chasseurs de Lesneven qui n'en purent faire aucun prisonnier, ils tirèrent après eux quelques coups de pistolets mais il ne nous est pas parvenu qu'ils eussent blessé aucun. Ces scélérats chassés, la jeunesse de Guicquelleau, rentrée dans l'église, fournit son contingent en présence de nos frères d'armes aux cris de vive la nation ! vive la république !

« Cela fait je me rendis à Plounévez qui fournit sans

(1) Languengar, ancienne paroisse annexée depuis le Concordat à la paroisse de Lesneven.

(2) Guicquelleau, ancienne paroisse dont le siège est maintenant établi au Folgoët.

Digitized by Google

murmurer le nombre d'hommes qu'on lui prescrivait.

« Je fus ensuite à Kerlouan, uniquement escorté de chasseurs de notre ville et d'un gendarme. A un gros quart d'heure de ce bourg, le maire et la municipalité en écharpe me vinrent annoncer qu'un attroupement considérable des paroisses de Plouguerneau et Guisseny, s'était formé au dit bourg pour y empêcher le recrutement, qu'ils n'y étaient pas en sûreté de leurs jours et qu'ils nous conseillaient de nous retirer, craignant qu'en y passant nos jours eussent été en danger. Je leur répondis que je ne me laissais pas intimider et que j'irai là où mon devoir m'appelait. Je m'y rendis donc avec eux et, arrivé, je vis que ce n'était que trop vrai ; leur nombre était de plus de 3,000 individus. A cheval et décoré, à la tête de nos chasseurs je les haranguai et au nom de la république et de la loi j'invitai les jeunes citoyens de Kerlouan à s'arranger à ma gauche et aux rebelles de se retirer. Les jeunes gens de Kerlouan déférent sur-le-champ à mon interpellation et après avoir fait défiler mon escorte dans le cimetière, descendu de cheval, j'y entrais aussi avec les jeunes gens qui tous m'assurèrent être disposés à satisfaire à la loi; mais dans l'intervalle un de nos chasseurs ayant dit à un des mutins de mettre bas son bâton ou qu'il eut à le lui donner, il reçut d'un autre un coup de pierre à la figure dont il eut deux dents rompues. Son premier mouvement fut de tirer d'un coup de pistolet celui qui l'avait frappé et ce coup tiré, les rebelles s'enfuirent à toutes jambes et se réunirent tous dans un pré non loin de nous d'où ils nous faisaient mille gestes menaçants. Nous entrions dans l'église lorsque les chasseurs nous annoncèrent que ces factieux en se retirant disaient qu'ils

Digitized by Google

allaient s'armer de fusils et d'autres instruments pour tomber de nouveau sur nous. »

« Dès lors le maire et les officiers municipaux, les jeunes gens même de Kerlouan nous engagèrent de grâce à nous retirer parce qu'ils n'étaient pas assez forts ni assez nombreux, surtout n'étant point armés, pour soutenir un choc contre ces malfaiteurs et qu'ils ne pouvaient répondre ni de nos jours ni des leurs et m'assurèrent qu'ils tireraient entre soi comme ils avaient fait déjà, ou qu'ils viendraient à Lesneven.

« Nous nous retirâmes donc et depuis, occupés à réduire les paroisses mutinées, nous n'avons point encore fait à Kerlouan fournir son contingent, mais ils le fourniront des premiers jours.

« Jusqu'à présent vous n'avez rien appris des horreurs qui nous affligèrent, des dangers éminents (*sic*) qui nous désolent encore.

« Lannilis fut le premier théâtre de la vraie guerre civile. Un détachement de cent hommes envoyé de Brest pour y ramener la paix, y a éprouvé les plus vives attaques, la route de Brest interceptée par un autre rassemblement au bourg de Plabennec qui avait coupé un pont sur cette route ; nos frères d'armes à Lannilis s'adressèrent à nous, nous y portâmes toutes nos forces et cette paroisse de Lannilis est venue à récipiscence et a fourni son contingent.

« Nos gardes nationales non soldées sont depuis hier rentrées dans leurs foyers, le surplus de la troupe est toujours à Lannilis et doit se porter vers Plourin, Landéda ou Plouguerneau, si ces paroisses ne viennent pas à se soumettre à la loi.

« Nous avons eu six ou sept blessés et un dragon de Brest, Corbé, homme de courage et de vertu, a été tué

Digitized by Google

par-dessus la haie en essayant de porter une dépêche de Lannilis à Brest.

« Le nombre assuré des mutins tués à Lannilis est de 18 à 20, au nombre desquels se trouvent, m'a-t-on dit, deux prêtres. Le nombre pourrait être plus considérable et on le présume fort en ce que ces scélérats remportaient sur-le-champ les cadavres des leurs.

« A Plabennec l'attaque a été infiniment plus vive. Les scélérats fanatisés en ont été repoussés sans perte aucune de notre parti mais bien une de plus 600 hommes du côté de nos ennemis, puisqu'à regret il faut que nous les appelions tels, et leur perte eut été presque innombrable sans la grande prudence du général Canclaux.

« Après cette leçon, cette paroisse est revenue de son opiniâtreté et a fourni hier son contingent.

« Je ne vous parlerai pas des désastres de Saint-Pol, le citoyen Guiller n'aura pas manqué de vous instruire.

Notre position actuelle n'est pas moins critique ; jeudi au soir une armée de mandrins de plus de 4,000 hommes marchaient vers nous et s'était rendue jusqu'à une petite lieue de notre ville (Lesneven) ; elle s'était grossie de cette force parce que partout où ils passaient ils forçaient les municipalités et les communes à les suivre, emportant partout les poudres et plombs qu'ils trouvaient et forçaient même les municipalités à leur signer des actes de coalition tendant à opérer la contre-révolution. Plusieurs municipalités sont venues depuis faire leur rétractation. Le but de ces misérables, nous a-t-on déclaré, était de fondre cette nuit sur nous, brûler la ville, s'emparer de nos armes, de nos munitions et de nous faire, suivant eux, grossir leur troupe

Digitized by Google

et, par suite, se transporter à Brest pour en faire le siège.

« Je laisse là leur délire ridicule, mais, quoi qu'il en soit, s'ils n'avaient été instruits au pont du Chatel, que nous avions à Lesneven une force imposante (ce qui fut heureux pour nous car la veille, mercredi, nous en étions absolument dénués, les ayant fait passer à Lannilis) ils tombaient sur la ville et nous faisaient un mauvais parti.

« Aujourd'hui, nous ne sommes pas beaucoup plus tranquilles. Un bon citoyen de Plouescat en arrive ; un attroupement considérable s'y préparait, lorsqu'il est parti, et il doit se joindre aux paroisses de Cléder, Plougoulm et Sibiril ; il a eu crainte d'être forcé à les suivre, il s'est sauvé à la dérobée et il n'était pas à une demi-lieue de Plouescat qu'il y a entendu le tocsin. On ne sait si ces malheureux se porteront sur Saint-Pol ou sur nous. Ce qui est heureux pour nous, c'est que nous avons ici dans le moment le détachement de Plabennec qui y est arrivé ce matin ; il est d'environ 300 hommes et le général Canclaux qui est parti ce matin avec 400 hommes et une pièce de canon pour favoriser la réparation du pont de Kerguidu à une lieue de Saint-Pol, doit s'en retourner ce soir à Lesneven et si ces téméraires se portent sur notre ville, nous osons nous flatter de les repousser avec avantage. »

Cette lettre était complétée le lendemain 25 mars, par le postcriptum suivant :

« La nuit dernière s'est passée ici dans le calme ; le général Canclaux ne s'est pas rendu hier soir à Lesneven, il a dû essuyer une attaque entre Saint-Pol et ici, si nous en jugeons par les coups de canon entendus de ces côtés.

Digitized by Google

« Je suis avec civisme et fraternité votre zélé concitoyen, Cahel, commissaire délégué de la Convention. »

Les dépositions reçues par le Comité de surveillance de Landerneau (1) nous fournissent des détails intéressants sur l'attitude des paroisses voisines de Saint-Pol dans cette grande journée du dimanche 24 mars, notamment dans les paroisses de Plouvorn et Plouzévédé.

Le 25 mars s'est présenté devant le Comité « le citoyen Ouroual, curé (constitutionnel) de Plouvorn qui a déclaré que hier 24 une troupe de deux à trois cents habitants de la paroisse, ayant à leur tête le maire, le procureur de la commune et le secrétaire greffier, vinrent au presbytère entre midi et une heure, tous armés de fusils, bâtons et fourches, qu'ils forcèrent la grande porte de la cour et, étant entrés, ils dirent au citoyen Ouroual : Donnez-nous votre neveu ou vous aurez la mort ici — que le neveu parut et dit au curé : — mon oncle, laissez-moi partir pour vous sauver la vie, mais je pars malgré moi, cédant à la force — que le nommé François Le Boulis de Mesangroas, proche de Troërin, qui avait été forcé de marcher, apprit à son retour au curé, qu'il y avait eu (à Kerguidu) beaucoup de tués et de blessés parmi les rebelles et que, s'ils avaient eu le dessus, leur intention était, en revenant, d'égorger le citoyen Ouroual. Que Jean Plantec du bourg dit aussi au curé que le maire à la tête de la troupe était armé d'une baïonnette ou autre fer tranchant au bout d'un bâton. »

François Ouroual, neveu du curé, ajoute que les rebelles disaient : il faut tuer tous ceux qui refusent ou qui ont refusé de marcher.

(1) L. 143.

Digitized by Google

Devant le même comité, le 28 mars 1793, (L. 143) se présentait Yves le Roux, procureur de la commune de Plouvorn, qui a déclaré « qu'étant assemblés en la commune le dimanche 24 environ deux heures de relevée, Héry Rannou du lieu de Kerveguen Bihan en Plougoulm, armé d'un bâton garni d'une bayonnette et Alain Berthou de Kerogan en Guitévédé se présentèrent et demandèrent secours disant que l'intention (de la troupe) était de mettre le feu à Plougoulm et Plouzévédé, que même les habitants de Saint-Pol l'y avaient déjà mis.

Qu'il avait appris du bedeau, qu'après le son de l'assemblée, les femmes avaient elles-mêmes sonné le tocsin, que malgré les vives sollicitations d'Alain Berthou et Héry Rannou, ils résolurent de ne point déplacer. Que ces deux particuliers sur le refus de la municipalité d'obtempérer à leur demande, se mirent à haranguer le peuple qu'ils trouverent disposés à marcher à Plouzévédé, qu'il se portât en foule en la maison commune pour avoir d'elle une garantie et un ordre de marcher.

Que Penoignon, Porz du Barbu en Mespaul et Jean Grall de Kerdren étaient les trois particuliers les plus animés et qui menacaient le peuple, qu'ils se permirent des menaces contre le maire s'il ne consentait à lui donner un ordre de marcher, ces menaces ne s'adressant du reste qu'au maire, quoique le conseil municipal fut presque complet.

Que lui, procureur de la commune, harangua seul le peuple, l'invita à s'apaiser et, pour l'y engager, il tira de sa poche un livre intitulé : *Les Colloques du Calvaire* ; qu'il pria un de l'assemblée d'en lire quelques articles et qu'après cette lecture, si elle persistait encore dans

Digitized by Google

son dessein. il aimait mieux être massacré sur les lieux.

Que le maire, à son tour, après avoir harangué le peuple, déclara qu'il aimait mieux marcher à la tête que de se voir assassiner, que d'ailleurs deux notables, Yves Colliou du moulin de Tronlen et François-Marc de Kerziolou dirent qu'il fallait mieux marcher en braves que de se voir égorger en poltrons. Qu'il entendait de toute part dans l'assemblée nombreuse qui couvrait le cimetière, que l'on mettrait le feu chez tous ceux qui ne voudraient point marcher et qu'on les massacrerait sans rémission.

Que lui, le secrétaire greffier et le bedeau demeurèrent dans la maison commune pour serrer les papiers et laissèrent partir le maire et les autres officiers municipaux avec le peuple ; qu'étant descendu, il aperçut qu'on s'était mis en marche, ce qui lui laissa la liberté de se retirer chez lui, ce qu'il n'effectua qu'après avoir mangé un peu de pain. S'étant aperçu que ses garçons n'étoient point à la maison, étant allés faire leurs prières à Mespaul, il vit arriver chez lui deux particuliers de Cléder qui lui sont inconnus, mais dont un est le filleul de sa femme, ces particuliers revenant de la troupe (de Kerguidu) lui racontèrent qu'ils y avoient vu beaucoup de blessés et quelques-uns de morts, que ne pouvant plus y tenir, à défaut de nourriture, ils s'en étaient retirés.

« Après leur avoir donné à manger et soigné ses chevaux, il prit, environ cinq heures, son fusil qui n'était point chargé et auquel la pierre manquait et se rendit jusqu'à Sainte-Catherine chez Marie Bastard, veuve Pelleter, où il le déposa ; déclarant d'ailleurs qu'il ne fit cette démarche que pour éviter le ressentiment de ses concitoyens qui n'auraient pas manqué de

Digitized by Google

lui faire un mauvais parti, s'ils avaient su qu'il était demeuré chez lui.

« Que dès qu'on sut qu'il était dans cette maison on vint l'inviter à venir voir le bras de Penoignon qui avait été blessé dans l'action et qu'il y mit un appareil; qu'il y apprit aussi que Jean Saout, domestique de l'excuré, avait les deux pieds percés par une balle et qu'il était déposé au lieu de Kerverguen-Bras et qu'il s'y transporta. »

Interrogé s'il n'avait pas été sollicité par les municipalités voisines de prendre les armes, a répondu.

« Que Alain Grall de Levenan en Guitévédé leur fit parvenir mercredi ou jeudi un billet portant invitation de fournir main forte à la commune, que Jean Prigent, maire de Guitévédé, vint dimanche à Plouvorn pour engager la jeunesse à se mettre en route et à refuser de tirer au sort. »

Interrogé s'il y a eu une assemblée à Berven a répondu :

« S'y être rendu vendredi ; qu'au dit bourg il trouva Yves Mesguen, juge de paix, Jean Brannelec du Dulach en Guitévédé et Jean André de Kerham qui lui dirent que les habitans de Cléder et Guitévédé s'étaient portés à Plouescat où ils s'emparèrent des poudres et plombs qui y pouvaient exister, n'ayant pu s'en procurer ailleurs pour de l'argent. Ces munitions, disaient-ils, étaient pour se défendre en cas d'attaque ; que de Plouescat ils dirigèrent leur route par Guinevez (Plounévez) pour y passer un compromis engageant toutes les paroisses signantes à se porter un mutuel secours et à marcher vers Lesneven suivant la résolution qui aurait été prise à Guinevez, le dit compromis étant signé, autant qu'on s'en souvient, des maires de Plouescat,

Digitized by Google

Guinévez, Plouzévédé ; ne pouvant assurer si le maire de Saint-Vougay était signataire. »

Il résulte de ces dépositions et de plusieurs autres faites dans le même sens, que les principaux meneurs de la paroisse de Plouvorn dans cette affaire furent François Penoignon domestique d'Hervé Penguily du Cosquer-Bras, Jean Saout domestique de M. Le Bihan, ancien recteur, dépossédé par Ouroual, et une femme du bourg, Augustine Amice, qu'un témoin déclare avoir été par ses propos « la principale agente de la révolte ».

D'après ce que nous venons de dire du mouvement général des populations du Léon, notamment dans cette journée du dimanche 24 mars, on comprendra que les routes étaient peu sûres pour des étrangers et dès lors on s'étonnera moins des malheurs d'un huissier mal avisé qui eut l'imprudence d'entreprendre, ce jour là même, le voyage de Saint-Paul à Landerneau. Voici comment il raconte lui-même son aventure. (1)

« Vallegan, huissier de Landerneau, rapporte que dimanche 24 mars ayant parti de Saint-Paul environ six heures du matin pour se rendre à Landerneau, ayant fait environ une lieue, il a été attaqué par vingt paysans armés de fusils et deux femmes, l'une armée d'une fourche de fer et l'autre ayant un long bâton où il y avait une lame de couteau attachée au bout.

« Qu'étant rendu environ dix pas de ces paysans et de ces deux femmes placés auprès d'une grande croix de pierre à la droite du grand chemin venant de Saint-Paul à Landiviziau, trois des dits paysans m'ont couché en joue et m'ont dit d'arrêter ou qu'ils allaient me

(1) L. 143.

Digitized by Google

brûler la cervelle et l'une des femmes a dit à l'un d'eux « Jean, tue-le ! » mais que le plus ancien des dits paysans a dit qu'il ne fallait pas me tuer et ils m'ont fait asseoir près la dite croix où ils m'ont fouillé en me faisant tirer mon habit qu'ils ont tourné à l'envers, ils m'ont fait de même déboutonner ma culotte où ils ont également fouillé ; en sus un d'eux a tiré une corde de dessous son habit et m'a dit de m'habiller ce que j'ai fait et il m'a dit de lui donner mon bras, ce que j'ai fait et il m'a attaché contre la dite croix, m'ayant pris un pistolet dont j'étais armé et ma cocarde qu'ils ont foulée aux pieds en me disant qu'ils en feraient autant à la nation et à leurs intrus.

« Les ayant priés de lire les papiers dont j'étais muni concernant mon état d'huissier, ils ont répondu qu'ils ne savaient pas lire et qu'ils allaient me conduire au bourg de Plougoulm.

« Une demie-heure après que j'ai été arrêté et fouillé il est venu un homme les trouver lequel m'a interrogé en français et me demandant si je n'étais pas un commissionnaire de la nation et si je n'avais pas de papiers contre eux.

« Lui ayant dit que non et lui ayant offert de les lui faire voir il m'a dit qu'il ne savait pas lire, et il a parlé aux autres paysans, mais je ne sais pas ce qu'il leur a dit, leur ayant parlé bas, mais il leur dit à haute voix qu'il fallait me conduire au bourg de Plougoulm où étant arrivés ils m'ont conduit chez un homme qui après plusieurs questions a lu nos papiers et leur a dit que je n'avais rien contre eux, que j'étais un huissier et non un espion et qu'ils pouvaient me laisser aller en toute assurance et a réprimandé les quatre paysans qui me conduisaient de ce qu'ils

Digitized by Google

m'avaient arrêté, mais ils lui ont répondu que cela ne le regardait pas et qu'ils savaient ce qu'ils faisaient ; qu'ils avaient été trompés par plusieurs espions qui avaient passé

« Cet homme leur ayant dit de me vendre mon pistolet, ils s'y sont refusé et m'ayant reconduit auprès de la croix ils m'ont dit que j'étais bien heureux qu'ils ne me tuaient pas, et étant au pied de la croix ils m'ont fait promettre que je ne prendrai jamais les armes contre eux ni pour les intrus, et qu'ils ne voulaient que la paix et désarmer les gens des villes.

« Sur ce ils m'ont dit que je n'avais qu'à m'en aller, ce que j'ai fait. »

(*A suivre.*) L'Abbé Peyron.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

ARMORIAL BRETON de Guy Le Borgne, publié à Rennes en 1667, réimprimé en fac-simile, sous la direction et avec un avant-propos de Edouard de Bergevin. In-4°, Prud'homme à Saint-Brieuc, 1902. Tiré à 224 exemplaires numérotés.

L'Armorial de Guy Le Borgne est de la bonne époque où les érudits fouillaient directement dans les archives des familles et des châteaux bretons. Il n'était pas encore question de la grande réformation de 1668-71, qui fut la cause de tant de fraudes dans les productions généalogiques. Les chercheurs contemporains s'appelaient Le Laboureur, Vulson de la Colombière, Le Missirien, Le Jay de Kerdaniel, baron du Vieux Chastel, etc., etc. Les travaux qu'ils ont laissés se recommandent par la véracité et la variété de leurs informations ; ils nous donnent de nombreux renseignements sur des familles éteintes sans laisser d'autre trace de leur passage ici-bas que ce qu'ils nous ont gardé. Ces ouvrages sont aujourd'hui presqu'introuvables, et à des prix inabordables à la plupart des travailleurs. M. de Bergevin a donc rendu un grand service à tous ceux qui s'occupent d'histoire nobiliaire, en leur mettant en mains un instrument de travail aussi précieux.

Guy Le Borgne a utilisé ses propres recherches et celles de son père, Gilles Le Borgne, seigneur de Goasven. Tous deux ont naturellement étudié, de préférence, les archives de leur région. Si la noblesse des évêchés de Léon et de Tréguier ne

Digitized by Google

semble pas avoir de secret pour eux, il n'est pas de même pour celle du reste de la Bretagne ; néanmoins l'*Armorial Breton* est à consulter pour tout le duché, il abonde en renseignements inédits que l'on chercherait en vain ailleurs, et nous estimons qu'il est actuellement impossible de composer, sans son aide, un armorial complet de Bretagne.

M. de Bergevin a voulu nous donner, si l'on peut s'exprimer ainsi, un *Guy Le Brogne 1667*. Il n'a rien changé à l'original, les fautes mêmes de l'édition princeps se retrouvent dans sa réédition. A la fin du volume il a ajouté les titres qui ont servi à faire passer, sous le subterfuge de nouvelles éditions, la seule et unique édition de 1667. Il a poussé le scrupule jusqu'à ne présenter son luxueux volume que par un trop court avant-propos. C'est là un reproche que nous lui adressons. Nul mieux que lui ne pouvait donner une biographie complète de son cher bailli de Lanmeur, et une notice intéressante sur cette branche des Le Borgne. Nous le savons très documenté sur ce sujet, et nous espérons que dans la *Monographie de Lanmeur* qu'il prépare, il nous dédommagera largement.

Dans son avant-propos nous signalons deux dates nouvelles. Guy Le Borgne fut baptisé le 4 novembre 1620, sous le prénom d'Efflam ; ce n'est que le jour de sa confirmation, 14 avril 1629, que Guy Le Champion, évêque de Tréguier, remplaça ce prénom d'Efflam par celui de Guy. Il fallait la sagacité de M. de Bergevin pour reconnaître notre vieil héraldiste sous l'Efflam de 1620. Il fallait aussi sa patience pour retrouver dans les archives du vicomte de Jacquelot, descendant de Guy Le Borgne, et après plusieurs années de correspondances inutiles et de recherches dans tous les dépôts bretons, l'acte de décès de son auteur, mort à Lanmeur le 23 mars 1671. Les registres de Lanmeur manquent de 1668 à 1673.

L'auteur de l'*Armorial Breton* dit que plusieurs branches de sa famille brisaient leurs armes *avec différentes marques de juveignerie*. Nous avons eu communication d'un aveu du 15 juin 1628, des archives de M. A. Raison du Cleuziou, d'a-

Digitized by Google

près lequel la brisure de la branche du Goasven, celle de Guy, était *un petit croissant de gueules en chef*. Cette brisure, que nous croyons inédite, se trouvait dans un vitrail de Saint-Martin de Morlaix.

Vte L. URVOY DE PORTZAMPARC.

*
* *

LES FILLES DE CORNEILLE, par Olivier de Gourcuff. — Paris, 1902.

L'éloge du talent de M. Olivier de Gourcuff est malaisé à faire dans une *Revue* qu'il dirigea si longtemps, dont il s'occupe encore activement et où il ne compte que des amis. Le louer, c'est, semble-t-il, se louer un peu soi-même, et peut-être reculerions-nous si nous n'avions pour complice la presse entière dont la voix autorisée apprécie à sa juste valeur la nouvelle et belle œuvre du vaillant écrivain breton. On sait que chaque année la Comédie-Française a l'habitude de célébrer l'anniversaire des grands auteurs classiques par des *à propos* demandés aux meilleurs poètes en vue. Le 6 juin dernier 296e anniversaire de la naissance de Corneille, Mlle Moreno a dit devant le public charmé une poésie de notre ami intitulée : les *Filles de Corneille* qui a remporté un très beau succès. De grandes idées, une langue riche et élégante, c'est à cela qu'on reconnaîtra toujours le style de M. Olivier de Gourcuff, style auquel on peut appliquer ce vers des *Filles de Corneille* :

Sa beauté souveraine est le prix du tournoi.

R. DE L.

*
* *

LA BRETAGNE ET LES PAYS CELTIQUES. L'AME BRETONNE, par Charles Le Goffic. — Paris, H. Champion, 1902.

La littérature contemporaine traverse en ce moment une crise terrible. Jamais elle n'a été plus productive et jamais aussi elle n'a été aussi bas. Heureusement, la maladie dont

Digitized by Google

elle souffre n'est pas mortelle, et quelques bons remèdes bien appliqués suffiraient pour lui rendre sa vitalité d'antan. Il faudrait tout d'abord arrêter l'encombrement des librairies, et rien ne serait plus facile que d'entreprendre une croisade salutaire contre les innombrables mauvais livres dont les vedettes pornographiques ne cachent même plus l'ombre d'un mérite. M. H. Champion, le célèbre éditeur parisien, s'est mis courageusement à la tête du mouvement et a décidé de publier « des livres de vulgarisation et de lecture capables de lutter contre la mauvaise littérature qui nous envahit et d'aider aussi à faire plus aimer et mieux connaître nos vieilles traditions nationales (1). » Nos lecteurs savent que M. Champion a une préférence marquée pour la Bretagne, aussi ne seront-ils pas étonnés qu'il ait engagé la lutte sur le terrain pittoresque et original de notre vieille province.

M. Charles Le Goffic ouvre le feu avec *L'Ame Bretonne*. Pénétrant sans ambages en pleine race celtique, l'auteur de *Morgane* nous décrit d'abord avec le charme qui a fait sa célébrité la Langue et les Bardes, les Pardons et les Saints, les Costumes et les Mœurs, la Vraie Bretagne enfin. Puis, promenant ses observations du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, il nous fait faire plus ample connaissance avec ses célébrités, ses gloires et ses particularités. Voici Châteaubriand, Henriette Renan, Le Sage, l'amiral Réveillère, Hippolyte Lucas, Emile Souvestre, Pierre Zaccone, N. Quellien, J.-L. Hamon, le général Le Flô, Guillaume Gourlaouen, Joseph Koun, Paul Henry, Jules Simon. Et comme ils sont bien encadrés, ces grands Bretons, par les peintures admirables des grands calvaires, des veillées, des manoirs et par les pages curieuses consacrées au Théâtre du Peuple et au mouvement panceltique! *L'Ame Bretonne* est un beau monument élevé à l'amour de notre pays, ce pays de *Chez Nous* auquel Le Goffic, Le Braz, Botrel et tant d'autres ont voué le meilleur d'eux-mêmes et la plus belle part de leur talent.

R. DE L.

(1) Lettre de M. Champion à la *Revue de Bretagne*, 28 juillet 1902.

Digitized by Google

∴

NOTES SUR FRÉRON ET SES COUSINS ROYOU, par J. Trévédy. — Quimper et Rennes, 1902.

Il n'est pas un travail de M. Trévédy où la passion de l'exactitude ne dénote l'esprit de conscience et de scrupuleuse probité historique de l'ancien président du tribunal de Quimper. M. Trévédy est habitué à démêler la vérité parmi les contradictions et les à peu près du témoignage humain. Il nous le prouve une fois de plus dans ce volume où de nombreuses erreurs de tous les biographes précédents sont redressées. Sur la date de naissance de Fréron, un de nos plus grands journalistes littéraires, sur ses deux mariages, sur son fils le thermidorien, sur ses cousins Royou, le journaliste royaliste, rédacteur de l'*Ami du Roi*, l'historien, le septembriseur, et ce mauvais sujet de Guillaume, diffamateur de son cousin et beau-frère, dont on a jusqu'ici attribué le calomnieux mémoire à un autre Royou et auquel M. Trévédy restitue la paternité peu flatteuse de ce factum, tout est dit avec netteté et sûreté. C'est très démonstratif et très intéressant.

C. C.

∴

PAIMPONT, LA FORÊT DRUIDIQUE, LA FORÊT ENCHANTÉE ET LES ROMANS DE LA TABLE RONDE, par le comte de Bellevüe. — Rennes, Simon, 1902.

L'apparition d'un livre de M. le comte de Bellevüe est toujours un régal pour les lettrés et une bonne fortune pour les historiens. L'auteur de tant de jolies choses sur les environs

Digitized by Google

de Guer ne pouvait laisser dans l'oubli la fameuse forêt de Paimpont. Là :

..... Les vieux souvenirs renaissent en grand nombre
Dans nos cœurs de Bretons où rien n'est effacé ;
Et le barde rêveur est bien sous sa grande ombre
Pour écouter parler les voix du temps passé....

Brocéliande ! séjour des Druides et des Fées, théâtre légendaire de la Table Ronde, forêt immense qui couvrait le centre de l'Armorique, aux chênes touffus et séculaires, aux appellations significatives : Fontaine de Barenton, Perron de Merlin, Folle Pensée, Val sans Retour, Pont du Secret, Jardin d'Amour ! N'y a-t-il pas sous ses ombrages de quoi faire rêver un conteur, surtout quand ce conteur est doublé d'un poète ? M. le comte de Bellevüe qui est l'un et l'autre nous transporte en plein moyen-âge, au cœur même de la Bretagne. Sous sa plume d'or on sent revivre tout un passé en sommeil attendant la baguette qui doit le réveiller :

Merlin dort
Dans les ajoncs d'or
Près de Viviane sa mie !
Ne verrons-nous pas le soleil
Ordonner enfin le réveil
De l'âme bretonne endormie ? (X. B).

R. DE L.

∴

LA BRETAGNE CHRÉTIENNE, par l'abbé A. Millon. — Rennes, Plihon et Hommay, et chez Mme Prévost, rue Nationale ; 1902. Prix : 0 fr. 75.

La petite patrie bretonne a ceci de particulier et de bon que lorsqu'on l'attaque injustement, toujours quelqu'un de ses enfants se lève pour la défendre. Cette fois-ci c'est M. l'abbé Millon, notre distingué collaborateur, qui a relevé le gant et

Digitized by Google

vient de combattre dans l'arène littéraire l'auteur de la *Bretagne Païenne*, M. Austin de Croze. Ses armes sont fines, bien émoussées, aiguisées sans être mordantes, et, ce qui ne nuit pas, d'un beau coloris et de la meilleure facture. On serait tenté de souhaiter des attaques pour voir surgir à côté d'elles de si remarquables défenses.

R. DE L.

*
* *

UN GENTILHOMME CHRÉTIEN. LE COMTE L. ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET (1843-1901), par le P. V. Delaporte. — Vannes, Galles, 1902.

Le comte L. Espivent de la Villesboinet, décédé l'an passé, consacra sa vie tout entière aux œuvres de bien, et s'est acquis un juste renom dans le département du Morbihan. Son souvenir restera toujours présent à la mémoire des Bretons du Vannetais, mais il fallait qu'il franchît les limites de la Bretagne et vînt se joindre à celui des bienfaiteurs du peuple de France. C'est cette tâche que le P. V. Delaporte a entreprise en écrivant le joli volume qui vient de paraître et en tête duquel il a placé la photographie du *Gentilhomme chrétien*. Remercions l'auteur d'avoir abandonné un instant la poésie où il excelle pour célébrer la vie d'un homme de dévouement dont la mort fut une perte irréparable.

R. DE L.

*
* *

LE TEMPS DES NATIONS, par Séverin de la Chapelle. — Paris, F. Pichon, et Guingamp, Eveillard-Bréban, 1902.

Sous ce titre M. Séverin de la Chapelle étudie les éléments constitutifs des nationalités. Ces éléments sont au nombre de quatre : la religion, un territoire défini, la race et un gouvernement autorisé. Nous recommandons vivement à nos lecteurs ce bel ouvrage, produit d'un travail judicieux et loyal ; on y

Digitized by Google

trouvera une foule de détails sur les causes premières de la formation de la patrie française, sur son évolution et son organisation par rapport aux autres nations. Au point de vue philosophique l'œuvre présente un intérêt extraordinaire et doit prendre l'une des premières places à côté des travaux de Demolins et des fondateurs de la Science Sociale.

R. de L.

*
* *

UNE FAMILLE DE BRIGANDS EN 1793. RÉCIT D'UNE AÏEULE, par Jean Charruau. — Paris, P. Téqui, 1902. Prix : 3 f. 50.

Les Mémoires de Mme Rambure, née de Sainte-Hermine, que vient de publier le P. Charruau, nous mènent en plein Bocage vendéen. Mais outre que deux de leurs principaux épisodes se passent à Nantes et à Rennes, l'époque qu'ils racontent, — la Terreur et le soulèvement de l'Ouest — unit si complètement la Vendée et la Bretagne que tous les Bretons auront à cœur de les lire. Ils y trouveront bien des détails inédits et beaucoup de pages émouvantes. Ils passeront avec l'auteur et la famille de Brie-Sérant les moments les plus tristes de notre histoire nationale et trouveront à la fin des Mémoires dans un rayon de soleil qui les illumine ces lignes, digne conclusion d'une œuvre palpitante d'intérêt : « Je vous disais en commençant ce travail : Rappelez-vous toute votre vie notre devise, *Fais ce que dois*. Voulez-vous que je vous donne maintenant le moyen d'y être toujours fidèles ? C'est de bien graver dans votre âme cette autre devise qui est celle de la Bretagne, sœur de notre Anjou : *Plutôt mourir que faillir !* »

R. DE L.

*
* *

PAR SURCROIT, par Mlle Marie Leconte. — Paris, Chamuel et Cie, 1902.

L'auteur de *Par Surcroît* ajoute un nom à la petite phalange des femmes de lettres bretonne. Mlle Marie Leconte est bien

Digitized by Google

de notre pays, maint passage de son beau livre l'atteste et, en particulier, une description de Plouharnel, rivale en précision élégante de ses descriptions de Gisors et de la forêt de Fontainebleau. J'ai dit « beau livre » et ne m'en dédis pas, ayant surtout en vue la beauté morale de l'œuvre. La lecture de *Par Surcroît* est de nature à relever les courages qui fléchissent devant les tristesses et les misères de l'heure présente ; le caractère de l'héroïne Marthe Dorsac, devenue la femme de René Lespez, aussi gracieuse que bonne, devient, dans les cas difficiles, digne de notre admiration. Mlle Leconte a fait de sa Marthe une Parisienne, vengeant ainsi ce Paris (où, comme elle le remarque, *l'intensité de vie* est plus grande qu'ailleurs) du reproche immérité de ne produire que de jolies poupées.

C'est *Par Surcroît* que Marthe, qui a toutes les vertus, aura pour les siens et elle tous les bonheurs. Mais ce surcroît lui vient de la piété solide qu'entretiennent les lettres de son frère le missionnaire ; elle est récompensée d'avoir, comme il est dit aux livres saints, cherché premièrement Dieu et sa justice. Mgr le Mintier, dans une éloquente préface, a raison de la proposer comme exemple, et je proposerai à mon tour le livre qu'elle éclaire de sa douce physionomie comme un modèle de saine littérature.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

L'inauguration de la statue de Duguesclin, œuvre superbe de Frémiet, a eu lieu le 20 juillet à Dinan. Nous n'insisterons pas — et pour cause — sur la cérémonie officielle, mais nous tenons à rendre un nouvel hommage au barde breton Théodore Botrel qui a récité au pied de la statue *L'Aigle Noir de Du Guesclin* et fait exécuter, dans l'église Saint-Sauveur, une cantate, mise en musique par M. Kowalski, *Le Cœur de Du Guesclin*. Ces deux poèmes d'une très belle allure, tout vibrants de patriotisme, sont dignes du lauréat du concours des

Digitized by Google

cantates de l'Exposition Universelle. Voici comment se termine *L'Aigle Noir* :

Que jamais plus le sang, que jamais plus les larmes
Ne coulent sur les pas du Conquérant vainqueur,
Et que ton Aigle Noir s'envole de tes armes,
L'Aigle noir — ô Guesclin ! — que nous voile ton cœur !
Qu'il se perde au Zénith ou dans le Néant tombe,
L'Aigle noir au bec rouge, aux deux serres d'acier,
Et qu'il soit remplacé par la blanche Colombe
Tenant dans son bec rose, un rameau d'olivier !

Théodore Botrel a très dignement, devant la statue du héros, représenté la Bretagne poétique : il compte un triomphe de plus.

O. DE G.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

UN GRAND MARIAGE MANQUÉ

AU XVIe SIÈCLE

C'est encore à la bienveillance de M le duc de la Trémoïlle que je dois la connaissance des lettres qui font le sujet de cette note. Les archives familiales de mon éminent confrère sont une mine inépuisable à laquelle on ne se lasse pas de recourir, grâce à la courtoise libéralité de leur possesseur.

MM. Marchegay et Imbert ont publié, il y a vingt ans, quelques lettres relatives à un projet de mariage proposé, en 1531 par François de Bretagne, baron d'Avaugour (1), à François, vicomte de Thouars (2).

M. d'Avaugour avait chargé l'abbé de Prières d'intervenir en sa faveur et une première démarche avait été faite par Me Raphaël, l'un des médecins de M. de Thouars (3). Celui-ci n'était pas éloigné de donner son consentement : M. d'Avaugour avait 25 ou 30000 livres de rente, ce qui indiquait un état de fortune avantageux ; de son côté M de Thouars employait ses revenus à éteindre des dettes ; il eut dix enfants, dont une fille qu'il désirait établir au mieux. Ce sont les raisons qu'il donnait au roi pour avoir son consentement (4).

(1) François de Bretagne, baron d'Avaugour, comte de Vertus et de Goëllo, seigneur de Clisson, fils de François et de Madeleine de Brosse.

(2) François de la Trémoïlle, vicomte de Thouars, prince de Talmont, comte de Taillebourg, fils de Charles et de Louise de Coëtivy, mort en 1541.

(3) *Lettres missives originales du XVIe siècle*, publiées par P. Marchegay et H. Imbert, p 97. L'abbé de Prières était alors Jean de Rieux, fils de Jean maréchal de Bretagne, évêque de Saint-Brieuc, (1524-1544) auteur, plus tard, de la branche de Châteauneuf.

(4) *Ibid.*, p. 98.

Digitized by Google

MM. Marchegay et Imbert ont fait connaître une première lettre, du 3 mars, par laquelle M. d'Avaugour exprime son désir de connaître la décision prise par M. de Thouars (1) ; il semble qu'ensuite M. de Thouars ait cru devoir demander le consentement du roi ; de son côté, Mme d'Avaugour écrivait à Mme de Thouars qu'elle et son mari avaient envoyé en Cour le gouverneur de leur fils, qui n'avait pas rencontré l'envoyé de M. d'Avaugour ; elle la suppliait « de pourchacer la depesche de Monsr mon cousin, pour qu'il pressât la solution à la Cour (2) ».

Je donne ici la copie de trois lettres de François d'Avaugour qui ont rapport à cette affaire ; les deux premières, adressées le même jour à M. et à Mme de la Trémoïlle viennent corroborer celle de Mme d'Avaugour, rappelée plus haut. La troisième semble être une dernière tentative de François de Bretagne auprès de sa cousine dans l'espoir de connaître son dernier mot.

Monsr mon cousin, le gentilhomme ce porteur que j'avoys envoyé à la cour pour l'affaire qui est entre vous et moi pareilhement le gouverneur de mon fils qui là est demeuré pour entretenir toutes chouses entendant un de vos gentilz hommes qui tous deus ensemble feront entendre la voulenté de tous deus au Roy pour en sçavoir son bon plaisir. Car je pense que votre opynyon est telle que celle que m'avez mandée car de la myenne elle continuera aussy bonne pour la fin que pour le commencement, et de ce plus avant vous on dira ce dit porteur qui en cest mon itencyon, me recommandant à vostre bonne grâce, pryant Dieu.

(1) *Lettres missives*, p. 97.

(2) *Ibid.*, p. 98 ; Mme d'Avaugour était Madeleine d'Astarac qui, devenue veuve, épousa Charles de Montbel, grand écuyer de Savoie

(3) *Ibid.*, p. 130

Digitized by Google

mons^r mon cousin, qu'il vous donne bonne et longue vye. A Clisson le XXIIe jours de mars.

Le tout vostre bon cousin et amy.

FRANÇOYS DE BRETAYGNE.

Monsr mon cousin
Monsr de la Trymoulhe

Madame ma cousine, le gentilhomme ce porteur que j'avoye envoyé à la court pour l'affaire qui est entre vous et moi pareilhement le gouverneur de mon fils espérant avoyr trouve ladite court advertye de ce qui est entre mons^r mon cousin et moy comment ce que je suys esbahi que j'ay trouvé ung peu estrange car je ne pensoys que les myens eussent esté assez à tempz, toutteffois j'en ay desclayré à cedit porteur mon vouloir pour plus au long vous en dire de mon intention, au surplus madame ma cousine je me recommande à vostre bonne grâce pryant Dieu vous donner bonne et longue vye. Escript à Clisson le XXIIe jour de mars.

Le tout vostre bon cousin et amy.

FRANÇOYS DE BRETAYGNE

Madame ma cousine
Madame de la Tremoulhe

Madame ma cousine, j'envoye ce gentilhomme porteur devers mons^r mon cousin et vous contynues le pourpous qui est entre nous tant qui me semble que la longueur ny sert de ryen, pourquoy je vouldroys bien sçavoir son intentyon et la votre. Adonc j'ay descleré a cedit porteur pour vous faire entendre de la myenne car je croy qu'il n'y a parens de tous coustés qui ne trouvent les chouses raisonnables et de ma part j'ay

Digitized by Google

aussy grant envi d'y vecyr fyn que de chouse qui me scauroyt advenir. Et vous suplye croyre, madame ma cousine, que en cecy et aultres chouses me trouveres celluy de vos parents

Le plus dezyrant votre bonne grâce.

FRANÇOYS DE BRETAYGNE.

A Madame ma cousine
Madame de La Tremoulhe

Le mariage n'eut pas lieu ; Louise de la Trémoille épousa, le 15 septembre 1538, Philippe de Lévis, seigneur de Mirepoix. Les rapports entre le gendre et le beau-père paraissent avoir été très tendus par suite de la difficulté que le premier trouvait à recevoir les 50,000 l. représentant la dot de Mme de Lévis.

Dans une lettre datée du 7 février 1540, à la vicomtesse de Thouars, Anne de Laval, M. de Lévis en réclamant cette somme, exprima son étonnement de ce que M. de Thouars et son fils ayant passé à Bordeaux, n'aient pas cherché à voir leur fille et sœur par le peu « d'amytié qu'ilz luy portent, ou bien ils craignoient « destruire la maison de céans dedant, pour la « pauvretté qui y est ».

Le fils de M. d'Avaugour, François, épousa en 1437 Charlotte de Pisseleu, sœur de la duchesse d'Etampes.

A. DE BARTHÉLEMY,
membre de l'Institut.

Digitized by Google

LES

PARDONS & PÈLERINAGES

DU PAYS DE

LANNION ET TRÉGUIER[1]

XIII

Nous venons de nommer la paroisse de Langoat voisine de Tréguier et sa patronne sainte Pompée dont le tombeau est très vénéré. Pompée que les Bretons appellent Koupaïa était sœur de Riwal, roi de Domnonée, et mère de saint Tugdual. Quand ce bienheureux évêque passa au VIe siècle de Grande-Bretagne en Armorique, sa mère déjà veuve s'embarqua avec lui ainsi que sainte Sève sœur de saint Tugdual. Les deux pieuses femmes prirent l'habit religieux et se consacrèrent au Seigneur sous la conduite de l'évêque de Tréguier. Elles s'établirent, croit-on, dans les solitudes de Langoat et sainte Pompée y mourut avant son fils ; elle fut inhumée là où s'élève l'église de Langoat.

Le tombeau actuel de sainte Pompée porte la date de 1370 ; il est élevé d'environ un mètre de terre ; plu-

(1) Voyez la *Revue* d'août.

Digitized by Google

sieurs bas-reliefs retracent divers événements de la vie de la Bienheureuse : c'est d'abord Tugdual, Pompée et la petite Sève conversant à la porte de leur château en Grande-Bretagne — puis leur navigation et leur arrivée en Armorique. — La troisième scène figurant sainte Pompée sur son lit de mort, une femme à ses pieds lui présentant son enfant, indique sans doute le culte que lui rendent les mères en l'invoquant pour leurs enfants en bas âge. — Enfin le dernier tableau retrace les obsèques de la sainte qu'accompagne une longue file de religieux. Sur le sarcophage est couchée la statue de sainte Pompée, de grandeur naturelle ; elle a les mains jointes et est enveloppée d'une robe à longs plis cachant tout le corps ; la tête est entourée d'une guimpe, les pieds reposent sur un jeune lévrier et deux anges soutiennent un coussin sous sa tête.

Le pardon de sainte Pompée se fait très solennellement à Langoat le jour de l'Ascension. La coutume était jadis que le Chapitre de Tréguier portât ce jour-là à Langoat les reliques de saint Tugdual qu'on y rapprochait de celles de sainte Pompée.

Cette cérémonie, abandonnée après la Révolution, a été rétablie il y a quelques années. Le jour du pardon de sainte Pompée le clergé de Tréguier, portant les reliques de saint Tugdual, vient chanter les vêpres dans l'église de Langoat ; une foule nombreuse l'accompagne ; outre les paroissiens de Tréguier et de Langoat, ceux de la Roche-Derrien, de Pommerit-Jaudy, de Camlez, du Minihy, accourent en masse. « Dès qu'elle voit apparaître la bannière de Tréguier, cette foule entière éclate en une immense, une triomphante acclamation : *Arri eo zant Tual da welet he Vamm !* (Voilà saint Tugdual qui arrive pour voir sa mère !) La bannière de sainte

Digitized by Google

Pompée s'avance alors vers celle de saint Tugdual, les deux bannières se saluent et toute la foule pleure de joie (1). »

XIV

Le pardon de l'île Saint-Gueltas en la paroisse de Penvenan est une des plus intéressantes fêtes de ce genre. Cette île très sauvage ne renferme qu'une chapelle et une maison ; la tradition veut que saint Gildas — appelé Gueltas ici — ait vécu en solitaire pendant quelques années sur son sol, avant de se retirer à Rhuys. Des dolmens, une pierre branlante, d'immenses blocs de granit se dressent en cette île au milieu de quelques arbres verts. Dans un de ces rochers est une cavité formant un réservoir d'eau douce, nommé Fontaine de saint Gildas; non loin on voit creusée dans le granit derrière la chapelle l'empreinte d'un corps humain désigné sous le nom de Lit de saint Gildas.

La chapelle est d'une grande simplicité, mais semble fort antique; elle est construite en galets unis par une sorte de ciment rongé par les vents de la mer ; elle ressemble beaucoup à la chapelle Saint-Broladre à Jersey, qu'on regarde comme étant extrêmement ancienne.

C'est au Port-Blanc que nous nous embarquons le dimanche de la Pentecôte pour assister aux premières vêpres du pardon de l'île Saint-Gueltas. En tête des embarcations se trouve celle qui conduit le clergé de Penvenan ; de nombreux bateaux suivent, occupés par les paroissiens et les gens d'alentour.

(1) De la Borderie, *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1888; II, 430.

Digitized by Google

A peine débarqués les pèlerins s'acheminent vers la chapelle : ils en font d'abord le tour extérieur en priant, achètent des petits pains dans une des boutiques improvisées çà et là et entrent dans le sanctuaire. Là à genoux devant la statue de saint Gildas représenté ayant un chien à ses pieds, ils font dévotement leurs oraisons et présentent leurs pains au gouverneur ou trésorier de la chapelle; celui-ci frotte les pains à la statue du saint et les rend aux pèlerins: ces pains passent dès lors pour avoir la vertu de préserver de la rage, aussi sont-ils précieusement conservés. Cependant les pèlerins se relèvent, baisent les pieds de la statue, déposent leurs offrandes dans un tronc voisin et se retirent, tandis que le gouverneur dit à haute voix à chaque aumône versée: *sant Gueltas d'ho pean!* c'est-à-dire: que saint Gildas vous paie!

Ces premières vêpres du pardon sont suivies d'une procession parcourant toute l'île; puis clergé et fidèles se rembarquent et regagnent gaiement le Port-Blanc. Les pèlerins ne manquent point d'emporter comme souvenir quelques fleurs sauvages croissant dans les rochers de l'île et appelées fleurs de saint Gildas (1).

Le pardon de l'île Saint-Gueltas ne se termine pas le dimanche de la Pentecôte ; il se continue le lendemain d'une façon très originale. Ce jour-là on célèbre la messe dans la chapelle, autant que possible vers l'heure où, la mer se retirant, l'île ne se trouve plus séparée de la terre ferme que par une sorte de gué assez facile à franchir. Or de même qu'on va le dimanche en bateau aux vêpres de saint Gildas, de même il est d'usage qu'on aille à cheval à la messe du lundi. Dès que la

(1) Voy. *Revue des Traditions populaires*, III, 106.

Digitized by Google

marée baisse sensiblement, des centaines de cavaliers descendent vers les grèves, venant de Plougrescant, Penvenan, Camlez et Plouguiel : arrivés sur la plage, ils n'attendent point que les flots se soient complètement retirés ; c'est à qui briguera l'honneur d'arriver le premier dans l'île : tous se lancent à la mer et rien n'est plus pittoresque que cette course effrénée des paysans bretons dont beaucoup mettent leurs chevaux à la nage au risque de se noyer avec eux.

Mais nul ne craint pareil accident, saint Gildas ne les protège-t-il pas ? Arrivé dans l'île chaque cavalier descend de sa monture et va faire ses dévotions dans la chapelle. Quand la mer est complètement retirée les femmes arrivent elles-mêmes en voiture ou même à pied, quitte à se déchausser pour traverser le gué.

XV

Nous avons plusieurs fois déjà nommé les habitants de Plougrescant : c'est dans leur paroisse que se trouve la belle chapelle de Saint-Goneri dont le pardon est justement célèbre.

Saint Goneri fut un solitaire du VIe siècle qui vécut longtemps aux environs de Rohan en Browerech, puis vint se retirer près de Plougrescant où il mourut. Vers 1436 l'évêque de Tréguier, Raoul Rolland de Kerhéloury, institua la fête de saint Goneri comme fête de précepte pour la ville épiscopale et pour les paroisses de Plougrescant et de Plouguiel, à cause des miracles qui s'opéraient à cette époque par son intercession. Plus tard les papes Clément IX en 1668 et Clément X en

Digitized by Google

1673 attachèrent des indulgences à la visite de la chapelle de Saint-Goneri en Plougrescant.

Ce dernier édifice se compose de deux parties très distinctes, la tour et la chapelle proprement dite. La base de cette tour est très antique et des archéologues ne craignent pas de la faire remonter au VIIIe et même au VIe siècle (1). Ce doit être le premier sanctuaire élevé en l'honneur de saint Goneri pour conserver son tombeau. Plus tard on construisit au-dessus un clocher terminé par une jolie flèche en bois et plomb ouvragés qui semble du XIVe siècle. Sous cette tour se trouve un cercueil de pierre appelé Lit de saint Goneri ; il présente tous les caractères d'une haute antiquité et a fort bien pu être la sépulture du saint. Mais vis-à-vis, dans le mur de la tour est une sorte de petite crypte au-dessus de laquelle repose un tombeau en granit orné de balustres dans le style du XVIIe siècle. A côté sur une pierre est gravé ce qui suit : *Ceste tombe de Monsieur Sainct Goneri a esté... en 1663*. Ce cénotaphe moderne est recouvert de petits sacs de toile pleins de terre dont voici la raison d'être. Les malades, particulièrement les fiévreux, venant invoquer saint Goneri, ont coutume de descendre sous le cénotaphe et d'en rapporter un peu de « terre sainte » qu'ils renferment dans un petit sac : ils se suspendent ensuite ce sachet au cou et le portent jusqu'à leur complète guérison ; ils reviennent ensuite le placer en ex-voto sur le tombeau du saint.

A cette portion antique du sanctuaire de Saint-Goneri se joint la chapelle proprement dite, œuvre des XVe et XVIe siècles ; elle affecte la forme d'un tau, a

(1) *Bulletin de l'Association bret.* classe d'archéologie, IX, 175.

Digitized by Google

une maîtresse vitre de style flamboyant, présente peintes sur ses lambris diverses scènes de l'ancien testament et renferme un superbe reliquaire en chêne sculpté. Mais aujourd'hui ce vieux meuble, remarquable par de nombreuses statuettes, est vide et le chef de saint Goneri se trouve sous la table du maître-autel dans un beau reliquaire de bronze doré. Il faut encore signaler dans cette chapelle une superbe statue de la Sainte-Vierge en albâtre et le monumental tombeau de Guillaume du Halgoët, évêque de Tréguier, décédé en 1602.

Le pardon de saint Goneri se célèbre le quatrième dimanche de juillet. Ce jour-là le prêtre célébrant la messe revêt une chasuble en satin, de forme antique, que le peuple attribue à saint Goneri, mais qui ne semble pas remonter au delà du XVIe siècle.

Dès le matin du pardon, quelque hardi gars monte dans le clocher, grimpe le long de la flèche de plomb moyennant les crochets fleuris qui la décorent, et attache au coq posé au sommet de grands rubans de toutes couleurs. C'est le commencement de la fête auquel applaudissent tous les assistants (1).

De tous les environs on vient alors honorer saint Goneri : pèlerins et pèlerines sont tous munis de baguettes de saule ou de coudrier écorché ; ces baguettes, que les jeunes garçons coupent et ornementent avec leur couteau pour les offrir aux jeunes filles, demeurent comme un souvenir du pardon. Mais les marins surtout viennent en foule à la fête de saint Goneri pour lequel ils ont beaucoup de dévotion. Ils ne partent jamais pour un long et périlleux voyage sans venir prier

(1) Ogée, *Dict. de Bret* nouv. éd. II, 331.

Digitized by Google

à sa chapelle, y faire célébrer une messe et brûler un cierge béni. Loin de leur pays, en danger de périr en mer, en proie à la fièvre des Tropiques ou en lutte au feu de l'ennemi, ils se souviennent de saint Gonéri et font souvent vœu de venir, pieds nus, lui rendre grâce d'avoir sauvé une vie qui est l'unique gagne-pain de leur famille. On comprend dès lors combien ils tiennent, lorsqu'ils sont à terre, à prendre part à la grande fête de leur saint protecteur.

Lorsque les pèlerins ont visité la chapelle et prié sur le tombeau de saint Goneri, ils se rendent à sa fontaine en passant sur une pierre portant, dit-on, les empreintes des genoux du Bienheureux qui avait coutume d'y venir prier. Quelques-uns même visitent une grotte creusée dans un rocher qu'entoure chaque jour la marée montante ; la tradition veut que saint Goneri ait habité cette grotte, à côté de laquelle on montre une autre cavité qu'on prétend lui avoir servi d'étable et un petit jardin ou plutôt un coin de rocher recouvert d'un peu de terre végétale que le saint cultivait, dit-on, et dont chaque pèlerin emporte pieusement une petite fleur sauvage.

On conserve à Plougrescant un plat d'argent de forme ovale, daté de 1651, entouré d'une jolie dentelle d'argent et au milieu duquel repose sous un grillage une relique de saint Goneri. A la demande des pèlerins le prêtre remplit ce plat d'eau et récite, en la bénissant une formule de prière spéciale approuvée par l'Ordinaire. Cette façon de bénir « l'eau de saint Goneri » remonte à des temps fort reculés et les plus anciens procès-verbaux en mentionnent le rit. L'eau ainsi bénite possède, suivant la croyance populaire, la vertu de faire disparaître la fièvre et l'on cite dans le pays plu-

Digitized by Google

sieurs cas de guérisons opérées par son entremise.

A une île voisine nommée Loaven faisant aussi partie de la paroisse de Plougrescant se rattache le souvenir de sainte Eliboubane, mère de saint Goneri. Là s'élève en l'honneur de la Bienheureuse une chapelle très ancienne. D'après la tradition, Eliboubane, devenue veuve, rejoignit son fils à Plougrescant et mena non loin de lui et à son exemple la vie érémitique. Elle est représentée dans la chapelle de Loaven dans un costume royal, portant un riche manteau et la couronne en tête. On se rend en bateau au pardon de sainte Eliboubane et l'on y transporte solennellement le chef de saint Goneri de sa chapelle en celle de sa mère. Lorsqu'arrive la procession c'est une pieuse émulation entre les bateliers de Plougrescant, à qui aura l'honneur d'embarquer la précieuse relique. Rien n'est plus touchant que ce culte rendu le même jour à la mère et au fils et que cette visite des reliques de saint Goneri au lieu qu'habita sainte Eliboubane. Durant tout l'été, d'ailleurs, les mères de familles conduisent leurs jeunes enfants à l'île de Loaven pour les y recommander à sainte Eliboubane qui a le pouvoir particulier de faire marcher ces pauvres petits.

(A suivre.) L'abbé Guillotin de Corson,
Chan. hon.

Digitized by Google

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE
EN 1790, 1791 ET 1792 (1).

LE LOROUX-BOTTEREAU, La Boissière, La Chapelle Basse-Mer, La Remaudière, Saint-Julien-de-Concelles.

Citoyens actifs, 1968; 19 électeurs.

Le 28 mars 1790. — Réunions dans les chapelles Saint-Laurent et Saint-Lazare, deux sections. Il résulte du procès-verbal des archives, fort obscur et très mal rédigé, que, dans l'une des sections, il n'y avait que dix citoyens actifs. Ce qui reste de ce procès-verbal constate seulement la nomination de quatre électeurs sans indication du nombre des voix.

Rivière Deshéros, bourgeois.
Braud, bourgeois.
Rissel, avocat.
René Berthaud, marchand.

La liste imprimée donne en plus de ces quatre noms :

Vrignaud de Plusquepoix, maire du Loroux.
Gaillard, bourgeois.
Bontemps, de la Gauvellière, bourg.
Yves Boutin, taillandier.
Raimbaud, de la Dixmerie, march.
René Marchais, marchand.
Mathurin Bonnet, de la Forêt, mét.
René Séché, laboureur.
Mathurin Boullard.
Jean David.
Blouin, rect. de Saint-Julien.
Louis Sébileau, marchand.
Pierre Bagrain, marchand.
Guillaume Samson, marchand.
Pierre Bezeau, laboureur.

(1) Voyez la *Revue* d'août.

Digitized by Google

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, ...; votants 45; 19 électeurs.

Louis Sébileau, de St.-Julien.	40 v.	Delaunay	31 v.
Jean Raimbaud, de la Dixmerie	39	Gaillard	31
Fr. Bontemps, de la Gauvelière	39	J. B. Pouplard	31
René Marchais, du Loroux	38	Yves Boutin, du Loroux	30
Eon, maire de St-Julien	36	Vivant le jeune de la Ch.	28
Jean-Guillaume Sanson	33	J.-B. Etourneau, de la Pinsonnière, Chapelle B. M.	28
René Petard, de la Bazouinière	33	Sécher, de Saint-Julien	26
Mat. Peigné de la Boissière	32	Braud, de la Chapelle	26
Deshéros, de la Chapelle	32	Vrignaud, père	26
		Briand	25

26 août 1792. — Votants, 538; 19 électeurs.

Bureau Bourassière	493 v.	Moriceau, jeune	261 v.
Fr. Pichon de Ste-Catherine	428	Tiger	250
Bureau Bossardière	421	Dufresnoy	224
René Aubert, de la Durasserie	413	René Aubert	222
Jean Pillet, de la Charaudière	346	René Giraud du Pigeon-Blanc	89
Pierre Mauget, fils	339	Julien Dugast, du Loroux	84
Bureau de Lambertière	302	Pierre-Laurent Guichetaau	73
Laurent Gautron, de Saint-Julien	299	Julien Sauvestre, de la Caffinerie	71
René Bretaud, de la Chapelle-Basse-Mer	269	Joseph Peigné, fils	67
		Braud, de la Gilardière	62

MACHECOUL, Sainte-Croix et la Trinité, La Marne, Paulx, Saint-Mesme

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 719; 7 électeurs.

Lemeignen, avocat.
Guilbaud, du Parc, avocat.
Du Bois de la Patellière, bourgeois.
Charruau jeune, procureur.
Praud de la Nicollière, bourgeois.
Gouin du Planty, bourgeois.
Juguet, recteur de la Marne.

Digitized by Google

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 670; votants, 54; maison commune, 7 électeurs.

Caviezel	35 v.	Gaschignard.	
Fleury	34	Ménard.	
Gigault	28	Béthuis, à la pluralité.	
Gry aîné.			

Le 26 août 1792. — Votants, 97; 7 électeurs.

Etienne Gaschignard	58 v.	Julien-Siméon Menard	24 v.
Pierre Jaubert	52	Antoine-Joseph Simonis	23
Charles Vrignaud	40	Guillaume Gigault	14
Pierre-Claude Fleury	28		

LA MEILLERAYE, Abbaretz, Grand-Auverné.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 316; 4 électeurs.

Bréhault, rec. du Grand-Auverné.	Lemaitre, procur. de la commune
Bellanger, recteur de Meilleraye.	Guimené, boulanger.

Les procès-verbaux manquent pour les élections de 1791 et 1792. Voir cependant Moisdon ci-après.

MOISDON, Grand-Auverné, Louisfert, La Meilleraie.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 561; 6 électeurs.

Cordeau, tanneur.	Julien Ruffel, laboureur.
Jean Mounier, laboureur.	Jacques Blaye, laboureur.
Rodrigue Garenne.	Jean Crossais.

19 juin 1791.

Le procès-verbal manque.

Digitized by Google

26 août 1792. — Citoyens actifs, 600 ; votants, 189 ; 6 électeurs.

Vallière, aîné	118 v.	Louis Laumaillé	97
Etienne Pacquet	118	Pierre Palierne fils, de la Jumelais en Louisfert.	
Cathelinais, du Marais	117		
François Rouenné	106		

MONNIÈRES, Maisdon, Saint-Fiacre, Saint-Lumine de Clisson.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 841 ; 9 electeurs

Marie, pr. fiscal de la Galissonnière.
Jean Lenoir père, taillandier.
René Giraud, boucher.
C. Z. Gautier, recteur, de Saint Lumine.
Joseph Batard, métayer.
Courtais, rect. de Maisdon.
Bonavent. Raimbaud, march.
Huteau, notaire et greffier.
Pierre Lévêque, laboureur.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 932 ; votants, 40 ; 9 électeurs.

Marie, de Monnières.
Bouchaud jeune, id.
Gaborit aîné, id.
J -F. Pichaud, aîné, id.
Orhont, curé de Saint-Fiacre.
Rambaud, père.
Armand Douaud.
Gabriel Rivet.
Pierre Bastard, de Maisdon

Le 26 août 1792. — Votants, 67 ; 9 électeurs.

Orhont	61 v.	Joseph Piou	52 v.
Rambaud aîné	60	Destouches	51
Moreau	60	Foucaud	44
Boutin	58	Pierre Bastard	41
Bouchaud jeune	55		

Digitized by Google

MONTOIR, Donges, Saint-Joachim.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 677 ; 10 électeurs.

Clémenceau, ancien cap. march.
Brierre, capitaine marchand.
Jean Mahé, laboureur.
Hurel, notaire et procureur.
Chauve, commerçant.
Fourage, notaire et procureur.
Praud, bourgeois.
Gilles David, capitaine marchand
Etienne Moyon, bourgeois.
Cholet, commerçant.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs... ; votants, 66 ; 10 électeurs.

J.-B. Ricaud.	47 v.	Etienne Moyon. . . .	36 v.
Clémenceau.	44	André Chauve. . . .	35
Brierre.	41	Hurel.	35
Cholet.	41	Letang.	34
Pierre-Marie Ricaud. . .	37	Bourdic.	34

Le 26 août 1792. — Votants, 104 ; 10 électeurs.

Etienne Chaillon. . . .	77 v.	Moyon.	41 v.
Maurice Brierre	75	Noblet.	38
Clemenceau.	65	Cholet.	36
Ricaud aîné.	57	Olivaud.	33
Ricaud jeune.	47	Ménagé.	31

NANTES, ville.

A la veille des élections du 29 mars 1790, l'administration municipale avait hâtivement dressé une liste de citoyens actifs qui comprenait 5220 noms, nombre correspondant à 52 électeurs. Pour recevoir les votes de ces citoyens actifs, dix-huit lieux de réunions avaient été fixés pour autant de circonscriptions d'étendues fort inégales.

Digitized by Google

Un arrêté du 10 février 1791, rédigé avec plus de soin, et dont le texte se trouve dans les *Annales Nantaises* de Guimar, divisa de nouveau la ville en dix-huit sections, désignées sous des noms de paroisses ou de monuments publics.

Ces sections, quoique égales en nombre, ne répondaient pas exactement à celles de 1790, et comme le nombre des citoyens actifs s'était fort accru d'après le nouveau dénombrement, les sections en 1791 et 1792 nommèrent 90 électeurs.

Je ne crois pas qu'il ait existé de sections à Saint-Jacques et à Saint-Donatien en 1790, du moins aucun des procès-verbaux de cette année ne semble s'y rapporter.

Les sections furent les mêmes en 1792 qu'en 1791. Les 18 sections de la ville ne servirent pas seulement pour les élections ; elles devinrent des circonscriptions pour les registres de l'état-civil, et pour la surveillance de la police. A la fin de 1793, on donna à ces sections des noms révolutionnaires, comme ceux de Voltaire, Marat, Brutus, etc.

NANTES

1re Section. — Sainte-Elisabeth.

Le 29 mars 1790. — Citoyens actifs. 210; votants, 17; 2 électeurs.

François Prévost. . .	11 v.	Delahaye.	10 v.

Le 19 juin. — Citoyens actifs, 603; votants, 54; 5 électeurs.

François.	37 v.	Biret.	27 v.
Prévost. nég.	34	Passelez.	27
Adine.	28		

Digitized by Google

Le 26 août 1792. — Votants, 93 ; 6 électeurs.

Nicolas Passelez. . . .	58 v.	Thomas Bronnais. . . .	47 v.
Nicolas Clément. . . .	58	Grolleau.	
Prévost.	53	Laurent.	

A la pluralité.

2e Section. — Saint-Similien.

Le 29 mars 1790. — Citoyens actifs, 167 ; votants, 16 ; (Salle des Variétés (1) ; 2 électeurs.

Chevy aîné.	13 v.	Cruau, nég.	11 v.

Le 19 juin 1791. — (Eglise Saint-Similien), votants,... : 3 électeurs.

Marchand.	12 v.	Tourgouilhet.	10 v.
Charles-Antoine Sauvage.	11		

Le 26 août 1792. — (Corps de garde, Port-Communeau), votants, 12 ; 3 électeurs.

Cuinié.	10 v.	Berland, pluralité.	
Reverdy	8		

3e Section. — Miséricorde

Le 29 mars 1790. — Citoyens actifs, 126 ; votants, 17 ; 2 électeurs.

Choimet maitre-ès-arts. .	17 v.	Tourgouilhet.	16 v.

Le 19 juin 1791. — (Chapelle de la Miséricorde), citoyens actifs, 320 ; votants, 31 ; 3 électeurs.

Henry.	Gergaud, à la pluralité.
Landais.	

(1) La salle des Variétés était située entre les rues du Calvaire et du Chapeau-Rouge (Guimar, l'*Indicateur Nantais* (Biblioth. de Nantes, n° 49,685).

Digitized by Google

Le 26 août 1792. — Votants, 69.

B Henry	42 v.	Pierre Levieux	26 v.
Maurice Landais	36		

4e Section. — Saint-Clément.

29 mars 1790. — Citoyens actifs, 416; votants, 54 (Communauté Saint-Clément); 4 électeurs.

Joubert du Collet	33 v.	Havre de l'Epine	32 v.
Mazeau	37	Coat, curé de St-Donatien	31

19 juin 1791. — Votants, 59; (réfectoire du Séminaire).

Coustard	30 v.	Fouché	24 v.
Dehergne	24	de Labourdonnaie	15

26 août 1792. — Chapelle du Séminaire. Votants, 116 à l'élection du bureau : J. J. Goullin 42 voix; Chaux 22; Fouché 19; tous les trois pour les fonctions de scrutateurs. Plusieurs scrutins annulés parce que le nombre des bulletins dépassait celui des votants :

Ramard	61 v.	Amaduble	50 v.
Lemeur, ancien bénédictin, curé de Saint-Clément	50	Fouché	32

5e Section. — Saint-André.

29 mars 1790. — Citoyens actifs, 164; votants, 48; 2 électeurs.

Coustard	32 v.	Fellonneau, avocat du roi	26 v.

19 juin 1791. — Votants, 18; 3 électeurs.

Mazeau, Béranger, Chaillou élus à la majorité.

Digitized by Google

26 août 1792. — Votants, 70.

Marchais. . . . . 46 v.
François Huard 34
Beaufranchet. . . . . 20 v.

6e Section. — Saint-Donatien.

29 mars 1790. — Aucun des procès-verbaux des assemblées primaires de cette date ne se rapporte à la section Saint-Donatien.

19 juin 1791. — Votants, 16 ; citoyens actifs, 403 ; 3 électeurs.

Lenoble, curé. . . . . 14 v.
Pierre Bourgouin. . . . 12
Jacques Gaultier, tisserand. 9 v.

Le 26 août 1792. — (Maison de Saint-Charles) Citoyens actifs, 338 ; votants, 14 ; 3 électeurs.

Louis-Armand Lenoble, curé de Saint-Donatien.
Feillet, capitaine de la 4e section.
Jacques Drisset.
Suppléant : Jean Rolland.

7e Section. — Saint-Pierre.

Le 29 mars 1790. — (Salle des Cordeliers). Citoyens actifs, 403 ; votants, 50 ; 4 électeurs.

De Marcé, conseiller au présidial. . . . . 39 v.
Petit-Desrochettes, curé de Saint-Denis. . . . 36
Abbé de Hercé, vicaire gén. 24 v.
Vallin. 22

Digitized by Google

Le 19 juin 1791. — (Au Château). Votants 53 ; 7 électeurs.

Minée, évèque.	43 v.	Pompon.	15 v.
Soulâtre, vicaire épiscopal.	33	Cordet, chirurgien. . . .	13
Lenormand, avoué. . . .	27	Blanchard, greffier. . . .	13
Maussion, juge de district.	19		

Le 26 août 1792. — Le procès-verbal manque.

8e Section. — Saint-Léonard.

Le 29 mars 1790. — (Chapelle Commanderie de Saint-Jean) Votants, 29 ; 2 électeurs.

Nicolas Mary, capitaine de navire. J. C. Larive, négociant, à la pluralité.

Même élection, salle des Carmes. Votants, 54 ; 3 électeurs.

Grihault de la Motte. . .	39 v.	Robert Trioche.	29 v.
Bernard de la Faucherie. .	39		

Le 19 juin 1791. — (Carmes). Votants, 88 ; 5 électeurs.

J. B. Urbain Godebert. .	48 v.	Antoine Peccot, père. . .	30 v.
Mathurin Crucy. . . .	40	Robert Trioche.	29
Nicolas Mary.	39		

Le 26 août 1792. — (Salle de la Commune). Votants, 184 ; 5 électeurs.

Antoine Peccot, fils. . .	112 v.	Mathurin Crucy. . . .	51 v.
Robert Trioche. . . .	91	Joseph Theulier. . . .	50
Jean Bougon.	78		

9e Section. — Sainte-Croix.

Le 29 mars 1790. — (Hôtel-Dieu) Citoyens actifs, 252 ; votants, 46 ; 3 électeurs.

Cornet.	29 v.	Edelin de la Praudière . .	25 v.
Froust.	25		

Digitized by Google

Le 19 juin 1791. — (Salle des Jacobins) Votants, 89 : 7 électeurs.

Laënnec, médecin. . . .	39 v.	Clavier, avoué.	28 v.
Delaville, juge.	38	Ollivier, négociant. . . .	25
Bruneau, huissier. . . .	32	Jourdan, desservant de Saint-Clément	25
Raulin, receveur. . . .	30		

26 août 1792. — Votants, 197 (salle des Jacobins) ; 8 électeurs.

Pierre Clavier, greffier de la police correctionnelle.	100 v.	Joseph Joullain. . . .	54 v.
Mathurin Dehergne, épic.	86	Jean Bruneau, huissier. .	54
Jean-Marie Dorvo. . .	73	Laënnec, médecin. . .	44
		Jean Laborde. cordonnier.	42
		Louis Guesné, sellier. .	42

10e Section. — Ile-Feydeau.

29 mars 1790. — Votants, 55 (Chapelle de la Madeleine) : 2 électeurs.

Deurbroucq, aîné. . . .	41 v.	Paul Gerbier.	37 v.

Même élection. — Citoyens actifs : 353 ; 4 électeurs (Couvent des Jacobins) ; votants, 64.

Gandon.	47 v.	Thomas, directeur de la monnaie.	34 v.
Pochelin du Clairay, juge garde de la monnaie.	35	François Pineau. . . .	28

19 juin 1791. — Votants 101 (Palais de Justice) ; 8 élect.

Paul Gerbier.	79 v.	D'Haveloose.	45 v.
Julien Lefebvre. . . .	71	Galland.	36
Vandamme.	64	Lecadre.	34
Piter Deurbroucq. . .	62	Mulonnière.	27

Digitized by Google

26 août 1792. — Votants, 238 ; 8 électeurs.

Paul Gerbier.	151 v.	Froust, père.	82 v.
Vandamme.	143	Fourmy.	80
Julien Lefebvre, procureur syndic.	136	Bellot.	74
Prasle.	108	Piter Deurbroucq. . .	73

11e Sections. — Vertais.

29 mars 1790. — Citoyens actifs : 596 ; votants, 35 ; 6 électeurs.

Petitpierre.	29 v.	Chauveau, père. . . .	23 v.
Giraud, marchand de fer.	29	Balleroy, négociant. . .	23
Gamo, négociant. . . .	28	Saget, marchand. . . .	22

19 juin 1791. — Votants, 75 ; 5 électeurs.

Augereau.	40 v.	Blary.
Guy Viau.		Chauveau fils, à la pluralité.
Chauveau, père.		

Le 26 août 1792. — Votants, 118.

Guy Viau.	112 v.	Lemoine.	78 v.
Augereau.	103	Mallard.	44
Chauveau fils.	101		

12e Section. — Saint-Jacques de Pirmil.

Aucun des procès-verbaux du 20 mars 1790 ne répond à cette section, et le nombre des électeurs de Vertais, plus élevé en 1790 qu'en 1791 et 1792, donne lieu de supposer que les citoyens actifs de Saint-Jacques votèrent à la section de Vertais.

Digitized by Google

Le 20 juin 1791. — Votants, 46 ; 4 électeurs.

Giraud.	29 v.	Pivetau.	27 v.
Athenas.	27	Gamo	23

Le 26 août 1792. — Votants, 88.

Tiret, curé de St-Jacques.	58 v.	A. Gamo.	48 v.
P. Athenas.	53	Orillard, aîné.	29

13e Section. — Saint-Nicolas, (Salle du Chapitreau).

Le 29 mars 1790. — Citoyens actifs, 305; votants, 39 ; 3 électeurs.

D. Colas, fils.	28 v.	L. Langevin, l'ainé. . .	15 v.
J.-J. Bernard.	24		

Le 20 juin 1791. — Votants, 98 ; 6 électeurs.

Mellinet.	67 v.	Maurel.	38 v.
Riedy.	53	Coiquaud.	36
Paimparay.	49	J. Lefeuvre, curé . . .	36

Le 26 août 1792. — Votants, 260.

Mellinet, père.	147 v.	François Coiquaud père	84 v.
Guill. Paimparay. . . .	108	Pierre-Marie Renou, fils. .	79
Jean Lefeuvre, curé . .	93	Pierre Maurel. . . .	63

14e Section. — Halle (salle haute).

Le 29 mars 1790. — Citoyens actifs, 322 ; votants, 38; 3 électeurs.

Drouet.	35 v.	Marin et Coiquaud, à la pluralité.

Digitized by Google

Le 20 juin 1791. — Votants, 121, puis 85 ; 5 électeurs.

Lepeley-Desclos, aîné. . .	50 v.	Lepeley-Desclos, jeune. .	32 v.
Badaud.	46	Guillaume Berthault .	28
Hardy.	39		

Le 26 août 1792. — Votants, 255.

Desclos-Lepeley, aîné. .	133 v.	Ducros	61 v.
Hardy.	110	Badaud	61
Coeslier, fils aîné. . . .	74		

15e Section. — La Bourse.

Le 29 mars 1790. — (Hôtel Bourse) citoyens actifs, 353 ; votants, 33 ; 4 électeurs.

De Coësne.	28 v.	Pineau, avocat.	22 v.
Badaud.	24	Cuissard	18

Le 19 juin 1791. — (Aux Grands Capucins), votants, 12 ; 3 électeurs.

Douillard	9 v.	Jourdain, majorité.
Chevy, aîné.	8	

Le 26 août 1792. — (Aux Frères, rue Mercœur), votants, 53.

Douillard.	29 v.	Lavigne père.	20 v.
P. M. Sotin.	33		

16e Section. — La Fosse.

Le 29 mars 1790. — (Aux Grands Capucins), citoyens actifs, 300 ; votants, 59 ; 3 électeurs.

Desclos Lepeley aîné. . .	30 v.	Pussin.	25 v.
Guesdon, notaire. . . .	26		

Digitized by Google

Le 19 juin 1791. — (Salle de la Bourse), votants, 95; 9 électeurs.

Videment.	59 v.	Van Berchem.	
Pussin.	53	Ferrand père.	
Marcorelles	51	Mosneron de Launay.	
Mosneron Dupin.		Fleury ; pour ces six nombres de voix non indiqué.	
Paul Bernard			

Le 26 août 1792. — (Case de la Bourse), votants, 247

Thomas, cordonnier. . .	126 v.	Videment, négociant. .	64 v.
Chanceaulme jeune, nég.	88	Archambaud, tonnelier .	64
Ferrand père, faïencier. .	82	Cottinéau, id. . .	61
Paul Bernard négociant.	69	Perrot, négociant . . .	60
Abbé Bonnard. . . .	68		

17e Section. — Sanitat.

Le 29 mars 1790. — Citoyens actifs, 356 ; votants, 52 ; 4 électeurs.

Dupoirier père	39 v.	Fleury père	30 v.
J. Van Berchem. . . .	36	Antoine Marcorelles. . .	28

Le 19 juin 1791. — Votants, 47 ; 5 électeurs.

Dupuis père.	31	Archambaud.	15 v.
Pierre Legris.	28	Huet	11
Richer aîné	22		

Le 26 août 1792. — Votants, 133.

Pierre Huet.	99 v.	Aubin, père.	72 v.
Dupuis père.	84	Petit l'aîné.	53
Buchet.	83		

Digitized by Google

18e Section. — **Hermitage** (vestibule des Salorges).

Le 29 mars 1790. — Citoyens actifs : 251 ; votants,... ; 3 électeurs.

Berneval, jeune. **Thébaud, aîné.**
J. Tessier.

Elus à la pluralité.

Le 19 juin 1791. — Votants, 52 ; 3 électeurs.

Baudet	30 v.	**Thébaud aîné**	10 v.
Dupuis	24		

Le 26 août 1792. — (Réfectoire des Capucins), votants, 77 ; 3 électeurs.

Baudet aîné	46 v.	**Godais**	39 v.
Martin	41		

(*A suivre.*) ALFRED LALLIÉ.

Digitized by Google

LE

COMTE DESGRÉES DU LOÛ[1]

PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE

AUX

ÉTATS DE BRETAGNE, DE 1768 ET DE 1772

ET SON PROCÈS

CONTRE LE DUC DE DURAS, DE 1778 A 1784

Le lundi 16 novembre, les membres de la Noblesse et du Clergé essayèrent encore d'amener ceux du Tiers à une conciliation, et leurs efforts allaient peut-être aboutir quand les commissaires du Roi firent annoncer leur visite et entrèrent presque aussitôt dans la salle des Etats. Là, s'appuyant sur le désaccord existant entre les membres de l'Assemblée, ils déclarèrent que la question ou litige devait être renvoyée au Roi, et ils défendirent en son nom de continuer à s'en occuper. Le comte Desgrées protesta contre cette interdiction, disant que les trois Ordres étaient prêts à se mettre d'accord lors de l'arrivée des commissaires. Mais le Duc maintint sa défense et se retira après avoir ordonné aux Etats d'enregistrer sans retard la réponse du roi, qui leur avait été communiquée le 11 novembre et qui

(1) Voyez la *Revue* d'août.

Digitized by Google

leur interdisait de s'occuper des affaires du Parlement et de l'administration de la Justice.

Le lendemain cette réponse du Roi fut enregistrée, mais « par obéissance et sous réservation du droit qu'ont les Etats d'être entendus sur les changements apportés à l'administration de la justice en Bretagne ». L'on décida ensuite d'envoyer une députation aux commissaires du Roi pour demander le retrait de la défense qu'ils avaient faite la veille, et le hérault alla demander au duc de Fitz-James quand il recevrait cette députation. Le hérault revint avec une note du Duc qui refusait de la recevoir. L'assemblée s'émeut de ce procédé, attendu qu'il était d'usage que les commissaires fissent connaître leurs intentions, non par écrit, mais par l'organe d'un des Procureurs généraux, et chargea M. de la Bourdonnaye de porter ses réclamations aux commissaires. Le Duc, par une nouvelle note, maintint son refus. Ce procédé, par trop cavalier et sans précédent, blessa l'assemblée, qui ordonna à ses Présidents de protester auprès de son auteur. Sur les instances des Présidents le Duc consentit à recevoir le 18 novembre la députation des Etats, à laquelle il remit simplement une réponse écrite par laquelle il maintenait sa défense du 16 novembre.

Le jeudi, 20 novembre, les Etats chargent la même députation de retourner auprès des commissaires pour protester contre la façon dont l'avant veille ils avaient répondu à l'avis de l'envoi d'une députation, et pour affirmer leur droit absolu de députer près d'eux quand ils le jugeaient utile. Interrogés sur l'heure à laquelle ils recevront cette nouvelle députation, les commissaires répondent qu'ils veulent d'abord en connaître l'objet. L'assemblée, en face de cette nouvelle prétention, s'é-

Digitized by Google

chauffe et ordonne à la députation de passer outre et d'aller de suite trouver les commissaires. Mais ceux-ci, maintenant leur refus, déclarèrent, après un échange de messages hautains, que le Roi lui-même jugerait cette question.

Le surlendemain la Noblesse revint incidemment sur l'affaire du Parlement en proposant aux deux autres Ordres de faire insérer au procès-verbal « un acte conservatoire du droit national », déclarant que « les Etats ordonnent que leur Procureur général syndic s'opposera à tout règlement destructif de la liberté, de la propriété, ou des franchises de la Province de Bretagne ». Dès qu'il est prévenu de ce fait, le Duc écrit aux États qu' « il a cru voir dans ce libellé une désobéissance à l'ordre du Roi interdisant de s'occuper des affaires du Parlement et de la justice, qu'il s'étonne d'une pareille infraction, et qu'il renouvelle la défense de s'occuper des dites affaires pas plus quant au fait que quant au droit, directement qu'indirectement, sous aucun prétexte et de quelque façon que ce soit ». La Noblesse, au reçu de cette notification, protesta contre une interprétation qu'elle déclara erronée et décida que, « ne pouvant garder le silence, en face de l'imputation de désobéissance faite aux Etats, elle ira à la fin de la séance, trouver, en corps, son président à sa tête, les commissaires du roi pour leur témoigner combien elle est sensible à une inculpation si peu méritée ».

Introduit par suite avec son Ordre en présence du Duc, le comte Desgrées lui fait part de cette protestation, à laquelle il répondit avec une ironique complaisance « qu'il félicitait Messieurs de la Noblesse de leur soumission ; qu'il n'avait pu s'empêcher de regarder les faits comme ne concordant pas avec les assurances qui

Digitized by Google

lui étaient actuellement données ; mais qu'il serait heureux de faire part à Sa Majesté des sentiments et de la démarche de la Noblesse. »

Dès lors, après un mois de débats orageux, la question du Parlement était réglée, ou plutôt écartée. Le duc de Fitz-James félicita M. de Tréverret de son zèle, et fit au contraire savoir au comte Desgrées qu'il trouvait qu'il avait manqué de fermeté en ne contenant pas son Ordre dont il avait l'air de partager les passions, et qu'il lui ferait refuser toute espèce de gratifications s'il ne les méritait pas par sa conduite durant la fin de la session.

Les Etats commencèrent alors à aborder en séances la discussion du budget, dont les différents articles avaient été étudiés par des commissions spéciales, et dans cette tenue orageuse, à une affaire délicate allait en succéder une autre plus difficile encore.

Les demandes du Roi pour l'exercice de 1773 à 1774 comprenaient dix-huit articles, et présentaient par les surtaxes réclamées un excédent de dépenses de huit millions sur les budgets antérieurs (1).

Les députés, composant les commissions chargées de

(1) Aperçu sur les principales impositions qui frappaient la Bretagne à la fin du XVIIIe siècle :

Elles se divisaient en *contributions directes* et *indirectes* et en taxes pour les *chemins*, les *milices* et le *casernement*.

1° Les *Contributions directes* comprenaient : la *Capitation*, les *Fouages*, et les *Vingtièmes*.

La *Capitation*, établie en Bretagne en 1695, était une taxe personnelle et mobilière, basée sur le revenu et s'élevant en moyenne à deux sols par livre de rentes. Les États prirent cet impôt à l'abonnement en 1701, moyennant deux millions.

Les *Fouages* étaient une imposition foncière dûe par tout propriétaire de terres roturières et basée sur les « feux », c'est-à-dire sur une habitation abritant une famille agricole et servant de chef-lieu à une exploitation d'environ trente-six journaux. Il y

Digitized by Google

l'étude de chacun de ces articles, se plaignaient surtout de l'excès des impôts réclamés sur la capitation (1.800.000 # par an), le casernement des troupes (550.000 #), et la milice garde-côte (65.000 #). La capitation surtout sembla aux Etats particulièrement onéreuse, et ils en demandèrent la réduction. Réduction

avait en Bretagne en 1788 trente-deux mille feux, payant environ annuellement cent mille livres.

Les *Vingtièmes* étaient perçus en nature sur les revenus de toute propriété foncière, à l'exception des biens de l'Église. Etablis en 1710, sous le nom de Dîme Royale, ils n'étaient d'abord que d'un dixième; ils furent portés à un vingtième en 1750 et à deux vingtièmes en 1756.

2° Les *Contributions Indirectes* comprenaient les *Devoirs* et le *Billot*.

Les *Devoirs*, grands et petits, étaient des impôts frappés sur la vente et le transport en gros des boissons.

Le *Billot* frappait la vente au détail.

Ces impôts avaient été achetés à forfait, en même temps que les droits domaniaux de la couronne en Bretagne, par les Etats, qui les louaient à ferme et en assuraient la perception.

Les droits perçus sur les boissons à la fin du XVIIIe siècle étaient en moyenne de 142 fr. par barrique d'eau-de-vie (230 litres), 32 fr. par barrique de vin et 7 fr. par barrique de cidre ou de bière.

3° Les *Chemins* étaient entretenus par les soins des seigneurs jusqu'à ce que le duc de Chaulnes décida en 1671 que l'Etat se chargerait de leur entretien par des « corvées » appelées aujourd'hui « prestations » et moyennant une somme annuelle fournie par la province, somme qui, primitivement de 25.000 fr. s'éleva en 1716 à 42.000 fr. ; en 1720, à 100.000 fr ; en 1722, à 200.000 fr. ; en 1732, à 300.000 fr. ; en 1752, à 600.000 fr. ; et en 1756, à 800.000 fr. ; ramenée en 1760 à 300.000 fr., elle revint en 1782 à 800.000 fr.

4° Les *Milices* : jusqu'au milieu du XVe siècle le service militaire en Bretagne n'existait qu'en temps de guerre et se composait du *ban* et de l'*arrière-ban* ; le « ban » comprenait les vassaux relevant directement de la couronne, « l'arrière-ban » ceux dont les fiefs n'en relevaient pas directement. Ce fut vers 1445 que l'armée permanente fut constituée régulièrement en France par le connétable de Richemont, plus tard duc de Bretagne sous le nom d'Arthur III, et ainsi formée : La cavalerie fut composée de « compagnies d'or-

Digitized by Google

qui finit par être accordée et s'éleva à 580.000 #. La discussion du budget chapitre par chapitre dura ensuite durant tout le mois de décembre ; et, après plusieurs incidents, le duc de Fitz-James, grâce à l'appui du Tiers, parvint à triompher de toutes les résistances. Les impôts furent votés sans modifications importantes,

donnance » comprenant chacune de cinquante à cent « lances », chaque « lance » se composant de six hommes montés, savoir : « l'homme d'armes », ordinairement noble, qui en était le chef, son « valet » ou « page », « un coustilleur » armé d'une courte épée ou dague dite « coustille », de deux « archers » ou « arbalétriers », et d'un « varlet ». Les capitaines de ces compagnies les formaient et les entretenaient à leurs frais, ils étaient nommés par le souverain et devaient faire à toute réquisition de celui-ci la « montre », ou revue de leurs hommes. Il y eut en France au début environ quarante compagnies d'ordonnance comprenant environ 14.000 cavaliers. L'infanterie fut composée de compagnies d'archers, levés dans chaque paroisse à raison de un par cinquante feux ; ces archers lorsqu'ils s'armaient à leurs frais étaient exempts d'impôts d'où leur nom de « Francs-Archers ». Les archers étaient en 1450 au nombre de 6.000 pour toute la France.

A cette armée permanente continuait à s'ajouter en temps de guerre la milice féodale, composée de tous les nobles, armés, suivant l'importance de leurs fiefs, en « homme d'armes à deux chevaux avec coustilleur », « homme d'armes à cheval » « coustilleur archer ou arbalétrier à cheval », « homme d'armes à pied avec valet », « archer ou arbalétrier à pied ».

Jusqu'en 1727, la Bretagne fut exempte de levée de gens de guerre, en dehors de la noblesse. Mais alors une ordonnance royale ayant prescrit la levée de cent bataillons de « milice » à 600 hommes par bataillon, la Bretagne y fut comprise pour 4.200 hommes, malgré les protestations des États. Les hommes de la milice étaient recrutés par paroisse et par voie de tirage au sort ; la durée du service était de cinq ans. En 1771, les « milices » furent remplacées par des « régiments provinciaux » qui comprenaient chacun environ 1.500 hommes et furent pour la Bretagne au nombre de trois. L'état fournissait aux soldats provinciaux l'habit et les armes ; les paroisses leur donnaient la veste, le chapeau, une paire de souliers, une paire de guêtres, deux chemises et un havre-sac. Les côtes étaient aussi défendues par des « milices-gardes-côtes » re-

Digitized by Google

et les Fermes, comprenant les devoirs et le billot, furent adjugées, moyennant neuf millions quatre cents mille livres à M. Baudouin de la Maison-Blanche.

Le premier janvier 1773, après un « tardé à délibérer », émis la veille par la Noblesse comme marque de son mécontentement, les Etats votèrent, suivant l'usage, une gratification de 30,000 # au duc de Fitz-James, et une de 15,000 # pour sa femme qui l'avait accompagnée, et à laquelle l'évêque de Dol, Mgr de Hercé, alla présenter les hommages et les vœux des Etats.

Lorsque le roi Louis XV avait échappé en 1756 à la grave maladie, qui avait mis pour demander sa guérison la France entière en prières, les Etats de Bretagne avaient fait célébrer le 5 janvier 1757 une messe solennelle d'actions de grâce en l'honneur des Saints Anges Gardiens. Cette messe avait toujours été dite depuis ; et, le 5 janvier 1773, les Etats y assistèrent en corps dans l'église des Jacobins de Morlaix.

Le surlendemain, jeudi 7 janvier, l'assemblée vota

crutées dans les paroisses situées à moins de deux lieues du bord de la mer, et divisées en « capitaineries ». Les villes avaient aussi une « milice bourgeoise » qu'elles entretenaient à leurs frais et qui était affectée exclusivement à leur garde. L'imposition frappée en Bretagne pour les « milices » s'élevait en 1749 à 247.000 fr., elle fut portée un peu plus tard à 416.000 fr.; celle pour les « milices-gardes-côtes » était de 64.000 fr.

5° *Casernement*: les troupes étaient logées, en général, chez l'habitant, et, dans quelques villes seulement, dans des casernes. Fixée en 1716 à 106.000 fr., l'imposition de casernement fut portée en 1732 à 350.000 fr., et la demande faite pour cet objet aux Etats de 1772 s'élevait à 550 000 fr., somme qui fut votée après bien des difficultés et à la condition que le roi paierait 112.000 fr. sur le déficit antérieur montant à 400 000 fr. environ.

Les dépenses annuelles des Etats, du fait de ces impositions, s'élevaient environ à dix millions.

Digitized by Google

selon la coutume, une gratification de 15,000 # pour Mgr l'évêque de Tréguier, Président du Clergé, une de 15,000 # pour le comte Desgrées, Président de la Noblesse (1) et une de 10,000 # pour M. de Tréverret, Président du Tiers. Puis, vu la cherté des vivres et les frais supplémentaires de déplacement et d'installation à Morlaix, elle accorda en plus une indemnité de 30,000 # à chacun des deux premiers, et une de 20,000 # au dernier. Ce fut également à cette séance que la Noblesse nomma une commission, composée de douze membres, MM de Montmuran, du Sel des Monts, de la Morandaye, Charette de Boisfoucaud, de la Moussaye, de la Voltais, Berthou de la Violaye, de Tréfalgan, de Guerry, du Plessis du Tiercent, du chevalier de Kersauson et d'Euzenou de Kersalaün, chargée d'établir une demande de 30,000 # d'indemnité pour M. de la Chalotais et de 27,000 # pour son fils, M. de Caradeuc ; mesure qui, dix jours plus tard, devait produire un grand émoi.

Le 10 janvier, on procéda à l'élection des députés à la Chambre des Comptes et à la Cour ; ces derniers avaient pour mission de présenter au Roi et à son Conseil les remontrances des Etats, et de suivre à Versailles toutes les affaires qui intéressaient la province. Les députés à la Cour nommés furent Mgr de Hercé, évêque et comte de Dol, le comte Desgrées du Lou et M. de Tréverret ; les députés à la Chambre des Comptes furent M. de Goyon, chanoine du Léon, M. Joseph Le

(1) Cette somme, ordinaire, de 15.000 fr. était habituellement doublée quand le président siégeait pour la première fois ; et, quand sa femme l'accompagnait, on votait encore en plus 15.000 ; auxquels, jusqu'en 1776, on ajoutait 15.000 pour les tables et les réceptions. Le comte Desgrées refusa de profiter d'aucun de ces avantages pécuniaires. — Les députés du Tiers recevaient chacun 200 fr. pour leurs frais de voyage et de séjour aux Etats.

Digitized by Google

Provost de la Voltais (1) et M. Rabeault, sénéchal de Guingamp.

Du 11 au 14 janvier, le comte Desgrées, ayant été indisposé, fut remplacé, comme président intérimaire, par le comte de la Fruglaye (2) ; et les Etats profitèrent de cette absence du comte Desgrées pour solliciter en faveur de son frère cadet, le chevalier Desgrées (3), un régiment provincial et la croix de Saint-Louis, du Ministre de la guerre, le marquis de Monteynard.

La Tenue de 1772 touchait à sa fin ; mais elle allait

(1) *Joseph-François-Marie le Provost*, chevalier, seigneur de la Voltais, en Monteneuf, né en 1743, épousa en 1767 Marguerite-Nicole-Guillemette Beaugeard ; il mourut au château de la Voltais en 1806, laissant postérité. Il était très lié avec le comte Desgrées.

(2) *François-Gabriel de la Fruglaye*, sgr de Kervers, époux depuis 1764 de Sophie-Antoinette-Pauline de Caradeuc de la Chalotais, fille du fameux procureur général.

(3) *Jean-Marie-Bertrand Desgrées*, chevalier Desgrées, seigneur de la Lande et de la Saulais, comptait alors trente ans de services ; né à Ploërmel le 6 février 1727, il avait obtenu en 1743, grâce à l'intermédiaire de son parent, le comte de Volvire, alors lieutenant-général des armées du roi en Haute-Bretagne, une lieutenance d'infanterie au bataillon de Redon ; après avoir fait avec ce grade la campagne de 1745 il fut nommé lieutenant des grenadiers royaux au même bataillon, le 1er mars 1746 ; il servit, avec ce titre, en 1746, 1747 et 1748 et se trouva aux sièges de Tournay, de l'Ecluze, de Maëstricht, et aux principales affaires de cette guerre. Le 25 février 1750, il devint capitaine au bataillon de Rennes, avec lequel il fut employé durant toute la Guerre de Sept ans à la protection des côtes de Saintonge. Son frère aîné, le comte Desgrées, avait écrit au duc de Duras, pour solliciter en sa faveur le commandement d'un bataillon de milice et la croix de Saint-Louis, les 10 février, 30 mai, 26 juin 1770 et 20 septembre 1771. Sur la proposition des Etats, il fut nommé en 1774, commandant du bataillon de Monsieur au régiment provincial de Bretagne ; et, en 1779, chevalier de Saint-Louis, et lieutenant-colonel à la Rochelle. Il mourut dans cette dernière ville en 1781 ne laissant, de Honorée-Anne-Bénigne Deyssautier, qu'il avait épousée en 1768, que deux fils, morts sans postérité en 1782 et 1801. (Voir *Généalogie*.)

Digitized by Google

encore être troublée par un grave incident, où devait se manifester de nouveau l'énergie du comte Desgrées.

Le lundi 18 janvier, le duc de Fitz-James entra dans la salle des Etats et donna lecture d'une lettre du Roi, qui « blâmait l'attitude de la Noblesse et l'obstination qu'elle avait mise à vouloir s'occuper des affaires du Parlement, cassait les différentes protestations qu'elle avait émises, et lui faisait défense d'en faire de pareilles à l'avenir ». Le Duc ordonna, au nom de Sa Majesté, l'enregistrement immédiat de cette réponse ; et l'assemblée ayant fini par y consentir, malgré la réclamation de la Noblesse, il ajouta : « Je suis instruit, Messieurs, depuis quelques jours déjà, que l'Ordre de la Noblesse a osé nommer une Commission de douze membres chargée de proposer une demande d'indemnité en faveur de MM. de la Chalotais et de Caradeuc. Cette Commission est illégale et illicite ; car, nommée sans l'assentiment des trois Ordres, elle a pour but de s'occuper d'affaires sur lesquelles Sa Majesté a imposé le silence le plus absolu. J'ai appris en outre que cette Commission devait, aujourd'hui même, vous donner lecture du mémoire qu'elle a rédigé ; et j'ordonne, au nom du Roi, à M. le Président de la Noblesse de me remettre sur-le-champ la minute et les copies de ce mémoire, qui a déjà été lu dans la Chambre de la Noblesse. »

Le comte Desgrées répondit : « Monsieur le duc, il est dans mon cœur et dans celui de mon Ordre de marquer la plus entière obéissance aux ordres du Roi ; mais, en ce moment, je suis dans l'impossibilité d'obéir, car j'ignore absolument ce que ce mémoire est devenu. » — « Monsieur le Président, répliqua le Duc, je sais que ce mémoire a été lu dans l'assemblée de la Noblesse :

Digitized by Google

vous savez, vous, par qui il a été lu, et vous devez aussi savoir ce qu'il est devenu. Je vous réitère donc l'ordre, de la part du Roi et sous peine de désobéissance, de le réclamer à celui des membres de votre Ordre qui l'a lu ou qui en est saisi et ensuite de me le remettre aussitôt. » — « Monsieur le Duc, riposta le comte Desgrées, il m'est impossible d'obéir : je vous répète que j'ignore où est ce mémoire, qui a passé successivement entre les mains de presque tous les membres de l'assemblée ». — Le Duc répartit : « Monsieur le Président, je rendrai compte au Roi de votre réponse : et ce sera vers lui que vous porterez votre justification ».

Alors un des membres de la Noblesse, M. Euzenou de Kersalaün (1), se leva et dit : « Monsieur le Duc, c'est moi qui ai donné lecture à mes collègues du mémoire en question : mais je puis vous affirmer que je ne l'ai plus » — Le Duc : « Pourquoi, Monsieur, osez-vous ainsi prendre la parole sans y avoir été invité ? » — « Je n'ai pas cru devoir, Monsieur le Duc, me dispenser de répondre à l'ordre que vous avez intimé au nom du Roi à celui qui avait lu le mémoire. Je viens d'avoir l'honneur de vous déclarer que c'était moi qui l'avais lu : et, en cette circonstance, j'aurais regardé mon silence comme criminel. » — « J'ignorais, Monsieur, que ce fut vous le lecteur incriminé : mais, puisque vous m'avez parlé le premier, vous trouverez bon que je

(1) *Jean-François Euzenou, seigneur de Kersalaün*, en Leuhan, vicomte de Trévalot, en Scaër, né le 12 septembre 1714, joua un rôle prépondérant dans les luttes du Parlement contre le duc d'Aiguillon ; arrêté en 1766 avec la Chalotais il resta exilé jusqu'au 29 juillet 1769, date à laquelle le roi l'autorisa à rentrer en Bretagne. Lors de la réhabilitation de la Chalotais, il vit sa terre de Trévalot, érigée en marquisat en 1775. Doyen du Parlement en 1788, il survécut à la Révolution et ne mourut qu'en 1810, laissant postérité.

Digitized by Google

vous interroge. Je vous demande donc ce qu'est devenu ce mémoire, et je vous ordonne de me le livrer. » « Monsieur le Duc, la pièce que j'ai lue n'était qu'une copie, et je ne l'ai plus. » — « Quand cette copie est sortie de vos mains, vous savez à qui vous l'avez remise, et je vous commande de le dire. » — « Je l'ai remise à M. le doyen de la commission. » — Ce doyen, M. le Vayer de la Morandaye, se lève et dit : « En effet, Monsieur le Duc, j'ai reçu cette copie. » — « Alors, Monsieur, je vous ordonne de me la remettre » — « Monsieur le Duc, cette copie, ainsi que le mémoire lui-même, a circulé ensuite dans les bancs ; j'ignore ce qu'elle est devenue ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne m'a pas été retournée » — « Mais enfin, Monsieur, vous devez savoir à qui vous l'avez remise ! » — Non, Monsieur le Duc, je ne m'en souviens pas. »—« M. de la Morandaye, je rendrai compte au Roi de votre refus, et c'est à Sa Majesté que vous devrez répondre... M'adressant maintenant au Président et aux douze commissaires de la Noblesse, je leur intime de nouveau l'ordre de me remettre la minute et toutes les copies du mémoire dont il a été donné lecture. L'autorité que le Roi m'a donnée dans cette province m'impose le devoir d'arrêter tout acte contraire au bon ordre ; aussi je vous déclare que, si vous ne remettez pas tout présentement la minute et les copies de ce mémoire et s'il s'en répand quelque exemplaire, je vous en rends personnellement responsable envers Sa Majesté. » Le comte Desgrées répondit : — « Monsieur le Duc, je suis très persuadé qu'il n'est pas dans le cœur du Roi de donner des ordres dont l'exécution soit de toute impossibilité : et dans la circonstance présente il ne m'est pas possible d'obéir, n'ayant pas et n'ayant jamais eu le mémoire en question. En rendant

Digitized by Google

compte au Roi des ordres que vous nous donnez de sa part, je vous prie de lui communiquer aussi la réponse que j'ai l'honneur de vous faire : et Sa Majesté est trop juste pour me condamner. » — « Monsieur le Président, riposta le Duc. J'ai rempli tout mon devoir, et vous vous remplirez le vôtre ? » Puis s'adressant aux Etats, il ajouta : « Messieurs des trois Ordres, vous venez d'apprendre qu'il a été fait lecture dans la chambre de la Noblesse d'un mémoire absolument étranger à vos délibérations, je vous défends, de la part du Roi, d'en entendre la lecture, d'en donner acte et d'en accorder aucun dépôt . » Les commissaires du Roi sortent alors de la salle, après avoir ordonné d'inscrire sur les registres le procès-verbal de cet incident à la suite de celui de la séance ; et les Etats en firent l'enregistrement, mais avec la mention « sans approbation ».

Comte de Bellevüe.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LA POÉSIE

BRETONNE CONTEMPORAINE (1)

(1889-1899).

III

Les beautés de la nature, le culte de Dieu, de la famille, du pays, de ses héros, de ses légendes, l'amour : voilà bien quelles sont les sources d'inspiration des poètes bretons celtiques et des poètes bretons français.

Sans doute, suivant les cas particuliers, cette inspiration peut être surtout descriptive, religieuse, épique, légendaire ou lyrique, mais elle est toujours vraie. Sans doute, la poétique de certains d'entre eux ressemble beaucoup à celle de Parker :

> Il faut pour l'accorder à ton rythme connu
> Que ton âme naïve et ton cœur ingénu
> Sentent toute beauté, de l'humble à la plus grande,
> Dans la simplicité d'un pâtre de la lande,

tandis que d'autres, au contraire, tels que Tiercelin et Beaufils, attachent plus d'importance à la forme :

> Ne dis pas tes douleurs comme la foule ;
> Mets dans tes vers des diamants et non des pleurs.

(1) Voyez la *Revue* d'août.

Digitized by Google

Mais, quoi qu'il en soit, un trait commun domine leurs œuvres : la sincérité. Et parce que ces poëtes sont sincères, il s'ensuit que leurs productions sont mélancoliques, Mesdames, Messieurs, vous n'en serez point surpris, puisqu'ils appartiennent à une race dont Renan a dit en une page célèbre :

« Si parfois elle semble s'égayer, une larme ne tarde pas à briller derrière son sourire : elle ne connaît pas ce singulier oubli de la condition humaine et de ses destinées qui s'appelle la gaieté. Ses chants de joie finissent en élégies ; rien n'égale la délicieuse tristesse de ses mélodies nationales ; on dirait des émanations d'en haut, qui tombent goutte à goutte sur l'âme, la traversent comme des souvenirs d'un autre monde. Jamais on n'a savouré aussi longuement ces voluptés solitaires de la conscience, ces réminiscences poétiques où se croisent à la fois toutes les sensations de la vie, si vagues, si profondes, si pénétrantes, que, pour peu qu'elles vinsent à se prolonger, on en mourrait, sans qu'on pût dire si c'est d'amertume ou de douceur.

« L'infinie délicatesse de sentiment qui caractérise la race celtique est étroitement liée à son besoin de concentration. Les natures peu expansives sont presque toujours celles qui sentent avec le plus de profondeur, car plus le sentiment est profond, moins il tend à s'exprimer. De là cette charmante pudeur, ce quelque chose de voilé, de sobre, d'exquis, d'égale distance de la rhétorique du sentiment, trop familière aux races latines, et de la naïveté réfléchie de l'Allemagne, qui éclate d'une manière admirable dans les chants publiés par M. de la Villemarqué. »

Pour peu que nous étudiions ensemble nos poètes, Mesdames, Messieurs, nous retrouverons chez eux,

Digitized by Google

aussi bien chez les débutants que chez les autres, les caractères distinctifs signalés par Renan. D'ailleurs, à part certaines fantaisies de Léon Durocher, le mâle chanteur de *Clairons et Binious*, et de Frédéric Le Guyader, l'auteur de l'*Ère Bretonne*, il ne nous souvient guère d'avoir lu de pièce si courte soit-elle qui n'invite sinon à la tristesse, du moins à la mélancolie dont semblent imprégnés notre ciel et nos paysages de landes et de mer.

Pays mouillé, touchant comme un visage en larmes,

a dit François Coppée, lors de l'inauguration de la statue de Brizeux.

Tenez, prenons au hasard. Voici des strophes de jeunes poètes :

De Hubert de Launay (Henry de la Bunelaye).

La vague, ce matin, était tendre et berceuse
Qui brisera demain des fronts sur les îlots.
Fais ce rêve, ce soir, toi qui n'es pas rêveuse,
Que les cœurs des humains changent comme les flots.

D'Auguste Dupouy, le distingué professeur de rhétorique au lycée de Quimper :

L'oiseau chante, ivre de lumière.
L'homme se tait. Dirait-on pas
Quelque printemps de cimetière ?
Les morts s'éveillent : parlons bas.

Ils reviennent, troupe éphémère,
Le matin, au soleil quitté,
De là vient qu'un air de mystère
Rôde aujourd'hui, par la cité.

Digitized by Google

Et qu'on s'oublie, et qu'on s'étonne,
A voir passer, comme autrefois,
Sous sa coiffe blanche, une nonne,
Les grains de son rosaire, aux doigts.

Passons aux œuvres de leurs aînés. Un fragment de Le Braz nous tombe sous les yeux :

C'est une terre en pierre, et qui tombe en ruine :
C'est le cadavre épars d'un pays effondré.
Un fantôme de ciel erre dans la bruine,
En quête du soleil qui s'est évaporé.

Les rochers même, au bord des mers tristes, se meurent
D'un mal mystérieux, nostalgique et fatal
Et la lumière grise a dans ses yeux qui pleurent
Le regard immolé d'une sœur d'hôpital.

Des brumes, des linceuls moisis, de longs suaires
Flottent, lessive morne, au flanc des vallons bas :
Et là-haut, les Ménez semblent des ossuaires,
De grands cairns entassés sur d'immenses trépas.

Plus haut encor, les bras ouverts dans les ténèbres,
Comme de grands oiseaux cloués en plein essor,
Les Christs miment dans l'air, de leurs gestes funèbres,
La désolation de la terre d'Armor.

Que dites-vous de ce paysage ? Maintenant, c'est Beaufils qui pleure :

Las ! les roses mortes toutes,
Roses de l'été défunt,
Ont jonché les grandes routes
De pétales sans parfum !

Et voici l'hiver, la pluie,
Monotone, qu'on entend,
Sur la ville qui s'ennuie
Tomber comme en sanglotant.

Digitized by Google

A cette heure lente et grise
Où les soirs sont confidents
Du pauvre cœur qui se brise
A se voir vivre en dedans !

C'est V.-Emile Michelet qui imprègne ses vers de mélancolie vespérale :

Mélancoliquement tombe le soir d'automne :
L'or pâle du couchant baigne les arbres roux
Lointaine, une vapeur par masses met des flous
Sur les contours lavés de teinte monotone.

... Et sous tes plis fermés portant le vague espoir,
D'un lendemain nouveau, révélateur d'un monde,
Dans l'âme triste tu descends, ô calme soir !
Mélancolique et doux comme un amour de blonde.

« Mélancolique et doux » : peut-on, en deux mots, mieux caractériser l'amour breton ? A travers les lectures de nos poètes, ce sentiment apparaît bien tel que Renan l'a défini, ce qu'il y a de plus particulier dans notre race, profond, fidèle, timide, discret, avec une légère teinte de mysticité. Ecoutez cette *Romance* de Charles Bernard, le délicat poète de l'*Amour en rêve*.

Depuis que je la rencontrai
Mon cœur aimant cache un secret
Que nul n'a deviné peut-être,
Car elle-même ne sait pas
Que j'ai de loin suivi ses pas
Le premier jour sans la connaître.

Ce n'était alors qu'une enfant
Au charme déjà triomphant
Dans sa mignonne beauté blonde,
Aux grands yeux rayonnants et clairs
Qui mêlaient de soudains éclairs
A des mystères d'eau profonde.

Digitized by Google

Car elle a des yeux bleus très doux,
Et j'irais bien à deux genoux,
Devant elle brûler un cierge,
Tant la douceur et la bonté
Sont empreintes dans la clarté
De ses grands yeux chastes de vierge.

Tel est fidèle le portrait
De celle que je rencontrai,
Cheveux flottants au vent de grève,
Et qui ne se douta jamais
Que, depuis longtemps, je l'aimais
En rêve !

Nous reprocherez-vous de faire d'autres citations ? Quand il s'agit d'apprécier des poètes, elles sont bien plus utiles que tous les commentaires.

Voici *Le Songe d'Une Nuit d'Hiver*, de Louis Le Lasseur de Ranzay :

Vous souvient-il du jour, de l'heure et de l'instant ?
La nuit d'hiver était si pâle et si désolée,
Qu'à peine miroitait au givre de l'allée
L'indécise lueur d'un astre grelottant.

Et comme les taillis n'avaient ni chants d'oiselles,
Ni vols blancs de ramiers rayant les claires eaux,
Pour oublier l'exil attristant des oiseaux,
J'ai pris vos doigts, qui frissonnaient comme des ailes.

Et, parce que la neige avait mis ses pâleurs
Aux arbres défleuris pleurant le long des sentes,
Pour devancer l'exil des floraisons absentes,
J'ai regardé s'ouvrir vos yeux qui sont des fleurs.

Et puisqu'aux églantiers les églantines closes
N'exhalaient plus l'arôme entre tous adoré,
Pour évoquer le cher parfum, j'ai respiré
Tous les rosiers sur vos lèvres, qui sont des roses.

Digitized by Google

Le Chapelet de Claude Neige nous revient à la mémoire.

Je l'avais recueilli gisant dans la poussière
Où votre main, distraite alors, l'avait perdu,
Je tremblais bien un peu, quand je vous l'ai rendu,
Mais vos yeux étoilés d'une douce lumière
M'ont souri comme ceux d'un ange de verrière
Et mon cœur défaillait, ô délice, éperdu...
De vous aimer, longtemps je me suis défendu,
Puis je vous ai donné mon âme tout entière.

Et j'en meurs, car hélas ! le frêle et fol espoir
Est mort qu'en l'égrenant pieusement, le soir,
Accoudant au prie-Dieu la grâce de vos poses,
Rêveuse, vous laissez s'emmêler tour à tour,
Comme de divins lys et d'adorables roses,
Les mots de la prière et les mots de l'amour.

La conception bretonne de l'amour que ces citations vous font entrevoir, déjà, Mesdames, Messieurs, nul ne l'a peut-être aussi bien exprimée que Charles Le Goffic.

L'amour ne chante pas ; il ne sourit jamais,
Ni le matin, quand l'aube argente les sommets,
Ni quand l'ombre, le soir, s'épanche des collines,
Ni quand le rouge été flamboie à son midi,
Et du brouillard qui dort dans l'éther attiédi
Perce et dissipe au loin les pâles mouselines.

L'amour ne chante pas ; l'amour ne sourit pas.
Il vient comme un voleur de nuit, à petits pas,
Retenant son haleine et se cachant des mères,
Il connaît que nul cœur n'est fixe en son dessein
Et qu'on ne dort jamais qu'une fois sur le sein
Vêtu par nos désirs de grâces éphémères.

L'amour ne chante pas, ne sourit pas. Ses yeux
Vont traînant un regard chargé de longs adieux
Sur les rêves quittés dont plus rien ne persiste.

Digitized by Google

Nul ne sait quand il vient, ni comment, ni pourquoi
Et les cœurs ingénus qu'emplit son vague effroi
L'attendent qu'il est loin déjà, le Passant triste.

Le Goffic a rendu ailleurs la fugitivité de l'amour :

... Si cruels maintenant, si tendres tout à l'heure,
Vos beaux yeux sont pareils à ces flots décevants,
Et l'amour ne s'y mire et l'amour n'y demeure
Que le temps d'un reflet sous le frisson des vents.

Qui ne connaît, du même auteur ? *Premiers Doutes :*

O rayons jolis, dissipez mes craintes...

Confidence :

Je t'apporte un cœur bien las...

Premier Soir :

Ce premier soir, pourquoi, pourquoi
M'avais-tu dit, tout abattue ?. .

Le Goffic excelle à traduire ses impressions en des pièces très brèves, et l'on ne saurait mieux faire que de les comparer aux petits *lieds* de l'*Intermezzo* et du *Retour* de Henri Heine, si l'on y trouvait l'ironie familière au grand poète allemand. Mais il ne nous a pas dit que son âme ; il nous a également dit « l'âme triste et douce » du pays breton et de ses habitants, et certes, il pourrait se vanter de l'avoir admirablement comprise, s'il n'était si modeste. Avec Yann Nibor, c'est le littérateur qui connaît le mieux nos matelots armoricains : on ne peut en douter, après une lecture de son « enquête économique et pittoresque » : *Sur la Côte*. Vous savez, sans doute, le dialogue entre les Paimpolais qui partent pour la grande pêche et les oiseaux de mer :

Digitized by Google

... Vos femmes, ici, prieront à genoux
Elles vous seront constamment fidèles,
Nous voudrions bien partir avec vous,
S'il ne valait mieux rester auprès d'elles.

Nous leur parlerons de votre retour ;
Nous dirons les gains d'une pêche heureuse,
Et comment la nuit, et comment le jour,
Comment votre cœur bat sous la vareuse.

Et nous les ferons renaître à l'espoir,
Tandis que les yeux tournés vers le pôle,
Elles s'en viendront au tomber du soir,
Pleurer deux à deux sur les bancs du môle.

Notre poète déplore le misérable penchant qui communique à ces hommes, merveilleux d'endurance, de résignation et de foi

Une gaîté farouche
Un rire plein de frissons,
Ferment des âpres boissons,
Qui leur ont brûlé la bouche.

Que ne peut-il guérir la Bretagne des deux plaies qui la rongent : l'alcoolisme et l'émigration dans les cités dont il nous a donné le roman très exact dans les pages navrantes de *La Payse*. Volontiers, il dirait avec Yves Berthou :

Souillés par des travaux serviles,
Objets de haine ou de mépris,
J'ai vu, dans les faubourgs des villes,
Des malheureux aux traits flétris.

Tous étaient partis pleins de joie,
Tous avaient de mâles couleurs ;
Aux chagrins maintenant en proie,
Ces exilés sont dans les pleurs.

Digitized by Google

Sous le malheur qui les terrasse.
Ils sont mornes, déguenillés,
Ces derniers débris de ma race
Que des félons ont dépouillés.

S'ils n'ont plus leurs signes de force,
Si l'on a rasé leurs cheveux,
Ils ont toujours leur rude écorce
Et l'immensité dans les yeux.

Les foules passent, ironiques,
Poursuivant d'un regard moqueur
Ces grands enfants mélancoliques
Que les regrets mordent au cœur.

Pendant qu'ici sur la bruyère,
S'abattent les usurpateurs,
Profanant les lieux de prière
Qu'habitaient nos Saints protecteurs,

Là-bas, les Bretons, dans l'angoisse,
Se contemplent, désespérés,
Loin du clocher de la paroisse
Et des Saints que vous vénérez.

O puissants de la Terre ! infâmes,
Qui vous riez de notre sort,
Vous montrez à ces pauvres âmes
L'inutilité de la mort.

Et désormais rien ne leur reste
Ni l'Espérance ni la Foi !...
Bretagne ! O Bretagne céleste !
Faudra-t-il renoncer à toi ?...

Avant de portraiturer ses compatriotes Lannionnais émigrés au Hâvre : Mône Lisillour, Hervé Le Gall et Jeanne Kerguidu, Le Goffic nous a donné le médaillon

Digitized by Google

d'une *Bretonne de Paris*. Nous le reproduisons bien qu'il soit célèbre :

Hélas ! tu n'es plus une paysanne ;
Le mal des cités a pâli ton front.
Mais tu peux aller de Paimpol à Vanne ;
Les gens du pays te reconnaîtront.

Car ton corps n'a point de grâces serviles ;
Tu n'as pas changé ton pas nonchalant ;
Et ta voix rebelle au parler des villes
A gardé son timbre augural et lent.

Et je ne sais quoi dans ton amour même,
Un geste fuyant, des regards gênés,
Evoque en mon cœur le pays que j'aime,
Le pays très chaste où nous sommes nés.

N'est-ce pas que Paul Bourget a eu raison de dire : « Les vers de Le Goffic donnent une impression unique de grâce triste et souffrante. Cela est à la fois très simple et très savant. Il n'y a que Gabriel Vicaire et lui pour toucher certaines cordes de cet archet-là, celui d'un ménétrier de campagne qui serait un grand violoniste aussi. »

(*A suivre.*)

PIERRE LAURENT.

Digitized by Google

LE BERCEAU DE DU GUESCLIN

Notre ami Théodore Botrel nous communique la belle pièce de vers qu'il a récitée au pied de la statue de Du Guesclin à Broons, lors de son inauguration, le 17 août 1902. On sait que le père de Botrel et ses ancêtres étaient du pays même de Du Guesclin; leur descendant avait donc une double qualité pour saluer le grand connétable sur sa terre natale.

N. D. L. R.

Rêvant à la Fête prochaine
L'autre jour en me promenant,
Je me suis assis sous un chêne
Entre Broons et mon cher Dinan ;

C'était un vieux chêne sans force
Tortu, bossu, ridé, cagneux
Et couvert d'un semblant d'écorce
Pareille au vieux manteau d'un gueux,

Laissant pendre une branche à terre,
Vieillard courbé sur son bâton....
Mais d'allure encore très fière !
.... Bref, un bon vieux chêne breton.

Et, lassé de ma longue marche,
J'allais m'assoupir à son pied,
Quand je vis le vieux Patriarche
Raidir son gros torse estropié ;

Puis, sur un ton plein de mystère,
Empruntant sa voix au Vent fou,
Le pauvre chêne solitaire
Se mit à parler tout à coup :

Digitized by Google

« Ecoute, disait-il, écoute toi, poète
Qui daignes écouter encor la voix des Vieux :
Quatre siècles et plus ont passé sur ma tête
Et j'ai vu défiler ici tous tes Aïeux ;

Le dernier, Jean Botrel, naquit dans une forge
Là, tout proche de nous, entre la Motte et Broons
— Je crois l'entendre encor chanter à pleine gorge —
Celui-là fut ton père, ô fils des Forgerons !

Il s'en venait ici, presque tous les dimanches,
Se régaler d'un peu d'eau claire et de pain bis
Et je le sens encore escalader mes branches
Pour surveiller un nid de pinsons, ses amis.

Or, un jour qu'il venait nous faire sa visite
En chantant, doucement, un cantique bénit
Il vit un bûcheron, de sa hache maudite,
Menacer le vieux chêne avec le jeune nid !

Et ton père, mon fils, le brave petit homme,
Se fit si cajôleur et tant le supplia
Que le vieux bûcheron finit par dire : « En somme
Je puis attendre un peu... » s'en fut... et m'oublia !

Et je n'ai plus revu mon sauveur. — Dieu le garde ! —
Mais je me doutais bien qu'un jour son fils viendrait
Et puisque te voici venu, je veux, ô barde !
Afin de m'acquitter, te dire mon Secret :

On a, de mes rameaux émondés chaque année
Et du bois de mes fiers et nombreux rejetons,
Meublé, du sol au toît, plus d'une maisonnée
Et fait bien des berceaux pour les petits Bretons :

Et c'est ainsi qu'un jour, au temps de ma jeunesse,
Un rustique artisan, de son humble ciseau,
Fouilla, longtemps, le bois de ma branche maîtresse
Afin d'en façonner un illustre berceau ..

Digitized by Google

Et j'eus l'immense Orgueil (j'y songe encore sans trêve
Et j'en frémis encore à l'heure du déclin)
D'avoir bercé, jadis, le formidable Rêve
Du petit gâs de Broons qui fut le grand Guesclin ! »

*
* *

Mais le Vent jaseur de la plaine
A cet instant même calmit :
Avec lui se tût le vieux chêne
Qui de mon père fut l'ami...

Et, frémissant de tout mon être,
Ayant fait un signe de croix,
Le chapeau bas devant l'Ancêtre
A mon tour j'élevai la voix :

« Salut à toi, témoin du grand Passé prospère
Qui berças dans tes bras le sauveur de l'Armor !
Si tu dois quelque peu ton existence au père,
Tu vas devoir au fils, dès aujourd'hui, ta mort !

Je te salue, ô chêne ! à ton heure dernière !
Puisque tu m'espérais, m'as-tu dit, pour mourir,
Que le Bûcheron vienne et te renverse à terre
Avant que ton vieux tronc n'achève de pourrir ;

Et que des artisans, de leur gros doigts honnêtes,
Plongent dans ton vieux cœur l'acier de leurs outils
Et creusent dans ton bois quelques bercelonnettes
Où les Bretons pourront coucher leurs tout petits.

Dans l'Espoir que l'un d'eux — seigneur, bourgeois ou rustre —
Mignon que bercera quelque femme en chantant,
Devienne le Sauveur, le Conquérant illustre,
Le nouveau Du Guesclin que la Patrie attend !

THÉODORE BOTREL.

*(Improvisé à Saint-Buc, le 16 août 1902
et dédié à M. Léon Jénouvrier).*

Digitized by Google

LA GUILLOTINE A CHATEAUBRIANT
EN 1794

C'est, sous ce titre un peu prétentieux, une simple rectification que nous devons à nos lecteurs.

Dans la livraison de *novembre-décembre 1900*, la *Revue historique de l'Ouest* publiait (*page 358*) une note sur *Louis Joachim Toussaint Fresnais de Beaumont*. Il y est dit que le sieur Fresnais « fut exécuté à Rennes, et non à Châteaubriant, comme l'a admis la croyance populaire, et où d'ailleurs la guillotine n'a pas fonctionné pendant la Révolution... » C'est cette assertion que nous venons modifier ici, par suite de la découverte de documents nouveaux et très précis.

Monsieur Alfred Lallié, qui nous les a communiqués, est un de ceux qui pensaient que la guillotine n'avait pas fonctionné à Châteaubriant pendant la Révolution : « Je crois, écrivait-il, qu'on ne guillotinait pas à Châteaubriant, les commissions militaires nommées *commissions volantes* fusillaient leurs condamnés. Je ne connais d'exception que pour Guérande où une section du tribunal révolutionnaire fonctionna quelques jours ; et les condamnés du tribunal furent guillotinés avec l'instrument de Nantes envoyé spécialement et non sans difficulté... » (1)

Si l'instrument de Nantes ne vint pas fonctionner à Châteaubriant pendant la sinistre époque de la Révolution, celui de Rennes fut amené au moins une fois pour l'exécution de Fresnais de Beaumont. Il n'est plus guère permis d'en douter après lecture des lettres que nous reproduisons, et dont M. Lallié nous adresse

(1) Voyez du même : *La Guillotine et le Bourreau à Nantes pendant la Terreur.*

Digitized by Google

la copie, en la faisant précéder de ces remarques : « J'ai parcouru récemment les procès-verbaux de divers districts, et notamment de celui de Châteaubriant, j'y ai trouvé la copie des lettres dont la teneur suit et qui concernent l'arrestation, le jugement, la condamnation et l'exécution de M. de Beaumont :

« *Au comité du Salut public, 22 pluviôse, an II (10 février 1794).*

« Républicains, nous voyons avec surprise que l'un des chefs de brigands de la Vendée, Fresnais de Beaumont, arrêté dans notre district, est retenu à Rennes depuis fort longtemps sans être jugé. Il a été chef de brigands dans notre district dès le mois de mars 1793, il a été du conseil de l'état-major de ces brigands. Ces faits sont appris par des pièces que nous avons envoyées à Rennes, lorsqu'il y fut et transféré, et par la déposition de plusieurs brigands fusillés. Nous ne pouvons deviner le motif qui a pu faire différer; la *Société populaire* et les bons patriotes demandent qu'il soit rendu justice à ce scélérat qui trouva le secret, au mois d'avril dernier, d'échapper au glaive de la loi, à l'abri de la protection du sauf-conduit que lui avait donné Coustard de Nantes, député à la Convention. »

« *A l'accusateur public à Rennes, 23 pluviôse, an II (11 février 1794).*

« Républicain, c'est avec la plus grande surprise que nous apprenons à l'instant que Beaumont, le plus scélérat des contre-révolutionnaires est sur le point d'être mis en liberté. Mille preuves les plus authentiques des crimes qu'il a commis pour perdre la République appellent sur sa tête la vengeance nationale. Lui seul a

Digitized by Google

fait des rassemblements considérables, a soulevé les communes de notre district, au mois de mars dernier (1793), s'est mis à leur tête pour faire égorger les patriotes, a passé de là avec les scélérats de la Vendée et y a exercé les premiers emplois; y a attiré un grand nombre de malheureux qui ont été les victimes de sa scélératesse. Si tant de crimes restent impunis, le salut public est compromis, surtout avec un scélérat qui a de grands moyens. Le salut de la République et notre devoir commandent impérieusement de dénoncer son impunité au Comité du Salut public. Nous te ferons passer par le premier courrier toutes les pièces qui sont à sa charge, que nous avons envoyées lors de sa translation à Rennes et qui auraient dû t'être remises. »

« *Au citoyen Defiennes, accusateur militaire au tribunal révolutionnaire, à Rennes, du 28 pluviôse (16 février).*

« Républicain, en faisant tomber le glaive de la loi sur Fresnais de Beaumont, en expiation de ses forfaits, tu lui as fait rendre la justice qui lui était due. Il est arrivé ici à dix heures, et à midi et demi il a été exécuté à la satisfaction générale et aux cris du peuple de *Vive la République!* Puisse la terre de la liberté être purgée de pareils monstres. Salut et fraternité. »

« *Au citoyen Lefiebvre, président du tribunal révolutionnaire, à Rennes, du même jour 28 pluviôse (16 février).*

« Républicain, Fresnais Beaumont, chef de brigands, arrivé ici à dix heures, a reçu à midi et demi le châtiment dû à ses forfaits. Il y a longtemps qu'un pareil monstre aurait dû passer au rasoir national. »

Ces deux dernières lettres, écrites évidemment le jour de l'exécution de M. Fresnais de Beaumont, nous

Digitized by Google

donnent la date exacte de sa mort : le 16 février 1794.

Par ailleurs, M. l'abbé Goudé, dans son *Histoire de Châteaubriant* (page 301), produit une note trouvée par lui aux archives municipales à la date du mois d'avril 1794. Elle est très formelle et aurait dû attirer notre attention et nous fixer sur le lieu et le mode d'exécution de M. de Beaumont. Elle est ainsi conçue : *Payé à F. C. 15 sous pour avoir enterré le cadavre du brigand guillotiné Beaumont.* « Je ne crois pas, ajoute l'abbé Goudé, que l'horrible machine fût en permanence à Châteaubriant, on la faisait venir pour les grandes circonstances. »

Comme l'assure M Lallié (op. cit.) les représentants en mission dans l'Ouest pensaient que les exécutions faites dans les villes où les délits de rébellion avaient été commis produiraient plus d'effet sur les habitants des campagnes. De son côté, l'abbé Goudé reconnaît « qu'on s'était donné beaucoup de mouvements pour s'assurer de la personne de M. Fresnais de Beaumont de Saint-Julien de Vouvantes. On avait contre lui une haine sans égale, on l'appelait *le grand coupable*, et on le considérait comme l'instigateur et le chef de l'insurrection de ce canton. On réussit à le faire condamner par le tribunal de Rennes. La sentence fut affichée et publiée par toute la ville de Châteaubriant et exécutée... »

Il nous eût été intéressant de connaître les signataires des lettres susdites ; mais, nous écrit M. Lallié, « j'ai copié ces lettres dans le registre de correspondance du District de Châteaubriant, et ces lettres inscrites en minutes ne portent aucune signature. En rapprochant de ces lettres les procès-verbaux des séances du District et en comparant les dates, on peut savoir les noms des membres présents à la séance et par con-

Digitized by Google

séquent les signataires probables. Or étaient présents les 22, 23 et 28 pluviôse an II, Lelièvre, vice-président, Lefaux, Jallot, Taillandier, Bongérard, agent national, Chassaing secrétaire. »

La commission militaire révolutionnaire *Brutus Magnier* qui condamna M. de Beaumont siégea à Rennes du 1er frimaire au 17 plairial an II. Les signataires du jugement rendu le 27 pluviôse sont : Lefiebvre, capitaine au 8e bataillon du Calvados, juge depuis le 12 frimaire en remplacement de Bassenge ; Defiennes, lieutenant au 22e chasseurs, accusateur public ; Coulon, soldat volontaire au 10e bataillon de Paris, juge ; Gracchus Châlon, juge du 17 nivôse au 21 ventôse ; Scévola Biron, greffier.

Ce fut donc dès le lendemain de sa condamnation que M. de Beaumont fut amené en toute hâte à Châteaubriant et exécuté. Il n'y a plus lieu de douter de ces détails, la croyance populaire dont nous n'avions pas tenu compte suffisant est tout à fait d'accord avec les faits, et nous tenions, en historien consciencieux à rectifier ce que nous avons écrit dans notre étude : *Messire Jean Lainé, son journal et ses notes.*

Dans l'acte de son baptême, 24 juin 1736, Joachim-Toussaint Fresnais est déclaré fils de noble homme René Fresnais sieur de la Richardais (en Juigné des Moutiers), avocat en parlement et sénéchal de la Chapelle-Glain, et de demoiselle Catherine-Bonaventure-Renée Bautrais. Il eut pour parrain Jérôme-Joachim-Michel Robineau, chevalier, marquis de la Motte-Glain, Rochequairie et autres lieux, et pour marraine, demoiselle de Rochequairie.

J. Saint-Fort Rondelou.

Digitized by Google

LÉGENDE NANTAISE

Les Romains sont établis en Gaule depuis six siècles et leur civilisation a pénétré partout. De nombreuses écoles ont été ouvertes, et les jeunes Gaulois mettent autant d'ardeur à défricher les ténèbres de leur ignorance, qu'à abattre leurs sombres et mystérieuses forêts. L'influence romaine est aussi favorable au commerce qu'au développement de la civilisation, Nantes profite de cette impulsion placée au confluent de la Loire et de l'Erdre, cette belle ville devient bientôt une puissance maritime. La Loire, fleuve majestueux, et l'Erdre, charmant cours d'eau, invitent d'une façon toute spéciale à la navigation ; aussi les Nannètes ont-ils pris un navire pour emblème ; et leurs barques audacieuses remontent la Loire et vont jusqu'à l'Océan, transportant les produits de Nantes vers les côtes moins fortunées.

Plus on est riche et puissant, plus on craint le ravisseur. Les opulents Nannètes furent donc remplis d'épouvante et de crainte lorsqu'en 508 on signala l'arrivée de Chillon et de ses hordes barbares. Ici point de sainte Geneviève pour arrêter le fléau dévastateur, et on ne pouvait attendre d'une telle invasion, que la ruine et le carnage. Encore quelques jours, et cette cité florissante ne sera plus qu'un monceau de décombres fumants.

Les vaillants Nannètes ne songent pas à la fuite ; plutôt mourir que d'abandonner son foyer et sa ville. Ils se hâtent de mettre à profit les quelques jours qui restent avant l'arrivée de Chillon ; les uns creusent des fossés, d'autres réunissent des vivres de toutes sortes ; les vieillards s'assurent du fonctionnement des javelots

Digitized by Google

et des épées, les femmes excitent leurs fils au combat, tandis que les esprits et les courages sont enflammés par les chants patriotiques des bardes. Les Nannètes sont prêts et attendent l'ennemi de pied ferme.

Enfin Chillon paraît. Il campe ses sujets aux environs de la chaussée de Barbin. Le combat s'engage, la mêlée est effrayante. Ah ! quel tumulte ! les chevaux hennissent, les guerriers crient pour s'exciter au carnage, les mourants gémissent et réclament vengeance ; on ne voit que sang versé, que membres brisés. Les Nannètes sont braves, ils luttent vaillamment; mais ils sont peu, et les barbares sont trois fois plus qu'eux. La mort dans l'âme, les assiégés sont obligés de reculer et d'abandonner la chaussée de Barbin, seule voie de communication entre les deux rives. La situation devient périlleuse; cependant un peuple si généreux ne peut perdre ainsi tout espoir et tout courage. Pendant quarante jours il lutte énergiquement et résiste aux envahisseurs ; mais les hauteurs du Martray sont occupées par Chillon, les vivres sont rares; et c'est demain qu'il va falloir se rendre. Oui, pour la dernière fois le soleil couchant voit cette cité si riche et si belle. Demain la Loire emportera vers l'Océan les cadavres de ses riverains. Tout est perdu ! la cité semble endormie et tranquille ; mais, hélas ! il n'en est rien ; tous les Nannètes sont dans l'angoisse et dans l'inquiétude, ils pleurent leur liberté, tandis que les barbares fêtent leur victoire dans l'orgie et dans la débauche.

Tout d'un coup, un long cri d'étonnement et de surprise s'élève et voilà tous ces barbares, si cruels et si sanguinaires, il y a un instant, remplis de crainte et d'effroi. Que se passe-t-il donc ? Est-ce une armée nombreuse qui vient au secours des

Digitized by Google

assiégés ? ou bien est-ce quelque cataclysme qui fait trembler ces impitoyables barbares ? Non, mais voici que tout d'un coup un homme sort de l'église Saint-Donatien malgré les portes closes. L'éclat qui l'environne, son visage inspiré semblent un reflet de la sagesse divine. Il est éclairé et illuminé, non pas tant par le flambeau qu'il tient à la main, que par une lumière particulière et intérieure qui se manifeste dans tout son être. Ses vêtements blancs, majestueusement drapés, lui donnnent un aspect fantastique. Puis un autre homme, en tout semblable au premier, sort de Saint-Donatien, puis un troisième, puis une légion. Au même instant, même fait se produit à l'église Saint-Similien. Tous ces êtres mystérieux se rangent en procession, et deux longues files de fantômes se déroulent lentement, sur les bords de l'Erdre, au chant des cantiques. Elles se rejoignent sur la chaussée de Barbin et là se réunissent. Pendant un instant, tous ces êtres mystérieux prient, et tout d'un coup disparaissent.

A la vue de ce prodige, les barbares avaient passé par les sentiments les plus divers. Enfin, fous de terreur, tremblants de crainte, ils s'enfuient dans un désordre épouvantable, abandonnant une partie de leur trésor aux Nannètes, ne voulant pas luter contre une ville protégée par une puissance divine. Chillon, ce chef si intrépide, frappé par ce miracle, se fit instruire de la religion catholique, puis baptiser. Nantes fut ainsi sauvée car Dieu protège ses enfants lorsqu'ils implorent sa miséricorde ; et leur donne un secours parfois miraculeux et éclatant, plus souvent occulte et mystérieux, mais qui n'en est pas moins efficace..

MARIE URVOY DE PORTZAMPARC.

Digitized by Google

CHOSES DE CHEZ NOUS

Chronique de Bretagne

Plages, touristes et baigneurs. — Inauguration de la statue de Hoche à Quiberon. — Du Guesclin à Dinan. — Le corps de l'enseigne de vaisseau, Henry, ramené en Bretagne.

A plusieurs époques de son histoire la Bretagne a subi de formidables invasions, dont toutes les péripéties ont été avec soin enregistrées et racontées. Il y aurait un volume bien amusant à écrire sur l'envahissement annuel et périodique de toutes nos côtes, de toutes nos plages, par ces innombrables étrangers, qui viennent s'y reposer et s'y baigner.

Depuis la Loire-Inférieure jusqu'à la Normandie nos départements sont entourés d'une ceinture d'hôtels, de villas, de chalets, et si les invasions actuelles sont moins dangereuses et plus pacifiques que celles du temps passé, elles n'en sont ni moins bruyantes, ni moins mouvementées. Nos grandioses et majestueuses falaises sont écrasées par de gigantesques casinos, qui, sans doute pour mieux faire ressortir le contraste avec ce qui les entoure, sont tous d'une laideur repoussante.

La grande voix de la mer est étouffée par les sifflets stridents des steamers, par les cornes des tramways, par les ronflements des orchestres et par les trépidations affolées de cette reine du jour, qui s'appelle : l'au-

Digitized by Google

tomobile. Autrefois c'était le silence, maintenant c'est le vacarme ; autrefois c'était la solitude, maintenant c'est la cohue ; autrefois il y avait chez nous des « petits trous pas chers », maintenant on est écorché tout vif et si les corps se fortifient, les porte-monnaie, eux, sont bien malades et maigrissent de plus en plus. Que voulez-vous !... traitez-moi d'ennemi du progrès, d'original, d'arriéré, de tout ce que vous voudrez, vous ne m'empêcherez pas de regretter le temps où il n'y avait sur nos falaises que des landes et des bruyères ; où l'on ne rencontrait sur nos routes que des chariots chargés de blondes moissons ; où l'on pouvait se perdre dans les petits chemins creux pour y écouter la grande voix du silence ; où l'on trouvait dans les auberges une hospitalité modeste, il est vrai, mais si cordiale et si franche ! Tout cela, hélas ! c'est de la légende ; il faut bien en prendre son parti et accepter ce qu'on ne peut empêcher.

La dernière consolation qui nous reste est, en déplorant l'invasion, d'examiner les envahisseurs et je vous assure que l'étude qu'on en pourrait faire fournirait au psychologue une abondante collection d'observations piquantes et curieuses. Quels sont les abonnés de nos plages ? Des messieurs qui viennent *prendre l'air de la mer* et qui passent leurs matinées au café, leurs après-midi au concert et leurs soirées au théâtre. Des dames qui viennent *se reposer* et qui changent de toilette au moins cinq fois par jour, déjeunent le matin chez des amies, dînent le soir chez d'autres amies, passent leurs journées à faire des visites, leurs soirées à jouer aux petits chevaux et leurs nuits à danser. Et tout ce monde-là, vous le comprenez aisément, est beaucoup trop occupé pour faire de saines et fortifiantes promenades ; tout ce monde-là n'a pas le temps

Digitized by Google

de regarder la mer, la mer avec ses changeantes teintes d'émeraude, avec ses horizons lointains et infinis, avec ses couchers de soleil si merveilleux. Vraiment il y a des gens qui sont bien à plaindre ! Heureusement il y a des exceptions ; il y a encore des familles paisibles qui viennent chercher le repos du corps et celui de l'esprit sur les bords de la Manche ou de l'Océan ; il y a encore des gens qui savent admirer la nature et qui viennent en goûter les beautés en Bretagne, parce qu'elle est plus belle là que partout ailleurs.

Et puis, il y a les enfants. Ce sont eux les rois de la grève ; dès le premier jour ils s'en sont emparés et jusqu'au moment du départ ils règneront sur leur royaume en souverains et en maîtres. Pendant que les plus grands s'exercent au tennis ou au croquet, les bébés, jambes nues, les cheveux au vent, les joues hâlées par le soleil, « construisent des forts ». Ces mignons travailleurs de la mer, armés de pelles en fer ou en bois, amoncellent le sable, élèvent des bastions, plantent un drapeau sur la forteresse et quand la marée vient engloutir leur œuvre minuscule, ce sont des bousculades homériques, des exclamations de bonheur, des cris de joie sans fin ! Et sur les lèvres des mamans qui travaillent tout à côté, on voit passer des sourires... Pauvres chers petits, c'est vous qui êtes des sages ; jouissez pleinement de vos vacances ; oubliez l'alphabet, le latin, le grec, les mathématiques et tout le reste ; il viendra toujours trop tôt pour vous le moment où vous rouvrirez les dictionnaires, où vous regretterez les jeux de votre enfance et où vous comprendrez que la Providence se joue des projets des hommes et détruit souvent leurs rêves de bonheur, comme la mer qui vient de renverser votre citadelle de sable.

Digitized by Google

Il y a encore les voyageurs des trains de plaisir. Pour eux, point n'est besoin d'un hôtel luxueux, un coin de rocher leur en tient lieu ; point n'est besoin d'une table richement servie, le panier rempli de victuailles, au milieu desquelles le traditionnel jambonneau est à la place d'honneur, suffit à apaiser leur robuste appétit. Ce sont pour la plupart des ouvriers, des commerçants, qui ont économisé à grand'peine l'argent nécessaire pour venir passer « un jour à la mer » et qui en prennent pour leur argent. On les voit déambuler par bandes, courant partout, se baignant en masse, l'air heureux, la figure épanouie. Leur admiration et leur joie font vraiment plaisir ; elles se traduisent par des réflexions extraordinaires, par des naïvetés surprenantes : comme cette honnête famille, qui se promettait bien en allant à Lorient de voir la maison des Mages (de l'Orient) ; comme ce brave cultivateur, qui, sous le hall de la gare de Rennes et au milieu de la fumée de plusieurs locomotives, murmurait : « On sent déjà l'air salin ici ! » Il y a aussi quelques mésaventures : témoin cette bonne dame, qui sur le bateau de Dinard, alors que la mer un peu houleuse lui faisait craindre le mal de cœur et peut-être un naufrage... que sait-on ?... se précipitait vers le capitaine et lui criait d'une voix angoissée : « O Monsieur, je vous en prie, faites arrêter, je veux descendre ! »

Enfin, il y a les Anglais, et je ne sais pas pourquoi j'en parle en terminant, car dans une esquisse, si brève qu'elle soit de nos plages bretonnes, on devrait les mettre en première ligne tant ils sont nombreux et encombrants. Je ne vous les dépeindrai pas ; à quoi bon ? ils sont si connus !... Mais je continuerai à ne pas comprendre pourquoi ils étalent un sans-gêne si

Digitized by Google

inqualifiable, pourquoi leur extérieur est si négligé, pourquoi leur tenue est si bizarre; pourquoi enfin leur costume est si excentrique et si absurde. En voici un que j'ai remarqué au hasard et que je dédie aux lectrices de la *Revue de Bretagne*, étant bien sûr à l'avance qu'elles ne l'adopteront pas : cheveux jaunes, espadrilles grises, jupe rouge, corsage vert, lunettes bleues, béret noir et voilette blanche. Presque toutes les nuances de la palette la mieux garnie ; presque toutes les couleurs de l'arc-en-ciel le plus éblouissant !... Ah oui ! ils sont partout ; et quand je les vois choisissant les meilleures places, arrachant des plats les meilleurs morceaux, encombrant les gares et les voitures de leurs malles fantastiques ; plus que jamais je comprends et j'approuve l'indignation de Louis Veuillot, qui écrivait à sa sœur : « O ma chère amie, que la terre serait belle, s'il n'y avait pas d'Anglais ! »

Donc on vient en Bretagne parce que la Bretagne est belle, parce que l'on s'y plaît, parce qu'on la revoit toujours avec plaisir, et aussi... parce que c'est la mode! Il y vient des gens de tous les pays, de toutes les couleurs et j'ai même à vous signaler aujourd'hui l'arrivée de deux hommes de bronze, qui sont venus s'installer et pour longtemps : l'un à pied sur la presqu'île sauvage et grandiose de Quiberon ; l'autre à cheval dans la coquette et charmante petite ville de Dinan. Il y a deux statues de plus sur notre sol breton : celle de Hoche et celle de Dugesclin.

Le nom de Hoche a le triste privilège de provoquer des discussions interminables, d'éveiller des passions agressives et de faire naître des rivalités dangereuses.

Digitized by Google

Il serait intempestif, à notre époque surtout, de nous lancer dans la mêlée furieuse que déchaîne son souvenir ; et en laissant aux historiens le soin d'étudier ses hauts faits militaires et son rôle public, nous nous bornerons à dire quelques mots de l'homme privé. Au château de Gaillefontaine, dans le pittoresque pays de Bray, en Normandie à quelques kilomètres de Forges-les-Eaux, le marquis des Roys, petit-fils du général Hoche, s'est attaché depuis trente ans à réunir, autant qu'il l'a pu, les papiers et les reliques de son illustre aïeul. Ce trésor, formant à cette heure vingt-cinq énormes in-folio, contient des lettres charmantes. Ecoutez celle-ci que Hoche écrivait, la veille de son mariage, à Mlle Déchaux, sa fiancée : « Ma chère Adélayde, prêt à deve-
« nir votre époux, permettez que je vous présente en-
« core quelques réflexions. Mon amitié pour vous, mon
« estime, mon amour même m'en font un devoir. Adé-
« layde, le nœud, qui va vous unir à moi, est saint et sa-
« cré. Ce n'est pas pour un moment que nous serons
« attachés l'un à l'autre ; c'est pour toujours, pour
« toujours, songez-y bien. Peut-être n'avez-vous point
« assez réfléchi à cet engagement. Ne voyez en moi
« qu'un simple citoyen. Qu'un nom trop prôné dans les
« gazettes ne vous fasse pas désirer de devenir l'époux
« d'un homme dont l'unique ambition est de vous
« rendre heureuse ; il est encore temps, si quelque ob-
« jet avait pu vous frapper. Un mot, je retire ma parole
« et me borne à devenir votre ami, ne désirant plus
« que votre estime. Faites librement cette confidence
« à un homme assez généreux et juste pour ne se
« plaindre que du sort qui l'aurait rendu malheureux.
« Si au contraire, chère et belle Adélayde, votre cœur
« innocent et pur n'a pas encore été touché, accordez-

Digitized by Google

« le à mon amour. En devenant mon épouse, devenez « mon amie ; je ne vous adorerai jamais, je vous aime- « rai toujours, toujours. » N'est-ce pas délicieux !...

Ecrite à Metz, où le jeune commandant de l'armée de la Moselle avait établi son quartier général, cette lettre, en date du 2 ventôse de l'an II (10 février 1794), ne précéda que de quelques semaines un mariage souhaité non moins vivement par la fiancée que par le fiancé. Nommé au commandement de l'armée d'Italie, Hoche est reçu à Nice comme un triomphateur, mais, hélas! la roche Tarpéienne est près du Capitole, et quelques jours après il était arrêté comme « traître » et incarcéré à la prison des Carmes. De là il écrit à son beau-père : « Je pleure sur toi, homme vertueux, qui « jusqu'à ce jour, au sein d'une famille honnête, n'a « connu que la tranquillité et le bonheur. Fallait-il « que je te connaisse pour t'affliger ! Ah ! pardonne, « pardonne à un homme qui t'aime et qui te vénère, à « un homme qui n'est malheureux que par un excès « de sensibilité. Je demande ton estime, je la méritte « (*sic*) et sa perte ne ferait qu'ajouter à mes peines. « Cache bien à ma femme, à ma chère Adélayde, que « l'homme qui voudrait son bonheur aux dépens de sa « vie est privé de sa liberté, etc... » Il avait été mis en état d'arrestation au commencement d'avril, au mois d'août sa captivité durait encore. Elle ne cessa que le 4 de ce mois, huit jours après le 9 thermidor, et il ne dut sa liberté qu'à la chute de Robespierre.

Hoche fut un nerveux et un passionné, mais ce ne fut pas un sectaire. Comme on en peut juger par ses lettres, dont nous venons de donner quelques extraits, son âme était simple, candide, charmante, rayonnante de foi, de jeunesse et d'ardeur. Pourquoi laisser dans

Digitized by Google

l'ombre toute sa vie si héroïque pour ne parler que de Quiberon, la page la plus sombre, la plus triste et la plus sanglante de son histoire? Pourquoi lui avoir élevé une statue *là* à lui qui n'était pas breton? Si l'on voulait lui en dresser une, il fallait la mettre à Rennes, à Paris, ou ailleurs, n'importe où plutôt que sur ce coin de terre qui fut arrosé du sang de ceux qui furent des braves, des héros, des martyrs et..... ses victimes! Pourquoi avoir oublié son titre si beau de « Pacificateur » et avoir choisi pour le glorifier les jours troublés que nous traversons? Cette cérémonie aurait pu être un acte de réparation, est-ce qu'en raison des circonstances actuelles elle ne peut pas être regardée comme une provocation? Sur le piédestal du monument de Quiberon, on a mis son nom: Hoche; j'aurais voulu qu'au-dessus on gravât cette phrase qu'il écrivait de Vendée au Directoire, le 9 mars 1796 : « Si l'on n'admet pas la tolérance religieuse, il faut renoncer à l'espoir de la paix dans ces contrées. » Ces mots-là au moins eussent été de circonstance et n'auraient pas manqué d'à-propos.

Si le nom de Hoche provoque des discussions, qui vraisemblablement ne s'apaiseront pas d'ici longtemps, celui de Du Guesclin est entouré d'une universelle et unanime admiration. Si le bon connétable est resté si populaire parmi nous, c'est parce qu'il a toujours aimé sa Bretagne et qu'il l'a défendue avec tout son héroïsme, c'est parce qu'il a toujours haï les Anglais et qu'il les a combattus avec toutes ses énergies, c'est parce qu'on se rappelle les derniers mots qu'il prononça sur son lit de mort : « Adieu, mes amis, dit-il aux officiers qui

Digitized by Google

l'entouraient. Je recommande à Dieu ma femme et mon roy. Adieu, douce France que j'aime. Amis, souvenez-vous en quelque lieu que vous fassiez la guerre que les prêtres, les femmes, les enfants et le pauvre peuple ne sont pas vos ennemis. »

Aussi est-ce avec un élan admirable, avec un véritable enthousiasme, qu'a été accueillie l'idée de lui élever une statue dans sa bonne ville de Dinan. Il fallait un artiste éminent pour faire revivre dans le bronze les traits mâles et fiers du noble héros ; il y en avait un, il n'y en avait peut-être qu'un, qui pût mener à bonne fin cette entreprise périlleuse : Frémiet. Et il nous l'a montré tel que son prestige l'avait laissé vivant dans nos mémoires : fièrement campé sur son cheval de bataille, la figure non pas belle, certes, mais superbement énergique, tenant à la main son épée nue pour courir à une nouvelle bataille, c'est-à-dire à une nouvelle victoire. Il fallait amener l'œuvre de Paris à Dinan et l'on se servit pour ce transport difficile, non pas du chemin de fer, allons donc!... les trains sont vieux jeu..... mais d'une automobile. J'ai vu le chariot et, en soulevant la toile, il m'a semblé que le guerrier avait un air plus renfrogné qu'à l'habitude et qu'il paraissait un peu humilié de ce mode de locomotion.

Les fêtes commencèrent à Dinan, le 19 juillet, par un grand concert, dont le succès était assuré à l'avance, puisqu'on devait y entendre des artistes comme, Kowalski, Mme Magné-Darcourt, M. et Mme Botrel, etc... Une comédie en un acte : *Charles V et Du Guesclin* de M. Augé de Lassus, fut très goûtée et unanimement applaudie. L'auteur, en des vers fort bien tournés, montra Du Guesclin, arrivant à la cour de Charles V et revenant de captivité. Sa rançon a été payée ; femmes et filles de

Digitized by Google

Bretagne, jeunes et vieilles, ont prolongé leurs veillées et filé leurs quenouilles pour réunir les cent livres demandées par les Anglais. Une jeune Bretonne arrive, exténuée, pour apporter au roi le prix de la rançon du vaillant capitaine. Elle est reçue par Du Guesclin lui-même, tout ému de cette marque de sympathie de ses frères de Bretagne, où pourtant les larmes ont coulé par lui, qui emmenait les hommes au combat si loin qu'ils ne revenaient pas. Fait connétable par Charles V, Du Guesclin reçoit l'épée du roi Jean et part pour chasser les Anglais de France et rendre au trône la Bretagne et la Normandie libres de tout enchaînement.

Le lendemain, le grand jour, une imposante cérémonie religieuse eut lieu à l'église Saint-Sauveur. Sous les voûtes du temple, orné de trophées et de drapeaux couronnant des écussons aux armes du héros, M. l'abbé Morelle, vicaire général de Saint-Brieuc, prononça un panégyrique qui souleva des élans d'enthousiasme et provoqua la plus patriotique des ovations. Botrel, accompagné par l'orgue, récita des vers qui émurent l'assistance et produisirent une indescriptible impression, surtout lorsqu'il invoqua le cœur du guerrier et qu'une voix dissimulée derrière les draperies qui ornaient le cénotaphe, lui répondit : « C'est moi ! ». L'après-midi eut lieu la cérémonie officielle. Le ministre de la guerre prononça un discours, dont nous extrayons ce passage : « C'est un de mes devoirs, et des plus formels de m'associer à toutes les fêtes semblables à celle d'aujourd'hui ; c'est d'apporter l'assurance que le gouvernement s'associe au culte du souvenir des hommes du passé, qui ont fait la France d'aujourd'hui. Nous devons accomplir ce devoir avec satisfaction ; nous ne devons pas oublier ceux qui ont versé leur sang pour l'unité fran-

Digitized by Google

çaise; nous sommes heureux de nous associer à la glorification de cet homme du passé dont nous sommes fiers. » Puis Botrel monta sur le socle du monument et, avec son accent si communicatif, avec cette voix si chaude et si empoignante que vous lui connaissez, il déclama une pièce de vers, où il avait mis toute son âme. La foule éclata en longs applaudissements, quand il s'écria :

« Car on t'aimait, Bertrand, pour ta laideur si belle,
« Ton front si fier, tes yeux si droits, ton cœur si fort,
« Et pour ton dévouement, si breton, si fidèle,
« Sur lequel on pouvait compter jusqu'à mort.
« Tous les cœurs te suivaient quand tu faisais campagne;
« Captif, au Prince Noir tu dis avec raison :
« Il n'est pas une femme en France, une en Bretagne,
« Qui ne voudrait filer le lin pour ma rançon.
« Et l'on t'aime toujours comme au temps de ta gloire ;
« Plus, peut-être ; nos yeux éblouis, aveuglés,
« T'apercevant grandi sur le seuil de l'histoire,
« De toute la grandeur des siècles écoulés.
« Oui, le peuple breton t'aime mieux que nul autre ;
« Sans doute que de toi chacun de nous descend,
« Et qu'un peu de ton âme est encore en la nôtre,
« Et qu'un peu de ton sang coule dans notre sang.
« Aussi vienne le jour, où, par mâle fortune,
« Pour sauver la patrie, il nous faille lutter ;
« Tu renaîtras par nous cent mille fois pour une,
« Puisque chaque breton brûle de t'imiter.
« Cependant qu'au logis, tout comme leurs aïeules.
« Les Bretonnes sauront encor près des berceaux
« Pour solder du pays la rançon, toutes seules,
« Filer la quenouillette et tourner les fuseaux. »

Cette fête fut splendide ; tout fut à souhait, tout excepté le temps, hélas! Une pluie torentielle noya les

Digitized by Google

discours en prose et les compliments en vers, il n'y eut que l'enthousiasme qu'elle ne put refroidir. Vers le soir cependant le soleil boudeur daigna se montrer et envoya un de ses derniers rayons sur le bronze qui resplendit tout à coup et étincela comme en une apothéose !

Le 11 novembre 1876, on apportait dans une des églises d'Angers un enfant qui venait de naître et sur le registre de baptême on inscrivait ses deux noms : Paul Henry. Bien que par sa naissance il n'appartienne pas à la Bretagne, l'Anjou nous permettra bien et ne nous en voudra pas de le revendiquer pour un des nôtres, puisque son père était de Paimpol et son grand-père de Saint-Renan. Il fait ses premières études à l'externat Saint-Maurille et les achève chez les Jésuites à Jersey, à Waverley-Terrace. Son enfance fut heureuse comme les peuples qui n'ont pas d'histoire. Il passait toutes ses vacances dans le vieux manoir de Kergresq en Plougrescant (Côtes-du-Nord), et sans aucun doute la « grande bleue » dut exercer sur sa jeune âme un irrésistible attrait et lui révéler la vocation qu'il ne tarda pas à annoncer à ses parents : il voulait être marin. En concourant pour le *Borda*, il eut à commenter ces deux vers de Corneille, qui pour lui devaient être un présage :

« Contre qui ce soit, que mon pays m'emploie
« J'accepte aveuglément cette gloire avec joie... »

Le 1er aout 1895, il est nommé aspirant et part sur l'*Iphigénie* pour son premier voyage autour du monde : « Jour mémorable, écrit-il. Toute la matinée nous sommes un peu enfièvrés ; nous avons bien mangé, bien

Digitized by Google

chanté ; c'est nécessaire avant d'affronter le terrible mal de mer. » Le 1er janvier 1900 Paul Henry apprend qu'il doit remplacer en Extrême-Orient un enseigne de vaisseau qui vient de donner sa démission et son premier cri est celui-ci : « Quelles belles étrennes ! » Il arrive en Chine au moment où les choses prennent une mauvaise tournure, où les Boxers égorgent nos protégés et menacent les légations. Le pauvre enfant ne veut pas rester dans l'inaction à Fou-Tchéou ; il demande, il sollicite et finit par obtenir l'autorisation de partir pour l'expédition de Pékin.

Ce que fut sa résistance, ce que fut son héroïsme, on le sait par les récits qui nous sont parvenus, et aussi par son journal que René Bazin a publié, par ces pages toutes vibrantes de foi, de jeunesse et d'ardeur, où l'âme du jeune enseigne se dévoile dans toute sa candeur et toute sa pureté. « Quand le Bon Dieu n'aura plus besoin de moi pous défendre le Pé-Tang, y écrivait-il, il viendra me chercher. » Le Bon Dieu attendit jusqu'au 30 juillet ; Paul Henry était prêt ; deux balles le frappèrent au cou et à la hanche ; il fit quelques pas, *sourit* et se renversa dans les bras du matelot Lehoux... (1) Ce sourire, doux reflet d'une vie si simple et si belle, dernier élan de son cœur de héros, fut authentiquement constaté par tous les hommes accourus autour de sa dépouille. Il *souriait* quand il tomba, il *souriait* encore après sa mort, de ce sourire des saints et des braves, qui se commence sur la terre pour se continuer Là-Haut.

Quand son cercueil quitta Pékin, ce fut comme un triomphe ; quand il arriva à Marseille, on le reçut avec

(1) Le Goffic, *L'Ame bretonne*, p. 300.

Digitized by Google

tous les honneurs dus à un officier tué en combattant l'ennemi. Mais si ces deux cérémonies furent imposantes, celle de ses obsèques à Plougrescant fut plus simple, mais plus touchante peut-être. Il n'y avait là que des larmes ; celles d'un père et d'une mère dont l'immense douleur était tempérée par une noble fierté ; il n'y avait là qu'une admiration émue, que des prières ferventes, et ce fut sous cette rosée bienfaisante et féconde que les restes du jeune enseigne descendirent dans cette terre bretonne qu'il aimait tant. Yves Hermot, notre grand sculpteur, a décoré son tombeau d'une croix, d'une ancre et d'une palme, et c'étaient bien là les trois emblèmes qui convenaient le mieux à un saint, à un marin et à un martyr.

Si la Bretagne du temps de Du Guesclin était riche en héros, elle en a encore de nos jours, puisqu'il y a des Paul Henry ! Oh non ! la vieille foi bretonne n'est pas morte ; oh non ! l'héroïsme breton n'est pas éteint ; et quand on voit ce qui se passe de nos jours sous nos yeux ; quand on regarde de telles vies, quand on est témoin de telles morts, il faut que l'espoir, l'espoir invincible et vainqueur, rayonne plus que jamais dans nos âmes, car désespérer ne serait pas seulement une lâcheté, ce serait un crime.

Abbé A. Millon.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

LA BRETAGNE AU CONGRÈS
DE LA FÉDÉRATION RÉGIONALISTE

Le troisième Congrès de la Fédération Régionaliste Française a été pour la Bretagne une nouvelle occasion d'affirmer hautement ses idées décentralisatrices. M. Charles Le Goffic présidait l'une des séances avec le talent et la compétence qu'on lui connaît. A la séance de clôture, que présidait M. Ch. Beauquier, ayant à ses côtés l'éloquent et infatigable secrétaire du Congrès, M. Ch. Brun, assistaient, avec MM. de Gourcuff, R. Grivart, l'abbé Cadic, plusieurs députés bretons, MM. Le Gonidec de Tressan, Cloarec, Mlle de l'Estourbeillon, qui ont successivement pris la parole. Venant après des orateurs aussi distingués que MM. l'abbé Lemire, Antide Boyer, Charles Legrand, notre directeur a su charmer son auditoire. Il a parlé de la Bretagne, de la nature et de la langue bretonne, avec une chaleur de cœur et une vivacité d'esprit que le public a soulignées par de longs bravos. Le passage de son allocution où il demande aux dames d'être les gardiennes de la tradition en conservant les vieux costumes a été particulièrement goûté. KERLON.

Le *Bulletin de l'Union Régionaliste Bretonne* qui vient de paraître (Saint-Brieuc, imprimerie Saint Guillaume), donne l'histoire, aussi précise que vivante, des quatre Congrès qui se sont tenus de 1898 à 1901, à Morlaix, à Vannes, à Guingamp, à Quimperlé. La Bretagne affirme de jour en jour sa vitalité ; fière de son passé, elle est confiante en son avenir. Enregistrées avec un zèle pieux par les secrétaires des Congrès, MM. Berthou et Le Berre, les manifestations de l'Union régionaliste bretonne marquent une des glorieuses étapes du mouvement décentralisateur.

*
* *

JULIENNE DU GUESCLIN, conférence faite à Broons par M. Ch. de Saint-Cyr. — Paris, édition de l'*Ouest Artistique*, 1902.

Un poète distingué, M. Ch. de Saint-Cyr, auteur des *Glanes d'un Fol* et des *Frissons*, a fait, le 16 août, une conférence sur

Digitized by Google

Julienne Du Guesclin, la sœur du grand connétable. Le lieu de naissance de Bertrand était bien choisi pour célébrer celle qui, par son héroïque défense de Pontorson, donna raison au proverbe : *Bon sang ne saurait mentir.*

Comme les fleurs manquaient un peu à M. de Saint-Cyr pour tresser une couronne à son héroïne, qui, après son glorieux fait d'armes, vécut et mourut dans un cloître, il aurait pu en cueillir dans le jardin de la poésie, interroger Mme Tastu auteur des *Chroniques de France*, d'autres encore, et nous donner un vivant commentaire de la belle eau-forte romantique d'Eugène Delacroix. Il a préféré — c'était son droit — raconter aux habitants de Broons quelques traits connus mais toujours mémorables de la vie de leur illustre concitoyen ; il l'a fait avec chaleur, avec éloquence même, associant très justement au nom et à la gloire de Bertrand Du Guesclin le roi Charles V qui, le comblant d'honneurs, s'est acquis des titres à la reconnaissance de la postérité. Il a, très opportunément aussi, cité quelques phrases du meilleur historien de Bertrand, M. Siméon Luce : « La Bretagne est « avant tout une âme, son génie est fait de sentiment et d'i- « magination, elle a besoin de se passionner, elle a soif de se « dévouer, elle est femme. Autant ailleurs on se prosterne « volontiers devant la richesse, la force, le succès, autant « ici on est doux à la pauvreté, compatissant à la faiblesse « et au malheur, *autant on adore la sainteté* ».

Si ces lignes accentuent aujourd'hui l'éloge en y mêlant une protestation, aucun des auditeurs de M. de Saint-Cyr n'a songé, aucun de nos lecteurs ne songera à s'en plaindre.

O DE GOURCUFF.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LE DROIT
A L'ENSEIGNEMENT DU BRETON

CONFÉRENCE FAITE AU CONGRÈS DE L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

TENU A AURAY LE VENDREDI 26 SEPTEMBRE 1902

MADAME, MESSIEURS,

Aujourd'hui que, pour la première fois, depuis la mort de mon admirable et regretté maître, le barde Quellien, j'ai le bonheur de me trouver dans une assemblée de Bretons, permettez-moi de consacrer à la mémoire de celui qui fut le plus sincère des Bretons, le meilleur des amis et le plus impeccable des bardes, un souvenir ému. — Certes, il serait heureux de nous voir ici, célébrant notre bonne mère si aimée, *ann hini goz*, et l'écho de nos chants celtiques toucherait doucement son cœur.

Hélas ! moi qui fus son ami, moi qu'il nommait son disciple, je suis obligé, à ma honte, de m'adresser à vous, non dans notre langue maternelle, mais dans l'idiome de ceux qui devraient être nos frères, et qui se vantent d'être nos oppresseurs !

Pourtant, je crois que vous n'aurez pas le courage de m'en blâmer, quand je vous aurai dit mon histoire, et que vous vous en prendrez plutôt aux persécuteurs des Bretons, aux proscripteurs de notre langue bretonne.

Digitized by Google

Notre idiome millénaire fut le premier qu'articulèrent mes lèvres... et aujourd'hui, je ne parle presque plus le breton, et j'en suis réduit à apprendre ma langue maternelle comme une langue étrangère. Or ce n'est point parce que j'ai quitté mon pays qu'il en est ainsi.

Nulle part, aujourd'hui on n'enseigne le breton. J'ai été à une école primaire, située hors de Bretagne, mais dans une commune où tous les élèves étaient Bretonnants. L'instituteur, esclave de règlements aussi ineptes que monstrueux, était obligé de ne parler que français dans sa classe. Et il souffrait dans son âme de voir des enfants sortir de son école, presque illettrés, en dépit de sa grande valeur professorale à lui, et de leur intelligence à eux, aux petits gars bretons. Mais on ne pouvait faire autrement : il fallait se conformer aux règlements.

Quelques enfants, secondés par leur famille, arrivaient cependant à parler français, et ensuite à s'instruire. J'ai rencontré récemment l'un d'eux, homme à présent ; et comme je lui demandais s'il pourrait écrire en breton, il m'a répondu — une larme brillait dans ses yeux, comme il parlait : « Hélas ! Monsieur, je ne sais pas écrire correctement ma langue maternelle, car on ne m'a jamais appris ! »

Ainsi, de gaieté de cœur, les autorités universitaires font des enfants bretons des illettrés ou des déracinés ; ils doivent choisir entre l'ignorance et le renoncement à leur patrie bretonne.

Voilà pour l'enseignement primaire. Au lycée, on ignore jusqu'à l'existence du breton.

L'enseignement supérieur, plus libre, plus élevé, a créé un cours de celtique au Collège de France. Mais mon éminent maître, M. d'Arbois de Jubainville s'oc-

Digitized by Google

cupe bien plutôt de la grammaire comparée des langues celtiques que de l'étude du breton. D'ailleurs, un cours au Collège de France s'adresse à des gens qui font des études fort élevées, et non à ceux qui veulent apprendre une langue qu'ils n'ont encore jamais étudiée.

En résumé, le breton est reconnu officiellement comme une langue digne d'intérêt. Mais par une contradiction étrange, on ne l'enseigne ni au degré primaire, ni au degré secondaire : on n'en fait que l'objet d'études supérieures. N'est-ce pas bien digne de notre intelligente administration centralisatrice ?

Plus avisée que l'Université, l'Eglise a su respecter notre langue nationale. Et je crois que c'est pour cela qu'elle a si bien acquis les sympathies du peuple bretonnant. Comment s'étonner que nos bons petits gars bretons sachent à merveille prière et catéchisme, qui leur sont enseignés en breton, et ignorent l'histoire de France, enseignée en français ? C'est le contraire qui serait stupéfiant.

Cela, on commence à le comprendre. Mais il faut dire aussi qu'on en tire d'étranges conclusions.

La raison ne commanderait-elle pas d'imiter les prêtres, puisqu'ils ont réussi, et d'enseigner en breton toutes les matières du programme, à commencer par le français ?

La raison, certes, mais non les passions politiques. Et nous voyons aujourd'hui les journaux officieux attaquer notre langue bretonne avec une stupide violence. On est allé jusqu'à déclarer que si nous nous entêtions, on ferait de notre pays une *Pologne Bretonne*. Certaines feuilles demandent qu'on suspende le traitement des prêtres bretonnants. Pour un peu, on nous interdirait de parler entre nous notre langue maternelle.

Digitized by Google

Et pourtant, il n'est pas nécessaire d'aller chercher bien loin des exemples de tolérance pour les peuples parlant des idiomes différents de ceux de la métropole. Il nous suffira de montrer comment le gouvernement français qui, depuis un temps nous semblait plus favorable, mais qu'excitent aujourd'hui contre nous une horde de folliculaires dont l'incompétence égale l'étroitesse d'esprit, il nous suffira de montrer comment le gouvernement français procède vis-à-vis des peuples des colonies.

A Paris, il existe deux écoles où on enseigne aux futurs fonctionnaires coloniaux les langages des peuples qu'ils seront appelés à gouverner. Pourrait-on nous dire quand on a exigé d'un sous-préfet ou d'un percepteur envoyé en Breiz-Izel la connaissance du breton?

Il n'y a pas à le nier : on nous traite avec plus de désinvolture, nous Bretons, qui avons tant de fois versé notre sang pour la France, qui avons donné tant de preuves de civisme, on nous considère moins qu'une tribu polynésienne quelconque.

Or, on ne peut prétendre qu'il s'agisse aux colonies de mesures transitoires, et qu'on veuille y substituer plus tard le français aux langues indigènes. En effet, ces dernières sont enseignées officiellement : on veut faire de ces exotiques des bilingues — en quoi l'on a grandement raison.

Je citerai seulement l'exemple des établissements de l'Inde française.

Voici ce que dit à ce sujet la *Politique Coloniale* :

« Le fait est — c'est l'administration qui le constate elle-même — que, pour avoir voulu établir un régime scolaire trop étroitement copié sur celui des écoles de la métropole, on en est arrivé à distribuer une instruc-

Digitized by Google

tion primaire dont le manque d'appropriation devient de plus en plus manifeste. Des critiques sérieuses ont été formulées d'ailleurs, à plusieurs reprises, par nombre de gens éclairés, contre cette organisation scolaire, et elle a rencontré, chez une grande partie de la population, une opposition qui, pour être sourde, n'en est pas moins réelle. »

N'est-ce pas tout à fait comme en Bretagne ?

Seulement la différence gît en ce qu'on ne préconise point contre les Hindous les mesures de coercition que certains rêvent de voir introduire en Bretagne.

Je reprends ma citation :

« Dans la préoccupation trop exclusive, notamment, d'obtenir la diffusion de la langue nationale, on a été amené à négliger l'enseignement de la langue indigène dans les écoles publiques ou tout au moins, à ne pas accorder à cette dernière la part de sollicitude, que commandaient les nécessités locales et les circonstances. N'est-il pas possible d'obvier à ce grave inconvénient et de concilier cette légitime satisfaction à accorder aux besoins impérieux des populations avec le souci également légitime de répandre la connaissance de la langue nationale ? Cette possibilité n'est pas douteuse. Elle est démontrée par les résultats rapides obtenus à Madagascar dans la diffusion du français, grâce à l'emploi d'une méthode plus avisée que celle qui a été suivie dans l'Inde française. On a estimé très justement là-bas que, pour ne rien brusquer et pour ne pas heurter les habitudes des populations, il fallait commencer par donner l'enseignement en malgache, quitte à édifier là-dessus l'enseignement du français.

« Des instructions pédagogiques, écrites en malgache, paraissent dans le bulletin de l'enseignement *L'École*

Digitized by Google

franco-malgache, afin d'initier les maîtres indigènes aux méthodes rationelles. »

Désormais, dans l'Inde, on enseignera en tamoul et en bengali, et ces langues seront sérieusement étudiées. On a demandé aux fonctionnaires de la direction de l'enseignement d'élaborer des programmes dans ce sens, en vertu des considérants suivants :

« Il convient donc d'organiser sur des bases sérieuses l'enseignement de la langue indigène dans les écoles publiques. Il n'y a d'ailleurs nulle incompatibilité entre cet enseignement et celui de la langue française et nul préjudice à craindre pour ce dernier. Au contraire, celui-là peut faciliter celui-ci en fournissant à la fois une première assise de connaissances et un moyen efficace de développement intellectuel. »

Ainsi, le gouvernement lui-même, par la voix de son journal officiel indien nous apprend que nous ne réclamons point un privilège nouveau en demandant qu'on respecte le breton et qu'on l'enseigne parallèlement au français. Nous ne faisons que demander d'être traités aussi bien que les Hindous ou les Malgaches. Il me semble que nous ne sommes pas trop exigeants.

Et si on refuse d'entendre une si juste revendication, si on déclare officiellement que les Bretons méritent moins d'égards qu'une peuplade à l'épiderme plus ou moins coloré, si on refuse de créer des cours de breton comme on a déjà créé des cours de bengali, nous sommes en droit de transformer légèrement le mot de M. John E. Redmond sur l'Irlande, et de nous écrier : « Le gouvernement français est partout équitable, excepté en Bretagne ! »

Pourtant, je ne veux pas croire, et je suis certain

Digitized by Google

que vous aussi, Messieurs, ne voulez pas supposer le gouvernement capable d'une telle iniquité.

C'est pourquoi je crois, Messieurs, que nous pouvons formuler avec confiance le vœu suivant :

« Le Congrès de l'Union Régionaliste Bretonne, réuni à Auray, considérant que le Gouvernement de la République fait enseigner aux colonies les langues indigènes, se montrant ainsi à la fois libéral et respectueux du droit sacré et imprescriptible de tout homme d'étudier, en même temps que la langue générale du pays dont il est citoyen ou protégé, l'idiome particulier que lui ont légué ses pères, demande que la Bretagne soit aussi favorisée que l'Inde ou Madagascar et que des dispositions soient prises pour assurer l'enseignement du breton dans tous les pays bretonnants ».

I. Morvran.

Digitized by Google

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

EN 1790, 1791 ET 1792. (1)

NORT, Casson, Héric, Les Touches, Petit-Mars, Saint-Mars-du-Désert.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1347 ; 14 électeurs ; votants à la première section composée des citoyens de Nort et de Heric : 176 ; nombre non indiqué pour la seconde section composée des autres communes.

1re Section.

Louis-César Maupassant, commandant de la garde nationale. . . . . 105 v.
J.-B. Potier de la Ferrière, officier municipal. . 86
J.-P. Potier de la Savarière, officier municipal. . 69
Jean Deluen, prêtre et officier municipal. . . 61
Louis-Michel Jambu. . . 53
Pierre-René Vaugiraud. . 52
Jean Bohéas, off. munic. de Héric.

2e Section.

Exclusion du curé de Casson de l'assemblée pour avoir sollicité des suffrages.

Elus à la majorité :

Estafel de la Blandinière, avocat.
Huet, recteur des Touches.
Lecomte, des Touches, avocat.
J. Fremont, laboureur.
Jean Perchais, notaire de Saint-Mars-du-Désert.
Jounaulx, notaire.
Jean Haurais, laboureur (Archives).

(1) Voyez la *Revue* de septembre.

Digitized by Google

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 1420 ; votants, 296 ; 14 électeurs.

Leconte, homme de loi, aux Touches.
Leconte, notaire à Nort.
Oliv. Tardiveau, maire de Petit-Mars.
Jean-Marie Leretz, de Nort.
J.-P. Legall, ci-dev. procur. de la commune de Petit-Mars.
Jos. Boissière, juge de paix de Nort.
Pierre Chevreuil, curé de Nort.
J.-B. Lejeune, homme de loi, aux Touches.
Barth. Coinquet, marchand de bois à Nort.
J.-B. Potier.
Pierre-René Vaugiraud, off. mun.
Joseph Cesbron, id.
François Huet, chir. aux Touches.
Nombre de voix non indiqué.

Le 26 août 1792. — 14 électeurs.

275 présent au 1er tour, 156 au 2e ; 90 au 3e.

Joseph Jarry	52 v.	Pierre Fremont	32 v.
Tavenard	47	Huet, chirurgien	25
Jean-Marie Leretz	41	Chevreuil, curé de Nort	23
César Maupassant	40	Joseph Bossière	22
Jean-Baptiste Potier	40	Abbé Deshayes	18
Olivier Tardiveau	37	Huet, curé des Touches	15
Guillot, curé de Heric	33	Christophe Riot	13

NOZAY, Puceul, Saffré, Vay.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 899 ; 9 électeurs.

Blouin, prêtre.
Pierre Benoît, cultivateur.
Guilbaud de Cran.
Joseph Hamon, laboureur.
Joseph Leray, id.
Chrétien, prêtre.
Bouvais de la Fleuriaye, avocat.
Pineau du Montnouel, notaire et procureur.
Gilles Ouairy, laboureur.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Digitized by Google

Le 26 août 1792. — Citoyens, actifs, 900 ; votants, 160. 9 électeurs.

Cottin	99 v.	Alexis Leray	45 v.
Heureux, père	96	Pierré Leroux	43
Legars	84	Garaud	38
Drugeon	82	Gilles Durand	35
Guilbaud	54		

PAIMBŒUF, Corsept, Saint-Brevin.

Citoyens actifs, 675 ; 7 électeurs.

Le 28 mars 1790. — 406 votants à l'ouverture du scrutin.

Augustin Tuvache	121 v.	René Averty	76 v.
Nicolas Frèrejouan Dusein	100	Jean-Pierre Louvel	75
Jean-René Coueffé	96	Clément Hardy	72
François Leclair	78		

(*Archives.*)

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 700 (*Chapelle de la paroisse*), votants, 65.

Leclair	60 v.	Boulay	56 v.
Coueffé	58	Halgan	55
Morvan	57	Lemercier	55
Odéa	57		

Le 26 août 1792. — Votants, 205 ; 7 électeurs.

Leclair	143 v.	Phelippes	31 v.
Ch. Dithurry	122	Martineau	24
Coueffé	112	Morvan	24
Delucé, oncle	45		

Digitized by Google

LE PELLERIN, Cheix, Rouans, Saint-Jean de Boiseau.

Citoyens actifs, 874 ; 9 électeurs.

Le 28 mars 1790. — Réunion dans la chapelle Saint-Antoine ; 227 votants pour l'élection du bureau ; nombre de voix non indiqué pour la nomination des électeurs.

Danghin, curé de Saint-Jean.
De Laujardière.
Lesaint
Pierre Chauvelon.
Julien Bertin.
T. Joyau.
J. Brissonneau.
Durand.
Mosneron.

(Archives.)

Le 19 juin 1791. — Votants, 72 ; 9 électeurs.

Jacques Grossier. . . .	41 v.	Alexis Chauvelon. . . .	22 v.
François Saint.	40	Olivier Broband. . . .	19
Pierre Giraudeau. . . .	40	Vincent Blanchard. . . .	18
Michel Vrignaud. . . .	31	Jean Jousset.	18
Florent Plissonneau, père.	29		

Le 26 août 1792. — Votants, 101 ; 9 électeurs.

Pierre Giraudeau. . . .	54 v.	Michel Vrignaud, capitaine de la garde nationale.	35 v.
François Saint, commandant de la garde nationale.	52	Jean-Bapt. Mainguy, maire du Pellerin	35
Bon Allaire, receveur des Douanes.	37	Constantin Brillaud. . .	34
A. Danghin, curé de Saint-Jean-de-Boiseau. . .	35	J. Fr. Maillard, capitaine de la garde nationale.	32
		Florent Plissonneau de Rouans.	32

Digitized by Google

PIRIAC, Mesquer, Saint-Molf.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs : 516 ; 5 électeurs.

Amelot, notaire et procureur.
Joseph de Nancé, arpenteur.
Rado du Matz.
Perraud du Rozay, négociant.
Du Roscouët de Kernily, bourgeois.

Le procès-verbal manque pour 1791.

En août 1792 l'assemblée se réunit à Mesquer, et ce bourg est indiqué comme chef-lieu du canton composé des mêmes trois communes. Votants : 64.

Thomas Guyomart. . . .	47 v.	Jacques Rio.	30 v.
Louis Branchu.	32	François Cabeldu. . . .	24
François Lallement. . .	30		

PONT-CHATEAU, Besné, Chapelle-des-Marais, Crossac, Missillac, Sainte-Reine.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1357 ; 14 électeurs.

Lescot capit. infanterie.
Halgan de la Morandais av.
Busson, not. et proc.
Gildas Leplain, lab. et march.
Jean Moyon, fils Guillaume lab.
Isaac Joalland, labour.
Jounin du Portcomte avocat.
Jean Tassé, mar. tailland.
Jean Rialland, labour.
Laurent Mahé, lab. et march.
François Thomas aîné, march.
René Jagu, labour.
Philippe Durand, labour.
Jean Nevoux, labour.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 1341 ; votants, 49 ; 14 électeurs.

Julien Pichon.
Pierre Pahier.
Olivier Colin.
Jean Bretonnière.
Pierre Mahé du Herbé.
François Julliot.
Nicolas Moinard.
Paturel.
Lebreton.
René Jagu.
Jean Mahé.
Jan de Mayun, Ch. des Marais.
René Guigand.
Nicolas Frocrain, de Crossac.

Digitized by Google

Le 26 mars 1792. — 13 électeurs.

83 présents au début ; 49 seulement ayant prêté serment ; 23 votants au 2e tour ; nombre de voix non indiqué.

Pahier.
Pellé de Quéral.
Bretonnière.
Demas.
Sambron, curé de Crossac.
Isaac Joalland.
Réné Guigand.
Lescot.
Pichon.
Laurent Mahé.
Jean Lemembre.
Lescuyer.
Nicolas Frocrain.

PORNIC, Saint-Gilles-de-Pornic, Le Clion, Sainte-Marie, Saint-Michel-Chef-Chef.

Citoyens actifs, 860 ; 9 électeurs.

Le procès-verbal ne contient aucune indication du nombre des votants ni des voix obtenues par les candidats.

Julien Ollivier, procureur et notaire.
P. M. Bareau, id.
Joseph Boisselier, maire de Pornic.
Jean Ollivier, avocat.
Mathurin Garnier, farinier.
Pierre Louërat, maire du Clion.
Pierre Simon, anc. off., garde-côte.
Claude Coppale.
Jean Benoit.

(*Archives départ.*).

Le 19 juin 1791. — Votants, 143 ; 7 électeurs.

Boisselier.
Fourneau.
Coueffé.
Julien Hardy.
Martin.
Boismain.
Michel Fourneau.
à la majorité.

Digitized by Google

Le 26 août 1792. — Votants, 97 (*Halle*) ; 9 électeurs.

Joseph Boisselier	67 v.	Coueflé	25 v.
Mathurin Garnier	53	Fourneau	24
Lepape	33	Abline, prêtre	22
Rocheteau, maire	29	Boutet	20
Louërat	26		

RIAILLÉ, Bonnœuvre, Joué, Pannecé, Trans.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 832 ; 9 électeurs.

Mazureau, avocat.	Eluère, marchand.
Garnier, directeur de forges.	Guitard, avocat.
Estafel, le jeune, licencié ès-lois.	Pierre Hedue, laboureur.
Thelot, marchand.	Ouairy, menuisier.
Chollet, bourgeois.	

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 juin 1792. — Votants, 153 ; 10 électeurs.

Jean Lebascle	130 v.	Jean Nizon	98 v.
Jean-Fr. Gouthière	125	Pierre Rabu	93
René Bourier	118	Julien Rupeau	89
Michel Dupas	111	Jacques Guérin	83
Victor Benard	105	Jean Roux	81

ROUGÉ, Fercé, Soulvache.

Le 28 mars 1790, ces communes furent classées comme faisant partie du canton de Châteaubriant.

Voir Châteaubriant, seconde assemblée.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Citoyens actifs, 360 ; votants, 78 ; 4 électeurs.

Barnabé Hubert	47 v.	Pierre Risseil	42 v.
Jean-Louis Demolon	45	François-Pierre Gros	40

Digitized by Google

LA ROUXIÈRE, Belligné, Chapelle-Saint-Sauveur, Maumusson, Pouillé.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 783 ; 8 électeurs.

Terrier, marchand.
Cornuaille, laboureur.
Dupont, id.
Mercier, notaire.
Babin, laboureur.
Chauvet, id.
Testeau, marchand.
Ploufin, laboureur.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Votants, 55 ; 8 électeurs.

Desmelliers	36 v.	Aillery	30 v.
Coquereau	34	Tertrais	29
Dupont	33	Gabou, fils	29
Fourmy	32	Babin	28

SAINT-JULIEN DE VOUVANTES, Chapelle-Glain, Erbray, Juigné-des-Moutiers, Saint-Sulpice d'Auverné, (Petit-Auverné).

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 650 ; 7 électeurs.

Lejeune, avocat.
Cordeau, tanneur.
Pottin de Villeneuve, fermier général.
Michel, laboureur.
Gibault, id.
Dauffry, du Jarrier, fermier.
Leroul, laboureur.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Votants, 57 ; 8 électeurs.

François Guibourg	48 v.	Louis Ragaru	36 v.
Martin Ferron	48	Pierre Meslien	34
Nicolas Lejeune	39	Mayence	33
Christophe-Roland Guibourg	36	Louis Gibault	30

Digitized by Google

SAINT-NAZAIRE, Escoublac, Saint-André-des-Eaux.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 877 ; 9 électeurs.

Phelippes de Beauregard, prêtre.
Du Frexou, avocat.
Lorieux.
Hardouin, avocat.
Rouxel, laboureur.
René Bertho, laboureur.
Ch. Lecoq, id.
Jacques, id.
René-Jean Genevois, marchand.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Votants, au 1er tour 129 ; au 2e tour 35 (*Chapelle du cimetière*); 9 électeurs.

Dubochet. . . . . 97 v.
Nombre de voix non indiqué pour les autres.
Jean Lequitte.
Julien Letexier.
Yves Torzec.
René Loyseau.
Martin Ruel.
Julien Denié.
Jean Philippe.
Emmanuel Pierre.
Jean Robert

SAINT-NICOLAS DE REDON, Avessac, Fégréac, Plessé.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1646 ; 10 électeurs.

Cocaud de Lambaison.
Guillet, laboureur.
François Gergaud, cultivateur.
Cocaud de Painfan, avocat.
Mahé, notaire et procureur.
Jean Serot, laboureur.
Mathurin Rouler.
Guill. Beauthamis, laboureur.
Louis Tessier, id.
Pavot. id.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Votants, 50 ; 9 électeurs.

Boussart. . . . . 25 v.
Pierre Benier. 25
Julien Ricordel, de Fégréac. 23
Cocaud, de Plessé. . . . 22
Boishus. . . . . 20 v.
Scribaut. 15
Joseph Lethus. 13
Augustin Hélier. . . . 13

Digitized by Google

SAINTE-PAZANNE, Le Port-Saint-Père, Saint-Hilaire de Chaléons.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 646 ; 6 électeurs.

Letourneux, bourgeois.
Fontaine, march.
La Souchais, bourgeois.
Joyau, avocat.
Vilaine, marchand.
Morvan, avocat.

19 juin 1791. — Citoyens actifs, 658 ; votants, 64 ; 7 électeurs.

Jean Batard	50 v.	Ch. Gab. Joyau	38 v.
J. Joseph Guitteny	48	Antoine Deniau	36
Biré	47	Nicolas Mugnin	27
Padioleau	44		

Le 26 août 1792. — Citoyens, 658 ; votants, 75 ; 7 électeurs.

Jean Guillaume Biré	50 v.	Jean Erraud	22 v.
Jean Joseph Guitteny	25	Jean Batard	22
Antoine Chéreau	25	François Tourneux	22
Pierre Padioleau	22		

SAINT-PHILIBERT-DE-GRAND-LIEU, La Chevrolière, Geneston, Montbert, Saint-Lumine de Coutais, Saint-Mars de Coutais.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs..... ; 13 électeurs.

Villers, recteur de Saint-Philbert.
Lemerle, bourgeois.
Raimbaud, docteur médecin à Saint-Philbert.
De Couëtus.
Paumier, prêtre.
Reliquet de l'Hometière.
Lebreton, agriculteur.
Vinette, chirurgien.
Morvan père, bourgeois.
Guerdon du Rortais.
Loizeleur, bourgeois.
Hegron, agriculteur.
Nau du Parc, négociant.

Digitized by Google

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 869; votants, 101 ; 9 électeurs.

Raimbaud	75 v.	Lemerle	17 v.
Villers, curé	66	Lebreton	17
Bretineau	21	Rezeau	17
Tardiveau, de St-Lumine	17	Prou, du Verger	12
Jean Thébaud, de la Chevrolière	17		

Le 26 août 1792. — (*Sous la halle*), vot. 161 ; 9 électeurs.

Villers, curé	157 v.	Courjault, curé de Montbert	105 v.
Musset, curé de la Chevrolière	138	Bretineau	96
Guidon, curé de St-Lumine	114	Naud	94
Thébaud	113	Tardiveau	92
		Morvan	82

(*A suivre.*) ALFRED LALLIÉ.

Digitized by Google

LA POÉSIE

BRETONNE CONTEMPORAINE (1)

(1889-1899).

Un autre représentant de la poésie intime, c'est Edouard Beaufils Né à Rennes, il a été le disciple préféré de Tiercelin. Sous la signature de son maître et la sienne, nous avons lu, il y a quelques années, les vers suivants adressés à Mlle Marie Robert-Surcouf.

C'était un soir du mois si doux où l'été penche
Vers son déclin : dans un éblouissant décor,
Parmi des flots de pourpre et sur des houles d'or,
Le glorieux soleil se couchait dans la Manche.

Des navires montaient sur l'horizon très pur,
Gardant de leur lointain voyage aux Iles Bleues
En dépit des longs mois, malgré les longues lieues,
Tout l'enveloppement d'un exotique azur.

Un livre était ouvert près de nous, où la gloire
De Surcouf le corsaire et ses exploits anciens
Vivent par le savoir pieux de l'un des siens,
Un livre de ceux-là qui font aimer et croire.

Et près de cette mer où tonna le canon
Tant de fois contre les marins de l'Angleterre,
Nos rêves, dans le soir alangui de mystère
S'en allèrent vers vous qui portez ce haut nom ;

(1) Voyez la *Revue* de septembre.

Digitized by Google

Vers vous en qui, par tant de morbidesse exquise,
S'attendrit l'âpreté farouche des aïeux,
Et qui portez tout l'or anglais dans vos cheveux,
Et dans vos yeux d'azur toute la mer conquise.

Parfait ouvrier du vers comme son maître, Edouard Beaufils, dès ses premières publications, s'est révélé extraordinairement triste :

Oh ! quand le marbre noir pèsera sur nos fronts,
Seigneur, est-ce le jour où nous les étreindrons,
Ces bonheurs des lointains paradis que je pleure ?

Le souvenir des pieuses tendresses maternelles l'émeut :

Quand je n'étais qu'un tout petit enfant, ma mère,
Vous veniez chaque soir
Au bord de mon berceau, calmement vous asseoir,
Et nos voix se mêlaient pour dire une prière.

Je m'endormais très pur, ma main dans votre main,
Et ma jeune chimère
Se berçait dans un songe où nos lèvres, ma mère,
Chantaient jusqu'au réveil l'espoir du lendemain.

Et j'ai grandi depuis et j'ai pleuré, ma mère,
Car le rêve m'a pris ;
Mais je retiens les mots que vous m'avez appris
Le soir, de votre voix si pieuse et si chère.

Je les saurai toujours, ces doux mots que j'ai sus
De la douce prière,
Et mon pauvre cœur sombre est consolé, ma mère,
Quand j'ai prié, comme autrefois, le bon Jésus.

Digitized by Google

Et je me souviendrai dans ma tristesse amère
Du passé réchauffant,
Et comme au temps où j'étais tout petit enfant
Je garde la candeur de votre foi, ma mère.

Vivre lui pèse comme à ses camarades de vingt ans et, seules, croit le poète, les croyances religieuses pourront les consoler :

Seigneur, Seigneur, par les affres de ton calvaire,
Par tes pieds nus saignant aux cailloux des chemins,
Par le trou de ton flanc, par les clous de tes mains,
O Seigneur Christ, veux-tu nous dire ton mystère ?

Seigneur Christ, non, Jésus, Jésus, aux cheveux roux
Ecarte seulement un peu ta chevelure,
Que se lève l'aurore, éblouissante et pure,
De ta face, et que nous tombions à tes genoux ?

Dans le second volume de Beaufils : *Les Houles*, l'influence baudelairienne est très nettement marquée :

... Vous le rappelez-vous encor,
Ce doux sonnet de Baudelaire
Que me chantait votre voix d'or
Un soir que j'avais su vous plaire ?

... Sous ma lampe, volets fermés,
Je relis les vers, chère enfuie,
Du poète que vous aimez
Au bruit du vent et de la pluie.

Et je sanglotte, en même temps,
Très chère, très belle et très bonne,
Qu'au dehors, dans la nuit, j'entends
Tomber les larmes de l'automne.

Digitized by Google

Amie aux yeux changeants, si doux,
De par l'automnal diadème
Que font vos nobles cheveux roux,
Vous êtes un beau chrysanthème,

Un beau chrysanthème onduleux
Dont penche la corolle, éclose
Par un soir d'octobre frileux
Au pays gris de la névrose.

Vos cheveux roux, vos cheveux d'or
Ont la fauve couleur, amie,
Des fins pétales où s'endort
L'âme même de l'anémie.

Ils en ont l'échevèlement
Et la grâce étrange et perverse
Quand sur votre front, follement,
Ils s'ébouriffent en averse,

Et de même que cette fleur
Dont le charme bizarre étonne,
Vous fleurissez de votre langueur,
Amie, en votre âme d'automne.

Beaufils, comme son patron Beaudelaire, a des accents très passionnés; mais ce ne sont pas seulement des pensées voluptueuses qui hantent ses rêves. Il se complaît dans l'évocation de paysages entrevus au cours de ses promenades en Basse-Bretagne :

Le soir tombait dans la langueur des fins d'été
Sur la plaine et sur la montagne,
Un soir couleur de rêve et d'automne attristé
Comme il n'en tombe qu'en Bretagne.
Le ciel était d'un rose exquis ; la mer, là-bas,
Frissonnait sous des baisers roses,
Et des feux s'allumaient sur le phare de Batz
Dans le crépuscule des choses :

Digitized by Google

Du côté de Saint-Jean-du-Doigt, dans les vallons,
Flottait une vapeur lointaine,
Et la chapelle où les dévôts en cheveux longs
Trempent leurs yeux dans la fontaine,
La chapelle de Saint-Jean émergeait un peu,
Toute blanche, de la verdure,
Et, vers le sud, les monts d'Arré, sur un fond bleu,
Profilaient leur échine dure.

. . . . . .

Il aime à se rappeler de pieux souvenirs de son enfance :

Autrefois, j'ai vu des éphèbes blonds
Qui priaient la Vierge avec des mains blanches,
Et mêlaient leur âme, aux soirs des dimanches,
A l'âme de l'orgue et des violons.

Ils marchaient, nimbés d'extase fleurie,
Beaux comme l'aurore et comme les lys :
Leurs fronts étaient ceints de volubilis,
Et leurs regards bleus pleins de rêverie.

De leur âme ainsi que d'un encensoir,
Vers la chevelure aux torsades rousses
De Jésus, l'ami des âmes très douces,
Voguaient les parfums du rêve et du soir.

Il prête l'oreille à « la voix musicale des choses » et réalise tout naturellement le désir exprimé par Verlaine : « de la musiqué ». Les vers de Beaufils que nous venons de citer n'en sont-ils pas, et de la meilleure, comme ceux qui suivent, de son ami le compositeur Ropartz :

Digitized by Google

POUR L'ENFANT MORTE

Les cieux encharmés ont fleuri des fleurs d'or :
Dans l'air flotte un subtil parfum de rêves.
La brise tiédit et la plainte s'endort
Des vagues déferlant le long des grèves.

Par un soir pareil j'ai reçu ses aveux
Plus doux que les musiques les plus douces.
Mon souffle se jouait dans l'or de ses cheveux,
Le vent léger jouait dans l'or des mousses.

Elle s'est endormie au dernier printemps,
Nul ne l'éveillera de son sommeil suprême.
O mort, viens à moi ! O mort, je t'attends !
Mort, conduis-moi près de celle que j'aime !

*
* *

Hélas ! la mort, déjà, a fait des vides dans les rangs de la vaillante pléiade de l'*Hermine*. Vous savez, Mesdames, Messieurs, la fin tragique de René Leclerc qui, sous le pseudonyme de René de la Villoyo, fit paraître des vers extrêmement délicats, témoin ces extraits :

Dans un coffret en bois des Iles
J'ai renfermé sous triples tours
Des reliques de vieux amours
Sentimentales et futiles.

C'est un meuble à compartiments
Où tout se classe et s'étiquette :
Pour chaque case, une amourette ;
Là, des regrets — là, des serments.

... Noués en bagues, des cheveux,
Boucles blondes et mèches brunes,
Bonnes et mauvaises fortunes,
Plaisirs passés, lointains aveux.

Digitized by Google

Un bracelet de corail rose...
Nous nous sommes aimés deux mois :
La date ? C'était autrefois !
Baisers donnés, mémoire close !

... Un éventail, trame subtile,
Bijou d'ivoire et de satin. .
Elle partit un beau matin :
Feu de paille et lampe qui file !

... Rubans fanés, bijoux vieillis,
Amours éteints, soleils pâlis,
Illusions, fièvres, délires !

Tous morts ! Cadavres oubliés,
Tombeaux fermés, folles reliques,
Songes vains et mélancoliques,
Chaînons des amours déliés !

Baisers pris qu'on ne peut pas rendre !
Un dernier recoin, tout petit :
Tout au fond, mon cœur est blotti ;
Bien folle qui viendra l'y prendre.

Pauvre René Leclerc ! Il dort, du moins, au pays où ses confrères souhaitent tous de pouvoir reposer un jour :

Si l'Ankou dans un coin de la lande me guette,
Que l'on m'y trouve, un soir comme un fantôme blanc,
Avec un dernier ton de chêne à ma palette,
Un dernier vers d'amour sur mon album tremblant !...
Vous qui me garderez ma place dans la terre,
N'y mettez pas de marbre avec son piédestal :
Je ne veux pour orner mon tertre solitaire
Que la pierre et les fleurs de mon pays natal !

Tel est le désir du peintre-poète fouesnantais Jos Parker. C'est aussi le *dernier vœu* de Frédéric Plessis, l'éminent maître de conférences à l'Ecole Normale Su-

Digitized by Google

périeure, auteur de *La Lampe d'Argile* et de *Vesper*, deux recueils d'une très haute inspiration :

... Bretagne, que j'ai fuie, au cours de mes désirs,
Je te reviens, lassé des hommes et des choses,
Préférant ton ennui tranquille aux vains plaisirs,
Et ta bruyère pâle à la pourpre des roses.
Me voici ! je ne veux qu'un lit dans ton terroir,
Où, près de mes aïeux, couché pour un long soir,
Je m'endorme sans peur, s'il est vrai que l'on dorme...

Anatole Le Braz, lui, voudrait mourir par un soir de mai :

... Le paisible Angelus de quelque vieux clocher
Tinterait seul mon glas aux paroisses prochaines.
Dans les sentiers bretons pleureraient les grands chênes.
Le laboureur tardif qui s'en vient en chantant
Vers sa maison de chaume où le sommeil l'attend
Se signerait la bouche, en fermant la barrière,
Et sans savoir mon nom, m'enverrait sa prière.

Cette préoccupation de la mort qui devient une véritable hantise chez Gustave-Charles Toussaint, le poète des ossuaires, est un des traits caractéristiques de la race, d'après Renan, et la collection de légendes rurales recueillies par Le Braz prouve la vérité de cette observation. C'est aussi une croyance bretonne que les morts restent tenir compagnie aux vivants :

A quoi bon dire les vivants
Puisque nous sommes ceux qui meurent?

se demande Le Braz, et il ajoute, interpellant ses défunts,

... Vous êtes parmi nous
C'est vous qu'on voit, — âmes fanées, —
Qu'on voit s'accroupir à genoux
Dans les maisons abandonnées.

Digitized by Google

Nous vous nommons de noms divers,
Vous peuplez le temps et l'espace,
Vous êtes l'odeur des foins verts
Et le sanglot du vent qui passe.

Quand les vivants, hommes de bruit,
Ont clos leurs yeux sur leur journée,
Vous vous levez avec la nuit
Pour quelque tâche interminée.

La lune, veilleuse des morts,
Au plafond du ciel se balance.
Sous vos chapeaux à larges bords,
Vous peinez, hommes du silence.

Des passants vous ont reconnus,
Des passants tardifs, à la brune,
Ont vu pleurer sur vos pieds nus
Les larmes blanches de la lune !

Vous êtes ceux qu'on n'entend pas,
La muette chanson des choses,
Et l'on se prend à parler bas,
Quand vous frôlez les portes closes...

(A suivre.) PIERRE LAURENT.

Digitized by Google

LE

COMTE DESGRÉES DU LOU[1]

PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE

AUX

ÉTATS DE BRETAGNE, DE 1768 ET DE 1772

ET SON PROCÈS

CONTRE LE DUC DE DURAS, DE 1778 A 1784

A la sortie de la réunion, les membres de l'Ordre de la Noblesse se rendirent avec leur président chez les commissaires du roi, et, ayant été introduits en présence du duc de Fitz-James, le comte Desgrées prit la parole et dit : « Monsieur le Duc, l'Ordre de la Noblesse vient vous remettre, comme vous l'avez commandé de la part de Sa Majesté, cinq copies, dont quatre signées, des représentations que nous désirons mettre sous les yeux du roi. Je suis chargé de vous prier de les transmettre à Sa Majesté. » Le Duc ayant refusé de le faire, le comte Desgrées reprit : « Les Etats ayant toujours vingt-quatre heures pour consommer leurs délibérations, les représentations dont il est question ne pouvaient être acquises à l'Ordre qu'à l'expiration de ce délai. Aussi, dans ces copies, il manque beaucoup de signatures ; moi-même je n'en ai signé aucune ; et Mes-

(1) Voyez la *Revue* de septembre.

Digitized by Google

sieurs de la Noblesse ne voulant rien changer à la situation existant lors de l'entrée aux Etats de messieurs les commissaires du Roi, ont refusé de me laisser mettre ma signature, me demandant de ne le faire qu'en votre présence ». Le Duc ayant déclaré qu'il ne consentait pas à laisser signer le comte Desgrées, celui-ci continua : « Monsieur le Duc, vous m'avez rendu, ainsi que les douze commissaires de la Noblesse, personnellement responsable vis-à-vis de Sa Majesté, au cas de la publicité du mémoire incriminé, l'Ordre de la Noblesse vous prie d'en garder une copie, afin, le cas échéant, de la pouvoir comparer aux copies inexactes que des ennemis de mon Ordre pourraient répandre et que la Noblesse désavoue d'avance, tout en persistant à approuver et à soutenir le mémoire original. » Le Duc promit de conserver une des copies et ajouta « qu'il ne prétendait pas demander à la Noblesse de désavouer aujourd'hui ce qu'elle avait fait la veille : qu'il voyait avec plaisir la démarche faite actuellement par ses membres, et que, si le Roi l'y autorisait, il lui ferait connaître leurs représentations. »

Le lendemain, mardi 19 janvier, les Etats nommèrent les membres de la commission intermédiaire, au nombre de quatre-vingt-dix : dix-huit pour le bureau central et l'évêché de Rennes et neuf pour chacun des bureaux secondaires des huit autres évêchés. L'assemblée se ressentit des émotions de la veille ; et, parmi les commissaires élus, il y en eut quatre qui avaient été du nombre des douze signataires du mémoire incriminé ; c'étaient le chevalier de Coué, de l'évêché de Vannes, M. Troplong du Rumain, de celui de Tréguier, M. du Vauferrier, de celui de Saint-Malo, et M. Eudo de la Blossais, de celui de Saint-Brieuc. Aussitôt le duc de Fitz-James enjoi-

Digitized by Google

gnit à l'assemblée d'avoir à rayer les noms de ces quatre commissaires ; et les Etats lui répondirent, par l'organe de leurs trois présidents, qu'il fallait pour rapporter un vote une délibération rendue à l'unanimité des trois Ordres, et que la Noblesse refusait de donner son acceptation. Le duc consentit alors à retirer provisoirement son ordre, en attendant une décision du Roi. Et la session des Etats fut clause le mercredi 20 janvier 1773 à onze heures du soir.

Dès le lendemain, les commissaires du Roi signifièrent aux quatre membres inculpés de la commission intermédiaire la défense de siéger ; et, par arrêt du 10 mars 1773, il leur fut fait « par le Roi inhibition et défense de s'immiscer dans les fonctions de commissaires tant à Rennes que partout ailleurs et de percevoir aucun des émoluments attachés aux dites places ». Jusques-là les Etats avaient eu la liberté de nommer à leur gré leurs commissaires, aussi la commission intermédiaire fit les plus vives représentations pour obtenir la levée de cette interdiction et protesta contre la clause de l'arrêt relative aux émoluments, vu que le service de ses membres était absolument gratuit. Mais ce ne fut qu'après les instances réitérées des députés en cour que cette défense fut levée, le 10 septembre 1774, par l'arrêt suivant : « le Roi s'étant fait représenter au Conseil l'arrêt rendu en icelui le 10 Mars 1773, lequel, autre autres choses, en approuvant la nomination des commissaires faite par les Etats de Bretagne par leur délibération du 19 janvier précédent, en a toutefois excepté le sieur chevalier de Coué, commissaire nommé pour l'Ordre de la Noblesse dans l'évêché de Vannes, le sieur Troplong du Rumain, commissaire nommé par l'Ordre de la Noblesse dans l'évêché de Tréguier, le sieur du Vauferrier, com-

Digitized by Google

missaire nommé pour l'Ordre de la Noblesse dans l'évêché de Saint-Malo, et le sieur Eudo de la Blossais, maire de Moncontour, commissaire nommé pour l'Ordre du Tiers dans l'évêché de Saint-Brieuc, leur faisant défense de s'immiscer dans leurs fonctions de commissaires tant à Rennes que partout ailleurs et de percevoir aucun des émoluments attachés aux dites places ; et Sa Majesté, voulant bien avoir égard aux représentations qui lui ont été faites par les députés des dits Etats en faveur desdits quatre commissaires, Sa Majesté étant en son Conseil a levé et lève les défenses portées au dit arrêt du 10 mars 1773 ; permet en conséquence aux dits sieurs chevalier de Coué, Troplong du Rumain, du Vauferrier et Eudo de la Blossais de remplir les fonctions de commissaires des dits Etats ainsi qu'ils l'auraient pu faire avant le dit arrêt. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant à Versailles le 10 septembre 1774. »

En résumé, grâce à la complaisance du Tiers et d'une partie du clergé, les commissaires du Roi avaient habilement mené leur campagne dans la tenue des Etats de Bretagne de 1772 et ils pouvaient se féliciter du résultat obtenu. Aussi témoignèrent-ils leur satisfaction à ceux qu'ils avaient trouvés officieux et dociles : douze mille livres de gratifications furent partagées entre les membres les plus domestiqués du Tiers ; Monsieur de Tréverret reçut, en plus des trente mille livres votées par les Etats, une somme de trente-six mille livres, et l'intendant demanda pour lui des lettres de noblesse (1) et le cordon de Saint-Michel.

(1) Les Léon, sieurs de Tréverrret, de Kermorvan, etc, bien qu'ils aient paru en Cornouaille aux réformations et montres de 1426, 1444 et 1481, s'étaient désistés en 1668, mais ils avaient reçu des lettres d'honneur en 1727.

Digitized by Google

Peu à peu le pouvoir absolu espérait arriver ainsi à réaliser son rêve de briser l'indépendance des Etats et de les transformer en simples cours d'enregistrement ; Mais, ce faisant, le roi, en amoindrissant la Noblesse, en supprimant les libertés provinciales, en irritant les uns contre les autres les représentants des trois Ordres, détruisait toutes les forces qui pouvaient le protéger, et préparait la Révolution.

« Durant les trente années qui précédèrent le bouleversement de 1789, écrit le comte de Carné (1), la vieille terre de Bretagne gronda comme un volcan prêt à s'allumer ; ce fut dans la patrie de l'armée catholique et royale, entre le berceau de Charette et celui de Cadoudal, que commença l'explosion qui allait renverser la religion et la royauté..... On a le cœur serré en retrouvant sur les tables mortuaires de Quiberon la plupart des noms inscrits au bas des fières remontrances adressées peu d'années avant dans les Etats de Saint-Brieuc et de Morlaix à cette royauté française, qui allait périr, en étouffant la Bretagne sous le poids de son adversaire terrassé. »

(1) *Histoire des Etats de Bretagne*, par le comte de Carné.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME

Le comte Desgrées, député en Cour. — Avènement de Louis XVI au trône. — Démarches du comte Desgrées pour éclairer le roi sur la situation réelle des affaires en Bretagne. — Sa lettre à ce sujet à son cousin, M. Le Doüarain de la Touraille. — Rétablissement du Parlement de Bretagne et réhabilitation de la Chalotais. — Les Etats de 1774 félicitent le comte Desgrées de son zèle et votent en sa faveur une gratification de 30.000 ₶ et une pension de 6.000 ₶. — La duchesse de Rohan et son fils s'associent à ces éloges. — Les ministres refusent de ratifier la gratification et la pension accordées au comte Desgrées. — Attitude de celui-ci aux Etats de Rennes de 1776 — Premiers différends avec l'évêque de Rennes, Monseigneur Bareau de Girac, et le duc de Duras. — M. Beaugeard est nommé trésorier des Etats de Bretagne, le 27 octobre 1776, grâce à l'influence du comte Desgrées. — Celui-ci, réélu député en Cour, reçoit du Roi la défense de quitter la Province.

La présidence du comte Desgrées était terminée, mais une nouvelle carrière s'ouvrait à son activité. Choisi par son Ordre comme député en Cour, il alla séjourner à Versailles, et il y défendit les intérêts de la province avec tant de zèle qu'il mérita de la commission intermédiaire des félicitations publiques qui lui furent votées le 4 décembre 1774.

L'avènement au trône du roi Louis XVI, le 10 mai précédent, avait amené un peu d'apaisement dans l'ardeur de la lutte entre le gouvernement et les représentants de la Bretagne. Le jeune prince arrivait

Digitized by Google

au pouvoir avec les intentions les plus droites et les plus conciliantes ; mais ces bonnes intentions furent trop souvent réduites à l'impuissance par suite de l'influence qu'il laissa prendre à de mauvais conseillers. Il ne sut distinguer le bruit de son écho ; et il crut entendre la voix de la France quand c'étaient les Maurepas, les Calonne, les Brionne qui parlaient. Louis XVI aurait pu être grand, il préféra être bon, et il fut dupe ; il chercha la justice, et il fut victime de l'injustice ; il prépara le mal par les moyens mêmes dont il voulait faire sortir le bien ; en croyant ouvrir un sillon fertile, il creusa sa tombe ; sa douceur engendra la violence, sa bonté la barbarie, ses concessions la tyrannie ; sa crainte de voir verser quelques gouttes de sang pour sa cause fit périr des centaines de mille de Français ; pour n'avoir pas osé être un roi, il allait être un martyr.

Son esprit droit et honnête avait compris d'abord la justice des réclamations formulées par les Etats et les Parlements ; mais bientôt la calomnie s'insinua jusqu'au pied du trône ; et on parvint à faire naître dans la pensée du souverain des sentiments défavorables à la Bretagne, en y supposant des troubles imaginaires et une fermentation fictive.

C'est la religion du Roi qu'on veut surprendre : le comte Desgrées apprend ce nouveau danger ; et, bien que malade et fatigué, il part pour Versailles afin de présenter au prince sous leur vrai jour la situation et les sentiments de la Bretagne. Il nie ou rectifie les faits avancés ; et, s'offrant lui-même comme otage, il demande à être interné dans une prison jusqu'à ce que la vérité ait été reconnue. Voici ce qu'il écrit à ce sujet dans une lettre à son cousin

Digitized by Google

M. le Doüarain, vicomte de la Touraille (1), le 5 août 1774 :

« Je suis à Versailles depuis quelque temps, mon cher cousin, et j'ai rencontré dans cette ville un Irlandais, le comte Karney, qui se dit de la même famille que les Carné de Bretagne et revendique très haut cette origine..... Ayant appris que le Roi avait une lettre dans laquelle on lui marquait que, depuis que M. d'Aiguillon était ministre, il y avait beaucoup de fermentation en Bretagne ; et que le public attribuait cette lettre au duc de Fitz-James, je crus devoir en prévenir mes co-députés (2), et, en conséquence, je les priai de s'assembler le vendredi 15 juillet pour leur faire part de ces bruits. Le même jour, nous fûmes chez M. Fitz-James, et nous lui demandâmes s'il avait connaissance de ces allégations et s'il n'avait pas rendu au Roi un compte défavorable à la province. Il nous répondit « qu'il n'avait pas eu l'honneur de voir le Roi depuis quelque temps, ni de lui parler ou de lui écrire ; mais qu'il savait qu'il y avait des troubles et de la fermentation en Bretagne et qu'il en rendrait compte à Sa Majesté lorsqu'il lui parlerait de la situation de cette province. » Nous lui répondîmes « qu'il était mal instruit ; qu'il n'y avait aucun trouble ; que la pro-

(1) Pierre-Noël Gabriel Le Doüarain, vicomte de la Touraille, né au château de Lémo, en Augan, le 25 décembre 1718, fils de Thomas, chevalier, seigneur de Lémo, et de Madeleine Desgrées du Loû. Il fit comme capitaine d'infanterie toutes les campagnes de la guerre de Sept ans et se retira dans ses foyers après la paix (1763). Il épousa à Guémené-sur-Scorff, le 5 novembre 1770, Marie-Angélique Louvart de Pontigny, et mourut vers 1799, ne laissant que trois filles qui ne se marièrent pas.

(2) Ces co-députés étaient Monseigneur de Hercé, évêque de Dol ; M. de Tréverret et le comte de Robien, procureur syndic des Etats.

Digitized by Google

vince était on ne peut plus tranquille, et que nous nous en portions garants. » Il nous dit « qu'il était étonnant que nous osions assurer qu'il n'y avait pas de troubles et de fermentation en Bretagne, alors que, dans ce pays, lui, commandant de cette province, on refusait de le voir. » Nous lui répondîmes, M. de Robien et moi, que « l'on pouvait fort bien ne pas voir certaines gens sans qu'il y eût pour cela de trouble et de fermentation ; que la société et les relations étaient une affaire de goûts qui n'influait en rien sur la chose publique. » Il répliqua que « cela n'était pas dans son dictionnaire ; que tout en Bretagne était dans l'anarchie et le désordre; que chacun raisonnait à sa fantaisie , que tout le monde voulait gouverner ; qu'on se réjouissait d'un changement de ministres ; qu'on désirait publiquement l'éloignement d'un autre ; qu'on osait même désigner hautement les successeurs que l'on voulait; qu'on allait jusqu'à dire qu'un homme n'était pas capable d'occuper une place. Personne ne devait jeter les yeux sur le gouvernement, chacun ne devant s'occuper que de ce qui le regardait. Qu'il remettrait les choses dans l'ordre et dans l'état où elles devaient être. Qu'il y avait en Bretagne quatre-vingts ou cent cerveaux brûlés qu'il punirait ou qu'il ferait punir. » Nous lui dîmes que, « n'ayant pas démérité et étant sûrs que les Bretons ne feraient jamais rien contre le devoir et l'obéissance, nous ne craignions pas les punitions sous un prince aussi juste et ami des lois. Qu'ayant le plus grand intérêt à empêcher qu'on ne donnât des impressions fâcheuses contre la fidélité de la province, nous le prions de s'expliquer sur ce qu'il entendait par troubles et fermentation. » Il nous répondit vaguement. Nous lui demandâmes alors « s'il

Digitized by Google

considérait comme troubles ou fermentation le désir qu'on avait du rappel des anciens Parlements, désir que nous partagions avec toute la France sans pouvoir nous figurer que ce fût un crime de nous livrer à cette espérance. » Il nous dit avec vivacité que « c'était du persiflage ! » et il nous congédia..... »

Ainsi repoussés par Fitz-James, le comte Desgrées et ses co-députés ne se découragèrent pas, et ils virent enfin leurs efforts couronnés de succès : le Roi signa, le 27 août 1774, la levée d'exil de Mrs de la Chalotais et de Caradeuc, et autorisa, au commencement de décembre, le rétablissement de l'ancien Parlement. Ces résultats étaient dûs en partie aux efforts du comte Desgrées, auquel le comte de Robien exprima par écrit « toute l'estime qu'il avait pour sa personne et toute son admiration pour son courageux patriotisme. »

Les Etats, réunis à Rennes, du 20 décembre 1774 au 20 février 1776, sous la présidence du marquis de Sérent, tinrent aussi à devoir et à honneur de rendre un témoignage solennel au zèle du comte Desgrées, et votèrent le 20 décembre une délibération dont voici le texte : « Les Etats remercient de nouveau Messieurs les députés en Cour et leur procureur général syndic des soins qu'ils ont pris des intérêts de la province. Et, quant à ce qui regarde particulièrement M. le comte Desgrées du Loû qui a présidé l'Ordre de la Noblesse en 1772 de la façon la plus distinguée, dont, depuis, le zèle et l'activité ont fait réussir les sollicitations qu'il n'a cessé de faire pour le bien de la province, et qui s'est montré digne, si justement et à tant de titres, de l'estime publique, de l'attachement et de la reconnaissance de l'Assemblée et de tous ses concitoyens, les Etats, vu les dépenses extraordinaires et les services

Digitized by Google

distingués de M. le comte Desgrées, lui ont accordé et accordent une gratification de 30.000₶ et une pension annuelle de 6.000₶ pour l'indemniser des frais auxquels il s'est assujetti pour le service de la province. » A cette si flatteuse délibération la duchesse de Rohan et son fils le comte de Chabot (1) voulurent joindre leurs félicitations personnelles : « Monsieur, écrit la duchesse le 4 janvier 1775, j'ai bien applaudi et de bon cœur à la délibération que les Etats ont prise en votre faveur. Vous savez ce que je pense de votre zèle, votre courage et votre désintéressement : il était de toute justice que cela fut connu et récompensé. Je vous en fais mon compliment. Je le fais aussi aux Etats et je les en remercierais, si j'osais, car je trouve cela charmant à eux... Dites, je vous prie, à Mme Desgrées combien je partage son bonheur »..... Elle lui écrivit de nouveau le 12 janvier : « Vous jouissez de l'estime de nos compatriotes ; vous recevez le témoignage de leur reconnaisance, elle vous est bien due, et personne n'apprécie plus que moi combien vous la méritez.... Vous savez à quel point je suis sensible à la gloire de mes amis : c'est en cette qualité que je partage celle dont vous jouissez. Vous n'avez pas besoin à Rennes de prôneurs ; Mais, si j'y eûsse été, quel plaisir j'aurai eu à dire tout ce que je sais de flateur à votre endroit.... Un million de compliments à Mme Desgrées. Je vous souhaite à

(1) Louise-Elisabeth de la Rochefoucauld avait épousé le 20 avril 1757 Louis Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, *duc de Rohan*, lieutenant-général des armées du Roi ; et elle avait pour fils : Alexandre-Louis-Auguste, *Comte de Chabot*, lequel épousa en 1785 Anne-Louise Madeleine de Montmorency ; il joua un rôle important dans les guerres de l'Emigration et mourut en 1816. Le comte Desgrées connaissait personnellement les Rohan, dont le château de Josselin était voisin de celui du Loû.

Digitized by Google

l'un et à l'autre tout le bonheur dont la vertu devrait jouir. M. de Rohan me charge de vous assurer des mêmes sentiments.... » Le comte de Chabot ne s'exprime pas en des termes moins flatteurs : « Monsieur, écrit-il le 8 janvier, je suis infiniment touché des marques de reconnaissance et de confiance que vous venez de recevoir de la part des Etats. Je partage avec joie votre bonheur. Vous méritez les marques de l'estime de la province par les soins infatigables que vous avez donnés à ces intérêts : vous les méritez par votre zèle pour elle, qui est votre unique et constante occupation et dont j'ai été témoin. Ce qu'on a fait est très flatteur ; mais il est très juste aussi que le mérite et les talents soient récompensés » (1).

Tous ces témoignages d'estime et de reconnaissance étaient bien précieux pour le comte Desgrées ; et, quant à la gratification votée par les Etats, elle n'avait rien d'exagéré, vu tous les frais occasionnés par ses voyages et ses séjours près de la cour à Paris, à Versailles et à Compiègne. Jusques-là les votes de ce genre avaient toujours été approuvés et ratifiés par le gouvernement ; mais les ministres cette fois, inquiets de l'indépendance et de l'influence croissante du comte Desgrées, et mécontents de son attitude aux Etats, où il venait de contribuer à faire repousser la demande des commissaires du Roi de mettre en régie les Fermes de Bretagne, ordonnèrent la suppression de la délibération approbatrice des Etats et de la gratification qu'ils avaient votée. En vain la commission intermédiaire protesta contre cette radiation et écrivit le 31 octobre 1775 une lettre des

(1) Les lettres, comme les précédentes et les suivantes, existent aux archives de la famille Desgrées du Loû.

Digitized by Google

plus pressantes au contrôleur général, lui rappelant toutes les causes flatteuses qui militaient en faveur du comte Desgrées : les ministres maintinrent leur décision.

Les Etats de 1776 profitèrent d'une séance à laquelle le comte Desgrées n'assistait pas, celle du 8 octobre, pour renouveler la délibération dont la Cour avait refusé l'approbation ; et ils la maintinrent, les 11 et 12 octobre, malgré les instances de son bénéficiaire qui suppliait de la déclarer non-avenue. Il écrivit même au contrôleur général, le 9 mars 1777, après la clôture de la session, pour lui faire part de l'opposition qu'il avait faite au renouvellement de la délibération du 30 décembre 1774 : « Content de ma médiocrité, lui dit-il, je ne veux et ne demande rien. Ma seule ambition sera toujours d'être utile à ma patrie et de mériter l'estime de mes concitoyens. »

Pour la seconde fois, le conseil du Roi cassa, par arrêt du 13 janvier 1778 la délibération des Etats favorable au comte Desgrées ; et celui-ci écrivit le 19 février à la commission intermédiaire, la suppliant de « considérer ce nouveau refus comme définitif et de ne renouveler aucune demande en sa faveur aux prochaines assemblées ».

Tel était le désintéressement de ce gentilhomme breton, que cependant ses ennemis allaient accuser d'avoir, en 1769, mendié et accepté une somme de 1.500 ₶ pour trahir les intérêts de son pays !

Depuis quelque temps en effet des nuages s'amoncelaient sur la tête du comte Desgrées. Sa situation, la fermeté de son caractère, l'importance des services, qu'il avait rendus, lui avaient fait des envieux et des ennemis, qui épiaient tous ses actes et s'efforçaient de lui aliéner les esprits.

Digitized by Google

Cette animosité s'accrut encore par suite de l'indépendance et de l'autorité dont il fit preuve aux Etats de 1776.

Deux mois avant leur ouverture, le 18 juillet 1776, le duc de Duras, l'ancien commandant pour le Roi en Bretagne, avait écrit au comte Desgrées : « il lui reprochait d'avoir pris parti contre l'évêque de Rennes Mgr de Girac (1), alors tout dévoué à la Cour, dans un différend que celui-ci avait eu avec M. de Tréverret ; et il l'avertissait qu'il était déjà soupçonné de n'être pas favorable aux demandes de la Cour ». Puis, « s'autorisant, disait-il, de l'amitié qu'il lui portait, il lui conseillait de s'abstenir de toute ingérence directe dans les affaires de la province, vu que la considération même dont il jouissait attirait davantage les yeux sur lui »... Le comte Desgrées répondit le 25 août, « qu'il n'avait pu prendre parti pour ou contre l'évêque, puisque, lors du différend en question, il était en Basse-Bretagne ; et

(1) Mgr François Bareau de Girac, était né à Angoulême le 1er février 1732, et il était vicaire général de la cathédrale de cette ville quand il fut nommé, le 31 août 1766, évêque de Saint-Brieuc. Grâce à ses intrigues, il obtint, le 22 décembre 1769, le siège épiscopal de Rennes : et il fut le premier évêque qui habita l'ancien palais abbatial de Saint-Melaine réuni à la mense épiscopale en 1770. Lors de la Révolution il émigra successivement à Bruxelles, à Vienne, et à Saint-Pétersbourg. Rentré à Paris en 1801, il y mourut le 23 novembre 1820. Châteaubriand dans ses *Mémoires d'outre Tombe* le représente comme un personnage patelin, mesuré, parlant avec un léger zézaiement qui n'était pas sans grâce, et se ménageant des influences à la cour ». — M. de Calan, dans *La Bretagne sous Louis XVI*, le peint comme « un intriguant, habile à ménager la chèvre et le chou, et s'étant fait dans la province beaucoup d'ennemis par ses variations politiques ». — Et la Nouë, dans une lettre à Fontette du 7 mars 1767, le dit « un homme « insinuant et fin, souple et ambitieux, dont les femmes raffolent et auquel tout le monde donne de l'esprit. »

Digitized by Google

que, relativement aux inquiétudes que le Duc semblait vouloir lui donner en disant que la Cour avait les yeux ouverts sur lui d'une façon spéciale, il ne pouvait rien redouter, n'ayant jamais connu d'autre règle que son devoir et eu d'autre intérêt que ceux de sa province. »

La conduite du comte Desgrées aux Etats de 1776 fut d'accord avec cette fière réponse.

Une des grosses affaires de cette session était l'élection du trésorier général des Etats, charge aussi importante que délicate, qui venait être laissée vacante par la démission de M. Magon de la Lande (1), qui l'occupait depuis onze ans.

Six concurrents étaient en présence ; entre autres M. Magon de la Balue (2), appuyé par la Cour, le maréchal de Duras, Mgr de Girac, M. de Coniac d'Alineuc (3), et tous les courtisans du pouvoir, et M. Beau-

(1) *Nicolas Auguste Magon, seigneur de la Lande*, en Saint-Jouan-des-Guérets, de la Chipaudière, en Paramé, du Plessis-Bertrand, en Cancale : né en 1715, il avait épousé à Saint-Malo en 1741 Françoise-Charlotte du Locquet de Granville. Trésorier des Etats de Bretagne de 1765 à 1776, il mourut en 1793 au château de la Chipaudière, laissant un fils et deux filles : le fils, Erasme, né en 1745 fut guillotiné à Paris en 1794, laissant postérité de Mlle du Fresne de Pontbriand, entre autres Mme Besnier de la Chipaudière : les filles devinrent la marquise de Saint-Gilles, et Mme Hérault d'Éponne, mère du fameux Hérault de Séchelles, président de la Convention.

(2) *Adrien-Dominique Magon, seigneur de la Balue*, en Saint-Servan, neveu du précédent : né à Saint-Malo en 1741, fils de Jean-Baptiste Magon, le fameux banquier de Louis XVI, guillotiné en 1794, et de Perrine le Franc. Il épousa en 1785 Marie-Anne-Céleste-Félicité de Saint-Pern, dr du Bois de la Roche, en Néant, et mourut à Dinan en 1819, laissant postérité.

(3) *Pélage de Coniac*, sr d'Allineuc, né à Rennes en 1732, fils de Jean-François-Dinan, sr de Toulmen, et de Mlle de Brihac ; il fut sénéchal de Rennes de 1751 à 1774. Il mourut en 1818 laissant postérité

Digitized by Google

geard (1), soutenu par le comte Desgrées et tous les « bastionnaires ».

Le 8 octobre, les commissaires du Roi prévinrent les candidats que celui qui serait élu aurait, avant d'être agréé par le Roi, à verser un cautionnement de deux millions. Cette garantie était fort sage, le trésorier des Etats ayant à gérer un budget s'élevant annuellement

de Monique-Madeleine Thierry de la Prévalaye. « Après avoir été l'un des plus ardents partisans du duc d'Aiguillon, il l'abandonna de suite après sa disgrâce pour se ranger du côté de son successeur, et il réussit à étonner la Bretagne entière par son ingratitude. » (*La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, par Marion, p. 522, et Arch. Nat. H. 278.

(1) *Pierre-Marin Beaugeard*, sr de la Salmonais et de la Villesno, en Saint-Servan, né dans cette ville en 1727, fils de Pierre B., armateur et négociant à Saint-Malo, et de Nicole Rouxel ; il fut quelques mois secrétaire du roi à Clermont-Ferrand, puis, à la mort de son père, en 1746, il revint à Saint-Malo continuer son métier d'armateur. Il y épousa le 28 avril 1750 Marguerite-Joséphine Avice. Pendant la Guerre de Sept ans, il arma sept navires pour la course, dont « l'Emmanuel d'Aiguillon » et « le Saint Florentin » : à la paix il arma encore sept navires marchands : « le duc de Duras. » « le duc de Penthièvre. » « le duc de Castries, » « le duc de Luynes » « le maréchal de Broglie », « le Beaumont » et « la Sainte-Anne ». Lors de la disette des grains survenue en 1770, il n'hésita pas à sacrifier une partie de sa fortune, : et, en même temps que MM. Blaise de Maisonneuve et Robert de la Mennais, il fit venir à ses frais plusieurs chargements de blé qu'il distribua presque gratuitement aux pauvres. En récompense, ces Messieurs reçurent des lettres d'anoblissement, lui, en 1777, et M. de la Mennais en 1785 ; M. Blaise refusa, disant que tous les bourgeois de Saint-Malo étaient nobles de par le roi. Nommé Trésorier Général des Etats de Bretagne le 30 octobre 1776, M. Beaugeard occupa ce poste jusqu'à la Révolution. Il ne put alors échapper à la ruine totale de sa fortune qu'en se faisant passer pour fou en 1792. Il mourut en 1793, laissant cinq enfants, deux fils et trois filles : 1° Jeanne Mélanie B., baptisé à Saint-Malo le 23 mars 1751, qui y épousa le 3 mars 1767 Isaïe le Det, écuyer, sgr de Segray, et y mourut le 3 décembre 1784 (son portrait, ainsi que celui de son frère Julien, existe au château de Lemo, en Augan) ; 2° Marie-Perrine-

Digitized by Google

à plus de quinze millions (1). Mais, comme cette mesure était presque une innovation, vu que jusques-là le cautionnement exigé n'était que de trente mille livres, elle fut mal interprétée par l'assemblée qui déclara que cette disposition était une atteinte à sa liberté et en demanda le retrait. Le ministre d'Etat, M. Amelot, répondit que « le Roi entendait maintenir ce cautionnement pour la sûreté commune de la province et de l'Etat ». Enfin, après diverses délibérations les Etats acceptèrent le 27 octobre, d'accord avec les commissaires, de fixer 1.900.000 le cautionnement exigé, et, le 30 octobre, l'assemblée élut M. Beaugeard trésorier général de Bretagne.

Marguerite Nicole B., baptisée à Saint-Malo le 30 août 1752, y épousa 1° Le 27 juin 1769, Mathurin Boschat sr du Vaugaillard, mort le 26 janvier 1770; 2° le 22 juillet 1771, Jean-Marie Le Doüarain, chevalier sgr de Lemo, neveu du comte Desgrées, dont postérité ; 3° Julien B., baptisé à Saint-Malo en 1754, secrétaire des commandements de la Reine en 1786 guillotiné à Paris en 1793 : 4° Nicolas-Joseph B., né à Saint-Malo le 18 avril 1755, secrétaire de S. A. R. la duchesse d'Angoulême et officier de la garde du roi, qui épousa à Paris en 1780 Marie-Jeanne-Catherine d'Hugues ; il fut nommé le 10 décembre 1814 capitaine de l'Armée Royale de Bretagne, « en considération du courage héroïque qu'il avait montré en se présentant le sabre à la main devant les troupes qui conduisaient le roi Louis XVI à l'échafaud et les invitant à le seconder pour l'arracher à ses bourreaux : trait admirable dont aucun ne peut produire l'équivalent. » (Lettres sous forme de brevet, signées du mis de la Bouëssière, lieutenant général des armées royales de l'Ouest) ; 5° Nicole-Guillemette-Claudine B., baptisée à Saint-Malo le 26 février 1757, qui épousa vers 1772 Joseph-François-Marie le Provost, chevalier sgr de la Voltais, dont postérité. — Les Beaugeard, de Saint-Malo, reçurent pour armes en 1777 : *de geules au chevron d'argent, accompagné de douze mouchetures de contre hermine d'or, posées par quatre en forme de trois croix, deux en chef et une en pointe.*

(1) Le trésorier des Etats avait trois bureaux : l'un à Rennes, l'autre à Nantes et le dernier à Paris. Il recevait annuellement cent mille livres d'appointements fixes.

Digitized by Google

Ce choix était sous tous rapports heureux pour la province ; mais le gouvernement fut mécontent de cette nouvelle preuve d'indépendance des Etats ; Mgr de Girac, d'accord avec le maréchal de Duras, ne pardonna pas au comte Desgrées d'avoir fait échouer son favori ; et, grâce à ses démarches et à celle de ses partisans, le comte Desgrées, qui avait été réélu par les Etats, le 27 décembre 1776, trois jours avant leur clôture, député en cour avec Mgr de Saint Luc, évêque de Quimper, et M. Juguet, de Montfort, reçut du Roi la défense de partir.

En même temps qu'on le représentait à la cour comme un chef de parti hostile et dangereux, on essaya de déshonorer aux yeux de ses concitoyens l'ancien président de la Noblesse aux Etats de 1772, en l'accusant d'avoir trahi les intérêts de sa province en recevant du duc de Duras aux Etats de Saint-Brieuc quinze-cents livres pour faire passer la délibération du 5 mars.

Nous avons dit plus haut ce qu'était cette délibération; voyons maintenant comment se propagea cette calomnie.

(A suivre.) Comte de Bellevue.

Digitized by Google

NUPTIALIA

A MA SŒUR MARTHE LE BERRE.

Ober a reaz (Herodez) meûr a c'houlen outhan mez Jesuz na respountaz nêtra dez han.

An Aviel santel hervez Lukaz 23-9.

Sur le pont du Tyropaeon, et dominant l'Agora du Xysthus, veillait Ab Ganor appuyé sur sa longue épée gauloise. Son regard plongeait de ces hauteurs sur les places et les rues de la Cité Sainte, où grouillait un fourmillement de peuples et de bêtes de somme. Il voyait se presser les riches marchands de Tyr et de Sidon montés sur des dromadaires caparaçonnés de pourpre et bridés de cuirs fauves semés d'arabesques, les graves alexandrins, dont le manteau noir annonçait l'orgueil philosophique, la foule des juifs, des prosélytes, des judaïsants de Syrie et d'Egypte, se hâtant en des convois de chameaux, d'ânes et de chevaux vers le faubourg d'Ophel. Aux portes ils se bousculaient afin de sortir au plus vite de l'enceinte. Qui dresserait le premier ses tentes dans la vallée du Kédrôn? Qui aurait la meilleure place?

Cette foule chamarrée, charmait ses yeux naïfs de

Digitized by Google

Celte amateur de couleurs voyantes et bigarrées. Il se pencha sur le parapet, scrutant les mystères de cette tourbe qui ondulait sous ses yeux. Vraiment il ne regretta pas à ce moment l'heure de garde qu'il devait passer sur le Tyropaeon : des détails surtout l'amusèrent. Il vit deux Galiléens à la tête rase, foulés aux pieds d'un dromadaire. Il prêta une oreille attentive aux insultes que prodiguèrent au Syrien qui chevauchait l'animal, chargé en outre d'un lourd bagage, les deux victimes de l'accident : « Chien d'infidèle ! homme sans entrailles ! clamaient-ils en un patois mélangé de syriaque et de galiléen. Et l'étranger, peu soucieux d'en entendre davantage, hâta sa monture. Alors ce fut un redoublement d'invectives. « Que viens-tu faire ici, adorateur de la pierre noire, eunuque, androgyne ? A leurs paroles véhémentes, accoururent d'autres Galiléens. Plusieurs déjà saisissaient, qui des cailloux, qui de la fiente desséchée, lorsque le Syrien, les ayant appelés païens et vermine de Galilée en réponse au flot d'injures qui s'échappaient de leurs lèvres, ajouta d'un air méprisant : « Que peut-il d'ailleurs venir de bon de la Galilée ? des imposteurs comme ce Nazaréen ! »

Ces mots mirent au comble la fureur des assaillants. L'un d'eux tira son épée et l'enfonça dans le ventre du chameau. L'animal tomba répandant dans la poussière ses longues entrailles. Son maître, les caisses chargées de tapis, les parfums précieux destinés au temple, roulèrent côte à côte. Le Syrien ne pût retenir un blasphème. Déjà des compatriotes à lui accouraient pour le venger. Mais les Galiléens, qui n'étaient pas en nombre, se perdirent dans la foule, se réjouissant du résultat de l'accident.

Ab Ganor du haut du Tyropaeon partagea leur joie.

Digitized by Google

Comme tous les barbares d'ailleurs, il détestait encore plus les Orientaux que les Romains. Il les méprisait aussi pour leurs mœurs efféminées, leur amour du bien-être, leur orgueil surtout à ces Juifs qui considéraient les autres hommes comme des chiens. Dans ce mépris, il enveloppait les peuples d'alentour : Syriens, Arabes, habitants du Liban. A son dédain n'échappaient pas non plus ces Egyptiens et ces Grecs d'Alexandrie, Grecs à moitié Juifs, mêlant le culte de Zeus et les mystères riants de l'Hellade avec le culte de Iaveh. Un seul peuple, dans cette tourbe accourue de toute part, inspirait à ce fils de l'Armorique une sympathie qu'il ne s'avouait pas. C'étaient ces Galiléens méprisés des autres Juifs, à cause du peu de ferveur qu'ils apportaient au culte du Dieu d'Israël. Heureux habitants des bords du lac de Génézareth, ils étaient si peu fanatiques qu'ils toléraient chez eux toutes les sectes et toutes les religions, pourvu qu'on les laissât en paix, adorer Iaveh. Fils d'une race inconnue, qui s'était à la longue fusionnée avec des Assyriens et des Juifs, ils gardaient encore les traces d'une origine étrangère. Ce Nazaréen, qu'Ab Ganor avait vu prêcher sur les places publiques, lui rappelait, par le type de la physionomie, ces Celtes blonds de Bretagne qui, dans sa petite enfance, vinrent, lors de l'insurrection des Curiosolites, porter à leurs frères d'Arvor le secours de leurs bras et de leurs longues épées.

Souvent, lorsque son service ne le retenait pas auprès du tétrarque Hérodès-Antipas, il allait par les rues du Ptolémaïs, résidence ordinaire du prince iduméen. Parfois des rires le secouaient aux disputes des matelots sur le port. Même il entrait avec eux dans les tavernes fraîches pour y boire le vin de Tyr auquel se mêlent

Digitized by Google

le miel et les épices. Tous, il est vrai, ne vidaient pas les coupes d'argile, et plusieurs détournaient la tête à la vue de l'amphore ventrue, dont le goulot s'auréole de roses de Jéricho. Disciples de ce Jean qui, vêtu d'une tunique tissée en poils de chameau, baptisait dans le Jourdain, à son exemple ils s'abstenaient de vin.

Et s'ils suivaient Ab Ganor dans les tavernes fraîches, c'est qu'ils aimaient à l'entendre conter des souvenirs douloureux pour leurs cœurs de disciples, et d'autant plus chers. N'avait-il pas vu, ce Gaulois, un jour qu'il était de garde à Machéronte, dans la salle du festin, la tête de Jean présentée à Salomé, fille d'Hérodiade, en un bassin d'argent ? Deux ans s'étaient écoulés depuis ce drame sanglant, dont son esprit tranquille de Celte calme et généreux n'avait pu comprendre la nécessité. Quel plaisir pour un roi de trancher la tête à un homme qu'il prétend aimer, et cela, pour plaire à une femme sanguinaire, dont la fille vêtue en almée, danse devant les convives, la danse d'Arabie, qui agite en un rythme tantôt lent et voluptueux, tantôt rapide et saccadé le ventre de la danseuse ? La folie du sang suit-elle donc de si près le désir lascif qu'éveillent en une âme royale ces bracelets qui tombent, ces chaînettes qui se détachent des bras blancs, ces sequins qui s'envolent, ce corps enfin de jeune femme apparaissant peu à peu dans le tourbillon des mousselines qui le dévêtent ?

Bien que cent fois ils eussent entendu ces détails, les Joannites aimaient à les faire répéter à leur ami barbare. Ils l'interrogeaient avec des sons craintifs de la voix, tout bas, épiant autour d'eux de peur qu'un émissaire d'Antipas ne les dénonçât à ce tyran devant qui ils tremblaient. Mais le despote tremblait plus encore devant sa garde de Francs et de Gaulois. Son âme servile les

Digitized by Google

ménageait presqu'autant que les représentants de Rome dont le procurateur n'entendait pas raillerie. Aussi Ab Ganor, supérieur aux craintes de ses amis, confiant dans la prééminence de sa race, blâmait tout haut des crimes comme celui de Machéronte. Il savait que l'Iduméen comptait avec sa garde et qu'il ne songeait point à punir les excès de langage des Barbares, dont les piques et les framées étayaient son trône. Peu confiant dans les espérances de ses amis Ab Ganor se moquait agréablement du désir qu'ils manifestaient en toute occasion de voir enfin la Galilée donner un prophète à la nation juive, afin que les peuples ne se moquassent plus d'eux disant : « Peut-il sortir un prophète de Galilée ? »

Et comme un jour, revenant à leur thème favori, l'un d'eux, Esdras le pilote, se consolait de la mort de Jean, parce que Jésus de Nazareth allait maintenant par la Judée, la Galilée et la Pérée, semant les miracles, prêchant le royaume de Dieu qui est aussi celui d'Israël, Ab Ganor, branlant la tête d'un air de doute l'interrompit soudain :

« Mais qu'appelez-vous donc un prophète ? »

— « Nous appelons prophète celui qui enseigne les « voies du royaume de Dieu, prêche sa doctrine et « annonce les destinées d'Israël. »

— « Les prophètes chantent-ils aussi sur la harpe « les louanges d'Ior et d'Hésus, dieu des combats ? « Voilent-ils sous de sublimes allégories les saintes « doctrines des Druides ? »

— « Je ne connais, répartit Esdras, ni Ior, ni « Hésus, qui sont sans doute les dieux de ta nation. « Mais nous eûmes, parmi bien d'autres, David, notre « roi, qui chantait sur la harpe les louanges d'Iaveh.

Digitized by Google

« Jadis Déborah mena au combat les enfants d'Israël,
« au milieu du bruit des trompettes, des kithares et
« des kinnors. »

— « Apaissent-ils aussi les orages de l'océan ? » re-
« partit le Celte curieux. »

— « Jésus de Nazareth, qui descend de ce David,
« joueur de harpe, apaisa les flots irrités, et Simon Bar-
« Jonah, pêcheur du lac de Génézareth, son disciple,
« me narra ce qu'il fit pour calmer une tempête en
« laquelle ils pensèrent périr : au simple geste de sa
« droite ! J'ignore également, ô étranger, ce que sont
« ces hommes que tu nommes druides, et qui voilent
« la doctrine sous d'ingénieuses fictions. Mais ce Jésus,
« je l'entends souvent conter de sublimes histoires qui
« avaient toutes un sens caché, et nous disions que
« c'était la parole de Dieu ! »

— « C'est étrange, murmura Ab Ganor ; sur les rives
« lointaines qui m'ont vu naître, j'ai vu des femmes
« vêtues de blanches tuniques, des hommes portant des
« robes blanches ou bleues. Leur tête est ceinte d'une
« couronne de chênes. Jetant au milieu des flots la
« branche du gui ou le rameau du sélage, ils com-
« mandent aux flots, et l'orage est vaincu ! »

Depuis cette conversation l'esprit du guerrier restait rêveur. Lorsqu'il voyait paraître, dans la foule avide de sa parole, le blond Galiléen, Ab Ganor se pressait aussi parmi ses auditeurs, et les paroles de Jésus évoquaient en son âme d'étranges souvenirs. C'était comme un choc de paroles déjà entendues dans le lointain de sa jeunesse, alors qu'enfant il écoutait avec les fils des chefs rangés autour du dolmen sacré, le soir, en face de l'océan les enseignements des druides. Le soleil, reflet de l'immortelle beauté d'Ior, disparaissait à l'ho-

Digitized by Google

rizon de cette grande nappe d'eau, au-delà de laquelle était le pays des âmes, et, lentement avec calme, il se couchait dans l'abîme. Avec calme aussi, la doctrine pacifique des *Triades* descendait dans l'âme du jeune guerrier, évoquant en son esprit la bonté d'Ior, père des hommes et des génies qui président aux éléments. Ior avait créé le monde pour qu'il fût heureux et bon, et qu'un jour les fils des hommes atteignissent sans peine les joies sublimes du *Gwenved*, et voici qu'Ab Ganor trouvait les mêmes paroles dans la bouche du Nazaréen. Lui aussi parlait de miséricorde, de paix, de pardon, du Père céleste qui promet à tout homme de bonne volonté le Royaume des Cieux. Aussi, lorsqu'on faisait entrevoir dans les paroles du Prophète des espérances de résurrection pour le royaume terrestre d'Israël, pouvait-il, mieux que personne, attester à ces Juifs tout matériels qu'ils se trompaient. Ne savait-il pas mieux qu'eux ce qu'étaient ce royaume et ce père céleste. Ce n'était pas d'Iaveh, le dieu féroce et jaloux tel qu'ils l'entendaient avec leur esprit grossier, que parlait le Nazaréen. C'était de son Dieu à lui, de ce Dieu qui reçoit au *Gwenved* les bons guerriers et les hommes justes, et ne les oublie pas dans le vague mélancolique d'un *Schéol* !

Parfois aussi, négligeant les disputes rituelles et les ambitions galiléennes, il fréquentait la maison d'un pharisien de Ptolémaïs, Thadéus. Bien qu'en dehors de sa maison, et aussi lorsqu'il paraissait à la synagogue de la petite ville, Thadeus prit un visage austère, un maintien raidi, des yeux agrandis par le « kohl », bien que sa robe fût bordée de phyllactères avec des inscriptions saintes, bien qu'il en entourât même son front, c'était dans son intérieur un homme d'agréable com-

Digitized by Google

merce, n'ayant rien de l'orgueil pharisaïque. Son logis lui était d'autant plus agréable qu'il y trouvait les soins de son épouse Bethsabée, femme de grand entendement. Il se plaisait à la comparer à la femme forte des livres saints. Le peuple pouvait le prendre pour un jeûneur, mais dès longtemps il avait embrassé les mœurs romaines. Si certaines viandes ne figuraient pas sur sa table bien servie, c'est qu'il ne voulait pas qu'un indiscret, ou un ami peu sûr, allât par la cité et même jusqu'en Jérusalem apprendre au peuple et aux *sopherim* (étudiants) que le zélote Thadeus n'observait pas ce qu'il enseignait. Ne commentait-il pas en effet dans un sens rigoriste la Mishna et les prophètes, lorsque, commodément assis dans la chaire de la synagogue, il voyait se presser tout autour les foules avides de sa parole ? Sa science était grande, ses richesses et son nom illustres parmi ses frères ! On ne lui connaissait ni ennemis, ni envieux.

Cependant le luxe qu'il déployait était vu de tous, mais c'était un luxe auquel on s'accoutumait : bains chauds ou tièdes, trépidaria ou frigidaria, esclaves syriaques ou éthiopiens, aux mains chargés d'onguents, de baumes, de pierres ponces pour amollir la peau, rien n'était absent du riche logis de la voie Asmonéenne.

Et comme il versait aux pauvres la dîme de son revenu qui était considérable, qu'il ne refusait ni le blé, ni l'huile à l'indigent, ni l'obole aux mendiants de la synagogue, nul ne protestait lorsqu'on le voyait, sans crainte de souillures, admettre à sa table les *gentils* romains ou barbares qui fréquentaient la cour iduméenne ou l'entourage du procurateur à Césarée.

Bien qu'il n'eût pas l'espoir de voir le casque d'argent du centurion orner sa tête chevelue. Ab Ganor

Digitized by Google

était de ceux-là qui franchissaient volontiers le seuil de Thadeus. Jamais, en effet, il ne voulût s'astreindre à lire ou à tracer, sur les tablettes de cire ou d'argile, les caractères grecs, syriens ou latins, et ainsi il demeurait simple mercenaire.

Si Thadeus le recevait, ce n'était donc pas l'illustration présente du Gaulois qui en était cause, non plus que les couronnes murales ou obsidionales qu'il avait gagnées au prix du sang. Le pharisien avait seulement appris de Claudia Procla, femme de Pontius Pilatus, chevalier romain et procurateur de Judée, que ce barbare était fils d'un chef au collier d'or. Ceux de sa nation donnaient à ces princes le nom de *Konnan*. Malgré sa naissance illustre, la nécessité pesante l'avait ravi à son peuple dès l'âge de quinze ans. Emmené comme otage à la ville par un Claudius, vainqueur en Armorique d'une insurrection fomentée par un de ces druides Vénètes, réfugiés depuis de longues années dans les autres tribus, il avait trouvé grâce devant Claudius, oncle de la femme même du procurateur. Comme il était prisonnier de guerre, Claudius et la ville l'affranchirent quand il fût en âge de l'être.

Alors, ne pouvant retourner en Armorique, il s'attacha à cette gens Claudia, non parce qu'elle se trouvait tout près du trône impérial, mais par un sentiment de reconnaissance. Plus particulièrement, il devint le client de Claudia Procla la narbonnaise, la nièce de son vainqueur, et bien qu'il détestât l'Orient, il la suivit lorsqu'elle vint en Judée, à la suite de son époux. Vers ce temps-là, la loi Oppia, défendant aux femmes des procurateurs de les accompagner en leur gouvernement, fut abrogée par le Sénat, et César vit dans cet acte des Pères conscrits, qu'ils avaient observé ses volontés.

Digitized by Google

Mais Ab Ganor sentait son âme solitaire au milieu des Syriens et des Arabes qui composaient la garde de Pontius. Nul n'était digne de comprendre le cœur qui battait sous la cuirasse d'airain. Alors, il demanda à Claudia qu'elle voulût bien le laisser s'engager parmi les mercenaires barbares d'Hérodès-Antipas, et là il retrouva des compatriotes, sans être trop loin de sa protectrice.

Claudia parla pour lui à l'Iduméen. Le despote voulut qu'il remplît, autour des tables et aussi dans les celliers où abondent les vins, les fonctions d'échanson. Le pain que des esclaves fabriquent tournant autour des meules grinçantes, et que des Ethiopiens à la poitrine noire et velue pétrissent en des arches profondes avec des soupirs rauques, eût semblé meilleur au tétraque, si Ab Ganor lui eût présenté sa part en des corbeilles de jonc doré.

Le Celte préféra son indépendance à ce servage déguisé. L'épée gauloise plut au mercenaire, et il dédaigna les tuniques de byssos et de lin.

Aussi Thadeus le reçut volontiers en sa maison, et souvent le soir dans le palais du riche sanhédrite la cuirasse d'airain et les braies gauloises s'encadrèrent dans le triclinium sur les lits de pourpre entre les toges romaines des curiales et les robes brodées de phyllactères.

(A suivre.)

LÉON LE BERRE,
Ab Alor.

Digitized by Google

LES

PARDONS & PÈLERINAGES

DU PAYS DE

LANNION ET TRÉGUIER[1]

XVI

La Roche-Derrien possède dans sa campagne une petite chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié ; elle fut construite, dit-on, en mémoire de la bataille de 1347 et l'on montre à côté un if portant encore le nom d'If de Charles de Blois et rappelant l'endroit où ce pieux et valeureux prince fut fait prisonnier. Ce modeste sanctuaire demeure l'objet d'assez nombreux pèlerinages.

A quelques lieues au sud de la Roche-Derrien s'élève dominant tous les alentours la chapelle de Notre-Dame de Confort en la paroisse de Berhet. C'est un lieu célèbre de dévotion. Comme l'indique son nom ce sanctuaire appelle à lui les malheureux qui viennent y chercher quelque consolation ; ce que rappelle d'ailleurs l'inscription gravée près de l'autel : *Pour tous vos maux en ce lieu aurez confort.*

Commencée en 1523 par Jean du Perrier, seigneur de Coatconian en Berhet, et terminée en 1537, la chapelle de Confort fut consacrée en septembre 1549. C'est un édifice rectangulaire dont le chevet renferme une merveilleuse rose de style flamboyant. Les autres fenêtres semblent former au nord de grosses larmes contournées

(1) Voyez la *Revue* de septembre.

Digitized by Google

dans leur tympan, tandis qu'au midi elles présentent des fleurs de lys; nous verrons à l'instant l'explication de cette originale ornementation.

Un grand luxe de décoration distingue cette chapelle : porche, contreforts, frises extérieures et intérieures, tout est couvert de sculptures que nous regrettons de ne pouvoir décrire. Entre choses singulières on remarque sur l'une de ces frises une femme d'un orgueilleux embonpoint, pieds et poings liés, tournant sur elle-même ; quand elle se présente au retour ce n'est plus qu'un maigre squelette. On veut y voir l'image de la transformation qui, selon quelques vieux Bretons à l'esprit chagrin, attendait la Bretagne après son union à la France, et c'est pourquoi les larmes correspondent aux fleurs de lys dans le tympan des fenêtres.

L'autel couvert du blason des sires du Perrier est orné d'un retable sculpté de la renaissance. Au-dessus de ce retable un groupe en haut relief représente l'Annonciation de la plus singulière façon : Marie, à genoux sur un prie-Dieu, a les traits et le costume de la duchesse Anne de Bretagne ; devant elle l'ange Gabriel porte le manteau royal, la robe, les cheveux longs et bouclés du roi de France Charles VIII et, chose incroyable mais parfaitement exacte, au lieu du lys symbolique, il présente à la Vierge... une quenouille. C'est toujours la même allusion malveillante à l'union de la Bretagne à la France. Et comme si on avait craint de n'être pas compris, au-dessous de ces figures brille un écusson aux armes du roi de France.

Il est bien regrettable qu'on ait fait disparaître de cette jolie chapelle le jubé, qui séparait jadis le chœur de la nef, et la Roue-Sainte, symbole de l'instabilité des choses humaines. C'était une roue dont le cercle exté-

Digitized by Google

rieur se trouvait garni de clochettes ; on la mettait en mouvement pendant certaines parties de la messe, et les pèlerins aimaient à la faire tourner quand ils visitaient le sanctuaire ; représentation de la vie agitée de l'homme, elle portait ailleurs le nom de Roue de fortune et plusieurs autres chapelles de Basse-Bretagne en possèdent encore.

Dès le XVIe siècle le pardon de Notre-Dame de Confort se célébrait le dernier dimanche de septembre.

Les souverains Pontifes lui ont accordé de nombreuses indulgences. Aussi ce pardon, sans offrir de particularités bien saillantes, attire-t-il néanmoins une grande affluence de pèlerins. Tant d'âmes en ce monde ont besoin d'être consolées et soutenues par Celle qui reconforte les affligés.

XVII

La paroisse de Perros-Guirec est pleine de curiosités : sur le granit de sa vieille église romane on trouve sculptée l'unique représentation en Bretagne du roi Arthur combattant avec l'aide de saint Efflam. Au milieu des invraisemblables blocs de pierre du village de Ploumanach, sur un rocher battu par les flots de la mer se dresse un curieux édicule du XIe siècle, abritant la statue de saint Gwenvrock ou Kirech qui a laissé son nom à Perros-Guirec. Ce bon moine y reçoit de fréquents hommages de la part des gens du pays, particulièrement des jeunes filles qui soupirent après le mariage ; elles jettent une épingle aux pieds du Saint et, si cette épingle y reste fiché, c'est un augure des plus favo-

Digitized by Google

rables. Or la puissance de saint Kirech est grande, car sa statue est constamment criblée d'épingles.

Mais la merveille religieuse de Perros-Guirec c'est Notre-Dame de la Clarté dont le pardon est des plus suivis.

Cette chapelle fut bâtie en 1445 sur une haute falaise, dominant Ploumanach et toute la côte voisine ; d'après la tradition elle fut construite par un capitaine de navire qui se voyant en péril de mort, par suite d'une tempête, fit vœu d'élever un sanctuaire à la Sainte Vierge s'il pouvait aborder sain et sauf ; la tempête se calma et une lumière surnaturelle, paraissant au-dessus des falaises, lui permit de se diriger vers la terre et d'y aborder.

Notre-Dame de la Clarté renferme de grandes beautés architecturales dans les détails de sa construction ; nous ne pouvons nous y arrêter et nous mentionnerons seulement ses deux porches couverts de sculptures et sa haute tour que surmonte une élégante flèche en granit rose. N'oublions pas aussi sa maîtresse vitre du chevet, étincelante d'armoiries anciennes.

Le pardon de Notre-Dame de la Clarté se célèbre avec grande solennité à la fête de l'Assomption. Ce jour-là tout le clergé de Perros-Guirec vient à la Clarté chanter la grand'messe et les vêpres ; d'autres prêtres des environs se joignent à lui pour aider à entendre les confessions de nombreux pèlerins. On accourt, en effet, de fort loin au pardon de Notre-Dame ; les aveugles et tous ceux qui souffrent des yeux et que menace la cécité s'y rendent avec empressement, pour demander à Dieu, par l'intercession de la Vierge de la Clarté, la guérison de leurs misères.

De bonne heure la chapelle est pleine de fidèles, et

Digitized by Google

de pieux pèlerins accrochent tout autour de l'édifice, à l'extérieur, des cordons de bougies en cire qui lui font une double et triple ceinture. On sait que cet usage est très ancien en Bretagne ; dans le beau poème de Lez-Breiz ne voit-on pas au moyen-âge le chevalier breton s'agenouiller dans une église et faire cette promesse à sa sainte patronne :

« Si je reviens au pays natal je vous ferai un présent : je vous ferai présent d'un cordon de cire qui fera trois fois le tour de vos murs,

Et trois fois le tour de votre église, et trois fois le tour de votre cimetière, et trois fois le tour de votre terre, arrivé chez moi (1). »

Quand le pardon est terminé on recueille ces longues bougies dont la cire est vendue au profit de la chapelle.

Les pèlerins de la Clarté ont coutume de recueillir sur le rivage voisin les coquilles de patelles rejetées par la mer ; ils les emportent et les conservent comme souvenir de leur voyage (2).

Sur tout le promontoire qu'occupe la chapelle de Notre-Dame de la Clarté se répand la foule. Assis sur le gazon ou sur les bancs de pierre de l'enceinte sacrée, à l'ombre des grands châtaigners, les vrais pèlerins se tiennent immobiles leur chapelet à la main. Mais un peu plus loin s'étalent les cuisines en plein air où rôtissent poissons et saucisses, se dressent des tentes pleines de buveurs bruyants. Ajoutez-y les mendiants éclopés qui fourmillent, montrant sur une charrette ou sur une poignée de paille leurs plaies répugnantes, psalmodiant ou plutôt hurlant des prières et de violents appels à la

(1) Hersart de la Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, I, 143.
(2) *Revue des Traditions populaires*, III, 105.

Digitized by Google

charité des fidèles : voilà le côté pittoresque, mais fâcheux de toutes ces grandes assemblées populaires ; ce qui se passe le 15 août à Notre-Dame de la Clarté se retrouve dans la plupart des grands pardons de campagne. La charité chrétienne le souffre patiemment parce que les pauvres sont les amis de Dieu.

XVIII

Au nombre des chapelles que renferme la paroisse de Pleumeur-Bodou se trouve celle de Saint-Samson, édifice du XVIe siècle construit en grand appareil avec un joli campanile percé de trois baies et surmonté d'une flèche octogonale. A l'intérieur est une belle maîtresse-vitre de style flamboyant. A côté est la fontaine de Saint-Samson aux eaux de laquelle les pèlerins viennent demander la guérison de leurs membres endoloris. Ils ont aussi grande confiance en la vertu d'une antique croix surmontant un menhir placé près la porte de la chapelle, et contre lequel ils viennent frotter leurs membres malades pour en obtenir guérison. Entre le bourg de Pleumeur et cette chapelle se dresse encore un gros rocher sur lequel paraît une excavation que les gens du lieu nomment le Lit de saint Samson, car la tradition locale est que le saint évêque de Dol séjourna quelque temps dans ces parages. Aussi la confiance est-elle grande à Pleumeur-Bodou envers saint Samson et son pardon est-il très fréquenté.

Digitized by Google

XIX

La paroisse de Trébeurden possède deux chapelles dont les pardons sont fort suivis : Notre-Dame de Kergonnau et Notre-Dame de Penvern.

La première dédiée à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle est un édifice du XVIe siècle ; attenant au sanctuaire se trouve une fontaine monumentale datée de 1696.

« D'après ce qui se trouve rapporté dans un cantique breton *Gwerz an Itrôn Varia a Quelou Mad*, l'église primitive de Bonne-Nouvelle aurait été bâtie par ordre de Jean IV, après la bataille d'Auray et en mémoire de la nouvelle qu'on lui aurait tôt apportée qu'il était reconnu duc de Basse-Bretagne. Le cantique ajoute qu'il vint poser la première pierre, accompagné de Jeanne de Navarre, son épouse, et en présence de sept évêques. Il dit que plus tard Anne de Bretagne envoya de Rennes à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle trois ornements d'or et d'argent, son manteau royal et sa couronne de duchesse. Il raconte ensuite les miracles opérés par la Vierge : elle fit notamment cesser subitement dans la paroisse de Trébeurden les effets de cette peste affreuse qui en 1632 désola la Basse-Bretagne.

« Le cantique qui a trente-deux strophes et que pour ce motif nous ne transcrivons pas ici, finit par souhaiter aux fidèles le paradis et par l'avertissement que le pardon de Bonne-Nouvelle a lieu au mois d'août, le dimanche après l'Assomption et qu'il peut être pour eux une source de grâces et d'indulgences (1). »

(1) Habasque, *Annuaire des Côtes du Nord*, 1843, p. 200.

Digitized by Google

La seconde chapelle de Trébeurden, Notre-Dame de Penvern présente dans sa construction quelques parties remontant au XIVe siècle.

« L'histoire de cette chapelle se trouve aussi dans un cantique en quarante-quatre couplets, qui a pour titre *Gwers an Itrôn Varia a Penvern*. Voici comme elle y est rapportée, nous traduisons en abrégeant :

« Une bergère de la paroisse de Trébeurden, dont tous les membres étaient contournés, aperçut non loin d'une source sur les limites de la paroisse de Pleumeur-Bodou, une image de la Vierge devant laquelle elle s'inclina humblement, demandant par l'intercession de la mère de notre Divin Sauveur la guérison de ses infirmités; sa prière fut agréable au Seigneur et ses membres redressés reprirent à l'instant leur force et leur souplesse.

« Frappés de ce prodige, les habitants de Trébeurden élevèrent un oratoire à la sainte Vierge et y placèrent la bienheureuse image.

« D'autres miracles s'opérèrent en ce lieu : des malades y recouvrèrent la santé, des sourds entendirent, des boiteux marchèrent droit, et des aveugles virent la lumière. Des pèlerins y affluèrent de toutes parts et trois ans après, on construisit une chapelle du produit des offrandes. Le cantique fait remonter l'érection de la chapelle à l'an 1300, et il fait honneur de sa construction aux habitants de Pleumeur et à ceux de Trébeurden.

« Le pardon de la chapelle, toujours d'après le cantique, a lieu le dimanche le plus rapproché de l'Ascension. Mais, ajoute le *gwers*, ce ne sont pas seulement les hommes qui éprouvent les bienfaits de la Vierge de Penvern ; les bêtes même sont l'objet de sa protection, souvent elle a rendu à la santé des animaux malades,

Digitized by Google

ou fait ramener à leurs propriétaires des bêtes égarées ou tombées dans des précipices.

« La Vierge de Penvern est encore la protectrice des matelots, et nombre de navires en péril lui ont dû leur salut. Le *gwers* finit en rapportant l'histoire de deux jeunes gens de la paroisse, qui pendant l'un des combats livrés sous la République, voyant les Français tomber par milliers, adressèrent une fervente prière à Notre-Dame de Penvern et durent la vie à son intercession (1) ».

XX

La chapelle de la Vieille-Eglise en Pleudaniel mérite qu'on la visite. Dédiée à la sainte Vierge, elle est l'objet de la vénération toute particulière des marins. D'après la tradition, elle fut à l'origine bâtie par un seigneur contemporain de saint Kirec, en reconnaissance de la guérison de sa mère obtenue par l'intercession de ce bienheureux. Il ne faut pas toutefois attacher trop d'importance à cette tradition, car elle peut bien provenir d'une confusion entre Pleudaniel et Ploudaniel ; cette dernière localité, sise en le pays de Léon, a été d'après tous les hagiographes la demeure de saint Kirec.

Quoi qu'il en soit, la chapelle de Notre-Dame de la Vieille-Eglise ne manque pas d'intérêt. Elle est assise dans un vallon, au confluent d'une petite rivière avec le Trieux. Bâtie dans une anfractuosité du sol, à l'ombre de grands arbres et au bord même de l'eau, elle se présente d'une façon très pittoresque. C'est un

(1) Habasque, *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1843, p. 101.

Digitized by Google

petit édifice du XVIe siècle, avec une porte en plein cintre surmontée d'une accolade et décorée d'écussons

C'est le jour de l'Assomption qu'on célèbre solennellement le pardon de la Vieille-Eglise. Les Papes, notamment Léon XIII en 1883, ont accordé des indulgences plénières à tous les pèlerins qui s'y rendent pieusement. La fête s'ouvre dès la veille et la chapelle n'est point fermée durant toute la nuit du 14 au 15 août; de grand matin commencent les messes qui se succèdent nombreuses, l'après-midi une grande procession s'organise au bourg même de Pleudaniel, et tous les marins de la contrée se font gloire d'y prendre part. Le cortège se rend à la Vieille-Eglise où l'on chante les vêpres. On évangélise ensuite les enfants qui se présentent en grand nombre. Durant toute l'octave de l'Assomption on continue à venir dire la messe à la Vieille-Eglise et les pèlerins y abondent, agenouillés aux pieds de la Madone.

XXI

En Bretagne nul saint, après saint Yves, ne reçoit un culte plus suivi que le solitaire saint Maudez. Contemporain du roi Childebert ce bienheureux quitta la Grande-Bretagne, son pays natal, et vint débarquer non loin de Dol où il visita saint Samson. Delà il s'enfonça dans la presqu'île bretonne et s'y fixa dans une solitude au bord de la mer, là où se trouve la paroisse de Lanmodez qui porte son nom. Aujourd'hui encore on aperçoit dans cette paroisse en un rocher baigné par les flots de la mer une cavité en forme de siège qui porte le nom de Chaire de saint Maudez; une belle

Digitized by Google

aubépine la surmonte, et à côté s'élève la vieille chapelle de Notre-Dame de Bonne Nouvelle. C'est là même, d'après la tradition locale, que vécut longtemps saint Maudez, aussi la paroisse de Lanmodez y célèbre-t-elle toujours, le deuxième dimanche de septembre, le pardon de son saint patron. Mais cette fête religieuse, quoique fréquentée des pèlerins, est moins pittoresque et moins intéressante qu'un autre pardon en l'honneur du même saint, célébré dans la même paroisse et dont nous parlerons à l'instant.

L'affluence des visiteurs auprès du bienheureux solitaire du VIe siècle força saint Maudez à quitter la terre ferme ; il alla chercher la tranquillité non loin de là, dans une petite île, au milieu de nombreux récifs vis-à-vis l'embouchure du Trieux.

Cette île, qui porte le nom d'Ile-Maudez, renferme encore maintenant l'un des plus antiques édifices religieux de Bretagne. C'est la cellule même qu'habita le saint moine, convertie en chapelle au moyen-âge. Appelée vulgairement Forn-Maudez (four de saint Maudez), c'est une sorte de tourelle d'environ trois mètres de diamètre intérieur, posée sur une éminence rocheuse, construite en appareil irrégulier et surmontée d'une calotte ou coupole de pierre.

L'édicule n'est éclairé que par la porte et une étroite barbacane ; à la base est une sorte de caveau; les malades atteints de la fièvre y descendent et y passent la nuit en prières pour obtenir leur guérison. L'autel de ce petit sanctuaire « est incontestablement le plus ancien autel du diocèse de Saint-Brieuc, et il n'est pas téméraire de lui donner une date antérieure au Xe siècle (1). »

(1) Gauthier du Mottay, *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord*, 288.

Digitized by Google

Depuis longtemps la cellule de saint Maudez sert de guide aux pilotes pour se diriger à travers les passes difficiles de l'embouchure du Trieux. « Quand ils la découvrent, les matelots saluent le saint et implorent son assistance. » Elle est aussi, depuis des siècles, fréquemment visitée par les pèlerins dont les abondantes aumônes permirent, au XIIe siècle, de fonder un prieuré, relevant de l'abbaye cistercienne de Bégard et une belle chapelle romane dans ce lieu consacré par de nombreux miracles.

Les archives des Côtes-du-Nord conservent deux baux de la propriété du prieuré de l'Ile-Maudez, l'un de 1587, l'autre de 1634. « Nous y voyons que le fermier devait être toujours approvisionné de pain, de vin, d'autres vivres, de fourrages et d'un bateau en bon état, pour passer et nourrir les pèlerins et leurs chevaux. Il devait fournir au prieur un mouton gras pour l'aider à recevoir les prêtres et autres personnes honorables venant dans l'île le dimanche de la Pentecôte ; il devait continuer « les honnestetés accoustumées » à l'égard du prieur, du capitaine de l'île et de leurs suites, arrivant la veille du pardon de la chapelle (1). »

Comme l'on voit, le pardon de l'Ile-Maudez était fréquenté au moyen-âge. Jusqu'au moment de la Révolution les paroisses voisines ont continué de s'y rendre processionnellement en bateau chaque année. Nos ancêtres aimaient la poésie grandiose de ces processions à travers les écueils d'une mer toujours dangereuse.

Il reste encore quelques débris de ce prieuré que renversèrent les révolutionnaires : le portail de la cha-

(1) De Barthélemy et Geslin de Bourgogne, *Anciens Evêchés de de Bretagne*, IV, 2.

Digitized by Google

pelle et quelques arcades du cloître, le tout de style roman. Au milieu de ces ruines se dresse une chapelle moderne, ogivale et assez jolie, où l'on honore non seulement saint Maudez, mais encore Notre-Dame-des-Mers, saint Michel, saint Eloi et sainte Juvette sœur de saint Maudez. Depuis la bénédiction de ce nouveau sanctuaire en 1884, le pardon de l'Ile-Maudez a repris son ancienne importance et nous devons essayer de le décrire.

C'est le lundi de la Pentecôte qu'a lieu maintenant ce pardon de l'Ile-Maudez. Il est très fréquenté par les marins des paroisses voisines, spécialement par ceux de l'Armor, gros village situé en Pleubian. Lorsque la mer est haute on s'y rend en bateau comme au moyen-âge ; quand elle se retire, les pèlerins viennent à cheval, parfois même à pied, quoiqu'il faille traverser plusieurs courants assez considérables qui en tout temps isolent l'Ile-Maudez de la terre ferme. Le culte rendu dans la nouvelle chapelle à saint Eloi, dont la statue est bizarrement décorée de fers à cheval, détermine du reste beaucoup de terriens à faire leur pieux voyage, montés sur leurs chevaux qu'ils lancent au milieu des flots, comme leurs voisins de Penvenan, dès que la mer commence à se retirer. C'est à qui de tous ces cavaliers arrivera le premier dans l'île. Jadis même on permettait au vainqueur de prendre en arrivant au sanctuaire une poignée de sous dans le plat aux offrandes. Aussi cette course un peu désordonnée dans les rochers et dans les vagues ne manque-t-elle pas d'un certain attrait et offre-t-elle un coup-d'œil pittoresque.

Après les offices solennels célébrés par le clergé de Lanmodez dans la petite chapelle, a lieu une belle procession dans laquelle on porte une relique de saint Mau-

Digitized by Google

dez. Puis les pèlerins vont visiter l'antique oratoire dit Four de saint Maudez ; ils se rendent ensuite à un rocher qu'on nomme le Lit de saint Maudez et s'y glissent à travers un étroit passage, en se rappelant la tradition signalée par le P. Albert Le Grand : « La nuit sainct Maudez s'alloit coucher en une caverne dans un roc, du côté du nord, vers la grande mer, qu'encore à présent on nomme *Guelé sant Maudez*, c'est-à-dire Lit de saint Maudez, n'ayant que la froide pierre pour matelas et chevet ; et voit-on encore en cette pierre la marque de son corps (1) ».

Les pèlerins boivent après cela bien dévotement de l'eau du Puits de saint Maudez « qu'il impétra par ses prières pour la commodité de ses religieux lesquels ne trouvoient point d'eau potable en ce lieu (2) ».

Ils terminent leurs dévotions par l'enlèvement de quelques parcelles de la terre de l'île qu'ils emportent respectueusement avec eux. D'après la tradition, avant l'arrivée de saint Maudez cette île était « inaccessible à tout homme à cause de la multitude des serpens qui y avoient leur refuge ; saint Maudez les en chassa par sa prière ». Aussi, continue Albert le Grand, la terre de cette île sert-elle depuis « d'antidote et remède très souverain contre les morsures ou piqueures des serpens et toutes sortes de bêtes venimeuses ; l'usage en est qu'on en verse quelque peu en la boisson qu'on veut boire, l'expérience de cette merveille se voit tous les jours 3) ».

Ce sont surtout les mères de famille qui recueillent

(1) *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique.*
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*

Digitized by Google

cette terre de nos jours ; quand leurs enfants sont tourmentés par les vers, elles délaient un peu de terre de l'Ile-Maudez dans de l'eau sucrée et la font efficacement boire à leurs chers petits malades.

C'est ainsi qu'au jour de son pardon l'Ile-Maudez — ordinairement habitée par les seuls fermiers d'une petite métairie — se trouve envahie par les religieuses populations des côtes voisines et c'est un spectacle touchant qu'offre alors ce peuple breton allant et venant, le chapelet à la main, dans cette île battue par les flots, des ruines du monastère à la grotte du Lit de saint Maudez, du puits miraculeux au vieil oratoire de *Forn-Maudez*, partout où le bienheureux porta lui-même ses pas, se sanctifiant et priant pour ses frères.

XXII

La paroisse de Trédarzec possède deux chapelles dédiées à deux saints bretons inconnus ailleurs et qu'on croit avoir habité sur son territoire. L'un, saint Autrom, fut un simple prêtre vivant à une époque très reculée dans la solitude ; sa fête, chômée par dévotion dans la paroisse, se célèbre le 22 mai ; on vient l'invoquer dans son petit sanctuaire pour obtenir la guérison de la fièvre.

L'autre chapelle est dédiée à saint Lévien, abbé et peut-être même évêque régionnaire du VIe siècle. Il est invoqué pour le soulagement des enfants rachitiques et languissants. Son pardon a lieu le deuxième dimanche de septembre.

Enfin c'est encore en Trédarzec que se trouvait na-

Digitized by Google

guère la chapelle de Saint-Yves de Vérité, rendue célèbre par Souvestre dans ses *Derniers Bretons* sous le nom de Notre-Dame de la Haine. Il est certain qu'on venait en ce sanctuaire demander la vengeance des injures reçues et parfois la mort de ceux qu'on avait intérêt à voir disparaître. Cette bizarre superstition, dernier vestige du paganisme, est encore enracinée dans quelques vieilles têtes celtiques ; et force a été au clergé, après avoir laissé tomber la chapelle en ruines, de faire enlever jusqu'à ses derniers pans de murailles, dans les décombres desquelles on venait encore de nos jours *vouer* ses ennemis aux maladies et même à la mort.

L'abbé Guillotin de Corson,
Chan. hon.

Digitized by Google

SÉANCE

DE

LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS

TENUE A REDON

DANS LA GRANDE SALLE DU COLLÈGE SAINT-SAUVEUR

Le Mercredi, 3 Septembre 1902, à 10 heures du matin.

Présidence de M. Le Meignen, président. Etaient présents MM. Le Cte de Palys, de Kerviler, le Cte Le Gonidec de Traissan, le colonel Vte du Halgouet, le Mte de l'Estourbeillon, Trévédy, le chanoine Guillotin de Corson, le chanoine Peyron, l'abbé Favé, le Cte de Laigue, le Vte de Calan, de Berthou, Sageret, Luc, Totain, Alain du Cleuziou, l'abbé Buléon, André Oheix, René Lafolye, l'abbé Jehanno.

Lecture est donnée par M. de Berthou de son rapport sur une publication projetée au cours de la dernière séance, tenue à Nantes le 2 juin dernier, à savoir de plusieurs statuts synodaux émanant des évêques de Saint-Brieuc Christophe de Penmarch et Olivier du Chastel, découverts dans le manuscrit n° 988 du fonds de la reine Christine, au Vatican, et signalés par M. Léopold Delisle dans sa *lettre à M. de la Borderie* (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1900). Plusieurs de ces statuts sont imprimés et paraissent bien sortir des presses de l'imprimeur breton Jean Calvez. La Société comptait faire de cette publication une suite à *l'Imprimerie en Bretagne au XVe*

Digitized by Google

siècle de M. de la Borderie, en utilisant la transcription que notre regretté président en avait fait exécuter à Rome et qui avait été gracieusement mise à notre disposition par Madame de la Borderie. Ces statuts présentent plusieurs articles curieux, au point de vue des mœurs bretonnes des XVe et XVIe siècles. Toutefois le transcripteur n'ayant donné aucun détail sur les pièces imprimées et ayant même omis de copier l'une d'elles, formellement citée par M. Léopold Delisle, il ne paraît pas possible au rapporteur d'utiliser les copies venues de Rome, dans leur état actuel, pour donner une suite à *l'Imprimerie en Bretagne* de M. de la Borderie.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Sur la demande de M. le président et de plusieurs des membres présents, M. le Mis de l'Estourbeillon accepte avec le plus aimable empressement, de publier dans sa *Revue de Bretagne* le procès-verbal de chacune de nos séances. Il sera fait de chaque procès-verbal, aux frais de notre Société, un tirage à part qui sera envoyé de suite à tous ses membres, et en outre tous les procès-verbaux seront réunis pour former un Bulletin qui, par un retour à notre ancien usage, sera distribué à la fin de chaque année.

Sur la proposition de M. le président et de M. de Kerviler, il est décidé que l'analyse sommaire des statuts synodaux du diocèse de Saint-Brieuc du XVe et XVIe siècles, tant imprimés que manuscrits, contenus dans le recueil du Vatican, fera partie du volume de *Mélanges* que nous nous proposons de publier dans le format in-8°, comme suite aux *Mélanges* parus en 1880-81.

Ce volume de *Mélanges*, dont l'impression a été décidée le 2 juin dernier, sera donc l'objet de notre prochaine publication. Il contiendra de plus la réimpression d'une rare plaquette du XVIIIe siècle, intéressant la ville de Nantes, intitulée l'*Après-dîner des dames de la rue de la Juiverie* et dont l'intérêt a été signalé par M. de Gourcuff, la liste des membres de plusieurs confréries des XVIIe et XVIIIe siècles, offerte par M. le marquis de l'Estourbeillon, et ce que nous pourrons encore y a-

Digitized by Google

jouter. M. de Kerviler propose de joindre à ce volume la liste des membres du Parlement de Bretagne ayant consenti à faire partie du Parlement Maupeou. avec remarques satyriques sur chacun d'eux. petite plaquette fort rare.

M. le marquis de l'Estourbeillon demande le patronage de notre Société pour le remarquable ouvrage de M. le comte de Laigue. les *Réformations de la noblesse de Bretagne aux XVe et XVIe siècles*, dont le premier volume, concernant le diocèse de Vannes, à déjà paru, et donc le second volume, sur le même sujet, est presque terminé.

Chaque diocèse nécessitera un travail de plus de deux années ; à l'apparition de chaque volume, la Société pourrait fixer, selon l'état de son budget, dans quelle mesure elle contribuerait aux frais de cette vaste et utile publication.

Après un échange de vues sur ce sujet, il est décidé, sur la proposition de M. le président et eu égard à la valeur scientifique de l'œuvre de M. le comte de Laigue, que la Société pourra assurer à l'éditeur l'achat d'un certain nombre d'exemplaires des *Réformations* de chaque diocèse, à certaines conditions que le bureau est autorisé à débattre. La société pourrait aussi acquérir des exemplaires du volume de Vannes, déjà paru, pour les distribuer à ses membres. C'est d'ailleurs de cette façon qu'elle a contribué à la belle réimpression d'Alain Bouchard et à l'édition des *Lunettes des princes* de Meschinot Le bureau étudiera donc à ce point de vue notre situation financière, et la Société désire vivement qu'il puisse trouver un moyen de l'associer à la belle publication de M. le comte de Laigue.

M. le président propose d'adopter en principe, comme objet de la publication à commencer après l'apparition de notre prochain volume de *Mélanges* dont l'impression a été décidée, le projet d'une édition annotée du *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, dont l'édition Marteville est loin d'être satisfaisante. M. le président insiste sur l'utilité d'une semblable publication, le *Dictionnaire* d'Ogée étant, malgré ses erreurs et ses imperfections, le seul répertoire général à consulter sur les

Digitized by Google

diverses paroisses de Bretagne. L'annonce d'une œuvre de ce genre pourrait nous attirer de nouvelles souscriptions.

M. le président désirerait qu'une commission se formât dans chacun des cinq départements de Bretagne, pour préparer ce grand ouvrage.

Cette proposition est adoptée.

Sur la demande de M. de Kerviler, il est procédé à la formation d'une commission centrale, chargée de s'entendre avec les diverses sociétés archéologiques de Bretagne, afin de constituer des groupes départementaux. M. le président offre de présider cette commission qui sera ainsi composée de MM. Le Meignen, le marquis de l'Estourbeillon, de Kerviler, le chanoine Guillotin de Corson, le chanoine Peyron, le comte de Laigue, le vicomte de Calan, Alain du Cleuziou.

La séance est levée à 11 h.

Pour le secrétaire absent.

PAUL DE BERTHOU.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

Cohon évêque de Nimes et de Dol, essai de bio-bibliographie avec documents inédits par F. Duine. — Rennes, imprimerie Simon, 1902.

Il y a quelques années, le regretté abbé Ch. Robert, que la physionomie de Denys Cohon, prélat politique et batailleur, intéressait, lui consacra une excellente étude avec laquelle l'essai de M. Duine ne fait pas double emploi. Le nouveau biographe de l'évêque de Nîmes et de Dol a compulsé des sources imprimées ou manuscrites qui avaient échappé à la sagacité de son devancier. Il retrace ainsi en toute impartialité la vie publique, le caractère de Cohon, nous initie à son talent d'écrivain et d'orateur. Il nous promet — et nous en acceptons l'augure, sachant quel chercheur heureux est M. Duine . d'apprécier ailleurs ce talent et de situer son personnage parmi les précurseurs de la haute éloquence classique.

O. de Gourcuff.

*
* *

La Vie, par Charles Fuster. Librairie Fischbacher, 1902.

Voici la deuxième édition d'un livre de poésies qui, sous sa forme première, ne s'adressait qu'à un petit nombre de lecteurs. Il faut se féliciter que M. Ch. Fuster ait mis *La Vie* à la portée et à la disposition du grand public. Les Bretons lui en sauront un gré particulier, car ce livre d'un des meilleurs poètes spiritualistes de ce temps convient merveilleusement à leurs natures méditatives et à leurs esprits en quête d'idéal. M. Fuster est, au surplus, une sorte de Breton assimilé ; son dernier roman, son précédent recueil de vers font mieux

Digitized by Google

qu'évoquer le souvenir de nos landes et de nos grèves, ils en retracent l'image ; et je suis sûr que plus d'une pièce de cette *Vie* — *La Confiance*, *Le Recueillement*, *La Prière sur la falaise* — a été rythmée au bruit de la mer bretonne.

Le caractère des nouveaux poèmes de M. Ch Fuster est philosophique, religieux même, avec un penchant très marqué à l'optimisme. Manifestement, l'auteur ne veut pas voir les laideurs de la nature, les côtés tristes et bas de l'humanité ; dans un élan perpétuel il exalte la beauté, la bonté, la justice humaines qui lui apparaissent une émanation de la divinité. A cet ordre d'idées appartiennent : *L'Amour*, *Le Frisson du beau*, vingt autres pièces d'un souffle large et d'une ampleur soutenue qui se rattachent au cycle dont *Novissima verba*, *Ce que dit la bouche d'ombre*, *La Maison du berger* marquent les lumineuses étapes

M. Fuster, qui développe sa pensée en de longues effusions lyriques, où la beauté ne va pas sans un peu de diffusion, excelle aussi à la synthétiser, à la quintessencier presque dans de courts poèmes. Il ressemble alors à un Sully Prudhomme aussi noble et plus encourageant. Tel de ses sonnets enferme en quatorze vers un conseil, un précepte, une raison d'espérer ou de croire. *L'Effort*, *La Victoire*, *Le Réveil*, *La Sincérité* sont utiles à relire, à méditer dans les heures de fièvre et de doute, et *La Solitude*, qui fut la douce inspiratrice de tant de nos meilleurs poètes, depuis Théophile de Viau jusqu'à Alfred de Musset, se fait une mâle conseillère pour aborder l'auteur de *La Vie*.

La Solitude

Dans les renoncements d'un dégoût fataliste
Parce qu'on se méprise et qu'on dédaigne autrui,
Jeter son anathème au monde qu'on a fui,
S'isoler pour haïr, c'est criminel et triste.
Plus rien de chaleureux dans l'âme ne subsiste,
Les jours suivent les jours dans un brouillard d'ennui,
Dieu ne nous parlant pas, on ne croit plus en lui.
On s'est muré vivant dans l'angoisse égoïste.

Digitized by Google

Toute désertion porte son châtiment :
Mais il faut s'enfermer parfois virilement
En tête-à-tête avec la prière ou l'étude.
Le drame humain vous grise on y boit trop de feu !
Donnons-lui comme entr'acte un peu de solitude
Pour revenir avec le mot d'ordre de Dieu.

Dans *La Confiance*, que j'ai déjà mentionnée comme d'inspiration bretonne, le ton s'élève encore, se fait purement chrétien et l'on peut songer à Corneille traduisant l'*Imitation de Jésus-Christ*. L'analogie, d'ailleurs, est plus apparente que réelle : le solitaire de l'*Imitation*, désabusé, puise dans le mépris du monde des raisons de s'élever jusqu'à Dieu ; l'homme de *La Vie* éminemment sociable voit Dieu à travers tout ce qui la lui fait aimer, charme du beau, splendeur du vrai, rayonnement du bien. Quoi qu'il en soit, quoique le fond en apparaisse parfois un peu trouble et la forme un peu mièvre, le nouveau livre de M. Charles Fuster marque une évolution dans la poésie contemporaine, il mérite de rester l'un des manuels des hommes de foi, qui ont au cœur les grands espoirs et les vastes pensées.

OLIVIER DE GOURCUFF.

***

EN EUTRU KERIOLET, mystère breton en trois actes et en vers avec traduction française, par J. Le Bayon. — Vannes, Lafolye, 1902. — DRAME ET RÉCITS BRETONS, par J. Rousse, — Nantes, A. Dugas, quai Cassard, 5, 1902.

Tout le monde s'accorde à dire que le Congrès de l'Union Régionaliste Bretonne tenu à Auray à la fin de septembre dernier a été des plus brillants. Le point culminant des fêtes a coïncidé avec la représentation au théâtre populaire breton du mystère de M. J. Le Bayon, *En Eutru Keriolet*. Le drame est beau, émouvant, très pathétique par instants, et toujours

Digitized by Google

écrit dans une langue sobre, claire et imagée. Le public composé en grande partie d'Alréens bretonnants ne lui a pas ménagé ses bravos : les crimes du fameux Gouvello, son repentir, son rêve infernal, les perfidies du sorcier Isaac, les bons conseils de Matelin et le caractère droit et enjoué de François ont soulevé un véritable enthousiasme qui fait grand honneur à l'auteur et à ses interprètes.

Le *Drame* et les *Récits Bretons* de M. Joseph Rousse nous transportent d'Auray au pays nantais. Le *Château de Machecoul*, drame en trois actes, en prose, se passe en 1793 et nous fait revivre un émouvant épisode de la *Guerre des Géants*. Quant aux *Récits* ils sont simplement délicieux et justifient pleinement la réputation littéraire de M. Rousse. Lisez notamment la *Fille du Gabelou* et cette charmante nouvelle qui a nom *Jeanne de Prigny*, vous verrez comme tout cela est bien conduit et joliment dit ! Un jour ou l'autre il faudra bien que l'auteur des *Cantilènes* nous donne une nouvelle édition de ses œuvres épuisées, et ce sera fête alors dans le monde toujours grandissant des poètes et des conteurs bretons.

∴

QUELQUES SEIGNEURIES DU COMTÉ DE RENNES, par M. l'abbé Guillotin de Corson, — Rennes, Plihon et Hommay, 1902. — NOTES SUR QUELQUES VERRIÈRES ANCIENNES DES CÔTES-DU-NORD, par André Oheix, — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1902.

Poursuivant ses études si documentées et si précieuses pour l'histoire paroissiale de notre province, M. l'abbé Guillotin de Corson publie aujourd'hui les monographies seigneuriales de Champclin, de Maupertuis, des Landes, de Montigné, des Rochers et de Larchapt, terres situées au comté de Rennes. On y trouvera une foule de renseignements, généalogies, descriptions de sceaux et d'armoiries, rectifications d'erreurs et beaucoup d'autres détails ; en sorte que le nouveau travail du

Digitized by Google

savant abbé de Corson a sa place toute marquée dans les bibliothèques publiques et privées de la Bretagne.

Au même point de vue, les NOTES de M. André Oheix, prises sur les lieux mêmes au cours de ses promenades archéologiques dans les Côtes-du-Nord, offrent un intérêt tout particulier. Combien il serait à souhaiter qu'un relevé aussi consciencieux fût fait dans toutes nos églises avant leur remplacement par des bâtiments neufs aux vitraux tout flambants de couleurs crues et aveuglantes ! Les anciennes verrières ne sont-elles pas des pages d'histoire vivantes et presque toujours inédites ? Leur description comblerait une quantité de lacunes et ouvrirait plus d'un horizon demeuré inconnu jusqu'ici.

***

L'ESPRIT PROTESTANT ET L'ORDRE SOCIAL ET POLITIQUE, par le comte de Lantivy. — Lyon, X. Jevain, 1902.

L'esprit protestant est-il un danger pour notre pays ? M. le comte de Lantivy le croit et j'estime qu'il ne se trompe pas. Le problème au surplus n'est pas nouveau ; Richelieu de son regard puissant vit, l'un des premiers, que les partisans de la Réforme aspiraient surtout à jouer un rôle politique, et l'avenir s'est chargé de prouver que l'opinion du grand ministre était fondée. Quoi qu'il en soit, la question bien posée est savamment résolue par M. de Lantivy dont l'étude nouvelle nous montre que la France ne peut pas être protestante et que l'esprit protestant « ne subsiste qu'au détriment de la Chrétienté tout entière ! »

R. DE L.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

Digitized by Google

BRIZEUX MIS EN MUSIQUE

NOTES DE LA CONFÉRENCE DONNÉE LE 25 SEPTEMBRE 1902 A LA SÉANCE D'OUVERTURE DU CONGRÈS DE L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE.

PAR

SULLIAN COLLIN

Lorsque notre éminent président, M. de Kerviler, me fit l'honneur de me demander de prendre la parole au milieu de vous à la séance d'ouverture du 5e congrès de notre *Union Régionaliste Bretonne*, par une délicate attention dont je lui suis reconnaissant — d'autant plus reconnaissant qu'un érudit de sa valeur, avec la très grande modestie que tous lui connaissent, peut difficilement sans doute se figurer que le savoir des autres est limité — il voulut bien me dire qu'il s'en rapportait à moi pour le choix du sujet.

C'est beaucoup faciliter la tâche d'un conférencier que de ne pas lui imposer une étude de laquelle ses goûts ou simplement sa fantaisie pourraient l'éloigner, mais la liberté du choix peut être un autre souci. Même pour un simple franc-tireur des lettres — le mot n'est pas de moi, il est de Tiercelin — l'histoire ou la littérature bretonnes ont de multiples attraits, le champ qui s'offre à ses observations peut donc être assez vaste

Digitized by Google

pour le solliciter de plusieurs côtés, et les questions de nature à intéresser un auditoire d'élite comme celui d'aujourd'hui sont innombrables.

Pourtant cette fois mon embarras ne fut pas grand, et c'est sans hésitation que je soumis à notre président l'idée de m'entretenir avec vous — c'est une simple causerie en effet, le mot conférence est un peu prétentieux pour le but que je me propose — de m'entretenir avec vous, dis-je, d'un poète que nous aimons tous, Auguste Brizeux.

Et si vous me demandez les raisons de ce choix, je pourrais vous en donner à l'infini.

Je pourrais vous dire que j'ai tenu à honorer un de vos compatriotes, et Brizeux est bien de vos compatriotes dans la plus étroite acception du terme, puisqu'il est né à Lorient, et que, loin de faire comme tant d'autres Bretons qui oublient leur petite patrie, il n'a vécu que pour elle, exprimant le désir d'avoir sa tombe dans la ville où il eut son berceau.

Je pourrais vous rappeler que si Brizeux a chanté toute la Bretagne, de Nantes à Saint-Pol-de-Léon, de Quimper à Tréguier, le Morbihan tient une large place dans ses poésies. Dans *Marie*, si les douze idylles écrites à Paris se déroulent au pays voisin d'Arzano, certaines pièces comme celle *A ma mère* disent tous les chers souvenirs du poète à Lorient. Dans *Les Bretons*, si l'intrigue que l'on suit de loin en loin à travers tant d'épisodes se rattache plus intimement au pays de Scaer, il n'y a pas de plus jolies pages que le tableau d'une noce à Carnac, que le voyage à travers les îles du Morbihan. « *Si Daoulas, le jeune clerc, un livre sous le bras*, dit le poète dans sa préface des *Bretons, allait au pays de Vannes (mélancolique voyage !) se distraire des scrupules religieux de*

Digitized by Google

la blonde fille d'Hoël, j'aimais à le suivre au milieu des pierres druidiques de Carnac, dans les îles saintes du Morbihan. »
Quand le clerc Daoulas se remet en route pour la Cornouaille, il passe par Auray :

Ce soir, il faut coucher dans la ville d'Auray

sans oublier Sainte-Anne

... Mort ou vivant, dit-on,
A Sainte-Anne une fois doit aller tout Breton.

Dans la *Fleur d'or*, Brizeux revient de Gênes à Lorient, Gênes, de loin ensoleillée, où de près, *tout est sombre et muet*, Lorient, tout entourée d'écume, à l'aspect sauvage, où *tout est clair dès qu'on entre*. Relisez aussi les *Histoires poétiques* : ils sont encore du pays de Vannes, beaucoup de ces missionnaires qu'emporte le brick à qui Brizeux adresse ce vers

Aux plus lointaines mers, vaisseau, je te suivrai.

Brizeux lui-même ne s'écrie-t-il pas :

Vannes aussi m'a nourri, mon nom est sur ses bancs,
J'ai nagé dans son port et chassé dans ses îles,

ces vers extraits du poème les *Ecoliers de Vannes*, où il fait dire à un de ses héros :

Sur les remparts d'Auray, j'ai vu de près ma tombe.

S'il fallait encore préciser par des circonstances particulières l'opportunité d'une causerie sur Brizeux, je pourrais ajouter que nous sommes à la veille de célébrer son centenaire, comme le demandait notre confrère René Saïb, directeur du *Clocher Breton* (1). Je pourrais

(1) Nos d'avril et de septembre 1902.

Digitized by Google

enfin apprendre, à ceux qui ne le savent déjà, qu'une généreuse Américaine, Mme Mosher qui a, par des dons en faveur des concours de langue bretonne, manifesté plusieurs fois sa sympathie pour l'*Union Régionaliste* dont elle a régulièrement jusqu'ici suivi les congrès, vient encore de nous offrir 500 francs pour récompenser le meilleur éloge en langue française du *génie de Brizeux*. Qu'il me soit permis de la remercier publiquement au nom de l'Union.

Autant de raisons, n'est-il pas vrai, d'évoquer ce soir la grande figure nationale. Je dois vous dire cependant que, seule, une autre m'a guidé. Il m'a semblé que je ne pouvais mieux faire comprendre l'esprit et les vues de notre *Union*, qu'en inscrivant le nom de Brizeux en tête de notre programme. A lui seul il a fait plus pour la Bretagne que tous les poètes Bretons venus avant ou après lui. Jamais nous ne saurions trop l'honorer, et jamais aussi, pour le triomphe de la cause que nous poursuivons, on ne saurait trop s'inspirer de ses poèmes, où, se faisant le gardien de nos traditions, il n'eut d'autre ambition que de travailler à conserver ses caractères à la race et à préserver l'âme bretonne.

Ce n'est donc que son œuvre que nous voudrions continuer en nous efforçant d'éloigner ces dangers qu'il dénonçait si vigoureusement dans *l'Elégie de la Bretagne* que vous connaissez tous, la dernière pièce qu'il ait fait imprimer.

Ecoutez ce cri d'alarme jeté par le poète :

> Adieu les vieilles mœurs, grâces de la chaumière
> Et l'idiome saint par le barde chanté,
> Le costume brillant qui fait l'âme si fière,
> L'utile a pour jamais exilé la Beauté.

tandis que le barde apprenait aux jeunes filles et

Digitized by Google

aux enfants de gais refrains en langue bretonne, dont il aimait à voir saluer son arrivée dans le pays et que l'Union Régionaliste pourrait prendre comme devise :

Nous sommes toujours
Bretons
Les Bretons race forte.
Conservez, chers frères, vos bâtons à tête
Vos cheveux longs, vos grandes braies.
Nous sommes toujours
Bretons
Les Bretons race forte.
Je couperais ma langue dans ma bouche
Avant d'oublier le breton.
Nous sommes toujours
Bretons
Les Bretons race forte.

Mais que vous dire de Brizeux que vous ne sachiez déjà ? On a tout étudié de lui, son enfance, sa vie, ses œuvres. Des articles de journaux, des études de revue, des brochures, des discours, des éloges aux jours de distribution de prix, des conférences et même une thèse de doctorat ès-lettres, ont révélé son caractère, ont disséqué ses poèmes. Sans parler des critiques de Sainte-Beuve, de la Villemarqué, de Gustave Planche, de Saint-René Taillandier, cette dernière qui sert de préface à l'édition Lemerre et de nombreux articles publiés au lendemain de sa mort ou lors de l'inauguration de sa statue à Lorient, vous avez peut-être conservé le souvenir d'hommages rendus plus récemment à notre poète dans la région bretonne. En 1892, M. le chanoine Nicol faisait une conférence sur Brizeux au congrès de l'Association Bretonne, tenu à Vannes. En 1894, au collège de Redon, Louis Tiercelin faisait également

Digitized by Google

une conférence sur *Brizeux à Scaer*, conférence qui fut publiée dans la Revue de Bretagne et de Vendée ; depuis, il a complété ces notes de voyage à la suite d'une précieuse communication du poète Lacaussade, l'ami intime de Brizeux, et cette nouvelle étude parut dans l'*Hermine* de décembre 1896 à avril 1897. En 1898, M. l'abbé Lecigne soutenait brillamment à la faculté des Lettres de Rennes une thèse de doctorat ès lettres sur *Brizeux, sa vie et ses œuvres*. Enfin, l'an dernier, au congrès de notre Union qui se tint à Quimperlé, j'ai su que M. Rodallec, juge de paix, avait aussi révélé sur Brizeux quelques souvenirs intimes.

Les documents ne manquent donc pas pour étudier notre poète ; aussi, pour vous parler de lui ce soir, ai-je tenu à me placer à un point de vue spécial en développant et en complétant des notes que j'ai publiées il y a quelques années dans *Le Sonneur de Bretagne* sous le titre : *Les poètes Bretons et la Musique*.

Brizeux mis en musique. A dessein, je n'ai plus voulu dire *Brizeux et la Musique*. J'ai craint que ce titre un peu obscur ne trahisse ma pensée et ne fausse l'idée qu'on doit se faire de notre poète, en prêtant à Brizeux une passion pour la musique comme celle que l'on connut à Ingres, à qui Brizeux dédia son *Hymne à la Beauté*. Ne dit-on pas les *Violons d'Ingres* pour rappeler que le grand peintre était un remarquable musicien ? Brizeux aima-t-il la musique? Et comment ne l'eut-il pas aimée, lui qui intitula un de ses ouvrages la *Harpe d'Arvor*, lui qui sut trouver ce joli vers symbolisant toutes les inspirations :

Si ton cœur est trop plein, laisse ton cœur chanter ;

lui qui traduit ainsi l'idéal de tout artiste, s'adressant

Digitized by Google

aussi bien aux musiciens qu'aux peintres et aux sculpteurs :

> Chanter, peindre, sculpter, c'est ravir au tombeau
> Ce que la main divine a créé de plus beau ;

lui enfin qui a dit, en parlant de son poème *Les Bretons : « Ramené à son principe, ce poème pourrait s'appeler Harmonie »*.

D'ailleurs, Brizeux nous parle souvent de cantiques bretons, d'airs plaintifs qu'il est doux d'entendre sur la lande. Mais s'il goûta le charme des mélodies, surtout de celles qui évoquaient en lui le souvenir du pays natal, rien ne nous révèle chez lui un goût persévérant pour l'art de la musique. Et même, s'il connut les musiciens de son temps, comme Berlioz, comme Victor Massé, il n'eut jamais avec eux que des relations amicales. Non seulement il ne les rechercha jamais comme collaborateurs, mais il ne travailla même jamais pour un musicien, n'ayant qu'un seul souci : la poésie. C'est là une idée très brillamment développée par M. l'abbé Lecigne lors de la soutenance de sa thèse, que Brizeux est toujours resté fidèle à la poésie, qu'il fut exclusivement poète, et que, même pour se créer des ressources, il ne s'adonna jamais au journalisme ni au théâtre — je ne parle pas d'un petit acte sur *Racine* qu'il écrivit à ses débuts et qui ne laisse aucun souvenir. A plus forte raison, n'eut-il jamais accepté d'être un librettiste.

Je ne vous apprendrai donc rien en vous disant que Brizeux ne travailla pas pour l'opéra comique. Avant lui, un autre de nos compatriotes, Alexandre Duval, « le seul académicien qui soit né à Rennes » avait donné au théâtre différents ouvrages en collaboration avec des compositeurs célèbres, tels que Della Maria, Boël-

Digitized by Google

dieu, Dalayrac, et surtout Méhul, puisqu'une des gloires d'Alexandre Duval sera d'avoir écrit le livret de *Joseph*. Plus tard, un autre Breton, encore né à Rennes, Hippolyte Lucas, collabora aussi avec les musiciens Adolphe Adam, Donizetti, Félicien David, Victor Massé dans *Fior d'Aliza* et Pessard. Brizeux, lui, ne voulut jamais être qu'un poète, et si à son nom sont associés plusieurs musiciens, c'est que leurs inspirations sont nées librement de celles du poète qui en connut quelques-unes puisque certaines ont pour auteurs des contemporains, qui en ignora le plus grand nombre puisque ce n'est qu'après sa mort que bien des compositeurs ont puisé dans son œuvre.

C'est donc toute une gerbe de mélodies que nous pouvons aujourd'hui déposer sur sa tombe avec les bruyères dont on aspire à pleins poumons le parfum dans ses livres, et la fleur d'or qu'il a tant aimée. Et quoi d'étonnant que cette poésie si fraîche, parfois si délicate, toujours attendrissante, ait pu faire éclore d'autres rêves d'artiste ? La peinture, elle l'évoque par le coloris de ses paysages ; la sculpture, elle peut en donner l'illusion dans certaines pièces de la *Fleur d'or* ou des *Histoires poétiques* qui ont la pureté d'un marbre ou la finesse d'un camée. Musique, elle l'est déjà et il semble que la tâche du compositeur fut toute faite, tant le murmure des mots éveille de notes cristallines qui n'attendent qu'un souffle pour vibrer en harmonies exquises. Mais si, dans Brizeux, chaque vers est mélodieux et suffirait à rendre expressive et touchante une phrase musicale, une remarque s'impose cependant, c'est que souvent la musique s'accommode mal de la forme des pièces, pour la plupart composées d'une série ininterrompue d'alexandrins rimés deux par deux.

Digitized by Google

Non pas que l'alexandrin par lui-même soit un obstacle pour les musiciens — ce vers convient à toute mélodie, surtout aux chants graves à cause de son allure plus majestueuse — mais encore leur semble-t-il nécessaire, pour ponctuer leurs phrases facilement, de s'arrêter à des intervalles réguliers dans la lecture des pièces qui leur sont soumises. Et voilà pourquoi ils recherchent de préférence — ce qui n'est pas indispensable, surtout dans la musique moderne — les poèmes par strophes. C'est sans doute ce qui faisait dire un jour à un compositeur qui, pour n'avoir pas réussi à la scène sauf dans un ballet, n'en est pas moins un musicien des plus appréciés : « Brizeux ? Lemerre m'a envoyé ses œuvres, mais je n'y ai rien trouvé à mettre en musique. » Je n'ai pas besoin de vous dire que celui-là n'était pas Breton.

Je dois reconnaître cependant que les idylles ou élégies de *Marie*, l'épopée des *Bretons*, les longs récits des *Histoires poétiques* ne peuvent être chantés ; ces poèmes d'ailleurs ne feraient qu'y perdre.

Aussi dans *Marie*, sur cinquante-deux poèmes qui composent le livre, quatre seulement sont devenus des œuvres musicales : la *Chanson de Loïc*, deux pièces de l'*Histoire d'Ivona*, les *Amours* et la *Chaumière*, et les vers qui terminent la dernière des pièces qui ont donné leur nom à l'ouvrage.

Dans *Les Bretons*, je ne trouve que deux paysages qui aient inspiré un musicien, mais c'est un symphoniste, et la musique symphonique est la plus puissante de toutes les traductions musicales de la pensée, puisqu'elle n'a pas recours à des mots pour s'exprimer, et qu'après avoir révélé le paysage où il a puisé ses inspirations, l'artiste peut donner libre cours à son imagina-

Digitized by Google

tion et développer l'idée que le poète n'a pu qu'indiquer. Comme on l'a dit en effet,

La musique commence où la parole cesse.

Ces deux paysages sont *Les Landes* et le *Convoi du fermier*. C'est dans la *Fleur d'or* et dans les *Histoires poétiques* que je note les plus nombreuses œuvres musicales : Dans la *Fleur d'or : A Marie endormie*, *la Fleur d'or*, *les Goëlands*, *Fête aux champs*, *les Fleurs et les Vers*, *la Chanson de l'Ermite*, *le Combat de saint Patrick*. Dans les *Histoires poétiques : la Harpe*, *à Diana*, *la Chanson de Marie*, *les Moissonneurs*, *la Chanson du Cloutier*, *la Procession*, *les chansons de Primel* et *les Pêcheurs*.

Le premier nom que je rencontre est celui d'un illustre compositeur, Hector Berlioz.

On sait que Brizeux partit pour Paris en 1824, pour y faire son droit. L'école n'eut sans doute pas grands charmes pour lui, puisque ses biographes nous le montrent la désertant, pour suivre des cours de littérature et travailler dans les bibliothèques. Berlioz, lui, était venu à Paris en 1821, à l'âge de 18 ans — il était né comme Brizeux en 1803 — pour y faire ses études de médecine qu'il ne tarda pas lui aussi à abandonner. Rencontra-t-il Brizeux dans la société des écrivains et des artistes, ou n'est-ce que par leurs ouvrages que les deux hommes se connurent ? Je ne sais, mais Berlioz avait conquis la renommée avant Brizeux, puisque, lorsqu'il partit en 1829 pour l'Italie comme lauréat du concours de composition musicale, il avait déjà fait exécuter plusieurs cantates, des ouvertures, huit scènes de *Faust*, publié ses *mélodies Irlandaises*, et donné la 1re audition de la *Fantatisque*. Brizeux ne publia *Marie* qu'en septembre 1831 et encore sans nom d'auteur : dès novembre, il par-

Digitized by Google

tait lui aussi pour l'Italie, avec Barbier, l'auteur des *Iambes*.

Quand Berlioz revint de Rome en 1832, on parlait beaucoup de *Marie*, et c'est à ce moment-là qu'il mit en musique un fragment de la première œuvre de Brizeux.

Le jeune pâtre Breton comprend les quatre premières strophes de la chanson de Loïc :

Dès que la grive est éveillée.....

La quatrième strophe se terminait ainsi :

Dieu ! la méchante a sur son aile (1)
Emporté la voix douce et frêle
La douce voix
Qui m'appelait au fond du bois.

Dans l'édition définitive, les deux premiers vers ont été modifiés. L'œuvre de Berlioz n'est, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'une romance à couplets pour soprano ou ténor assez banale qui fut composée en 1834 et chantée au concert du 23 novembre par Mlle Falcon, la grande artiste qui, depuis, créa la *Juive* et les *Huguenots*. Ce morceau, écrit d'abord et publié avec accompagnement de piano et de cor *ad libitum* (ce qui n'était peut-être pas très heureux pour une chanson de pâtre breton), fut orchestré en 1835 et dédié par la suite à M. Gabriel Baecker qui a traduit la poésie de Brizeux en allemand.

Un second extrait de *Marie* fut traité par Berlioz quelques années après et publié sous le titre : *Le Chant des Bretons*. Ce sont les célèbres vers qui terminent aujourd'hui l'œuvre de Marie :

(1) Les vers en italique sont ceux qu'on ne retrouve plus dans l'édition définitive.

Digitized by Google

Oui, nous sommes encor les hommes d'Armorique
La race courageuse et pourtant pacifique
La race sur le dos portant les longs cheveux
Que rien ne peut dompter quand elle a dit « Je veux ».
Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres
Nous adorons Jésus le Dieu de nos ancêtres;
Les chansons d'autrefois toujours nous les chantons.
Non, nous ne sommes pas les derniers des Bretons
Le vieux sang de tes fils coule encor dans nos veines,
O terre de granit recouverte de chênes.
Pays des vieux Bretons, à toi seul notre amour
Des bois sont au milieu, la mer est alentour.

Ces vers ne figuraient pas dans la première édition de *Marie* puisque la pièce d'où ils sont extraits est une de celles que Brizeux n'écrivit qu'à son retour d'Italie. Elle parut dans la *Revue des Deux-Mondes* le 15 janvier 1836, sous le nom *la Nuit de Noël*. Berlioz fit de ces vers un vigoureux chœur pour 4 voix d'hommes ; le morceau peut également être exécuté par une voix seule chantant la partie de 1er ténor. (1)

On se rappelle qu'à l'occasion des fêtes de l'inauguration de la statue de Brizeux parut un numéro de la *Revue de Bretagne et d'Anjou* avec des dessins de M. Guieysse, père du député actuel et l'ami intime du poète, qui lui dédia la délicate pièce *Le Paysagiste*. Le même numéro publiait plusieurs lettres de Brizeux : dans l'une d'elles qui réclamait des croquis devant servir à une nouvelle édition de *Marie*, je trouve à l'adresse de son ami ces lignes du poète datées du 4 août 1837 : « *Avant peu, vous recevrez un fort bel air de Berlioz sur les derniers vers du livre dont je vous fais le colla-*

(1) Dans la dernière édition, tout en conservant à ce morceau le sous titre: chœur pour voix d'hommes, on n'a gravé qu'une seule partie, la partie de ténor.

Digitized by Google

borateur. Vous l'offrirez à votre femme qui, je m'en souviens, aime cette musique et la fait aimer. »

De laquelle des deux œuvres de Berlioz parle Brizeux? Un renvoi au bas de la page de cette revue dit que Berlioz fait allusion à la *Chanson de Loïc*. Si cette note émane de la famille Guieysse elle-même, je n'ose pas la contredire : pourtant Brizeux parle des *derniers vers de Marie*, et dès 1837 date de la lettre, il préparait, nous le savons par la même correspondance, l'édition définitive de *Marie*, à la fin de laquelle figurent bien les vers que Berlioz a nommés le *Chant des Bretons*.

C'est sans doute après la publication de ces deux œuvres (1) que Brizeux adressait ces vers à Berlioz des grèves de Plœmeur, vers qui ont été publiés dans la *Fleur d'or*.

L'océan bruissait immense sur les grèves,
Joyeuse une mésange en effleurait le bord :
O maître, ta musique éclata dans mes rêves,
Du grand et du léger, doux et sublime accord !

(*A suivre.*) SULLIAN COLLIN.

(1) La *Chanson de Loïc* chez Richault, fut d'abord publiée séparément, elle parut de nouveau dans un recueil de 5 mélodies, intitulé *Fleur de landes* qui contient en outre, avec des poésies de de Bouclon et Emile Deschamps, le *Chant des Bretons*. Ces deux morceaux furent de nouveau réunis dans un recueil qui s'intitule *Collection de 33 mélodies*, et je les retrouve dans une nouvelle édition, revue par Charles Malherbe, mélodies et duos (Costallat éd.)

Digitized by Google

NUPTIALIA [1]

Une fille adoptive, dans tout l'éclat de la vingtième année, et du nom de Bérénice, charmait aussi de sa présence les salles dallées et les galeries de l'atrium. Comme Ab Ganor, Bérénice était gauloise. Sa naissance avait réjoui l'union de Bethsabée et d'un barbare des régions Carnutes. Ce Gaulois veillait jadis à la sûreté du père du tétrarque et la facilité des mœurs galiléennes n'avait point empêché Thadeus de couvrir de son nom l'espèce de fornication commise par Bethsabée avec un gentil.

Le docteur de la loi ne tarda pas d'ailleurs à chérir d'affection paternelle cette Bérénice aux longs cheveux noirs, ondulants sur un cou d'albâtre. Son esprit oriental fut frappé du contraste des yeux bleus comme l'azur des flots avec la flottante chevelure d'ébène, et son cœur fut ému comme celui d'un père.

Des choses cependant en elle l'étonnaient: jamais elle ne voulut porter d'autre tunique, que d'étoffe blanche; d'autre ceinture qu'une lanière de buffle dont la boucle s'agrafait en un cercle trois fois contourné.

Souvent il la plaisantait sur cette volonté qu'elle avait de s'habiller d'autre façon que les jeunes filles de son âge. Avec des paroles réservées, elle lui redisait

(1) Voyez la *Revue* d'octobre.

Digitized by Google

le vœu d'un père mourant, et lui, souriant, la quittait, son cœur aimant la paix, non le trouble.

Il n'en était point de même des Pharisiens, hôtes habituels de son père : « Les femmes d'Israël, disaient-ils « hochant la tête, n'ont point ces vêtements. A peine « voit-on ainsi parées les filles d'Amalec et de Madian, « filles des nations maudites, comme aussi celles-là « qui, sous la tente, attendent l'époux d'un moment. « Es-tu donc semblable à la compagne de l'Arabe ! « Encore dissimule-t-elle son visage au milieu des dé- « serts, ou à celles-là qui, assises en Kédar, guettent le « marchand ? Celui-ci trafique de l'ovet de la pourpre « et leur donne des voiles précieux. Du moins ne voit- « on pas leur face. Toi, tu te réjouis, d'une chevelure « flottant au grand air ».

Bérénice avait pour ces paroles un méprisant sourire, un hochement gracieux des épaules, et les plis de sa robe dédaigneusement, descendant les marches, flottaient !

En vain Bethsabée lui conseilla-t-elle, la suppliant avec des prières et des larmes, de couvrir son opulente chevelure du voile qui s'abaisse sur les yeux, lorsqu'on ouvre les fenêtres étroites, qui à peine donnent un jour affaibli, ou lorsqu'on est appelée au dehors sur les pavés des voies tortueuses. Conseils et prières, rien n'y fit. Tout demeura sans résultat.

Et cette ceinture de buffle, dont la jeune fille entourait sa taille, était aussi un scandale. Les signes mystérieux, dont s'ajourait l'agrafe, irritaient les prêtres et les lévites de la synagogue de Ptolémaïs, car ils étaient sadducéens et pensaient que l'âme périt avec le corps. Or l'explication des signes contredisait cette opinion.

Toutefois ils fréquentaient assidûment la demeure de

Digitized by Google

Thadeus, parce qu'ils y trouvaient des mets abondants, et des esclaves chatouillant la plante des pieds avec des linges humides. Ils hochaient la tête avec des sourires lorsqu'en leur présence Thadeus laissait sa pensée errer en des limbes mal définies en des « *Schéol* » où nulle félicité que l'ennui profond n'attend les âmes des justes. Et des paroles amères leur venaient à la bouche.

Une chose aussi contrista Bethsabée. Tadeus, qui n'osait lutter directement contre l'opiniâtreté de Bérénice, faisait à son épouse des reproches attristants pour son cœur de mère. Bérénice ne faisait en effet nulle attention à ces jeunes lévites qu'enrichissent les offrandes. Souvent le service du Temple les appelle à Jérusalem et leur table abonde en holocaustes et en pains de pur froment. Elle ne considérait pas davantage les riches marchands galiléens qui achètent aux pêcheurs du lac de Génézareth ces poissons magnifiques revendus avec des gains qui centuplent aux logis des patriciens de Rome ou même à la table de César. Jamais Bérénice ne sortait de cette froide réserve qui la rendait semblable en majesté à une déesse des nations, si ce n'est lorsque sur la place de Ptolémaïs, les cris de la foule annonçaient la venue du Nazaréen, fils de Myriam et d'Ioseph, fils de Yacoub. Les prédications de Jésus scandalisaient les deux époux, les synagogues et le Temple.

Un moment Bethsabée pensa que sa fille s'affolait de cet obscur fils de David, dont les pareils étaient à foison. Nombreux, ils exerçaient les plus vils métiers. N'était-il pas lui-même, ce prophète, fils d'un charpentier ? Eût-il été d'ailleurs d'une noblesse moins déchue parmi ses frères, pouvait-elle envisager un moment l'union de sa fille avec un homme que les Galiléens, amateurs de

Digitized by Google

troubles, allaient proclamant sur les montagnes et les places des villes comme roi d'Israël c'est-à-dire ennemi de César et du peuple romain ?

Elle ne tarda point cependant à se rassurer, bien qu'elle ne comprît rien dans l'émoi où elle voyait sa fille, chaque fois qu'il était question de Jésus de Nazareth. Un jour elle lui fit l'aveu de ses craintes. Elle l'interrogea sur le mépris dans lequel elle tenait les jeunes hommes qui fréquentaient la maison du Pharisien. Elle l'accusa presque d'aimer ce « Rhabbi », coureur de grands chemins. La jeune fille s'emporta bien que ces paroles fussent sages : « Une fille de la terre peut-elle aimer d'amour terrestre le fils de Dieu ? » Et comme la mère se récriait sur cette appellation qu'elle qualifiait de sacrilège :

« Ne vous rappelez-vous point, ô femme, répondit « Bérénice, qu'avec quelques pains et quelques pois- « sons il rassasia des foules ? Ne savez-vous point « qu'une colombe descendit sur sa tête lorsque Jean le « baptisa dans le Jourdain, qu'il fut le pied du boîteux « et l'œil de l'aveugle ? Nos prophètes n'annoncèrent- « ils pas les circonstances merveilleuses de sa naissance « en Bethléem de Juda ? Des rois le visitèrent dans l'é- « table au-dessus de laquelle s'arrêta l'étoile de Chaldée.

« Les devins des Gaules, dont mon père nous entre- « tint souvent, n'ont-ils point dit qu'une lumière vien- « drait de l'Orient vers le temps où Octavius fonderait « l'Empire ? N'a-t-il point dit lui-même qu'il était la « Lumière du Monde et le Fils de Dieu ? N'avouâtes- « vous pas enfin que vous étiez meilleure quand vous « l'écoutiez sur la place ou assise sur les pentes des « montagnes. »

Les craintes de Bethsabée diminuèrent. Mais des pa-

Digitized by Google

roles de la jeune fille suscitèrent en elle une peur nouvelle. N'avait-elle pas entendu Jésus parlant au jeune homme dont la villa abondait de biens et d'esclaves, prononcer ces paroles : « Allez, vendez vos biens et distribuez-en le prix aux pauvres et suivez-moi ! » L'adolescent s'en était allé le cœur triste. Mais si ce Nazaréen, qu'une foule en délire voulut proclamer roi, réussissait mieux dans ses entreprises que Juda le Gaulonite, sa fille ne voudrait-elle pas, pour lui plaire, entrer en une de ces retraites du Liban ou du Carmel, où la fille de Jephté trouva jadis l'accomplissement du vœu paternel ? Ce prophète répétait volontiers sans qu'elle pût comprendre le sens de ses paroles : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Quelque chose lui disait que sa fille les comprenait mieux qu'elle, car Bérénice n'avait point pour la virginité le mépris des filles d'Israël.

Aussi, sentant combien la morgue et la suffisance des jeunes amis de son époux heurtaient la fierté native de Bérénice, Bethsabée vit-elle avec plaisir Ab Ganor, le fils des chefs au collier d'or, franchir le seuil de son logis. Peut-être devenu prosélyte le Celte serait-il pour Bérénice l'époux attendu. Qui pourrait reprocher en Judée cette alliance avec un gentil embrassant la loi de Moïse ?

De prime abord, l'œil maternel distingua entre les jeunes gens deux choses qui l'étonnèrent. La première de ces choses, elle se l'expliqua par l'affinité de leur race, partant de leurs sentiments. C'était la communauté de pensée vis-à-vis ce troublant Nazaréen. Ab Ganor l'aimait pour lui et surtout pour sa doctrine. Mais il n'aimait point le Temple, ni les Anciens, ni les Princes des prêtres. Dans un commun mépris, il enveloppait les Pharisiens et les matérialistes sadducéens. Il avait une

Digitized by Google

croyance à part, croyance qui rappelait à Bethsabée la foi de son premier époux plus hésitant peut-être qu'Ab Ganor entre la religion de Iaveh et celle de sa nation. Etait-ce un partisan de Jean, l'un de ces Esséniens dont les plus rigoristes s'allaient cachér en des grottes au flanc des montagnes ? Vêtus de tuniques tissées en poil de chameaux, ils effraient les femmes et les enfants par leur maigreur et leur air d'austérité, si, cherchant leur nourriture, ils sortent le soir des cavernes qui leur servent de retraite. Plût à Iaveh qu'il n'en fût point ainsi !

Quant à la seconde de ces choses, c'était pour elle une énigme. Souvent cachée derrière un massif de lauriers-roses s'érigeant des vases étrusques, elle épiait sur la terrasse de la maison les gestes des deux jeunes gens dont les regards erraient par delà les toits sur les campagnes de Ptolémaïs et les montagnes bleues dont les cîmes se perdaient aux nuages. Parfois aussi, errant à quelques pas d'eux, le soir, au milieu des tombeaux qui environnent la ville, elle s'étonnait de n'ouïr aucune parole douce comme les amants les disent.

Leur rêverie s'entrecoupait seulement de locutions brèves, dont elle ne devinait pas le sens car ils parlaient une langue inconnue. Et c'était cette langue dont se servait parfois son premier mari lorsqu'il était irrité, et qu'il ne retrouvait pas les paroles latines ou syriaques. C'était aussi la langue que Bérénice avait balbutié sur les genoux paternels et qu'elle n'oublia jamais.

Et bien que Bethsabée comprit peu de choses dans ce parler celtique, elle sentait que ce n'étaient pas là des paroles d'amour. Sur la terrasse du logis de la voie Asmonéenne, elle voyait ce Gaulois assis sur le même banc que la jeune fille, mais à l'autre bout. On eût dit qu'il eût craint de se rapprocher. Gauchement il abaissait la

Digitized by Google

tête sur la garde de son épée gauloise. Si le soir ils se promenaient à travers les tombes, en dehors des murailles qui environnent la ville, Ab Ganor ne savait ni cueillir la fleur du jasmin, ni la rose. Il ne jouait pas avec l'éventail qui pendait à la ceinture de buffle. De son côté, Bérénice n'avait pas, dans ses yeux noirs, cette lueur joyeuse, mais inquiète, qui révèle aux mères que le cœur de leur fille ne leur appartient plus tout entier. Souvent elle regardait dans un sens opposé à celui sur lequel Ab Ganor fixait les yeux. A la dérobée, le guerrier jetait sur elle un regard empreint d'amour timide, qui n'ose s'exprimer, et qui semble d'avance découragé.

« Ah! pensait Bethsabée, si ce Gaulois répétait seu-
« lement à ma fille ces paroles brûlantes qui se mur-
« murent le soir autour des fontaines où s'abreuvent
« les brebis, alors qu'une brise légère agitant les pal-
« miers, annonce la nuit, nul doute qu'elle ne le regar-
« dât avec des yeux moins sévères. »

Bethsabée prit à part Ab Ganor. Elle lui avoua, avec son âme de mère orientale, l'honneur qu'il ferait à Tadeus et à elle-même, s'il demandait en mariage cette fille à la tunique blanche qui méprisait les hommes de Galilée et de Jérusalem. Peut-être ne repousserait-elle point l'hommage d'un chef de sa nation?

Et il lui avoua qu'il aimait la jeune fille. Mais ses lèvres se refusèrent aux ardents aveux du Cantique des Cantiques. Ce qu'avant de franchir le seuil du Pharisien, il méditait en son esprit, s'envolait dans la crainte, une fois qu'il se trouvait en présence de Bérénice...

Bethsabée, consciente du bonheur qui attendait sa fille unie à Ab Ganor, désira d'aplanir ces difficultés. Elle supplia son époux. Malgré la loi de Moïse, malgré

Digitized by Google

l'horreur qu'inspirait à la nation juive l'amour d'Hérode pour Hérodiade, femme de son frère Philippe, Tadeus entra dans les vues de sa femme. Il ne craignit point de perdre sa réputation auprès de ses coreligionnaires. Il exigea donc lui-même de Bérénice qu'elle voulût suivre dans les galeries du palais, et aussi dans les promenades des jardins royaux, cette Salomé, fille de Philippe et d'Hérodiade laquelle obtint en un bassin d'argent la tête du Baptiste...

Tadeus et Bethsabée espérèrent ainsi qu'Ab Ganor et Bérénice, vivant ensemble tous les jours dans l'atmosphère brûlante et voluptueuse du palais, laisseraient enfin parler leurs cœurs, que rien ne subsisterait des obstacles que leur propre timidité ou leur propre froideur élevaient entre eux.

Or ce 15 nizâm de l'an 33, la cour d'Hérode s'étant transportée à Jérusalem pour la solennité de la Pâque, les deux jeunes gens virent pour la première fois la somptueuse demeure des Pontifes-Rois de la race asmonéenne. Les hasards du voyage, la facilité des relations entre les serviteurs d'Hérode et les servantes des princesses ne furent pas pour eux une tentation de s'aimer, ni de se le dire. Car bien que Bérénice témoignât au Gaulois l'amitié qu'elle devait à l'ami de ses parents, cela ne suffisait pas à vaincre la réserve d'Ab Ganor en face d'elle. Et si parfois le guerrier passait non loin de la forme gracieuse vêtue de la robe blanche ceinturée de buffle, à peine une parole de bienvenue s'échappait-elle de ses lèvres timides.

Et cependant il l'aimait. Mais il sentait ce cœur de jeune fille si loin de lui, qu'il fuyait à sa vue, en proie au chagrin que les Celtes n'avouent pas : chagrin d'amour qu'il est peu convenable pour un chef de laisser paraître...

Digitized by Google

Aussi, cette foule ondulant sous ses yeux parmi la poussière et l'aveuglant soleil, ces cris d'hommes et d'animaux, ce bruit de chars, ces clameurs des marchands, tout cela était-il pour lui une distraction à sa douleur intime ! Il s'était réjoui de l'incident du Syrien et de sa monture. Dans son cœur il avait béni ces Galiléens coutumiers de séditions, et sa pensée se reporta avec regret vers cette contrée heureuse qu'ils habitaient, vers les terrasses où le soir près de la bien-aimée, on contemple la ville, vers les tombeaux qui s'abritent sous le feuillage sombre des oliviers.

Maintenant, il avait repris sur le pont du Xystus sa promenade cadencée de factionnaire vigilant. Plus rien ne subsistait pour lui de cette tourbe s'agitant sur la place. Son esprit souhaitait et craignait en même temps de revoir la blanche suivante de Salomé. Il désirait et redoutait qu'un hasard les mît en présence. Son cœur battait fébrilement sous la cuirasse d'airain et on eût dit que ses battements étaient scandés par les talons de fer de ses galoches martelant tour à tour le pavé de marbre.

Soudain, son regard retomba sur le Xystus, et il vit une foule de Sanhédrites et de prêtres entourant quelques légionnaires romains venus de Césarée avec le procurateur pour les fêtes pascales. Ces soldats menaient un homme les mains liées. Le cortège se dirigeait vers la demeure d'Hérode. L'homme lié, il le reconnut vite : le blond Galiléen dont l'esprit de Bérénice était frappé et qui lui rappelait à lui ces Celtes de Bretagne qui vinrent jadis défendre leurs frères d'Armorique.

Il demeura sur place. « Pourquoi arrêtait-on cet homme? Qu'avait donc fait ce Rhabbi pour qui, le sabbat précédent, un peuple en délire étendait ses man-

Digitized by Google

teaux sur les routes poudreuses, pour qui les jeunes pousses d'oliviers avaient dû renoncer à l'espoir d'abriter sous le feuillage les huileuses olives ? Garrotté comme un malfaiteur, renvoyé sans doute de l'Antonia à la justice d'Hérode (ces légionnaires de la Fulminante en témoignaient) quel crime avait-il commis ? Pourquoi les portes du palais livraient-elles passage au tétrarque ? Pourquoi se rendait-il en hâte au-devant des Sanhédrites, lui si peu coutumier de gracieusetés à l'égard de ceux qui chaque jour maudissaient son adultère ? Pourquoi ceux-là eux-mêmes, sans crainte de souillure, dépassaient-ils les vantaux de bronze ?

Et maintenant Ab Ganor trouva trop longue son heure de garde. Il lui tardait d'être relevé. D'impatience, la pointe du glaive sur laquelle il s'appuyait tout à l'heure rythma avec le bruit des galoches sur le pavé de marbre, en chocs répétés, enfiévrés. Enfin la framée d'un Germain heurta les degrés de porphyre qui conduisaient à la terrasse. Une francisque brilla au soleil. Ab Ganor descendit.

Un spectacle navrant s'offrit à sa vue lorsqu'au bas des marches il rengaîna son glaive. Dans le vaste atrium, près de la fontaine jaillissante au milieu, en sa vasque de marbre d'où émergeaient Poseïdôn et les Tritons (Hérode, se souciait peu d'être rigoriste en ces matières religieuses) se tenait Jésus en plein soleil. A l'ombre du parasol, entouré de ses eunuques et de sa garde barbare, sur sa cathèdre adossée à un pilier du cloître, Hérode était assis. Le tétrarque seul parlait. Dans le profond silence, Ab Ganor comprit qu'il s'adressait à Jésus. Mais celui-ci ne répondait pas. Et cependant la sympathie du tyran était évidente. On voyait à ses regards, au ton qu'il affectait, qu'il eût été heureux de

Digitized by Google

faire pièce aux Sanhédrites en renvoyant indemne le Nazaréen. Mais convenait-il au fils de David de répondre au bourreau de Jean, à l'usurpateur des droits de sa race, dans ce palais même des Asmonéens, les derniers rois d'Israël qui eussent peut-être une apparence de légitimité ?

Alors Hérode, soupçonnant une des causes de ce silence, la plus menaçante pour ses droits, ordonna qu'on apportât une robe blanche et qu'on en revêtit ce fils du Roi prophète ; n'était-ce pas la robe des candidats aux emplois de Rome ? N'était-ce pas aussi la robe des rois orientaux ? Lui-même ne s'était-il pas proclamé Roi des Juifs ? Les pharisiens et les docteurs ignoraient-ils sa généalogie ? Qu'on lui mette donc la robe royale ! Mais ce que le renard et les vipères savaient aussi, c'est que ce vêtement blanc était celui de ceux qui s'en vont par les places des villes et les routes de la campagne, hurlant et gesticulant, et dont l'esprit n'habite plus l'enveloppe charnelle. Allons ! pontifes austères et vous, hypocrites, qui haïssez l'Iduméen et l'amant d'Hérodiade, vous qui tous les jours l'excommuniez du seuil de votre temple, de la galerie de vos synagogues par la voix du lévite, fâchez-vous, irritez-vous, poussant de grands cris ! Anathématisez celui qui traîne dans la boue le descendant légitime de vos rois ! N'est-ce pas vous qui l'avez voulu ?

Ainsi pensa le tétrarque, plein d'allégresse, sentant sur lui les regards furieux des princes des prêtres et des docteurs de la loi. Nul d'entre eux n'ouvrit la bouche ; Hérode eût un geste royal ; son audience était finie : Jésus ne s'irrita pas, ne proféra pas une parole ; il se remit en marche au milieu des satellites et se dirigea vers la porte de bronze. Il s'approchait du seuil, lorsque soudain, son regard, où perlait une larme, rencontra l'œil

Digitized by Google

bleu et loyal d'Ab Ganor. Le Celte, debout près de Bérénice, au milieu des suivantes des princesses, le considérait avec une pitié profonde. L'œil du Maître lut dans ce regard la pensée intime du Gaulois, pensée distraite un moment de son constant objet par la vue des souffrances du condamné. Jésus vit pourquoi le guerrier était là, plutôt qu'ailleurs, au milieu de ces compagnons barbares et lui aussi eut pitié.

Comme on n'avait point lié les mains de Jésus depuis qu'on lui avait passé la robe blanche, il eut un geste d'autorité qui immobilisa le cortège. Hypnotisés, soldats et pharisiens s'arrêtèrent. Alors Jésus, écartant les suivantes d'Hérodiade et de Salomé, s'avança vers Ab Ganor et Bérénice qui pleurait. Or, étendant au-dessus d'eux ces mains qui allaient être attachées au gibet d'infamie et de gloire : « Enfants des plages lointaines d'Occident, dit-il d'une voix forte, allez et ne soyez plus qu'un dans une même chair. »

Et, comme si Bérénice n'eut attendu que cet ordre, ses compagnes étonnées lui virent mettre la main dans la main d'Ab Ganor, tandis qu'un pâle sourire éclairait son visage baigné de pleurs. Mais Ab Ganor ne vit point ce sourire ni ces pleurs. Il ne vit que les plis de la robe blanche, la robe des rois orientaux et des druides des Gaules flottant en harmonieuses draperies.... au grand soleil, dans la lumière et dans l'amour.....

LÉON LE BERRE.

Digitized by Google

LE

COMTE DESGRÉES DU LOU

PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE

AUX

ÉTATS DE BRETAGNE, DE 1768 ET DE 1772

ET SON PROCÈS

CONTRE LE DUC DE DURAS, DE 1778 A 1784

CHAPITRE QUATRIÈME (1)

Le comte Desgrées, accusé de corruption par le duc de Duras, proteste avec indignation. — Etats de 1778. — Duel du comte Desgrées avec le comte de Trémargat. — Le comte Desgrées introduit devant le Parlement une plainte en calomnie contre le duc de Duras. — Répugnance du Parlement à instruire cette affaire. — « Mémoire pour le comte Desgrées ». — « Réponse du duc ».— « Réplique du comte ».— Procès et plaidoirie de Me Gohier, le 26 janvier 1780. — Le Roi, redoutant la condamnation du duc, ordonne d'arrêter le procès. — Le comte Desgrées rédige le 17 septembre 1780 une dernière protestation sous forme de « Testament ».

Ce fut chez Mme la duchesse de Rohan, au commencement du mois de septembre 1777, que les bruits calomnieux sur le comte Desgrées se firent entendre pour la première fois. La duchesse avait réuni dans son château de Pontivy plusieurs gentilshommes des environs ; après le dîner la conversation tomba sur les affaires de la province et sur le comte Desgrées, dont la plupart vantèrent le zèle et l'énergie. « Messieurs, aurait dit alors M. l'abbé des Fontaines (2), grand ami de

(1) Voyez la *Revue* d'octobre.

(2) L'abbé Le Franc des Fontaines, originaire de Morlaix, était abbé de Géneston, il était lié avec les Rohan et les La Fruglaye, et passait pour avoir de l'esprit, des connaissances et une réelle éloquence.

Digitized by Google

l'évêque de Rennes, vous vous abusez tous sur le caractère du comte Desgrées : c'est un malhonnête homme, qui, aux Etats de 1768, a reçu de M. le duc de Duras quinze-cents livres pour faire passer une délibération contraire aux intérêts de la province »..... Cette imputation fut accueillie par les protestations de presque toutes les personnes présentes : « Eh quoi ! M. l'abbé, s'écria M. Le Métayer de Kerdaniel (1), vous osez chercher à flétrir l'honneur et la réputation d'un gentilhomme qui s'est acquis, justement et à tous égards, l'estime et la considération de la province, qui a présidé deux fois l'Ordre de la Noblesse, qui, député en cour, en 1773 et 1774, a fait preuve du patriotisme le plus ardent et du dévouement le plus désintéressé aux intérêts de son pays ! Jamais vous ne persuaderez à personne que le comte Desgrées soit susceptible de la moindre flétrissure ! » — « Ne le croyez pas actuellement si vous le voulez, riposta l'abbé : mais j'en appelle au témoignage de M. Desgrées lui-même : je lui ai écrit au sujet de ce fait ; et il ne m'a pas répondu, ne pouvant en nier l'exactitude ». — Voyant alors que la discussion menaçait de dégénérer en dispute, la duchesse de Rohan prit le bras de l'abbé et l'emmena dans les jardins.

M. de Kerdaniel et quelques autres de ses amis s'empressèrent de faire part au comte Desgrées de ce propos attentatoire à son honneur, en remarquant qu'il coïncidait avec le retour en Bretagne du duc de Duras, qui venait de passer plusieurs jours chez Mgr de Girac, évêque de Rennes, lequel se fit également le propaga-

(1) Jean-Baptiste-Camille-Auguste Le Métayer, chevalier de Kerdaniel, en Plélauf, né en 1724.

Digitized by Google

teur de ces bruits injurieux, ainsi que le prouve la lettre suivante, que le comte Desgrées reçut peu après celle de M. de Kerdaniel : « Un citoyen m'a chargé de dire à M. le comte Desgrées qu'il a reçu la visite de plusieurs messieurs de la Noblesse, et que l'un d'eux lui a rapporté un fait qui s'était passé récemment chez l'évêque de Rennes en présence de plus de vingt personnes. Le saint prélat leur dit, avec sa charité ordinaire, « qu'étant encore évêque de Saint-Brieuc, c'était lui qui avait remis 1500# au comte Desgrées. Ces 1500#, en écus de trois livres, étaient sur un chauffat : ledit sieur Desgrées alla les y chercher ; et, en mettant cette somme dans ses poches avec empressement, ayant laissé tomber quelques petits écus, il se mit à genoux pour les ramasser, ce qui me fit beaucoup rire.... « Le citoyen en question tient ce fait de M le chevalier du Châtellier de Margaro, et il prie le comte Desgrées d'engager M. Borel, son allié, de s'en assurer, afin de le faire assigner au besoin ainsi que le citoyen qui n'attend que la déclaration du chevalier pour se faire connaître. »

Le comte Desgrées reçut ces différentes lettres à son château du Loû, où le retenait le mauvais état de sa santé. Il écrivit dès le 27 septembre au duc de Duras pour protester contre cette calomnie et le prier de démentir un propos qui attaquait leur honneur à tous deux, en faisant de l'un un séducteur, et de l'autre un homme séduit. — Cette lettre mettait directement en cause le duc de Duras, duquel, vu le rôle important qu'il va jouer dans la suite de cette affaire, nous croyons devoir donner une courte biographie.

Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, était né le 19 décembre 1715, fils unique de Jean-Baptiste, duc de Duras, marquis de Blanquefort, lieutenant général

Digitized by Google

de Guyenne et de la Franche-Comté, et d'Angélique de Bournonville ; il fit ses premières armes en Italie en 1742, comme aide-de-camp du maréchal de Villars ; dans la guerre de la succession d'Autriche, il fut blessé au combat de Dettingen et assista à la bataille de Fontenoy comme aide-de-camp du Roi. Il fut nommé en 1752 ambassadeur en Espagne, puis il fit comme lieutenant général toutes les campagnes de la guerre de Sept Ans de 1756 à 1763. Il était premier gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de ses ordres, pair de France et gouverneur de Bourgogne, quand il fut nommé le 11 septembre 1768 commandant militaire de Bretagne en remplacement du duc d'Aiguillon ; il remplit ce poste jusqu'au 28 septembre 1771 ; puis il devint chevalier de la Toison d'Or en 1771, maréchal de France, pair de France et membre de l'Académie en 1775. Il mourut à Versailles le 6 septembre 1789. Il avait épousé 1° le 1er juin 1733, Charlotte-Antoinette de Mazarin, fille du duc de la Meilleraye, morte le 6 octobre 1735 (1) ; 2° en juin 1736 une bretonne, Louise-Françoise-Maclovie-Céleste de Coëtquen, âgée alors de treize ans et fille unique du marquis de Coëtquen, lieutenant général, gouverneur de Saint-Malo, qui lui apporta des terres considérables en Bretagne : Coëtquen, Combourg, Aubigné, Bain, Bonnefontaine, qu'il aliéna presque toutes. La duchesse de Duras mourut le 7 janvier 1802, n'ayant eu que deux fils, Emmanuel-Auguste, né le 28 août 1741, mort en 1800 en Angleterre sans postérité, et Charles-Armand-Fidèle, né le 18 décembre 1747, mort aussi sans postérité.

(1) Il eut de ce premier lit : Louise Jeanne, dite duchesse de Mazarin, qui épousa le duc d'Aumont.

Digitized by Google

« Le duc de Duras était un grand seigneur qui affectait des manières très simples ; âgé alors de 62 ans, il avait toutes les allures d'un soldat, il en avait la bravoure, l'entrain, la rondeur et le sans-gêne. Il était léger, quelquefois inconséquent, et promettait souvent plus qu'il ne pouvait tenir (1) ». Brave militaire plutôt qu'homme politique, il se lançait parfois inconsidérément dans une affaire sans en prévoir les conséquences et les dangers.

Ce fut au château de Catuélan, en Hénon, où il se trouvait chez le Président de Catuélan (2), que le duc de Duras reçut la lettre du comte Desgrées. Il répondit en éludant la question, disant simplement « qu'il avait été autorisé par le contrôleur général à remettre 1,500 ₶ au comte Desgrées, et qu'il ignorait comment ce fait s'était ébruité. ». — Ainsi le duc, pair de France et juge de l'honneur, interpellé par un gentilhomme au nom de la vérité et de l'honneur, répondait par un faux-fuyant. Il joignit même l'insolence à la duplicité, en

(1) *Le duc d'Aiguillon et la Chalotais*, par B. Pocquet, III, 387.
Nous avons trouvé dans les papiers du comte Desgrées un couplet satyrique sur le duc de Duras, couplet qui, je crois, est inédit :

« Duras invoquait à la fois
Le Dieu des vers et le Dieu de la guerre :
Il réclamait le prix de ses vaillants exploits
Et de son savoir littéraire.
Tous deux par un suffrage égal
Ont satisfait sa noble envie :
Phébus lui dit : je te fais maréchal :
Mars lui donna place à l'Académie.

(2) *Charles du Merdy, m^is de Catuélan*, avait épousé à Rennes, le 26 février 1756, Marie-Angélique de Cornulier, il venait d'être nommé premier Président du Parlement de Bretagne en remplacement de M. de la Briffe d'Amilly (1777).

Digitized by Google

faisant porter sa lettre au comte Desgrées par deux cavaliers de la maréchaussée.

En face de cette louche attitude, le comte Desgrées écrivit au contrôleur général, M. d'Invau, mis en cause par le duc de Duras ; et celui-ci répond, le 20 janvier 1778, « qu'il n'a aucune connaissance du fait en question ; qu'il ne se souvient pas que le comte Desgrées ait reçu une gratification en 1769 ; et qu'en tous cas, il est certain de n'avoir pas contribué à la lui faire obtenir ».

Cette réponse ne déconcerte pas les ennemis du comte Desgrées, qui prétendent alors que c'est M. Ménard de Cornichard, alors premier commis aux finances, qui a révélé le fait incriminé ; et M. de Coniac, l'un des amis de Mgr de Girac, écrit à ce sujet à M. de Cornichard. Mais celui-ci aussi répond par un démenti : « il est fort surpris de se voir indiqué comme l'auteur des bruits injurieux que l'on fait courir contre M. Desgrées ; il n'a jamais rien avancé de semblable, et n'a jamais eu connaissance du fait qu'il est censé avoir révélé. »

Cette nouvelle lettre ne désarme pas les calomniateurs, qui déclarent cette fois que c'est M. Turgot qui a dénoncé la trahison du comte Desgrées ; et l'ancien ministre affirme à son tour par une lettre en date du 18 février 1778, « qu'il n'a aucune connaissance du fait relaté, dont la révélation ne peut venir de lui, et qui n'a aucune vraisemblance ».

Ces trois démentis successifs et catégoriques confondirent les ennemis du comte Desgrées, qui semblèrent renoncer, au moins momentanément, à maintenir leur accusation.

Mais le comte, fort de sa conscience, avait trop souci de son honneur pour ne pas exiger un complet éclaircissement du fait qui lui était reproché et pour ne pas

Digitized by Google

réclamer une rétractation aux auteurs de cette calomnie.

Les Etats s'ouvrent à Rennes le 26 octobre 1778, sous la présidence du comte de Boisgeslin pour l'Ordre de la Noblesse ; et, dès la première séance, le comte Desgrées prend la parole. Il fait part à son Ordre des nuages répandus sur sa conduite depuis la dernière tenue, et il donne les preuves de la fausseté du fait dont on l'accuse. Les membres de la Noblesse reconnaissent la justice de sa cause, l'évidence absolue de son intégrité, l'assurent de leur confiance et de leur estime, et, comme preuve de ces sentiments, le choisissent à une majorité de 137 voix contre 66 pour être l'un des six commissaires chargés de contrôler la liste des membres composant les Etats.

A la séance suivante, deux des commissaires élus la veille protestèrent contre la nomination du comte Desgrées, et l'un d'eux, M. de Trémargat (1), s'emporta en propos injurieux, déclarant « qu'il se refusait à communiquer avec M. Desgrées tant que celui-ci ne se serait pas lavé publiquement et devant les tribunaux

(1) *Louis-Pierre-Anne Geslin, c^te de Trémargat*, en Plélo, s^gr de la Praye, de Beaumont, baptisé à Bain, le 24 décembre 1742, fils du m^is de Trémargat, futur Président du Parlement de Bretagne, et de Marie-Françoise le Mintier des Granges, il avait servi comme lieutenant de vaisseau, et il avait dû quitter la marine à la suite d'une blessure qui avait nécessité l'amputation d'une jambe. Il avait été décoré de la croix de Saint-Louis, et on le surnommait « Jambe de bois ». Il avait épousé à Rennes le 6 mai 1776 Anne Françoise-Marie de Caradeuc de Launay, née à Carfentan le 26 juillet 1741, fille de Pierre-Cajétan et de Marie-Françoise Bernard, et veuve en premières noces de Gilles-Joseph-Patrice Huchet de Quénétain. Il était très considéré de la noblesse bretonne qu'il présida aux Etats de 1784. Lors de la Révolution, il émigra à Jersey, où sa femme mourut le 25 novembre 1790. Son fils aîné, Jean-Marie, m^is de Trémargat, avait épousé à Joué en 1773, Charlotte Angier de Lohéac.

Digitized by Google

de l'accusation qui pesait sur son honneur. » M. Desgrées, se levant alors, « remercie les Etats de la marque de confiance dont ils l'avaient honoré la veille : mais les prie de lui retirer ce mandat, en attendant que la rentrée du Parlement, qui devait avoir lieu vingt-cinq jours plus tard, lui permît, comme il le désirait lui-même, de poursuivre les personnes qui l'avaient calomnié. » L'assemblée acquiesça à cette demande ; mais, afin de ne pas faire une exception qui aurait pu être interprétée contre le comte Desgrées, elle décida de changer tous les six commissaires nommés la veille et les remplaça, sans nouveau vote, par les doyens de chacun des évêchés. A la suite de cette discussion, le gentilhomme, qui avait joint ses protestations à celle de M. de Trémargat, se leva sur son banc et déclara que « mieux informé, il considérait M. Desgrées comme un vrai gentilhomme et rétractait ses propos précédents. »

A la suite de la séance, le comte Desgrées fit demander raison à M. de Trémargat ; et ils se battirent en duel, le lendemain matin, 30 octobre, derrière l'hôpital, dans des terrains vagues, où est actuellement la place de Bretagne.

Le comte de Trémargat ayant, comme nous l'avons dit, une jambe de bois par suite d'une blessure reçue au service, les deux adversaires devaient, chose très rare à l'époque, se battre au pistolet, et échanger une balle avec faculté de marcher l'un sur l'autre et de tirer à volonté. Mis en position à une distance de trente mètres, les deux combattants marchèrent l'un sur l'autre ; M. Desgrées tira le premier, à quinze pas, sans atteindre M. de Trémargat, qui continua à s'avancer lentement et le pistolet tendu. Arrivé ainsi à un mètre de son rival, il leva le bras et tira en l'air. Le comte

Digitized by Google

Desgrées, qui était resté en posture, impassible et attendant la mort, offrit alors la main au comte de Trémargat ; mais celui-ci refusa de la lui donner, attendant pour le faire que les tribunaux aient statué sur la question d'honneur en litige.

Ces incidents firent beaucoup de bruit ; et voici ce que nous lisons à ce sujet dans les journaux de l'époque :

« *Gazette de Clèves*, » n° 94. Paris, 1778. — Il paraît « que les Etats de Bretagne, ouverts depuis environ « quinze jours ne seront pas aussi orageux qu'on le « craignait, en ce qu'on s'est concilié avec le duc de « Penthièvre (gouverneur de Bretagne) sur l'affaire des « députés. Cependant un événement grave trouble en « ce moment l'Ordre de la Noblesse. M. Dégré-du-« Lou, regardé comme excellent « bationnaire », c'est-« à-dire comme un patriote bien zélé, et qui avait « présidé cet ordre en conséquence dans une des tenues « précédentes, avait été nommé, au commencement de « celle-ci, député d'un des bureaux. Quand il a été « question de s'assembler, M. de Tremerga, l'un d'eux, « a refusé de communiquer avec M. Dégré-du-Lou, « sous prétexte que le maréchal de Duras, ancien « commissaire du Roi aux Etats, avait déclaré avoir « acheté sa voix pour 1500 ₶ ; qu'il exigeait en consé-« quence que M. Dégré se disculpât avant. Le Comité « s'est troublé par cet incident. M. Dégré a demandé « raison à son accusateur ; et ils se sont battus au pis-« tolet. M. de Trémerga a offert à son adversaire de « tirer le premier, comme l'offensé ; celui-ci a manqué « son coup et est resté en posture pour recevoir le coup « de M. de Trémerga; mais cet ennemi généreux a « tiré son pistolet en l'air et lui a dit qu'il lui donnait « la vie. M. du Loû, touché du procédé noble, s'est

Digitized by Google

« précipité dans les bras de son rival pour l'embrasser.
« Il l'a rejeté, sous prétexte qu'il ne pouvait être son
« ami tant qu'il ne se serait pas lavé de l'accusation.
« M. Dégré-du-Lou est à Paris pour savoir du maré-
« chal quel est son propos, s'il l'a tenu, et sur quel
« fondement. Tel est le récit le plus vraisemblable de
« cette aventure extraordinaire, contée de dix manières
« différentes. »

La « *Gazette de Leide* » écrit de son côté, dans son numéro 92 du 17 novembre 1778 : « Extrait d'une lettre
« de Rennes du 27 octobre. — Les Etats de Bretagne
« ont ouvert leur séance et la continuent avec les for-
« malités usitées. Les commissaires du Roi ont de-
« mandé le don gratuit usité de deux millions qui a
« été accordé unanimement à la première séance. Il est
« cependant arrivé dès à présent un incident fâcheux
« à l'égard de M. Desgré-Dulou, membre de l'Ordre de
« la Noblesse. Ayant été choisi pour être de la Com-
« mission des Etats, les autres nommés pour la former
« avec lui ont refusé d'en être à moins que M. Desgré-
« Dulou ne se justifiât préalablement de l'accusation
« portée contre lui à la dernière tenue d'avoir accepté
« de la Cour une gratification de 15,000 ₶ pour appuyer
« ses intérêts. Outre un duel, qui heureusement n'a
« pas eu d'effet funeste, l'on craint que cette affaire
« n'entraîne des suites désagréables ».

A la lecture de ce dernier article, le comte Desgrées écrivit au rédacteur pour protester contre la fausseté de plusieurs des faits allégués dans la Lettre de Rennes : « Ce n'est pas aux Etats de 1776, c'est à la fin de 1777 que ses ennemis ont commencé à faire courir le bruit qu'il avait reçu, non 15.000₶ mais 1500₶. Ce n'est pas à la séance du 27 octobre que les faits, indiqués et

Digitized by Google

falsifiés, ont eu lieu, c'est le 29 octobre : et l'auteur anonyme de la Lettre prouve qu'il n'est pas plus exact sur les dates que sur les faits ».

Dès le commencement du mois de novembre 1778, le comte Desgrées s'occupa activement d'obtenir de la justice une réparation éclatante et de confondre publiquement ses calomniateurs. Pour aboutir à ce résultat, plusieurs moyens s'offraient à lui. Il pouvait se pourvoir devant le tribunal des maréchaux de France, juges des questions d'honneur et des différends entre gentilhommes ; il pouvait également en appeler directement au Roi et à son Conseil : ou enfin saisir d'une plainte les tribunaux de la province de Bretagne. Ce fut à ce dernier parti que le comte Desgrées, après avoir été à Paris pour solliciter du duc de Duras une rétractation qui lui fut refusée, s'arrêta, sur le conseil motivé que lui avaient donné par écrit le 13 novembre quatre des plus fameux jurisconsultes de Bretagne : MM. Gohier, Poulain du Parc, Le Livec de Lanzay et Etaïsse.

La rentrée du Parlement devait avoir lieu le 17 novembre ; et, la veille, M. Desgrées déposa au greffe une plainte en calomnie contre le duc de Duras.

De fait, dans cette affaire, il y avait deux accusés, tous deux personnages importants : l'un le duc de Duras, l'un des plus grands seigneurs de la Cour, était accusé de tentative de corruption ; l'autre, le comte Desgrées, l'un des gentilshommes les plus considérés de la Bretagne, était accusé de s'être laissé corrompre. Mais, tandis que celui-là avouait cyniquement que la corruption était l'un des moyens couramment employés par le gouvernement et ses ministres, celui-ci protestait avec indignation.

Nous devons reconnaître qu'il fallait au comte

Digitized by Google

Desgrées un réel courage et une grande confiance dans la justice de sa cause, pour oser poursuivre en diffamation un homme aussi puissant que le duc de Duras, maréchal et pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, décoré de ses ordres et de la Toison d'or, membre de l'Académie, illustré par les faits glorieux qui avaient marqué sa longue carrière militaire, fort de son crédit, de ses alliances, de ses relations et de sa fortune. Aussi le Procureur général du Parlement, M. de Carâdeuc, qui venait, après douze années d'exil, de rentrer en grâce, et qui ne se souciait pas de mécontenter à nouveau le Gouvernement, hésita en face de la haute situation de l'accusé. Ce ne fut qu'au bout de dix jours que la Cour de Rennes rendit, le 26 novembre, un arrêt par lequel elle déclarait qu'avant d'autoriser l'introduction de la cause, elle voulait approfondir l'affaire et prendre connaissance de toutes les pièces relatives au procès en instance, déléguant pour cette mission M. Huart de la Bourbansais.

Cet arrêt était en somme défavorable au comte Desgrées, qu'il transformait, de fait, d'accusateur en accusé. Fort de sa conscience, il ne faiblit pas. Il déposa au greffe le 9 décembre toutes les pièces demandées et employa ensuite toute son activité à décider le Parlement à les étudier et à se prononcer.

Pendant plus d'un mois, assisté de son frère, Alexandre-Auguste Desgrées de la Châteigneraye, et de son neveu, M. le Doüarain de Lemo (1), il multiplia

(1) *Jean-Marie Le Doüarain,* chevalier, sgr de Lemo, en Augan, né en 1748, fils de Joseph-Jean-François, sgr de Lemo, et de Charlotte de la Fresnaye, et petit-fils de Thomas-François, sgr de Lemo, et de Madeleine Desgrées du Lou ; page du Roi en 1763, il épousa à Saint-Malo, le 22 juillet 1771, Marie-Marguerite-Nicole Beaugeard, dont il eut postérité. Il mourut le 14 novembre 1803.

Digitized by Google

ses visites au Procureur général et aux membres les plus influents du Parlement, qui se retranchaient toujours derrière des difficultés imaginaires. Ce ne fut que le 17 janvier 1779 que M. de Caradeuc fit signifier au comte Desgrées l'extrait de déposition et de distribution des pièces du dossier.

Ses ennemis avaient mis ce retard à profit pour ourdir de nouveaux complots.

Ils avaient réussi à obtenir une sorte de rétractation embrouillée de M. Ménard de Cornichard, qui, sans vouloir infirmer sa réponse du mois de février à M. de Coniac, avait essayé, dans une lettre du 21 décembre 1778, de l'interpréter dans un sens défavorable au comte Desgrées : « Quand j'ai dit, je n'ai pas voulu dire..... Si j'ai dit, je voulais dire.... J'ai dit que M. Desgrées n'avait pas, à ma connaissance, reçu de gratification, mais je n'ai pas voulu me mettre en contradiction avec M. le duc de Duras ; et actuellement, d'après des pièces qui ont été déposées postérieurement dans mon bureau, je vois que M. Desgrées a été employé dans l'état de distribution de 1769 des fonds de Port-Louis pour une somme de 1500 l. sur la demande du duc de Duras. Cet acte, arrêté le 5 novembre 1769, porte : « Fonds du Port-Louis, n° 36. Au sieur Desgrées du Lou : 1500 l. ;

« Et le bon est signé du Roi. »

— « Cette pièce est fausse, réplique le comte Desgrées! A la date du 5 novembre 1769, les Etats de Saint-Brieuc étaient clos depuis huit mois ; et, puisque c'est pour faire passer la délibération du 5 mars que je suis accusé d'avoir reçu 1500 l., c'est à cette date que j'aurais dû être porté comme l'ayant touchée. — En plus de l'évidente invraisemblance de cette pièce, j'ajoute que c'est la signature du preneur qui fait foi de l'émargement

Digitized by Google

d'une somme versée, et je n'ai jamais signé cet émargement. Si le duc de Duras a, comme il le prétend, reçu pour moi 1500 l., il a dû les garder pour lui, car je n'en ai jamais entendu parler. — Et pourquoi aurait-on inscrit aux fonds du Port-Louis une gratification qui aurait été donnée à l'occasion des Etats de Saint-Brieuc ? »

En présence de ces complications, la répugnance du Parlement à introduire cette affaire délicate devint de plus en plus marquée. M. Desgrées patienta pendant près de six mois ; puis, comprenant qu'on avait pris le parti de retarder le plus possible l'étude de sa requête, de façon à parvenir à l'enterrer, il résolut de faire paraître un *Mémoire* pour se disculper aux yeux de ses concitoyens et pour forcer le Parlement à prendre une décision.

Ce Mémoire fut rédigé par M. Gohier (1) qui le porta à l'imprimeur ordinaire des Etats, M. Julien-Charles Vatar; mais celui-ci, craignant sans doute de mécontenter le gouvernement, ayant refusé de l'imprimer, ce fut à Nantes, chez M. Augustin-Jean Malassis, que

(1) *Louis-Jérôme Gohier*, né à Samblançay (Indre-et-Loire), le 17 février 1746, vint étudier le droit à Rennes, où il fut reçu avocat au Parlement et où il fit jouer, le 28 janvier 1775, une pièce de théâtre intitulée : *Le Couronnement d'un Roi*. Il épousa, dans l'église Saint-Jean de cette ville, le 18 novembre 1784, Madeleine-Louise-Charlotte du Moulin, demoiselle du Boisbasset, en Maure, fille de Daniel-Pierre-Etienne, seigneur du Boisbasset, de la Rouardière, et d'Emilie Doudart du Vauhamon, et sœur de Mesdames Gouicquet de Bienassis et de Savignhac de la Villevoisin. Nommé député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative en 1791, il s'y fit remarquer par ses idées révolutionnaires. Il ne siégea pas à la Convention. Il fut Ministre de la Justice, du 20 mars 1793 au 18 juin 1799, puis devint Président du Directoire. Disgracié après le Coup d'Etat du 18 brumaire, il mourut à Paris le 29 mai 1830.

Digitized by Google

ce Mémoire, tiré à 1500 exemplaires, parut le 30 juillet 1779. C'est un in-8° de 94 pages, intitulé « Mémoire pour « messire Jacques-Colomban, comte Desgrées, chef de « nom et d'armes, chevalier, seigneur du Lou et de « Lesné, ancien Président de l'Ordre de la Noblesse de « Bretagne ».

Dans ce Mémoire, le comte affirme d'abord et revendique son droit de poursuivre ses calomniateurs et de défendre son honneur injustement attaqué. Il raconte avec une légitime fierté tout ce qu'il a fait depuis trente ans pour son pays ; il énumère toutes les preuves de désintéressement et de patriotisme qu'il lui a données ; il rappelle tous les témoignages de confiance et d'estime qu'il en a reçus. Puis il démontre que la délibération du 5 mars 1769, pour le succès de laquelle on l'accuse d'avoir reçu 1500 l., était toute dans l'intérêt de la province, et que, ne constituant nullement une concession faite au gouvernement, celui-ci n'avait aucun motif d'acheter pour la faire passer, des voix ou des influences qui ne lui auraient été d'aucune utilité. Il prouve, par la discussion des pièces et les contradictions de ses calomniateurs, la fausseté de l'accusation. Et, persistant dans ses conclusions, il réclame des tribunaux la réhabilitation de son honneur et la condamnation de ses calomniateurs.

Ces conclusions sont motivées par une *Consultation* du 26 juillet 1779, signée de six jurisconsultes, MM. Le Livec de Lanzay, du Parc-Poulain, Drouin, Boislève, Garnier de l'Hermitage et Glezen.

(*A suivre.*) Comte de Bellevüe.

Digitized by Google

LA POÉSIE

BRETONNE CONTEMPORAINE (1)

(1889-1899)

Il nous plaît tout particulièrement de songer que nos morts sont

La muette chanson des choses

lorsque nous relisons des vers de Lud Jan. Mieux que personne, il l'a dite en ses poèmes, cette chanson, et nous aimons à croire qu'il la répète sur la terre natale qui l'a repris, tout jeune encore, dans son sein maternel...

Terre où les paysans ont l'âme douce et grande,
Où l'infini des flots sous l'infini des cieux,
Attirant malgré lui le pâtre de la lande,
Met un chant à sa lèvre et de l'amour aux yeux.

Lud Jan était né à Ploërmel, à deux pas de la Brocéliande de Merlin et de Viviane, dans une contrée dont Renan a dit quelque part : « Quand on pénètre dans le Morbihan, un vent froid plein de vague tristesse s'élève et transporte l'âme vers d'autres pensées ; le sommet des arbres se dépouille et se tord ; la bruyère étend au loin sa teinte uniforme ; une mer presque toujours sombre forme à l'horizon un cercle d'éternels mugissements. »....

Après avoir été, au Petit-Séminaire de Ploërmel,

(1) Voyez la *Revue* d'octobre.

Digitized by Google

l'élève de deux poètes distingués, les abbés Le Dorz et Lefranc, et fait partie, à Rennes « de ce groupe de poètes dont *Le Parnasse Breton*, puis *L'Hermine* manifestèrent la belle floraison de rêve et le noble effort d'art », Lud Jan devint greffier de justice de paix à Caulnes (Côtes-du-Nord). Ce fut sans doute du sentiment de l'humilité relative de sa condition que provint « l'amer dégoût » qui, pour employer ses propres expressions, « rongeait son cœur altier ». D'autre part, les paysages entrevus dans son enfance avaient communiqué à son âme leur mélancolie profonde.....

Mais lentement le ciel triste, les mers sauvages
Pénétrèrent mon cœur de solennels effrois,
Et ma jeunesse en deuil erra sur les rivages
Où des menhirs païens sont mêlés à des croix.

... Et la lande pelée où la maigre bruyère
Frissonne a des aspects de désert attristé

... Les rochers qu'effleurait la mourante lumière
Pour le rêve des nuits se recueillaient entre eux,
Et l'on apercevait sur leurs fronts ténébreux
Çà et là, des profils de pâtres en prière.

Les pâtres reviennent souvent dans son œuvre :

Des pâtres inconnus redisent un chant triste
Et le rêve éternel du Celte est dans leurs yeux.

Ce sont les pâtres du Ménez

Des hommes grands aux yeux mouillés de rêve,

ou bien, c'est un compagnon d'autrefois :

Il avait tout le jour couru dans les bruyères,
Sifflant les geais moqueurs et dérobant les nids.
Mais sitôt que le soir éteignait ses lumières
Il s'arrêtait rêveur sous les cieux infinis.

Digitized by Google

Le pâtre se tenait debout la tête nue :
Et le signe de croix, qu'il traçait largement,
Prenait dans l'ombre une ampleur inconnue
Sur la sérénité du profond firmament.

Puis, quand tout s'effaçait, clochers et clartés roses,
Quand le silence énorme endormait l'horizon,
Dans le recueillement mystérieux des choses,
Il écoutait venir le nocturne frisson.

Plus loin, il met en scène un pâtre et une pâtouresse à l'*éveil du printemps* :

... Là-bas, à l'horizon, il est des rochers sombres
Que l'automne et l'hiver ont rouillés à jamais ;
Sur la lande stérile ils allongent leurs ombres :
Mais la bruyère rose a voilé leurs sommets.

Quand les baisers d'argent de l'aube qui se lève,
Sous leur manteau de fleurs, caressent les granits,
Le menhir attendri semble adoucir son rêve
Et tressaillir de joie au murmure des nids.

Par le sentier étroit qui monte entre les pierres,
Vers la cîme bleuâtre et le clair firmament,
Humide de rosée et flairant les bruyères,
Un troupeau de moutons arrive lentement.

... Et de l'autre côté de la haute colline
Voici qu'une autre voix redit le même chant :
C'est une pâtouresse, une pauvre orpheline
Qui mène ses moutons et qui chante en marchant.

Dans la paix du matin l'appel d'amour s'élance...
On n'entend plus les bruits des ruisseaux et des bois :
La nature s'apaise en un pieux silence
Où s'unissent deux cœurs dans l'hymen de deux voix.

Entre les noirs rochers, au bord de la bruyère,
Dans l'azur infini du ciel limpide et bleu,
Le soleil, à flots d'or épanchant sa lumière,
Se lève, majestueusement, tel qu'un Dieu.

Digitized by Google

Dans le nimbe éclatant qui grandit derrière elle,
La pâtouresse vient, d'un pas tranquille et sûr,
Enfant encor, laissant s'incliner son corps frêle
Et ses beaux cheveux blonds frissonner dans l'azur.

Ils s'arrêtent tous deux, souriants, pleins de grâce,
Et se tendent la main sans parler. Le soleil,
Epanchant à flots d'or sa clarté dans l'espace
Auréolé l'amour printanier à l'éveil.

Voilà l'éclosion des amours grandioses !
Voici deux cœurs qui s'ouvrent ! C'est l'amour
Qu'on respire dans l'air et qu'on voit dans les choses
Au lever triomphal du printemps et du jour.

On comprend que Tiercelin voulant caractériser l'œuvre de Lud Jan ait dit :

Un pâtre dont la voix fraîche est claire et touchante,
Un jeune pâtre, assis dans la bruyère, chante
Les mains pleines de terre et les yeux pleins de ciel.

C'est qu'en effet, chez lui, beaucoup plus que chez tout autre, l'on trouve la préoccupation des destinées humaines et l'amour passionné de la nature. Ainsi que l'a remarqué Beaufils : « L'attraction de deux êtres, l'union de deux existences, l'amour enfin, il ne le conçoit que comme une des formes du rythme universel. Il ne se borne pas, après tant d'autres, à intéresser la nature aux joies et aux douleurs de l'amour ; il ne se contente pas d'en faire la complice de l'humanité qui souffre ou qui rit ; il lui prête des sourires et des pleurs ; il lui suppose des rêves ; il lui donne des sens, lui souffle des colères, lui insinue des extases, la fait se mouvoir, respirer, vivre enfin d'une vie humaine. »

Vous voyez, dans *Idylle Mélancolique*, un couple d'amoureux passer sous la feuillée :

Digitized by Google

... Comme pour les bénir le chêne ouvre ses branches,
Les herbes du gazon tressaillent sous leurs pas,
L'arbuste frissonnant les baigne de fleurs blanches,
Et, pour les écouter, l'oiseau chante plus bas.

On croirait voir marcher la Nature elle-même :
C'est elle, ces deux corps vigoureux et puissants !
C'est l'arbre, le ruisseau, le sol qui dit : Je t'aime !
Son âme est dans leurs yeux, sa sève est dans leurs sens.

Ces vers ne sont-ils pas typiques? Et ce cri d'un vieillard qui, à travers les rameaux, regarde le couple errer ?.

... « Oh ! dit-il, jeunes gens, j'admire sans envie
L'amour qui peut fleurir pendant toute une saison !
Le printemps de la Terre et celui de la Vie
Hélas ! n'ont tous les deux qu'un étroit horizon !

... Mais toi, Sainte Nature, éternelle maîtresse,
Tu renaîtras sans cesse et fleuriras toujours,
Et tu feras chanter ton auguste allégresse
Sur la tombe muette où dorment nos amours.

Nos pères t'adoraient sous la forêt profonde
Dans l'effroi de ta force et de ta majesté,
Et nous, les survivants des vieux cultes du monde,
Aux rayons du soleil nous fêtons ta beauté.

Alors, versant plus d'ombre, épanchant plus d'aurore,
Dans la sérénité de tes cieux infinis,
Tu bénis doucement l'amour qui vient d'éclore,
La chanson des baisers mêlée à celle des nids.

L'amour ! Lud Jan n'en a guère parlé, peut-être parce qu'il ne l'a point compris. C'est en vain qu'à l'un de ses personnages, *L'Ascète*, d'anciennes amies chantent « d'une voix douce et lente : »

« Le temps n'est pas venu pour nous d'être moroses,
« Viens : le soleil joyeux a tiédi le gazon.

Digitized by Google

« Le soir en s'endormant a baisé les flots roses,
« Et mis un rêve épars sur le vague horizon,
« Où nos lèvres en fleurs s'ouvrent comme des roses.

Il préfère regarder son Crucifix de fer et écouter

la voix divine
Du jeune Dieu martyr qui mourut en aimant :

« O mon frère, l'amour des hommes, l'amour passe. »

Un autre trait de la physionomie poétique de Lud Jan, c'est son affection pour le vers alexandrin auquel il est toujours resté fidèle. Il eût peut-être pu varier davantage sa forme ; mais les questions de rythme et de métrique le préoccupaient fort peu. « Il s'est contenté de chanter », a dit un de ses amis, « parce qu'il y avait en lui l'âme d'un chanteur ». D'ailleurs, n'avons-nous pas son propre témoignage ?

... Et des rives de l'Oust aux rives de la Rance
Je n'ai fait qu'une chose ici-bas : J'ai chanté.

Mais pourquoi ajoute-t-il ?

Hélas ! je n'ai rimé qu'une chanson bretonne,
Mystérieuse voix de la terre ou des flots,
Vaguement entendue un triste soir d'automne
Où tous les bruits semblaient s'achever en sanglots.

Lud Jan est trop modeste. Cette « chanson bretonne » dénote, de l'aveu de tous, un tempérament de grand poète, et, comme Le Braz, il a dit magnifiquement, à sa façon, *La Chanson de la Bretagne.*

*
* *

Quand la chanson doit être brève,
C'est le moins qu'on la chante fort.

Digitized by Google

Or, Le Braz croit que

la Bretagne
Va dans la mort s'assoupir,

et il vient

chanter aux portes
Les derniers rêves cueillis
Sur les lèvres presque mortes
Du plus aimé des pays.

Pour mourir, si nous en croyons le poète, la Bretagne n'attend que la proche disparition

des noires Gwerziou, rudes comme l'histoire,
des blanches Soniou, douces comme l'amour.

... Ah! quand vous serez morts, morte aussi la Bretagne
S'étendra toute nue en son linceul d'hiver,
Et les rochers pensifs qui gardent la montagne
Descendront des sommets pour rentrer dans la mer.

Les saints même, les saints s'enfuiront des églises.
On les verra partir, le rêve celte au front,
Et, s'essuyant les yeux avec leurs barbes grises,
Dans leurs auges de pierre ils se rembarqueront.

Plus loin, Le Braz ne renonce-t-il pas à écrire un poème, sous prétexte que les derniers vieux mendiants auraient emporté dans leurs tombes le secret des sônes d'amour ? Il exagère et se calomnie manifestement. Ce prétendu essai de poème où il évoque la rencontre qu'il fit à Paris d'une Bretonne émigrée et l'éclosion de leur amour « sous la poussée des souvenirs religieux de Bretagne » est un pur chef-d'œuvre. Nous le préférons aux autres pièces si justement célèbres : *En mai, Les Epaves, Treguêr, Jeanne Lezveur, Jeanne Larvor, Chanson de bord, Le Conscrit, Le Chant des Nuages*, etc. Il y

Digitized by Google

aurait une comparaison très intéressante à faire entre cette rencontre, dans la capitale, de « Nannic la songeuse » avec le « Cloarec » poète et l'entrevue, en pleine campagne, du pâtre avec la pâtouresse, d'après Lud Jan.

... Ce fut un soir d'avril que je la rencontrai
Au sortir des « Prières ».
Je savais qu'elle était du grand pays pleuré
Où fleurit l'ajonc vert constellé de bruyères.

Je savais que sa mère et ma mère (que Dieu
Fasse paix à leurs âmes !)
En même enclos dormaient sous le firmament bleu
Et c'est pieusement d'Elles que nous causâmes.

La rue où nous marchions avait des airs cloîtrés
De calme monastère :
Tels nos bourgs assoupis, quand sur les monts d'Arez
Les couchants de Bretagne ont versé leur mystère.

Loin, très loin, se perdait la troublante rumeur
Des choses de la ville ;
On eût dit, maintenant, le murmure endormeur
Qui sur nos grèves monte avec la mer tranquille.

Et nous l'avions en nous la paix de tes couchants,
Terre des âmes grises !
Nous allions dans Paris comme à travers tes champs,
Et ton odeur salée ondulait dans les brises !

... C'était jour de pardon aujourd'hui quelque part,
Et voilà, ce nous semble,
Que le pardon fini, la nuit pleine, très tard,
Par les sentiers perdus nous revenons ensemble.

Dans le firmament pâle un clair de lune luit...
Vêtu de gazes blanches
Le grand peuple muet des formes de la nuit
Se lève, et des baisers frissonnent sous les branches.

Digitized by Google

Ame des soirs bretons, des soirs religieux,
Que Dieu te le pardonne !
C'est toi qui nous as dit par les champs, par les cieux
D'aimer pieusement à la façon bretonne !

Le Braz a donné d'autres « sônes » de « Cloarec » dans *Tryphina Keranglaz* et dans *La Chanson de la Bretagne*. Lorsqu'il nous arrive de les relire, nous croyons entendre, chantée par un pâtre des environs d'Auray, l'exquise « sône » du « jeune clerc » :

... « Quand j'étais au bois, j'entendais le rossignol — faire de la musique sur un rameau d'épine blanche. — Voilà un oiselet qui chante, qui chante, et qui répète son refrain, — qui dit la vérité à tous les jeunes gens. — Voilà un oiselet qui chante, qui dit la vérité : — « Tout amoureux d'une belle désire en être aimé ; — Tout amoureux d'une belle désire en être aimé ; — il ne peut s'endormir ni la nuit, ni le jour. » — Dis-moi donc, oiselet rose, où tu prends ton repos. » — « Sur un rameau d'épine blanche, c'est là que je passe toutes mes nuits. » — Dis-moi encore, oiselet rose, dis-moi où tu chantes. » — Sur une branche d'épine noire (de prunellier), — c'est là que je chante mes douleurs. »

Suivant la remarque d'un esthéticien, M. Basch, Le Braz a su allier la forme savante à l'inspiration populaire. L'étude des *gwerziou* et des *soniou* de nos campagnes lui a permis de créer des images hardies et nouvelles. « L'Océan promène avec lenteur sur son *épaule* les vieilles épaves ; le soleil renaissant agite ses *poings* d'or ; les chênes *boivent* sous les grands cieux ouverts le sang de leurs veines et *saignent* quand les vents jaloux leur livrent bataille », etc. L'originalité de Le Braz provient de cette faculté d'animer, de vivifier tout et du tour tragique, oratoire, pour ainsi dire, de son inspiration, qui contraste singulièrement avec le tour élé-

Digitized by Google

giaque et sentimental de Le Goffic,... tour tragique que l'on découvre dans ses *Sonnets Armoricains* comme dans *la Chanson de la Légende :*

Voilà comme à la mer sauvage,
Aux durs Menez de Breiz-Izel
S'en vint, de rivage en rivage,
La Légende aux lèvres de miel.

Et c'est là qu'elle est enterrée
Sous un chêne aux rameaux épais...
Pauvre grand'mère tant pleurée,
Que le bon Dieu te fasse paix !

*
* *

Mais non, poète, elle n'est pas enterrée ; elle fleurit en vos œuvres et en celles de vos confrères bretonnants, depuis Quellien jusqu'à Jaffrennou. Deux puissants aèdes, Fleuriot-Kérinou, dans *Les Lointains*, et Frédéric Le Guyader, dans *L'Ere Bretonne* ont fait revivre en une sorte de *Légende des Siècles* la légende et l'épopée de la Bretagne. Le Goffic narre à Gabriel Vicaire l'histoire de la vieille Marivonic, amoureuse du prince Hadanic-Vor, et Tiercelin, le digne élève de Leconte de Lisle et de Hérédia, conte à Renan d'une manière exquise la légende du Folgoët, de ce pauvre « innocent » Salaün qui ne savait dire qu'*Ave Maria*.

Sur la tombe du fou délaissée, ô prodige !
Fleurit un lys si blanc, dressant sa haute tige,
D'une si douce odeur et d'un si vif éclat,
Qu'il n'était pas un bon chrétien qui ne parlât
De cet événement, très loin, dans les domaines.
Ce lys miraculeux vécut là six semaines,
Et chacun put le voir et constater encor
Sur ses feuilles, tracés en caractères d'or,

Digitized by Google

Ces mots bénis : *Ave Maria* !... La nouvelle
Du miracle, car c'est ainsi que Dieu révèle
La sainteté de ceux qu'il choisit, rassembla
Un grand concours de peuple ; et les gens venus là,
Des gens de tout état et de toute paroisse,
Afin que le renom du bienheureux s'accroisse
Et pour perpétuer un miracle si beau,
Pensèrent qu'on devait honorer d'un tombeau
L'humble corps que le ciel marquait par de tels signes.
On choisit donc, parmi les hommes les plus dignes,
De pieux travailleurs pour creuser tout autour
Du beau lys, et chacun fit son œuvre à son tour.
Et quand la fosse fut entièrement creusée,
Quand la tête apparut, souriante et rosée,
Plus belle qu'autrefois, alors ce fut un cri :
Sur les lèvres du Saint le lys avait fleuri !

Renan que Tiercelin invite ensuite à dire avec lui, comme Salaün

La prière bretonne
Celle qu'on récite à genoux
Mains jointes, d'une voix très lente et monotone,

Renan a conté la légende « d'une prétendue ville d'Is qui, à une époque inconnue, aurait été engloutie par la mer. On montre à divers endroits de la côte, l'emplacement de la cité fabuleuse, et les pêcheurs vous en font d'étranges récits. Les jours de tempête, assurent-ils, on voit dans le creux des vagues, le sommet des flèches de ses églises ; les jours de calme, on entend monter de l'abîme le son de ses cloches, modulant l'hymne du jour ». On comprend aisément qu'après Olivier Souvestre, une pareille matière ait tenté l'intrépide celtiste Jean Le Fustec. Nous ne savons si Fleuriot-Kérinou a ouï le tintement des cloches

Digitized by Google

d'Is ; il nous semble plutôt avoir prêté une oreille attentive aux « éternels mugissements » de « la mer sauvage », pour employer une expression usitée sur le littoral armoricain :

Tumultueux et fiers, groupés sous la conduite
Des souffles vigoureux, les flots pressés vont vite,
Se cabrent, bondissant, hennissant, s'obstinant.
Sonnez, brises, clairons de la grande marée,
C'est la charge des flots âpre et désespérée,
Terrible et sans merci, contre le continent.

Le poète de *La Tourmente* est si connu d'un grand nombre d'entre vous, Mesdames, Messieurs, qu'il nous paraît inutile d'insister.

A notre grand regret, nous ne pouvons, non plus, étudier en détail les œuvres d'autres poètes de talent qui ont eu moins de retentissement en Bretagne ou qui offrent peut-être moins d'intérêt pour la recherche que nous nous sommes proposé de faire, des traits caractéristiques de la terre et de l'âme bretonnes...

IV

La terre bretonne a magnifiquement inspiré ses fils et tous répéteraient volontiers avec Tiercelin les beaux vers qu'il a mis dans la bouche de Brizeux mourant :

... Je l'aime, la Bretagne, avec ses fleurs, ses arbres,
Avec ses granits bleus polis comme des marbres,
Ses plaines, ses rochers, ses étangs, ses taillis,
Je l'aime et j'ai trouvé tous les charmes en elle.
Son ciel est doux, son sol est fort, sa mer est belle...
Et puis, c'est la Bretagne ! Et puis, c'est mon pays !

Quant à la conception de l'âme bretonne, elle diffère

Digitized by Google

énormément d'après les poètes. Beaucoup sont restés fidèles à l'idée de Brizeux:

Nous sommes toujours les Bretons,
Les Bretons, race forte.

Jaffrennou, Botrel et Durocher, par exemple, ont chanté les

BRETONS TÊTUS.

Têtus !... Les fils d'Arvor sont têtus : rien n'enchaîne
Leur front que la brise âpre et vierge rembrunit,
Dur ainsi que les flancs robustes du granit,
Noueux comme l'écorce indestructible du chêne.

Tiens bon ! tiens bon ! Breton têtu ;
O peuple indompté, race forte,
Ton vieux tronc n'est point abattu,
Ta vieille souche n'est pas morte.

D'autres ne partagent point cette conception, et Le Braz, notamment, paraît incliner à voir dans les Bretons des êtres faibles, à volontés vacillantes, comme celles de tous les rêveurs...

Cœurs changeants, épris de voyages,
Les Bretons, ce peuple banni,
Se sont faits comme leurs nuages
Les pèlerins de l'Infini.

Ces pèlerins de l'Infini, ce sont surtout les poètes de Bretagne. Vous l'avez remarqué, Mesdames, Messieurs, dans leurs voyages au pays bleu du Rêve, ils ont su cueillir la fleur de poésie que « plus d'un ne voit pas », la *fleur divine*, telle que l'appelait Brizeux. D'ailleurs, nous sommes encore au début de cette merveilleuse moisson poétique que les éditeurs du *Parnasse Breton* et

Digitized by Google

les fondateurs de *L'Hermine*, Tiercelin principalement, ont préparée pour la plus grande gloire de leur province.

D'ici quelques mois, Le Goffic fera paraître *Le Bois Dormant*; d'autre part, on prête à Le Braz l'intention de réunir les poèmes en langue bretonne qu'il a semés çà et là. Leurs exemples seront suivis. Les jeunes qui débutent dans la carrière poétique, bretonnants et français, entendront la parole encourageante que Le Braz adressait récemment à l'un d'entre eux :

Dalc'h mad, Jaffrennou ! Zav huel
Da vouez dreist hini an avel,
A c'houez war lestr sakr Breiz-Izel...

Tiens bon, Jaffrennou ! Elève bien haut
La voix, par dessus celle du vent,
Qui souffle sur la barque sacrée de la Petite-Bretagne !

En effet, à l'heure où le mouvement panceltique se dessine, ils ont plus que jamais le droit d'espérer. Cette confiance vous paraîtra peut-être justifiée, Mesdames, Messieurs, si, du moins, nous avons réussi à vous faire entrevoir quelle attirance le Rêve exerce sur les âmes idéalistes et mystiques des Bretons, et aussi combien est vrai le mot de M. de la Borderie, adopté pour devise par *L'Hermine* : Bretagne est poésie...

PIERRE LAURENT.

Digitized by Google

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

EN 1790, 1791 ET 1792 (1).

SAINT-SÉBASTIEN, Basse-Goulaine.

Citoyens actifs, 662; 7 électeurs.

Le 28 mars 1790, le procès-verbal est intitulé de Saint-Sébastien et Rezé ; environ 150 votants, nombre des voix attribuées non indiqué.

Donnet.
Lyrot du Chatellier.
A. Audap, notaire.
Patouillère.
Fruchard.
Pierre Jarnigan.
Chantreau, taillandier.

(Archives.)

Le 19 juin 1791.—Citoy. actifs...; votants, 32; 4 électeurs.

Donnet.	24 v.	**Desaux, curé.**	19 v.
Donatien Aubin.	23	**Fleuranceau.**	19

Le 26 août 1792. — Votants, 29; 4 électeurs.

Jacques Fleuranceau. . . . 17 v.	**Nicolas Viaud.**
Desaux, curé de Saint-Sébastien.	**Alexis Patouillère.**
	Nombre de voix non indiqué.

(1) Voyez la *Revue* d'octobre.

Digitized by Google

SAVENAY, Bouée, Chapelle-Launay, Lavau, Prinquiau.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 709 ; 7 électeurs.

Guillaume Chevalier.
Pierre Picaud.
Benoiston de la Serpaudais, avoc.
Lepelletier, avocat.
Rouland.
Pierre Riot, laboureur.
François Desmars, laboureur.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 976 ; votants, 95 ; 10 électeurs.

Jean-Marie Benoiston. . .	72 v.	René Haubois.	17 v.
P. François Lepelletier. .	52	Jean-François Obouland. .	16
Edelbert-François Sérieux, maire de Savenay. .	21	Mathurin Pirio.	15

Votants, 2e tour : 39.

François Magouet. . . .	27 v.	Jean-Aimé Lebourg. . .	21 v.
Jean-Marie Gourlay. . .	22	Guillaume Chevalier. . .	12

Le 26 août 1792. — 10 électeurs.

Un certain nombre de citoyens de l'assemblée ont prétendu s'opposer à l'émission du vote des fonctionnaires, exclus selon eux par la disposition qui l'interdit aux personnes en état de domesticité, les fonctionnaires étant, à raison de leur salaire, les domestiques de l'Etat ; d'autres ont refusé le serment d'égalité parce qu'il tend au partage des terres.

Votants, 56.

Lepelletier aîné.	44 v.	François Merlet. . . .	16 v.
Jean-Marie Gourlay. . .	37	Landais.	15
Guillaume Chevalier. . .	29	Jean Vezin.	14
François Clavier. . . .	19	Audrain.	13
P. Franç. Jean de Dieu Monlien, curé de Savenay.	16	François Magouet. . . .	11

Digitized by Google

SION, Ruffigné, Saint-Aubin-des-Châteaux.

Le 25 mars 1790. — Citoyens actifs, ... ; 8 électeurs.

Deluen, labour, et proc. de la comm.
Tournemine.
Julien Chatellier, lab.
Jean Faucheux, lab.
Travaillé, not.
François Lefèvre, lab.
René Frangeul, lab.
Jean Narbonne, lab.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Citoyens actifs, 700 ; 7 électeurs.

Nombre des votants non indiqué ; 94 votants pour le bureau.

Jean Bapt. Chatelier. . .	83 v.	Michel Denieul. . . .	51 v.
Victor Louis Taillandier. .	80	Jean Gervais.	51
Philippe Hupel.	64	François Rialland. . . .	49
Jean Guibert.	60		

SOUDAN, Noyal-sur-Bruz, Villepot.

Le 28 mars 1790. — Les communes furent classées comme faisant partie du canton de Châteaubriant.

Voir Châteaubriant, seconde assemblée.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Citoyens actifs, 427 ; 4 électeurs.

Nombre des votants non indiqué ; bureau nommé par 31 votants.

Joseph Baron, de la Vieille-Ville en Soudan. . .	35 v.	François Reneux, de la Berthaudière.	24 v.
Jean Duclos, de la Loullerie en Villepot.	26	Guy Thomas, de Levinais en Soudan.	23

Digitized by Google

THOUARÉ, Carquefou, Doulon, Mauves, Sainte-Luce.

Citoyens actifs, 735 ; 7 électeurs.

Le 28 mars 1790. — Votants, 490.

L. C. Colas, recteur de Ste-Luce	315v.	Joseph Légé	48v.
Bazille	73	Bourcier	40
Jean Retière	54	Moreau	15
		P Bouet, vicaire de Mauves	14

(*Archives.*)

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 723 ; (*Salle de la cure*) votants, 55 ; 7 électeurs.

Richard, de la Verdière	39v.	Marchis, de Carquefou	30v.
Bazille, de Carquefou	35	Mabit, de Mauves	29
Taconnet, de Thouaré	32	Fleury	29
Brevet, de la Thébaudière	31		

Le 26 août 1792. — votants, 66 ; 7 électeurs.

Marchis	50v.	Jacques Raboteau	36v.
Louis Bonneau	42	Etienne Joyau	35
Pierre Audrain	40	Julien Peignon	34
Mathurin Moreau	38		

VALLET, Chapelle-Heulin, Le Pallet, Mouzillon.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1232 ; 12 électeurs.

Couperie, recteur de Vallet.
Paimparay, bourgeois.
Dugast, maire de Vallet.
Forget, procureur fiscal à la Chapelle-Heulin.
Jean Nicole, laboureur en ses terres.
Letourneux, métayer.
Jean Rousseau, labour. en ses terres.
Bretonnière des Bois, bourgeois.
Joseph Becavin, marchand.
François Luneau, lab. en ses terres.
Luneau, maire de Mouzillon.
Pierre Goelot, maréchal.

Digitized by Google

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, ... ; votants, ... ; 12 électeurs.

Charles Petitbeau.
François Luneau, fils.
J. B. Nicolle.
J. Fr. Leglé, prêtre.
Paimparay.
Jean Rebion.
Félix Dugast.
Devallet.
J. Ed. Chateauregnault, curé de la Chapelle-Heulin.
Louis Grégoire.
René Luneau, de Mouzillon.
Louis Coulon, du Pallet.

Nombre des votants et des voix non indiqué.

Le 26 août 1792. — Citoyens actifs, 1252 ; votants, 183 ; 12 électeurs.

François Lenoir. . . .	109 v.	Joseph Ménager. . . .	56 v.
Pierre Bouchaud. . . .	88	Louis Richard, du Bourg.	43
Louis Richard.	88	Jean Petiteau, de la grande Aujardière	43
Jean Petiteau	76	Pierre Guérin.	42
Pierre Guérin.	75	Nicolas Guérin	40
Jacques Barré.	72		
Jean Braud	61		

(*A suivre.*) ALFRED LALLIÉ.

Digitized by Google

LES PRÊTRES CONSTITUTIONNELS

Le départ des prêtres fidèles pour l'exil, en septembre 1792, en vertu du décret de déportation porté, le 26 mai 1792, et, après la déchéance du roi, définitivement sanctionné par l'Assemblée Législative, le 26 août, causa à tous les catholiques la plus profonde douleur.

Jusqu'à ce moment, un grand nombre d'ecclésiastiques insermentés avaient pu, malgré les rigueurs de la persécution sans cesse grandissante, rester dans le pays, retirés dans quelques maisons hospitalières, et donner aux fidèles le secours de leur ministère. Faute d'un nombre suffisant de prêtres jureurs, beaucoup de paroisses avaient conservé leurs vrais pasteurs. Mais désormais il n'en sera plus de même. La plupart des prêtres ayant été déportés, les fidèles vont être privés de tout secours religieux, ou ne pourront se les procurer qu'avec beaucoup de difficulté.

Si le départ des bons prêtres causa aux fidèles une profonde affliction, on peut croire qu'il fut pour les intrus le sujet d'une grande joie. Ceux-ci, en effet, supportaient avec peine l'abandon et l'isolement où les laissaient les populations chrétiennes qui persistaient à s'éloigner de leurs églises. Ils en attribuaient la cause à la présence des prêtres réfractaires dans leurs paroisses.

De là toutes ces plaintes, ces intrigues, ces délations, ces accusations calomniatrices adressées, tantôt aux municipalités, tantôt aux directoires des districts ou du département, et qui provoquèrent, contre les prêtres fidèles, de la part de ces autorités locales et même de la Chambre, tant de mesures de rigueur qui aboutirent au décret d'exil et de déportation du 26 mai 1792.

Ces intrus pouvaient donc se réjouir. Désormais, les

Digitized by Google

prêtres insermentés partis ou détenus, les catholiques, ne voulant pas se passer de secours religieux, s'empresseraient sans doute de venir à eux et rempliraient leurs églises.

Combien fut grande leur illusion !

Les fidèles catholiques ne vinrent pas plus à eux que par le passé. Bien au contraire, ils s'en éloignèrent encore davantage, avec d'autant plus de soin et d'empressement qu'ils n'ignoraient pas la part que ces intrus avaient eue dans la déportation de leurs bons prêtres.

Ils eussent préféré se passer de messe et de tout secours religieux plutôt que de recourir à des prêtres qui avaient trahi leurs devoirs, et dont les sentiments de haine jalouse avaient puissamment contribué à les priver de leurs vrais pasteurs.

Mais hâtons-nous de le dire, même après le départ des prêtres insermentés, les fidèles, en Bretagne et particulièrement dans le Morbihan, trouvaient encore, au moins de temps en temps, le moyen de recourir à de vrais ministres de Dieu.

En effet, plusieurs prêtres, condamnés à la déportation pour refus de serment, ne voulurent pas obéir à cet atroce décret, et restèrent cachés dans le pays. Quelques-uns de ceux qui étaient partis pour l'étranger ne tardèrent pas à rentrer dans leur patrie, dès qu'ils en trouvèrent l'occasion, et bravèrent, comme les autres, la rigueur des lois pour procurer aux populations fidèles les secours spirituels dont ils avaient tant besoin.

Mais combien était pénible et dangereuse l'existence de ces charitables ministres !

Que de précautions il leur fallait prendre pour éviter les périls dont ils étaient sans cesse entourés ! Que de privations ils avaient à supporter !

Digitized by Google

Les lieux les plus obscurs et les plus cachés, dit Monsieur l'abbé Tresvaux, leur servaient de retraites. Déguisés de manière à se rendre méconnaissables, ils ne sortaient que pendant la nuit pour aller administrer les sacrements.

C'était aussi le plus souvent pendant la nuit qu'ils célébraient la messe ; et dans quels lieux offraient-ils à Dieu cet auguste sacrifice ? Tantôt dans une chaumière, tantôt dans un grenier dont la toiture était délabrée, d'autres fois dans une simple grange et même dans un cellier. Une table ou quelque autre meuble des plus simples, servait d'autel... On venait de loin et on se rendait par de longs détours à ces réunions ; on y parlait à voix très base et l'on en sortait le plus secrètement qu'il était possible.

Quelquefois ces réunions se tenaient pendant le jour, lorsqu'on avait l'espoir qu'elles ne seraient pas troublées, ; mais on usait alors des plus grandes précautions, tant pour l'entrée et la sortie que pour la maison qui renfermait le prêtre. Les fenêtres en étaient bien exactement fermées et la pièce où il se tenait était à peine éclairée par une faible lumière. Quelques hommes se plaçaient aussi d'ordinaire en sentinelles autour de la maison pour veiller à la sûreté de la réunion ».

Les prêtres qui sont ainsi restés en France, au péril de leur vie, ou quiy sont revenus après en être partis, ont beaucoup contribué à conserver la foi dans notre pays. Grâce à eux, les fidèles de bonne volonté ont pu, pendant les dix années que dura l'exil des prêtres, remplir au moins de temps à autre leurs devoirs de chrétiens, malgré la rigueur de la persécution. Mais, pour tout au monde, ils n'eussent jamais voulu recourir au ministère des prêtres intrus dont les églises restaient

Digitized by Google

de plus en plus désertes, n'étant plus fréquentées que par quelques femmes et enfants de fonctionnaires. Les fonctionnaires eux-mêmes et les patriotes exaltés qui, au début, montraient tant de zèle pour les offices constitutionnels, non par conviction et piété, mais par peur et le plus souvent par haine du culte catholique, avaient depuis longtemps cessé d'y assister. Plusieurs ne fréquentaient même plus les prêtres jureurs qu'ils avaient appris à trop bien connaître dans les clubs, et dont la conduite peu édifiante ne leur inspirait que des sentiments de répulsion.

Quelques-uns de ces prêtres constitutionnels ne purent supporter longtemps une telle situation et un tel isolement, et quittèrent bientôt les églises qu'ils avaient envahies. Mais la plupart d'entre eux prirent leur situation en vrais philosophes. N'ayant rien ou presque rien à faire sous le rapport du ministère, ne voyant presque personne dans leurs paroisses, et étant généralement peu portés à l'étude, ils cherchaient des distractions partout où ils pouvaient les trouver : les uns dans la culture de leurs jardins, les autres dans l'exercice de la pêche ou de la chasse. Dans les villes et les localités, qui avaient des clubs ils en fréquentaient très assidûment les réunions, où ils ne craignaient pas de discuter eux-mêmes.

Cependant les temps devenaient de plus en plus mauvais. L'assassinat du roi, l'arrestation et, un peu plus tard, le supplice des Girondins, la création du tribunal révolutionnaire et du Comité du salut public, enfin les sentiments de plus en plus arnarchistes que manifestait la Convention, tout indiquait l'approche du règne de la Terreur. Au commencement de l'année 1793, un député, nommé Barrère, avait demandé publiquement qu'on mît cette terreur à l'ordre du jour. La Convention, étonnée, n'eut pas la force de désavouer

Digitized by Google

cette atroce motion. Quelques temps après, cette lâche assemblée eut même la faiblesse de laisser décréter la Loi des Suspects qui organisait en France le pillage et l'assassinat. Désormais les vies des citoyens ne seront plus en sûreté, pas plus celles des prêtres constitutionnels que celles des autres.

Une autre source d'inquiétude et d'effroi pour les intrus était la résistance à main armée que le peuple de la campagne opposait, dans le Morbihan, comme dans toute la Bretagne et la Vendée, à la tyrannie révolutionnaire. Cette opposition s'était manifestée dès la fin de l'année 1792, et alla en augmentant, les années suivantes, proportionnellement aux actes de brigandages des révolutionnaires.

Tout d'abord les gardes nationaux des villes, bien armés, purent impunément parcourir les campagnes, sous prétexte de chercher des prêtres cachés, mais en réalité pour piller et prendre dans les maisons tout ce qui leur convenait : cidre, lard, pain et surtout de l'argent, quand il s'en trouvait. Les paysans, terrifiés, se laissaient voler sans oser se défendre. Mais, comme ces brigandages se renouvelaient très souvent, ils finirent par s'entendre entre eux pour tâcher d'y mettre un terme en châtiant les coupables.

Armés de fusils et de tous les instruments propres à l'attaque et à la défense, ils allaient sur les routes attendre les dénicheurs de prêtres et les voleurs de lard, les attaquaient brusquement, en tuaient quelques-uns, mettaient les autres en fuite, délivraient les captifs et prenaient le butin. Bien des prêtres, pris et menés captifs par ces brigands, ont dû leur salut à cette énergique et courageuse intervention des paysans bretons.

Les plus courageux d'entre ceux-ci devinrent naturellement chefs de bande. Ainsi s'organisa la résistance

Digitized by Google

qui, plus tard, prit le nom de chouannerie, de Jean Chouan, l'organisateur de la résistance dans le Maine.

Les prêtres intrus étaient surveillés de près par les paysans armés contre les brigandages révolutionnaires, et, au moindre écart de langage, à la moindre démarche un peu louche contre les prêtres cachés dans le pays, ils étaient châtiés comme ils le méritaient.

Mais le plus grand danger pour le culte constitutionnel était l'impiété et l'athéisme officiel qui ne tarda pas à gagner le clergé constitutionnel lui-même. Le moment n'était pas éloigné où ce culte constitutionnel allait faire place au culte de la Raison. Tous les jours la tribune de la Chambre retentissait des plus horribles blasphèmes contre Dieu ; des menaces étaient sans cesse proférées contre la religion catholique. Au sein de la Convention plusieurs députés firent publiquement profession d'athéisme, et ils furent applaudis.

Le calendrier en usage dans l'Église fut aboli et remplacé par un calendrier républicain. L'ère de l'Incarnation fit place à celle de la proclamation de la République, datant du 22 septembre 1792. Ce n'était là que le prélude des saturnales dont la Chambre et la France tout entière allaient donner le hideux spectacle.

Dès les premiers jours de novembre 1793, tout culte extérieur fut supprimé dans la capitale. Le 6 novembre, le procureur syndic Chaumette fit dépouiller toutes les plus riches églises paroissiales de Paris qui furent ainsi fermées. Mais le plus grand scandale eut lieu le 7 novembre. Ce jour-là, Gobel, évêque constitutionnel de Paris, suivi de ses vicaires épiscopaux et de plusieurs curés de Paris, parut à la Convention et y déclara publiquement qu'il renonçait à la religion catholique pour ne plus reconnaître que le culte de la Raison ;

Digitized by Google

qu'il abjurait son sacerdoce et déposait ses lettres de prêtrise sur le bureau de la Chambre. Ceux de sa suite et, quelques jours après, Grégoire, évêque de Blois, et bien d'autres, firent la même déclaration.

La plupart des prêtres, membres de la Convention, entre autres Audrein, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Vannes, montèrent aussi à la tribune pour apostasier à leur tour. Toutes ces apostasies portèrent au comble la joie des démagogues conventionnels et surtout de la commune de Paris qui fit ouvrir des registres pour recevoir les déclarations de ceux qui voulaient abjurer et livrer leurs lettres de prêtrise. Il en vint tant qu'au bout de quelques semaines, il fut décidé qu'on ne recevrait plus de ces sortes de déclarations.

Il est vrai que plusieurs prêtres agissaient ainsi sous l'empire de la peur. Ils croyaient échapper à la guillotine par l'apostasie ; mais ce grand nombre d'apostats n'en démontrait pas moins cette vérité que la vertu et le courage ne sont guère l'apanages des schismatiques.

Le culte de la Raison fut alors officiellement installé à Paris, et l'antique église de Notre-Dame devint le temple de ce nouveau culte.

La première fête de la Raison fut fixée au 10 novembre 1793 et la première déesse fut une danseuse d'opéra.

Le culte de la Raison devint donc le culte de l'Etat. Toute autre religion, catholique ou schismatique, fut abolie.

Les blasphèmes et les orgies de la capitale trouvèrent un écho facile dans les provinces. En Bretagne, on vit beaucoup de prêtres constitutionnels apostasier, entre autre le fameux Minée, évêque intrus de Nantes, qui, dans une assemblée présidée par le monstre Carrier, abjura publiquement son épiscopat et son sacerdoce.

Digitized by Google

Les évêques intrus de Vannes, de Quimper et de Rennes refusèrent d'abjurer et de livrer leurs lettres de prêtrise. Aussi ne tardèrent-ils pas à être emprisonnés.

A Vannes, l'église cathédrale servit de temple au culte de la Raison. C'était aussi dans cette église que la déesse Raison recevait les honneurs sacrilèges que venaient lui rendre les révolutionnaires exaltés.

Le 13 avril 1794, Le Carpentier, représentant du peuple en mission dans l'Ouest, prit un arrêté qui mettait en état d'arrestation tous les prêtres qui n'avaient pas encore déposé leurs lettres de prêtrise ou refuseraient de le faire. En vertu de cet arrêté, M. Le Masle, évêque intrus de Vannes, et tous les autres prêtres constitutionnels, curés et vicaires récalcitrants, furent enfermés au Petit-Couvent.

Ainsi finit dans le diocèse de Vannes, en même temps que dans toute la Bretagne, le culte constitutionnel qui a occasionné tant de troubles et tant de ruines dans l'Église de France.

Né de la haine de l'Église catholique, il n'a recueilli pendant sa courte et triste existence que le mépris et la réprobation de tous les honnêtes gens, et a succombé misérablement dans la boue.

Après l'extinction du culte constitutionnel et l'incarcération ou l'apostasie de ses ministres, les églises furent pillées et livrées à toutes les profanations possibles.

Les unes servirent de dépôts d'armes ou de poudre, de magasins de fourrages, de logement pour les soldats ou pour leurs chevaux. D'autres étaient réservées pour les réunions des clubs. Les chaires sacrées servaient de tribunes aux orateurs des clubs qui n'y faisaient entendre que des paroles de haine mêlées à d'horribles blasphèmes. Toutes les croix furent volées ou brisées ;

Digitized by Google

les statues en bois ainsi que les ornements sacrés furent livrés aux flammes.

Ces profanations avaient lieu non seulement dans les villes, mais aussi et surtout à la campagne. Là les énergumènes étaient les maîtres absolus, et ils ne prenaient aucun ménagement, aucune précaution pour dire et faire ce qu'ils voulaient. Au contraire, ils se faisaient un plaisir d'insulter à la religion et à la foi qu'ils avaient abandonnées et foulées aux pieds.

Les vrais Bretons restés fidèles à leur Dieu, forcés d'être les témoins presque journaliers de ces sacrilèges profanations, ne purent d'abord que les déplorer et gémir en silence. Mais bientôt ils ne purent contenir leur indignation, à la vue de tous ces excès dont ils châtièrent les auteurs plus d'une fois.

En même temps, dans un chant qui est encore conservé et connu dans nos campagnes, ils flétrirent cette nouvelle religion qu'on avait substituée à la leur, et à la laquelle ils attribuaient toutes les profanations dont ils étaient témoins.

Les tailleurs ont dû jouer un grand rôle dans toutes les saturnales de la Révolution. Comme ils ont généralement une grande facilité de parole qu'ils acquièrent dans l'exercice même de leur métier, par l'occasion et l'habitude qu'ils ont de colporter et de narrer les nouvelles, ils devaient faire merveille dans les clubs. Quand les églises servirent à ces réunions démagogiques, ils durent souvent paraître en chaire pour déblatérer contre la religion, et les prêtres fidèles. Aussi ne sont-ils pas ménagés dans le chant des apostats que nous livrons au public tel que nous l'avons recueilli à la campagne, dans les environs d'Auray.

J.-M. C.

Digitized by Google

LÉZEN EN APOSTA

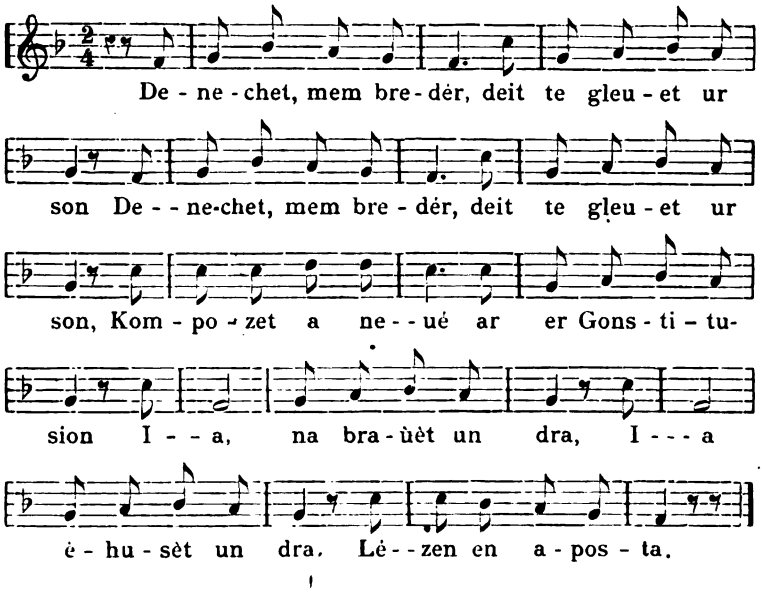

Denechet, mem bredér, deit te gleuet ur son (*bis*)
Kompozet a neùé ar er *Gonstitusion*

Ia, na braùèt un dra,
Ia, èhusèt un dra,
Lézen en aposta.

Be zou un eil lézen bremen ér rantelèh (*bis*)
E zou rekis heli aveit hur bout er bèh :
Ia..... (*etc*).

Tuchentil béléan, mar fal doh mont é kér, (*bis*)
Kokard en nasion e zou rekis kemér
Ia..... (*etc*).

Digitized by Google

Truhé e mès o hoh, tadeu congrégasion. (*bis*)
Hou pout lausket hou léh get er gemenerion.
la..... (*etc*).

Èhusèt é guélet, guélet ur hemenér (*bis*)
É chapél el Liseu é vonet ér gadoér.
la..... (*etc*).

Dilézet en dès bet hag aùi ha guiltan (*bis*)
Eit monet te bredeg el lézen *protestant*.
la..... (*etc*).

Un tavarnour benag, pé ur marhadour guin (*bis*)
E régl, én amzér men, en offiseu divin.
la..... (*etc*).

Èhusèt é guélet, guélet er soudardèd (*bis*)
É ridek en eskob, èl guéh'al er juiffèd.
la..... (*etc*).

Aveit klah béléan. a bep tu é valé, (*bis*)
Hag ou hass d'er prizon aveit kol ou buhé.
la..... (*etc*).

Mar fal doh hanaùet kompozour er soñen, (*bis*)
En arrhum zou get-hon, ne fal ket er goulen.
la..... (*etc*).

LA LOI DE L'APOSTAT

Accourez, mes frères, venez écouter une chanson nouvellement composée sur la Constitution.

Oui, quelle belle chose !
Oui, quelle horrible chose
Que la loi de l'apostat !

Dans le royaume il y a une seconde loi qu'il faut observer pour avoir la paix.

Oui..... (etc).

Digitized by Google

Messieurs les ecclésiastiques, si vous voulez aller en ville, vous êtes obligés de mettre la cocarde nationale.

Oui..... (etc).

Pour vous, religieux congréganistes, je vous plains d'avoir été obligés de céder vos places à des tailleurs.

Oui..... (etc).

Que c'est triste de voir un tailleur monter en chaire dans la chapelle des Lices !

Oui..... (etc).

Il a quitté son aiguille et ses grands ciseaux pour aller prêcher la loi protestante.

Oui..... (etc).

C'est un aubergiste quelconque, un marchand de vin qui, en ce temps-ci, règle les offices divins.

Oui..... (etc).

Quelle horrible chose que de voir les soldats, comme autrefois les juifs, pourchasser l'Evêque !

Oui..... (etc).

Rechercher les prêtres pour les incarcérer et les envoyer à la mort !

Oui..... (etc).

Désirez-vous connaître l'auteur de la chanson ? il est bien enrhumé, ne le demandez pas.

Oui, quelle belle chose !
Oui, quelle horrible chose
Que la loi de l'apostat !

Recueilli et traduit par J.-M. Cadic.

Digitized by Google

LÉGENDE DE LA VIe CROISADE

L'AN 1248

En l'an de Jésus-Christ, douze cent quarante-huit,
Un mouvement de foi, merveilleux et fortuit,
Ebranla toute la Bretagne
Dans les villes et la campagne.
Les prélats, les abbés et les moines prêcheurs,
Sur les parvis sacrés absolvent les pécheurs;
Le rival au rival pardonne,
Le riche au pauvre fait l'aumône.

*
* *

Partout, dans le pays, se lèvent des guerriers :
Bon nombre de ribauds et beaucoup d'écuyers
Et l'ancien duc, Pierre de Brennes
Croisé lui-même, vient à Rennes,
Avec ses chevaliers, bacheliers, bannerets
Et toute sa maison, hommes d'armes, varlets.
Le duc Jean (1), croisé, reste à Vannes
Contraint par l'évêque, en chicanes.

*
* *

En juillet (2), on voyait, parcourant les chemins,
Des voitures, des chars, des charrettes à mains,
Et sur le parcours de la Loire,
En une longue file noire,
Serpentaient au courant, à travers les sablons,
Des milliers de radeaux ou de canots sans ponts ;
Vers Nantes naviguaient ces barques,
Portant les harnois et les parques.

(1) A la suite de ses démêlés avec le clergé et avec la grande majorité de la noblesse bretonne, le duc Pierre Mauclerc, vaincu par saint Louis, avait dû abdiquer.

(2) Cette époque n'est pas certaine.

Digitized by Google

*
* *

Les croisés, leurs vassaux, accourant de partout
Priant par le chemin, gagnent le port sans crainte,
Chacun faisant l'aumône sainte.
Ils doivent se pourvoir de tout :
Monture, armes, valets, les vivres, le fourrage ;
Car il faut tout prévoir pour un si long voyage !
Par terre vont les palefrois (1)
Tenus au frein, par deux ou trois.

*
* *

Ne peuvent se croiser que les plus « riches hommes » (2);
Pour guerroyer au loin, il faut de fortes sommes :
Plus de cent livres pour s'armer (3),
Autant que peut se présumer.
Mais il importe encore à chaque gentilhomme,
Pour être prévoyant, généreux et prud'homme,
De bien entretenir ses gens
D'habits, de vivres et d'argents.

*
* *

La plupart des croisés mettent leurs biens en gage,
Vendent tous leurs bijoux, pour payer le passage.
A Nantes l'on voit revenir (4)
Les juifs pour les circonvenir.
Et ces bons chevaliers qui ne savaient pas lire
Signèrent leur ruine avec un sceau de cire,
Si bien que ces Juifs déloyaux
Fondent sur castels et joyaux.

(1) Joinville envoya ses grands palefrois à Marseille par terre, ses bagages et harnois descendant le Rhône en bateau.

(2) Expression de Joinville.

(3) Joinville demanda 800 livres à saint Louis, sous Damiette, pour son réarmement, après la captivité. La cour trouva cela exorbitant ; mais le roi paya.

(4) Pierre Mauclerc les avait expulsés, peu d'années auparavant, des frontières bretonnes, ordonnant de ne pas poursuivre leurs meurtriers, si ces maudits venaient à rentrer dans le pays.

Digitized by Google

*
* *

Tous ces loups affamés coururent la campagne
Dépouillant de leurs biens (vils et cruels bourreaux)
Et même, expulsant des châteaux
Les fils des croisés de Bretagne ;
Sans scrupules faisant, aux faibles, maints procès,
Le départ des guerriers permettant ces excès.
Et fut telle leur vilainie,
Qu'elle mit tout à l'agonie.

*
* *

Les croisés, sur l'autel, reçurent leur bourdon,
Et pour tous leurs péchés, confessés, le pardon,
Puis leur écharpe et la croix sainte
De couleur écarlate, teinte.
A Nantes, des canots les attendent au port ;
Car un bon vent nord-est commence à souffler fort.
Ils s'embarquent à l'estacade
D'où l'on doit les conduire en rade.

*
* *

Entre Donge et Paimbœuf (1) on voyait les vaisseaux,
A l'ancre, se tenant sur les profondes eaux.
Leur pavillon, semé d'hermines,
De Dreux marquait les origines.
On ouvre, au flanc des nefs, le grand huis aux chevaux,
Que l'on calfate après, l'huis allant sous les eaux (2),
Aussitôt lesté le navire,
Comme en l'histoire l'on peut lire.

(1) Simple supposition, car on ne sait même pas si les croisés s'embarquèrent à Nantes, à Saint-Malo ou ailleurs. Pourtant Hervé *armateur nantais*, se trouvait à Chypre en 1249, ce qui rend très probable le fait de l'embarquement, à l'embouchure de la Loire, de la plupart des pèlerins bretons.

(2) Joinville dit qu'on bouche cette grande porte « comme on bouche un tonneau ».

Digitized by Google

∴

Le nombre des croisés montant sur les vaisseaux
Fut de plus de cinq mille, et trois mille chevaux (1).
On embarquait huit cents personnes,
Toutes des provinces bretonnes
Dans d'immenses bateaux. Sur quelques-uns moins grands
Il n'en pouvait tenir que quatre ou que six cents (2)..
D'autres, de plus petite taille,
Portaient grains, sel, miel, foins et paille

∴

L'embarquement fut long. Le dernier, le duc Pierre,
Monta sur son navire et se mit en prière,
Chantant le « Veni Creator »
Qu'on répéta de bord à bord.
La flotte appareilla, le soir, et, dans les voiles,
La brise souffla ferme, au ciel rempli d'étoiles,
Jésus-Christ bénissant, d'en haut,
Aussi bien noble que ribaud.

II

TRAVERSÉE DE NANTES A CHYPRE.

Quand la nef s'inclina, bientôt, fendant la lame,
Le Duc, poète ardent, laissa parler son âme : (3)
« Sainte Dame du ciel, ô Mère de Jésus,
« Etoile du matin et lumière infinie,
« Sauve ceux qu'Adam a perdus ;
« Sur les flots garde notre vie.
« Si, comme je le crois, tu nous a rachetés
« Rends-nous vainqueur du Turc, couvert d'iniquités. »

(1) L'histoire ne donne pas de chiffre et se contente de dire qu'il se fit alors « une grande croisée de Bretons ».

(2) Joinville rapporte qu'au retour de Terre-Sainte, Louis IX montait un vaisseau contenant « plus de 800 personnes ». Mais le chiffre de 5000 ne paraît pas exagéré en y comprenant tous les services accessoires.

(3) Poésie composée par Pierre de Dreux ; Bibliothèque Nationale,

Digitized by Google

∴

Pour charmer les loisirs d'un aussi long voyage,
On eût voulu les dés ; mais un prêtre, homme sage,
Les prit et jeta dans les flots ;
Seuls, les regrettèrent les sots (1).
« Pour passer notre temps leur dit le bon duc Pierre,
Amis, nous redirons tous les vieux chants d'Armor ! »
Et de sa voix au timbre d'or,
Il charmait la journée entière :

∴

« Si largesse est vertu, prouesse la vaut bien
« Et s'il fallait choisir, je ne voudrais pour rien
« La première sans la seconde,
« Qui baille estime dans le monde.
« Si largesse procure en un temps des amis
« Gagne parfois le cœur, même des ennemis
« Si largesse fait des conquêtes,
« En mettant bien des gens en fêtes ;

∴

« Si largesse permet d'acheter la faveur
« Du roi du paradis (rien ne vaut tel bonheur)
« Prouesse a toujours sa puissance
« Et l'homme en ayant jouissance

(manuscrit français n° 847. Folio 202 verso). La pièce de vers du duc Pierre Mauclerc commence ainsi :

Dame dou ciel qui portates Jhesu
Par qui le mont (de) fut tot enluminé
L'héritage qu'Adam avoit perdu
Par son péché, fut par vous recouvré...
Si, come ge l'croi et il est vérité
Défendez-moi que je ne soie vaincu
Par l'anémi qui est fel et désvé.

Rien n'indique, du reste, à quelle époque cette pièce a été composée par le duc Pierre.

(1) Le fait se produisit sur plusieurs navires, et, entre autres, sur le vaisseau que montait saint Louis, au dire de Joinville.

Digitized by Google

« Quel que soit le péril, jamais ne faillira.
« Largesse est feu de paille et bientôt s'éteindra (1). »
Ainsi chanta le bon duc Pierre
Le vaisseau filant vent arrière.

∴

Bientôt la flotte passe au détroit de Maroc
Longeant, sans s'arrêter, les côtes de l'Espagne
Et grâce, au vent qui l'accompagne
Vers Chypre vogue sans accroc.
A l'entour des deux mâts, lorsque parut la terre (2)
On fait procession. Ensuite le duc Pierre,
Près Limisso, dressa son camp
Les vivres restant dans un champ.

(*A suivre.*) Vte R. DE COURSON.

(1) « ... En réalité, est-ce largesse qui vaut mieux ?... Largesse gagne « l'affection de tous ceux de son pays et même celle de ses ennemis... « Elle fait des conquêtes ; on peut acheter ainsi faveur du roi du paradis, « et qui en jouit est bien heureux, mais largesse est feu de paille qui « s'éteint promptement. Prouesse garde toujours puissance : celui qui « en est doué, en quelque péril qu'il soit, ne faiblira pas. » A quelle époque le duc fit-il cette pièce de vers? Nous l'ignorons, et c'est par pure fantaisie que nous plaçons sa composition à l'époque du voyage de Limisso. Elle se trouve à la bibliothèque nationale.

(2) Usage rapporté par Joinville, pour rendre grâce à Dieu.

Digitized by Google

CHOSES DE CHEZ NOUS

Chronique de Bretagne

Sommaire : L'Association Bretonne à Redon. — A propos de la langue bretonne : *comprenan ket*. — L'union régionaliste à Auray. — Pour ceux qui ne sont pas revenus.

Si le printemps est la saison bénie entre toutes, celle où les premières fleurs donnent leurs premiers parfums, où les premiers papillons se posent sur les premières roses : l'été est l'époque de la vie intense, où, sous les ardeurs du soleil, au sein de la terre féconde, tout s'épanouit, tout pousse et tout grandit. L'automne, lui, est plus triste ; il a bien son charme pourtant, un charme tout poétique et comme imprégné de mélancolie, avec ses feuilles jaunissantes et ses horizons noyés de brume, avec ses premières gelées et ses premiers frissons. Au printemps, la plante germe ; pendant l'été, elle murit ; c'est à l'automne que se fait la récolte. Voyez : à peine septembre est-il arrivé, que la campagne jusque-là déserte se peuple et s'anime. Sous la faucille des travailleurs, les épis dorés jonchent le sol, on les ramasse, on les bat, partout on s'empresse, et les greniers devenus trop étroits se remplissent de moissons de toutes sortes, qui demain apporteront au château comme dans la chaumière le bien-être, l'abondance et la vie. — C'est pour cette raison que l'automne me semble la saison la mieux choisie pour nos congrès scientifiques. La science, elle aussi, est un arbre aux fruits délicats et savoureux pour ceux qui savent les goûter. Ces fruits, on les a muris longuement dans la poussière des vieux manuscrits, dans le mystérieux silence des bibliothèques, dans de

Digitized by Google

laborieuses et profondes méditations ; on se réunit ; chacun apporte sa récolte, et le trésor d'un seul devient le trésor de tous. Un congrès doit être une grande moisson, qui s'étale un moment à tous les regards et qu'on admire avant qu'elle n'aille prendre place dans les greniers de l'histoire.

Fidèle à ses traditions, l'Association Bretonne a tenu ses assises au mois de septembre, et c'est la ville de Redon qui, cette année, avait été choisie pour réunir ses membres. Nous avons déjà dit que ce choix était heureux, et, sans avoir le don de prophétie, nous avions prédit à cette réunion un grand et légitime succès. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que ce succès a été plus complet que nous n'aurions osé l'espérer ; que nos prévisions ont été non seulement atteintes mais encore dépassées, et que, s'il y a eu d'autres congrès aussi réussis, il n'y en a pas eu de plus beau. Ce magnifique résultat a été obtenu grâce à la générosité sans bornes et à l'inépuisable dévouement de ceux qui ont su ajouter à leur talent d'organisateurs toutes les ressources de leur esprit et toutes les délicatesses de leur cœur. Ceux-là, ceux qui, pour nous recevoir, ont tout ordonné, tout arrangé, tout prévu, sont des modestes ; mais dût leur modestie en souffrir, je veux citer leurs noms ; je veux les mettre à la place d'honneur et dire à M. le colonel du Halgouët, à M. le Marquis de l'Estourbeillon, à M. le comte René de Laigue, à M. le vicomte Charles de Calan et à M. Le Bihan, toute notre affectueuse gratitude avec toute notre sincère reconnaissance.

M. le Supérieur des Eudistes avait gracieusement mis à notre disposition la salle des fêtes de son collège ; toutes nos séances se tinrent là, à l'ombre de la belle flèche de Saint-Sauveur, dans les murs de la vieille abbaye, pleine de si vénérables et de si glorieux souvenirs. Un tel cadre devait nécessairement inspirer les orateurs : leurs travaux furent si nombreux que, si je voulais les analyser, les pages de cette chronique n'y suffiraient pas. Je ne pourrais même pas citer les plus intéressants puisqu'ils le furent tous. Jamais récolte

Digitized by Google

ne fut plus abondante et plus fructueuse que celle-là. C'est à pleines mains que MM. de l'Estourbeillon, de Palys, Guillotin de Corson, Trévédy, de Laigue, du Cleuziou, Favé etc... moissonnèrent dans l'histoire ; ce furent des gerbes magnifiques que MM. de Berthou, Aveneau de la Grancière, Oheix etc .. surent extraire de l'archéologie ; ce furent des bouquets tout embaumés que MM. Loth, de Calan, de Gibbon, Vallée etc... allèrent cueillir dans le jardin de la Bretagne pour nous faire respirer le parfum de ses légendes et de son passé. — J'ai eu autrefois un vieux professeur qui, chaque année, commençait un de ses cours par cette phrase typique : « Messieurs, nous allons aujourd'hui nous étendre sur le fumier ! » Dans une salle voisine de la nôtre, la seconde section de l'Association Bretonne étudia avec toute sa science et, ce qui vaut mieux, avec toute son expérience les engrais, qui sont la richesse du sol, les différentes cultures, le beurre, les pommes, l'élevage, en un mot toutes les branches de cette agriculture qui est vieille comme le monde et qui fait avec le bonheur des cultivateurs la prospérité d'un pays. Depuis de longues années, nos savants collègues s'efforcent, par leurs conseils et leurs exemples, de l'améliorer ; ils ont eu à cœur de nous prouver que, dans l'arrondissement de Redon, leurs efforts n'avaient pas été stériles et ils y ont pleinement réussi

Mais malheureusement, la compétence me fait défaut pour apprécier, comme elles le mériteraient, les magnifiques expositions agricoles et horticoles qui ont fait l'admiration de tous les visiteurs. Si vous mettez un agriculteur devant une majestueuse ruine gallo-romaine, il dira peut-être : « C'est très beau » mais il ne comprendra pas la beauté de ces vieux murs. Demandez à un archéologue pourquoi les blés de telle contrée sont supérieurs aux blés de telle autre contrée, quelles sont les meilleures vaches laitières ou les porcs les plus estimés, il répondra qu'il n'en sait rien et retournera se plonger dans un vieux manuscrit ou dessiner les chapiteaux d'une église. Nous, archéologues, nous, historiens, nous n'étions donc pas « de la partie » mais nous n'avons pas été indifférents, et, en

Digitized by Google

pensant aux persévérants labeurs, aux efforts multipliés qui ont été nécessaires pour produire de tels résultats, nous avons été fiers de constater que si l'agriculture est de plus en plus prospère en Bretagne. elle le doit en grande partie aux leçons et aux encouragements de l'Association Bretonne. - Et nous aussi, nous avons eu notre exposition ! Dans un des faubourgs de Redon, une porte monumentale annonçait par ses drapeaux et sa décoration que là encore on avait accumulé des trésors. On entrait, et sous un grand cloître aux arcades élégantes, des petits Bretons, des Finistériennes de dix ans vous offraient un catalogue Eh quoi !... un catalogue ? on en avait donc besoin ?.. Certes oui ! car le cloître donnait accès à de vastes salles remplies d'innombrables objets rares et précieux. Cette propriété s'appelle : le Cleu et appartient à M. le Colonel du Halgouët. A sa voix, les vitrines s'étaient ouvertes, les bijoux étaient sortis de leurs écrins, les faïences avaient quitté leurs dressoirs, les émaux, les tableaux de maîtres, les armes de prix, les missels enluminés, les ivoires sculptés, tout enfin avait été mis à la disposition des organisateurs et c'est alors que, grâce à la bonne volonté de tous, cette merveilleuse exposition rétrospective avait pu être installée. Que de délicieux moments nous avons passés là ! Comme il faisait bon étudier chacun de ces objets, lui demander son histoire, le palper quelquefois avec envie, toujours avec amour, et vivre un peu dans le passé, dans ce passé qui nous console du présent et dont les reliques étalées sous nos yeux montraient mieux que tous les livres, la grâce, la magnificence et le goût !

Est-ce tout? oh non ! Pour ne rien omettre, il faudrait parler du splendide concert où, pendant quatre heures d'éminents artistes ont rivalisé de talent, où nous avons entendu une fois de plus M. et Mme Botrel qui ont été applaudis, plus fêtés que jamais. Il faudrait dire les curiosités visitées pendant l'excursion : les chapelles Saint-Marcellin et Sainte-Agathe, les monuments mégalithiques de Saint-Just et de Langon et puis les landes dorées, les horizons lointains, les vallées verdoyantes, toutes les surprises, toutes les richesses de ce

Digitized by Google

petit coin, le plus riant et le plus fertile de l'Ille-et-Vilaine. Il faudrait raconter la joie du revoir, le charme des longues et familières causeries, le bonheur de sentir son âme vibrer à l'unisson de celle des autres, la franche cordialité qui unissait les jeunes aux... plus âgés, et (problème plus difficile à résoudre) les agriculteurs aux archéologues. Il faudrait... mais je m'aperçois que j'ai déjà épuisé les adjectifs les plus louangeurs et les plus flatteurs de la langue française ; il n'en reste plus; il faut donc que je m'arrête. Et pourtant, si je voulais énumérer toutes les délicatesses dont nous avons été l'objet, toutes les jouissances de cette semaine inoubliable ; j'en ai pourtant dit beaucoup, eh bien ! il m'en resterait à dire cent fois plus encore.

Le Congrès de Redon s'achevait dans le calme et la paix quand un coup de poignard venait frapper la Bretagne en plein cœur. Charles Le Goffic, qui évalue à 1 800 000 le nombre des Bretons bretonnants, estime que 728 000 d'entre eux ne parlent que leur langue maternelle. Cette langue est respectable, parce qu'elle est riche, harmonieuse, énergique ; parce qu'elle a produit une très belle littérature ; enfin et surtout, parce qu'elle est une des plus vieilles et des plus anciennes du monde. On vient de lui déclarer la guerre ; on vient de défendre aux prêtres de s'en servir pour leurs sermons et l'enseignement du catéchisme ; il ne faut pas se le dissimuler, on ira plus loin, on veut la détruire tout comme une vulgaire congrégation non autorisée ; on veut l'expulser de France tout comme une simple Bonne Sœur.

Pourquoi ? Ah ! dam ! s'il est facile de poser la question, il est plus difficile de trouver la réponse. Il y en a qui disent que notre province s'étant *très mal conduite* en ces derniers temps, on veut s'en venger en obligeant ces 728,000 Bretons à parler une autre langue que la leur. Il est certain que la Bretagne est bien coupable et mérite d'être châtiée. Pensez donc : les pères de famille ont eu le toupet de prétendre qu'ils étaient libres de faire instruire leurs enfants où bon leur semblerait ; les mères, en voyant de saintes femmes chassées de chez elles

Digitized by Google

à coups de crosses de fusils, ont eu l'audace de crier : « Vivent les Religieuses ! » C'est épouvantable ! Eh bien ! soit, mais en quoi est-ce la faute de la langue celtique ? Pourquoi veut-on la mêler à cette affaire ? Les prêtres parleront français à des gens qui parlent breton ; ceux-ci ne comprendront rien. Et après ? C'est absolument comme si un Russe disait à un Parisien : « Mon ami, nous n'avons pas les mêmes opinions politiques ; vous ne parlez que le français ; moi, je vais vous parler russe pour vous convaincre, et j'espère y arriver. » Il pourrait espérer longtemps, n'est-il pas vrai ? il en sera de même en Bretagne. A l'église on parlera peut-être la langue française, mais c'est dans leur idiome national que les marins commanderont à leurs équipages, que les mamans chanteront en berçant leurs petits, que, le soir à la veillée, on racontera les bons tours des korrigans. Et alors où sera la vengeance? Comme on dit chez nous : « *Comprenan ket !* »

Il y en a d'autres qui prétendent et qui écrivent même qu'il suffit de parler breton pour devenir d'affreux réactionnaires et que c'est pour cette raison *majeure* qu'il faut supprimer le breton. Pas possible ! Mais je connais des gallos qui ne sont pas républicains du tout, tandis que je connais des Bretons bretonnants qui dans leur rude langage, soutiennent que le gouvernement actuel est l'idéal des gouvernements. Il suffit, dites-vous, de parler la langue bretonne pour devenir royalistes ; mais alors si nous parlions italien, nous verrions les oliviers pousser d'eux-mêmes sur notre sol granitique ; et si nous parlions chinois nos yeux se fendraient en amandes, notre peau deviendrait jaune et notre tête s'ornerait d'une splendide tresse de cheveux d'au moins un mètre de long ! Ces deux dernières hypothèses me paraissent aussi logiques que la première, c'est-à-dire autant dépourvues de toute logique. Je n'aurais jamais supposé qu'un langage quelconque pût avoir sur ses adeptes une influence aussi extraordinaire ; je n'aurais jamais cru qu'une langue pût produire des effets aussi invraisemblables et aussi fantastiques. Et c'est pourquoi : « *Comprenan ket !* »

Digitized by Google

Comme bien vous devez le penser, ce projet a profondément ému notre chère province et de tous côtés on y a déjà répondu. C'est d'abord Mgr l'Evêque de Quimper qui fait écrire dans sa *Semaine religieuse* que « si les prêtres continueront à parler français dans les paroisses où le français est la langue usuelle, ils continueront aussi, comme par le passé, à enseigner en breton là où l'instruction religieuse ne peut être donnée utilement qu'en breton; même si on leur supprime leurs traitements qui ne sont que des indemnités. » C'est ensuite Ch. Guennou qui, répondant à la menace ministérielle par un argument qu'on appelle en philosophie « *ad hominem* », annonce qu'il va ouvrir en plein Paris un cours de langue bretonne. Enfin, nos députés ont déjà fait entendre de magistrales protestations. Il en est une qui doit trouver place ici et que je veux citer, parce qu'elle a été écrite par l'un des hommes qui connaisse peut-être le mieux l'esprit breton, par notre cher Directeur général, et parce qu'elle résume toutes les autres. M. le marquis de l'Estourbeillon a envoyé ces lignes à M. le Président du Conseil :

« Au nom des 70 000 Bretons que j'ai l'honneur de repré-
« senter, il est de mon devoir de venir protester avec la der-
« nière énergie contre votre odieuse circulaire aux préfets
« interdisant au clergé l'emploi de la langue bretonne. Non
« content de nous avoir ravi une bonne part de nos libertés,
« voilà que vous osez maintenant porter une main sacrilège
« sur tout ce que nous avons de plus sacré, notre patrimoine
« familial, la langue de nos ancêtres. Il semble en vérité que,
« mû par on ne sait quelle férocité aveugle, vous vous ingé-
« niiez à obéir aux loges et à mériter la haine de nos popula-
« tions bretonnes, déjà exaspérées, en recherchant par tous
« les moyens la *réprobation d'une race*. Il est évident que vous
« pourrez trouver dans cette mesure un nouveau moyen de
« persécuter le loyal et vaillant clergé breton et de traquer
« nos compatriotes. Votre circulaire pourra toucher vos
« préfets et venir s'échouer sur la table de vos mairies ; mais
« si vous réussissez à surexciter encore davantage nos popu-

Digitized by Google

« lations bretonnes contre votre gouvernement, vous pouvez « rester convaincu qu'elle demeurera certainement lettre « morte, car il y a en Bretagne une chose que vous pourrez « meurtrir peut-être, mais que vous n'étoufferez jamais : c'est « la *conscience nationale* qui ne saurait renier *son Dieu*, *son lan-* « *gage* et *sa foi* ».

On veut supprimer notre langue, et, en cela, on veut nous traiter plus mal que les admirables Boërs ne l'ont été par les Anglais. En effet, au congrès qui vient d'avoir lieu à Courtrai, la commission des intérêts néerlandais a tenu une séance très importante au cours de laquelle M. H.-J. Emons d'Amsterdam a dit : « A une conférence où se trouvaient réunis, par les soins des autorités anglaises, sept cents instituteurs des républiques sud-africaines, lord Milner annonça que l'instruction y serait désormais donnée en anglais, *seul l'enseignement religieux pourra être donné dans la langue nationale*. » Les héros qui ont combattu si vaillamment pour leur indépendance et leur liberté seront nos modèles ; nous serons intraitables et nous ne cèderons pas. Et nous aurons la victoire. Il y a longtemps que l'on a essayé ce que l'on essaie aujourd'hui ; tous les gouvernements qui ont voulu faire la guerre au breton ont échoué puisque la zône de la langue celtique est aujourd'hui la même qu'au XVIe siècle. Celui-ci échouera encore, car, arracher à nos frères le langage de leurs aïeux, ce serait tuer d'un seul coup tout leur passé, toutes leurs croyances, tous leurs souvenirs, ce serait les tuer eux-mêmes, car le langage est plus qu'une tradition puisque c'est lui qui les perpétue toutes et qu'un peuple qui n'a plus de traditions est un peuple mort. Cela ne sera pas !

Ce que la circulaire ministérielle appelle dédaigneusement : *un dialecte*, (il est étonnant qu'elle n'ait pas dit *un patois* !) c'est une langue pleine de richesse, de poésie et de beauté et cette langue-là, c'est la voix sacrée des ancêtres, c'est la troublante magie de nos landes mystérieuses, c'est le mugissement de la grande mer sur nos rochers sauvages, c'est notre ciel, notre ciel gris et si bas « qu'on y sent monter sa prière », c'est l'appel

Digitized by Google

béni des cloches de nos villages, c'est la plainte de ceux que nous avons perdus et que nous pleurons, c'est notre passé, c'est notre amour, c'est notre foi, c'est la Bretagne enfin, toute la Bretagne ! Et c'est cette langue-là que vous voudriez nous ravir !... Elle qui chantait sur nos berceaux, vous voudriez-nous la faire oublier ?... Elle que nous aimons comme une mère, vous voudriez nous en faire rougir !... Il faudrait alors effacer nos légendes, anéantir toute notre histoire, brûler toutes nos archives, faire taire tous nos binious, déchirer tous nos costumes, renverser toutes nos croix... et quand bien même, par impossible, tout cela serait, il nous resterait encore notre âme, notre âme croyante, rêveuse, éprise d'idéal, passionnée de liberté : notre âme qui serait le dernier refuge, l'inviolable asile de notre langue méprisée et méconnue ! aussi longtemps qu'il y aura un Breton en Bretagne, il redira, sinon avec ses lèvres du moins dans son cœur, ce vers si doux qui termine la « chanson de la bergère.. un sommet de Job er Gléan : « *Lavar hun tadeu Bretoned. — Le langage de nos pères est le plus léger de la terre.* » Aussi longtemps que la mer battra nos rivages et que l'ajonc fleurira sur nos landes, tous les Bretons se rappelleront cette parole célèbre : « Tant qu'un peuple garde sa langue, c'est comme si un prisonnier gardait la clef de sa prison. »

Jaffrennou demande de faire cesser en ce moment toutes nos dissensions politiques, de signer une trêve et de nous unir tous pour la défense de la plus chère de nos libertés. Oui, mon cher Jaffrennou, vous avez raison ; et de tout cœur, loyalement, nous vous tendons la main. Nous serons avec vous, avec tous ceux qui combattront pour notre race, pour notre Bretagne bien aimée. Courage ! notre ténacité a été soumise à de bien plus rudes épreuves, nous en avons vu bien d'autres ! Laissons passer l'orage et, indomptables comme nos pères, fiers de notre histoire nationale, de notre belle langue celtique, répondons avec entêtement et aussi avec dédain à nos persécuteurs : « *Comprenan ket ar gallek.* »

Digitized by Google

Parmi les sociétés qui jusqu'à présent s'étaient contentées de propager et de développer la langue bretonne et qui, maintenant qu'elle est attaquée, sauront la défendre avec toute leur énergie, il faut mettre en première ligne l'Union Régionaliste. Fondée à Morlaix dans un but de centralisation, pour conserver à notre vieille province ses traditions, ses mœurs, ses costumes, son autonomie artistique et littéraire, cette association, qui n'est pas à proprement parler la fille, mais plutôt la jeune sœur de l'Association Bretonne, a tenu ses promesses ; elle est devenue comme le félibrige de l'Ouest.

Elle était au grand complet, le 25 septembre, à Auray, pour son cinquième congrès annuel. A la séance d'ouverture, les enfants de Saint-Patern, l'excellente société chorale de Vannes, chantèrent deux très beaux chœurs dont le succès fut énorme. Ensuite Sullian Collin fit une conférence très intéressante sur *Brizeux* et le docteur Picquenard récita son poème : *Celtia*, dont les magnifiques vers furent, comme ils le méritaient, fort appréciés du public. Botrel et son aimable femme étaient là. Pouvaient-ils ne pas y être, eux dont le vent du large et la senteur des bruyères inspirent si délicieusement le talent ; eux qui sont la plus ravissante incarnation, la plus suave personnification de la Bretagne poétique et fière. Ils chantèrent avec tout leur cœur, j'allais dire tout leur génie, et quand le rideau se baissa sur les derniers mots de « *Fleur d'ajonc* », les applaudissements enthousiastes qui les saluèrent durent leur prouver que si ailleurs, partout, ils sont appréciés et goutés, nulle part autant que sur leur sol natal ils sont admirés et aimés.

La journée du vendredi fut remplie par deux séances de travail des différentes sections. Des mémoires érudits furent lus par MM. Iann Rumengol, Yann Morvran, l'abbé Rondot, etc... et le sujet de tous ces travaux fut le même, celui qui unissait toutes ces intelligences, toutes ces âmes dans une même émotion profonde, dans un même sentiment filial : le maintien, la conservation, la propagation de la langue bretonne. Le Bureau devait être renouvelé ; on procéda aux élec-

Digitized by Google

tions et M. le marquis de l'Estourbeillon, député de Vannes, fut nommé président. Ce choix honore autant celui qui en est l'objet que la Société qui a désigné un tel homme pour le placer à sa tête

Le nouveau président inaugura sa charge par un devoir qui dût lui être doux de remplir ; ce fut de souhaiter la bienvenue à un savant, délégué au Congrès d'Auray par la Société panceltique, à l'honorable M. Gibson, fils du lord chancelier d'Irlande, qui était venu accompagné de sa femme, et à Mme Stuart, déléguée d'Ecosse. M. Gibson portait son beau costume national et le portait à merveille. La dernière conférence de cette journée si bien remplie fut faite par M. Loth, l'éminent doyen de la Faculté des Lettres de Rennes ; il parla de la Bretagne et du monde celtique avec la simplicité charmante et l'exquise finesse dont il a le secret.

Le lendemain, une longue file de voitures sationnait sur la place de l'Hôtel-de-Ville, attendant les congressistes qui devaient aller visiter Carnac et Locmariaquer. On partit, et après s'être arrêté aux dolmens de Keryaval et de Keryonnet, on arriva vers dix heures devant les célèbres alignements du Ménec. Les membres du *gorsedd* entonnèrent alors leur hymne national et ce fut vraiment un tableau digne du pinceau d'un grand artiste que ces fils de la même patrie, écoutant dans un silence religieux, avec un enthousiasme ému, ces jeunes gens qui chantaient leurs espérances, dans cette vieille langue celtique, que les pierres préhistoriques de Carnac avaient entendue dans les siècles mystérieux du passé, et à laquelle elles faisaient un cadre si majestueux et si grandiose. L'après-midi on visita Kergonan, la célèbre abbaye maintenant déserte et je parie que ces murailles dénudées, que ces portes closes durent amener un sourire de pitié sur les lèvres de M. Gibson, citoyen de la *libre* Angleterre, fils de l'héroïque Irlande. L'excursion se termina par le mont Saint-Michel et les incomparables merveilles de Locmariaquer.

La journée du dimanche était la dernière du Congrès ; ce fut la plus belle. La place me manque pour en donner un

Digitized by Google

compte-rendu complet ; du reste tous nos journaux l'ont racontée. A dix heures, l'Union Régionaliste, avec le « *Ty Kanniri Breiz* », bannière en tête, alla recevoir à la gare les musiques venues au pardon de Saint-Sauveur. Puis eut lieu le concours des binious, puis des exercices de gymnastique, puis la distribution des récompenses, puis la représentation d'un beau drame breton : « *En Eutru Keriolet* », puis un grand banquet, puis... que sais-je encore ? Le soir, au banquet, M. Gibson se leva pour répondre aux toasts qu'on venait de porter en son honneur. En excellent français, il parla contre l'indifférentisme, et, en termes délicieux, annonça que, puisque la langue bretonne était attaquée, il allait se mettre à l'apprendre avec acharnement, promettant qu'à son prochain voyage il ne s'exprimerait plus qu'en breton. Un tonnerre d'applaudissements salua ses paroles et ceux-là mentiront qui prétendront que la fameuse circulaire ministérielle n'aura aucun résultat ; elle aura au moins produit celui-là !

Comme on a pu le voir dans les lignes qui précèdent, ce Congrès ne fut que la glorification de la langue bretonne. C'est d'elle dont on a parlé ; c'est elle que l'on a chantée ; c'est elle que l'on a juré de défendre. Ah ! si, ce dimanche-là, vous aviez vu l'enthousiasme qui fit frémir cette foule quand on entendit crier : « Les binious ! Les binious ! » Si vous aviez vu cette multitude innombrable se précipiter à leur rencontre quand, sur la route poudreuse de Vannes, précédés de leurs bannières, ils arrivèrent, portés sous le bras par des gars aux vestes courtes ou aux blouses flottantes, gonflant leurs poches sous les doigts sautillants et jouant les vieux airs du pays sur un rythme aigrelet comme le cidre et pénétrant comme lui ! Sur l'admirable terrasse du Loch, d'où l'œil suit les lointains lacets de la rivière, allant se perdre parmi la verdure dans la mer sauvage ; si vous aviez vu tous ces cœurs battre à l'unisson sous les habits à revers de velours, tous ces visages frémir et palpiter sous la coiffure rougeâtre et presque napolitaine des gâs de Plougastel, sous les chapeaux noirs à longs rubans, sous les coiffes si gracieuses des non moins

Digitized by Google

gracieuses Alréennes,... vous auriez compris que la Bretagne qui chantait et qui riait là, c'était la *vraie Bretagne* : celle qui porte encore ses costumes, celle qui parle encore sa langue, celle qui ne peut pas mourir. — Si vous aviez assisté à la représentation du mystère, sous cette grande halle dressée, sur l'herbe, en plein vent, et à laquelle le ciel clair de septembre faisait comme un dôme lumineux ; si vous aviez vu tout ce peuple tressaillir aux mésaventures de ce jeune seigneur de Keriolet, sorte de Gilles de Retz breton ; éclatant aux malédictions quand apparaissait sur la scène Isaac, ce vieux traître, quelque peu juif ; saluant de ses cris de joie la conversion du héros, obtenue par l'intercession de « Madame sainte Anne »,... vous auriez senti que la vieillé Armorique était plus jeune, plus robuste et plus fière que jamais.

La Bretagne ! elle a vibré à Redon ; elle a vibré à Auray ; elle vibre encore. Le sang de ses fils, dont parle Brizeux, n'est pas un sang appauvri et dégénéré. S'il en est besoin, il saura montrer dans l'avenir ce dont il est capable ; il saura prouver qu'il veut garder l'hermine sans tache en son blason. Et c'est pourquoi il faut de plus en plus serrer nos rangs ; il faut que des champs fertiles de l'Ille-et-Vilaine aux falaises du Finistère, des gracieuses vallées des Côtes-du-Nord aux landes sablonneuses du Morbihan retentisse ce cri, qui faisait le 25 septembre vibrer les échos du Loch : « *Bretoned bepred. Bretons toujours...* »

Cet été, un ancien ministre s'est rencontré *par hasard* (?) en Norwège avec Guillaume II. L'empereur d'Allemagne fut, paraît-il, fort aimable, admira beaucoup le yacht « Ariane » et demanda à M. Waldeck-Rousseau si les hommes de son équipage étaient Bretons : « *car*, ajouta-t-il, *j'admire particulièrement cette race si française et qui forme de si bons marins.* »

Avouez que cette louange n'est pas banale, sortant de la bouche de notre ennemi, au moment où la noble attitude de la Bretagne devait lui valoir les honneurs de la persécution !

Oui, nos Bretons sont de rudes et fiers marins ! Ils étaient

Digitized by Google

partis au printemps, pleins d'espoir, remplis de courage, plus nombreux que jamais ; hélas ! si la pêche a été fructueuse, la campagne de 1902 comptera parmi les plus terribles et les plus meurtrières. En Irlande seulement, *neuf* navires ont été perdus et *cinquante-trois* matelots ont été noyés. Au fond de la mer hyperboréenne, dans les abîmes des fjords glacés, leurs corps ont roulé longtemps, battus, ballottés par les vagues furieuses ; ils sont devenus cette chose informe, qu'on appelle : un cadavre et les squales voraces s'en sont disputé les lambeaux. Au pays, on les a attendus, on les a « espérés » et le jour et la nuit. Quand la fatale nouvelle arriva, ce furent des cris de douleur, des déchirements atroces, des scènes indescriptibles. Dans cinquante-trois maisons on a pleuré un père, un fils ou un frère ; on a tiré des armoires ces longs vêtements de deuil dont les familles de marins ne se séparent jamais, car chaque jour elles peuvent se dire qu'ils serviront le lendemain peut-être ; et les femmes ont lancé à la mer des regards de haine, ont couvert de malédictions celle dont la faim n'est jamais assouvie, la « grande enjôleuse », l'« ensorceleuse aux yeux verts », la « gueuse des gueuses ».

Oh ! quand on sollicitera votre charité, quand on frappera à votre porte, ouvrez tout grands vos cœurs pour soulager les veuves et les orphelins de ceux qui ne sont pas revenus. Souvenez-vous qu'une des plus douces jouissances d'ici-bas est de sécher des yeux mouillés et que votre or peut remplacer les quelques pièces blanches, que ces pauvres marins, qui ne sont plus, auraient été si heureux de rapporter à leur foyer natal. Donnez, donnez beaucoup et votre aumône, en faisant naître des sourires dans les chaumières bretonnes, attirera sur ceux qui vous sont chers les bénédictions d'En-Haut.

Abbé A. Millon.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

La Légende de la Mort chez les Bretons Armoricains. nouvelle édition avec des notes de M. Georges Dottin, par M. Anatole Le Braz. — Paris, Honoré Champion, 9, quai Voltaire, 1902.

La tristesse et la mélancolie sont peut-être les attributs les plus caractéristiques de l'âme bretonne ; naturellement elles engendrent l'idée de la mort et le souvenir des *anaon* (défunts). D'ailleurs, tout chez nous ne pousse-t-il pas à cette tristesse, mère de la légende ? Notre ciel presque toujours gris ignore les tons chauds et gais du Midi ; nos côtes battues continuellement par les flots furieux, déchiquetées, brisées, n'évoquent que des rêves de naufrages et de malheurs ; nos landes solitaires et nues, semées de bruyères, d'ajoncs et de menhirs, sont traversées par la bise marine dont les hurlements plaintifs sont connus sous le nom de *chien d'hiver ;* nos chemins creux, boueux, impraticables, sombres, bordés de vieux chênes grimaçants ne mènent nulle part ; nos *sentes* de messe courent vers les cimetières ; tout évoque en un mot la pensée de l'au-delà et le souvenir des êtres disparus dont le séjour ordinaire est le Purgatoire. Cette disposition si originale de l'esprit breton a donné naissance à une foule de contes, d'histoires, de récits bizarres et touchants, parfois terribles, embellis au coin du feu pendant les longues soirées d'hiver, colportés de Rennes à Brest par les mendiants, et qui, vieux de plusieurs centaines d'années, ont acquis pour ainsi dire un droit prescriptible de vérité. Les légendes de la mort font corps avec la person-

Digitized by Google

nalité armoricaine ; elles sont parfaitement innocentes pour la plupart, et, seules, celles qui entrent en lutte ouverte avec les lois religieuses et civiles doivent être repoussées et combattues à outrance. Quant aux autres, pourquoi souhaiter leur disparition ? Lorsqu'elles auront cessé d'être, le caractère de notre race aura perdu de son originalité, la foi de notre pays diminuera par là même, et l'organisme politique ne s'en portera pas mieux. M. Anatole Le Braz est-il bien d'accord avec lui-même, avec son beau livre et toutes ses œuvres si vraiment, si profondément bretonnes, quand il écrit ces lignes : « Puisse la *Légende de la Mort* n'être bientôt plus pour les Bretons qu'un souvenir, embaumé par l'un d'eux aux pages de ce livre, comme dans un linceul. » (*Préface*, p. LXVI.)

Cette légère critique formulée, je me sens plus à l'aise pour louer absolument et sans réserve aucune la *Légende de la Mort chez les Bretons Armoricains*, dont la préface est d'ailleurs une page magnifique, écrite de main de maître, et forme à elle seule une étude approfondie de l'état d'âme breton que tout le monde voudra lire et relire. Elle ouvre superbement une œuvre dont la seconde édition fera son chemin plus vite encore que la première, et dont le succès ira grandissant comme il arriva pour le *Barzaz Breiz* de La Villemarqué, et les *Légendes Chrétiennes* de Luzel. — Sont-ils assez délicieux, assez impressionnants, ces 118 récits recueillis avec un soin minutieux, reproduits avec une fidélité consciencieuse, dans lesquels M. Le Braz a conservé le style propre de chaque conteur, ses impressions et ses réflexions, et qui font vivre sous nos yeux toute une race ? Certains d'entre eux s'élèvent à la hauteur épique, tels ceux de Marie-Cinthe Toulouzan, de Jean-Marie Toulouzan, piqueur de pierres, de Catherine Carvennec, de Lise Bellec, de Catherine Maho, de Charles Corre, de Mme Hostiou, de Louise Le Bec, etc. Avec ses notes glanées çà et là dans les veillées, aux tables d'auberge, dans les pardons et les assemblées, M. Le Braz est parvenu à reconstituer une monographie complète de l'âme défunte et de ses rapports avec les vivants, depuis les intersignes ou *avènements* jusqu'aux

Digitized by Google

séjours des morts. Dans ce livre profondément curieux, l'auteur n'a rien laissé dans l'ombre, ni l'*Ankou*, ni le trépas simulé, ni les moyens d'appeler la mort sur quelqu'un, ni l'enterrement, ni le sort de l'âme, ni les croyances relatives aux noyés, aux villes englouties, aux assassinés, aux pendus, ni les fêtes et pèlerinages, ni les revenants bons et malfaisants, ni les conjurés et damnés, ni les bienheureux et sauvés. Les deux volumes de M. Le Braz forment un tout complet et je gage qu'il ne doit plus rester grand chose à dire sur la *Légende de la Mort* en Breiz Izel et sur les croyances analogues chez les autres peuples celtiques, M. Georges Dottin ayant communiqué à son éminent collègue une foule de renseignements pris au cours de sa remarquable traduction des *Contes et Légendes d'Irlande*.

R. DE LAIGUE.

*
* *

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES DE GRAMMAIRE BRETONNE, par M. François Vallée. — Saint-Brieuc, Imprimerie Saint-Guillaume, 1902.

C'est au moment des persécutions que Dieu suscite les plus ardents défenseurs de la Foi et les champions les plus valeureux du bon droit et de la Liberté. La campagne sectaire organisée officiellement contre notre langue Bretonne n'échappera pas à cette loi immuable de la Providence. Pendant que les Bardes s'élevaient avec la dernière énergie et la plus haute éloquence contre les mesures prises par le Ministère, M. François Vallée, directeur de *Kroaz ar Vretoned*, président de la section de langue Bretonne à l'Union Régionaliste, faisait paraître la première partie de ses *Leçons Elémentaires de Grammaire Bretonne*. Rien de plus net, de plus concis que cette Grammaire dont tout le monde attendait la publication avec impatience. Dans un ordre parfait, M. François Vallée nous initie à la connaissance de notre idiome national ; les difficultés sont présentées et résolues à la satisfaction générale et tout l'ensemble nous fait souhaiter que la seconde partie ne tarde pas trop à voir le jour. Au surplus, l'auteur sera secondé dans

Digitized by Google

son œuvre par tous les Bretons, et la prière du P. Maunoir qu'il a placée en tête de son livre lui portera bonheur : « Ma bonne maîtresse, disait le saint missionnaire en s'adressant à la Mère de Dieu, si vous daigniez m'apprendre vous même le Breton, je le saurais en peu de temps et je serais bientôt à même de vous gagner des serviteurs. »

R. DE LAIGUE.

*
* *

FLACONS D'HISTOIRES (odeurs assorties) par Auguste Barrau.— Paris, Bibliothèque de l'Association, 1902.

M. Auguste Barrau (de Challans) est un poète de talent qui dans ses *Fleurs d'enfer*, déjà anciennes, n'a pas craint d'évoquer, autrement même que par le titre, le souvenir des *Fleurs du mal* de Baudelaire.

Il a publié dans le *Populaire* de Nantes d'excellentes chroniques littéraires où se révélait un sens critique très exercé. Ses *Notes de voyage*, *l'Ile-aux-Moines*, *En Bretagne* ont de la couleur et de la saveur. Je préfère chez lui le poète et l'*essayist* au conteur, qui charge son pinceau de couleurs crues et a parfois recours, pour forcer l'attention du lecteur, à des procédés naturalistes un peu démodés aujourd'hui. M. Barrau, qui a de l'esprit, va de lui-même au devant de l'objection. Le titre de son dernier livre, *Flacons d'Histoires*, lui est prétexte à écrire dans la préface : « Je n'en recommande point « l'usage aux personnes délicates que les senteurs violentes « incommodent. » Il est de fait que l'auteur, malgré des « proses fades », vaguement parfumées d'encens, ne saurait s'appliquer la dénomination de « chef des odeurs suaves ». A défaut des parfums de salon ou de serre chaude, j'aurais aimé que l'arome rustique des campagnes bretonnes et vendéennes, bien connues de lui, pénétrât des pages trop souvent tachées par la misère ou le crime. Vous me direz que ces *histoires* datent de loin déjà (tels des péchés de jeunesse) et qu'il en est

Digitized by Google

de curieusement exotiques comme *Vengeance d'Arabe*, *En forêt*, même de saines et de touchantes comme les *Souliers du poète*. Je suis tout à fait de votre avis et j'attends avec confiance les *Contes vendéens* que M. Auguste Barrau nous promet.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LE CENTENAIRE DE BRIZEUX à ARZANO.

L'*Union Agricole* de Quimperlé nous donne, dans son numéro du 8 octobre, un très intéressant compte-rendu du Concours agricole d'Arzano. Le concours de l'année prochaine coïncidera avec la célébration du centenaire de Brizeux dans ce pays que ses vers ont immortalisé. M. Le Rodallec, président de la Société d'Agriculture, qui fut l'ami du poète, a jeté les premières bases de cette fête toute littéraire dans un discours délicat que l'abondance des matières nous empêche seule de reproduire. Nous aurions voulu citer aussi la lettre charmante par laquelle notre éminent collaborateur, le marquis de Bremond d'Ars Migré, rappelle le souvenir de Brizeux, cher à tous les cœurs bretons. La lecture de cette lettre a provoqué les applaudissements de l'assistance et un juste hommage de M. le comte de Kerjégu à M. de Bremond d'Ars. Cette réunion d'esprits si distingués est le prélude des fêtes où sera dignement célébrée la mémoire de l'auteur de *Marie*. et des *Bretons*.

O. DE GOURCUFF.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

Digitized by Google

LES SÉVIGNÉ OUBLIÉS

TYPES ET RÉCITS DU XVIIe SIÈCLE

L'ABBÉ DE SÉVIGNÉ

Si nous n'avions eu que les lettres de Mme de Sévigné pour nous renseigner sur son allié si peu connu dont nous esquissons la biographie, nous aurions été réduit au silence, car son nom n'y est pas écrit une seule fois. La marquise ne pouvait ignorer son existence : elle était en relations courtoises avec cette partie de la famille de son mari et avait même tenu sur les fonts baptismaux un jeune frère de l'abbé ; mais, sauf dans une circonstance que nous rappellerons, elle ne l'a peut-être jamais rencontré, donc aucune raison de parler de lui. D'ailleurs, ses parents et amis personnels ne le connaissaient pas, et plus tard, dans sa correspondance avec sa fille, elle n'eut sans doute pas deux fois l'occasion de consacrer quelques lignes à ce petit parent, cadet de branche cadette dont l'altière gouvernante de Provence devait se soucier médiocrement.

C'est le cardinal de Retz qui, en le citant dans ses Mémoires parmi les personnages venus à Rome en 1655 pour grossir son état-major, nous a donné l'idée de rechercher qui pouvait bien être cet abbé sur qui, d'ailleurs, il n'a donné aucun détail. D'heureuses découvertes et d'amicales communications nous l'ont peu à peu fait apparaître dans ses principaux traits, et nous

Digitized by Google

ne résistons pas à la tentation d'étudier en lui, à l'aide de documents presque tous inédits, un des types d'autrefois, le simple clerc chanoine, prieur sans charge d'âmes, abbé commendataire. Nous sommes amené ainsi à continuer cette série des « *Sévigné oubliés* » dans laquelle nous avons essayé, à quatre reprises, d'ouvrir quelques vues nouvelles sur la société du passé. (1)

L'abbé de Sévigné, nous venons de le dire, appartenait à la branche cadette. Son père, Renaud, seigneur de Montmoron, conseiller au Parlement de Rennes, dont il fut le doyen, était l'oncle à la mode de Bretagne d'Henri de Sévigné qui épousa Mlle de Rabutin-Chantal. Veuf d'une première femme dont il avait un fils et une fille, il épousa en secondes noces, en 1627, dans le pays du Maine, Gabrielle du Bellay, d'une des plus nobles familles de cette région et en eut neuf enfants. L'aîné de ceux-ci, René-François, seigneur de Chemeré, mena une existence plutôt aventureuse et mourut sans alliance ; René, le premier des puînés, fera l'objet de cette étude ; le suivant, Gilles, officier auxiliaire sur les vaisseaux du roi, eut pour femme l'héroïne d'une dramatique histoire (2) ; le quatrième, Eustache, n'avait pas dix-sept ans lorsqu'il fut tué au siège de Stenay, en 1654 ; les deux derniers, Christophe-Jacques et Jacques-Christophe — celui-ci filleul de Mme de Sévigné (3) — devinrent capitaines de vaisseaux ; les trois autres moururent au berceau.

Le futur abbé est né à Rennes, en 1633, dans une an-

(1) La série des « *Sévigné oubliés* », publiée dans la *Revue de Bretagne et Vendée*, et interrompue depuis longtemps, comprend quatre études : 1° *Notre Oncle de Sévigné*. — 2° *Le Roman d'une Dame de Sévigné*. — 3° *Le Filleul de la marquise*. — 4° *Les Malheurs d'un Montmoron*.

(2) V. *Le Roman d'une Dame de Sévigné*.

(3) V. *Le Filleul de la marquise*.

Digitized by Google

tique demeure, le « logis Marigné » devenu l'hôtel de Montmoron, que son père avait acquis en 1621 et qui existait dès 1399 (1). Cette maison, démolie au XVIIIe siècle et réédifiée dans de grandes proportions, faisait l'angle des rues Saint-Sauveur et Saint-Guillaume : elle relevait féodalement du roi et spirituellement du recteur de la paroisse Saint-Etienne, c'est dans cette vieille église, toujours debout, mais convertie par la Révolution en un magasin de l'administration de la guerre, que René de Sévigné a été baptisé le 18 octobre 1633, ainsi qu'en témoigne l'acte inscrit sur le registre paroissial. Le voici, cet acte, avec son orthographe et son style surannés (2) :

« René, fils de Messire Renault de Sévigné et de dame Gabrielle du Bellay, sa compaigne, seigneur et damme de Monmoron, la Guynbergère et Conseiller du roy en sa court de parlement fut baptisé le dix huictiesme octobre mil six cents trante et troys et tenu sur les saincts fonds par messire René de Beaucé, seigneur de la Forest et conseiller du roy en sa court de parlement (3), et dame Léonor du Bellay, dame de Marigné (4). Faict le dict jour et an que dessur.

Signé *René de Beaucé*, *Léonor du Bellay*, *R. de Sévigné*, *Jean Masson* (prêtre).

(1) Réformation du domaine du roi à Rennes en 1646, mss. f° 169 (Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 3341 — Registres terriens de Bretagne, déclarations du domaine du roi à Rennes en 1671 tom. 1, f° 247. (Archives Nationales, P. 1702.)

(2) Registres paroissiaux de Saint-Etienne (baptêmes 1632-1646). Archives communales de Rennes.

(3) Parent de l'enfant par Jacquette de Sévigné, son arrière grand tante, mariée en 1528 à Claude de Beaucé, seigneur de Montframery, l'un des ancêtres du parrain.

(4) Sœur de Mme de Montmoron, mariée en 1619 à Jacques de Malnoë, seigneur de Marigny.

Digitized by Google

Observez une fois pour toutes que l'abbé de Sévigné a été et s'est appelé indifféremment *René*, ou *Renaud*, ayant vraisemblablement choisi ce second prénom à l'époque de sa confirmation (1).

Il ne semble pas que l'aîné du second lit ait été préparé à un autre rôle qu'à celui d'héritier principal et noble de sa mère, et en réalité, il n'a joué que celui-là. René fut destiné à l'Eglise : il n'avait probablement pas d'inclination pour la carrière des armes, sur terre ou sur mer, et sa part future de cadet dans l'héritage de ses parents ne lui permettait pas de rêver un siège à la Cour. Que faire alors ? le sort de sa naissance et les mœurs du temps ne lui offraient d'autre perspective que le petit collet. Une vocation bien décidée n'était pas alors indispensable, puisqu'il suffisait d'avoir reçu le premier des ordres mineurs, la tonsure, pour prétendre aux avantages temporels réservés aux ecclésiastiques, et on pouvait les obtenir à quatorze ans, même dès l'âge de sept ans pour les prieurés simples en commende, suivant la jurisprudence du Grand Conseil (2).

Si abusives que nous paraissent aujourd'hui ces anciennes pratiques, il faut reconnaître qu'elles ont eu une raison d'être. On voyait une réelle utilité pour l'Église à favoriser le recrutement d'un clergé instruit, en assurant aux jeunes garçons qui manifestaient d'heureuses dispositions les moyens de faire leurs études dans les

(1) A l'inverse, le chevalier de Sévigné qui avait été baptisé sous le nom de *Renaud* ou *Regnauld*, y a ajouté celui de *René*, qu'il joignait quelquefois à l'autre. — L'abbé de Sévigné est appellé *René* dans les qualités de l'arrêt de maintenue de Noblesse du 7 novembre 1670 : la *Gallia Christiana*, tom XIV, p. 858, l'a inscrit sur la liste des abbés de Geneston sous le nom de *Renatus* ou *Reginaldus*.

(2) *Les Lois ecclésiastiques*, par d'Héricourt, 1774, in-f° 1re partie, p. 215.

Digitized by Google

universités et d'y prendre leurs grades. On estimait qu'une portion des revenus produits par les bénéfices séculiers ou réguliers ne pouvait recevoir un meilleur emploi.

La commende elle-même se justifiait par la nécessité d'augmenter les ressources parfois très minimes du clergé séculier à l'aide du superflu des moines (1). Il y avait là, en principe, une répartition plus équitable des biens communs de l'Eglise : elle profitait même aux religieux, qui, délivrés du soin souvent absorbant de leur temporel, vaquaient plus librement à la prière, à la prédication et au travail. Mais, quand le commendataire laissait en souffrance la subsistance de ceux-ci, la décence du culte, l'entretien des bâtiments, s'il arrivait, par le cumul des bénéfices, à se faire des revenus qui dépassaient de beaucoup les besoins, la commende devenait un abus. Elle ne se justifiait pas d'avantage quand elle pourvoyait de prieurés et d'abbayes des hommes inutiles à l'Eglise qui, passé le temps des études, ne lui restaient liés que par un lien fragile, au détriment des prêtres qui avaient la charge des âmes.

Ces inconvénients étaient choquants, mais trop de gens en vivaient pour que la commende ne résistât pas aux efforts qu'on a faits de temps en temps pour la détruire ou la réformer. En vain, le Concile de Trente a-t-il exprimé le vœu de la voir disparaître, en vain les États Généraux sous Louis XI et ses successeurs, jusqu'à Louis XIII se sont-ils élevés contre ses abus, elle a tenu bon jusqu'au jour où l'établissement catholique tout entier est tombé dans le gouffre révolutionnaire. (2)

(1) *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence*, par Guyot, Paris 1784, in 4°, tom. IV au mot *Commende*.

(2) Id. Id.

Digitized by Google

Nous avons aujourd'hui quelque peine à admettre qu'un enfant encore soumis à la férule de ses professeurs pût être chanoine d'une cathédrale ou titulaire d'une chapellenie, qu'un prêtre maigrement rétribué desservait à sa place. Il paraissait tout simple, tant on y était habitué, qu'un garçon de quatorze ans, en costume de clerc, assis gravement dans une stalle, y psalmodiât psaumes et antiennes. Par exemple, ceux-là, comme les autres, sauf les cas de dispense — étaient tenus d'assister régulièrement au service divin : un chanoine pointeur les notait s'ils entraient au chœur à matines après le *Venite exultamus*, à la messe après le *Kyrie eleison*, aux vêpres après le premier psaume, et leur part dans ce qu'on appelait à Rennes les « *cuilibets* » ou distributions manuelles, était rogné d'autant. Une absence de plus de deux ou trois mois entraînait la perte des gros fruits, des *gros* comme on disait par abréviation.

La règle se prêtait à des applications bienveillantes: on considérait comme présents aux offices, les malades, les chanoines députés par le chapitre aux assemblées du clergé, aux états provinciaux ou envoyés pour suivre près du parlement les procès en cours ou même s'y rendant pour solliciter les affaires qu'ils avaient contre leur corps. Ceux qui étudiaient ou enseignaient dans les universités avec la permission de leurs confrères, ceux qui allaient en pèlerinage à Rome ou dans d'autres lieux de dévotion célèbres, ne perdaient que leurs *cuilibets* (1).

(1) *Lois ecclésiastiques*, 1re partie, page 65 à 69.— *Pouillé de l'archevêché de Rennes*, par le chanoine Guillotin de Corson, tom. I, pp. 196 et 202. C'était un corps très honoré qui députait deux de ses

Digitized by Google

Qu'on ne croie pas d'ailleurs qu'un canonicat fût très lucratif : la jouissance d'une maison prébendale et quelques cents livres, tout compris, n'eussent pas permis à un chanoine de vivre, même modestement, sans l'adjonction d'un ou de plusieurs bénéfices, chapellenies ou prieurés en commende.

Revenons maintenant au jeune René. Son père avait déjà, en 1638, obtenu pour son fils aîné, — son futur successeur à la cour — un canonicat à la cathédrale de Rennes, dont celui-ci s'était hâté de se démettre, en retenant probablement quelques avantages pour payer ses frais d'études : ce n'était pas sérieux. Pour le cadet, ce fut sa vie qu'on engagea le jour où il reçut la tonsure cléricale. Faute de documents, nous ignorons à quelle date précise se place le premier pas qui fit de lui un clerc, apte à tenir des bénéfices : il remonte au moins à 1646. A l'âge de douze ans et demi, le 18 mai 1646, l'abbé a figuré à Rennes au baptême de son petit frère Jean, mort peu après. On lit dans le registre de la paroisse Saint-Jean : « Fut parrain noble jeune homme René de Sevigné, « prieur de Beauchesne et chapelain de Saint-Gilles. » Ce n'était pas mal pour commencer (1).

Le prieuré de Beauchesne, situé au village de ce nom, dans la paroisse de Brie, avait été une dépendance de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Melaine, à Rennes. Les religieux ne l'habitaient plus et il n'y avait là qu'un domaine avec droits de seigneurie, même de

membres aux Etats (p. 198). Les chanoines, non encore sous-diacres, n'occupaient au chœur qu'une stalle basse et n'avaient pas ordinairement entrée aux délibérations du chapitre (p. 199).

(1) Registres paroissiaux de Saint-Jean. Baptêmes 1636-1668. (Archives communales de Rennes.)

Digitized by Google

haute, moyenne et basse justice, et une chapelle de la Trinité où la messe devait être célébrée deux fois par semaine. Le prieur avait en outre l'obligation d'en dire ou faire dire hebdomadairement trois dans l'église paroissiale de Tresbœuf, dont le prieuré avait été joint à l'autre. Les ressources, consistant dans les fermages payés par le locataire des bâtiments et des terres, dans les dîmes et fiefs, ont atteint au XVIIIe siècle un chiffre net de 1638 livres. Cent ans auparavant, en admettant qu'ils fussent moindres, la puissance de l'argent était plus élevée et le commendataire en tirait le même profit (1).

La chapellenie de Saint-Gilles, dotée d'un revenu peu élevé, se desservait à l'un des autels de la cathédrale. Il en dépendait une maison qui avait appartenu jadis à la chapellenie du Crucifix : elle relevait féodalement du Chapitre, à qui elle payait une redevance annuelle de 10 sous (2). C'était une habitation vieille, délabrée et étroite, qu'après l'avoir occupée quelque temps, Sévigné loua à un confrère cent vingt livres par an (3).

Mais il n'eut pas que celle-là : à quatorze ans, le 17 novembre 1647, il devint chanoine et eut le droit, en cette qualité, à une maison « prébendale » non pas tout de suite, mais à son tour. Le chapitre n'en possédait que treize pour les seize membres dont il se composait. Les derniers reçus pouvaient attendre longtemps à être logés et plus longtemps encore à l'être con-

(1) *Pouillé de l'archevêché de Rennes*, tom. II, p. 80.

(2) Archives d'Ille-et-Vilaine, 5 G, 36 et 51.

(3) Ce bail est visé dans une transaction du 25 mars 1666, relative aux réparations qu'exigeait cette maison. (Richard, notaire à Rennes. Minutes de 1666. Archives d'Ille-et-Vilaine.)

Digitized by Google

fortablement, car les anciens prenaient, au fur et à mesure des vacances, les logis les plus vastes et les mieux aménagés (1).

Nous voudrions reproduire ici le procès-verbal de sa réception : malheureusement les registres des délibérations capitulaires font défaut pour cette époque. Une simple mention du « Mémorial » tenu par un chanoine, y supplée tant bien que mal : « 17 novembre 1647. René de Sévigné reçu sur la résignation de Mathieu de « Montreuil » (2). Nous devons croire qu'il se conforma strictement aux règlements qui concernaient les nouveaux admis et qu'il fit consciencieusement sa « *rigoureuse* », qui l'astreignit, pendant les six premiers mois à résider continuellement à Rennes, avant de toucher les premiers fruits de sa prébende (3).

En 1647, il n'était encore qu'un écolier. Il continua ses études et les termina à Paris où il passa environ deux ans. Les livres du comptable nous apprennent qu'en 1652 et 1653, tout en recevant « ses gros » comme estudiant par permission du chapître », il ne toucha pas « ses cuilibets », preuve certaine que pendant ce temps il avait été absent de sa résidence (4). Il y rapporta le titre de maître ès arts de la faculté de Sorbonne, quelque chose comme notre baccalauréat. A cette occasion, son père le fit agréer, le 11 février 1654 comme bénéficier de la chapelle de Vauveron et Vau-

(1) *Pouillé*, tom. I, p. 187. — Arch. d'Ille-et-Vilaine, 5 G, 51.

(2) Arch. d'Ille-et-Vilaine, 5 G, 36. — Mathieu de Montreuil, né en 1620, avait été reçu le 23 juillet 1644, en remplacement de Jean de Montreuil, son frère. C'était un bel esprit, auteur de lettres imprimées à Paris en 1666 et rééditées en 1671.

(3) *Pouillé*, tom. I, p. 199.

(4) Arch. d'Ille-et-Vil. 56, 57.

Digitized by Google

berger, dépendant de la terre de Vauberger, dans le Maine, qui lui appartenait (1).

Avec plus de zèle et d'application, Sévigné eut pu conquérir le grade de docteur, tout au moins celui de licencié en théologie. Disons, pour l'excuser, que l'époque était peu propice aux travaux soutenus, et favorisait singulièrement la dissipation ; la guerre parisienne avait pris fin, mais les intrigues politiques allaient leur train, et le vent de Fronde soufflait toujours : les passions ennemies restaient vivaces. Le coadjuteur de Paris, à qui des prodiges d'habileté et de diplomatie avaient procuré le chapeau, n'abdiquait pas ses visées ambitieuses et maintenait autour de lui une clientèle nombreuse de partisans qui lui faisait cortège dans les grandes occasions : le chevalier de Sévigné, le — chef malheureux du régiment de Corinthe — conservait sa foi dans les hautes destinées prochaines de son ami. Beaucoup d'illusions croulèrent le jour où l'arrestation du cardinal, en décembre 1652, et l'exil en province de ses adhérents les plus compromis, coupèrent

(1) M. le m^is de Beauchesne, un de nos aimables correspondants, a extrait pour nous ce renseignement d'un *Pouillé*, t. XXVIII f° 388, qu'il ne nous a pas désigné plus explicitement. C'est ce document qui nous apprend que René de Sévigné était alors « maître ès arts de la faculté de Sorbonne de Paris ». En 1665, il abandonna ce bénéfice à Mathieu de Montreuil, l'ancien chanoine (?) en échange de la chapellenie du Crucifix de Sainte-Marie de la cité à Rennes, et de celle de Porteau en l'église de Lasse (dioc. de Saint-Malo). Comme chapelain du Crucifix, il devait à l'abbesse de Saint-Georges à Rennes, une rente féodale de 12 boisseaux de froment sur le revenu de ce bénéfice (Aveu de l'abbesse de Saint-Georges au roi, rendu en 1665 — *Cartulaire de Saint-Georges*, 1876, in-8°, p. 367.) Il ne faut pas confondre cette chapellenie avec une autre dite aussi « du Crucifix », qui se desservait dans la cathédrale de Rennes et dont Sévigné n'a jamais été chapelain.

Digitized by Google

court au complot. L'étudiant breton en avait été certainement avec tant d'autres, sous l'égide de son parent; trop infime pour que Mazarin se soit occupé de lui, il ne fut pas inquiété.

Nous le retrouvons à Rome en juillet 1655. Un gros événement avait, onze mois auparavant, excité chez le premier ministre des transports de colère, et réjoui les amis de son compétiteur. Celui-ci, transféré de Vincennes au château de Nantes, soumis à une surveillance moins sévère, s'était évadé le 8 août, et avait pu passer en Espagne : mais avant qu'il eut mis à exécution son projet d'aller en Italie, près du Saint-Père, le gouvernement avait décidé d'envoyer à Rome un agent très réputé pour son habileté, Hugues de Lionne, avec la mission d'obtenir d'Innocent X la nomination de commissaires pour instruire sur les crimes de lèze majesté dont on accusait le fugitif, afin d'arriver par là à un jugement infamant et à sa déposition comme archevêque de Paris (1). Le coadjuteur était devenu pendant sa détention le pasteur titulaire de cette église, et Mazarin voulait, à tout prix et par toutes voies, l'empêcher de la gouverner. Seulement, il fallait pour cela le concours d'un pape qu'on savait mal disposé : son refus d'accepter la démission de Gondi avait mis fin aux négociations ouvertes avec le prélat et l'accueil gracieux qu'il fit au cardinal, à son arrivée près de lui indiquait assez qu'il se prêterait difficilement aux vœux de la cour de France. Sa mort (6 janvier 1655) rendit l'espoir à l'Ambassadeur peu écouté jusque-là.

(1) Nous avons emprunté ces détails et ceux qui suivent, en partie aux *Mémoires* du cardinal de Retz (*Œuvres*, tom. IV et V, édition des *Grands écrivains de la France*), en partie à la publication de M. Valfrey, *Hugues de Lionne, ses ambassades en Italie*. Paris, 1877, in-8°.

Digitized by Google

Dès l'avènement du successeur, Alexandre VII, Lionne reprit les pourparlers et les continua jusqu'à son rappel. Le cardinal de Retz, vivement attaqué, se défendit et soutint la lutte avec toutes les ressources de l'esprit le plus fertile en moyens. Dès l'élection du nouveau pape, le roi avait fait défendre à tous les Français de s'arrêter devant lui dans les rues, et même aux supérieurs des maisons françaises de le recevoir. C'était une humiliation ; Gondi n'était pas homme à l'accepter humblement. Pour forcer l'attention et se relever dans l'opinion des Romains, il jugea nécessaire de mettre sa maison sur un pied princier, en rapport avec la dignité cardinalice ; il loua un beau palais, y réunit une livrée de quatre-vingts personnes et y tint une table luxueuse ; « sans cela, dit-il, je fusse tombé dans le ridicule » (1).

Ce fut à cette époque que les abbés de Courtenay et de Sévigné se rendirent auprès de lui. Pour ne parler que de ce dernier, nous voudrions savoir comment il fut amené à devenir le commensal et, comme on disait alors, le « domestique » du cardinal. Il était sans doute en relations avec un ou plusieurs des agents si actifs que Gondi entretenait en France : au premier désir que manifesta celui-ci d'avoir des secrétaires intimes, on en informa le jeune abbé qui partit ostensiblement pour le pèlerinage *ad limina apostolorum* qu'il lui était permis de faire, sans renoncer à « ses gros ». Le cardinal s'est contenté, dans ses Mémoires, de mentionner l'arrivée à Rome du chanoine rennais et n'a pas dit un mot des services qu'il lui a demandés (2) : nous n'en saurions

(1) *Œuvres*, tom. V. p. 68.
(2) *Ibidem*.

Digitized by Google

rien si l'ambassadeur n'avait jugé bon d'en instruire son gouvernement. Disons en passant que Gondi a usé largement de ses amis et de ses partisans, mais qu'il leur a fait généralement une part très mince dans ses souvenirs : en les écrivant, c'est uniquement lui-même, sa personne, ses actes, son rôle dans les événements qu'il a voulu mettre en relief. Hugues de Lionne, ayant à combattre les menées d'un adversaire aussi redoutable que le cardinal de Retz, de qui il pouvait tout craindre, avait besoin d'être jour par jour au courant de ses faits et gestes. Des espions le surveillèrent dans sa maison, d'autres le suivirent ainsi que ses affidés : ils découvrirent qu'un gentilhomme du prince de Condé avait des accointances avec Gondi. Grosse nouvelle ! Car l'un des crimes qu'on lui imputait consistait dans des entrevues qu'il aurait eues, à Saint-Sébastien, depuis son évasion, en vue d'un complot tramé contre l'autorité du roi et contre la France, avec le prince de Condé lui-même et un émissaire de la cour d'Espagne. Il était donc intéressant de prendre les deux conspirateurs en flagrant délit de conversation secrète, ce qui fournirait une preuve suffisante de leur culpabilité. Mais Gondi ne s'exposa pas à être surpris.

Voici ce que Lionne écrivit à Paris le 12 juillet 1655 :

« ... Mes autres advis de cette sepmaine sont que... 4° de la maison du cardinal, ce que j'ai cette sepmaine, c'est que l'abbé de Sévigné traite les soirs de sa part avec le gentilhomme de monsieur le prince et lui en rapporte les réponses. »

Quelques jours après, il rendit compte d'une visite au pape (19 juillet).

« ... Je lui dis : Saint Père, dès la première fois que le cardinal de Retz s'abouchera avec le gentilhomme

Digitized by Google

de monsieur le prince, Sa Sainteté en sera advertie pour les faire surprendre ensemble, comme elle m'a fait l'honneur de me le promettre... Mon correspondant me promet que je seray adverty la première fois qu'ils se verront. Il y a longtemps que cela n'est arrivé, mais, presque tous les soirs, le cardinal y envoye, ou le sieur de Sales ou l'abbé de Sévigné. »

L'ambassadeur, la semaine suivante, entretint Mazarin de ce même sujet (26 juillet):

« ... Il (le pape) fut le premier à me dire qu'il avait déjà donné tous les ordres pour faire surprendre ledit cardinal avec le gentilhomme de monsieur le prince, dès que je l'advertirais qu'ils sont ensemble, dont je le remerciay bien vivement. Je suis maintenant en grande impatience que l'occasion arrive et crains bien qu'elle ne tarde, parce que le cardinal a pu reconnaître que ce gentilhomme n'est qu'un fou incapable de toutes affaires, et que, d'ailleurs, il a pris le chemin d'y envoyer presque tous les soirs l'abbé de Sévigné. Je proposay à Sa Sainteté, qu'en attendant cet abouchement, pour témoigner que je ne luy avais pas imposé, je ferais que telle personne qu'il me donnerait de sa confiance verrait entrer la nuit ledit abbé chez le gentilhomme ; mais Sa Sainteté me dit que cela ne servirait de rien parceque le cardinal désadvouerait d'en avoir eu connaissance et qu'il fallait le surprendre lui-même... » (1)

L'affaire n'eut pas de suite et nous ne croyons pas

(1) Archives des affaires étrangères. — *Correspondance de Rome*, vol. CXXX. Nous devons les extraits des trois lettres du 12, 19 et 26 juillet 1655 à la gracieuse obligeance de notre ami, M. le comte de Saint-Foix, qui a bien voulu, à notre prière, en prendre copie aux archives, avec l'autorisation de la commission ministérielle.

Digitized by Google

que les allées et venues de l'abbé aient éveillé ultérieurement les soupçons de Lionne. Gondi, qui avait à se défendre à Rome et à Paris, ainsi qu'à entretenir en France le zèle et les illusions de ses partisans, qui par conséquent correspondait avec beaucoup de gens et mettait la main à plus d'un pamphlet anonyme, avait de quoi occuper ses secrétaires, sans les compromettre dans des aventures dangereuses et sans intérêt.

(*A suivre*) F. SAULNIER.

Digitized by Google

LA COLONISATION PAR LES ORPHELINS

Il y a bien des manières de se montrer patriote : les uns se précipitent sur les champs de bataille dans un moment d'enthousiasme pour une noble cause, ou versent généreusement leur fortune dans une caisse nationale destinée au rachat du territoire, les autres composent des hymnes et chantent la gloire des héros tombés victimes de leur dévouement ou déclament de belles phrases à la tribune contre les ennemis du dedans et du dehors. Ils ont tous leurs mérites, mais ils n'excitent pas mon admiration comme l'apôtre d'une idée de bienfaisance qui, dans le calme de la réflexion, voit et sent les malheurs de son pays, et conçoit un plan de campagne pour le conduire dans une nouvelle voie ; qui ne se laisse rebuter par aucune difficulté d'exécution, qui se fait conférencier, qui tend la main et qui prend le parti de consacrer sa vie, sans bruit, à la réussite de son entreprise, soutenu par la seule persuasion que son œuvre est utile à la société !

C'est le cas de M. l'abbé Cros, le promoteur de l'œuvre qu'il a nommée la colonisation par les orphelins. Son projet, qui a déjà reçu un commencement d'exécution, est fondé sur deux faits bien connus : notre aversion pour l'émigration et l'augmentation du nombre des enfants trouvés et abandonnés. Puisqu'il est avéré que notre population n'augmente pas suffisamment pour que le trop plein puisse se déverser

Digitized by Google

sur nos colonies, n'est-il pas opportun d'utiliser toutes les existences disponibles et d'employer les forces de tous ceux qui portent le nom de Français, à quelque classe malheureuse qu'ils appartiennent.

Il ne s'agit pas d'embarquer tous les orphelins et de les déposer sur la terre étrangère, à Madagascar ou au Tonkin, en leur donnant simplement un carré de terre et quelques encouragements. Ce système trop élémentaire est condamné depuis longtemps. L'expérience a démontré que, pour coloniser, il faut des ressources intellectuelles ou financières, un petit capital et des aptitudes au travail manuel. Ceux qui partent pour l'étranger ne soupçonnent pas assez les difficultés qui les attendent, ils comptent trop sur la fertilité du sol, et la vie à bon marché, et comme ils ne sont pas suffisamment armés pour la lutte, ils se découragent et reviennent chez nous en tenant des paroles de désolation, quand ils ne meurent pas de faim.

La vie du colon est un combat continuel, surtout dans la période des débuts, combat contre le climat, combat contre la disette de toutes choses; contre les animaux malfaisants ou les indigènes malveillants, elle impose donc à celui qui l'embrasse une grande ingéniosité, un esprit d'invention, d'initiative et de résolution qui le prémunisse sans cesse contre les dangers ou les inconvénients de sa position. L'argent est un auxiliaire, bien insuffisant dans les contrées où les ouvriers intelligents et habiles sont rares, le meilleur agent est l'énergie physique que développe le travail manuel. En un mot, le colon doit être en possession d'un métier, sinon de plusieurs, il ne doit reculer devant aucune besogne, s'il veut réussir, armé tour à tour ou simultanément du fusil et de la pioche. Le pays

Digitized by Google

qu'il ira habiter, il faut qu'il le connaisse à fond, afin qu'il se prépare d'avance à en exploiter les ressources, autrement, il est condamné aux déceptions.

Voilà la situation vraie, voilà comment M. l'abbé Cros a envisagé le problème de la colonisation, quand il a fondé son institution ; voilà comment les pouvoirs publics et nos Ministres devraient penser et parler en toute occasion. Je sais bien qu'on a cru trouver la solution en créant des écoles de commerce, qui forment des négociants, mais cela ne suffit pas. Nous avons besoin d'ouvriers de toute sorte, de bras vigoureux qui sachent faire œuvre de leurs dix doigts, suivant le proverbe, c'est pourquoi M. l'abbé Cros a justement pensé aux orphelins, aux êtres qui n'ont pas de foyer, pas d'attache étroite avec la patrie, aux pauvres déshérités de toute fortune, dont la principale ressource est dans le travail, et qui verront leur salut dans les colonies le jour où la charité publique et une ingénieuse prévoyance auront fourni à leur bonne volonté le moyen de gagner leur vie à l'étranger.

Quand les cadres de l'institution seront complets, ils comprendront aussi bien des filles que des garçons, et il ne faut pas beaucoup de réflexion pour en deviner le motif. L'homme n'est pas fait pour vivre seul, il a besoin d'une famille et d'un foyer partout où il s'établit et, à plus forte raison, à l'étranger. Les orphelines que le promoteur de la nouvelle école professionnelle a l'intention de recueillir, sont aussi intéressantes que les orphelins, elles peuvent devenir au loin les ouvrières de notre colonisation avec d'autant plus de succès que leurs maîtresses les formeront mieux aux multiples occupations de leur rôle. Dans tous les cas, il n'est pas téméraire de penser qu'elles ne refuseront pas

Digitized by Google

l'alliance de leurs compagnons d'émigration à l'heure du départ, et qu'elles deviendront facilement leurs épouses. Au lieu d'envoyer des individus isolés, nous expédierons dans nos colonies des familles et des groupes tout organisés, nous arriverons donc à multiplier des agglomérations françaises qui prendront possession, d'une manière stable, des terres à coloniser.

Tels seraient les résultats de l'ingénieuse organisation que M. l'abbé Cros a conçue dans son cerveau et dans son cœur généreux, si les hommes d'action qui siègent dans nos conseils généraux votaient des bourses de pension, et si l'Etat lui-même s'empressait de lui fournir des moyens de propagation. Il compte beaucoup sur les dons des grands bienfaiteurs de nos établissements publics, et il est à souhaiter qu'il en soit ainsi, pour qu'il conserve toute son indépendance. Les premiers essais tentés sur le domaine de Fabiargues, à Saint-Ambroise (Gard), montrent qu'il n'est pas un rêveur d'utopies, et qu'il est capable de donner l'exemple du dévouement dans l'œuvre de l'éducation pratique des enfants abandonnés. Son apostolat d'un nouveau genre lui met sur les bras une tâche bien complexe, il assume, à l'égard d'une quantité considérable d'existences privées d'affection et de conseils, une sorte de paternité qui effraierait plus d'un administrateur ordinaire, mais son caractère de prêtre le garantit plus que tout autre contre la lassitude, et lui met autour du front l'auréole du prestige nécessaire pour conduire les intelligences et les cœurs. Ce directeur, prêtre de l'Église romaine, a les idées les plus larges, il ouvre sa porte aux enfants de toutes les confessions religieuses; il n'exclut ni les Protestants ni les Juifs, il suffit qu'ils soient malheureux et sans parents pour qu'ils reçoivent

Digitized by Google

les faveurs de son hospitalité. On ne pouvait se placer sur un terrain plus neutre pour obtenir l'appui de tous les concours. Dans un pays comme l'Angleterre, il ne serait pas nécessaire de faire de nombreux appels à la générosité publique, pour recruter beaucoup de partisans, mais en France combien faudra-t-il de temps pour persuader à nos concitoyens qu'ils peuvent agir et grouper leurs efforts autour d'un apôtre sans attendre le signal de l'Etat ? Le temps et les événements nous pressent d'envoyer des colons en Tunisie, au Sénégal, à Madagascar et au Tonkin et de prendre possession des terres que nos soldats ont conquises au prix de leur sang. Pendant que nous délibérons et que nous hésitons, les Italiens et les Allemands prennent notre place, plantent des jalons et se font une clientèle. Soyons logiques et continuons nos conquêtes en nous associant d'une façon effective aux efforts de ceux qui veulent bien se dévouer à la grande et noble entreprise de la colonisation par les enfants de France.

LÉON MAÎTRE

Digitized by Google

LE

COMTE DESGRÉES DU LOU

PRÉSIDENT DE LA NOBLESSE

AUX

ÉTATS DE BRETAGNE, DE 1768 ET DE 1772

ET SON PROCÈS

CONTRE LE DUC DE DURAS, DE 1778 A 1784

(Suite[1])

A la suite de la publication de ce Mémoire, le Parlement, pressé par l'opinion publique, rendit enfin, le 23 août 1779, un arrêt qui « déclarait calomnieux les bruits répandus contre le comte Desgrées, proclamait intact l'honneur de ce gentilhomme, et l'autorisait à poursuivre ses calomniateurs. »

Par suite de cette décision, une information fut faite devant la Cour ; et vingt-huit témoins, cités à la requête du comte Desgrées, déposèrent du 31 août au 11 octobre 1779. Voici les noms de ces témoins, et le résumé de leurs déclarations :

(1) Voyez la *Revue* de novembre.

Digitized by Google

1° *Julien-Joseph Pinczon*, chevalier, sgr du Sel, âgé de 68 ans, demeurant à Rennes en son hôtel, Porte Saint-François : « Avant l'arrivée du duc de Duras à Rennes lors de son dernier voyage, à la fin de septembre 1777, le bruit s'était répandu qu'il avait dit à Paris avoir compté au comte Desgrée aux Etats de 1768, pour faire passer une délibération, quinze cents livres en petits écus; que, pendant le séjour du duc à Rennes chez l'évêque, ces bruits s'accentuèrent considérablement, et que l'on citait entre autres auditeurs, MM. Bédée de la Bouëtardaye et de la Boujardière, auxquels le duc aurait raconté, devant témoins, qu'il avait aux Etats de 1768 remis 1500 l. de gratification au comte Desgrées; que, par malice, il lui avait donné cette somme en écus de trois livres, et qu'il avait beaucoup ri « de voir le petit comte remplir de ses petites menottes, avec ces petits écus, les petites poches de ses petites hannes..... » Par suite de ces bruits injurieux, le comte Desgrées, ayant été nommé aux Etats suivants, membre de la commission d'examen de la liste, trois des cinq commissaires nommés à la même commission refusèrent de travailler avec lui. »

2° *Olive-Josèphe-Claudine Marion, veuve de René-Joseph-Pierre de la Ville Jeannin*, vivant conseiller au présidial de Rennes, âgée de 49 ans. — Même déposition ou à peu près.

3° *Marie-Egace du Boullay*, veuve d'Yves Cormier, âgée de 62 ans. — Même déposition ou à peu près.

4° *Ecuyer Jean-Marie Le Clavier de la Pageotière*, 85 ans. — Même déposition ou à peu près.

5° *Pierre-François de Langourla*, chevalier, âgé de 80 ans, demeurant à Rennes en son hôtel, rue Nantaise. — Même déposition ou à peu près.

Digitized by Google

6° *Jean-Baptiste-Camille-Auguste Le Métayer, chevalier de Kerdaniel*, âgé de 55 ans, demeurant à Rennes, en son hôtel près de l'église Saint-Germain ; raconte le propos tenu par l'abbé Le Franc des Fontaines, chez la duchesse de Rohan, à Pontivy, en septembre 1777.

7° *Antoine-François-Joseph Goury*, avocat au Parlement, âgé de 63 ans ; même propos que le premier témoin.

8° *René-Alexandre de Saxe*, avocat au Parlement, âgé de 44 ans ; même propos que le premier témoin ;

9° *Fidèle-Amand Le Métayer, chevalier de Kerdaniel*, âgé de 42 ans ; même propos que le premier témoin.

10° *Gilles-Joseph de Ligné*, procureur au Parlement, âgé de 51 ans ; même déposition que le premier témoin.

11° *Pélage-François Thomas*, chevalier, sgr de la Bassardaine, commissaire des Etats de Bretagne, demeurant à la Bassardaine, en Saint-Maugan, âgé de 49 ans ; même propos que le premier témoin.

12° *François-Cyr du Vauferrier*, chevalier, sgr comte du dit lieu, en Saint-Maugan, âgé de 49 ans ; même propos que le premier témoin.

13° *Marie-Louise Joullain*, demoiselle, âgée de 27 ans ; « a entendu dire chez son père par M. le vicomte de Bonteville, actuellement commandant du vaisseau *le Breton*, qu'il considérait que l'accusation portée contre M. Desgrées était une noire calomnie soutenue par la cabale et l'intrigue. »

14° *Guillaume Kerdellan*, avocat au Parlement, âgé de 50 ans ; même propos que le premier témoin.

15° *Etienne-Catherine Joullain*, épouse de Pierre-François de Langourla, chevalier, âgée de 26 ans ; « elle a entendu répéter dans son salon que Mgr de Girac aurait dit en parlant du comte Desgrées : « Ce petit homme me perdrait, si je ne le perdais. »

Digitized by Google

16° *Catherine-Marie du Hamel de la Botelière*, veuve de François, comte de Kératry, âgée de 46 ans, « a entendu sur le comte Desgrées les propos antérieurement cités, à Quimper ».

17° *Louise-Victoire de Kératry*, fille de la précédente, âgée de 19 ans ; même propos que le premier témoin.

18° *Eugène Chaton, sgr des Morandays et de Noyal*, âgé de 57 ans ; même propos que le premier témoin.

19° *Bon-Ange-Marc Main de la Boujardière*, docteur-médecin, âgé de 49 ans ; même propos que le premier témoin.

20° *Jean-Jacques Turmier de la Guyomarais*, âgé de 70 ans ; même propos que le premier témoin.

21° *Marie-Aimé-Amand-Constant du Hamel de la Botelière*, chevalier, sgr du Val, âgé de 20 ans, « a entendu les mêmes bruits sur le comte Desgrées, à Châteaubriant ».

22° *Joseph Nantrieul*, fermier aux Messageries de Bretagne, âgé de 58 ans, « a entendu les mêmes bruits ».

23° *Joseph-François Berthou, chevalier, comte de la Violaye*, chevalier de Saint-Louis, âgé de 60 ans, demeurant à la Violaye, en Fay ; « a entendu les mêmes bruits dans l'évêché de Nantes ».

24° *Louis-André Corcin*, chevalier, sgr du Chesneblanc, âgé de 35 ans, demeurant à la Rigaudière au Theil, « mêmes bruits dans le pays de Janzé ».

25° *Marie-Antoine-Bénigne de Bédée*, chevalier, sgr de la Bouëtardaye, âgé de 50 ans, demeurant au château de Montchoix, en Pluduno, « mêmes bruits dans l'évêché de Saint-Brieuc ».

26° *Guillaume-René Chaton*, chevalier, comte de Ranléon, y demeurant en Saint-Igneuc, âgé de 62 ans ; « c'est par vengeance, que, mécontent du succès de M. Beau-

Digitized by Google

geard élu trésorier des Etats à la place de son protégé, M. de la Lande-Magon, l'évêque de Rennes, a fait courir de mauvais bruits sur le comte Desgrées ».

27° *Charles-François-Hyacinthe-Claude de Visdeloux, chevalier, marquis de Bedée*, y demeurant en Bédée, âgé de 33 ans ; même propos que le premier témoin.

28° *Jean-Joseph Euzenou, comte de Kersalaün*, âgé de 32 ans, demeurant alors à La Rochelle ; même propos que le premier témoin.

Par ordonnance du 13 octobre 1779, le Conseil des Ministres cassa l'arrêt du 23 août 1779 pour défaut d'enquête suffisante ; et, le 16 novembre, le maréchal duc de Duras fit publier une « *Réponse au Mémoire de M. Desgrées-Dulou* », qui est surtout un panégyrique de sa vie.

Dans cette *Réponse*, in-8° de 30 pages, imprimée chez Valade, rue des Noyers, à Paris, le duc affirme qu'un des derniers jours des Etats de Saint-Brieuc, M. Desgrées étant seul avec lui dans son cabinet, il lui remit en nature de gratification une somme de 1500 livres qu'il emporta en deux voyages.... De preuves, il ne veut pas s'abaisser à en donner ; sa situation et sa parole doivent suffire. ... Il affecte ensuite de s'étonner des protestations de M. Desgrées, « une gratification donnée au nom du roi ne pouvant qu'honorer et non flétrir »...., et réclame, comme calomnieux, la suppression du mémoire de son adversaire.

Le comte Desgrées fait paraître le 25 novembre une « *Réplique* » de 54 pages, qui, cette fois, fut imprimée chez Vatar. « Il oppose une négation formelle à l'affirmation du maréchal, et il met la justice en demeure de déclarer laquelle de ces deux assertions doit prévaloir. Il récuse le témoignage du duc qui ne peut être à la fois juge et partie, accusateur et témoin. La grandeur, la

Digitized by Google

puissance, la haute situation du délateur ne peuvent lui donner le droit de flétrir et de déshonorer sur parole un gentilhomme, ni même le dernier de ses concitoyens : il n'est point de grandeur qui puisse s'élever au-dessus de la justice et des lois. Le maréchal affirme « de ses petits écus avoir rempli mes petites poches » : ce n'est là qu'une affirmation : et affirmer n'est pas prouver. . . . En 1778, M. le maréchal s'était engagé à se présenter devant les Etats contradictoirement avec le comte Desgrées ; il avait écrit et fait publier que « les Etats pouvaient compter sur lui, sur un gentilhomme de plus, si le comte Desgrées osait s'y montrer et y contester la remise des 1500 livres » ; le comte Desgrées l'a osé ; il a affirmé devant les Etats la fausseté de cette accusation ; et M. le maréchal, oublieux de ce qu'il devait à un gentilhomme et aux Etats, n'a pas paru. . . « Et cependant, M. le Maréchal, vous n'étiez pas de service, vous n'étiez pas retenu par la goutte ; pourquoi donc n'êtes-vous pas venu ? La Nation assemblée nous eût jugés, et son tribunal n'était pas pour être décliné : il n'était pas indigne de juger un maréchal de France ! Mais vous saviez qu'aucune autorité autre que celle de la justice ne pouvait peser sur ses décisions, et vous n'avez pas osé affronter cette loyale épreuve. . . . Ne pouvant triompher par le droit, vous avez essayé de réussir par la ruse ; et, abusant de votre puissance, vous avez obtenu une ampliation d'Etat des finances, ampliation qui n'est qu'une pièce illégale, dont on ne peut rien induire contre mon honneur, et qui, en supposant sa véracité, se tournerait plutôt contre vous que contre moi. . . » Poursuivant ensuite sa réfutation, le comte Desgrées signale toutes les contradictions et les invraisemblances des déclarations du maréchal : « alors que,

Digitized by Google

dans sa lettre du mois d'octobre 1777, il dit se rappeler seulement que M. le contrôleur-général l'avait autorisé à me verser 1500 l., il reconstitue en 1779 tous les détails de ce versement : c'est, « sans témoin, dans son cabinet, qu'il me remet cinq cents petits écus, que j'emporte en deux voyages » ; deux voyages pour emporter quinze cents livres ! Et a-t-on jamais donné, en secret, un don corrupteur, en cinq cents pièces de trois livres !... »

Convaincu par cette triomphante « *Réplique* », le Parlement rendit, le 28 novembre 1779, un arrêt motivé, « déclarant le non-fondé de la demande du maréchal de Duras et de son intervention insidieuse, qui n'a pour objet que d'essayer d'éluder les poursuites de son accusateur en l'accusant lui-même : l'instruction seule du procès doit révéler laquelle de ces deux accusations est fondée ; la plainte formulée par M. Desgrées étant antérieure de plus d'un an à l'intervention du maréchal, doit être jugée la première ; et, avant d'intervenir comme accusateur, M. le maréchal de Duras doit comparaître comme accusé. »

A la suite de cette délibération, le comte Desgrées craignant que ce nouvel arrêt du Parlement fût cassé comme le précédent par le conseil des Ministres, partit pour Versailles et obtint une audience du Roi, auquel il exposa la justice de sa demande et qu'il supplia de lui permettre de réhabiliter son honneur outragé. Louis XVI acquiesça à une sollicitation si légitime ; et « la cause du comte Desgrées du Loû, demandeur et défendeur contre le maréchal duc de Duras, inculpé et défendeur », fut appelée et plaidée à Rennes le 26 janvier 1780, après une nouvelle « Réplique pour M. le maréchal de Duras » (in-8° de 59 p.), imprimé à Rennes chez la veuve de François Vatar, le 22 janvier 1780.

Digitized by Google

Ce fut M. Gohier, l'un des avocats les plus distingués de la Cour et dont le nom devait devenir célèbre, qui porta la parole pour le comte Desgrées. Son plaidoyer fut imprimé chez Nicolas-Paul Vatar : c'est un in-8° de 41 pages, dont voici le résumé :

« Que M. le maréchal, y lisons-nous, s'annonce par « le magnifique étalage de ses titres pompeux, de ses « dignités éminentes : qu'il nous retrace les époques « mémorables où nous l'avons vu parvenir successive- « ment au plus haut degré d'honneur : employé dans « toutes les guerres, premier gentilhomme de la « chambre du roi en 1757, lieutenant général en 1761, « chevalier des ordres du roi en 1767, gouverneur et « lieutenant général de Bourgogne, commandant mili- « taire en Bretagne en 1768, maréchal de France en « 1775 !... Nous l'en félicitons !... Ces détails glorieux « méritaient sans doute d'être consignés dans les fastes « de la justice comme ils le seront dans les Annales de « l'Empire Français, et les quarante années de service « dont on nous a rappelé le souvenir ne seront pas ou- « bliées dans l'histoire. Mais, s'ils peuvent fournir une « ample matière à son éloge, ils ne procurent aucun « moyen à sa cause ; et tout ce brillant étalage ne peut « en imposer à des juges. Qu'importent en effet ici les « titres accumulés de M. le maréchal ! Est-ce même « par modestie qu'on a omis celui d'être l'un des qua- « rante de l'Académie française ; ou a-t-on cru inutile « de le rappeler dès lors qu'on ne pouvait le mécon- « naître à la magie du style et à la pureté des expres- « sions ?..... Le comte Desgrées, le premier, rend hom- « mage aux talents de son adversaire ; il ne lui dispute « point tous ses honneurs ; mais il a, lui, son honneur « à défendre ; et vous avez, vous, à le venger..... C'est

Digitized by Google

« avec raison qu'on a comparé la calomnie à l'assassi-
« nat..... Avec quel acharnement, M. le Maréchal, n'a-
« vez-vous pas attaqué les preuves du désintéressement
« du comte Desgrées ! Lui n'a pas demandé les preuves
« du vôtre. Vous avez fait un calcul insidieux des
« sommes qu'il a reçues ou dû recevoir et qui ne l'ont
« point dédommagé de ses dépenses ; il n'a pas exigé
« de vous le détail des bienfaits dont le gouvernement
« vous a surchargé ; il ne vous a pas représenté que
« vous receviez, entre autres, une pension annuelle de
« 300.000 livres. Vous lui avez reproché la médiocrité
« de sa fortune, dont il est satisfait ; et il a ménagé
« votre opulence, qu'il n'envie point..... Vous avez
« scruté avec affectation, vous avez censuré avec amer-
« tume toute sa conduite, alors même qu'elle a mérité
« l'approbation générale ; lui, a respecté vos mœurs, il
« a gardé le silence sur vos actions, il n'a pas jeté de re-
« gards indiscrets sur votre conduite et votre vie. Il
« n'a pas répondu par l'injure à l'injure ; et il n'a voulu
« ternir ni votre réputation, ni votre gloire..... » L'éloquent et habile orateur discute ensuite pied à pied les différentes bases de l'accusation ; il prouve leur évidente fausseté ; et il conclut en réclamant pour son client le droit de poursuivre son calomniateur.

Cette conclusion fut appuyée par l'avocat général, Me Loz de Beaucours ; et la Cour rendit, par une délibération fortement motivée, un arrêt autorisant le comte Desgrées du Loû à informer contre le maréchal duc de Duras.

Mais alors le roi, effrayé des conséquences de ce procès, résolut de l'empêcher de se produire. Renouvelant le triste procédé employé par Louis XV, lors du procès de la Chalotais contre le duc d'Aiguillon, il déclara que,

Digitized by Google

« dans la cause pendante entre deux des plus fidèles et des plus distingués de ses serviteurs, il ne voulait pas connaître de coupable ». Il ordonna au Parlement d'enterrer l'affaire ; et celui-ci dut décider par ordre le 28 février 1780 « que la somme de 1500 livres avait bien été remise à M. Desgrées, puisque le duc de Duras l'affirmait ; mais que ce versement n'avait pas été fait en vue de faire passer la délibération du 5 mars 1769, puisque, de son côté, M. Desgrées l'affirmait. Que le duc de Duras n'était pas l'auteur des bruits calomnieux répandus contre M. Desgrées, et que celui-ci, en conséquence, n'ayant nul sujet de se plaindre, était débouté de sa poursuite. »

Cet arrêt, dicté par le roi, était en fait la condamnation du duc de Duras. Il abolissait la poursuite tout en maintenant le délit. Il épargnait le maréchal, pair de France, mais en le couvrant d'une clémence flétrissante.

Toutes les péripéties du procès du comte Desgrées contre le duc de Duras avaient ému l'opinion publique. et voici, entres autres, ce que nous lisons à ce sujet dans les *Mémoires secrets de Bachaumont* (1). XIII, 179. XIV, 238, 257, 258, 267, 269, 291, 323. XV, 52 à 58, 80. XVI, 84 :

« *18, 19, 25 et 28 octobre.* — On doit se rappeler l'inculpation répandue, il y a près de deux ans contre M. le comte Desgrée, comme s'étant laissé corrompre par le maréchal duc de Duras, commandant en Bre-

(1) Louis Petit de Bachaumont, né vers 1690, mort à Paris le 28 avril 1771, écrivit, à partir du 1er janvier 1767, une sorte de journal, relatant tout ce qui se passait ou se racontait dans le monde et à la cour ; ce journal donna naissance aux *Mémoires secrets*, qui furent continués, après la mort de Bachaumont en 1771 et jusqu'au 1er janvier 1788, par M. Pidansat de Mairobert.

Digitized by Google

tagne, lorsqu'il avait l'honneur de présider l'ordre de la noblesse, et d'en avoir reçu la somme de 1500 livres pour faire passer une délibération favorable à la Cour. Ce gentilhomme a porté plainte au Parlement de Bretagne contre cette diffamation calomnieuse. Depuis ce temps, comme le maréchal de Duras se trouve gravement compromis, il a intrigué pour empêcher que cette plainte n'éclatât et qu'on y donnât suite ; cependant elle commence à acquérir de la consistance, et il vient de paraître un *Mémoire pour le comte Desgrée* qui jette un grand jour sur toute cette affaire...

Ce *Mémoire* a pour but de prouver : 1° que la conduite du comte Desgrée ne permet pas qu'on lui impute d'avoir trahi les intérêts de sa patrie ; 2° que la délibération sur laquelle on suppose qu'il a influé n'est pas contraire aux droits de la Province : 3° que le comte Desgrée n'a rien reçu...

« M. le comte Desgrée attribue à son zèle pour faire élire aux Etats de 1776 le sieur Beaugeard, trésorier de la Province au lieu de M. (Magon) de la Balue, l'aigreur et l'activité de ses ennemis...

« *Le Mémoire pour le comte Desgrée*, imprimé à Nantes, s'y vend 3 francs. Il est malheureux d'être le plastron des grands, car on ne peut contre eux obtenir justice : M. Desgrée subira sans doute le sort commun : il ruinera sa maison ; mais son honneur l'exige...

« A l'occasion du *Mémoire pour le comte Desgrée*, voici une lettre que la duchesse de Rohan a écrite à ce gentilhomme : « Blain, 22 août 1779. — « Je viens, Mon-
« sieur, de lire votre *Mémoire* ; j'y ai trouvé en notes deux
« lettres de moi des 4 et 12 janvier 1775 ; elles portent
« entre autres ces mots : Je compte aller demain à Ver-
« sailles, je verrai M. de Maurepas, et j'appuyerai

Digitized by Google

« fortement pour qu'il fasse mettre par la Cour le « sceau sur le don des Etats, etc. Vous dites que je « fis cette demande de mon propre mouvement et que « ce témoignage est d'autant plus flatteur pour vous « que j'ai été témoin de vos démarches. C'est donc mon « témoignage que vous invoquez aujourd'hui, et vous « le fondez sur des lettres de 1775 que vous faites im- « primer en 1779 sans ma permission : vous ignorez « donc, Monsieur, les égards qui sont dûs en pareil cas. « J'ai eu de l'estime pour vous, Monsieur, et j'en con- « viens ; j'ai cherché à vous servir et à vous faire va- « loir ; mais, vous me forcez à vous le dire, j'ai changé « pour d'autres causes que celles qui font l'objet de « votre imprimé. C'est à vous de juger s'il est de votre « intérêt que je vous déclare sur quoi est fondée mon « opinion actuelle..... »

« Cette lettre de la duchesse ne doit pas être sans réponse ; et il est nécessaire de la presser, de dire les motifs nouvellement survenus qui l'ont fait changer de sentiments..... L'Evêque de Rennes et le premier président (de Catuélan) vont souvent chez la duchesse de Rohan. »

« *10 novembre 1779.* — On dit ici que l'on est fort occupé à Blain (chez la duchesse de Rohan) à faire un mémoire au maréchal de Duras. On est fort étonné que l'on fasse à Blain ce mémoire que les avocats de Paris auraient été plus capables de composer... »

« *30 novembre 1779.* — Le mémoire du maréchal duc de Duras, auquel on travaillait en Bretagne, est enfin minuté et paraît, ainsi que celui, au titre ridiculeusement fastueux, du sieur Mesnard de Cornichard. Ce dernier, quant au fond, n'est qu'un amas de dits, de

Digitized by Google

redits, de contredits, et d'un ennui insoutenable malgré sa brièveté ; il est en même temps d'une obscurité très défavorable à son auteur, car la vérité est ordinairement simple et claire, et il n'y a que le mensonge et l'artifice qui cherchent à s'envelopper. Tant qu'à la réponse du duc de Duras au mémoire pour le comte Desgrée du Loû, elle ne sert qu'à faire un pompeux éloge du maréchal et à embrouiller davantage l'affaire. »

16 février 1780. — « Des mémoires du comte Desgrée contre le maréchal duc de Duras et de tous les éclaircissements auxquelles cette affaire a donné lieu, il résulte la connaissance d'un abus d'administration, dont la révélation amènera sans doute la correction. Il paraît constant que ces fonds du Port-Louis, sur lesquels auraient été prélevées les 1500 l. données au comte Desgrée, étaient prodigués en gratifications arbitraires, distribuées au gré du commandant de la Province ; que souvent même, pour masquer les véritables gratifiés, on désignait des personnages fictifs qui n'en savaient rien. Le comte Desgrée en effet ne nie plus avoir été porté sur ces états, mais il nie avoir touché la somme qu'il est accusé d'avoir reçue et il défie le maréchal de lui prouver qu'il ait bénéficié de cet argent et qu'il ait été d'une façon quelconque participant à l'attribution qu'on lui a faite faussement sur cet état..... »

4 mars 1780. — « On écrit de Rennes qu'il est intervenu un arrêt définitif dans le procès du maréchal de Duras, arrêt ambigu, où l'on ménage les deux partis, et qui ne termine rien (arrêt du 28 février 1780) ; le voici : « La Cour, faisant droit sur le tout en exécution de « l'arrêt du 29 janvier dernier, a rejeté du procès les « originaux d'exploits à témoins, les cinq requêtes pré-

Digitized by Google

« sentées tant à la Cour qu'à MM. Huart, Charette et « Bonamour, conseillers en icelle, et les informations « visées par le procureur général du roi ; ordonne que « les dites pièces seront supprimées au greffe ; a dé- « cerné acte audit procureur général du roi de la dé- « claration de ne pouvoir continuer l'instruction or- « donnée par l'arrêt du 26 novembre 1778 ; et, en con- « séquence, ayant aucunement égard à la requête du « dit Desgrée du 16 février présent mois que la Cour a « jointe au procès, l'a déchargé de l'accusation intentée « par ledit procureur général du roi d'avoir reçu une « somme de quinze cents livres pour faire passer une « délibération contraire aux intérêts de la province ; « et, sur le surplus de la dite requête et sur celles du « dit Duras, dit qu'il n'y a jamais eu ni pacte, ni con- « vention entre ledit Desgrée et lui pour faire passer « la délibération du 5 mars 1769, et qu'il n'est point « l'auteur du bruit calomnieux qui s'en est répandu ; « dit qu'il n'y a lieu à plainte en calomnie ni informa- « tion ; ordonne que tout l'état du procès restera sup- « primé au greffe ; et sur toutes les autres demandes, « requêtes et réclamations des parties, tant par écrit « que verbales, les a renvoyées hors du procès. Fait au « Parlement à Rennes, le 28 février 1780. »

Bachaumont ne fut pas le seul pamphlétaire du temps qui parla de l'affaire du comte Desgrées ; l'*Observateur anglais* en fait mention (1) ; et voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Correspondance secrète de Métra* (2) :

(1) L'*Observateur Anglais*, t. VIII, 49 à 61.

(2) La *Correspondance secrète de Métra* fut éditée à Londres, chez John Adamson, en 1787. Voir t. IX, p. 34 et 98.

Digitized by Google

Versailles, 15 novembre 1779.

« M. Linguet (1) a rendu un compte très malin du procès qui s'est élevé entre le comte Desgrées et le maréchal duc de Duras. On a fait à ce sujet l'épigramme suivante :

« Monsieur le maréchal, pourquoi tant de réserve
« Lorsque Linguet hausse le ton,
« N'avez-vous pas votre bâton :
« Qu'au moins une fois il vous serve. »

Versailles, 22 décembre 1779.—« L'affaire du maréchal de D*** avec le comte Desgrées fait jaser tant et plus. Comme à la Cour on ne manque point de gens qui « s'expriment facilement en vers, surtout lorsqu'il n'est « pas question de dire du bien de son prochain, le « maréchal trouve souvent des épigrammes sous sa « serviette ou dans ses papiers... »

Par suite de l'arrêt rendu par ordre, par le Parlement de Bretagne, le 28 février 1780, le comte Desgrées ne pouvant plus espérer obtenir des hommes la justice qui lui était due, en appela au tribunal même de Dieu, et il rédigea sous forme de testament, une dernière et solennelle protestation de son innocence.

Il n'avait alors que cinquante-six ans; et, bien que d'une santé délicate et ébranlée par toutes les angoisses qu'il venait de subir, il semble avoir écrit ce testament moins pour exprimer ses dernières volontés que pour affirmer encore, d'une façon imposante et pour ainsi dire sacrée, l'intégrité de son honneur calomnié.

(1) Linguet, après avoir été l'avocat du duc d'Aiguillon dans le procès qui lui fut intenté à la suite des affaires de Bretagne, se brouilla peu après avec son client pour une question pécuniaire, et se livra par vengeance à de violentes diatribes contre le duc et le parti de la Cour.

Digitized by Google

M. Desgrées demeurait alors avec sa femme tantôt à Rennes dans son appartement situé au bas de la place du Palais à l'entrée de la rue Saint-Georges, tantôt à son château du Lou. Ce fut dans cette dernière résidence qu'il écrivit le 17 septembre 1780 ce « testament », véritable « témoignage » de son innocence. Cet acte étant remarquable par l'élévation des sentiments et intéressant par les renseignements qu'il donne sur les affaires de Bretagne, nous le reproduisons presque en entier :

« In nomine Domini nostri Jesu Christi † Nous soussigné, messire Jacques-Bertrand-Colomban Desgrées, chef de nom et d'armes et comte Desgrées, chevalier seigneur du Loû, ancien Président de la noblesse de Bretagne, sachant que la mort est certaine et le moment incertain où Dieu peut me retirer de monde, craignant d'être surpris, la faiblesse de ma constitution qui est encore dérangée par les chagrins cuisants que j'ay essuiés pouvant ne pas me laisser de longs jours, et l'acharnement de mes ennemis étant à un tel point que leur rage peut les porter à tenter tous les moyens de m'arracher la vie, j'ay voulu, pendant que je jouis d'une ombre de santé, rendre à la vérité un hommage que je dois à mon honneur offensé, à ma patrie et à mes amis.

« Je déclare, comme si j'étais prest à paraître devant Dieu et devant peut-être y paroitre bientost, que j'ay été indignement et faussement calomnié; que jamais je n'ay trahi la Province; que ses intérêts m'ont été chers; que je n'ay eu d'autres désirs que de concourir à conserver ses droits, d'autre ambition que de la servir et de mériter l'estime de mes concitoyens. Dieu, qui connoît mon intérieur et tous les mouvements de mon cœur, est témoin de cette vérité, que ma conduite n'a point démentie.

Digitized by Google

« Je déclare qu'il est faux que M. le maréchal duc de Duras m'ait donné quinze cents livres à la tenue ordinaire des Etats tenus à Saint-Brieuc en 1768, soit comme un don de corruption, soit comme gratification. Je l'ay attesté dans mes mémoires ; je l'ay affirmé par la bouche de mon deffenseur dans le sanctuaire de la justice à la face du public ; je l'atteste icy devant Dieu Tout-Puissant qui nous jugera un jour. J'atteste que c'est une calomnie monstrueuse inventée par la noirceur la plus horrible et conduite par l'intrigue d'un ambitieux, qui, jaloux des témoignages de confiance et de satisfaction que les Etats m'avaient donnés et picqué de n'avoir pu faire élire Trésorier, un homme sur lequel il avait des vues d'intérêt de famille, a voulu me perdre en m'enlevant l'estime de mes concitoyens. J'espère que l'Etre suprême ne laissera pas impuni un pareil forfait ; que la France, éclairée sur cette fausse imputation, rendra justice à ma mémoire et appréciera l'indignité et l'horreur de la conduite de mon calomniateur.

« Je prie mes concitoyens impartiaux, cette classe d'hommes honnêtes qui heureusement encore est la plus nombreuse en Bretagne, de se rappeler ma conduite pendant les trente-cinq ans que j'ay assisté aux Etats et pendant les vingt que j'ay été employé dans l'administration des affaires de la Province. Je les prie de dire si elle n'a pas été uniforme et toujours dictée par le zèle le plus sincère pour les intérêts de ma patrie. Je prie Messieurs les différens commissaires des trois ordres de l'évesché de Saint-Malo avec lesquels j'ay travaillé pendant quatorze ans, de déclarer quels ont été mes sentiments lorsqu'il a s'agit du bien public. Je prie tous ceux qui ont assisté aux Etats de 1772, où

Digitized by Google

j'ay eu l'honneur de présider l'ordre de la noblesse pendant cette tenue critique et difficile, de remarquer si je fus retenu par la crainte ou par l'intérêt et si toutes mes démarches n'eurent pas pour but la conservation des droits de la Province. Je prie ceux qui m'ont suivi pendant ma députation à la Cour de se rappeler mon activité à servir mon pays et ce que je fis dans une circonstance intéressant sa tranquillité. Je demande si, au retour de ma députation, au milieu des applaudissements dont je fus accueilli et des témoignages flatteurs de satisfaction et de reconnaissace que me donnèrent les Etats, j'en parus enorgueilli, et si j'en ay profité pour acquérir dans cette assemblée la moindre prépondérance.

« Je prie non-seulement mes concitoyens, mais toute la France de considérer si cette conduite est celle d'un vil corrompu ; de jeter ensuite les yeux sur les actions privées ou publiques de mon calomniateur, sur celles de mon ennemi secret, cet homme intrigant et vindicatif ; d'examiner la lettre du maréchal du 18 juillet 1776, son voyage en Bretagne sans aucun objet, son séjour au palais épiscopal de Rennes où à l'instant de son arrivée le bruit se répandit comme un coup de tonnerre qu'il m'avait donné aux Etats de 1768 quinze cents livres pour faire passer une délibération ; ma lettre pour cet objet du 28 septembre 1777, sa réponse du 20 octobre, datée de Catuélan, où il attendit à être arrivé pour m'écrire bien qu'il eût reçu ma lettre à Rennes dès le 20 septembre et qu'il n'en fut parti que le surlendemain ; sa tournée dans la Province sans mission et sans motifs, toujours accompagné de l'évesque de Rennes. Qu'on se rappelle les entraves que j'ay trouvées au Parlement au moment où j'y présentai

Digitized by Google

ma plainte, les remontrances du Procureur général et l'arrest du 26 novembre 1778 qui d'accusateur me transforma en accusé ; l'arrest du Conseil du 30 août 1779 qui me défendit de poursuivre, lorsqu'après sept mois de persévérants efforts j'avais reçu le 23 août la permission d'informer ; les lettres patentes qui intervinrent parce que la Chambre des Vacations continuait l'information ; l'arrest du conseil du 8 octobre, signifié le jour même de la closture de la Chambre, qui cassa l'arrest du 23 août et la procédure faite en conséquence ; l'arrivée de Mme la maréchale à Rennes au palais épiscopal lors de la rentrée du Parlement à la Saint-Martin (11 novembre) 1779 ; les menées, les intrigues de tout genre et la cabale que l'on fit alors ; la conduite du premier président, Catuélan, qui, quoique je l'eûsse prié en présence de mon procureur, lorsque je lui donnai un exemplaire de mon premier mémoire de n'en pas connoître, quoique j'eûsse fait appel à sa délicatesse et que je lui eûsse déclaré que je voulais le faire assigner comme témoin, en connut néanmoins ; l'attitude de quelques-uns de mes juges qui révoltèrent le public par leur assiduité à manger journellement ou à faire la partie chez l'Evesque ou la Maréchale. Qu'on se rappelle aussi le refus du Maréchal de produire le soi-disant Bon sur les fonds de Port-Louis dont il avait fait mension dans son mémoire ; ses frayeurs sur la continuation de l'information, les efforts et les moyens que lui et ses partisans ont employés pour l'empescher. Qu'on pèze l'arrest du Parlement, qui n'a pour but que d'arracher le maréchal aux punitions que la loi lui destinait et de m'enlever la vengeance qui m'était due..... : on verra que, si les juges de la grand'chambre, dont la majorité s'était déclarée hostile à ma cause, avaient trouvé la

Digitized by Google

moindre chose qui eût pu servir de prétexte à ma condamnation, ils m'auraient perdu et sacrifié.

« En flétrissant la conduite des juges qui ont sacrifié leur conscience à l'intérêt ou à la peur, j'applaudis d'autant plus à l'intégrité de ceux qui ont résisté à toutes les sollicitations et à toutes les menaces, plaçant au-dessus de tout la justice et le droit.

« Tout l'ensemble des faicts qui précèdent prouvera la mauvaise foi du maréchal, et on y verra que le premier pas qu'il y a fait dans la voie de la calomnie l'a conduit par échelons à soutenir par un tissu de contradictions et de mensonges un propos qu'il ne supposait pas d'abord devoir avoir pour lui des suites aussi déshonorantes.

« Je suis trop pénétré de l'intérêt que m'ont témoigné les avocats célèbres et distingués qui ont bien voulu m'aider de leurs conseils pour ne pas consigner dans mes dernières volontés l'expression de ma sensibilité. Je les prie de recevoir l'assurance de ma vive reconnaissance pour le zèle désintéressé et patriotique avec lequel ils sont venus à mon secours. Je remercie particulièrement mon deffenseur, Monsieur Gohier, d'avoir consacré ses talents et ses veilles à la deffense de l'innocence calomniée. Je le remercie du fond de mon cœur de tout l'intérest qu'il y a mis. Puisse l'hommage que je rends à son génie, à son courage, à la droiture et à la sensibilité de son cœur lui prouver l'étendue de ma reconnaissance !

« Ma tendresse pour madame Marie-Sainte du Hallay, mon épouse, son attachement pour moi, l'affectueux intérest qu'elle a pris à mes peines, la justice qu'elle a rendu à ma façon de penser, les ressources et les consolations que j'ay trouvées en elle qui, après Dieu, m'a

Digitized by Google

aidé à supporter l'horreur et l'indignité de la calomnie à laquelle j'ay été en but, lui ont acquis de trop justes droits sur mon cœur pour ne pas m'occuper jusqu'au dernier moment de son bonheur et de la reconnaissance que je lui dois. Si Dieu ne nous a pas donné la satisfaction de nous voir revivre dans des enfants, je veux du moins emporter au tombeau celle de penser que notre union et notre amour mutuel ne seront jamais oubliés tant qu'il restera quelqu'un de mon nom. Je prie donc mon frère, Jean-Marie-Bertrand Desgrées, par l'amitié réciproque qui nous unit, au cas où il me survivra, et, s'il meure avant moi, je prie son fils, Jean-Marie, d'avoir pour cette femme estimable tous les égards qui sont dus à ses vertus et à son attachement pour moi, de la consoler, de l'aimer et de la respecter ; et, si Dieu dispose de mon neveu, je demande la même grâce à mes collatéraux (1).

« Je déclare que mon intention est que Mme Desgrée, ma femme, demeure à mon château du Loû tant qu'elle le voudra et qu'elle jouisse pendant sa vie de toutes mes possessions. Cette disposition est, il est vrai, contraire aux lois, mais, comme il n'y en a point qui puisse empescher de remplir les devoirs que dictent la reconnaissance et l'attachement, c'est à l'honneur de remplir un engagement aussi sacré. Mon frère en connoit trop le prix pour y manquer ; et j'espère que mon

(1) Le comte Desgrées n'avait qu'un frère, Jean-Marie Bertrand, qui devait mourir à la Rochelle quelques mois après la date à laquelle était écrit ce testament. Ce frère laissait deux fils : l'aîné, Jean-Marie, né en 1764, mourut en 1782 ; le second, René-Louis, né en 1766, mourut en 1801 sans postérité de Marie Josèphe Fablet. Ce fut le mi-cousin-germain du comte Desgrées, Jean-Marie-Jacques Desgrées du Loû, né en 1762, et non encore marié, qui hérita de l'ancien président en 1813.

Digitized by Google

neveu aura les sentiments d'un homme de sa naissance et qu'il respectera mes dernières volontés. Je lui recommande spécialement de s'attacher à sa tante, de suivre ses conseils, de la regarder comme une seconde mère et de ne pas l'abandonner ; je la prie, elle aussi, de le regarder comme son fils, s'il se rend digne de ses bontés.

« Je demande en grâce à mes parents et à mes amis, à tous ceux qui ont eu des bontés pour moi de continuer à entourer de leur affection Mme Desgrée, ma femme, et de l'aider de leurs conseils si elle se trouve dans le cas d'en avoir besoin : c'est le témoignage le plus sensible qu'ils puissent me donner de leur amitié. Je les prie aussi de deffendre ma mémoire contre les attaques de mes ennemis, s'ils poussent leur acharnement jusqu'après ma mort ; d'estre persuadés que l'honneur a toujours été le guide de mes actions, que je ne m'en suis jamais écarté, et que j'ay eu pour eux et pour ma patrie le plus sincère attachement.

« Je prie Mme Desgrée, si je meurs avant elle, de ne pas abandonner ma mère, si elle est vivante lors de mon décès (1). Je la prie de conserver toutes les correspondances que j'ay eues, afin d'y trouver de quoi confondre ceux qui pourroient me faire quelque reproche. Je lui demande aussi, autant qu'elle le voudra, de conserver ma garde-robe et mes livres pour mon neveu, lorsqu'il sera en âge d'en jouir.

« Mon intention est que le présent testament soit rendu public, après ma mort, par la voie de l'impression ou autrement, c'est un dernier témoignage que je

(1) La mère du comte Desgrées, née Julienne Le Malliaud de Kerhoarno. était alors âgée de 76 ans ; elle mourut au château du Loû le 27 août 1784.

Digitized by Google

rends à la vérité sans chercher à l'orner, et que je rends devant Dieu.

« Si Mme Desgrée meurt avant moi (1), je charge mon héritier de remplir mon intention, ou, à son défaut, un de mes amis (2).

« Fait au Loû, ce dix-sept septembre mil sept cent quatre-vingt. — Le comte Desgrées. »

Tel est le testament du comte Desgrées, dernier moyen employé pour défendre son honneur par ce gentilhomme breton calomnié, auquel le roi refusait de laisser rendre justice, et qui ne pouvant plus compter pour affirmer son innocence sur les tribunaux de son pays, en appelait solennellement et en dernier ressort, au tribunal même de Dieu !

(*A suivre.*) Cte DE BELLEVÜE.

(1) La comtesse Desgrées devait mourir au Loû en 1804, neuf ans avant son mari.

(2) Le comte Desgrées n'étant mort qu'en 1813, trente-trois ans après avoir écrit ce testament, cet acte ne fut pas rendu public par son héritier, qui était bien autorisé à penser qu'après toutes les horreurs de la période révolutionnaire et tous les bouleversements survenus en France depuis 1789, personne ne songeait plus à l'affaire pendante en 1780 entre le comte Desgrées et le duc de Duras.

Digitized by Google

BRIZEUX MIS EN MUSIQUE [1]

NOTES DE LA CONFÉRENCE DONNÉE LE 25 SEPTEMBRE 1902 A LA SÉANCE D'OUVERTURE DU CONGRÈS DE L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE.

PAR

SULLIAN COLLIN

Comme Berlioz, le plus célèbre des compositeurs bretons, Victor Massé — encore un Lorientais — fut aussi, lui, l'ami de notre poète. Tout à fait au début de sa carrière, c'est-à-dire avant 1844, époque à laquelle, à l'âge de 22 ans, il obtint lui aussi le prix de Rome et partit pour l'Italie, il écrivit de nombreuses mélodies, dont un de ses biographes, Guy Ropartz, nous dit qu'il les accompagnait lui-même au piano dans les salons et dans les petits concerts, et qu'elles lui avaient fait une réputation. Il a publié ainsi trois recueils : *Chants d'autrefois*, *Chants du soir*, et enfin *Chants bretons*, dont on voit le nom gravé sur le piédestal de sa statue à Lorient, à côté de ses principaux ouvrages, *Les Noces de Jeannette*, *Galathée*, *Paul et Virginie*, etc. Des huit mélodies que renferme le volume des *Chants Bretons*, cinq sont écrites sur des poèsies de Brizeux. Les trois autres chants sont,

(1) Voyez la *Revue* de novembre 1902.

Digitized by Google

l'un sur des paroles de Michel Carré qui devait devenir son plus fidèle collaborateur pour le théâtre, les deux autres sur des vers populaires d'auteurs inconnus.

Le premier poème de Brizeux, mis en musique par Massé est: *Ivonaik*, qui n'est autre que la première partie de l'*Histoire d'Ivona* qui s'appelle aujourd'hui *Les Amours*.

J'aime une fille jolie
Ivonaic est son nom
Qu'en dit-on ?
C'était déjà ma folie
Lorsqu'elle entra, blonde enfant
Au couvent.
Non, dans nos bourgs de Cornouaille
De Tremeven à Kemper
Sur le Teir
Il n'est œil noir qui la vaille
Cœur plus aimant que le sien
Je crois bien.....

Le recueil de Massé se continue par les *Goëlands* qu'il a dédié à son ami le compositeur Charles Delioux, encore un Lorientais dont la ville peut s'honorer. Celle-ci est extraite du recueil la *Fleur d'or*, autrefois *Les Ternaires*

Un brick appareillait dans un des ports de Nantes...

Disons à propos de ce vers que, dans *Le Chercheur des provinces de l'Ouest*, une vaillante revue dirigée par le baron Gaëtan de Wismes, que je recommande à tous ceux qui désirent entreprendre des travaux sur la Bretagne, un lecteur de cette revue posait la question de géographie suivante : comment Brizeux qui avait visité Nantes, avait-il pu se tromper, lui si exact dans la peinture de ses paysages bretons, au point d'attribuer

Digitized by Google

à la ville de Nantes plusieurs ports ? Et voilà que la réponse ne s'est pas fait attendre. Dans le numéro suivant un second lecteur établissait qu'il y avait bien eu autrefois plusieurs ports à Nantes : *le port Maillard, le port au vin, le port Communau,* tout en reconnaissant que difficilement un brick eut appareillé dans ces parages. Mais il y a mieux, ajoute le correspondant : il est d'usage en marine de donner au fleuve qui la traverse le nom de la ville à laquelle remontent les navires. Et en effet, on parle de la rivière de Quimper, de la rivière de Vannes, de la rivière d'Auray. On dirait aussi fort bien : la rivière de Nantes, de Rouen, de Bordeaux. En conséquence, on peut donc appeler ports de Nantes, tous les ports qui se trouvent de Trentemoult à Paimbœuf. Et même jusqu'au Croisic, ajoute un troisième lecteur, car le poète entend ici désigner non la ville, mais l'arrondissement maritime de Nantes. Ce qui semblerait donner raison à ce dernier, c'est qu'en poursuivant la pièce on trouve en effet le nom du Croisic :

Un brick appareillait dans un des ports de Nantes,
Et des femmes en pleurs, des filles, des amantes,
Erraient dans les rochers tout le long de la mer.
Puis, dansant une ronde, elles chantaient cet air :
Ce matin à *marée haute*
Les jeunes gens du Croisic
Vont s'embarquer sur leur brick,
Mes sœurs, chantons sur la côte
Goëlands, goëlands,
Ramenez-nous nos amants.
Les *blancs oiseaux* volaient par milliers sur les lames
De la terre au navire et des marins aux femmes
. . . . . .
Le brick ouvre sa voile : adieu, l'ancre est tirée.
Il part *en s'inclinant vers une autre contrée.*

Digitized by Google

Voici maintenant en troisième lieu, la *Chanson de Loïc* que nous avons déjà trouvée dans Berlioz. Ici le musicien a apporté quelques modifications au poème. Ce sont des strophes de huit vers et il y en a huit. Massé supprime les quatre derniers vers de la première strophe, les quatre derniers vers de la quatrième, les sixième et septième strophes entièrement.

Puis vient la *Chaumière* qui est la troisième partie de l'*Histoire d'Ivona*. Comme le veut le dialogue, Massé en a fait un duo :

As-tu vu notre baronne,
L'or qui couvrait sa couronne....

Victor Massé, comme d'ailleurs l'autre compositeur qui a mis cette pièce en musique, a supprimé la strophe qui commence ainsi :

Et ce bal où cent bougies,
Autant de lampes rougies...

Enfin la *Chanson de Marie*, des *Histoires poétiques* termine le volume des *Chants Bretons* :

Hélas ! je sais un chant d'amour
Triste et gai tour à tour.

Mais, chose curieuse et que je ne puis m'expliquer, Massé a supprimé deux strophes, celle où le nom de Marie est prononcé, et ces deux vers si attendrissants :

Le chant qui de mon cœur s'élève,
D'où vient qu'en pleurant je l'achève ?

Toutes ces mélodies (1) du compositeur qui restera, surtout l'auteur des *Noces de Jeannette*, n'ont pas la

(1) Ce recueil, qui fit son apparition chez Mme Cendrier, au magasin de musique du Conservatoire, est aujourd'hui chez l'éditeur Léon Grus.

Digitized by Google

même valeur musicale. Si dans chacune vibre la grâce coutumière du maître, il en est qui manquent d'originalité et même de distinction. J'aime beaucoup la *Chaumière* qui est un petit dialogue d'une simplicité toute rustique et la *Chanson de Marie*, d'une si profonde mélancolie. En revanche, *Ivonaick* n'est qu'une chanson sans caractère, les *Goëlands* ont trop l'air d'une ronde, et la *Chanson de Loic* qui me plaît cependant davantage, dans son premier motif du moins, ne s'harmonise guère avec les accents du poète. Massé ne semble pas avoir compris la saveur toute bretonne de cette poésie. Il est juste d'ailleurs de dire que Victor Massé n'était alors qu'à ses débuts. Et puis n'avait-il pas quitté la Bretagne tout enfant pour n'y revenir que très rarement? Ropartz raconte que pour écrire l'orage de son opéra *Paul et Virginie*, Massé, qui n'avait vu la mer depuis plusieurs années, voulant aller recueillir les impressions d'un véritable ouragan... courut à Dieppe.

Après Victor Massé, je dois citer par ordre de date dans la publication de ces ouvrages toute une série (1) de mélodies composées par M. Wekerlin, le distingué bibliothécaire du Conservatoire. Comme il me l'écrivait, Wekerlin connut particulièrement Brizeux par ses amis Paul Féval et de la Landelle, et fut l'un de ses plus grands admirateurs. De *Primel et Nola*, qui est assurément l'une des œuvres les plus artistiques de Brizeux — étant l'une des plus concises — mais où nous ne retrouvons plus le naturel et la simplicité de *Marie* et des *Bretons*, Wekerlin a fait tout un recueil. Lui seul a songé à prendre un poème entier dont il a respecté la disposition. Alors que jusqu'ici nous avons vu et

(1) Chez Heugel.

Digitized by Google

nous verrons encore des musiciens glaner dans *Marie*, dans la *Fleur d'or*, dans les *Histoires poétiques* pour grouper des poésies éparses en un ouvrage de leur façon, nous nous trouvons ici en présence d'un musicien soucieux d'écrire une partition sans détruire la ligne harmonieuse de l'œuvre poétique. Les cinq *Chansons de Primel* et le duo qui termine le poème sont groupés dans l'œuvre de Wekerlin sous le nom de *Primel et Nola*, scènes bretonnes. Chacun de ces morceaux est précédé, comme dans l'œuvre du poète d'une strophe qui donne de l'unité à l'œuvre du musicien. L'ouvrage comprend donc : le *Printemps*, l'*Abeille*, le *Ramier*, *Monsieur Flammick*, la *Servante de la Quenouille*, et l'*Union* — c'est le titre donné au duo par le musicien ; chacune de ces pages, fort réussie comme effet, est empreinte d'un grand sentiment de mélancolie. La note qui domine est une pénétrante émotion. Si toutes ces mélodies sont d'une grâce délicate, le *Printemps* et le *Ramier* séduisent infiniment par la simplicité du thème en même temps que par la distinction des harmonies.

Le même auteur a publié dans les *Echos du temps passé* l'air populaire d'*Ann ini goz* avec des paroles de Brizeux. Deux autres œuvres de Wekerlin sur des poésies de Brizeux sont restées inédites : la *Fleur d'or*, et le *Cloutier*, cette dernière extraite des *Histoires poétiques*.

Voici maintenant un autre compatriote — un vrai breton encore puisqu'il est né à Saint-Brieuc et qu'il a toujours conservé les relations les plus intimes avec la Bretagne — dont le sentiment plein de charme ne pouvait rester insensible aux douces images retracées dans la poésie de Brizeux : Emile Durand. Vous connaissez tous, j'en suis sûr, ce musicien : quelques-uns peut-être même sans le savoir, car, si chez eux son nom

Digitized by Google

n'évoque aucun souvenir, il me suffira de leur dire que je parle de l'auteur de romances que vous avez tous chantées, *Comme à vingt ans*, et le *Biniou*. Toutefois n'allez pas croire qu'Emile Durand n'a fait que des chansons. C'est un musicien de beaucoup de valeur ; second prix de Rome, il a longtemps professé l'harmonie au Conservatoire de Paris et est l'auteur d'un *Traité d'harmonie* et d'un *Traité d'accompagnement pratique* très remarquables. Ces ouvrages, aujourd'hui célèbres, qui lui ont demandé dix ans de travail acharné ne l'ont pas empêché de se livrer à la composition, et c'est ainsi qu'il a saisi toutes les occasions de chanter la Bretagne. Indépendamment du *Biniou*, et de mélodies telles que : *En Bretagne* sur des paroles du peintre breton Michel Bouquet, le *Pâtre Breton* sur un sonnet de M. Hémon, député du Finistère, et le *Cidre breton* en collaboration avec Léon Durocher, il a écrit à l'occasion de l'inauguration de la statue de Brizeux, les *Chants d'Armorique* sur les poèmes de son compatriote, exécutés depuis, bien des fois, à Paris et en Bretagne.

Le recueil d'Emile Durand comprend sept morceaux : le *Combat de Saint-Patrick*, chœur pour trois voix d'hommes avec soli et strophes déclamées, écrit sur un poème de la *Fleur d'or*, la *Chaumière*, duo pour baryton et soprano, avec les coupures pratiquées par V. Massé, les *Goëlands*, soli et chœur, la *Chanson de l'Ermite*, la *Chanson de Marie*, *Sur la Lande* (autrement dit la première *Chanson de Primel*), et *Monsieur Flammick*, chœur, autre *Chanson de Primel*.

Laissez-moi vous lire la *Chanson de l'Ermite* qui a si heureusement inspiré le musicien :

La chaumière où seul j'habite
Est petite

Digitized by Google

Mais elle est près d'un étang
Et d'un bois jeune et flottant
Qui l'abrite.

. . . . . .

Comme vous avez pu le constater, entre les différents poèmes réunis dans le recueil (1) d'Emile Durand, il n'y a d'autre lien que celui que leur a donné la fantaisie du compositeur. Vous avez remarqué aussi que plusieurs de ces pièces avaient été mises en musique précédemment. la *Chaumière*, les *Goëlands*, la *Chanson de Marie* ont été traités par Victor Massé. Est-il besoin de faire observer que c'est un privilège de la vraie poésie, d'inspirer toujours plus d'un compositeur? J'ai d'ailleurs dit que Victor Massé n'avait pas idéalisé toutes les œuvres de Brizeux qui l'avaient tenté. Aussi ne serai-je pas embarrassé pour donner, entre les deux variations d'un même thème, la préférence aux *Goëlands*, à la *Chaumière* et à la *Chanson de Marie* de Durand. Cette dernière cantilène où s'allie, si heureusement à la poésie, le motif populaire d'*Ann ini goz* est d'une élégance de rythme et de mélodie incomparables. C'est un grand succès pour son auteur, de même que la *Chanson de l'Ermite*, d'une expression si touchante.

Emile Durand s'est aussi rencontré avec Wekerlin dans deux *Chansons de Primel*. Sans diminuer la valeur des œuvres du premier, je puis dire que dans *Monsieur Flammik* de notre compatriote, l'intervention des chœurs est du plus heureux effet.

Indépendamment des *Chants d'Armorique*, M. Emile Durand a dans ses cartons une ronde sur *Ivonaik*.

(A suivre) SULLIAN COLLIN.

(1) Lebeau, éditeur.

Digitized by Google

A LA MÉMOIRE DE MA MÈRE

O toi qui me laisses tout seul,
L'âme de douleur abîmée !
Mère, puisque dans un linceul
J'ai mis ta chair inanimée ;

Puisque, comme un léger pastel,
Ta douce image est effacée,
Et qu'un portrait n'est immortel
Que s'il survit à la pensée ;

Comme on cisèle un diamant,
Comme on enlumine la moire,
Quand j'aurai religieusement
Gravé tes traits dans ma mémoire ;

J'embaumerai ton souvenir
Au fond d'un pieux reliquaire,
Mère, mon cœur à l'avenir,
Sera ton coffret funéraire ;

Et pour répandre la clarté
Qui t'auréole, je convie
La Foi, l'Amour, la Charité,
Ces trois compagnes de ta vie,

A déposer leur souffle ailé
Sur les poèmes qu'il exhale,
Afin que l'art y soit voilé
Par ma piété filiale ;

Elle sera, sur mon chemin,
Le cher parfum que l'on respire,
La fleur qu'on aime avoir en main
Lorsque l'on songe et qu'on soupire.

JOS PARKER.

Digitized by Google

GWENNEK AN EMZIVADEZ

Ton : *Sôn ann Daol.*
Barzas Breiz.

I

Sèlaouet mad, oll, eur gonchen,
Eur gonchen ver, ha hi koz-koz.
Eun de Jezus c'hoantaas disken,
Dianat, deuz e varadoz,
En hent a ya, paour bihanik ;
Setu (peleac'h ? nan ouzon ket)
C'hoarveas gantan eur plac'hik :
« Ha din-me'r gwennek a rofet ? »

II

Neuze plac'hik he bleo melen
A zell piz Bugel an nénvou
Flour ha puilh evel eur c'hlizen
E tarz en he lagad daëlou
Deuz he godel, deuz an dounañ
E tenn eur gwennek lugernuz ;
Hén lakat a ra'neur grenañ,
En dornik an Oll-c'hallouduz.

III

Jezuz a laras : « Ma flac'hik,
En da c'hodel klask adarre »
Na pebeus spont d'ar bugelik !..
Eul louis aour e lem ac'hane !..
« Oh ! bez dinec'h, ma merc'hik kez,
Eme Jezus ; Te'ro diñ-me,
Te'ro 'vel eun emzivadez ;
Me 'oar pean 'vel eur Roue. »

Digitized by Google

TRADUCTION

LE SOU DE L'ORPHELINE

I. — C'est une légende ; écoutez bien ; elle est courte et vieille, très vieille.

Un jour il plut à Jésus de descendre « incognito » de son paradis. Il se met en route, pauvre petiot. Or, voici qu'il rencontre, (en quel pays ? je l'ignore), une gentille fillette : « Me donnerais-tu bien un sou ? »

II. — Et les regards de l'orpheline aux tresses blondes s'arrêtent sur l'Enfant des cieux ; et de ses yeux ruissellent d'abondantes larmes ; dans sa poche elle fouille, fouille encore, en retire un sou brillant, et, toute émue, pose ce sou dans la main du Tout-puissant.

III. — Et Jésus lui dit : « Cherche encore, mignonne, dans ta pochette. » O surprise pleine d'effroi ? l'enfant en retire un louis d'or... « Oh ! ne crains rien, chérie, dit Jésus : toi, tu donnes en orpheline ; moi, je sais payer en roi. »

Kerfot-Paimpol, le 8 décembre, 1902.

BARDE DU MENEZ-BRÉ.

Digitized by Google

LES ASSEMBLÉES PRIMAIRES

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

EN 1790, 1791 ET 1792 (1).

VARADES, Anetz, Montrelais, Saint-Herblon.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 916 ; 9 électeurs.

Coicaud, marchand.
Davy de la Mabiterie.
Pilot, boulanger.
Richard, prêtre.
Mercier, notaire.
Outin, laboureur.
Trimoureau. laboureur.
Le Duc, id.
Nugent jeune, avocat.

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — 126 présents au début de la réunion ; votants, 54 ; 9 électeurs.

Gicqueau, d'Anetz. . . .	23 v.	René Chauveau.	12 v
Béraud, notaire	18	Pierre Luneau.	12
Cheval.	17	David, fils.	12
Martin.	16	Martin Ficheterie. . . .	12
Nenable, fils aîné. . . .	15		

(1) Voyez la *Revue* de novembre.

Digitized by Google

VERTOU, Haute-Goulaine, La Haye.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1388; 15 électeurs.

François Cathelineau, maire de Haute-Goulaine.
René Chaillou, fermier.
François Juguet, notaire et procur.
Charles-Louis de Bruc, maire de la Haye.
Alphonse Terrien, rect. de la Haye.
Jacques Bourmaleau, marchand.
Jean-Baptiste Solier, bourgeois.
Aimé Saupin, marchand.
H. Soulâtre, maire de Vertou.
Guillaume Bureau, gabarier.
Jean-Honoré Leroux, notaire et greffier.
Michel David, bourgeois.
François Gaboriau, laboureur.
Julien Dejoie, père, id.
Pierre Corgnet id.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 1459; votants, 69; 15 électeurs.

François Juguet	60 v.	André Drouillard	46 v.
Michel David	58	Pierre Devin	43
Jean Bernard	57	Guillaume Berthelot	42
Pierre Tillé	56	Louis-Pierre Bessonneau	41
François Cathelineau	55	Julien Galpin	40
Jean Cormerais	53	Guillaume Bureau, fils de Guillaume	40
Guy François	52	Jean Braud	39
Aimé-Pierre Saupin	48		

Le 26 août 1792. — Votants, 115; 15 électeurs.

François Constantin	74 v.	Jean Cormerais	22 v.
André Lecoq	74	Jean Doussin	21
Pierre Tillé	73	Jacques Bourmaleau	21
François Cathelineau	60	André Drouillard	21
René Chaillou	59	Pierre Bureau	18
François Juguet	58	Laurent Gautier	12
François Lebaupin	31	Jean-Baptiste Binard	7
André Heurtin	28		

Si Bourmaleau n'accepte pas, il sera remplacé par Antoine David qui a obtenu 4 voix.

Digitized by Google

VIEILLEVIGNE, Remouillé.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 1057; 11 électeurs.

Jean Brillouet, aubergiste.
Pierre Guichet, de Hucheloup, marchand de bois.
Pierre Guichet, de Remouillé, taillandier.
Jean Goillandeau, laboureur en ses terres.
Claude-Simon Girard, bourgeois.
Girard de la Paperie, bourgeois.
Sauvaget de Bourdineuf, bourgeois.
Garnier de la Doue, lab. en ses terres.
Douaud, fils aîné, id.
Guichet de Latrie, id.
Morandeau des Spais, métayer.

Le 19 juin 1791. — Citoyens actifs, 1063; votants, 44 · 11 électeurs.

Padiou	33 v.	Gobil	25 v.
Jacques Givard	31	Dugast, de la Salle	25
Hervouet, de Remouillé	30	Fouché, père	24
Beziau, de l'Hommetière	29	Fortineau, l'aîné	23
Blais	27	Mathieu Pavageau, de la Planche	23
Guérin	26		

Le 26 août 1792. — Votants, 76; 11 électeurs.

Foissy	61 v.	Pierre Sauvaget	40 v.
Ouvrard	55	Pierre Coindet	40
Gouraud	54	Guichet, maire de Remouillé	40
Fleury	44	Gobil	39
Padiou	41	Guichet, de Latrie	29
Roiraud	40		

VIGNEUX, Malville, le Temple-Maupertuis.

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, ... ; 6 électeurs.

Braud rect. de Malville.
Guillaume Guinel, lab.
Pierre David, lab.
Magouët de la Sénéchalâis, avoc.
Jean Beynaud, lab.
Pierre Maisonneuve.

Digitized by Google

Le 19 juin 1791 — Citoyens actifs, 596 ; votants, 47. 6 électeurs. *(Chapiteau du bourg du Temple)*, le Temple chef-lieu en 1791.

François Salmon, curé du Temple.	36 v.	Jean Haugmard, taillandier de Malville.	29 v.
Fr. Rebondin, de Vigneux juge de paix. . . .	32	René Cogrel, not. et proc. de la commune de Vigneux.	29
Mabit labour. de Vigneux.	29	Pierre Lemerre, lab. de Malville.	

Le 26 août 1792. — Votants, 62 ; *(au Temple)*, 6 électeurs.

Pierre Lemerle aîné. . .	50 v.	François Salmon, curé du Temple. . . .	38 v.
Jean Haugmard jeune. .	43	Mathurin Réné Cogrel. .	38
François Rebondin. . .	42	Jacques Mabit.	38

VRITZ, Le Pin, Rochemantru, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Sulpice-des-Landes

Le 28 mars 1790. — Citoyens actifs, 611 ; 7 électeurs.

Bazin, tanneur.	Letort, aubergiste.
Brillet laboureur.	Audiganne, architecte.
Poirier, laboureur.	Lemarie, de l'Aubriais, bourgeois.
Gicquiau, marchand.	

Le 19 juin 1791. — Le procès-verbal manque.

Le 26 août 1792. — Citoyens actifs, 700 ; votants, 145 : 7 électeurs.

Nicolas Moutel.	78 v.	Bessejon, vic. épiscop . .	48 v.
Péau	68	Etienne Lozanne. . . .	45
Louis Bazin.	63	Jacques Letort.	45
Jean Rigaud.	51		

Digitized by Google

RÉUNIONS DES ÉLECTEURS.

Elections de 1790.

Le 7 avril 1790, les électeurs du département de la Loire-Inférieure se réunirent à Nantes, couvent des Dominicains, rue des Etats.

L'examen des procès-verbaux des Assemblées primaires eut lieu au Théâtre, où, pendant plusieurs jours, on vérifia les pouvoirs. La plupart des procès-verbaux des assemblées primaires, de même que le procès-verbal de cette vérification ont disparu.

L'appel des électeurs fait le 10 avril constate la présence de 504 électeurs, savoir :

District d'Ancenis . . .	51	District de Machecoul . .	28
— de Blain. . . .	58	— de Nantes, com^nes rurales et ville.	115
— de Châteaubriant .	42	— de Paimbœuf . .	41
— de Clisson . . .	74	— de Savenay . . .	33
— de Guérande . .	62		

Le dimanche 11 avril, l'élection du président eut lieu au Théâtre, et Coustard obtint, pour cette fonction, 307 voix sur 484 votants.

Papin fut élu secrétaire par 211 voix sur 403 votants.

Tous les almanachs du temps contiennent les noms des membres des administrations qui furent élus dans les jours qui suivirent.

Peu après, les électeurs de chaque district, réunis cette fois en autant d'assemblées qu'il y avait de districts, procédèrent aux élections des administrations de district. Le corps électoral, formé le 28 mars par les assemblées primaires, continua d'être apte à rem-

Digitized by Google

plir ses fonctions pour les diverses élections, jusqu'au jour où il fut remplacé en 1791, par d'autres électeurs (1).

Elections de 1791

Election des membres de l'Assemblée Législative ; de deux hauts-jurés ; du président, de l'accusateur public, du greffier du tribunal criminel de départements et de la moitié sortant des membres du Conseil de Département.

Cinq cent cinquante-sept électeurs avaient été nommés, dont quatre-vingt-dix par les assemblées primaires de la ville de Nantes. L'année précédente les assemblées de cette ville n'en avaient nommé que cinquante-deux. Le groupe des quatre-vingt-dix prétendait prendre part au vote, alléguant le nombre réel des citoyens actifs, qui, l'année précédente, avait été fixé à un chiffre inférieur à la réalité. L'assemblée décida que 56 électeurs seraient accordés à la ville de Nantes.

Dans une réunion particulière, tenue par la majorité des membres de ce groupe, 45 contre 24 parurent un instant avoir accepté cette transaction, mais ils revinrent sur leur acceptation, et présentèrent une nouvelle réclamation qui ne fut pas accueillie.

Les opérations commencèrent par la constitution du bureau. Il fallait, aux deux premiers tours, la majorité absolue qui ne fut pas atteinte ; au 3e tour on ne pouvait voter que pour les deux candidats qui avaient eu le plus de voix au tour précédent.

Votants : 388. Minée, élu président par 238 voix ;
Papin, élu secrétaire par 188 voix sur 315 votants.

(1) Les liasses 202 à 207 de la série L, conservées aux archives départementales, contiennent presque tous les documents résumés dans cette étude

Digitized by Google

Pour le choix des scrutateurs il y eut 250 votants, dont 4 seulement de la ville de Nantes.

Ce fut pendant cette opération que 71 des 90 électeurs de la ville de Nantes firent la nouvelle démarche pour être admis à prendre part au vote de l'assemblée électorale ; mais ils durent se retirer devant le refus réitéré d'accéder à leur demande.

Décidé par l'assemblée que le Conseil de département accorderait, au moyen de centimes additionnels, une indemnité de 3 francs par jour aux électeurs ruraux, qui avaient quitté les travaux de leurs moissons pour remplir leur devoir d'électeur, et qui, vraisemblablement, seraient retenus à Nantes plusieurs jours encore.

Sur 250 votants, furent élus scrutateurs : Benoiston, par 172 suffrages ; Mourain, par 150 et Boulay par 149.

A ce moment, Minée, arguant de la position dfficile que lui faisait la prétention des électeurs de Nantes, donna sa démission de président du collège électoral (1).

Ce fut sous la présidence de Coustard de Massy, élu par 252 voix sur 289 votants, qu'eut lieu l'élection des députés, et celles qui suivirent.

Il fut élu député, le premier, par 238 sur 369 votants

Furent élus ensuite :

2° Benoiston, 224 voix sur 354.

3° Mourain, 183 sur 186.

4° Mosneron de Launay, 218 sur 317.

5° Marie de Cistré, 231 sur 318 ; il était en ballottage avec Minée.

6° Dufrexou, 158 sur 277.

(1) V. sur cet incident, le long rapport du député Dorisy. Assemblée Législative, séance du 5 octobre 1791, *Réimpression du Moniteur*, X, 4

Digitized by Google

7° Papin, 143 sur 189.

8° Français, 116 sur 194.

Mosneron de Launay ayant refusé le mandat, on élut à sa place son frère Mosneron aîné, député du Commerce de Nantes, par 154 voix sur 197 votants.

Mosneron de Launay revint sur sa détermination et ce fut lui qui siégea à l'Assemblée Législative. V. Bourloton, *Dictionnaire des Parlementaires* et Levot, *Biogr. Bretonne.*

Furent élus suppléants : Méaulle par 116 voix sur 201 votants ; Duboueix, sur 217 votants, par un nombre de voix qui n'est pas indiqué ; Lepelletier par 72 voix sur 142 votants.

Il y avait près de quinze jours que les électeurs tenaient leurs séances, et on était arrivé au 7 septembre, le nombre des électeurs présents allait en diminuant.

Gandon, procureur syndic du district de Rennes fut élu président du tribunal criminel du département par 96 voix 137 votants ;

Pineau, accusateur public près le même tribunal, par 92 voix sur 138 votants.

Leborgne, greffier, par 104 voix sur 167 votants.

On élut ensuite les membres du Conseil du département sortants ; on trouve leurs noms dans tous les almanachs de 1792.

Examen fait de la situation des députés élus, au point de vue de la contribution égale à la valeur d'un marc d'argent, qu'ils devaient payer pour être éligibles, il fut établit que Coustard ne possédait rien dans le département de la Loire-Inférieure, mais qu'il était fondé, pour un cinquième, dans la propriété d'une habitation de 400 noirs à Saint-Domingue, et que l'impôt, pour chaque noir, étant de 7 liv. 10 sous, il satisfaisait amplement à la loi.

Digitized by Google

Elections de 1792.

La réunion des électeurs chargés de choisir les membres de la Convention avait été fixée, par le décret du 11 août 1792, au 2 septembre. De même que dans les Assemblées primaires, les électeurs devaient, avant de voter, prêter *le serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant.*

Par un décret, rendu la veille, l'Assemblée Législative avait autorisé les municipalités à empêcher la distribution des journaux notoirement connus pour prêcher l'incivisme. D'après ce décret, il est vraisemblable que les électeurs de province ne furent point instruits des massacres de septembre qui eurent lieu à Paris, le premier jour de la réunion des électeurs, et dont la connaissance aurait pu influer sur le vote de ceux-ci.

Les électeurs de la Loire-Inférieure se réunirent à Ancenis le 2 septembre, dans la maison des ci-devant Cordeliers, à la suite d'une messe célébrée à l'église paroissiale par l'évêque Minée.

Le Bureau provisoire se composa des citoyens Jean Heureux, président, Pierre Ducros, Simon Morvan et René Lenormand, scrutateurs.

On commença par exclure de l'Assemblée les électeurs de Vallet et du Loroux, inculpés de menées et d'intrigues ayant pour objet d'exclure les bons citoyens du scrutin, leurs opérations étant, d'ailleurs, viciées par diverses infidélités.

La ville de Nantes ayant, comme elle l'avait fait en 1791, nommé 90 électeurs, dont 56 seulement avaient été reconnus aptes à voter l'année précédente, leur admission fut mise aux voix, et, à la petite majorité de

Digitized by Google

dix seulement, il fut décidé que les 90 électeurs de Nantes prendraient part au scrutin.

A l'appel nominal on constata la présence de quatre cent soixante-treize électeurs savoir :

District d'Ancenis . . .	52	District de Machecoul . .	32
— de Blain. . . .	32	— de Nantes ville et com^{nes} rurales .	138
— de Châteaubriant .	37	— de Paimbœuf . .	36
— de Clisson . . .	49	— de Savenay. . .	39
— de Guérande . .	58		

Giraud Duplessis (Guillaume Henri) fut élu président par 167 voix et Minée secrétaire par 140 voix;

Scrutateurs : Julien Chauvière, 111 voix ; Etienne Chaillon, 101 voix ; Toussaint Villers, 96.

Décidé qu'une adresse serait envoyée à l'Assemblée Législative pour la féliciter de sa conduite sage et ferme, et que Joseph Fouché et Jean Bougon seraient chargés de la rédiger.

Le mercredi 5 septembre, matin, 464 votants. Deux scrutins sans majorité absolue; au 3e tour on ne pouvait voter que pour les deux qui avaient obtenu le plus de voix au 2e tour.

Adoption enthousiaste de l'Adresse de Fouché et de Bougon; toute la phraséologie de l'époque.

1er député : *Méaulle*, 256 voix sur 476 votants ;

2e député : (6 septembre) *Julien Lefebvre*, élu au 1er tour par 238 voix sur 461 votants ;

3e député: *Etienne Chaillon*, 297 voix sur 468 votants ;

4e député : ballottage entre François Mellinet et Villers ; *Mellinet* élu par 248 voix sur 452 votants ;

5e député : *Villers*, élu par 232 voix sur 455 votants ;

6e député, (8 septembre). Ballottage entre Fouché et Maupassant, *Fouché* élu par 266 voix sur 405 votants.

Digitized by Google

7e député : Ballottage entre Jarry et Maupassant. *Jarry* élu par 310 voix sur 441 votants ;

8e député : (dimanche 9 septembre) ballottage entre Coustard de Massy et Tartu ; *Coustard* élu par 257 voix sur 392 votants.

Tous les élus, excepté Coustard absent, ayant accepté, ils ont prêté le serment patriotique de ne voter qu'une constitution qui aurait pour base la souveraineté du peuple.

Pour abréger les opérations du choix des suppléants, et permettre aux électeurs de retourner chez eux le plus tôt possible, il fut décidé que ce scrutin aurait lieu à la majorité relative, et le procès-verbal ne mentionne pas le nombre des voix attribuées à chacun. Furent ainsi élus suppléants : Tartu, César Maupassant, Benoiston membre de l'Assemblée Législative, absent, et Chottard, en cas de refus de Benoiston.

La pratique de l'abstention par les royalistes fut-elle aussi générale dans les autres départements que dans celui de la Loire-Inférieure ? Il faudrait, pour l'affirmer, avoir dépouillé les procès-verbaux des Assemblées primaires de la France entière. Toutefois la composition des corps administratifs, Départements, Districts, Municipalités, donne lieu de supposer que l'abstention constatée dans la Loire-Inférieure ne fut pas un fait isolé.

Sans en apporter des preuves décisives, Taine l'avait déjà signalé il y a vingt-cinq ans. « A défaut, disait-il, du grand nombre qui se dérobe, c'est le petit nombre qui fait le service et prend le pouvoir. Par la démission de la majorité, la minorité devient souveraine et la besogne publique, désertée par la multitude indécise, inerte, absente, échoit au groupe

Digitized by Google

résolu, agissant, présent, qui a la volonté de s'en charger (1). »

Dans un travail, qui remonte à l'année dernière, M. Emile Faguet écrivait que, « sans forcer les choses, et en restant dans le vrai c'était un huitième de la population française qui de 1789, — il aurait du dire de 1790 — à 1800, a gouverné les sept autres huitièmes (2). »

Cela s'explique aisément : ceux qui s'intitulaient patriotes allaient aux Assemblées primaires, et, dès les élections de 1790, les royalistes, qui les désertaient, confirmaient la vérité du vieux proverbe : « Qui quitte sa place la perd ».

On ne peut douter que, portée au point où elle le fut dans notre région, l'abstention électorale n'ait été le résultat d'un mot d'ordre. Des populations qui, en 1793, s'exposèrent avec tant d'héroïsme aux balles républicaines, n'auraient pas craint d'aller voter, même au chef-lieu de canton, si les royalistes, qualifiés pour les conseiller, les avaient engagés à s'y rendre. Les révolutionnaires se vantent à tort d'avoir conquis le pouvoir, on le leur a abandonné.

En même temps que nos populations rurales se désintéressaient des scrutins, le mécontentement grandissait, et quand, arrivé à son comble, il se manifesta par une révolte armée, il se trouva que les trois quarts des gentilshommes valides et expérimentés dans la pratique de la guerre, ceux qui auraient été les plus aptes à diriger l'insurrection, et les plus capables d'en assu-

(1) Taine, *Les Origines de la France*, *La Révolution*, t. I, in-8°, p. 270.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, août 1901, p. 649. — La proposition des votants fut entre le quart et le cinquième au plébiscite sur l'acceptation de la Constitution de fructidor an III et l'application du décret du 13 fructidor an III (30 août 1795) qui obligeait de voter pour

Digitized by Google

rer le triomphe, étaient allés au-delà des frontières chercher des champs de bataille, où ils prodiguèrent inutilement pour leur cause, leur bravoure et leurs vies. « Hélas dit! Chateaubriand, nous autres royalistes à la suite des princes, nous arrivâmes au revers de la Vendée, sans avoir passé par sa gloire (1) ».

Ne dirait-on pas que, depuis plus d'un siècle, le parti royaliste en France est le jouet d'une fatalité qui lui fait négliger les moyens de conserver le pouvoir quand il le détient et les occasions de le reprendre quand il l'a perdu?

ALFRED LALLIÉ.

les deux tiers des membres de la Convention. Les résultats de ce plébiscite, par canton pour chaque département, ont été imprimés et forment un énorme volume in-folio. Voici, au hasard des départements, et pour tout le département, quelques chiffres des votes : Charente : 57,224 citoyens actifs (ces chiffres des citoyens actifs sont ceux de 1791) 15.876 votants ; Lot : 69,015 citoyens actifs, 18.953 votants ; Seine-et-Oise : 73.362 citoyens actifs, 10.120 votants ; Haute-Marne : 41.265 citoyens actifs, 4.995 votants ; Meurthe : 53.861 citoyens actifs, 10.898 votants ; Nord : 69.675 citoyens actifs, 19.165 votants ; Loire-Inférieure : 51.531 citoyens actifs, 7.439 votants ; Vendée : 48.086 citoyens actif, 3.849 votants.

La sincérité de ces résultats est très douteuse ; les révolutionnaires ayant intérêt à grossir les chiffres des adhésions, il est supposable qu'ils n'avaient pas manqué de le faire.

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, édit. Biré, II, 84.

Digitized by Google

UNE VISITE

CHEZ LE

SEIGNEUR DE TRONJOLLY

APRÈS SON DÉCÈS

(1698) (1)

A TRONJOLLY

Le 13 mars, l'Inventaire se poursuivit au manoir de Tronjolly. Nous y relevons les articles concernant les chaises à porteurs et les carrosses.

Présentés pour donner prix et estimation :

Paul Marchadour, tapissier, demeurant à Saint-Paul; et *Jan Téven charpentier du lieu de Kider, paroisse de Cléder.*

Dans la cuisine

— 2 pots de fer (grand et moyen) avec un couvre pot de cuivre. || 2 grands landiers. || 1 poelle à frire et un grille.

— 1 pelle à feu. || 3 brosches et un tournebroche. || Deux trépieds dont un grand. || 6 bassins d'airain. ||

— 1 garde casse de fer. || Un chaudron de cuivre. || Une casse aussi de cuivre. ||

— 1 passe purée et un passouer a let. || Quattre vieilles tables et deux bancs.

— 3 vieilles armoires ou garde manger. || 1 porte barattes et 2 barattes.

— 5 vieilles chaises. || Une müe. || Un vieux placet. (4 sols.)

(1) Voyez la *Revue* d'août.

Digitized by Google

Dans la boulangerie

- Une maie à patte. | 2 tamis. | Une quelorne et un ribot. | 2 vieux futs de barique.
— Un dévidouer.

Dans l'office

— Une vieille armoire sapin. || Une table sapin. || 1 vieux coffre. || 2 quelornes. ||
— 3 vieilles futailles. || 1 petit tabouret. || 1 lavouer de bois. || Un crocq à pezer.
— Une boette à dresser avec deux coins. || Une hache, tranche, pic, sye, etc.

Dans la cave

— Une armoire *bois de fouteau*. || 2 futailles vuides. || Une quelorne couverte. ||
— Une tourtière couverte de cuivre rouge. || 5 livres de fils écru. ||
— Un mortier de marbre. . . . . 3# » »
— *Une douzaine de boulles de Buy et des quilles Est*. » 40s »
— Une paire de balances avec deux marc fors un gros et demy gros et deux pezants de plomb. Est. | . . . . . 3 » »

Dans le sallon

— Des chenetz de cuivre. Est. . . . . 7# » »
— Le bois d'un rond de table de fresne avec une table et buffet. . . . . 2 » »
— Une petite cuve. || Une *petite table de chesne garny de vieux velour brun*. . . . . 2 10s »
— *Une douzaine et demy de chaises bourrées garny de sarge de Caen verte*. Estimé *nonante livres cy*. 90 » »

Digitized by Google

Dans la grande chambre

— Un lit bois de chesne uny sans ciel : 8 livres | Accoutrement. = En tout. . . . . 119# » »
— Une table de chesne. || *Cinq bustes. Est.* . 3 15 »
— Quattre fauteuils l'un garny de maucade l'autre de sarge de Caen verte et les deux autres d'ouvrage à point. . . . . 33 » »
— Un grand miroir a cadre dorée avec ses souptiens de fer . . . . . 36 » »

Dans la chambre au-dessus de la vieille cuisine

— Une *vieille tapisserie et couverture de table de cuir doré. Est.* . . . . . 18# » »
— Un *lit à buffet* bois de sapin. Est. . . . 7 10 »
— Une table chêne. || . . . . . .
— Deux fauteuils de *Louergat garny de vieux brocard.* . . . . . 3 » »
— Une garniture de cheminée de verre composée de dix piesces . . . . . 2 » »

Dans la chambre de Mr (*sic*) au-dessus de la cuisine

— Une tapisserie de Bergame a fleur de six piesces. . . . . 45# » »
— *Une armoire à parquetage est* . . . . . 45 » »
— *Un contoir bois de cèdre est.* . . . . . 18 » »
— Un bois de lit || . . . . . 9 » »
— Une paillasse et un sommier . . . . . 9 » »
— Une couverture, un traversin, un oreiller de plume. . . . . 45 » »
— Un matelas est . . . . . 15 » »
— Une couverture de laine blanche est. . . 12 » »
— Une courtepointe indienne est. . . . . 18 » »
— Les rideaux et fond de lit drap de feuille morte avecq frange a pommeaux est. . . . 36 » »

Digitized by Google

Dans la chambre des filles

— Une table de divers bois.	3	»	»
— Un tapis de table de drap rouge garny d'une petite frange		30s	»
— 6 chaises et 3 fauteuils *bois de poirier tourné* garny de drap et feuille morte et d'une petite frange est. |	27	»	»
— 2 placets garny d'ouvrage ||	3	»	»
— Un petit miroir Gaté avec bordure noire. .	»	15s	»
— Deux chenets de fer avec des pincettes. .	3	»	»
— *Deux cantines*.	6	»	»
— *Une cave avecq douze bouteilles est*. . . .	9	»	»
— Les 2 rideaux de fenestre avecq les gaulles de fer.	»	50	»
— Une vieille malle et un vieux petit coffre est.	»	30	»

Dans le cabinet des archives sur l'escalier

— *Un coffre fort est.* |	15#	»	»
— Une petite table bois de chesne et un taboret.			
— Un lit de divers bois estimé.	7	10s	»
— Accoutrement.	60	»	»
— Soit en tout.	67	10	»

Dans le cabinet au-dessus du précédant

Une vieille table | une vieille chaise | lit accoutré.	14#	10s	»

Dans le galetas proche les cabinets en dessus vers l'Oriant

— *Cinq vieilles quenouilles de lit et autres bois de rebut est*.	»	30	»

Digitized by Google

Dans la chambre au-dessus de la cuisine neuve

— Deux pièces de tapisserie de bergame est.	»	50#	»
— Un lit accoutré ‖	84#	10	»
— Autre lit.	28	»	»
— Une armoire *façon de Saint-Malo* de divers bois.	45	»	»
— Autre armoire bois de chesne.	27	»	»
— *Un contoir bois de cipprés est*. . . . . ,	12#	»	»
— Un vieux coffre. ‖ Un autre petit coffre. .			
— Une table bois de Chesne. ‖ Un devidour ‖ .			
— 2 vieux fauteuils garny de drap rouge est.	4	»	»
— *Une vielle chaise garny douvrage* | un petit plant |			
— *Un bancq long garny de bergame*.		40	»

Dans l'antichambre

— Une grande armoire chesne. — Une petite de sapin et bois de fonteau —.			
— Un coffre bois de chesne. | *Un lit de repos couvert de bergame est*.		50#	»
— Une chaise de Chesne est.		25	»

Dans la chambre des filles

— Une tapisserie de bergame de cinq piesces est.		50#	»
— Un vieux lit de divers bois.		50	»
— Autre lit accoutré.	8#	»	»

Dans le galletas au-dessus de la chambre de la vieille cuisine.

— 6 piesces de tapisseries est ‖	42#	»	»
— Un vieux coffre et une petite table en ovalle.			

Digitized by Google

Dans le galetas sur la salle haute.

— *Deux arousoirs derain est.* . . . . . 7#10s »
— *Une cuve à bain.* . . . . . 5 »
— Un vieux bois de lit. | Un rond de cuivre à dresser. . . . . .
— *Trois futailles à vinaigre et une futaille vuide.*

Dans la vieille cuisine

— Vingt-deux planches de chesne. . . . . 6# » »
— 15 chevrons. . . . . 12 » »
— Deux douzaines et demy de limandes et barres est. . . . . 15 » »
— 2 piesces de bois de chesne et deux dormeaux est. . . . . » 40s »
— 2 vieilles tables, une vieille müe et une maye à paste . . . . . .

Dans la gallerie du billard

— Le *jeu de billard est.* . . . . . 20# » »
— *Une chaise à porteurs avec les bricolles est.* . 15 » »
— Un vieux ciel de lit est. . . . . 20s »
— Un grand rond de table est. . . . . 4#10s »
— Une douzaine de tabourets de louergat. . 3 » »
— Une douzaine de planches de chesne. . . 4#10s »
— Six douzaines de meschant lin non broyé est. . . . . 6 » »

Ecurie

— *Un carosse avecq tous les harnoys compris ceux qui sont dans la Gallerie au-dessus de la vieille cuisine spéciale.* . . . . . .
— *Autre vieux carosse ruisné* (id.). . . . .

Digitized by Google

— « *Une littière avecq des brancards* ESTIMÉS LES DITS TROIS ARTICLES ENSEMBLE LA SOMME DE CENT VINGT LIVRES. . . . . .

— *Un lit clos de divers bois*.	10#	»	»
— Accoutrement (balle) = ...	2	5s	»
— Un *lit d'attache*: accoutrement.	»	50	»
— Un coffre au pied du lit.			
— Une huge ¦ Un vieux grenier ‖ *Une petite charrette est*	4	»	»

DANS LA CHAMBRE DU JARDINIER

— Deux bois de couchette ‖	3#	»	»
— 1 Couverture de laine rouge = ...		30s	»
— Vieille berne, vieille couette et traversin de plume — Un vieux coffre. ¦ Les outils du jardin.			

DANS LA BUANDERIE

— Une petite table de.	»	10s	»
— Un pilon de bois et quatre coins de fer pour fendre du bois.			

DANS LA GRANGE

— 2 Charrettes ferrés: Neuve: 36#, vieille.	12#	»	»
— *4 poutres de chesne* est.	36	»	»

CHEVAUX

— Une jument sous poil noir, de 7 à 8 ans. .	54	»	»
— Autre âgée de 30, sous poil noir, Ruissée.	3	»	»
— Le cheval de Monsieur sous poil bay chasteigner âgé de 8 à 9 ans, est, *cent vingt livres*. .			
— Deux vieux chevaux noirs hongres est. .	12	»	»
— Une pouliche de deux ans à chaffrin blanc est.	36	»	»
— Autre pouliche d'un an.	27	»	»
— Un poulain de l'année.	10	10s	»

Digitized by Google

Bétail

— 2 Vaches noires est : chacune 27# : = .	54#	»	»
— 2 autres jaunes, chacune 24# = ...	48	»	»
— 2 Génisses.	14	»	»
— Autre petite de l'année.	3	»	»
— *Une truye pleine et un cochon*.	21	»	»

Grenier au-dessus de la cuisine :

— *Une horloge est*.	30#	»	»
— Un vieux bois de lit || un rouet || . . .			
— Deux pesselles. || Une demy douzaine de lin *pessellée* || le reparon et l'estoupe. || . . .			
— 15 douzaines et trois *torchées de lin* à 4# 10s la douzaine = ...	68	14s	3d

Lingerie (dans les armoires)

— 64 douzaines de serviettes, dont 12 douzaines de toile desliée : = ...	144#	»	»
— 4 douzaines de serviettes œuvrées *dont la plus belle douzaine a este est* | 21# | le tout = . .	66	»	»
— 48 douzaines de serviettes de toile commun à 4# 10s la douzaine = ...	216	»	»
— 16 paires de linceuls desliés *à 24# la paire* =.	384	»	»
— 14 paires à 18# = ...	252	»	»
— 14 paires à 12# = ...	168	»	»
— Cinq douzaines et 1/2 de soules d'oriller à 12# la douzaine, font.	66	»	»
Nappes = 4 =, dont la plus belle est 15 # =. .	36	»	»
— 7 à 4 # pièce =.	28	»	»
— 28 à 50 s. =.	70	»	»
— 15 à 20 s. =.	15	»	»

Vesselle dargeant a Tronjolly

— Une tasse poinson de Paris pesant sept onces quatre gros à 29 # 10 le mar ft.	27#	13s	8d

Digitized by Google

— 6 cuillières et six fourchettes poinson du païs pesant 3 marc 20 et 4 g. à 28 # le marc. . 92 15 »

— 2 flambeaux pesant 3 m. 7 onces 3 gros poinson du pays. . . . . 111 123 6[d]

— Autre tasse d'argeant poinson du pays. . 23 12 »

La vesselle d'Estain :

— Consistant en 3 plats moyens | masarines | 4 douzaines et 7 d'assieptes, ecuelles etc. | à raison de 12 s. la livre pesant 127 livre =. . . 76#45[s] »

— *Un escritoir garny de cuir noir facon de* chagrain cornet de cuivre est | . . . . . 2 » »

— Les livres (voir pl. h[1]) || un paire des petites balances avec un mar de cuivre =. . . . . 2 » »

— Cinq fuzils et une paire de pistolets est. Ens. 36 » »

— *Un bouquannier et un meschant grellier.* » = 4 » »

— La semence de seigle et labour estant dans les garennes, estimé par Guil. Le Milin mesnager de la paroisse de Cléder = la somme de. . 45 » »

— Et le dit seigneur de Tronjolly déclare que pour survenir aux provisions de la maison et aussy esviter aux frais de la nourriture, il a fait tuer deux cochons, lun aagé de deux ans, l'autre d'un an, dont il y a une partie consommée, l'autre estant encore dans le charnier estimé ce quy est présant la somme de *cinquante livres cy*. . . . 50 » »

— L'inventaire ici termine ; lesdits parties persistant aux déclarations, réservations et protestations par chacune delle cy devant faites :

Olivier-Gabriel Duquergoet Tronjoly,
Renée-Marie Duparc,
Ollivier, commis.

Controllé à Lesneven le 10 juillet 1699. . . 16#10[s] »

Le Roy.

Digitized by Google

*
* *

Voilà achevée notre visite chez le feu sieur de Tronjoly : l'Inventaire nous fait une description suggestive de l'immeuble et du mobilier meublant, et, par là, nous donne une idée d'un appartement dans la classe noble, aux XVIIe et XVIIIe en Basse-Bretagne : distribution des pièces et ameublement ; nous avons vu, de plus, le trousseau du défunt seigneur et celui de la dame douairière. A Tronjolly, la reconstitution de ces temps passés serait facile avec les indications de cet inventaire, et l'état des lieux tels qu'ils ont été conservés.

En tout cas, s'il nous amène à Tronjolly, soyons-en fort aise. Saluons-y la mémoire de deux grands cœurs ; de vrais Bretons, ceux-là !

Parcevaux, sous-lieutenant aux zouaves du Pape, tombé à Castelfidardo : il eut la gloire de mourir pour la plus sainte cause qui soit au monde !

Puis, « *An Aotrou Louis* : » Louis de Parcevaux, géant doux et bienfaisant comme saint Christophe : aimé, et respecté de tous les gens du pays de Cléder : il fut un des derniers *chefs de clan* qu'on aura connus en Armorique.

L'abbé Antoine Favé,
de Quimper.

Digitized by Google

LÉGENDE DE LA VIe CROISADE[1]

III

APPROVISIONNEMENTS. SÉJOUR A LIMISSO

Les orges, les froments sont mis en tas immenses (2),
Au grand air, exposés aux averses intenses.
Ils formèrent, germant dessus,
Quand ils furent par l'eau battus,
Un grand dôme en gazon. En coupant cette croûte,
Au moment où l'on dût, en mai, se mettre en route,
On trouva les grains aussi frais
Que ceux engrangés à grands frais.

IV

FIN DU SÉJOUR A CHYPRE
LES CROISÉS DÉBARQUENT A DAMIETTE

Au mois de mai, dix jours, avant la Pentecôte,
Les transports pour Damiette arrivent à la côte
Et la Pénitence-de-Dieu,
Vaste nef, accoste en ce lieu.
Le patron est Hervé, grand armateur de Nantes,
Et le Duc avec lui peut avoir ses ententes.
Pour le passage, maints Bretons
S'engagent groupés par cantons.

(1) Voir la *Revue* de novembre.
(2) Méthode indiquée par Joinville et que les intendants militaires pourraient imiter de nos jours, en Afrique et en Orient. A eux d'étudier cette méthode qui paraît excellente et qu'ils ignorent.

Digitized by Google

*
* *

Ces groupes de croisés sont de huit, six et quatre.
Alliés, en Bretagne, ensemble, ils ont vécu ;
Leur fief, dans le prix à débattre,
(Afin qu'Hervé soit convaincu)
Peut servir de garant. Avec un sceau de cire,
Le plus riche du groupe a pris, sur le navire,
L'engagement d'associer
Ses compagnons pour bien payer.

*
* *

Le vendredi suivant, l'armée est sur la plage.
Elle embarque, le soir ; le vent souffle à l'orage
Et disperse douze cents nefs (1)
En leur causant mille méchefs.
Sept cents vaisseaux, au plus, arrivent à Damiette,
Où le corps Sarrazin à la lutte s'apprête;
Car sur le rivage il se tient,
Innombrable et de fier maintien.

*
* *

Sur le sable le Duc saute avec sa bataille ;
« Vers eux ! » (2) dit-il, « chassez toute leur ribaudaille ! »
Puis, dans Damiette, avec le roi,
Il entre sur son palefroi ;
« Voulez-vous m'écouter », dit le Duc au monarque :
Pour prendre Alexandrie, ordonnez qu'on rembarque,
« Sur les navires de hauts bords,
« On y trouve de profonds ports. »

*
* *

Le soir même, à Damiette, en conseil, le duc Pierre,
Habile capitaine et prud'homme à la guerre,
Aux princes conseilla son plan,
Avec ardeur, avec élan.

(1) Joinville.
(2) Le signal de la charge était pour les chevaliers, d'après Joinville, « A eux. »

Digitized by Google

Mais le comte d'Artois dit : « Sus à Babylone ! (1)
« Coupons la tête à l'hydre ! » (2) Ainsi le Roi l'ordonne
Et les premiers jours de l'avent
L'armée, à tort, marche en avant.

∴

Sur le bras de Rexi (3), le Roi tente passage
Mais le Nil se peut-il traverser à la nage !
On perd du temps à faire un pont ;
Scecedin se tient en amont,
Brûlant les chats-châteaux, les engins, les pierrières,
Lançant le feu grégeois, détournant des rivières.
Que faire en si mauvais arroi,
Se demandait souvent le roi ?

∴

Lundi, sept février, l'an douze cent cinquante,
Renonçant désormais à cette longue attente,
Le conseil du Roi décida
Qu'à l'autre rive on accédât,
Par un gué qu'un bédouin (Mahomet lui pardonne !)
Voulut bien indiquer, allant vers Babylone
On lui compta cinq cents besants
Tous trébuchants et bien sonnants.

V

BATAILLE DE LA MASSOURE

A l'aube, le roi Louis fait marcher son armée ;
En trois corps principaux le prince l'a formée.

(1) Aujourd'hui le Caire.

(2) Joinville dit : « Dont il advint que li bon cuens Pierres de Bretaigne « et le plus des barons de l'ost s'accordèrent que li Roys alast assiéger « Alexandre pour ce que devant la ville avoit bon port... A ce fust li « cuens d'Artois contraires et dist ainsi... que s'il voulait tuer premier le « serpent il li devoit escachier le chief. » Il est bien fâcheux que le bon conseil du duc Pierre, habile à la guerre, ait été méconnu ; la sagesse avait en effet parlé par sa bouche.

(3) Rive droite du Nil.

Digitized by Google

Passent d'abord les Templiers,
Prud'hommes et bons chevaliers.
Ils chevauchent au loin et tiennent l'avant-garde.
Contre toute aventure, ils font active garde.

*
* *

Arrière, en noble arroi, vient le comte d'Artois,
Armure aux fleurs de lys ainsi qu'en un tournois.
Il mène le corps de bataille,
Et pour l'office est bien de taille !
Il suit les bords du Nil, s'en allant vers le gué,
Qu'un Bédouin, fort rapace, a, la veille, indiqué.

*
* *

Enfin marche le Roi, conduisant la réserve,
Que dans ses propres mains, très nombreuse il conserve.
A ses côtés se tient Beaujeu,
Habile et vaillant connétable,
Gaucher de Châtillon, en ordre respectable
Part avec tous les siens, sous un soleil de feu.

*
* *

Au gué, les Templiers, vaillants, passent le fleuve,
Et dans l'eau jusqu'au col ont difficile épreuve.
Hélas ! le beau comte d'Artois,
En voulant gagner l'autre rive
Périt à la Massoure, où trop tôt il arrive,
Avec les templiers valeureux et courtois,

*
* *

Et ce fut grand dommage, et dure conséquence
Car, chez les Sarrazins, la joie en fut immense.
L'armure du comte d'Artois
Fut, par le Soudan, très matois,
Devant ses bataillons mise sur une lance,
Un héraut annonçant la mort du roi de France.

Digitized by Google

*
* *

Tout le corps infidèle, aussitôt à grands cris,
S'en retourne au combat, en chantant la victoire,
Et, devant les croisés surpris,
Paraît comme une masse noire.
Pourtant, à la Massoure, arrivent les Bretons.
Le bon Duc les dispose en quatre pelotons (1).

*
* *

Dans le premier on voit Sesmaisons et Goulaine.
Rougé, Kérouartz, du Breil, Gauteron, Kersaliou,
Lorgeril, Saint-Pern, Kergariou;
Le Duc les contient avec peine,
Car sur les assaillants ils voudraient s'élancer.
Le prince, pour l'instant, leur défend d'avancer.

*
* *

Le second : Boisbaudry, du Plessis, le Vicomte,
Gourcuff, Boisberthelot, Boisbilly, Boispéan,
Carné, Siochan, Châteaubriant,
Le Duc leur dit : Sur vous, je compte !
Hors la Massoure sont : Mauvoisin et Courson,
Du Pélerin, Guitté, de Rieux, Kersauzon.

*
* *

Le troisième : de Bruc, Marallac'h, la Moussaye,
Audren, Freslon, Ferron, Déan, la Bourdonnaye,
Ils sont en avant du Mesnil,
Entre la Massoure et le Nil,
Avec six autres preux : Boisgeslin et de Lisle.
Budes et Taillepied, Euzenou, puis Saint-Gille.

(1) Ce groupement est purement fantaisiste, ainsi que les positions indiquées pour chacun d'eux. Il a pour but d'éviter la monotonie d'une longue liste de noms. La plupart des noms cités sont ceux qui figurent à la salle des croisades, plus quelques noms dont l'auteur a vu « le titre de croisade (B. Nationale, dossier secret) ».

Digitized by Google

*
* *

Le quatrième : Urvoy, du Cosquer, de Quelen,
Gouyon et Visdelou, de Vitré, Kerguelen,
Et mainte autre chevalerie
Dont l'histoire, par incurie,
Malgré tous leurs exploits, n'a pas donné le nom,
Ce dont est grand malheur, pour leur race en renom (1).

*
* *

Soudain, de Scécédin, avancent les batailles.
Cymbaliers, tambourins, et gens couverts de mailles.
Le combat devient furieux,
Sur Babylone marche Pierre,
Le feu grégeois s'allume et les Turcs sont nombreux...
Bretagne, elle était belle, en ce jour, ta bannière !

*
* *

Le bon duc Pierre, habile et preu dans les combats,
Aux Sarrazins alors taille mainte croupière.
Fait voler sa lance en éclats ;
Mais des mains prenant sa rapière,
Il s'abreuva si bien du sang qui s'écoulait
Qu'en joie il lui semblait qu'il se gorgeait de lait.

*
* *

Tout à coup Scécédin menace la Massoure,
Contre Louis IX vainqueur il est temps qu'il accoure.
Le bon Duc dit : « serrez les rangs » ;
Mais ainsi qu'en un cimetière,
Croisés et musulmans tombent dans la poussière.
Les Bretons, écrasés, partout vont retraitants.

*
* *

En reculant, le Duc se sentait plein de rage,
Tout navré d'une épée au milieu du visage ;

(1) On trouvera du reste à peu près tous les noms donnés par la Collection Courtois, (voir l'appendice, ci-après).

Digitized by Google

Si bien que le sang qu'il perdait,
Dans sa bouche à flots s'épandait.
Sur un bas destrier, très bien fourni, de Rennes,
Il était sur sa selle, ayant rompu les rênes.

*
* *

De sorte qu'il tenait, à ses deux mains, l'arçon,
Craignant, en chevauchant d'une telle façon,
De choir du pont dans la rivière,
Pressé fort par ses gens, arrière.
« Avez-vous jamais vu, dit-il, par le chef-Dieu !
« De semblables ribauds ! » Il les prisait fort peu ! (1)

*
* *

Aux Sarrazins, pourtant, le bon Duc en impose ;
A payer cher sa vie, on voit qu'il se dispose :
Marchant toujours fort lentement,
Son sang, prodiguant noblement.
Et Guy de Mauvoisin, habile capitaine,
Avec les siens resta le dernier dans la plaine. (2)

*
* *

Le Roi Louis et le Duc, avec maints chevaliers,
A quelques jours de là, vaincus par l'infidèle,
Dans un noir cachot, pêle-mêle,
Hélas ! sont jetés prisonniers.
A la paix, le bon Duc monte sur un navire,
Presque seul des Bretons !... Mais en mer, il expire !

*
* *

C'est ainsi que sont morts cent chevaliers Bretons,
Plus de mille écuyers, d'après d'anciens dictons.
Et de chacun d'eux la compagne,
De pleurs, désola la Bretagne.
Or, on ne trouva pas, cherchant dans les comptoirs,
Pour les femmes en deuil assez de voiles noirs.

(A suivre) Vte R DE COURSON.

(1) Paroles citées par Joinville.
(2) Fait rapporté par Joinville.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

LES CHANSONS EN DENTELLES de Théodore Botrel, Paris, Georges Ondet, S. D. (1902).

Pimpantes, fringantes, sentant la poudre à la maréchale et l'autre poudre aussi, se présentent les *Chansons en dentelles* que Théodore Botrel eut bien raison de dédier à Georges d'Esparbès auteur de la *Guerre en dentelles*, car les vers de l'un accompagnent actuellement la prose de l'autre. En ce dernier et charmant recueil, Botrel a exprimé la force et la grâce de cette vieille société française, où l'on aimait, où l'on se battait avec le même entrain ; gardes françaises et mousquetaires gris, galants houzards et terribles corsaires s'animent et revivent sous sa plume ou plutôt à sa voix. Vous auriez tort de le croire infidèle à sa Bretagne, même quand il parade à Versailles ou s'aventure chez Ramponneau ; le *gas d'Arzon* et *Monsieur de Kergariou*, auraient tôt fait de vous prouver le contraire.

En même temps que cet album enchâssé dans le plus artistique des écrins, Théodore Botrel nous envoie une poésie de circonstance que la proscription de la langue celtique a dictée à son cœur de breton.

> Parler breton n'est plus permis.
> Aux petits enfants de Bretagne,

s'écrie le brave poète dans un élan de patriotique indignation. Je me félicite de m'être rencontré avec lui, ayant, dans un récent article, comparé le ministre actuel à l'autocrate qui tenta par les mêmes moyens de germaniser l'Alsace après 1870. Nous attendions de Botrel une éloquente protestation contre une mesure plus maladroite encore que coupable ; il n'a pas trompé notre attente.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

*
* *

BLEUNIOU BREIZ-IZEL, Fleurs de Bretagne. — Rennes, Plihon et Hommay, 1902.

Les *Annales de Bretagne* viennent de publier un choix de poésies couronnées par l'Union Régionaliste Bretonne au congrès de Quimperlé tenu en 1901. Ce recueil comprend d'abord une préface de M. Loth, le savant doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, puis un extrait des rapports de MM. Ernault et Absneau, sur les concours de poésie bretonne enfin trente et une poésies dont la réunion forme le meilleur, le plus varié et le plus parfumé des bouquets, que les bretons bretonnants puissent offrir à leur chère patrie. Au moment où notre langue nationale est si violemment attaquée, tout le monde voudra lire les *Bleuniou Breiz-Izel* et l'on conviendra aisément qu'un pays qui produit une pléiade de poètes de cette trempe, n'est pas près de mourir. R. DE LAIGUE.

*
* *

RECHERCHES SUR LA MUSIQUE ET L'ART DU CHANT; COMPOSITEURS ET CANTATRICES, par Mme N. Dondel du Faouëdic. — Vannes, Lafolye; Paris, Téqui, 1902.

On vient d'exécuter à Redon avec le plus grand succès quelques extraits de la *Légende du Garo*, partition nouvelle, inédite encore, du jeune compositeur breton Jean de Gibon. Par une singulière coïncidence, c'est de Redon aussi que nous arrive un excellent ouvrage sur la Musique, dont l'auteur, qui compte parmi les meilleurs amis de la *Revue de Bretagne*, n'a pas besoin d'être présenté à ses lecteurs. Qu'il nous suffise de dire que le nouveau livre de Mme la Ctesse du Faouëdic forme une histoire complète de la Musique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, et que la partie didactique et forcément aride de l'œuvre est relevée par des renseignements fort curieux et par une foule d'anecdotes sur les musiciens

Digitized by Google

célèbres français et étrangers. Dans ses *Recherches sur la Musique et l'Art du chant*, l'auteur du *Dernier des Rieux* fait preuve d'une érudition extraordinaire et nous prouve une fois de plus qu'en notre pays de Bretagne, accusé si souvent d'exclusivisme, il peut se rencontrer un poète dont la lyre comprenne plusieurs cordes, toutes douées de la même justesse de ton, de mesure, et accordées avec le même talent.

R. DE LAIGUE.

*
* *

LA PRESQU'ILE DE RHUYS : Histoire, Légendes et Description, par M. Adrien Régent. — Vannes, Lafolye, 1902.

L'ouvrage de M. Régent contient une quantité de détails sur la presqu'île de Rhuys, ses châteaux, ses familles, ses églises, et sur beaucoup d'autres choses. Dans toutes ces notes, il y avait la matière et les bases d'une monographie qui n'eût pas manqué d'être fort intéressante. Malheureusement M. Régent a donné à son travail une forme un peu surannée qui eût ravi la génération de 1830 mais qui ne satisfait pas complètement celle de 1902. Quoi qu'il en soit, la *Revue de Bretagne* ne peut que recommander la lecture de la *Presqu'île de Rhuys* à tous ceux qui s'occupent d'histoire locale ; ils y trouveront beaucoup d'inédit et une foule de renseignements ignorés jusqu'ici sur le pays de Sarzeau et de Saint-Gildas.

R. DE LAIGUE.

*
* *

LE PALAIS DE JUSTICE DE RENNES, par M. Hippolyte Bourdonnay, conseiller à la cour d'appel. — Rennes, Simon, 1902.

Voilà un petit livre qui est appelé à avoir un certain retentissement. La ville de Rennes est fière à très bon droit de son Palais de Justice dont l'histoire est intimement liée à celle de la Bretagne sous Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis

Digitized by Google

XVI ; et pourtant, jusqu'ici, personne n'avait été tenté d'en faire une monographie complète et détaillée. M. Bourdonnay a comblé cette lacune. Dans une étude consciencieuse, il raconte tous les événements dont le Palais de Rennes fut le témoin avant et après la Révolution Française, puis il fait la description du monument, de ses salles, de ses richesses artistiques qu'il met sous les yeux de ses lecteurs dans une série de photographies très fidèles et très réussies.

R. DE LAIGUE.

*
*

ETUDES SUR LA POÉSIE POPULAIRE *(Légendes et Traditions)* par Gabriel Vicaire. — Paris, librairie Henri Leclerc, 1902.

M. Georges Vicaire a un culte tout fraternel pour la mémoire de son cousin, l'exquis poète qui a, depuis peu, son monument au jardin du Luxembourg. Il nous conserve ou nous révèle tous les aspects de ce talent, un des plus rares qui soient dans notre littérature ; après des poésies posthumes, presque toutes inspirées par la Bretagne, il publie un volume de critique, et nous promet un volume de nouvelles.

L'auteur des *Emaux Bressans* et de l'*Heure enchantée* était un lettré de pure race, comme son ami Verlaine ; le poète l'érudit et vivaient chez lui en fort bon voisinage. Mais ne donnons à ce mot « érudit » aucun sens austère ou rébarbatif. C'est à des sujets de son choix que Gabriel Vicaire appliquait de préférence ce que Montaigne eût appelé sa « science *livresque* ». Passionné pour la poésie populaire qui l'inspirait dans ses propres poésies (on sait avec quel bonheur), il excellait à donner les raisons de cet enthousiasme. Rien n'est plus agréable que de l'entendre parler *chansons*, noëls des bonnes gens d'autrefois, refrains encore familiers aux paysans d'aujourd'hui, comme il le fait d'un bout à l'autre du livre dont une main pieuse a assemblé tous les fragments épars.

Ces études sur la poésie populaire, qui cueillent cette poésie

Digitized by Google

sur les lèvres du peuple ou dans les livres des lettrés redevenus simples d'esprit par instinct ou par volonté, ont un charme d'autant plus pénétrant qu'on les sent plus sincères. Elles vont, par des pentes gazonnées et doux fleurantes, de la prière au chant d'amour, de l'églogue à la saine gauloiserie ; elles piquent même, par une sorte de coquetterie, quelques *fleurs russes* dans un bouquet français, mais, par delà le Berry ou la Provence, elles ramènent l'auteur vers ses contrées natales, la Bresse et le Bugey. J'aurais mauvaise grâce à lui en vouloir, je regrette pourtant qu'aucune de ces études ne porte la date des dernières années de Gabriel Vicaire, car il n'eût pas manqué d'y célébrer la Bretagne devenue sa patrie d'adoption et de nous jeter à la face la bonne odeur des genets bretons. OLIVIER DE GOURCUFF.

*
* *

L'*Almanach des Spectacles*, de M. Albert Soubies, qui en est à sa 30e année, vient de paraître à la Librairie des Bibliophiles (E. Flammarion, successeur). Ce charmant petit volume, orné d'une eau-forte du maître Lalauze, donne tous les renseignements qu'on peut souhaiter sur le mouvement théâtral pendant l'année 1901. Nos lecteurs le consulteront avec fruit, car il intéresse nombre d'auteurs dramatiques et d'artistes bretons. Nous relevons, entre autres, les représentations, à l'Odéon, du *Rire de Molière*, de M. Tiercelin, de l'*Ile enchantée* de M. de la Ville-Hervé, à la Renaissance, du *Voile du bonheur*, de M. Clémenceau, au Théâtre Maguera, de l'*Agence des amants*, de M. H. de Farcy, au Grand-Guignol de *Nuit de Noël*, de M. O. de Gourcuff. La partie bibliographique est des plus copieuses. Dans l'index des pièces jouées en province, figurent les théâtre de Nantes, de Rennes, de Brest, de Fougères, de Saint-Malo, les casinos de Dinard et de Quiberon. On nous rappelle même que Botrel l'universel a fait jouer, à Nancy, un drame en un acte, *Marins d'Islande*. Rien, on le voit, n'est oublié : ce petit livre en dit plus que beaucoup de gros ouvrages. O. DE G.

Digitized by Google

*
* *

La Révision de la Constitution, par M. Séverin de la Chapelle. — Guingamp, Eveillard-Bréban, 1902.

Brochure très curieuse et bonne à propager, où l'auteur émet d'excellentes idées sur la décentralisation et l'extension des pouvoirs politiques des conseils généraux.

R. de Laigue.

*
* *

La Cité des Eaux, par H. de Regnier. Paris, Librairie du *Mercure de France*, 1902.

Le noble poète, en tous les sens du mot, qui continue dans les lettres françaises, avec des recherches de rimes et de rythmes parfois un peu déconcertantes, l'altière et sereine tradition d'Alfred de Vigny, M. Henri de Regnier, vient de publier tout un livre de vers sur Versailles, la ville des majestueux édifices, des bassins de marbre, des fontaines jaillissantes qu'il dénomme justement, comme une autre Venise, la cité des eaux. L'œuvre est d'un artiste d'aujourd'hui qui a vécu dans l'admiration des maîtres d'autrefois.

O. de Gourcuff.

*
* *

L'Orfèvrerie algérienne et tunisienne (Jourdan, éditeur à Alger) dont l'auteur, M. Paul Eudel, est bien connu des lecteurs de la *Revue de Bretagne*, représente d'infinies recherches et un ensemble de documents qu'on ne trouverait pas ailleurs. A côté de la partie technique descriptive, historique même, qui mérite les plus grands éloges, il faut tenir compte de la valeur artistique de l'ouvrage, un beau et fort volume richement illustré, revêtu d'une couverture en couleur, de la nièce de l'auteur, Mlle Henriette Eudel. L'écrin, on peut le dire, est digne du bijou.

O. de Gourcuff.

Digitized by Google

*
* *

LES LIVRES D'ÉTRENNES de la maison Delagrave, 15, rue Soufflot.

Parmi les ouvrages intéressants de vulgarisation scientifique ou littéraire que cette maison met en vente à l'occasion des étrennes, nous tenons à signaler les deux suivants en insistant tout particulièrement sur l'intérêt qu'offre au public lettré la réimpression des *Fables* de Lachambeaudie, apologues d'une haute valeur philosophique et sociale (les anciennes éditions illustrées sont fort recherchées).

O. DE G.

FABLES DE LACHAMBEAUDIE, illustrées par A. Vimar; un magnifique volume grand in-4°, avec 48 illustrations en couleurs, couverture fers spéciaux; préface de A. Bourgoin : 15 fr.

Il manquait au généreux fabuliste, qui fit partie de la phalange des penseurs de 1848, une édition illustrée qui mît à la portée de tous les plus charmantes de ses œuvres. Aussi l'enfance, le grand public réserveront-ils le plus chaleureux accueil à ces fables, encore trop peu connues et d'une si pure inspiration : *le laboureur*, *la bûche et le charbon*, *l'or et les perles*, enfin *le livre* et *l'épée* ce dialogue d'une actualité frappante entre l'instrument de vie et l'instrument de mort :

Allons ! garde ta rouille et renonce à la guerre,
Voit-on le laboureur toujours creuser la terre ?
Il dételle ses bœufs, il pose l'aiguillon,
Et puis sa main répand le grain dans le sillon.
Ainsi comme le soc tu sus remplir ton rôle ;
Moi, je vais désormais répandant ma parole,
Faire germer pour tous des épis nourriciers :
Laisse-moi l'avenir, et dors sur tes lauriers.

Digitized by Google

A l'exemple du grand Lafontaine, Lachambeaudie s'est le plus souvent soucié de faire rire ses lecteurs et rien ne saurait mieux divertir les enfants que le conte de « *l'âne et les œufs* », « *la fermière, la vache et le cochon* », etc. M. A. Bourgoin dans sa préface trace de Lachambeaudie et de son œuvre un remarquable portrait, et les délicieuses aquarelles de Vimar font ressortir admirablement la variété des sujets et le comique des aventures.

BEN HUR, PRINCE DE JÉRUSALEM, par Lewis Wallace, traduction de R. d'Humières et J.-L. de Janasz, illustrations de J. A. Leroux, superbe volume in-8° jésus, contenant 25 illustrations en plusieurs tons, reliure artistique en toile, fers spéciaux : 12 fr.

Voici, sous une forme digne du roman dont le tirage atteignit en Amérique un million d'exemplaires, digne de la traduction des fins stylistes R. d'Humières, traducteur de *Kipling* et J.-L. de Janasz, traducteur de *Quo Vadis*, l'émouvante histoire de Ben Hur, prince de Jérusalem, dont le talent du peintre J.-A. Leroux met en valeur les scènes les plus dramatiques. Les luttes et les séditions qui déchirent Jérusalem, la vie misérable des galériens de la flotte de guerre romaine, le célèbre combat naval, l'existence luxueuse et affinée à Antioche, le drame du Calvaire, drame éternel dont la puissance tragique vient renouveler à travers les siècles l'inspiration des écrivains..., mille tableaux colorés, mille scènes charmantes ou pathétiques, font de ce superbe volume le plus beau cadeau d'étrennes que l'on puisse donner.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

TOME XXVIII. — SECOND SEMESTRE

AUDREN (L'abbé J.-M.). Château de Vitré. Août. 112.

BARDE DU MENEZ BRÉ (Le). Le sou de l'Orpheline. Décembre. 469.

DE BARTHÉLÉMY (A.). Capitulation de Dinan en 1488. Juillet. 20. — Un grand mariage manqué au XVIe siècle. Septembre. 161.

DE BELLEVUE (Cte) Le comte Desgrées du Loû Président de la Noblesse aux Etats de Bretagne de 1768 à 1772, et son procès contre le Duc de Duras. I. Juillet. 5. — II. Août. 101 — III. Septembre. 190. — IV. Octobre. 268. — V. Novembre. 346. — Décembre. 437.

LE BERRE (Léon). Nuptialia. I. Octobre. 286. — II. Fin Novembre. 324.

DE BERTHOU (Vte Paul). Procès-verbal de la Séance de la Société des Bibliophiles Bretons tenue à Redon le 3 septembre. 1902. Octobre. 312.

BLANCHARD (René). *La Maison de Laval* (par le Cte Bertrand de Broussillon). Juillet. 78.

BOTREL (Théodore). Le Berceau de Duguesclin. Septembre. 214.

CADIC (J.-M.). La Loi de l'Apostat. Les prêtres constitutionnels. Novembre. 380.

DE CALAN (Vte Charles). *Notes sur Fréron et ses cousins Royou* (par J. Trévédy). Août. 155.

COLLIN (Sullian). Brizeux mis en musique. I. Novembre. 321. — II. Fin. Décembre. 460.

DE COURSON (R.). Légende de la VIe croisade. I. Novembre. 392. — II. Décembre. 494.

FAVÉ (L'abbé Antoine). Une visite chez le seigneur de Tronjolly, après son décès. III. Août. 133. — IV. Décembre. 484.

Digitized by Google

DE GOURCUFF (Olivier). *Chansons en sabots* (par Th. Botrel). Juillet. 73. — *Charette et la guerre de Vendée* (par R. Bittard des Portes). Juillet. 74. — *Le dernier des Rieux et Yvonne de Cornouailles* (par Mme N. Dondel du Faouëdic). Juillet. 77. — *Par surcroît* (par Mlle Marie Lecomte). Août. 158. — L'Inauguration de la statue de Du Guesclin à Dinan. Août. 159. — *Le Bulletin de l'Union Régionaliste Bretonne*. Septembre 239. — *Julienne du Guesclin* (par Ch. de Saint-Cyr). Septembre. 239 — *Cohon, évêque de Nantes et de Dol* (par F. Duine). Octobre. 316. — *La Vie* (par Charles Fuster). Octobre. 316. — *Flacons d'histoires* (par Auguste Barrau). Novembre. 415. — Le Centenaire de Brizeux à Arzano. Novembre. 416. — *Les Chansons en Dentelles* (par Théodore Botrel). Décembre. 501. — *Etudes sur la poésie populaire* (par Gabriel Vicaire). Décembre. 504. — *L'Almanach des Spectacles* (par Albert Soubies). Décembre. 505. — *La Cité des Eaux* (par H. de Régnier). Décembre. 506. — *L'Orfèvrerie algérienne et tunisienne* (par Paul Eudel). Décembre. 506. — *Les Livres d'étrennes* de la maison Delagrave. Décembre. 507.

GUILLOTIN DE CORSON (L'abbé). Les Pardons et Pèlerinages du Pays de Lannion et Tréguier. III. Juillet. 25 — IV. Août 90. — V. Septembre. 165. — Octobre. VI. Fin 296.

KERLON. La Bretagne au Congrès de la Fédération Régionaliste. Septembre. 239.

DE LAIGUE (Cte René). *Les Filles de Corneille* (par O. de Gourcuff). Août. 153. — *La Bretagne et les Pays Celtiques. L'âme Bretonne* (par Charles Le Goffic). Août. 153 — *Paimpont, la Forêt druidique, la Forêt enchantée et les Romans de la Table Ronde* (par le cte de Bellevûe). Août. 155. — *La Bretagne chrétienne* (par l'abbé A. Millon. Août. 156. — *Un gentilhomme chrétien. Le comte Espivent de la Villesboinet* (par le P. V. Delaporte). Août. 157. — *Le Temps des Nations* (par Séverin de la Chapelle) Août. 157 — *Une Famille de Brigands. Récit d'une aïeule* (par Jean Charruau). Août. 158. — *En Eutru Keriolet* (par J. Le Bayon). Octobre. 318. — *Drame et Récits Bretons* (par J. Rousse). Octobre. 318. — *Quelques seigneuries du comté de Rennes* (par l'abbé Guillotin de Corson). Octobre. 319. — *Notes sur quelques verrières anciennes des Côtes du Nord* (par A. Oheix) Octobre. 319. — *L'Esprit protestant et l'ordre social et politique* (par le cte de Lantivy). Octobre. 320. — *La Légende de la mort chez les Bretons Armoricains* (par Anatole Le Braz). Novembre. 412. — *Leçons élémentaires de grammaire bretonne* (par François Vallée). Novembre 414. - *Bleuniou Breiz-Izel* (Fleurs de Bretagne) Décembre. 502. — *Recherches sur la musique et l'art du chant* (par Mme N. Dondel du Faouëdic). Décembre. 502. — *Le Palais de Jus-*

Digitized by Google

tice de Rennes (par Hippolyte Bourdonnay). Décembre. 503. — *La Presqu'île de Rhuys* (par Adrien Régent). Décembre. 503. — *La Révision de la Constitution* (par Séverin de la Chapelle). Décembre. 506.

LALLIÉ (Alfred). Les Assemblées Primaires de la Loire-Inférieure en 1790, 1791 et 1792. II. Juillet. 48. — III. Août. 123. — IV. Septembre. 174. — V. Octobre 248. — VI. Novembre. 375. — VII. Fin. Décembre. 471.

LAURENT (Pierre). La Poésie Bretonne contemporaine (1889-1899). I. Août. 81. — II. Septembre. 203. — III. Octobre. 259. — IV. Fin. Novembre. 361.

MAITRE (Léon). La Colonisation par les Enfants. Décembre 432.

MILLON (L'abbé A.). Choses de chez nous : Chronique de Bretagne. Juillet. 55. — Septembre. 225. — Novembre. 398.

MORVRAN (Iann). Le Droit à l'Enseignement du Breton. Octobre 241.

PARKER (Jos). A la mémoire de ma mère. Décembre. 468.

PEYRON (L'abbé). Documents touchant l'insurrection du Léon en mars 1793. VI Juillet. 40. — Août. 138.

SAINT-FORT RONDELOU (J.). La guillotine à Châteaubriant en 1794. Septembe. 217.

SAULNIER (F.). Les Sévigné oubliés. Types et Récits du XVIIe siècle. L'abbé de Sévigné. Décembre. 417.

SÉBILLOT (Paul). Le Saut de Roland. Les Roses de la charité. Juillet 36.

TIERCELIN (Louis) Prélude. Août. III.

UBALD D'ALENÇON (Le Père). Notice sur le manuscrit *de Guer* « Histoire de la Loire-Inférieure ». Août 116.

URVOY DE PORTZAMPARC (Vte L.). *L'Armorial Breton de Guy Le Borgne.* Août. 151.

URVOY DE PORTZAMPARC (Mlle Marie). Légende Nantaise. Septembre. 222.

Le Gérant : J. LE BAYON.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03666 3366

Digitized by Google

Digitized by Google